

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x		16x		20x		24x		28x		32x	

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU
CANADA.
—
VOL. XXIII.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA.

DU 31 JANVIER AU 2 MAI 1889, CES DEUX JOURS
INCLUS.

DANS LA CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE SA MAJESTÉ,
LA REINE VICTORIA.

ETANT LA 3^E SESSION DU 6^E PARLEMENT DU CANADA.

SESSION 1889.

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES;

VOLUME XXIII.

PROCLAMATIONS.

CANADA.



JOHN J. MCGEE,
Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous.—SALUT:

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au TRENTIÈME jour du mois de JUIN courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'OTTAWA; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le NEUVIÈME jour du mois d'AOUT prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé, le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Chevalier grand'croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-général du Canada et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-HUITIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, et de Notre Règne le cinquante-deuxième.

Par ordre,

SAMUEL E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,
Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous.—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au NEUVIÈME jour du mois d'AOUT courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le DIX-HUITIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé, le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Chevalier grand'croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-général du Canada et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce DEUXIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, et de Notre Règne la cinquante-deuxième.

Par ordre,

SAMUEL E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,
Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous.—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au DIX-HUITIÈME jour du mois de SEPTEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, le VINGT-

NEUVIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé, le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Chevalier grand'croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce DOUZIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, et de Notre Règne le cinquante-deuxième.

Par ordre,

SAMUEL E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Puissance, et à tous et chacun de vous.—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au VINGT-NEUVIÈME jour du mois d'octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le DIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé, le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Chevalier grand'croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-général du Canada et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-CINQUIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, et de Notre Règne le cinquante-deuxième.

Par ordre,

SAMUEL E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,
Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous.—SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au DIXIÈME jour de DÉCEMBRE courant, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de le proroger de nouveau, de manière que ni vous ni aucun de vous n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'OTTAWA le dit jour; car NOUS VOULONS que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite Cité d'OTTAWA, JEUDI, le TRENTE ET UNIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnés.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé, le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Chevalier grand'croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-général du Canada et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce PREMIER jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, et de Notre Règne la cinquante-deuxième.

Par ordre,

SAMUEL E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU
CANADA.

TROISIÈME SESSION DU SIXIÈME PARLEMENT, 1889.

Jendi, 31 janvier, 1889.

Le Parlement étant, ce jour, convoqué par proclamation (ci-annexée) pour la dépêche des affaires, et les membres de la Chambre étant assemblés ;

PRIÈRE.

Un message est apporté par René E. Kimber, écuyer, Huissier de la Verge Noire, comme suit :—

M. L'ORATEUR :

Son Excellence le Gouverneur-Général requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend, avec la Chambre, dans la salle des séances du Sénat ;

Et de retour,

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections Fédérales contestées, des certificats et rapports concernant les élections,—

Pour le district électoral du comté de Halton ;
 Pour le district électoral de Shelburne ; et pour le district électoral de la division
 est du comté de Northumberland, Ontario ;
 Et les dits certificats sont lus, et il est ordonné qu'ils soient entrés dans les
 journaux de cette Chambre, comme suit :—

ELECTION CONTESTÉE DE HALTON.

Dans la Haute Cour de Justice—Division du Banc de la Reine.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté
 de Halton, tenue le septième jour de février 1888.

Entre

JAMES ALLAN TODD,

Pétitionnaire ;

et

DAVID HENDERSON,

Répondant.

Je, l'honorable John Douglas Armour, juge en chef de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice d'Ontario, et le juge devant lequel la pétition d'élection en cette cause a été entendue le 5e jour de juillet, A.D. 1888, certifie par les présentes qu'à la clôture de l'instruction de la dite pétition, j'ai décidé que le dit David Henderson n'avait pas été dûment élu et que la dite élection était nulle ; je certifie de plus qu'une copie des notes de la preuve est annexée aux présentes. Et je certifie par les présentes qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient été commis par aucun des candidats, ou à leur connaissance et de leur consentement, lors de la dite élection.

Et je fais de plus, rapport, qu'il a été prouvé que Samuel Beaumont, fabricant, du township d'Esquering, William Kennedy, journalier, de la cité de Hamilton, John King, cultivateur, du township de Nassagaweya, Edward Stewart, cultivateur, du township de Nassagaweya, Wesley J. Breckon, cultivateur, du township de Nelson, George Moir, éditeur, de la ville de St. Mary's, Isaac Pickard, pêcheur, du township de Trafalgar, et Bernice Pickard, pêcheur, du township de Trafalgar, se sont rendus coupables d'actes de corruption lors de la dite élection.

Et je fais aussi rapport qu'autant qu'il m'a été possible d'en juger par la preuve faite devant moi, les manœuvres corruptrices n'ont pas été fréquentes dans la dite élection, et qu'il n'y a pas lieu de croire que des actes de corruption y aient été commises dans une mesure considérable.

Et je suis d'opinion que l'enquête sur les circonstances de l'élection n'a pas été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties à la pétition, ou qu'une nouvelle enquête soit nécessaire pour s'assurer si des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable.

Daté ce dix-septième jour de juillet A.D. 1888.

J. D. ARMOUR,
Juge en chef, D.E.R.

ELECTION CONTESTÉE DE SHELburne.

Dans la Cour Suprême, 1888 (A. No. 2103.)

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté
 de Shelburne, dans la province de la Nouvelle-Écosse, tenue le 15e jour de
 décembre, A.D., 1887.

Puissance du Canada,
Province de la Nouvelle-Ecosse. }

Savoir :

Entre

AUSTEN LOCKE, et ENOS SMITH,

Pétitionnaires ;

et

JOHN WIMBURN LAURIE,

Répondant.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes,

MONSIEUR,—Conformément aux dispositions de la clause 44 de l'Acte des Elections Fédérales contestées, j'ai l'honneur de faire rapport au sujet de la dite élection de John Wimburn Laurie,—

(a.) Qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient été commis par le candidat à la dite élection, ou à sa connaissance et de son consentement.

(b.) Qu'il a été prouvé au cours de la dite instruction que les personnes suivantes se sont rendues coupables d'actes de corruption ou de manœuvres corruptrices :

1. John Bower, marchand, de Shelburne, dans le comté de Shelburne.
2. Benjamin F. Kenny, commerçant, de l'Anse du Docteur, dans le dit comté.
3. Philip J. Hogg, cordonnier, ci-devant de Shelburne, dans le dit comté.
4. William R. Acker, cultivateur, de Birchtown, dans le comté de Shelburne.
5. Thomas E. Ryer, hôtelier, de Shelburne, dans le comté de Shelburne.
6. David Sutherland, commerçant, de Clyde, dans le comté de Shelburne.
7. John Burney, commerçant, de Sand Point, dans le comté de Shelburne.

(c.) Qu'il n'y a aucune raison de croire que des manœuvres corruptrices aient été mises en usage lors de la dite élection dans une mesure considérable.

(d.) Que je ne suis pas d'opinion que l'enquête faite sur les circonstances de la dite élection ait été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties à la dite élection, ou qu'une nouvelle enquête soit nécessaire pour s'assurer si des actes de corruption ont été commis lors de la dite élection dans une mesure considérable.

Je certifie par les présentes que la copie annexée aux présentes est une vraie copie de mon jugement dans la dite cause, et que lors de la dite instruction, j'ai décidé que le répondant, John Wimburn Laurie était coupable d'actes de corruption par ses agents et que son élection était nulle et de nul effet. J'annexe aussi aux présentes la copie de la preuve faite dans la dite instruction.

HALIFAX, 15 septembre 1888.

(Signé)

H. W. SMITH.

ELECTION CONTESTÉE DE NORTHUMBERLAND-EST (ONT.)

Dans la Cour d'Appel.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour la division-est du comté de Northumberland, tenue les quinziesme et vingt-deuxiesme jours de décembre, A.D. 1887.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario. }

Savoir :

Entre

ICHABOD RICHMOND,

Pétitionnaire ;

et

EDWARD COCHRANE,

Répondant.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Je, George William Burton, le juge choisi pour l'instruction de la pétition en cette cause qui a eu lieu à Brighton, mardi et mercredi, les 2e et 3e jours d'octobre courant, ai l'honneur de faire rapport comme suit:—

Je décide que le susdit Edward Cochrane n'a pas été dûment élu, et je déclare l'élection du dit Edward Cochrane nulle.

Je trouve, de plus, (a) qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient été commis lors de la dite élection à la connaissance ou du consentement d'aucun des candidats.

(b.) Que W. H. Stapleton, de la dite ville de Brighton, tenant des chevaux et voitures de louage, s'est rendu coupable de manœuvres corruptrices lors de la dite élection.

(c.) Qu'il n'y a pas lieu de croire que des actes de corruption aient prévalu dans une mesure considérable à la dite élection.

(d.) Que je ne suis pas d'opinion que l'enquête faite sur les circonstances de l'élection ait été rendue incomplète par l'action d'aucune des parties à la pétition, ou qu'une nouvelle enquête soit nécessaire pour s'assurer si des manœuvres corruptrices ont été mises en usage dans une mesure considérable.

(Signé)

GEO. W. BURTON,

J. en A.

Datée à Osgoode Hall, ce 12e jour d'octobre, A.D. 1888.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, qu'en conformité du chap. 9, clause 46, des Statuts Révisés, il a adressé ses mandats au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour les dits districts électoraux respectivement.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada les copies certifiées des jugements de la dite cour dans les appels d'élection suivants:—

Pour le district électoral du comté de Haldimand; et

Pour le district électoral de Joliette.

Les dits documents sont lus et il est ordonné qu'ils soient entrés dans les journaux de cette Chambre, comme suit:—

ÉLECTION CONTESTÉE DE HALDIMAND.*Dans la Cour Suprême du Canada.*

VENDREDI, le quatorzième jour de décembre, A.D. 1888.

Présents :

L'honorable Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef.

do juge STRONG,

do juge FOURNIER,

do juge TASCHEREAU,

do juge GWYNNE.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Haldimand, tenue le douzième jour de novembre, 1887.

Entre

THOMAS WALSH,

*(Pétitionnaire dans la cour inférieure), Appelant;**et*

WALTER HUMPHRIES MONTAGUE,

(Répondant dans la cour inférieure), Répondant.

L'appel de l'appelant sus-nommé du jugement, de l'ordre et de la décision rendus dans la cause ci-dessus, le vingt-huitième jour de janvier, dans l'année de Notre-

Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit, par l'honorable juge Street siégeant lors de l'instruction de la pétition d'élection dans la dite cause, et en vertu desquels la pétition du dit appelant a été renvoyée avec dépens, et le dit répondant, Walter Humphries Montague, le député contre l'élection duquel il était porté plainte, a été déclaré dûment élu et rapporté comme tel, étant venu pour être entendu devant cette cour les troisième, quatrième, cinquième et sixième jours d'octobre de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit, en présence des avocats tant de l'appelant que du répondant, et cette cour ayant entendu la plaidoirie des dits avocats, a bien voulu ordonner que le dit appel fût pris en délibéré pour y être adjugé; et cet appel étant revenu ce jour pour le prononcé du jugement, cette cour a ordonné et décidé que dit appel fût accordé, et il est accordé, et que les dits jugement, ordre et décision de l'honorable juge Street fussent renversés, et ils sont renversés et cassés.

Et cette cour décide, adjuge et déclare, de plus, comme suit:—

1. Que le dit répondant, Walter Humphries Montague, s'est rendu coupable par l'entremise de son agent Frederick Harrison, mais sans la connaissance et le consentement du dit Walter Humphries Montague, d'un acte de corruption en induisant un nommé Thomas Nixon à prêter un faux serment dans une question où un serment était requis en vertu de l'Acte des Elections Fédérales.

2. Que la dite élection pour le dit district électoral de Haldimand tenue le douzième jour de novembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept a été et qu'elle est une élection nulle, et que le dit Walter Humphries Montague n'a pas été dûment élu et rapporté comme tel à la dite élection, pour servir en qualité de député à la Chambre des Communes pour le dit district électoral de Haldimand.

3. Que le dit répondant paiera au dit appelant les frais encourus par le dit appelant dans la cour inférieure de même que dans cette cour.

4. Que la somme de cent piastres déposée par le dit appelant à la cour inférieure, comme garantie des frais de l'appel en cette cour, sera remise au dit appelant.

5. Que le dossier original sera transmis par le registraire de cette cour à l'officier compétent de la cour inférieure.

Certifié,

(Signé)

ROBT. CASSELS,

Registraire.

ELECTION CONTESTÉE DE JOLIETTE.

Dans la Cour Suprême du Canada.

SAMEDI, le 15e jour de décembre, A.D. 1883.

Présents :

L'honorable Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef,

do juge STRONG.

do juge FOURNIER,

do juge GWYNNE,

do juge PATTERSON.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Joliette, tenue les 15e et 22e jours de février, 1887.

Entre

EDOUARD GUILBAULT,

(Répondant dans la cour inférieure) Appelant ;

et

ANTHIME DESSERT et EDMOND WODON,

(Pétitionnaire dans la cour inférieure) Répondants.

L'appel de l'appelant sus nommé, Edouard Guilbault, du jugement rendu et prononcé dans la cause ci-dessus par l'honorable juge Henri Thomas Taschereau, siégeant pour l'instruction de la pétition d'élection dans la dite cause, étant venu pour être entendu devant cette cour, le sixième jour de novembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit, en présence des avocats tant de l'appelant que des répondants, et cette cour ayant alors entendu la plaidoirie des dits avocats, a bien voulu ordonner que le dit appel fût pris et délibéré, pour y être adjugé; et cet appel étant revenu ce jour pour le prononcé du jugement, cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel fût renvoyé, et il est renvoyé, et que le dit jugement de la cour inférieure fût confirmé et il est confirmé; c'est-à-dire, cette cour a ordonné, adjugé et décidé comme suit:—

1. Que la dite pétition d'élection, en ce qui concerne l'annulation de la dite élection, fût maintenue et elle est maintenue; que la dite élection pour le dit district électoral de Joliette, tenue les quinzième et vingt-deuxième jours de février, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, a été et est une élection nulle, et que le dit Edouard Guilbault n'a pas été dûment élu et rapporté à la dite élection pour servir comme député à la Chambre des Communes pour le dit district électoral de Joliette, le dit Edouard Guilbault s'étant rendu coupable d'actes de corruption par l'entremise de son agent, un nommé Adelard Barrette, mais sans la connaissance et le consentement du dit Edouard Guilbault.

2. Que le dit appelant paiera, aux dits répondants les frais encourus par les dits répondants dans cette cour de même que les frais encourus par les répondants dans la cour inférieure que celle-ci avait ordonné à l'appelant de payer aux répondants, pétitionnaires dans la dite cour inférieure.

3. Que la somme de cent piastres (\$100) déposée par le dit appelant comme garantie des frais du dit appel en cette cour, sera payée aux dits répondants comme partie de leurs frais en cette cause d'appel.

4. Que le dossier original sera transmis par le registraire de cette cour à l'officier compétent de la cour inférieure.

Certifié.

(Signé)

ROBERT CASSELS,

Registraire.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'en conformité du chap. 9, clause 46, des Statuts Révisés, il a adressé ses mandats au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour les dits districts électoraux respectivement.

M. l'Orateur informe, de plus, la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections Fédérales contestées, des certificats et rapports concernant les élections,—

Pour le district électoral de la division-Est du comté de Hastings; et

Pour le district électoral de Laprairie.

Et les dits certificats sont lus, et il est ordonné qu'ils soient entrés dans les journaux de cette Chambre comme suit:—

ELECTION CONTESTÉE DE HASTINGS-EST.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de la division-est du comté de Hastings, tenue le 22e jour de février 1887.

JOHN WHITE,

Pétitionnaire;

et

SAMUEL BARTON BURDETT,

Répondant.

Je, l'honorable John Edward Rose, un des juges de la division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice d'Ontario, certifie par les présentes, conformément à la clause 43 de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, que j'ai tenu une cour dans la cité de Belleville, dans le comté de Hastings, mercredi, le 13^e jour de juin courant, pour l'instruction de la pétition de John White, concernant la susdite élection, et que j'ai là et alors décidé que Samuel Barton Burdett, dont l'élection pour le district électoral de la division-est de Hastings était contestée, avait été dûment élu et rapporté, le pétitionnaire sus-nommé, John White n'ayant offert ou produit aucune preuve à l'appui de sa pétition.

Et je certifie, de plus, que vu qu'aucune preuve n'a été offerte ou produite devant moi concernant les manœuvres corruptrices alléguées dans la dite pétition, je suis incapable de faire rapport conformément à la section 44 du dit Acte des Elections Fédérales Contestées.

Daté ce 21 juin 1888.

JOHN E. ROSE,
J. D. P. O.

ELECTION CONTESTÉE DE LAPRAIRIE.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. }

Cour Supérieure du Bas-Canada.

L'ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Le quatorzième jour d'août mil huit cent quatre-vingt-huit.

Présent :

L'honorable juge MATHIEU.

No. 2.

In re Election d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Laprairie, dans le district judiciaire de Montréal, tenue les quinzième et vingt-deuxième jours de février mil huit cent quatre-vingt-sept, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

ARTHUR MATTE et EDMOND LEFÈVRE, tous deux cultivateurs de la paroisse de St. Constant, dans le district électoral de Laprairie, dans le district judiciaire de Montréal,

Pétitionnaires ;

vs.

CYRILLE DOYON, cultivateur et manufacturier, de la paroisse de St. Isidore, dans le dit district électoral de Laprairie, et membre de la Chambre des Communes du Canada,

Défendeur.

La cour, après avoir entendu les parties par leurs avocats et procureurs respectifs, sur la requête du défendeur demandant que tous les procédés sur la pétition d'élection soient déclarés abandonnés et désertés, et que la pétition soit renvoyée et déboutée avec dépens, et sur la motion des pétitionnaires demandant qu'un jour soit fixé pour l'instruction de la dite pétition ;

Attendu que la pétition d'élection en cette cause a été présentée le vingt-cinq avril mil huit cent quatre-vingt-sept ;

Considérant qu'en vertu des dispositions de la section 82 du chapitre 9 des Statuts Révisés du Canada, " L'Acte des Elections Fédérales Contestées," il est décrété que l'instruction de toute pétition d'élection sera commencée dans les six mois de la

date à laquelle elle aura été présentée, et sera poursuivie de jour en jour jusqu'à ce qu'elle soit terminée ;

Considérant que l'instruction de la dite pétition n'a pas été commencée dans le dit délai et que la dite pétition doit être prise et considérée comme étant hors de Cour à l'expiration de six mois à dater de sa présentation ;

A déclaré et adjugé et déclare et adjuge que la dite pétition d'élection soit prise et considérée comme étant maintenant hors de cour depuis l'expiration de six mois à dater de sa présentation.

(Vraie copie),

L. H. COLLARD,
Député P.C.S.

M. l'Orateur informe aussi la chambre qu'il a reçu du registraire de la cour Suprême du Canada, les copies certifiées des jugements de la dite cour dans les appels d'élection suivants :—

Pour le district électoral de la division-est du comté de Simcoe ; et

Pour le district électoral de Maskinongé.

Les dits documents sont lus, et il est ordonné qu'ils soient entrés dans les journaux de cette Chambre, comme suit :

ÉLECTION CONTESTÉE DE SIMCOE-EST.

Dans la Cour Suprême du Canada.

MERCREDI, le troisième jour d'octobre, A.D. 1888.

Présents :

L'honorable Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge-en-chef,
do juge STRONG,
do juge FOURNIEB,
do juge TASCHEREAU,
do juge GWYNNE.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division-est du comté de Simcoe, tenue les quinzième et vingt-deuxième jours de février, en l'an de Notre-Seigneur 1887.

Entre

HERMAN HENRY COOK,
(Répondant dans la Cour inférieure), Appelant,

et

HENRY SMITH FAIRALL,
(Pétitionnaire dans la cour inférieure), Répondant.

L'appel de l'appelant sus-nommé, Herman Henry Cook, des règles, décisions, jugement et détermination de l'honorable juge Ross dans la cause ci-dessus étant venu pour être entendu devant cette cour ce jour, en présence des avocats tant de l'appelant que du répondant, et cette cour ayant alors entendu la plaidoirie des susdits avocats, a ordonné, adjugé et décidé que le dit appel fût accordé et il a été accordé ; que les dites règles, décisions, jugement et détermination de l'honorable juge Ross fussent renversés, et ils ont été renversés et cassés ; que la dite pétition d'élection présentée et produite en cette cause contre l'élection de l'appelant sus-nommé, soit prise et

considérée comme étant hors de cour à l'expiration de six mois à dater de sa présentation; que la somme de cent piastres (\$100) déposée par le dit appelant dans la cour inférieure, comme cautionnement des frais du dit appel à cette cour, devra être remise au dit appelant, et que le dossier original, transmis au registraire de cette cour, devra être renvoyé à l'officier compétent de la cour inférieure.

Et cette cour n'a pas jugé à propos d'émettre aucun ordre concernant les frais de cette cour ou de la cour inférieure.

Certifié vraie copie,
(Signé)

ROBERT CASSELS,
Régistraire.

ÉLECTION CONTESTÉE DE MASKINONGÉ.

Dans la Cour Suprême du Canada.

MERCREDI, le troisième jour d'octobre A.D. 1888.

Présents :

L'honorable sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge-en-chef.

do juge STRONG,
do juge FOURNIER,
do juge TASCHEREAU,
do juge GWYNNE.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Maskinongé, tenue les quinziesme et vingt-deuxiesme jours de février dans l'année de Notre-Seigneur 1887.

Entre

CHARLES J. COULOMBE,

(Répondant dans la cour inférieure), Appelant ;

et

THOMAS CARON et JOSEPH PICHETTE,

(Pétitionnaires dans la cour inférieure), Répondants.

Sur motion de M. A. Ferguson, avocat de l'appelant, Charles J. Coulombe, faite ce jour en présence des avocats des répondants que l'appel du dit appelant en cette cause du jugement de M. le juge Bourgeois, un des juges de la Cour Supérieure du Bas-Canada, district des Trois-Rivières, rendu le quatorzième jour de décembre dernier, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, rejetant la motion de l'appelant, présentée le vingt-neuvième jour d'octobre dernier, pour le renvoi de la pétition en cette matière, et aussi du jugement du dit honorable juge Bourgeois, rendu le dit quatorzième jour de décembre dernier (1887) accordant la motion des répondants présentée le dixième jour de décembre dernier (1887), pour prolonger le délai fixé pour l'instruction de la dite pétition, doit être renvoyé pour défaut de juridiction, et la cour ayant entendu la plaidoirie des dits avocats, a ordonné et adjugé que le dit appel soit renvoyé pour défaut de juridiction, avec dépens.

Et cette cour a ordonné de plus que le dossier original soit transmis à l'officier compétent de la cour inférieure par le registraire de cette cour.

Certifié vraie copie,

(Signé) ROBERT CASSELS,
Registraire.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que, pendant la vacance, il a reçu avis que les vacances suivantes étaient survenues dans la représentation des districts électoraux de Pictou, Cumberland, Nicolet, Colchester, Assiniboia-Est, Lanark (Division-Sud), Montréal-Est, Cardwell, Caribou et Provencher, et qu'il a adressé ses divers mandats au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour les dits districts électoraux respectivement :—

OTTAWA, 28 mai 1888.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Pictou, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la couronne par Charles Hibbert Tupper, savoir : ministre de la Marine et des Pêcheries.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

JOHN S. D. THOMPSON, (L.S.)

Député du comté d'Antigonish, N.-E.

JOHN COSTIGAN, (L.S.)

Député du comté de Victoria, N.-E.

Puissance du Canada, }
Savoir :

Chambre des Communes.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, par suite de l'acceptation de la charge de Haut-Commissaire pour le Canada à Londres, Grande-Bretagne, par l'honorable Sir Charles Tupper, K.C.M.G.

Donné sous nos sceaux et sceaux dans la cité d'Ottawa, ce dix-neuvième jour de ~~jan~~ 1888.

HECTOR L. LANGEVIN, (L.S.)

Député du district électoral de la cité des Trois-Rivières.

JOHN S. D. THOMPSON, (L.S.)

Député du district électoral du comté d'Antigonish.

Province du Canada, }
Savoir :

Chambre des Communes.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Nicolet dans la province de Québec, par suite du décès de Athanase Gaudet, écuyer.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce vingtième jour de juin 1888.

HECTOR L. LANGEVIN, (L.S.)

Député du district électoral de la cité des Trois-Rivières.

ADOLPHE P. CARON, (L.S.)

Député du district électoral du comté de Québec.

Puissance du Canada, }
Savoir :

Chambre des Communes.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Colchester, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la couronne, savoir, celle de lieutenant-gouverneur de la province de la Nouvelle-Ecosse.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce seizième jour de juillet 1888.

ADOLPHE P. CARON, (L.S.)

*Député du district électoral du comté de Québec,
dans la province de Québec.*

JOHN CARLING, (L.S.)

*Député du district électoral de la cité de London,
dans la province d'Ontario.*

Puissance du Canada, }
Savoir :

Chambre des Communes.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes :

Nous, soussigné, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Assiniboia-Est, par suite de l'entrée au Sénat de William Dell Perley, pour représenter les Territoires du Nord-Ouest.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce deuxième jour d'août 1888.

M. BOWELL, (L.S.)

Député du district électoral de Hastings-Nord, Ontario.

HECTOR L. LANGEVIN, (L.S.)

Député du district électoral de la cité des Trois-Rivières.

Puissance du Canada, }
Savoir : } *Chambre des Communes.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division-sud de Lanark, par suite de l'acceptation, par John Graham Haggart, de la charge de ministre des Postes.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce deuxième jour d'août 1888.

M. BOWELL, (L.S.)

Député du district électoral de Hastings-Nord, Ontario.

HECTOR L. LANGEVIN, (L.S.)

Député du district électoral de la cité des Trois-Rivières.

Puissance du Canada, }
Savoir : } *Chambre des Communes.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Montréal-Est, par suite du décès de Michel Joseph Charles Coursol, écuyer, député du dit district électoral, dans la dite Chambre des Communes.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce vingt-septième jour d'août 1888.

HECTOR L. LANGEVIN, (L.S.)

Député du district électoral de la cité des Trois-Rivières.

JOHN HAGGART, (L.S.)

Député du district électoral de la Division-Sud de Lanark.

Puissance du Canada, }
Savoir : } *Chambre des Communes.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral du comté de Cardwell, Ont., par suite du décès de l'honorable Thomas White.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce quinzième jour de septembre 1888.

HECTOR L. LANGEVIN, (L.S.)

Député du district électoral de la cité des Trois-Rivières.

JOHN CARLING, (L.S.)

Député du district électoral de la cité de London.

Puissance du Canada, }
Savoir : } *Chambre des Communes.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de

Caribou, Province de la Colombie-Britannique, par suite de l'entrée au Sénat du Canada de James Reid, écuyer.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce sixième jour d'octobre 1888.

JOHN COSTIGAN, (L.S.)

Député du district électoral de Victoria, Nouveau-Brunswick.

M. BOWELL, (L.S.)

Député du district électoral de Hastings-Nord.

Puissance du Canada, }
Savoir : } *Chambre des Communes.*

A l'honorable J. A. OUMET,

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Provencher, Province de Manitoba, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la couronne par Joseph Royal, maintenant lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce troisième jour de janvier 1889.

HECTOR L. LANGEVIN, (L.S.)

Député du district électoral de la cité des Trois-Rivières.

ADOLPHE P. CARON, (L.S.)

Député du district électoral du comté de Québec.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre que durant la vacance, le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats suivants, savoir : —

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 19 janvier 1889.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du cinquième jour du mois de juin dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à J. S. Harris, écuyer, de Pictou, N.-E., comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Pictou, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Charles Hibbert Tupper, écuyer, qui a accepté l'office de ministre de la Marine et des Pêcherie, — l'honorable Charles Hibbert Tupper, avocat, de la cité d'Halifax, N.E., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE DU CANADA.

OTTAWA, le 19 janvier 1889.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-cinquième jour du mois de juin dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Matthew A. Logan, écuyer, de la ville de Amherst, N.-E., comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieux et place de Sir Charles Tupper, K.C.M.G., qui a accepté l'office de Haut-Com-

missaire, pour le Canada, à Londres, en Angleterre,—Arthur R. Dickey, écuyer, avocat, de la ville d'Amherst, N.-E., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.
OTTAWA, le 19 janvier 1889.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-septième jour du mois de juin dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Joseph Achille Blondin, éc., de Bécancour, P. Q., comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Nicolet, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Athanase Gaudet, écuyer, cédé, Fabien Boisvert, écuyer, arpenteur, de la paroisse St. Jean-Baptiste, P. Q., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.
OTTAWA, le 19 janvier 1889.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-neuvième jour du mois de juillet dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Leander J. Crowe, écuyer, de Truro, N.-E., comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Colchester, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable A. W. McLellan, qui a accepté l'office de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, sir Adam G. Archibald, K.C.M.G., de Truro, N.-E., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.
OTTAWA, le 19 janvier 1889.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du trente et unième jour du mois de juillet dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Solomon Hannant, écuyer, de Milton, Ont., comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Halton, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de David Henderson,

écuyer, dont l'élection a été déclarée non avenue.—John Waldie, écuyer, marchand de bois, de Toronto, Ont., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada,

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 19 janvier 1889.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatrième jour du mois d'août dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Wm. W. Berford, écuyer, de la ville de Perth, Ont., comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division Sud du comté de Lanark, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de John G. Haggart, écuyer, qui a accepté l'office de Maître-Général des Postes du Canada.—L'honorable John Graham Haggart, de la ville de Perth, Ont., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 19 janvier 1889.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du huitième jour du mois d'août dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à John Hewgill, écuyer, de Moosomin, Territoire du Nord-Ouest, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division Est d'Assiniboia, dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de William Bell Periey, écuyer, qui a été appelé au Sénat.—l'honorable Edgar Dewdney, de la ville de Regina, dans les Territoires du Nord-Ouest, ministre de l'Intérieur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 19 janvier 1889.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du septième jour du mois de septembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Tancred DeLorimier, écuyer, de Montréal, P.Q., comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division-est de la Cité de Montréal, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Michel

J. C. Coursol, écuier, décédé,—Alphonse Téléphore Lépine, écuier, de la cité de Montréal, P. Q., imprimeur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) **SAML. E. ST. O. CHAPLEAU.**

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuier,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 19 janvier 1889.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quinzisième jour du mois de septembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à John Kelly, écuier, d'Athlone, Ont., comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Cardwell, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de l'honorable Thomas White, décédé,—Robert Smeaton White, écuier, de la Cité de Montréal, P. Q., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) **SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,**

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuier,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 19 janvier, 1889.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-septième jour du mois de septembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à George W. McLean, écuier, de la ville de Shelburne, N.-E., comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Shelburne, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place du général J. Wimburn Laurie, dont l'élection a été déclarée non-avenue,—le général J. Wimburn Laurie, d'Oakfield, Nouvelle-Ecosse, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) **SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,**

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuier,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 19 janvier 1889.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du sixième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à John Stevenson, écuier, de la ville de Quesnelle, C.B., comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Caribou, dans la province de la Colombie-Anglaise, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de James Reid, écuier, qui a été appelé au Sénat,—Frank Stillman Bernard, écuier, de la ville

de Victoria, C.A., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 19 janvier 1889.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du deuxième jour du mois de novembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à David Ewing, écuyer, de la ville de Warkworth, Ont., comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division-est du comté de Northumberland, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Edward Cochrane, écuyer, dont l'élection a été déclarée non avenue,—Edward Cochrane, écuyer, canton de Cramahe, cultivateur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 29 janvier 1889.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-huitième jour du mois de décembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à A. M. Rivard, écuyer, de Joliette, P.Q., comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Joliette, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Edmond Guibault, écuyer, dont l'élection a été déclarée non avenue,—Hilaire Neveu, écuyer, de St. Ambroise de Kildare, cultivateur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de l'hon. juge Weatherbe, un des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, un certificat concernant l'élection pour le district électoral de Cumberland.

Et le dit certificat est lu, et il est ordonné qu'il soit entré dans les journaux de cette Chambre comme suit :

ELECTION CONTESTÉE DE CUMBERLAND.

HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE, 29 novembre 1888.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes, Canada.

MONSIEUR,—Le devoir d'instruire la pétition de Charles R. Casey contre l'élection et le rapport d'Arthur R. Dickey comme député, copie de laquelle pétition est

annexée aux notes de la preuve jointes aux présentes, m'ayant été assigné en ma qualité de juge de la Cour Suprême, j'ai l'honneur de faire rapport qu'à la clôture de l'instruction qui a eu lieu à Amherst, dans le comté de Cumberland, le 28 du mois courant, j'ai décidé et déclaré, en telle qualité, et je certifie par les présentes que l'élection du dit Arthur R. Dickey, le répondant, est nulle.

Mes notes sur la preuve faite devant moi démontreront qu'il m'est impossible de faire un rapport sur les matières tombant sous les dispositions des paragraphes (a), (b) et (c) de la clause 44 de l'Acte des Elections Fédérales Contestées; je ne suis pas en mesure, non plus, ne connaissant que ce qui s'est passé lors de la dite instruction et dont le rapport est ci-joint, d'exprimer l'opinion requise par le paragraphe (d) de la dite clause 44.

J'ai l'honneur, conformément à la clause 45 du dit Acte, de vous transmettre un rapport des circonstances spéciales de ce cas, afin que l'acte puisse être amendé si l'on considère qu'il existe quelque obscurité quant à son application aux cas de cette nature.

J'ai l'honneur d'être,

Votre serviteur obéissant,

(Signé) ROBERT WEATHERBE.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'en conformité du chap. 9, clause 46, des Statuts Révisés, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 19 janvier 1889.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du septième jour du mois de décembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Matthew A. Logan, écuier, de la ville d'Amherst, N.-E., comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Arthur R. Dickey, écuier, dont l'élection a été déclarée non avenue,—Arthur R. Dickey, écuier, d'Amherst, N.-E., avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuier,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

L'honorable Charles Hibbert Tupper, député pour le district électoral de Pictou; Fabien Boisvert, écr., député pour le district électoral de Nicolet; l'honorable John Graham Haggart, député pour le district électoral de la division-sud du comté de Lanark; l'honorable Edgar Dewdney, député pour le district électoral d'Assiniboia-Est; l'honorable Sir Adams G. Archibald, député pour le district électoral de Colchester; Alphonse Téléphore Lépine, écuier, député pour le district électoral de Montréal-Est; Robert Smeaton White, écr., député pour le district électoral du comté de Cardwell; Arthur R. Dickey, écr., député pour le district électoral de Cumberland; et Hilaire Neveu, écr., député pour le district électoral de Joliette, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

Ordonné, que Sir John A. Macdonald ait la permission de présenter un bill concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue, ce jour, après de Son Excellence le Gouverneur-Général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du parlement, et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En adressant la parole au Parlement du Canada pour la première fois, dans l'exercice des importantes fonctions qui m'ont été confiées comme représentant de Sa Majesté, je désire vous exprimer toute la satisfaction avec laquelle j'ai recours à vos conseils et à votre aide.

Je suis bien pénétré de l'honneur qui m'est fait de pouvoir m'associer à vos travaux entrepris pour le bien-être du Canada, et je m'efforcerai sincèrement de coopérer avec vous, de toutes mes forces, dans tout ce qui pourra contribuer à la prospérité de la population du pays, au développement de ses ressources matérielles, et au maintien des liens constitutionnels qui unissent les provinces entre elles.

Il est regrettable que le traité conclu entre Sa Majesté et le Président des Etats-Unis pour le règlement des questions qui ont été soulevées à propos des pêcheries n'ait pas été sanctionné par le Sénat des Etats-Unis, en qui repose le pouvoir de ratification, et que votre législation de l'an dernier sur ce sujet se trouve en conséquence, en grande partie, pour ainsi dire lettre morte. Il ne reste plus au Canada qu'à continuer à maintenir ses droits tels que déterminés par la Convention de 1818, jusqu'à ce que l'on puisse arriver à quelque nouvel arrangement satisfaisant par un traité entre les deux nations.

Il vous sera de nouveau soumis une mesure à l'effet de modifier l'Acte concernant le cens électoral, afin de simplifier la loi et de réduire les frais de son application.

Il est opportun, dans l'intérêt du commerce, d'assimiler et de modifier sous certains rapports les lois actuellement existantes dans les différentes provinces du Canada au sujet des lettres de change, chèques et billets à ordre; et il vous sera soumis un bill à cet effet. Il vous sera aussi présenté un bill ayant pour but de rendre uniforme par toute la Confédération la loi relative aux connaissements.

Pendant la vacance, mon gouvernement a soigneusement étudié la question du service des vapeurs océaniques, et il vous sera demandé de voter des subventions pour l'amélioration du service postal transatlantique, et pour l'établissement, de concert avec le gouvernement de Sa Majesté, d'une ligne de steamers rapides entre la Colombie-Britannique et la Chine et le Japon. Vous serez aussi invités à étudier le meilleur moyen de développer notre commerce et d'assurer une communication directe à vapeur avec l'Australasie, les Antilles et l'Amérique du Sud.

Un bill sera soumis à votre considération, pour la prévention de certains délits au sujet des conseils municipaux, et pour faciliter davantage les enquêtes sur ces matières.

Plusieurs mesures vous seront aussi présentées pour améliorer la loi de procédure dans les affaires criminelles. Parmi celles-ci, il y aura un bill permettant la mise en liberté, à titre d'épreuve, des personnes convaincues d'une première infraction à la loi, un bill autorisant l'établissement de règles pour la pratique à suivre dans les causes d'une nature se rapprochant des poursuites criminelles, et un bill à l'effet de rendre l'Acte des procès expéditifs applicable à tout le Canada.

Des bills concernant l'inspection du bois de service et de construction, pour l'amélioration du système postal, et pour accroître l'efficacité de la police à cheval du Nord-Ouest, seront aussi soumis à votre considération.

Les membres de la Commission Royale du Travail ayant terminé leur enquête, j'espère pouvoir bientôt vous soumettre leur rapport ainsi que les importants témoignages qu'ils ont recueillis dans les différentes parties du Canada.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes du dernier exercice financier et l'estimation des dépenses du prochain exercice vous seront soumis. Ces estimations ont été préparées en tenant compte de l'économie et de l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je recommande maintenant ces différents sujets, ainsi que les autres qui pourront vous être présentés, à votre plus sérieuse considération, et j'espère que les résultats de vos délibérations tendront, avec la bénédiction divine, au bien-être et à la prospérité du Canada.

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector L. Langevin, Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du parlement de la Puissance du Canada, soit pris en considération demain.

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector L. Langevin, Résolu,—Que les comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :—1o. Privilèges et élections.—2o. Lois expirantes.—3o. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4o. Bills privés.—5o. Ordres permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes publics.—8o. Banque et Commerce.—9o. Agriculture et colonisation ; et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

M. l'Orateur communique à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque. (*Documents de la session n° 19*).

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 1er février 1889.

PRÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Shanly,—La pétition de Sir A. T. Galt et autres.

Par M. Mara,—La pétition de James Isbester et autres, directeurs provisoires de la compagnie du chemin de fer de Kootenay et d'Athabaska.

Par M. Bowman,—La pétition de la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie, d'Ontario.

Par M. Denison,—Trois pétitions de l'Assemblée de District, n° 125, des chevaliers du Travail, Toronto.

Par M. Hesson,—Trois pétitions de John Hay et autres; la pétition de James Wagner et autres; la pétition de Ernest Wicke et autres; la pétition de William Turner et autres; et la pétition de James Wilson et autres, tous de la cité de Stratford, Ontario.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada, une copie certifiée du jugement de la dite cour, dans l'appel d'élection suivant, savoir:—

Pour le district électoral de Rimouski.

Et le dit jugement est lu, et il est ordonné qu'il soit entré dans les journaux de cette Chambre, comme suit:—

ÉLECTION CONTESTÉE DE RIMOUSKI.

Dans la Cour Suprême du Canada.

MARDI, le 15ème jour de janvier, A. D. 1889.

Présents :

L'honorable Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef.

do juge STRONG,
do juge FOURNIER,
do juge GWYNNE,
do juge PATTERSON.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Rimouski, tenue les 15ème et 22ème jours de février, mil huit cent quatre-vingt-sept.

Entre

IGNACE POIRIER,
(*Pétitionnaire dans la cour inférieure*), Appelant ;

et

JEAN-BAPTISTE ROMUALD FISET,
(*Répondant dans la cour inférieure*), Répondant.

Sur motion présentée à cette cour, de la part du répondant sus-nommé, à l'effet que l'appel ci dessus de l'appelant sus-nommé du jugement rendu par Son Honneur le juge Pelletier en cette cause, par lequel la pétition d'élection du dit appelant a été renvoyée et le dit répondant a été déclaré dûment élu, soit rejeté pour défaut de poursuite ou débouté pour manque de juridiction, et cette cour, ayant entendu lecture de l'avis de motion, de l'affidavit de N. A. Belcourt, au soutien de la dite motion, du dossier et autres papiers produits, et ayant entendu la plaidoirie de l'avocat du dit répondant—nul avocat ne comparaisant de la part du dit appelant—a ordonné, adjugé et décidé que le dit appel soit renvoyé et il a été renvoyé avec frais à être payés par le dit appelant au dit répondant.

Et cette cour, a, de plus, ordonné, adjugé et décidé qu'une part proportionnelle de la somme de cent piastres déposée par le dit appelant dans la cour inférieure comme garantie des frais du dit appel, qui sera nécessaire pour défrayer les frais du dit appel, soit payée au dit répondant, et que la balance (s'il en est) soit remboursée au dit appelant.

Et cette cour a, de plus, ordonné, adjugé et décidé que le dossier transmis à cette cour soit renvoyé à l'officier compétent de la cour inférieure.

Certifié,

ROBERT CASSELS,
Régistrare.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.
OTTAWA, le 1er février 1889.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du troisième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Anguste Gauthier, écuyer, de Lorette, Manitoba, comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Provencher, dans la province de Manitoba, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de l'honorable Joseph Royal, qui a accepté l'office de lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest,—Alphonse Alfred Clément Larivière, de St. Boniface, gentilhomme, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membre du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice 1887-88, sur les travaux placés sous son contrôle. (*Documents de la session, No. 9.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—les Comptes Publics du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1888. (*Documents de la session, No. 2.*)

M. Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le 21e rapport annuel du département de la Marine, pour l'exercice expiré le 30 juin, 1888. (*Documents de la session, No. 7.*)

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—le relevé du nombre moyen d'hommes servant dans la police à cheval pendant chaque mois de l'année 1888, et le montant de leur solde et de leurs frais de voyage, en conformité du chap. 184, clause 5, des statuts révisés du Canada. (*Documents de la session, No. 29.*)

M. Bowell, l'un des membre du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—les Tableaux du Commerce et de la Navigation de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1888, d'après les rapports officiels. (*Documents de la session, No. 1.*)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—les Rapports, Etats et Statistiques du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1888. (*Documents de la session, No. 4.*)

Sur motion de M. Bowell, secondé par M. Desjardins, Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. Baker, Béchard, Charlton, Colby, Davin, Desjardins, Ellis, Innes, Scriver, Somerville, Taylor, Tupper, Varasse et Weldon (Albert), chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre.

Edward Cochrane, écrivain, député du district électoral de la division-est du comté de Northumberland, Ont., ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

L'ordre du jour pour la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux chambres du parlement étant lu,

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le dit discours en considération.

M. White (Cardwell) propose, secondé par M. Lépine,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé au commencement de la présente session, et de plus, pour assurer Son Excellence :—

Que nous lui sommes reconnaissants d'avoir bien voulu nous dire qu'en adressant la parole au parlement du Canada pour la première fois, dans l'exercice des importantes fonctions qui lui ont été confiées comme représentant de Sa Majesté, elle désire nous exprimer toute la satisfaction avec laquelle elle a recours à nos conseils et à notre aide.

Que nous remercions Son Excellence de ce qu'elle nous informe qu'elle est bien pénétrée de l'honneur qui lui est fait de pouvoir s'associer à nos travaux entrepris pour le bien-être du Canada, et qu'elle s'efforcera sincèrement de coopérer avec nous, de toutes ses forces, dans tout ce qui pourra contribuer à la prospérité de la population du pays, au développement de ses ressources matérielles, et au maintien des liens constitutionnels qui unissent ses provinces entre elles.

Que nous reconnaissons avec Son Excellence qu'il est regrettable que le traité conclu entre sa Majesté et le Président des Etats-Unis pour le règlement des questions qui ont été soulevées à propos des pêcheries n'ait pas été sanctionné par le Sénat des Etats-Unis, en qui repose le pouvoir de ratification, et que notre législation de l'an dernier sur ce sujet se trouve en conséquence, en grande partie, pour ainsi dire lettre morte.

Que nous croyons avec Son Excellence qu'il ne reste plus au Canada qu'à continuer à maintenir ses droits tels que prescrits par la Convention de 1818, jusqu'à ce que l'on puisse arriver à quelque nouvel arrangement satisfaisant par un traité entre les deux nations.

Que nous apprenons avec satisfaction qu'il nous sera de nouveau soumis une mesure à l'effet de modifier l'Acte concernant le cens électoral, afin de simplifier la loi et de réduire les frais de son application.

Que Son Excellence nous ayant informé qu'il était opportun, dans l'intérêt du commerce, d'assimiler et de modifier sous certains rapports les lois actuellement existantes dans les différentes provinces du Canada au sujet des lettres de change, chèques et billets à ordre, tout bill qui nous sera soumis à cet effet recevra notre plus sérieuse considération.

Que nous étudierons avec soin tout bill ayant pour but de rendre uniforme par toute la Confédération la loi relative aux connaissements.

Que nous remercions Son Excellence d'avoir bien voulu nous informer que, pendant la vacance, son gouvernement a soigneusement étudié la question du service des vapeurs océaniques, et que nous examinerons volontiers toute mesure à l'effet d'accorder des subventions pour l'amélioration du service postal transatlantique, et pour l'établissement, de concert avec le gouvernement de Sa Majesté, d'une ligne de steamers rapides entre la Colombie-Britannique et la Chine et le Japon ; et que nous sommes reconnaissants envers Son Excellence de ce qu'elle nous annonce que nous serons invités à étudier le meilleur moyen de développer notre commerce et d'assurer une communication directe à la vapeur avec l'Australasie, les Antilles et l'Amérique du Sud.

Que Son Excellence peut être bien certaine que tout bill soumis à notre considération pour la prévention de certains délits au sujet des conseils municipaux, et pour faciliter davantage les enquêtes sur ces matières, recevra notre plus sérieuse attention.

Que nous apprenons avec intérêt que plusieurs mesures nous seront aussi présentées pour améliorer la loi de procédure dans les affaires criminelles, et que parmi celles-ci il y aura un bill permettant la mise en liberté, à titre d'épreuve, des personnes convaincues d'une première infraction à la loi, un bill autorisant l'établissement des règlements pour la pratique à suivre dans les causes d'une nature se rapprochant des poursuites criminelles, et un bill à l'effet de rendre l'Acte des procès expéditifs applicable à tout le Canada, et que nous nous occuperons volontiers de ces mesures.

Que nous assurons Son Excellence que tous les bills concernant l'inspection du bois de service et de construction, pour l'amélioration du système postal, et pour accroître l'efficacité de la police à cheval du Nord-Ouest, qui seront soumis à notre considération, recevront notre plus sérieuse attention.

Que nous remercions Son Excellence de l'information qu'elle nous donne que les membres de la Commission Royale du Travail ayant terminé son enquête, elle espère pouvoir bientôt nous soumettre leur rapport, ainsi que les importants témoignages qu'ils ont recueillis dans les différentes parties du Canada.

Que nous devons des remerciements à Son Excellence de ce qu'elle nous informe que les comptes du dernier exercice financier et l'estimation des dépenses du prochain exercice nous seront soumis, et que nous examinerons respectueusement ces estimations, qui, nous en sommes convaincus, ont été préparées en tenant compte de l'économie et de l'efficacité du service public.

Que Son Excellence peut être sûre que ces différents sujets, ainsi que tous autres qui pourront nous être présentés, recevront notre plus sérieuse considération, et que nous espérons avec elle que les résultats de nos délibérations tendront, avec la bénédiction divine, au bien-être et à la prospérité du Canada.

Et la question étant mise sur la dite résolution, elle est adoptée.

Résolu.—Que la dite résolution soit renvoyée à un comité spécial composé de sir John A. Macdonald, sir Hector L. Langevin, et de MM. White (Cardwell), et Lépine, afin de préparer et rapporter le projet d'une adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, aux deux chambres du parlement, en conformité de la dite résolution.

Sir John A. Macdonald, du comité spécial chargé de préparer une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, fait rapport que le comité a préparé une adresse en conséquence, laquelle est lue comme suit:—

A Son Excellence le Très-Honorable Sir Frederick Arthur Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre très-honorable du Bain; Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session, et l'assurons que nous lui sommes reconnaissants d'avoir bien voulu nous dire qu'en adressant la parole au Parlement du Canada pour la première fois, dans l'exercice des importantes fonctions qui lui ont été confiées comme représentant de Sa Majesté, elle désire nous exprimer toute la satisfaction avec laquelle elle a recours à nos conseils et à notre aide.

Nous remercions Votre Excellence de ce qu'elle nous informe qu'elle est bien pénétrée de l'honneur qui lui est fait de pouvoir s'associer à nos travaux entrepris pour le bien-être du Canada, et qu'elle s'efforcera sincèrement de coopérer avec nous, de toutes ses forces, dans tout ce qui pourra contribuer à la prospérité de la popula-

tion du pays, au développement de ses ressources matérielles, et au maintien des liens constitutionnels qui unissent ses provinces entre elles.

Nous reconnaissons avec Votre Excellence qu'il est regrettable que le traité conclu entre Sa Majesté et le Président des Etats-Unis pour le règlement des questions qui ont été soulevées à propos des pêcheries n'ait pas été sanctionné par le Sénat des Etats-Unis, en qui repose le pouvoir de ratification, et que notre législation de l'an dernier sur ce sujet se trouve en conséquence, en grande partie, pour ainsi dire lettre morte.

Nous croyons avec Votre Excellence qu'il ne reste plus au Canada qu'à continuer à maintenir ses droits tels que prescrits par la Convention de 1818, jusqu'à ce que l'on puisse arriver à quelque nouvel arrangement satisfaisant par un traité entre les deux nations.

Nous apprenons avec satisfaction qu'il nous sera de nouveau soumis une mesure à l'effet de modifier l'Acte concernant le cens électoral, afin de simplifier la loi et de réduire les frais de son application.

Votre Excellence nous ayant informé qu'il est opportun, dans l'intérêt du commerce, d'assimiler et de modifier sous certains rapports les lois actuellement existantes dans les différentes provinces du Canada au sujet des lettres de change, chèques et billets à ordre, tout bill qui nous sera soumis à cet effet recevra notre plus sérieuse considération.

Nous étudierons avec soin tout bill ayant pour but de rendre uniforme par toute la Confédération la loi relative aux connaissances.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir bien voulu nous informer que, pendant la vacance, son gouvernement a soigneusement étudié la question du service des vapeurs océaniques, et nous examinerons volontiers toute mesure à l'effet d'accorder des subventions pour l'amélioration du service postal transatlantique, et pour l'établissement, de concert avec le gouvernement de Sa Majesté, d'une ligne de steamers rapides entre la Colombie-Britannique et la Chine et le Japon; et nous sommes reconnaissants envers Votre Excellence de ce qu'elle nous annonce que nous serons invités à étudier le meilleur moyen de développer notre commerce et d'assurer une communication directe à la vapeur avec l'Australasie, les Antilles et l'Amérique du Sud.

Votre Excellence peut être bien certaine que tout bill soumis à notre considération pour la prévention de certains délits au sujet des conseils municipaux, et pour faciliter davantage les enquêtes sur ces matières, recevra notre plus sérieuse attention.

Nous apprenons avec intérêt que plusieurs mesures nous seront aussi présentées pour améliorer la loi de procédure dans les affaires criminelles, et que parmi celles-ci il y aura un bill permettant la mise en liberté, à titre d'épreuve, des personnes convaincues d'une première infraction à la loi, un bill autorisant l'établissement de règlements pour la pratique à suivre dans les causes d'une nature se rapprochant des poursuites criminelles, et un bill à l'effet de rendre l'Acte des procès expéditifs applicable à tout le Canada, et nous nous occuperons volontiers de ces mesures.

Nous assurons Votre Excellence que tous bills concernant l'inspection du bois de service et de construction, pour l'amélioration du système postal, et pour accroître l'efficacité de la police à cheval du Nord-Ouest, qui seront soumis à notre considération, recevront notre plus sérieuse attention.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'elle nous donne que les membres de la Commission Royale du Travail ayant terminé leur enquête, elle espère pouvoir bientôt nous soumettre leur rapport, ainsi que les importants témoignages qu'ils ont recueillis dans les différentes parties du Canada.

Nous devons des remerciements à Votre Excellence de ce qu'elle nous informe que les comptes du dernier exercice financier et l'estimation des dépenses du prochain exercice nous seront soumis, et nous examinerons respectueusement ces estimations, qui, nous en sommes convaincus, ont été préparées en tenant compte de l'économie et de l'efficacité du service public.

Votre Excellence peut être sûre que ces différents sujets, ainsi que tous autres qui pourront nous être présentés, recevront notre plus sérieuse considération, et nous

espérons avec elle que les résultats de nos délibérations tendront, avec la bénédiction divine, au bien-être et à la prospérité du Canada.

La dite adresse étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bowell,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre, se formera en comité pour considérer les Subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bowell,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les Voies et Moyens à prendre pour prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 4 février 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Denison,—la pétition de Edward Carney et autres; trois pétitions de George Creighton et autres; quatre pétitions de l'Assemblée Hand-in-Hand, No 5,743, des Chevaliers du Travail; deux pétitions de George A. Harrap et autres, tous de Toronto; la pétition de la Société des Missions Etrangères des Baptistes Réguliers de l'Ontario et Québec; et la pétition de la Société des Missions des Baptistes Réguliers de l'Ontario.

Par M. McKay,—la pétition de la compagnie du chemin de fer Central de Hamilton.

Par M. Perley,—la pétition de la corporation de la cité d'Ottawa.

Par M. Curran,—la pétition de la compagnie de levée et chemin de fer de St. Gabriel.

Par M. Marshall,—la pétition du conseil municipal du comté de Middlesex, Ontario.

Par M. Laurier,—la pétition de Octave Vézina et autres; la pétition de P. P. Lemieux et autres; la pétition de Chrysanthé Juneau et autres; et la pétition de W. Roth et autres; la pétition de S. Bérubé et autres; la pétition de T. Bédard et autres; et la pétition de D. Chamberland et autres.

Par M. Wood (Westmoreland),—la pétition de la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick et Prince-Edouard.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Sir A. T. Galt et autres; demandant une charte sous le nom de compagnie de chemin de fer et de charbon d'Alberta.

De James Isbester et autres, directeurs provisoires de la compagnie du chemin de fer de Kootenay et d'Athabaska; demandant certains amendements à leur charte.

De la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie, de l'Ontario, demandant certains amendements à sa charte.

De l'Assemblée de District, No 125, des Chevaliers du Travail, Toronto; et de Ernest Wicke et autres, de Stratford, Ont.; demandant la passation d'un acte pour l'inspection régulière des engins et bouilloires à vapeur fixes.

De l'Assemblée de District, No 125, des Chevaliers du Travail, Toronto ; et de James Wagner et autres, de Stratford, Ont. ; demandant la passation d'un acte choisissant un jour à être appelé " jour du travail," comme jour de fête nationale à l'avantage des travailleurs de la Puissance.

De l'Assemblée de District, No 125, des Chevaliers du Travail ; et de John Hoy et autres, de Stratford, Ont. ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De John Hoy et autres, de Stratford, Ont. ; demandant la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De John Hoy et autres, de Stratford Ont. ; demandant l'abolition du mode actuel d'immigration.

De William Turner et autres, de Stratford, Ont. ; demandant le rappel de la clause de l'Acte des Elections Fédérales qui exige qu'un dépôt soit fait par les candidats.

De James Wilson et autres, de Stratford, Ont. ; demandant la passation d'un acte prohibant l'importation de travailleurs étrangers.

John Waldie, écuyer, député du district électoral de Halton, et Alphonse Alfred Clément Larivière, écuyer, député du district électoral de Provencher, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1888, pour copie du rapport des ingénieurs et explorateurs nommés pour faire l'exploration du détroit de Northumberland, entre la Pointe Carlton, Ile du Prince-Edouard, et le cap Jourmain, N.-B., pendant l'été de 1887, dans le but de s'assurer si la construction d'un tunnel pour traverser le détroit était praticable. (*Documents de la session, No 21.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 7 mai 1888, pour copie de toute correspondance et télégrammes échangés entre le département des Chemins de fer et MM. Sims et Slayter, entrepreneurs de la section est du chemin de fer du Cap-Breton, entre Grand Narrows et Sydney. (*Documents de la session, No. 22.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1888, pour copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'octroi de terres à la compagnie du chemin de fer de la Scuris aux Montagnes Rocheuses, ou en aide à la construction du dit chemin. (*Documents de la session, No. 22a.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1888, pour copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'octroi de terres à la compagnie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest, ou en aide à la construction du dit chemin. (*Documents de la session, No. 22b.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1888, pour copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest, ou tout octroi de terres à la dite compagnie, ou pour aider à la construction de tout ou partie du dit chemin. (*Documents de la session, No. 22c.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1888, pour copie de toute correspondance, pétitions, rapports d'ingénieurs et autres, touchant la construction d'un port de refuge à Wellington, lac Ontario. (*Documents de la session, No. 23.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1888, pour un état donnant toutes soumissions reçues par le gouvernement pour fournitures de charbon durant la dernière année civile, les noms des adjudicataires et le prix, par tonne, dans tous les contrats pour charbon accordés par le gouvernement pendant la dernière année civile. (*Documents de la session, No. 24.*)

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, — la réponse à une adresse à Son Excellence, du 30 avril 1888, pour copie de toute correspondance, ordres en conseil, rapports, papiers et documents se rapportant à la saisie pratiquée sur F. O. *Vallerand*, à Québec. (*Documents de la session, No. 25.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 30 avril 1888, pour copie de toute correspondance, ordres en conseil, rapports, papiers et documents se rapportant à la saisie de diamants et autres pierres précieuses, pratiquée à Québec sur le nommé *David Lévi*, et à l'annulation de la dite saisie. (*Documents de la session, No. 25a.*)

M. *Foster*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre le rapport de l'Auditeur Général sur les comptes des crédits, pour l'exercice expiré le 30 juin 1888. (*Documents de la session, No. 3.*)

Aussi, relevé des mandats du Gouverneur Général émis depuis la dernière session du parlement, et des dépenses y relatives, aux termes de l'Acte du Revenu Consolidé et de l'audition, clause 32, paragraphe 2. (*Documents de la session, No. 26.*)

Aussi, état de toute les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1888, d'après le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination. (*Documents de la session, No. 27.*)

Aussi, relevé des diverses dépenses imprévues du 1er juillet 1888 au 31 janvier 1889, sous l'autorité de l'acte 51 Vic., chap. 1. (*Documents de la session, No. 28.*)

Et aussi, sommaire des relevés des compagnies d'assurance sur la vie faisant affaires en Canada, pour l'année civile 1888. (*Documents de la session No. 11a.*)

Sir *Adolphe P. Caron*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, — Rapport annuel du ministre de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année civile 1888. (*Documents de la session, No. 13.*)

Ordonné, que M. *Kirkpatrick* ait la permission de présenter un bill autorisant les navires étrangers à porter secours aux navires naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Brown* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le chapitre cent soixante-douze des Statuts Révisés du Canada, intitulé: "Acte concernant la cruauté envers les animaux."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que sir *John Thompson* ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau les Statuts Révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que sir *John Thompson* ait la permission de présenter un bill concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Boyle* ait la permission de présenter un bill à l'effet de prévenir la fraude par les marchands forains et agents à commission dans la vente des produits de pépinières.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Patterson (Essex) ait la permission de présenter un bill autorisant les navires enregistrés aux États-Unis à faire le sauvetage, le remorquage et le cabotage dans les eaux canadiennes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Brown, secondé par M. McKay.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de M.M. Amyot, Barron, Carpenter, Cochrane, Desjardins, Fisher, Ferguson (Welland), Hale, McMullen, Marshall, Mills (Annapolis), Moncrieff, Rowand, Smith (Ontario), Welsh, Wood (Brockville), et de l'auteur de la motion, chargé de s'enquérir des actes frauduleux qui se sont pratiqués et qui se pratiquent encore en différentes parties du Canada, par lesquels actes des fermiers et autres ont été et sont encore induits à donner leurs billets promissoires et garanties, s'élevant en totalité à un fort montant, pour des grains de semence, instruments agricoles, plants de vignes et autres effets et marchandises, sous divers faux prétextes—ces articles, en certains cas, n'étant jamais délivrés, et, dans d'autres cas, étant à peu près sans valeur, bien que les signataires de tels billets soient forcés de les payer tandis que les auteurs de ces fraudes échappent à la justice; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'interroger sous serment ou affirmation, lorsque l'affirmation est permise par la loi, tous témoins qui comparaitront devant le dit comité, et de faire connaître, par voie de rapport, quels sont les remèdes applicables à ces cas, ou quelles autres mesures pourraient être adoptées,—aussi, d'employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires; et que la règle 78 de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte au nombre de membres devant servir dans le dit comité.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial de sept membres pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, jeudi, le 31 écoulé, et que Sir John A. Macdonald, Sir Hector Langevin, Sir Richard Cartwright, Sir John Thompson, et M.M. Bowell, Laurier et Mills (Bothwell), composent le dit comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 5 février 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Shanly,—la pétition de la compagnie de chemin de fer de Prescott.

Par M. Rykert,—la pétition de l'Assemblée de District des Mariniers, No 136; quatre pétitions de l'Assemblée de Barry, No 827, des Plombiers; et quatre pétitions de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7025.

Par M. Masson,—la pétition du conseil municipal du comté de Grey.

Par M. Denison,—deux pétitions de l'Union Typographique de Toronto; la pétition de la société de secours des ministres Baptistes Réguliers mis à la retraite, et des veuves et enfants de ministres; et la pétition de la "Standard Publishing Co."

Par M. Cockburn,—quatre pétitions de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto; trois pétitions de l'Union Typographique de Toronto; trois pétitions du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto; et la pétition de la compagnie de Prêt et d'Agence de Londres et du Canada (limitée).

Par M. Brown,—la pétition de la société pour prévenir la cruauté envers les animaux, de Hamilton.

Par M. Jamieson,—la pétition du Dr. Oronhyatehka et autres officiers et membres de l'Ordre Indépendant des Forestiers.

Sir Hector L. Langevin, du comité spécial chargé de préparer et rapporter les listes des députés devant composer les comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre, fait rapport que le comité a préparé des listes en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :—

1. PRIVILÈGES ET ELECTIONS.—Messieurs Amyot, Barron, Beausoleil, Blake, Caron, Casgrain, Chapleau, Colby, Costigan, Curran, Davies, Desaulniers, Desjardins, Dickey, Edgar, Girouard, Hall, Hudspeth, Ives, Kirkpatrick, Landry, Langelier (Montmorency), Langelier (Québec), Langevin (Sir Hector), Laurier, Lister, Macdonald (Sir John), Mackenzie, McCarthy, McDonald (Victoria), McIntyre, Mills (Bothwell), Moncrieff, Mulock, Patterson (Essex), Préfontaine, Prior, Riopel, Temple, Thompson (Sir John), Tupper, Weldon (Albert), et Weldon (St. Jean).—43.

2. LOIS EXPIRANTES.—Messieurs Armstrong, Awlet, Bell, Cameron, Coughlin, Couture, Daly, Daoust, De St. Georges, Doyon, Ferguson (Renfrew), Freeman, Guillet, Hale, Hesson, Labrosse, Lang, La Rivière, Livingston, McIntyre, Putnam, Ste. Marie, Tyrwhitt, Ward, et Yeo.—25. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

3. CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES.—Messieurs Archibald (Sir Adams), Amyot, Armstrong, Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Baird, Barron, Beausoleil, Béchard, Bergeron, Bergin, Bernier, Blake, Boisvert, Borden, Bourassa, Bowell, Bowman, Boyle, Brien, Brown, Bryson, Burdett, Burns, Cameron, Campbell, Cargill, Carling, Caron (Sir Adolphe), Cartwright (Sir Richard), Casey, Casgrain, Chapleau, Charlton, Choquette, Chouinard, Cimon, Cockburn, Colby, Cook, Corby, Costigan, Coulombe, Couture, Curran, Daly, Davies, Davis, Dawson, De St. Georges, Desjardins, Dessaint, Dewdney, Dickinson, Edgar, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Wentworth), Fisher, Foster, Geoffrion, Gilmor, Girouard, Godbout, Gordon, Grandbois, Guay, Guillet, Haggart, Hale, Hall, Hesson, Hickey, Holton, Hudspeth, Innes, Loes, Joncas, Jones (Halifax), Kenny, Kirkpatrick, Labelle, Landerkin, Lantry, Langelier (Québec), Langevin (Sir Hector), La Rivière, Laurie (Lieut.-Gén.), Laurier, Lavergne, Lépine, Lister, Livingston, Macdonald (Sir John), Mackenzie, McCarthy, McCulla, McDougald (Pictou), McDougall (Cap-Breton), McGreevy, McIntyre, McKay, McKeen, McMillan (Vaudreuil), McMullen, Madill, Mara, Masson, Meigs, Mills (Annapolis), Mills (Bothwell), Mitchell, Mulock, Patterson (Essex), Perley, Perry, Platt, Pope, Porter, Préfontaine, Prior, Purcell, Rinfret, Riopel, Robillard, Roome, Ross, Rykert, Scarth, Scriver, Shanly, Skinner, Small, Smith (Sir Donald), Smith (Ontario), Sproule, Stevenson, Sutherland, Taylor, Temple, Thérien, Thompson (Sir John), Tisdale, Trow, Turcot, Waldie, Tyrwhitt, Vanasse, Wallace, Ward, Watson, Weldon (Albert), Weldon (St. John), White (Cardwell), White (Renfrew), Wilmot, Wilson (Argenteuil), Wilson (Elgin), Wilson (Lennox), Wood (Brockville), Wood (Westmoreland), Wright, et Yeo.—162.

4. BILLS PRIVÉS.—Messieurs Amyot, Armstrong, Audet, Barnard, Barron, Bell, Borden, Bourassa, Brien, Burdett, Campbell, Carpenter, Caron (Sir Adolphe), Casey, Chisholm, Choquette, Chouinard, Cochrane, Costigan, Daly, Daoust, Davin, Denism, Dickey, Dickinson, Edwards, Eisenhauer, Ellis, Geoffrion, Gilmor, Girouard, Hale, Hickey, Holton, Hudspeth, Ives, Jamieson, Joncas, Jones (Digby), Kenny, Labelle, Labrosse, Landry, Langelier (Montmorency), Langelier (Québec), Laurier (Lieut.-Gén.), Lavergne, Lépine, Lovitt, McCulla, McDougall (Cap-Breton), McGreevy, McIntyre,

McKay, McMillan (Huron), McMillan (Vaudreuil), Madill, Marshall, Moffat, Moncrieff, Montplaisir, Mulock, Robillard, Rowand, Sriver, Small, Sproule, Vanasse, Ward, Watson, Weldon (Albert), Weldon (St-Jean), Wilson (Argenteuil), et Wright.—74. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

5. ORDRES PERMANENTS.—Messieurs *Bain (Wentworth), Bergeron, Brien, Burdett, Casgrain, Coughlin, Coulombe, Denison, De St. Georges, Dessaint, Dupont, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Renfrew), Ferguson (Welland), Gigault, Gillmor, Gordon, Jones (Digby), Landerkin, Langelier (Montmorency), Lavergne, Macdowell, McKeen, Marshall, Meigs, Mills (Annapolis), Moffat, Montplaisir, O'Brien, Paterson (Brant), Patterson (Essex), Perry, Porter, Rinfret, Robertson, Smith (Sir Donald), Stevenson, Sutherland, Thérien, Turcot, Wilmot, Wilson (Lennox), and Wood (Brockville).*—43. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

6. IMPRESSIONS.—Messieurs *Amyot, Bergin, Bourassa, Bowell, Charlton, Davin, Desjardins, Foster, Grandbois, Innes, McMullen, Putnam, Somerville, Taylor, Tisdale, Trow, et Vanasse.*—17.

7. COMPTES PUBLICS.—Messieurs *Bain (Soulanges), Baker, Baird, Béchard, Bergeron, Bergin, Blake, Bowell, Cameron, Carling, Garon (Sir Adolphe), Cartwright (Sir Richard), Chapeleau, Charlton, Colby, Costigan, Davies, Ellis, Foster, Gillmor, Grandbois, Haggart, Hesson, Hickey, Holton, Jones (Halifax), Landerkin, Langelier (Québec), Lister, Macdonald (Sir John), Macdonald (Huron), Mackenzie, McCarthy, McDougald (Pictou), McMullen, Madill, Mills (Annapolis), Mitchell, Moncrieff, Mulock, Perley, Rinfret, Riopel, Rykert, Scarth, Sriver, Smith (Ontario), Somerville, Taylor, Tupper, Wallace, Welsh, White (Cardwell), White (Renfrew), Wilmot, Wood (Brockville), et Wood (Westmoreland).*—57. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

8. BANQUES ET COMMERCE.—Messieurs *Archibald (Sir Adams), Baird, Barnard, Baker, Beausoleil, Béchard, Bernier, Blake, Borden, Bowell, Bowman, Boyle, Brown, Bryson, Burns, Cameron, Cargill, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Cimon, Cochran, Cockburn, Colby, Cook, Curran, Davies, Dawson, Desjardins, Dickey, Dickinson, Dupont, Edgar, Eisenhauer, Ellis, Fiset, Flynn, Foster, Freeman, Gigault, Girouard, Guillet, Haggart, Hall, Hesson, Holton, Ives, Jamieson, Joncas, Jones (Halifax), Kenny, Kirk, Kirkpatrick, Labelle, Landerkin, Landry, Lang, Langelier (Québec), Langevin (Sir Hector), Lister, Lovitt, Macdonald (Sir John), Macdonald (Huron), Macdowall, Mackenzie, McCarthy, McDonald (Victoria), McDougald (Pictou), McGreevy, McNeill, Mara, Masson, Meigs, Mills (Bothwell), Mitchell, Moncrieff, O'Brien, Paterson (Brant), Perley, Préfontaine, Purcell, Putnam, Riopel, Robillard, Rykert, Scarth, Sriver, Semple, Shanty, Skinner, Smith (Sir Donald), Sutherland, Temple, Thérien, Thompson (Sir John), Tisdale, Turcot, Vanasse, Waldie, Wallace, Weldon (Albert), Weldon (St-Jean), Welsh, White (Cardwell), White (Renfrew), Wilson (Argenteuil), Wood (Westmoreland), Wright, et Yeo.*—108. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

9. AGRICULTURE ET COLONISATION.—Messieurs *Armstrong, Audet, Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Baker, Béchard, Bell, Bernier, Boisvert, Bourassa, Bowman, Brien, Bryson, Burdett, Burns, Cameron, Carling, Carpenter, Chapeleau, Chisholm, Choquette, Cimon, Cochran, Colby, Coughlin, Coulombe, Couture, Daly, Daoust, Davin, Davis, Dawson, Desaulniers, Dessaint, Dewdney, Dickinson, Doyon, Eisenhauer, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Renfrew), Ferguson (Welland), Fiset, Fisher, Flynn, Gauthier, Gigault, Godbout, Gordon, Grandbois, Guay, Guillet, Hesson, Innes, Joncas, Jones (Digby), Kirk, Labrosse, Landry, Lang, Laurie (Lieut.-Gén.), Lépine, Livingston, Macdonald (Huron), McMillan (Huron), McMillan (Vaudreuil), McNeill, Mara, Marshall, Masson, Mitchell, Montplaisir, Neveu, Paterson (Brant), Perley, Perry, Platt, Pope, Robertson, Roome, Ross, Rowand, Ste. Marie, Semple, Smith (Ontario), Sproule, Stevenson, Sutherland, Taylor, Trow, Tyrwhitt, Watson, White (Renfrew), Wilson (Elgin), Wilson (Lennox), Wright, et Yeo.*—96. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron,
Résolu, que cette Chambre concoure dans le dit rapport, en ce qui concerne le comité des Ordres Permanents.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron,
Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de Sir Adolphe Caron, M.M. Amyot, Blake, Chouinard, Cockburn, Colby, Davies, Davin, Desjardins, Kirkpatrick, O'Brien, Sriver, Thérien, Weldon (Albert), Weldon (Saint-Jean), et Wright, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat communiquant à Leurs Honneurs la résolution précédente.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport du ministre des Postes, pour l'exercice 1887-88. (*Documents de la session, No 14.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Rapport sur la République Argentine, l'Uruguay et le Brésil, par Siméon Jones, écr., envoyé comme commissaire dans l'Amérique du Sud. (*Documents de la session, No 20.*)

Ordonné, que M. Cook ait la permission de présenter un bill pourvoyant à l'examen et à l'octroi de licences aux personnes ayant change de machines stationnaires ou autres appareils fonctionnant sous pression.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Cook ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 6 février 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau:—

Par M. McGreevy,—la pétition de la Chambre de Commerce de Québec.

Par M. Ferguson (Welland) la pétition de la compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara, et de la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Par M. Small,—deux pétitions du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto; et deux pétitions de l'Union Typographique de Toronto.

Par M. Cockburn,—la pétition de la compagnie d'Assurance et d'Inspection des Bouilloires du Canada.

Par M. Brown,—la pétition de George McDonald Bagwell, de la cité de Hamilton, comté de Wentworth, Ontario, imprimeur, époux légitime de Ella-Alexine-Louisa Bagwell, ci devant de la cité de Hamilton, mais actuellement domiciliée à Talladega, dans l'État de l'Alabama, l'un des États-Unis de l'Amérique.

Par M. Carling,—la pétition de la compagnie de Prêts et de Débentures de l'Ontario.

Par M. Bryson,—la pétition de Hiram Robinson et autres, de la cité d'Ottawa.

Par M. Jamieson,—la pétition de Claude McLachlin et autres, marchands de bois, d'Arnprior et autres lieux; la pétition de William Gordon Lowry, du canton de Huntley, comté de Carleton, Ont., bourgeois; la pétition de Bennett Rosamond, de la ville d'Almonte, comté de Lanark, Ont., manufacturier; et la pétition de Arthur Wand, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, dans la province de Québec, entrepreneur.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Edward Carney et autres, de Toronto; et de W. Roth et autres; demandant la passation d'un acte pour l'inspection régulière des engins et bouilloires à vapeur fixes.

De George Creighton et autres, de Toronto; de l'Assemblée Hand-in-Hand, No 5,743, des Chevaliers du Travail, Toronto; et de D. Chamberland et autres; demandant la passation d'un acte prohibant l'importation de travailleurs étrangers.

De George Creighton et autres, de Toronto; de l'Assemblée Hand-in-Hand, No 5,743, des Chevaliers du Travail, Toronto; et de Octave Vézina et autres; demandant l'abolition du mode actuel d'immigration.

De George Creighton et autres, de Toronto; de l'Assemblée Hand-in-Hand, No 5,743, des Chevaliers du Travail, Toronto; et de Chrysanthe Juneau et autres; demandant la passation d'un acte fixant un jour à être appelé "jour du travail," comme jour de fête nationale à l'avantage des travailleurs de la Puissance.

De l'Assemblée Hand-in-Hand, No 5,743, des Chevaliers du Travail, Toronto; de George A. Harrap et autres, de Toronto; et de T. Bédard et autres; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De George A. Harrap et autres, de Toronto; et de S. Bérubé et autres; demandant la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De la Société des Missions Etrangères des Baptistes Réguliers de l'Ontario et Québec; et de la Société des Missions des Baptistes Réguliers de l'Ontario; demandant la passation d'un acte prescrivant que les travaux des diverses sociétés des Eglises Baptistes des dites provinces soient placés sous le contrôle des représentants des dites églises et à d'autres fins.

De la compagnie du chemin de fer Central de Hamilton; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie.

De la Corporation de la cité d'Ottawa; demandant la passation d'un acte obligeant toutes les compagnies de télégraphes et de téléphones à placer leur fils sous terre dans les villes.

De la compagnie de levée et chemin de fer de St-Gabriel; demandant la passation d'un acte pour faire revivre et amender les actes relatifs à la dite compagnie.

Du conseil municipal du comté de Middlesex; demandant un certain amendement à l'Acte de Tempérance du Canada.

De R. P. Lemieux et autres; demandant le rappel de la clause de l'Acte des Elections Fédérales qui exige qu'un dépôt soit fait par les candidats.

De la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick et Prince-Edouard; demandant la passation d'un acte pour changer son nom en celui de "compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard"; pour réduire son capital-actions; pour l'autoriser à prolonger sa voie ferrée, et pour d'autres fins.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,
Résolu, que cette Chambre concoure dans le rapport du comité spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents de cette Chambre, en tant qu'il se rapporte aux comités suivants, savoir :—Privilèges et Elections—Lois Expirantes—Chemins de fer, Canaux et Télégraphes—Bills Privés—Impressions—Comptes Publics—Banques et Commerce, et Agriculture et Colonisation.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,
Ordonné, que MM. Putnam et Edwards soient ajoutés au comité d'Agriculture et de Colonisation.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,
Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant Leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, et que les membres du comité spécial permanent des Impressions, savoir :—MM. Amyot, Bergin, Bourassa, Bowell, Charlton, Davin, Desjardins, Foster, Grandbois, Innes, McMullen, Putnam, Somerville, Taylor, Tisdale, Trow et Vanasse agissent au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions du Parlement.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Ordonné, que M. Landry ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre cent vingt-sept des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant l'intérêt."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Wallace ait la permission de présenter un bill à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Bergeron;

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé du coût total du discours sur le budget publié chaque année depuis 1867, avec mention du nombre d'exemplaires distribués chaque année, pendant la dite période.

Sur motion de M. Rinfret, secondé par M. Boisvert;

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes requêtes, correspondances, rapports, etc., documents de toutes sortes concernant l'octroi de subsides par le gouvernement fédéral à la ligne du chemin de fer Grand Oriental devant s'étendre de Montréal à Lévis.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Charlton;

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1888 au 1er février 1889, avec un état comparatif sur le même sujet, du 1er juillet, 1887, au 1er février 1888.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1888 au 1er février 1889, faisant la dis-

inction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, avec un état comparatif sur le même sujet, du 1er juillet 1887, au 1er janvier 1888.

Sur motion de M. Jones, secondé par M. Platt,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms de tous les chapelains d'institutions publiques nommés par le gouvernement, la date de leur nomination, le chiffre de leur salaire et les désignations religieuses auxquelles ils appartiennent.

Sur motion de M. Curran, secondé par M. Hesson,

Ordonné, qu'un ordre de la chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous papiers et documents adressés au gouvernement par le Bureau des Examineurs, concernant l'examen récent des candidats à la charge d'inspecteurs de peaux crues et de cuirs pour la cité de Montréal.

Sur motion de M. Dessaint, secondé par M. Ste. Marie,

Ordonné, qu'un ordre de la chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant :—

- 1o. Liste de tous les actionnaires actuels de la compagnie du chemin de fer de Témiscouata;
- 2o. Le nombre de parts de chaque actionnaire;
- 3o. Le montant payé par chacun d'eux sur leurs parts respectives.

Sur motion de M. Laurier, secondé par sir Richard J. Cartwright,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil, rapports, correspondance et papiers concernant la destitution de l'honorable William Ross de la charge de percepteur des douanes au port de Halifax.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Brown, secondé par M. McKay,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. Elgar, Girouard, Hudspeth, Kenny, Lépiné, Madill, Skinner et Ward, pour examiner une boîte de scrutin inventée par John Waddell, de Harriston, et fabriqués sous la surveillance de M. John R. Arnoldi, principal ingénieur-mécanicien du département des travaux publics.

Et alors la chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeu*di*, 7 février 1889.

PRÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Perley, — La pétition de William Henry Middleton, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, gentilhomme; et la pétition de Jacob Erratt, maître d'Ottawa, et autres.

Par M. Elgar, — La pétition de John Hoskin et autres, de la cité de Toronto.

Par M. Trow,—La pétition de Samuel Merner, du village de New-Hambourg, et autres, d'autres lieux.

Par M. Dawson,—La pétition de l'honorable Herbert E. Wilson, M. D., Orateur du conseil du Nord-Ouest, de Edmonton, et autres, de la cité de Toronto.

Par M. Larivière,—La pétition de Thomas Horsefield Carman, entrepreneur, et autres, de la cité de Winnipeg, et autres lieux.

Par M. Curran,—La pétition de J. E. Mullen, marchand, et autres, de la cité de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie du chemin de fer du comté de Prescott; demandant certains amendements à sa charte.

De l'Assemblée de district, des Mariniers, No 136; de l'Assemblée de Barry, No 827, des Plombiers; du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée de Barry, No 827, des Plombiers; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7,025; du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto; de l'Union Typographique de Toronto; et de l'Assemblée de district, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De l'Assemblée de Barry, No 827, des Plombiers; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7,025; du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto; et de l'Union Typographique de Toronto; demandant la passation d'un acte fixant un jour à être appelé "jour du travail," comme jour de fête nationale à l'avantage des travailleurs de la Puissance.

De l'Assemblée de Barry, No 827, des Plombiers; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7,025; et de l'Assemblée du district, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant le rappel de la clause de l'Acte des Elections Fédérales qui exige qu'un dépôt soit fait par les candidats.

De l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7,025; de l'Assemblée de district, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto; et de l'Union Typographique de Toronto; demandant l'abolition du mode actuel d'immigration.

De l'Union Typographique de Toronto; et du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto; demandant la passation d'un acte pour l'inspection régulière des engins et bouilloires à vapeur fixes.

De la Société de secours des ministres Baptistes Réguliers mis à la retraite, et des veuves et enfants de ministres; et de la "Standard Publishing Co"; demandant la passation d'un acte prescrivant que les travaux des diverses sociétés des Eglises Baptistes de l'Ontario et Québec soient placés sous le contrôle des représentants des dites églises et à d'autres fins.

De l'Assemblée de district, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto; de l'Union Typographique de Toronto; et du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto; demandant la passation d'un acte prohibant l'importation de travailleurs étrangers.

De la compagnie de Prêt et d'Agence de Londres et du Canada (limitée); demandant un autre amendement à sa charte.

De la Société pour prévenir la cruauté envers les animaux, de Hamilton; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

Du Dr. Oronhyatehka et autres, officiers et membres de l'Ordre Indépendant des Forestiers; demandant une charte sous le nom de Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers.

Le Lieutenant général J. Wimburn Laurie, député pour le district électoral de Shelburne, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et signé devant les commissaires, le rôle qui le contient, prend son siège en chambre.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes une minute du Conseil approuvée nommant le Très-honorable Sir John A. Macdonald, K.C.B., président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, l'honorable Sir Hector Langevin, K.C.M.G., ministre des Travaux Publics, l'honorable John Costigan, ministre du Revenu de l'Intérieur, et l'honorable George Eulas Foster, ministre des Finances, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'acte chap. 13 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant la Chambre des Communes."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 6 février 1889.

Ordonné, que M. Choquette ait la permission de présenter un bill assurant une traversée régulière entre la cité de Québec et la ville de Lévis.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre.—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Madill ait la permission de présenter un bill à l'effet d'obliger les propriétaires d'ascenseurs et monte-charges à prendre des mesures pour prévenir les accidents.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Dawson,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant les recettes perçues par les agents des emplacements de ville dans les Territoires du Nord-Ouest au moyen de ventes de terrains et autrement; aussi, un relevé de toutes dépenses s'y rattachant, depuis l'année 1882.

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Trow,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des résolutions passées lors de la conférence tenue en 1887, à Québec, par les délégués des provinces de l'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Manitoba, et de tous papiers et correspondance s'y rattachant.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport annuel des Affaires des Sauvages, pour l'année 1888 (*Documents de la session, No 16.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 8 février 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Davis,—la pétition de Joseph Ick Evans et autres, de la cité de Toronto.

Par M. Waldie,—la pétition du conseil municipal du comté de Halton.

Par M. McCarthy,—la pétition de John W. Cheeseworth, marchand, et autres, de la cité de Toronto.

Par M. Davin,—la pétition de D. L. Macpherson et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Chambre de Commerce de Québec ; demandant certains amendements à sa charte.

De la compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara, et de la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada ; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leurs travaux.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto ; et de l'Union Typographique de Toronto ; demandant le rappel de la clause de l'Acte des Elections Fédérales qui exige qu'un dépôt soit fait par les candidats.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto ; demandant l'abolition du mode actuel d'immigration.

De l'Union Typographique de Toronto ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De la compagnie d'Assurance et d'Inspection des Bouilloires du Canada ; demandant la passation d'un acte leur donnant des pouvoirs additionnels comme corps légalement constitué.

De la compagnie de Prêts et de Débentures de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à créer un capital-débentures et consolidant les divers pouvoirs à elle conférés par des statuts en force pour contracter des emprunts et recevoir des dépôts.

De Hiram Robinson et autres, de la cité d'Ottawa ; demandant une charte sous le nom de "compagnie de fabrication de Bois de Hawkesbury."

De Claude McLachlin et autres, marchands de bois, d'Arnprior et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de "compagnie d'Estacades d'Ottawa et Montréal."

De George McDonald Bagwell, de la cité de Hamilton, comté de Wentworth, Ontario, imprimeur, époux légitime de Ella-Alexine-Louisa Bagwell, ci-devant de la cité de Hamilton, mais actuellement domiciliée à Talladega, dans l'État de l'Alabama, l'un des États-Unis d'Amérique ; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage avec la dite Ella-Alexine-Louisa Bagwell dissous, et pour divorcer d'avec elle.

De William Gordon Lowry, du township de Huntley, comté de Carleton, Ont., bourgeois ; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage avec Florence Lowry (ci-devant Florence Moorehead) dissous, et pour divorcer d'avec elle.

De Bennett Rosamond, de la ville d'Almonte, comté de Lanark, Ont., manufacturier ; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage avec Adair M. Rosamond (ci-devant Adair M. Roy) dissous, et pour divorcer d'avec elle.

De Arthur Wand, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, dans la province de Québec, entrepreneur; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage avec Jennie Darrach dissous, et pour divorcer d'avec elle.

M Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant à la pétition de la compagnie de chemin de fer et de charbonnage d'Alberta.

Votre comité a aussi considéré les avis donnés quant à la pétition de la compagnie du chemin de fer de Kootenay et Athabasca, demandant certains amendement à sa charte, et il constate que ces avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu; mais comme la période requise sera pleinement expirée avant que le bill ne soit considéré par le comité des Chemins de fer, le comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Le délai pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés expirant demain, et celui pour présenter les bills privés se terminant jeudi prochain, le 14 courant, votre comité recommande, en conséquence, que le délai pour recevoir des pétitions soit prorogé au vendredi, le 22 courant, et que celui pour présenter des bills privés, soit prorogé au jeudi, 28 courant.

Sur motion de M. Wood (Brockville), secondé par M. Denison,

Ordonné,—Que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés soit prorogé à vendredi, le 22 courant, et celui pour présenter des bills privés, au jeudi, 28 courant, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Shanly ait la permission de présenter un bill constituant en incorporation la compagnie du chemin de fer et de houille d'Alberta.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Mara ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer de Kootenay à Athabasca.

Il présente en conséquence le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Burdett ait la permission de présenter un bill à l'effet de prévenir la fraude dans la fourniture du lait aux fromageries et beurreries.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes les estimations des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1890, et conformément aux dispositions de l' "Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, de 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session, No 2.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 7 février 1889.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bowell,
Ordonné, que les dits message et budget soient renvoyés au comité des Subsidés.

Sur motion de M. Langelier (Montmorency), secondé par M. Lister,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de l'Intérieur et ses employés et Thomas Sioui et autres Sauvages de la tribu des Hurons, de Lorette.

Sur motion de sir Richard J Cartwright, secondé par M. Mackenzie,
Ordonné, qu'un ordre de la chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant les montants reçus à compte de l'emprunt récemment négocié, avec un relevé des sommes (formant partie des dits montants) déposées dans des banques canadiennes et autres, depuis le 20 juin, 1888, et le taux de l'intérêt payable pour les dites sommes.

Sur motion de M. Smith (Ontario), secondé par M. Hesson,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant la quantité de blé et de farine exportés des Etats-Unis en Canada, pour la consommation, pendant les six mois expirés le 31 décembre 1888, ainsi que la quantité de farine en entrepôt, en Canada, à la même date.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Trow,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant,—

1. Le plein montant des frais judiciaires et autres payés dans la cause "The St. Catherines' Milling and Lumbering Company vs The Queen," depuis le commencement du procès jusqu'au 1er janvier 1889.

2. La personne ou les personnes auxquelles ils ont été payés, les montants payés et la date des paiements.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Yeo,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant les réparations faites au dragueur "Prince Edward" en 1888, la date du commencement des travaux et leur coût une fois terminés; aussi, la somme des opérations du dit dragueur, en 1888.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Yeo,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé du nombre de fabriques de conserves de homard sur tout le littoral de l'Ile du Prince-Edouard; le nombre d'amendes imposées pendant la saison de 1888, le montant de chaque amende; le nom des personnes qui ont payé les amendes, et le nom de celles qui ne les ont pas payés; et la nature du délit dans chaque cas.

Sur motion de M. McIntyre, secondé par M. Yeo,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie du dernier rapport d'ingénieur sur la praticabilité d'un havre à Naufrage, comté de King, I. P. E.

Sur motion de M. Charlton, secondé par sir Richard J. Cartwright,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant la quantité de billots de pin et d'épinette, mesure de planche, importés du Maine dans le Nouveau-Brunswick pour être fabriqués dans les scieries du Canada en bois de service qui est ensuite expédié aux Etats-Unis aux termes du tarif américain qui admet ce bois en franchise, pendant chaque année depuis 1867 jusqu'au 30 juin, 1888; le dit état devant indiquer la quantité respective de pin et d'épinette, si possible, ou si non, donner le chiffre total de l'importation des deux espèces sans tenir compte de la désignation.

Sur motion de M. Charlton, secondé par sir Richard J. Cartwright,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie donnant la quantité respective de billets de pin et d'épinette, mesure de planche, exportée chaque année, depuis 1867 jusqu'au 30 juin 1888, le montant des droits d'exportation perçus chaque année sur chaque classe de billots, le tarif des droits, chaque année, sur chaque espèce de billots, et le montant de chaque espèce de bois exporté et le montant des droits perçus sur le susdit bois, par province.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 11 février 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Pa M. Wilson (Elgin),—La pétition du conseil municipal du comté d'Elgin.

Par M. Ferguson (Welland),—Six pétitions de l'Assemblée Locale, No 7,908, Chevaliers du Travail, Thorold, de l'Ontario.

Par M. Rykert, —Six pétitions de la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers, No 38, Ste-Catherine; sept pétitions de l'Assemblée Locale, No 2,056, Chevaliers du Travail, Ste-Catherine; et la pétition de Robert Wood et autres, producteurs de fruits et maraîchers, du township de Niagara, comté de Lincoln, Ontario.

Par M. Daly, —La pétition du conseil municipal de la cité de Winnipeg, Manitoba; la pétition de James H. Ashdown et autres, de Winnipeg; la pétition de la compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest; et la pétition de la compagnie du chemin de fer de jonction de Berlin et du Pacifique Canadien;

Par M. Kirkpatrick, —La pétition de la corporation du Collège de la Reine, à Kingston; la pétition de George W. Stephens et autres, de la cité de Montréal et autres lieux; la pétition de la compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke; et la pétition de la compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa.

Par M. Dickinson, —La pétition du conseil municipal du comté du Carleton, Ontario.

Par M. Coughlin, —La pétition de la ville de Parkhill, comté de Middlesex, Ontario.

Par M. Davis, —La pétition de la compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabaska.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De William Henry Middleton, de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, Ont., gentilhomme; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage avec Mary Froude Middleton, dissous et pour divorcer d'avec elle.

De Jacob Erratt, maire d'Ottawa, et autres; démontrant la nécessité d'élargir et améliorer le canal Rideau de manière à en permettre la navigation aux bâtiments d'un fort tonnage, et priant la Chambre de prendre en considération l'importance d'une étude sérieuse et d'un rapport élaboré à ce sujet.

De John Hoskin et autres, de Toronto; demandant une charte sous le nom de "Compagnie de Titres et de Débentures, du Canada."

De Samuel Merner, du village de New-Hamburg, et autres, d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de "Compagnie d'assurance sur la vie, de la Puissance."

De l'honorable Herbert E. Wilson, M.D, Orateur du Conseil du Nord-Ouest, de Edmonton, et autres, de la ville de Toronto; demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer d'Assiniboia, Edmonton et Unjiga."

De Thomas Horsefield Carman, entrepreneur, et autres, de la cité de Winnipeg et autres lieux; demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est."

De J. E. Mullin, marchand, et autres, de la cité de Montréal; demandant une charte sous le nom de "Compagnie du Pont de l'Île Ste-Hélène."

De Joseph Ick Evans et autres, de la cité de Toronto; demandant une charte sous le nom de "Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim."

Du conseil municipal du comté de Halton; priant la Chambre de prendre en considération l'opportunité de pourvoir au paiement d'honoraires aux juges de paix, dans certaines causes criminelles, et de leur fournir les Statuts Révisés du Canada.

De John W. Cheesworth, marchand, et autres, de la cité de Toronto; demandant une charte sous le nom de "Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan."

De D. L. Macpherson et autres; priant la Chambre de vouloir bien adopter quelque mesure législative confirmant les droits et privilèges qu'ils croyaient avoir lorsqu'ils ne sont fixés dans les Territoires du Nord-Ouest, relativement à l'obtention d'un second homestead.

Frank Stillman Bernard, écuyer, député du district électoral de Caribou, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport du Secrétaire d'Etat pour l'année expirée le 31 décembre 1888. (*Documents de la session, No 6.*)

Aussi,—Liste des officiers publics qui ont reçu des commissions conformément aux dispositions du chap. 19 des Statuts Révisés du Canada, en 1888. (*Documents de la session, No 31.*)

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill établissant de nouvelles dispositions concernant l'instruction expéditive de certains crimes et délits.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Ellis ait la permission de présenter un bill autorisant l'imposition d'une taxe sur les salaires ou revenus des personnes au service du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer de Kootenay à Athabaska, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Bain (Wentworth), secondé par M. Wilson (Elgin),
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance, rapports, pétitions ou autres papiers concernant la vente, la propriété ou la condition du chemin macadamisé de Dundas et Waterloo, depuis la réponse présentée en vertu d'un ordre de la Chambre daté du 17 février 1855.

M. Mulock propose, secondé par M. Armstrong,—que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'abroger le droit sur les engrais artificiels, et de les placer sur la liste des articles admis en franchise.

Et un débat s'ensuivant,—

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 12 février 1889.

PRIÈRE,

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Perley,—la pétition de la Société Métropolitaine pour empêcher la cruauté envers les animaux.

Par M. Watson,—la pétition de John Grabam et autres.

Par M. Hickey,—la pétition de J. P. Whitney et autres.

Par M. Smith (Ontario),—la pétition du conseil municipal du comté d'Ontario.
Par M. Denison,—la pétition de W. R. Brock, président, et autres, officiers et membres de la Société Humanitaire de Toronto.

Par M. Prior,—la pétition de l'honorable Amor de Cosmos et autres, de la cité de Victoria, C.A.

Par M. Curran,—la pétition de la Société Canadienne pour empêcher la cruauté envers les animaux.

Par M. Bergin,—la pétition de William A. Roys et autres, producteurs de fruits et maraichers du township de Cornwall.

Par M. Lister,—deux pétitions du conseil municipal du comté de Lambton.

Par M. Taylor,—la pétition de Christopher Tenant et autres, producteurs de fruits et maraichers, du township de Front Yonge; et la pétition de Alonzo Boustead et autres, des townships de Yonge et Escott, tous producteurs de fruits et maraichers.

Par M. Colby,—la pétition de Homer C. Ayer et autres, directeurs provisoires de la compagnie du chemin de fer de Jonction de la Massawippi.

Par M. Rykert,—Six pétitions de l'Union des Peintres, No 21; six pétitions de l'Assemblée Locale des Charrois, No 618; six pétitions de l'Assemblée Locale des Tailleurs, No 10,291, Chevaliers du Travail, tous de Ste-Catherine; et de sept pétitions de l'Assemblée Locale, No 2,518, Chevaliers du Travail, Port-Dalhousie, tous de l'Ontario.

Par M. Ferguson (Welland),—six pétitions de l'Assemblée Locale, No 6,798, Chevaliers du Travail, Thorold; et la pétition de P. Harrison Pew et autres, producteurs de fruits et maraîchers, du township de Stamford, comté de Welland, tous de l'Ontario.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De George McDonald Bagwell, de la cité de Hamilton; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage avec la ditte Ella-Alexine-Louisa Bagwell, dissous, et pour divorcer d'avec elle;—de William Gordon Lowry, du township de Huntley; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage avec Florence Lowry, dissous, et pour divorcer d'avec elle;—de Bennett Rosamond, de la ville d'Almonte; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage avec Adair M. Rosamond, dissous, et pour divorcer d'avec elle; de Arthur Wand, de la cité de Montréal; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage avec Jennie Wand, dissous, et pour divorcer d'avec elle;—de William Henry Middleton, de la cité d'Ottawa; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage avec Mary Froude Middleton, dissous, et pour divorcer d'avec elle;—de Hiram Robinson et autres, de la cité d'Ottawa; demandant une charte sous le nom de "compagnie de Fabrication de Bois de Hawkesbury";—de la compagnie d'Assurance et d'Inspection des Bûilloires du Canada; demandant la passation d'un acte leur donnant des pouvoirs additionnels comme corps légalement constitué;—de John Hoskin et autres, de Toronto; demandant une charte sous le nom de "compagnie de Titres et de Débentures, du Canada";—de l'honorable Herbert E. Wilson, M.D., Orateur du Conseil du Nord-Ouest, de Edmonton, et autres, de la cité de Toronto; demandant une charte sous le nom de "compagnie du chemin de fer d'Assiniboïa, Edmonton et Unjiga";—de Claude McLachlin et autres, marchands de bois, d'Arnprior et autres lieux; demandant une charte sous le nom de "compagnie d'Estacades d'Ottawa et Montréal";—de Samuel Merner, du village New-Hamburg, et autres, d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de "compagnie d'assurance sur la vie, de la Puissance";—et de la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick et Prince-Edouard; demandant la passation d'un acte pour changer son nom en celui de "compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard"; pour réduire son capital-actions; pour l'autoriser à prolonger sa voie ferrée, et pour d'autres fins.

Ordonné, que M. Dawson ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Assiniboïa, Edmonton et Unjiga.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Labrosse ait la permission de présenter un bill à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'exploitation de bois de Hawkesbury.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Wood (Westmoreland) ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à Prince-Edouard, et changeant le nom de la compagnie en celui de "compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à l'Île du Prince-Edouard.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Edgar ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie de valeurs et débentures du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Girouard ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie d'Estacades d'Ottawa et Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Trow ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie d'assurance sur la vie dite Dominion

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Brown ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'acte constituant la compagnie Canadienne d'Inspection et d'Assurance des chaudières à vapeur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Rykert, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que les comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1888, le rapport de l'auditeur-général sur les comptes de crédits pour le même exercice, le relevé des mandats du Gouverneur-Général émis depuis la dernière session du parlement et les dépenses s'y rattachant, et le relevé des dépenses à compte des diverses dépenses imprévues, du 1er juillet 1883, au 31 janvier 1889, soient référés au comité des Comptes Publics.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1889, pour un état détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1888, au 1er février 1889, avec un état comparatif sur le même sujet, du 1er juillet 1887, au 1er février 1888. (*Documents de la session, No 32.*)

Aussi, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—copie de l'ordre en conseil établissant certaines règles, conformément aux dispositions du chapitre 121 des Statuts Révisés du Canada, au sujet des Banques d'Epargne du gouvernement. (*Documents de la session, No 34.*)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1889, pour copie de tous papiers et documents adressés au gouvernement par le Bureau des Examineurs, concernant l'examen récent des candidats à la charge d'inspecteur de peaux crues et de cuirs pour la cité de Montréal. (*Documents de la session, No 33.*)

La Chambre en conformité de l'ordre se forme en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille sept cent sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département de la Milice, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille neuf cent soixante-douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, que la somme de vingt et un mille trois cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Impressions et Papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-huit mille, cinq cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille quatre cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille huit cent vingt-cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'Auditeur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Finances et Conseil de la Trésorerie, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille neuf cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille deux cent soixante et dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la chambre.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 13 février 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Wilson (Lennox).—deux pétitions de l'Assemblée By Courage; No 2,216, Chevaliers du Travail, Napanee, Ontario.

Par M. Cockburn,—trois pétitions de l'Assemblée Hand-in-Hand, No 5,743, Chevaliers du Travail, Toronto.

Par M. Denison,—La pétition de la Société Baptiste Régulière de l'Ontario et Québec.

Par M. Holton,—La pétition de B. W. Robertson et autres, de Kingston et autres lieux.

Par M. Marshall,—La pétition de la Compagnie Canadienne d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, de London.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers, No 38; de l'Assemblée Locale, No 2,056, Chevaliers du Travail, tous de Ste-Catherine; et de l'Assemblée Locale, No 7,908, Chevaliers du Travail, Thorold, tous de l'Ontario; demandant le rappel de la clause de l'Acte des Elections Fédérales qui exige qu'un dépôt soit fait par les candidats.

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers, No 38; de l'Assemblée Locale, No 2,056, Chevaliers du Travail, tous de Ste-Catherine; et de l'Assemblée Locale, No 7,908, Chevaliers du Travail, Thorold, tous de l'Ontario; demandant l'abolition du mode actuel d'immigration.

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers, No 38; de l'Assemblée Locale, No 2,056, Chevaliers du Travail, tous de Ste-Catherine; et de l'Assemblée Locale, No 7,908, Chevaliers du Travail, Thorold, tous de l'Ontario; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers, No 38; de l'Assemblée Locale, No 2,056, Chevaliers du Travail, tous de Ste-Catherine; et de l'Assemblée Locale, No 7,908, Chevaliers du Travail, Thorold; tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte prohibant l'importation de travailleurs étrangers.

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers, No 38; de l'Assemblée Locale, No 2,056, Chevaliers du Travail, tous de Ste-Catherine; et de l'Assemblée Locale, No 7,908, Chevaliers du Travail, Thorold, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte fixant un jour à être appelé "jour du travail," comme jour de fête nationale à l'avantage des travailleurs de la Puissance.

De l'Assemblée Locale, No 7,908, Chevaliers du Travail, Thorold; de la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers, No 38, Ste-Catherine; et de l'Assemblée Locale, No 2,056, Chevaliers du Travail, Ste-Catherine, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voile, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée Locale, No 2,056, Chevaliers du Travail, Ste-Catherine, Ontario; demandant la passation d'un acte pour l'inspection régulière des engins et bouilloires à vapeur fixes.

Du conseil municipal du comté d'Elgin; demandant la passation d'une loi prohibant l'importation, la fabrication et la vente des boissons enivrantes à titre de brevages.

De Robert Wood et autres, producteurs de fruits et maraîchers, du township de Niagara, comté de Lincoln, Ont., priant la Chambre de prendre des mesures pour

imposer un droit sur certains fruits, légumes et produits de pépinières, lorsqu'ils sont importés des États-Unis.

Du conseil municipal de la cité de Winnipeg, Manitoba; demandant la passation d'un acte l'autorisant à utiliser le pouvoir d'eau et à améliorer la navigation de l'Assiniboine.

De James H. Ashdown et autres, de Winnipeg, Man.; demandant une charte sous le nom de "Compagnie de pouvoir d'eau de l'Assiniboine."

De la compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest; demandant un amendement à sa charte.

De la compagnie du chemin de fer de jonction de Berlin et du Pacifique Canadien; demandant la passation d'un acte étendant le délai fixé pour le commencement et la terminaison de sa ligne, et à d'autres fins.

De la corporation du Collège de la Reine, à Kingston; demandant la passation d'un acte lui donnant de nouveaux pouvoirs comme corporation, et amendant l'Acte 45 Vic., chap. 123, concernant le dit collège.

De George W. Stephens et autres, de la cité de Montréal et autres lieux; demandant une charte sous le nom de compagnie générale de fidéicommiss du Canada.

De la compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne et de ses embranchements et à d'autres fins.

De la compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne, et à d'autres fins.

Du conseil municipal du comté de Carleton, et autres; démontrant la nécessité d'élargir et améliorer le canal Rideau de manière à en permettre la navigation aux bâtiments d'un fort tonnage, et priant la Chambre de prendre en considération l'importance d'une étude sérieuse et d'un rapport élaboré à ce sujet.

Du conseil municipal de la ville de Parkhill, comté de Middlesex, Ont.; demandant un certain amendement à l'Acte de Tempérance du Canada.

De la compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabasca; demandant la passation d'un acte lui donnant des pouvoirs additionnels comme corporation.

Ordonné, que M. Tupper ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires, chapitre soixante-treize des statuts révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte des poids et mesures, chapitre cent quatre des Statuts Révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Joncas ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des Elections Fédérales, chapitre huit des Statuts Révisés du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Denison propose, secondé par M. Tyrwhitt,—Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir s'il serait à propos, pour le gouvernement, d'acquérir toutes les lignes de télégraphe électrique en Canada; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'entendre les compagnies de télégraphe et de chemins de fer et les propriétaires qui désireraient comparaître en personne ou par l'entremise de conseils ou d'agents, et aussi de faire rapport à la Chambre.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Dawson, secondé par M. Davin,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario, concernant l'opportunité de permettre aux blancs de faire la pêche au filet dans les eaux intérieures de l'Ontario, au nord et au nord-ouest des lacs Huron et Supérieur.

Aussi, de toute correspondance entre le département des Sauvages et tout autre département du gouvernement au sujet de la misère et de la détresse qui se feraient sentir parmi la population sauvage, si l'on permettait de pêcher librement dans les eaux d'où elle tire sa principale subsistance.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Burdett, secondé par M. Innes,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de toute correspondance échangée entre les autorités du Grand-Tronc et le gouvernement concernant la subvention accordée pour l'achèvement de la ligne de la compagnie du chemin de fer de Belleville et Hastings-Nord depuis le village de Madoc jusqu'à Eldorado dans la division nord de Hastings, les travaux faits pour parachever la dite ligne, et la prise de possession et l'ouverture de la ligne au trafic.

M. Jamieson propose, secondé par M. Fisher,—Que, dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient de prohiber la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes, sauf pour des fins sacramentelles, médicales, scientifiques ou mécaniques. Que la mise en vigueur de telle prohibition et que la surveillance de telle fabrication, importation ou vente qui pourra être permise, soient exercées par le gouvernement de la Puissance, par l'entremise d'officiers nommés spécialement à cet effet.

M. Wood (Brockville) propose comme amendement, secondé par M. Hickey,—Que tous les mots après "mécaniques" soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" lorsque l'opinion publique sera prête à accepter une telle mesure de prohibition et à la mettre en vigueur."

M. Taylor propose comme sous amendement, secondé par M. Roome,—Que tous les mots de l'amendement soient biffés, de même que tous les mots après "mécaniques" dans la motion principale, afin de leur substituer les suivants :—" si, après avoir préalablement pris les votes des électeurs qualifiés du Canada, il est constaté que la majorité est favorable à une telle mesure prohibitive qui devra aussi pourvoir à indemniser les fabricants de ces liqueurs."

Et un débat s'ensuivant :

Sur motion de M. Mitchell, secondé par M. Bergeron,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Landerkin propose, secondé par M. McMillan, (Huron),

Qu'attendu que les distillateurs ont une remise de droits sur le maïs importé pour servir à la fabrication de spiritueux pour l'exportation, cette Chambre est d'opinion qu'il n'est que juste et raisonnable que les fermiers et éleveurs qui importent du maïs pour la nourriture des bestiaux ou autres animaux pour l'exportation, obtiennent aussi une semblable remise.

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept et demie P.M.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills et ordres publics est appelé en vertu de la règle 19.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat journé sur la motion proposée lundi dernier,—Que la Chambre se forme en comité général pour considérer la résolution suivante :—Qu'il est expédient d'abroger le droit sur les engrais artificiels, et de les placer sur la liste des articles admis en franchise.

Et la question étant proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant mise sur la dite motion, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Platt,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Déyon,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Édgar,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Yeo.—71.</i>
<i>Cook,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Neveu,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Dalu,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Porter,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Davin,</i>	<i>Laurie (Lieut. Gén'l)</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Lépine</i>	<i>Roome,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Davison,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McKay,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McMillan (Vaudre'l),</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>White (Cardwell),</i>

Cimon,
Cochrane,
Cockburn,
Colby,
Corby,
Costigan,
Coughlin,
Coulombe,

Hall,
Hesson,
Hickey,
Hudspeth,
Jamieson,
Jones (Digby),
Landry,
La Rivière,

Moffat,
Moncrieff,
Montplaisir,
O'Brien,
Patterson (Essex),
Perley,
Putnam,

White (Renfrew),
Wilmot,
Wilson (Argenteuil),
Wilson (Lennox),
Wood (Brockville) and
Wood (Westm'dy)—101.

Ainsi la question est résolue négativement.

Sur motion de M. Laurier, secondé par sir Richard J. Cartwright,

Résolu, que la prise en considération de la résolution dont sir R. Cartwright a donné avis mercredi, le 6 courant, afin d'en faire le sujet d'une adresse à Sa Majesté la priant de donner pouvoir à son représentant, le Gouverneur-Général du Canada, agissant par et de l'avis du Conseil Privé de la Reine en Canada, de communiquer directement, par l'entremise d'un agent ou chargé d'affaires du Canada, avec tout Etat étranger afin de prendre des arrangements commerciaux avantageux à ce pays, sauf le consentement préalable ou l'approbation subséquente du parlement canadien formulés dans un acte,—est placée en tête de la liste des Orbres du Jour pour lundi prochain, après les Bills Privés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeu*di*, 14 février 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Davis,—la pétition de W. F. Alloway et autres.

Par M. Bryson,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Par M. Brown,—la pétition de la compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue et de la Baie de James.

Par M. Roome,—la pétition de M. F. Tupper et autres, du village de Mount Brydges, comté de Middlesex.

Par M. Landry,—la pétition de George T. Baird, marchand, et autres, de Perth-Centre, et autres, du Nouveau-Brunswick et autres lieux.

Par M. Boyle,—la pétition de Edward Morris et autres, producteurs de fruits et maraichers, du township de Pelham, comté de Monck, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la Société Métropolitaine pour empêcher la cruauté envers les animaux; demandant la passation d'un acte pour amender le chapitre 172 des Statuts Révisés du Canada, concernant la cruauté envers les animaux.

De John Graham et autres; demandant une charte sous le nom de compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.

De J. P. Whitney et autres; demandant une charte sous le nom de compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburg et New-York.

Du conseil municipal du comté d'Ontario, et du conseil municipal du comté de Lambton, tous de l'Ontario; demandant la passation d'une loi prohibant l'importation, la fabrication et la vente des boissons enivrantes à titre de breuvages.

De W. R. Brock, président, et autres, officiers et membres de la Société Humanitaire de Toronto; et de la Société canadienne pour empêcher la cruauté envers les animaux; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De l'honorable Amor de Cosmos et autres, de la cité de Victoria, C.A.; demandant une charte sous le nom de la compagnie du chemin de fer de Victoria, Saanich et New-Westminster.

De Homer C. Ayer et autres, directeurs provisoires de la compagnie du chemin de fer de Jonction de la Massawippi; demandant certains amendements à la charte de la compagnie.

Du conseil municipal du comté de Lambton, Ont.; demandant à la Chambre de ne pas imposer de droits sur les billots d'orme.

De William A. Roys et autres, producteurs de fruits et maraîchers, du township de Cornwall, comté de Cornwall; de Christopher Tenant et autres, producteurs de fruits et maraîchers, du township de Front Yonge, comté de Leeds; de Alonzo Bonsteal et autres, producteurs de fruits et maraîchers, des townships de Yonge et Escott, comté de Leeds; et de P. Harrison Pew et autres, producteurs de fruits et maraîchers, du township de Stamford, comté de Welland, tous de l'Ontario; priant la Chambre de prendre des mesures pour imposer un droit sur certains fruits, légumes et produits de pépinières, lorsqu'ils sont importés des États-Unis.

De l'Union des Peintres, No 21; de l'Assemblée Locale des Charrons, No 618; de l'Assemblée Locale des Tailleurs, No 10,291, Chevaliers du Travail, tous de Ste-Catherine; de l'Assemblée Locale, No 2,513, Chevaliers du Travail, Port-Dalhousie; et de l'Assemblée Locale, No 6,798, Chevaliers du Travail, Thorold, tous de l'Ontario; demandant que l'Acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Union des Peintres, No 21; de l'Assemblée Locale des Charrons, No 618; de l'Assemblée Locale des Tailleurs, No 10,291, Chevaliers du Travail, tous de Ste-Catherine; de l'Assemblée Locale, No 2,513, Chevaliers du Travail, Port-Dalhousie; et de l'Assemblée Locale, No 6,798, Chevaliers du Travail, Thorold, tous de l'Ontario; demandant le rappel de la clause de l'Acte des Elections Fédérales qui exige qu'un dépôt soit fait par les candidats.

De l'Union des Peintres, No 21; de l'Assemblée Locale des Charrons, No 618; de l'Assemblée Locale des Tailleurs, No 10,291, Chevaliers du Travail, tous de Ste-Catherine; de l'Assemblée Locale, No 2,513, Chevaliers du Travail, Port-Dalhousie; et de l'Assemblée Locale, No 6,798, Chevaliers du Travail, Thorold, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte fixant un jour à être appelé "jour du travail," comme jour de fête nationale à l'avantage des Travailleurs de la Puissance.

De l'Union des Peintres, No 21; de l'Assemblée Locale des Charrons, No 618; de l'Assemblée Locale des Tailleurs, No 10,291, Chevaliers du Travail, tous de Ste-Catherine; de l'Assemblée Locale, No 2,513, Chevaliers du Travail, Port-Dalhousie; et de l'Assemblée Locale, No 6,798, Chevaliers du Travail, Thorold, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Union des Peintres, No 21; de l'Assemblée Locale des Charrons, No 618; de l'Assemblée Locale des Tailleurs, No 10,291, Chevaliers du Travail, tous de Ste-Catherine; de l'Assemblée Locale, No 2,513, Chevaliers du Travail, Port-Dalhousie; et de l'Assemblée Locale, No 6,798, Chevaliers du Travail, Thorold, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte prohibant l'importation de travailleurs étrangers.

De l'Union des Peintres, No 21 ; de l'Assemblée Locale des Charrons, No 618 ; de l'Assemblée Locale des Tailleurs, No 10,291, Chevaliers du Travail, tous de Ste-Catherine ; de l'Assemblée Locale, No 2,513, Chevaliers du Travail, Port-Dalhousie, et de l'Assemblée Locale, No 6,798, Chevaliers du Travail, Thorold, tous de l'Ontario ; demandant l'abolition du mode actuel d'immigration.

De l'Assemblée Locale, No 2,513, Chevaliers du Travail, Port-Dalhousie ; demandant la passation d'un acte pour l'inspection régulière des engins et bouilloires à vapeur fixes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COUROYNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 14 février 1889.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du onzième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à Joseph Seymour, écuyer, de Hagersville, Ont., comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Haldimand, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Walter Humphries Montague, écuyer, dont l'élection a été déclarée non avenue,—Charles Wesley Colter, écuyer, avocat, du village de Cayuga, Ont., a été rapporté comme d'ament élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(Signé) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOUBINOT, écuyer, D.L.

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Charles Wesley Colter, écuyer, député du district électoral du comté de Haldimand, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—un relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat, en conformité de la clause 23, chap. 19 des Statuts Révisés du Canada. (*Documents de la session n° 35.*)

Sur motion de M. Hesson, secondé par M. McKay,

Ordonné, Que MM. Brown et Landerkin soient ajoutés au comité spécial pour examiner une boîte de scrutin inventée par John Waddell, de Harriston, et fabriquée sous la surveillance de M. John R. Arnoldi, principal ingénieur-mécanicien du département des Travaux Publics.

Ordonné, que sir Adolphe P. Caron ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre quarante et un des Statuts révisés, concernant la milice et la défense du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre.—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre en considération la motion proposée mercredi, le 13 février courant,—Qu'attendu que les distillateurs ont une remise de droits sur le mai importé pour servir à la fabrication de spiritueux pour l'exportation, cette Chambre est d'opinion qu'il n'est que juste et raisonnable que les fermiers et les

éleveurs qui importent du maïs pour la nourriture des bestiaux ou autres animaux pour l'exportation, obtiennent aussi une semblable remise ;

Et la question étant mise sur la dite motion ;

M. Fisher propose comme amendement, secondé par M. Bain (Wentworth).— Que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "le maïs soit placé sur la liste des articles en franchise."

Et la question étant mise sur le dit amendement,

M. Flynn propose comme sous-amendement, secondé par M. Bain (Wentworth).— Que les mots suivants soient ajoutés à la fin du dit amendement : "et que la farine de maïs soit admise en franchise en Canada."

Et la question étant mise sur le sous-amendement ; la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rovand,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Louitt,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Sutherland.</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Goebout,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Colter,</i>	<i>Guy,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Couture,</i>	<i>Ines,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Yeo.—70.</i>
<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Prior,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Coulombe,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Daly,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Laurie (Lieut. Génl.),</i>	<i>Rome,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bergun,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Small,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMillan (Vaudr'il),</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tupper,</i>

<i>Cargill,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Ohisholm,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jameson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Corby,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Cestigan,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (West'd)—112.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Vendredi, 15 février 1889.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Béchar, d,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Gén.'l),</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Eltis,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Mardonald (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Geoffron,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Colter,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Couture,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Yco.—71.</i>
<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Coumbe,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Daly,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Shanky,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dasson,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Denison,</i>	<i>McOulla,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Basell,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDougal (Pictou),</i>	<i>Stevenson,</i>

<i>Boyle,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McGreavy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McKay,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tyrohitt,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Maras,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Monplaisir,</i>	<i>Wilson (Argentcuil),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Corby,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westm'ld)—111</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Prior,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise sur la motion principale, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit.

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Geoffron,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Goobout,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Colter,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Cook,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Yeo.—71.</i>
<i>Couture,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Coulombe,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Langévin (Sir Hector),</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Daoust,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Gén.'l),</i>	<i>Roome,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Derison,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Small,</i>

<i>Bergin,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Thérien.</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tyrvohutt,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mora,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Monplaisir,</i>	<i>Wilson (Argentville),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jameson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Corby,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westm'ld)—111</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Prior,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins vingt-cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 15 février 1889.

PIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Lépine,—sept pétitions de l'Union des Cigariers, No 58, de Montréal ; et sept pétitions de l'Assemblée Locale, River Front, No 7,628, Chevaliers du Travail, Montréal.

Par M. Casey,—la pétition de Jabez Spencer et autres, du township d'Aldborough, comté d'Elgin, Ontario.

Par M. Davis,—la pétition de Arthur Edward Shelton et autres, de Calgary, et autres, de Fort McLeod, tous du district d'Alberta.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Assemblée By Courage, No 9,216, Chevaliers du Travail, Napanee, Ont. ; demandant la passation d'un acte prohibant l'importation de travailleurs étrangers.

De l'Assemblée By Courage, No 9,218, Chevaliers du Travail, Napanee ; et de l'Assemblée Hand in Hand, No 5,743, Chevaliers du Travail, Toronto, tous de l'Ontario ; demandant le rappel de la clause de l'Acte des Elections Fédérales qui exige qu'un dépôt soit fait par les candidats.

De l'Assemblée Hand-in-Hand, No 5,743, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant la passation d'un acte pour l'inspection régulière des engins et bouilloires à vapeur fixes.

De l'Assemblée Hand-in-Hand, No 5,743, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant que l'Acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De la Société baptiste régulière de l'Ontario et Québec; demandant la passation d'un acte prescrivant que les travaux des diverses sociétés des Eglises Baptistes des dites provinces soient placés sous le contrôle des représentants des dites églises et à d'autres fins.

De B. W. Robertson et autres, de Kingston et autres lieux; demandant une charte sous le nom de Société Congrégationnelle des Missions Etrangères, du Canada.

De la Cie canadienne d'assurance mutuelle contre l'incendie, de London; demandant la passation d'un acte modifiant l'Acte 41 Vic., chap. 40, en y ajoutant la clause 20, chap. 48 du 31ème Victoria, et faisant de cette clause une partie de l'acte qui régit la compagnie, et à d'autres fins.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—De Joseph Ick Evans, et autres, de la cité de Toronto; demandant une charte sous le nom de "Cie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim";—de George W. Stephens et autres, de la cité de Montréal et autres lieux; demandant une charte sous le nom de compagnie générale de fidéicommiss du Canada;—de James H. Ashdown et autres, de Winnipeg, Man.; demandant une charte sous le nom de "compagnie de pouvoir d'eau de l'Assiniboine"; de l'honorable Amor de Cosmos et autres, de la cité de Victoria, C. A.; demandant une charte sous le nom de la compagnie du chemin de fer de Victoria, Saanich et New-Westminster;—de la compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabasca; demandant la passation d'un acte lui donnant des pouvoirs additionnels comme corporation.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés relativement aux pétitions suivantes:—De la compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux;—de J. E. Mullin, marchand, et autres, de la cité de Montréal; demandant une charte sous le nom de "compagnie du Pont de l'Île Ste-Hélène";—de Homer C. Ayer et autres, directeurs provisoires de la compagnie du chemin de fer de Jonction de la Massachusetts; demandant certains amendements à la charte de la compagnie;—et il constate que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu; mais comme le délai sera complètement écoulé avant qu'aucune action n'ait été prise sur les bills par les comités auxquels ils seront soumis, votre comité recommande qu'ils soient considérés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la convention baptiste d'Ontario et Québec; demandant la passation d'un acte prescrivant que les travaux des diverses sociétés des Eglises Baptistes de l'Ontario et Québec soient placés sous le contrôle des représentants des dites églises; et il constate que jusqu'à cette semaine, l'avis n'a été publié qu'à Toronto; mais comme chacune des sociétés intéressées dans la mesure projetée a adressé une requête ou un affidavit comme preuve de son consentement et de son approbation à la mesure législative demandée par les pétitionnaires, votre comité recommande que l'avis soit jugé suffisant.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie du chemin de fer du comté de Prescott, demandant un acte l'autorisant à prolonger sa ligne dans les comtés de Russell et Ottawa et à construire un pont sur l'Ottawa à ou près de Rockland, etc., et il constate que l'avis n'a été publié que dans la cité d'Ottawa; mais comme il ressort des explications données par les pétitionnaires qu'il n'y a pas de journal publié dans le comté de Russell et que les journaux d'Ottawa sont très répandus dans le comté d'Ottawa, votre comité recommande que l'avis soit considéré suffisant.

M. Carling, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année civile 1888. (*Documents de la session, No 5.*)

Ordonné, que M. Denison ait la permission de présenter un bill concernant la convention anabaptiste d'Ontario et de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de houille de la vallée du Daim.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Prior ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Victoria, Saanich et New-Westminster.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Edwards ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du comté de Prescott, et de changer le nom de la compagnie en celui de "La Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Kirkpatrick ait la permission de présenter un bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie canadienne de dépôts et d'administration générale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Ferguson (Welland) ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Curran ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du Pont de l'Ile Sainte-Hélène.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Colby ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Jonction de la Massawippi.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Marine, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1890

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille huit cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues des départements, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Landry fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Landry informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—la réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant les détails concernant,—

1. Le choix de la route;
2. Le progrès des travaux;
3. Le choix ou la réserve des terres;
4. Le paiement de deniers;
5. La construction des embranchements;
6. Le progrès des travaux sur les embranchements;
7. Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises.
8. Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent;
9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état.
10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (*Documents de la session, No 36.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 18 février 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Hall,—la pétition de la compagnie du chemin de fer Atlantique et du Nord-Ouest; et la pétition de la compagnie du chemin de fer de Jonction du St-Laurent et de l'Atlantique.

Par M. Wilson (Elgin),—sept pétitions de l'Assemblée Locale, No 3,449, St-Thomas, Ontario.

Par M. Perley,—la pétition du conseil municipal de la cité d'Ottawa.

Par M. Denison,—la pétition de M. MacVicar et autres, fidéicommissaires, porteurs de parts dans la "Standard Publishing Company," (Limitée).

Par M. Robillard,—la pétition de George A. Harris, expéditeur, et autres, marchands et autres, d'Ottawa.

Par M. Small,—la pétition de la compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec.

Par M. Hesson,—la pétition de John McCurdy et autres; et la pétition de A. A. Doupe et autres, tous du village de Kirkton, comté de Perth.

Par M. Bergin,—la pétition du conseil municipal des comtés-unis de Stormont, Dundas et Glengarry; et la pétition de John Croil et autres, producteurs de fruits et maraichers, du township de Osnabruck, comté de Cornwall et Stormont, Ontario.

Par M. Kirkpatrick,—la pétition de la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien.

Par M. Ives,—la pétition de John J. Williams et autres, de New-Rockland, comté de Richmond, Québec.

Par M. Sutherland,—la pétition de la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud.

Par M. Patterson (Essex),—la pétition de H. Williams et autres, membres de la "Leamington and Mersea Gun Club."

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De W. F. Alloway et autres; demandant une charte sous le nom de compagnie du chemin de fer du Lac Seul.

De la compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux.

De la compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue et de la Baie de James; demandant la passation d'un acte l'autorisant à changer son nom en celui de "compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James."

De George T. Baird, marchand, et autres, de Perth-Centre et autres, du Nouveau-Brunswick et autres lieux; demandant une charte sous le nom de compagnie du chemin de fer d'Edmundston et de Florenceville.

De Arthur Edward Shelton et autres, de Calgary, et autres, de Fort McLeod, tous dans le district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest; demandant une charte sous le nom de compagnie de chemin de fer de Calgary, Alberta et Montana.

De M. F. Tupper et autres, du village de Mount Brydges, comté de Middlesex, et de Jabez Spencer et autres, du township d'Aldbrough, comté d'Elgin, tous de l'Ontario; demandant qu'un projet de loi intitulé: "Acte concernant les Sociétés de Bienveillance," devienne loi, s'il est présenté.

De Edward Morris et autres, producteurs de fruits et maraichers, du township de Pelham, comté de Monck, Ontario; priant la Chambre de prendre des mesures pour imposer un droit sur certains fruits, légumes et produits de pépinières, lorsqu'ils sont importés des Etats-Unis.

De l'Union des Cigariers, No 58; et de l'Assemblée Locale River Front, No 7,628, Chevaliers du Travail, tous de Montréal; demandant la passation d'un acte fixant un jour à être appelé "jour du travail," comme jour de fête nationale à l'avantage des travailleurs de la Puissance.

De l'Union des Cigariers, No 58; et de l'Assemblée Locale River Front, No 7,628, Chevaliers du Travail, tous de Montréal; demandant la passation d'un acte prohibant l'importation de travailleurs étrangers.

De l'Union des Cigariers, No 58; et de l'Assemblée Locale River Front, No 7,628, Chevaliers du Travail, tous de Montréal; demandant la passation d'un acte pour l'inspection régulière des engins et bouilloires à vapeur fixes.

De l'Union des Cigariers, No 58; et de l'Assemblée Locale River Front, No 7,628, Chevaliers du Travail, tous de Montréal; demandant que l'Acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Union des Cigariers, No 58; et de l'Assemblée Locale River Front, No 7,628, Chevaliers du Travail, tous de Montréal; demandant le rappel de la clause de l'Acte des Elections Fédérales qui exige qu'un dépôt soit fait par les candidats.

De l'Union des Cigariers, No 58; et de l'Assemblée Locale River Front, No 7,628, Chevaliers du Travail, tous de Montréal; demandant l'abolition du mode actuel d'immigration.

De l'Union des Cigariers, No 58; et de l'Assemblée Locale River Front, No 7,628 Chevaliers du Travail, tous de Montréal; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

Sur motion de M. White (Renfrew), secondé par M. Kirkpatrick.

Ordonné, que le comité d'Agriculture et de Colonisation soit autorisé à employer un sténographe pour prendre les témoignages qu'il jugera nécessaires.

Sur motion de M. Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné, que MM. Colter et Davin soient ajoutés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, et M. Colter au comité des Banques et du Commerce.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, pour 1888. (*Documents de la session, No 12*)

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada pour l'exercice 1887-88. (*Documents de la session, No 17.*)

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill à l'effet d'étendre la juridiction de la Cour Maritime d'Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Assiniboia, Edmonton et Unjiga, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'exploitation de bois de Hawkesbury, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à Prince-Edouard, changeant le nom de la compagnie en celui de "compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à l'Île du Prince-Edouard, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie de valeurs et débetures du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie d'Assurance sur la vie dite Dominion, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier l'acte constituant la compagnie canadienne d'inspection et d'assurance des chaudières à vapeur, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer et de Houille de la vallée du Daim, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sir Richard J. Cartwright propose, secondé par M. Laurier,—

Qu'il est devenu d'une extrême importance pour la prospérité de la population du Canada, que le gouvernement et le parlement fédéral obtiennent le pouvoir de négocier des traités de commerce avec les États étrangers.

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la priant de donner pouvoir à son représentant le Gouverneur-Général du Canada, agissant par et de l'avis du Conseil Privé de la Reine en Canada, de communiquer directement, par l'entremise d'un agent ou chargé d'affaires du Canada, avec tout Etat étranger afin de prendre des arrangements commerciaux avantageux à ce pays, sauf le consentement préalable ou l'approbation subséquente du parlement canadien formulés dans un acte.

Et la question étant mise sur la dite motion,—la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Neveu,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Sinfret,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Ste. Marie,</i>

<i>Bourassa,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Mc Millan (Huron),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Yeo.—66.</i>
<i>Colter,</i>	<i>Guay,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Andet,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>O'Brien,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Davin,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Porter,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Prior,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Gén.'l),</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Deaudney,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McGulla,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Mc Donald (Victoria),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Ferguson (L'ds & Gren.),</i>	<i>Mc Dougald, (Pictou),</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mc Dougald (G. Breton)</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Mc Greevy,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mc Kay,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Mc Keen,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mc Neill,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Madall,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wood (Westm't'd)—94.</i>
<i>Curran,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 19 février 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Corby,—la pétition de la compagnie du Pont de la Baie de Quinté.

Par M. Ferguson (Welland),—la pétition de James Macklem et autres, de Chippawa; la pétition de George A. Bull et autres, du village de Niagara-Falls, ci-devant Drummondville; et la pétition de Henry Paiford et autres, de la ville de Niagara.

Par M. Guillet,—la pétition de Samuel Clarke, maire de Cobourg, et autres.

Par M. Campbell,—la pétition de F. W. Wilson et autres, producteurs de fruits, pépiniéristes et maraîchers, du comté de Kent, Ontario.

Par M. McMullen,—la pétition de Allen Lamont et autres, de la ville de Mount Forest, comté de Wellington, Ontario.

Par M. Denison,—trois pétitions de l'Assemblée Locale, No 2,305, Chevaliers du Travail, Toronto.

Par M. Small,—la pétition du conseil municipal de la cité de Toronto.

Par M. Bergin,—la pétition de Henry Turner et autres, de la ville de Cornwall, comté de Stormont, Ontario.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta; et bill concernant la compagnie du chemin de fer de Kootenay à Athabasca.

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des Débats de cette Chambre durant la présente session, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande :—

1. Que l'ordre de la Chambre du 14 juillet 1885, soit de nouveau suspendu en ce qui concerne l'impression de la publication du rapport officiel des Débats de la présente session en format in-octavo et en petit texte, vu que des arrangements n'ont pu être faits pour l'exécution de cet ordre.

2. Que le contrat pour la reliure des Débats de la présente session soit de nouveau accordé à M. A. S. Woodburn, aux mêmes taux et conditions que mentionnés dans son contrat avec le comité qui a pris fin le 31 décembre dernier.

3. Que M. Alphonse Raby soit nommé traducteur additionnel des Débats, avec salaire de \$1,000 de manière à permettre à chaque traducteur de reviser son propre travail, sauf toutefois la révision finale du chef de la traduction; cet arrangement permettra de se dispenser des services de M. Quéry comme correcteur d'épreuves.

M. Wood (Brookville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la corporation du Collège de la Reine, à Kingston; demandant la passation d'un acte lui donnant de nouveaux pouvoirs comme corporation;—de J. P. Whitney et autres; demandant une charte sous le nom de compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburg et New-York;—de W. F. Alloway et autres; demandant une charte sous le nom de compagnie du chemin de fer du Lac Seul;—de Arthur Edward Shelton et autres; demandant une charte sous le nom de compagnie du chemin de fer de Calgary, Alberta et Montana;—de la compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux;—de B. W. Robertson et autres; demandant une charte sous le nom de Société Congrégationnelle des Missions Étrangères, du Canada;—de la compagnie canadienne d'assurance mutuelle contre l'incendie, de London; demandant la passation d'un acte augmentant ses pouvoirs comme corporation.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés quant aux pétitions qui suivent, et il constate que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu; mais comme le délai sera complètement écoulé avant qu'aucune action n'ait été prise sur les bills par les comités auxquels ils seront soumis, votre comité recommande qu'ils soient considérés suffisants :—de la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie, de l'Ontario; demandant certains amendements à sa charte;—de la compagnie du chemin de fer Central de Hamilton; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie;—de la compagnie de Frères et de

Débentures de l'Ontario; demandant la passation d'un acte l'autorisant à créer un capital-débentures, etc.;—et de la compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls, et Ottawa; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de levée et chemin de fer de St-Gabriel, demandant la passation d'un acte pour faire revivre et amender les actes relatifs à la dite compagnie, en prolongeant le délai fixé pour la terminaison de ses travaux, et il constate que l'avis n'a été publié que pendant quatre semaines; mais vu qu'on n'a laissé tomber la charte que par inadvertance et qu'il a été prouvé au comité que tous les intéressés sont en faveur de la mesure projetée, le comité recommande que la règle 51 soit suspendue au sujet de la dite pétition.

Quant à la pétition de la compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue et de la Baie de James, demandant la passation d'un acte l'autorisant à changer son nom en celui de "compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James," et à d'autres fins, le comité trouve que l'avis n'a été publié que pendant trois semaines; mais comme les pouvoirs demandés ne sont pas de nature à affecter les intérêts de personnes, autres que les pétitionnaires, votre comité recommande la suspension de la règle 51 au sujet de cette pétition.

Ordonné, que M. McKay ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer Central d'Hamilton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour demain.

Sur motion de M. Denison, secondé par M. Ferguson (Welland),

Ordonné, que l'article 51 du règlement de cette Chambre soit suspendu et ce qui concerne la pétition de la compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue à la Baie de James, conformément à la recommandation du comité des Ordes Permanents.

Ordonné, que M. Denison ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue à la Baie de James, et changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du Chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Calgary, Alberta et Montana.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Bowman, ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario, sur la vie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Hickey ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburg et New-York.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Holton ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Société des missions étrangères des congrégationalistes du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Curran, secondé par M. McGreevy,
Ordonné, que l'article 51 du règlement de cette Chambre soit suspendu en ce qui concerne la pétition de la compagnie de levée et chemin de fer de St. Gabriel, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Curran ait la permission de présenter un bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier les actes concernant la compagnie de levée et de chemin de fer de St. Gabriel,

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Kirkpatrick ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant le Collège de la Reine à Kingston.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Kirkpatrick ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Moncrieff ait la permission de présenter un bill à l'effet de consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêt et de débentures d'Ontario, et de l'autoriser à émettre des débentures-actions.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 février 1889, pour un état indiquant,—

1. Le plein montant des frais judiciaires et autres payés dans la cause "The St-Catharines Milling and Lumbering Company vs. The Queen," depuis le commencement du procès jusqu'au 1er janvier 1886.

2. La personne ou les personnes auxquelles ils ont été payés, les montants payés et la date des paiements. (*Documents de la session, No 37.*)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 5 février 1889, pour un état dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1888 au 1er février 1889, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, avec un état comparatif sur le même sujet, du 1er juillet 1887 au 1er janvier 1888. (*Documents de la session, No 38.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 février 1889, pour un état donnant la quantité de blé et de farine exportés des Etats-Unis en Canada, pour la consommation, pendant les six mois expirés le 31 décembre 1888, ainsi que la quantité de farine restant en entrepôt, en Canada, à la même date. (*Documents de la session, No 39.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger vendredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill établissant de nouvelles dispositions concernant l'instruction expédivitive de certains crimes et délits, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger vendredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires, chap. 73 des Statuts Révisés, étant lu ;
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger vendredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant " l'Acte des Poids et Mesures," chapitre cent quatre des Statuts Révisés, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois ;

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille deux cent cinquante-trois piastres et trente-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :—Estimation de la dépense du bureau du Haut Commissaire.—Appointements, \$7,753.37 ; Dépenses imprévues, y compris les frais de taxes et d'assurance de la résidence du Haut Commissaire, les taxes du revenu, le loyer, combustible, éclairage, papeterie, etc., \$6,500.00,—pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les sommes requises pour faire face aux dépenses imprévues du Haut-Commissaire du Canada, à Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le traitement des membres du bureau des examinateurs et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-trois piastres et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des frais de gestion, savoir :—Inspecteur de finances, \$2,600 ; Sous-inspecteur des finances, \$1,700 ; Bureau du sous-receveur général, Toronto, \$7,300 ; Bureau du sous-receveur général, Montréal, \$5,600 ; Bureau du sous-receveur général, Halifax, \$9,700 ; Bureau du sous-receveur général, Saint-Jean, \$7,700 ; Auditeur et sous-receveur général, Winnipeg, \$6,600 ; Auditeur et sous-receveur général, Victoria, \$7,600 ; Auditeur et sous-receveur général, Charlottetown, \$4,600 ; Caisses d'épargnes rurales : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince Edouard et Colombie Britannique :—Appointements, \$13,500 ; Dépenses imprévues, \$2,500 ; Commission de $\frac{1}{2}$ pour cent sur \$7,258,976.17 pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, \$36,294.88 ; Courtage sur achats d'effets pour le fonds d'amortissement :—Emprunt du chemin de fer Intercolonial, \$790.95 ; Emprunt de la Terre de Rupert, \$81.09 ; Emprunt de la Colombie-Britannique, \$42.65 ; Courtage et commission sur achats d'effets pour le fonds d'amortissement, savoir :—Emprunts fédéraux de 1874, 1875, 1876, 1878 et 1879, \$5,453.24 ; Emprunt fédéral de 1884, \$1,074.76 ; Emprunt fédéral réduit, \$4,145.61 ; Timbres anglais, frais de port et télégraphie, etc., \$2,000 ; Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, \$5,000 ; Impression des billets fédéraux, \$43,000 ; Impressions, annonces, inspection, frais de transport, frais divers, etc., y compris communication des droits de timbre, \$17,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille sept cent soixante piastres pour faire face aux frais d'administration de la justice, savoir:—Administration de la justice, divers,—y compris les territoires du Nord-Ouest, \$20,000; Frais de voyage des juges dans les territoires du Nord-Ouest, \$1,000; Allocations des circuits, Colombie-Britannique, 6,000; Allocations pour voyages aux juges de la cour suprême et des cours de comtés, Manitoba, \$2,500; Rapporteur de la cour suprême du Canada, \$2,350; Rapporteur-adjoint de la cour suprême du Canada, commis de 2e classe, \$1,250; Commis du bureau du registraire de la cour suprême du Canada, \$100; Deuxième commis du bureau du registraire de la cour suprême du Canada, \$900; Premier messenger de la cour suprême du Canada, \$500; Second messenger de la cour suprême du Canada, \$500; Troisième messenger de la cour suprême du Canada, \$460; Commis, cour de l'échiquier du Canada, \$1,100; Commis de 3e classe, cour de l'échiquier du Canada, \$600; Messenger, cour de l'échiquier, \$300; Dépenses imprévues et déboursés, frais de voyage des juges; aussi appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur des rapports, huissiers, etc.), cour suprême du Canada, et \$150 de livres pour les juges, \$4,000; Impression, reliure et distribution des décisions de la cour suprême, \$2,000; Achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque de la cour suprême, \$2,500; Divers déboursés, cour maritime de l'Ontario, frais de voyage des juges, etc., \$100; Appointements du registraire de la cour de vice-amirauté, Québec, \$666.66; Appointements du prévôt de la cour de vice-amirauté, Québec, \$333.34; Salles pour la cour de vice amirauté, Saint-Jean, N. B., \$150; Salles pour la cour de vice-amirauté, Halifax, \$150; Dépenses imprévues, cour de l'échiquier du Canada, frais de voyage des juges et du registraire, traitement des shérifs, etc., et \$50 de livres pour les juges, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille six cent trente-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses imprévues du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt et un mille cent vingt-huit piastres et cinquante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille huit cent trente-huit piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de Dorchester, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cinq cent vingt-six piastres et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-onze piastres et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la Colombie-Anglaise, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la prison de Régina, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés. Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 20 février 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Ferguson (Welland),—la pétition de Samuel Berriman et autres du township de Stamford ; la pétition de M. J. Dalton et autres ; et la pétition de A. B. Greenwood et autres, tous producteurs de fruits et maraichers du comté de Welland.

Par M. Colby,—la pétition de Charles Morrow et autres.

Par M. Landerkin, la pétition de William Johnston et autres, de la ville de Durham, comté de Grey.

Par M. LaRivière,—la pétition de l'honorable Francis Clemow, sénateur, et autres.

Par M. Brown,—la pétition de Thomas Barnes et autres, de la cité de Hamilton, et la pétition de A. D. Lee et autres, tous producteurs de fruits et maraichers du comté de Wentworth.

Par M. McKay,—la pétition de C. J. Carpenter et autres, producteurs de fruits et maraichers, du comté de Wentworth.

Par M. Smith (Ontario),—trois pétitions de l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge.

Par M. Bergin,—trois pétitions de la compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique-Nord.

Par M. Waldie,—la pétition de Alexander McCleary et autres ; et la pétition de M. Felan et autres, tous producteurs de fruits et maraichers du comté de Halton.

Par M. Sproule,—la pétition de F. G. Dunbar et autres, du village de Shelburne, comté de Dufferin.

Par M. Moncrieff,—la pétition de W. A. Hunsberry et autres, producteurs de fruits et maraichers, du comté de Lincoln ; et la pétition de John Atkin et autres, producteurs de fruits et maraichers, du comté de Lambton.

Par M. Hesson,—la pétition de F. B. Henry et autres, producteurs de fruits et maraichers du comté de Wentworth ; et la pétition de Robert D. Cole et autres, producteurs de fruits et maraichers, du comté de Lincoln.

Par M. Cockburn,—quatre pétitions de l'Assemblée Locale, No 2,305, Chevaliers du Travail, Toronto.

Par M. Carpenter,—la pétition de John J. Bowman et autres, de Ancaster ; la pétition de G. W. Cline et autres, du township de Grimsby ; et la pétition de C. W. F. Carpenter et autres, tous producteurs de fruits et maraichers, du comté de Wentworth.

Par M. Trow,—la pétition de W. G. Murphy et autres, de la ville de Mitchell, comté de Perth.

Par M. Boyle,—la pétition de William Chalmers et autres, du township de Sherbrooke ; la pétition de William Edie et autres, du township de Cayuga-Sud, tous producteurs de fruits et maraichers, du comté de Monck ; et la pétition de Archibald Wilson et autres, producteurs de fruits et maraichers, du comté de Lincoln.

Par M. Rykert,—la pétition de F. G. Stewart et autres, du township de Grant-ham ; de S. Pier et autres, du comté de Lincoln et township de Grantham ; la pétition de James Hiscott et autres, du township de Niagara ; la pétition de Andrew Wood et autres ; la pétition de W. D. Kitchen et autres, et la pétition de P. D. E. Potter et autres, tous producteurs de fruits et maraichers, du comté de Lincoln ; la pétition du presbytère de Hamilton, de l'église presbytérienne du Canada, représentant les

fidèles des comtés de Halton, Wentworth, Lincoln, Welland, Haldimand, Norfolk et Brant; six pétitions de l'Assemblée Locale No 5,933, Chevaliers du Travail, Morritton; six pétitions de l'Assemblée Locale No 156, Chevaliers du Travail; six pétitions de l'Union des Ouvriers-Constructeurs; six pétitions de l'Assemblée Locale No 9,437, des fabricants de haches; six pétitions de l'Union No 4, des Briquetiers et Maçons; six pétitions de l'Union des Barbiers; sept pétitions de l'Union des Cigariers No 140; six pétitions de l'Union des Charpentiers de Navires; et cinq pétitions du Conseil des Métiers et du Travail, tous de Sto. Catherine.

Par M. Colby,—la pétition de Allen Wilkinson et autres, de Rook Island, et autres, du township de Stanstead.

Par M. McCulla,—la pétition de W. H. Brooking et autres, producteurs de fruits et maraichers du comté de Wentworth.

Par M. Edgar,—quatre pétitions de l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge.

Par M. Robillard,—la pétition de Russel Dourett et autres, de Portland et autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la compagnie du chemin de fer Atlantique et du Nord-Ouest; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne et pour autres fins.

De la compagnie du chemin de fer de Jonction du St-Laurent et de l'Atlantique; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et terminaison de ses travaux.

De la compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec; demandant la passation d'un acte ratifiant le transport d'un certain lopin de terre à la compagnie dite "The Land Security Company."

De la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des obligations ou débentures pour l'acquisition de navires devant faire le trafic en rapport avec sa ligne.

De la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud; demandant la passation d'un acte continuant les pouvoirs qui lui sont donnés par sa charte et prolongeant le délai pour l'achèvement de sa ligne et de son pont.

Du conseil municipal de la cité d'Ottawa; demandant la passation d'une mesure prescrivant que le district électoral d'Ottawa renfermera le territoire actuellement compris dans ses limites pour fins municipales.

De M. MacVicar et autres, fidéicommissaires, porteurs de parts dans la "Standard Publishing Company"; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet de la convention Baptiste de l'Ontario et Québec, devienne loi.

De l'Assemblée Locale, No 3,449, St-Thomas, Ontario; demandant la passation d'un acte pour l'inspection régulière des engins et bouilloires à vapeur fixes.

De l'Assemblée Locale, No 3,449, St-Thomas, Ontario; demandant la passation d'un acte prohibant l'importation de travailleurs étrangers.

De l'Assemblée Locale, No 3,449 St-Thomas, Ontario; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée Locale, No 3,449, St-Thomas, Ontario; demandant l'abolition du mode actuel d'immigration.

De l'Assemblée Locale, No 3,449, St-Thomas, Ontario; demandant que l'Acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée Locale, No 3,449, St-Thomas, Ontario; demandant la passation d'un acte choisissant un jour à être appelé "jour du travail," comme jour de fête nationale à l'avantage des travailleurs de la Puissance.

De l'Assemblée Locale No 3,449, St-Thomas, Ontario; demandant le rappel de la clause de l'Acte des Elections Fédérales qui exige qu'un dépôt soit fait par les candidats.

De George A. Harris, expéditeur, et autres, marchands et autres, d'Ottawa; démontrant la nécessité d'élargir et améliorer le canal Rideau de manière à en permettre la navigation aux bâtiments d'un fort tonnage, et priant la Chambre de prendre en considération l'importance d'une étude sérieuse et d'un rapport élaboré à ce sujet.

De John McCurdy et autres; et de A. A. Doupe et autres, tous du village de Kirkton, comté de Perth, Ontario; et de John J. Williams et autres, de New Rockland, comté de Richmond, Québec; demandant qu'un projet de loi intitulé: "Acte concernant les Sociétés de Bienveillance," devienne loi, s'il est présenté.

Du conseil municipal des comtés-unis de Stormont, Dundas et Glengarry; demandant la passation d'une loi prohibant l'importation, la fabrication et la vente des boissons enivrantes à titre de breuvage.

De John Croil et autres, producteurs de fruits et maraichers, du township de Osnabruck, comté de Cornwall et Stormont, Ontario; priant la Chambre de prendre des mesures pour imposer un droit sur certains fruits, légumes et produits de pépinières, lorsqu'ils sont importés des États-Unis.

De H. Wilkins et autres, membres de la "Leamington and Mersea Gun Club"; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabasca, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de "La Compagnie du Grand chemin de fer Nord-Occidental."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Marshall ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie, de London, Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Bryson ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. Brown, secondé par M. Ferguson (Welland),

Ordonné, que le quorum du comité spécial sur les fraudes commises au détriment des fermiers, soit réduit à cinq membres.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du lac Seul.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Purcell ait la permission de présenter un bill pourvoyant à la protection des personnes employées par des entrepreneurs de chemins de fer autorisés par des actes du parlement du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Tupper ait la permission de présenter un bill modifiant les Statuts Révisés, chapitre soixante-dix-sept, concernant la sûreté des navires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 8 février, 1889, pour un état indiquant les montants reçus à compte de l'emprunt récemment négocié, avec un relevé des sommes (formant partie des dits montants) déposées dans les banques canadiennes ou autres, depuis le 20 juin 1888, et le taux de l'intérêt payable pour les dites sommes. (*Documents de la session, No 40.*)

Sur motion de M. McMillan (Huron), secondé par M. Somerville,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état faisant connaître le coût, jusqu'à date, de la grange construite à la ferme expérimentale, ou de tous autres bâtiments d'exploitation sur la dite ferme, avec un relevé du nombre de ces bâtiments et de leur emploi, et du nombre de résidences construites sur la ferme et leur coût respectif. Aussi la somme totale du coût de toutes les constructions érigées sur la dite ferme, jusqu'à date.

Sur motion de M. Burdett, secondé par M. Platt,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant le nom de chaque bureau de poste construit ou en construction en Canada depuis le 1er juillet 1867; les recettes et les dépenses pour salaires et autres allocations pour loyer, combustible et éclairage de chaque bureau, chaque année, antérieurement au commencement des travaux de chaque bureau; la population de la localité où un bureau a été construit ou est en voie de construction à l'époque à laquelle les travaux ont été ordonnés et le coût de chaque édifice construit, ainsi que le coût probable de ceux qui sont en voie de construction.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m..

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du chemin de fer de Kootenay et Athabasca; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné que le bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill concernant la convention baptiste d'Ontario et Québec, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Victoria, Saanich et New-Westminster, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois en renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de constituer en corporation la compagnie Canadienne de dépôts et d'administration générale, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de jonction de la Mascawippi, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le chapitre cent soixante-douze des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant la cruauté envers les animaux," étant lu ;

M. Brown propose, secondé par M. McKay,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Tisdale propose comme amendement secondé par M. Marshall,—que le mot " maintenant " soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : " dans six mois à dater d'aujourd'hui."

Et la question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Berquin,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset.</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McMillan (Vaudreil),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilmot, et</i>
<i>Corby,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Wilson (Elgin).—71.</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Moncrieff,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Mulock,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Porter,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Devdney,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Laurie (Lient.-Génl.),</i>	<i>Semple,</i>

<i>Brown,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ferguson (L'Isle & Gren.)</i>	<i>McDougald, (Pictou),</i>	<i>Sproude,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McDougall (O. Breton)</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Colter,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Watson, et</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Wilson (Lennox).—72.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors, la question étant mise sur la motion principale,—elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 21 février 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Kirkpatrick,—la pétition de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien; et la pétition de James Worthington et autres.

Par M. Paterson (Brant),—la pétition de David Flewes et autres, de Brantford et autres lieux.

Par M. Shanly,—la pétition de MM. Bennett et Lockerbie et autres de Spencer-ville et autres lieux.

Par M. Coughlin,—la pétition de R. S. Hodgins et autres, de Lucan et autres lieux.

Par M. Corby,—la pétition de S. A. Lazier et autres de Belleville.

Par M. Waldie,—la pétition de Charles H. Lusk, M.P., et autres; la pétition de E. A. Robertson et autres, de Oakville et autres lieux; et la pétition de D. Chappell et autres, de Trafalgar et autres lieux.

Par M. Dickinson,—la pétition de Robert Clark et autres, du comté de Carleton et autres lieux.

Par M. Bowman,—la pétition de Charles Krentziger et autres, de Heidelberg et autres lieux.

Par M. Taylor,—la pétition de Robert H. Preston, M.D., M.P.P., et autres, de Newboro et autres lieux.

Par M. Curran,—la pétition du Conseil de la Chambre de Commerce de Montréal.

Par M. Mulock,—la pétition de D. Clarke et autres, de Ayr; et la pétition de T. S. Graham et autres, de Bradford et autres lieux.

Par M. Trow,—la pétition de Joseph Pollard et autres, de la ville de Mitchell, comté de Perth.

Par M. Livin gston,—la pétition de la Todd Milling Company, et autres, de Galt et autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la compagnie du Pont de la Baie de Quinté; demandant la passation d'un acte pour déclarer et définir le sens de certains mots dans sa charte, 50-51 Vic., chap. 97.

De Samuel Clarke, maire de Cobourg, et autres; demandant la passation d'un acte autorisant la construction d'une voie ferrée depuis le hâvre de Cobourg jusqu'au chemin d'embranchement Ontario et Québec du Pacifique Canadien, et de là jusqu'à la région minière dans le township de Marmora, comté de Hastings, Ontario.

Du conseil municipal de la cité de Toronto; demandant l'adoption de mesures législatives obligeant ou autorisant la cité de Toronto à obliger toutes les compagnies de télégraphes, téléphones et lumières électriques faisant affaires dans la dite cité, à enlever leurs poteaux et à faire passer leurs fils sous terre.

De James Mocklem et autres, de Chippawa; de George A. Ball et autres, du village de Niagara Falls, ci-devant Drummondville; et de Henry Pafford et autres, de la ville de Niagara; demandant qu'il soit pris des mesures de nature à honorer et conserver la mémoire des hommes qui ont perdu la vie en défendant leur pays à la bataille de Lundy's Lane et à préserver l'endroit où reposent leurs restes dans le cimetière de cette localité.

De la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des débetures-actions consolidées et à d'autres fins.

De F. W. Wilson et autres, producteurs de fruits, pépiniéristes et maraichers, du comté de Kent, Ont.; demandant à la Chambre d'imposer à nouveau les droits sur les fruits et les arbustes abolis l'an dernier, et d'augmenter le droit sur tous les légumes, y compris les melons, à 30 pour cent *ad valorem*.

De Allen Lamont et autres, de la ville de Mount Forest, comté de Wellington; et de Henry Turner et autres, de la ville de Cornwall, comté de Stormont, tous de l'Ontario; demandant qu'un projet de loi intitulé: "Acte concernant les Sociétés de Bienveillance," devienne loi, s'il est présenté.

De l'Assemblée Locale, No 2,305, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant la passation d'un acte pour l'inspection régulière des engins et bouilloires à vapeur fixes.

De l'Assemblée Locale, No 2,305, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant que l'Acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée Locale, No 2,305, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

Ordonné, que la pétition de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des débetures-actions consolidées et à d'autres fins.

Sur motion de M. Desjardins, secondé par M. Trow,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill concernant les règles de cour au sujet des affaires criminelles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Edgar ait la permission de présenter un bill à l'effet de porter sur la liste des effets admis en franchise celles des marchandises qui sont contrôlées par des syndicats ou coalitions.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour le dernier exercice, du 1er juillet 1887 au 30 juin 1888, sur les travaux placés sous son contrôle. (*Documents de la session, No 10.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant les navires étrangers à porter secours aux navires naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes, étant lu ;

Le bill est en, en conséquence, lu la seconde fois.

M. Kirkpatrick propose, secondé par M. Hudspeth,—Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de MM. Kirkpatrick, Bergeron, Charlton, Cockburn, Dickey, Edgar, Holton, Labelle, Langelier (Québec), Masson, Mulock, Shanly, Patterson (Essex), Weldon (Albert) et Weldon (St-Jean.)

M. Patterson (Essex) propose comme amendement, secondé par M. Wood (Brockville),—que tous les mots après "de" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—MM. Tupper, Kirkpatrick, Boyle, Charlton, Ferguson (Welland), Lister et Préfontaine, et de l'auteur de la motion.

Et un débat s'ensuivant,—le dit amendement est retiré avec le consentement de la Chambre.

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est adoptée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat informe cette Chambre que les honorables messieurs Almon, Baillargeon, Bellerose, Botsford, De Boucherville, Drummond, Gowan, Haythorne, Lacoste, MacInnes (Burlington), Macpherson (Sir D. L.), Miller, Odell, Poirier, Power, Ryan, Scott, Sullivan, Trudel et Wark ont été nommés pour former un comité devant aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en ce qui touche aux intérêts de cette Chambre, et pour agir au nom de cette Chambre comme comité mixte des deux Chambres pour la bibliothèque

Et aussi,—le Sénat informe cette Chambre que Leurs Honneurs ont nommé les honorables messieurs Casgrain, Dever, Girard, Gowan, Guévremont, Haythorne, Kaulbach, McClelan, McKindsey, McMillan, Macfarlane, Ogilvie, Pelletier, Power, Read, Turner, Vidal et Wark pour former un comité chargé de surveiller les impressions de cette Chambre pendant la présente session, et d'agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes, comme un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant les navires enregistrés aux Etats-Unis à faire le sauvetage, le remorquage et le cabotage dans les eaux canadiennes, étant lu ;

M. Patterson (Essex), propose, secondé par M. Wood (Brockville),—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant,—

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Kirkpatrick, Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de prévenir la fraude dans la fourniture du lait aux fromageries et beurrieres, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de sir John Thompson et de MM. Burdett, Daly, Girouard, Kirkpatrick, Landry, Langelier (Québec), Madill, Mills (Bothwell), Moncrieff, et Weldon (St-Jean).

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'obliger les propriétaires d'ascenseurs et monte-charges à prendre des mesures pour prévenir les accidents, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu, la seconde fois, et renvoyé au comité spécial sur le bill à l'effet de prévenir la fraude dans la fourniture du lait aux fromageries et beurrieres.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi, 13 février courant.—Que, dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient de prohiber la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes, sauf pour des fins sacramentelles, médicales, scientifiques ou mécaniques. Que la mise en vigueur de telle prohibition et que la surveillance de telle fabrication, importation ou vente, qui pourra être permise, soient exercés par le gouvernement de la Puissance par l'entremise d'officiers nommés spécialement à cet effet.

Et sur l'amendement proposé à la motion.—Que tous les mots après "mécaniques" soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"lorsque l'opinion publique sera prête à accepter une telle mesure de prohibition et à la mettre en vigueur";

Et sur le sous-amendement portant.—Que tous les mots de l'amendement soient biffés, de même que tous les mots après "mécaniques" dans la motion principale, afin de leur substituer les suivants:—"si, après avoir préalablement pris les votes des électeurs qualifiés du Canada, il est constaté que la majorité est favorable à une telle mesure prohibitive qui devra aussi pourvoir à indemniser les fabricants de ces liqueurs."

Et la question étant de nouveau proposée sur le sous-amendement; la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant mise sur le sous-amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Couture,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Davis,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Denison,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Shan'y,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowen,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Moiffat,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Ward, et</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wilson (Lennox)—58.</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lanary,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Esenhauer,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Levitt,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDougall (C. Breton) Trcw,</i>	

<i>Boyle,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Corby,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wood (Westm'l'd), et</i>
<i>Dessaint,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Yeo.—86.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>Jamieson,</i>		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant mise sur l'amendement à la motion principale ;

M. Mills (Bothwell) propose comme sous-amendement, secondé par sir Richard Cartwright, que les mois suivants soient ajoutés à la fin du dit amendement : "et que le vote des électeurs qualifiés du Canada soit pris en temps utile pour s'assurer de l'opinion du pays sur la question."

Et la question étant mise sur le sous-amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Barron,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Semp'e,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Colter,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Roome,</i>	<i>Wilson (Lennox)—35.</i>
<i>Cook,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Rowand,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Coulombe,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Perley,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Porter,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Davin,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Prior,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davis,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Géné.),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Small,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Smith (Sir Donald),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Taylor,</i>

<i>Boyle,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Temple,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Fisdale,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilnot,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Corby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wood (Westm'rd), et</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Yeo.—128.</i>

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur l'amendement à la motion principale; M. Moncrieff propose comme sous-amendement, secondé par M. Denison,—Que tous les mots de l'amendement, et tous les mots après "Que" dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants: "considérant que le résultat des votes récemment pris sous l'autorité de l'Acte de Tempérance a été favorable à l'abrogation de l'acte; et considérant que les électeurs de quelques comtés du Canada peuvent être en faveur d'un mode de licence pour la vente du cidre, des vins légers et de la bière seulement, et qu'en même temps ils pourraient n'être pas en faveur de l'adoption de la seconde partie de l'acte dans son entier;

Dans l'opinion de cette Chambre, le dit acte devrait être amendé de telle sorte que en consultant l'électorat sous l'autorité de l'acte, soit pour son adoption ou son rappel, il soit loisible aux électeurs de voter dans l'un des sens suivants:—1^o en faveur de l'acte; 2^o en faveur de l'acte, mais en exemptant de son opération le cidre, les vins légers et la bière; 3^o contre l'acte.

Et objection étant faite au sous-amendement,—il est déclaré hors d'ordre par l'Orateur suppléant pour la raison qu'il ne se rattache pas au sujet de la question soumise à la Chambre.

Et la question étant mise sur l'amendement à la motion principale; la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Coulombe,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Curran,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Daly,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Shanty,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Smith (Sir Donald),</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Denison,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Laurie (Lieut. Génl.),</i>	<i>Sproute,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Thérien,</i>

<i>Burdett,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Mc Donald (Victoria),</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mc Dougald (Pictou),</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Mc Dougall (C. Breton),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mc Kay,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Mc Millan (Vau tr'il),</i>	<i>Ward,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Madill,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Masson,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Corby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westm'l'd)—99.</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Putnam,</i>	

CONTRE :
Messieurs

<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Mc Keen,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Mc Millan (Huron),</i>	<i>Scrivner,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mc Mullen,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd) Jamieson,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Colter,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Landry,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson (Lennox), et</i>
<i>Dickey,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Yeo.—59.</i>
<i>Dickinson,</i>		<i>Perry,</i>	

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée, savoir :—
Que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient de prohiber la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes, sauf pour des fins sacramentelles, médicales, scientifiques ou mécaniques. Que la mise en vigueur de telle prohibition et la surveillance de telle fabrication, importation ou vente qui pourra être permise, soient exercées par le gouvernement de la Puissance par l'entremise d'officiers nommés spécialement à cet effet, lorsque l'opinion publique sera prête à accepter une telle mesure de prohibition et à la mettre en vigueur; " la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Et alors la chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 22 février 1889.

PRÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Rykert,—la pétition de James Norris et autres, de Ste-Catherine et autres lieux.

Par M. Hall,—la pétition de Thomas Adams, D.O.L., et autres du village de Lennoxville, comté de Sherbrooke.

Par M. Cameron,—la pétition de MM. Peter Paint et fils, et autres, de Port Hawkesbury, N.-É.

Par M. Cargill,—la pétition de John Douglas, préfet, comté de Bruce, et autres, de Tara et autres lieux; et la pétition de A. Ramage et autres, de Chesley et autres lieux.

Par M. Cockburn,—la pétition de J. A. Brown et autres, de Souris; la pétition de W. M. Alexander et autres, de Brandon et autres lieux; la pétition de W. Stuart et autres, de Mitchell; et la pétition de Wilmot D. Matthews et autres, de Toronto et autres lieux.

Par M. Curran,—la pétition de MM. A. M. Ogilvie et Cie. et autres de Montréal.

Par M. Bowman,—la pétition de MM. William Snider et Cie, et autres, de Waterloo et autres lieux.

Par M. Perley,—la pétition du Bureau de Commerce de la cité d'Ottawa.

Par M. Robillard,—la pétition du Bureau de Commerce de la cité d'Ottawa.

Par M. Guillet,—la pétition de Lewis Schonfeldt et autres, du village de Hespeler, comté de Waterloo; et la pétition de James Hamer et autres, de la cité de Guelph, comté de Wellington.

Par M. Lister,—la pétition de MM. Neil McShill et Cie, et autres, de Forest et autres lieux; et la pétition de George A. Proctor et autres, de la ville de Sarnia, comté de Lambton.

Par M. Daly,—la pétition de la compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et du Manitoba.

Par M. McCulla,—la pétition MM. Wheeler et frères, et autres, de Cataract et autres lieux; et la pétition de J. Kennedy et autres, producteurs de fruits et maraichers de l'Ontario, du township de Toronto.

Par M. Dickinson,—la pétition de A. Lindsay et autres de Manotick, comté de Carleton; et la pétition de George E. Kidd et autres, de Burritt's Rapids.

Par M. Colby,—la pétition de William Abbott et autres.

Par M. White (Renfrew),—la pétition de William Murray, marchand et autres, de la ville de Pembroke, comté de Renfrew, Ontario.

Par M. Boyle,—la pétition de Amos Rittenhouse et autres, producteurs de fruits et maraichers, du township de Dunn, comté de Monck.

Par M. Hesson,—la pétition de MM. Hay et frères, et autres, de Listowell et autres lieux.

Par M. Semple,—la pétition de James Wells et autres, de Orangeville et autres lieux.

Par M. McNeill,—la pétition de MM. Archibald, Fisher et fils, et autres, de Paisley et autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De Samuel Berriman et autres, du township de Stamford; de M. J. Dalton et autres, tous du comté de Welland; de M. Felan et autres, du comté de Halton; de John J. Bowman et autres, de Ancaster; de G. W. Cline et autres, du township de Grimsby, tous du comté de Wentworth; de William Chalmers et autres, du township de Sherbrooke; de William Edie et autres, du township de Cayuga-Sud, tous du comté de Monck; de F. G. Stewart et autres, du township de Grantham; de James Hiscott et autres, du township de Niagara, de D. D. E. Potter et autres, du comté de Lincoln, tous producteurs de fruits et maraichers, de l'Ontario; et de F. G. Dunbar et autres, du village de Shelburne, comté de Dufferin, Ontario; priant la Chambre de prendre des mesures pour imposer un droit sur certains fruits, légumes et produits de pépinières, lorsqu'ils sont importés des Etats-Unis.

De A. B. Greenwood et autres, du comté de Welland; de Alexander McCleary et autres, du comté de Halton; de John Atkin et autres, du comté de Lambton; de Thomas Barnes et autres, de la cité de Hamilton; de A. D. Lee et autres; de C. J. Carpenter et autres; de F. B. Henry et autres; de C. W. F. Carpenter et autres; de W. H. Brooking et autres, tous du comté de Wentworth; de W. A. Hunsberry et

autres; de Archibald Wilson et autres; de L. Pier et autres, du township de Grantham; de Andrew Wood et autres, du township de Niagara; de W. D. Kitchan et autres; et de Robert D. Cole et autres, du comté de Lincoln, tous producteurs de fruits et maraichers de l'Ontario; demandant à la Chambre d'imposer à nouveau le droit sur les fruits et les produits de pépinières enlevé l'an dernier, et d'augmenter le droit sur toutes les légumes, y compris les melons, à 30 pour cent *ad valorem*.

De Charles Morrow et autres; se plaignant que les fabricants de bois et autres causent des obstructions dans la rivière Trent, et priant la Chambre d'adopter des mesures pour les faire enlever.

De William Johnston et autres, de la ville de Darham, comté de Grey; de W. G. Murphy et autres, de la ville de Mitchell, comté de Perth, tous de l'Ontario; et de Allen Wilkinson et autres, de Rock Island, et autres, du township de Stanstead, Québec; demandant qu'un projet de loi intitulé: "Acte concernant les Sociétés de Bienveillance," devienne loi, s'il est présenté.

De l'honorable Francis Clemow, sénateur, et autres; demandant une charte sous le nom de compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord-Ouest au Lac-des-Bois.

De l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge; et de l'Union des Cigariers, No 140, Ste-Catherine, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour l'inspection des engins et bouilloires à vapeur fixes.

De l'Assemblée Locale, No 156, Chevaliers du Travail; de l'Union des ouvriers-constructeurs; de l'Assemblée Locale, No 9,437, des fabricants de haches; de l'Union No 4, des Briquetiers et Maçons; de l'Union des Barbiers; de l'Union des Cigariers, No 140; de l'Union des Charpentiers de Navires; et du Conseil des Métiers et du Travail, tous de Ste-Catherine; de l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge; et de l'Assemblée Locale, No 5,933, Chevaliers du Travail, Merriton, tous de l'Ontario; demandant que l'Acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée Locale, No 156, Chevaliers du Travail; de l'Union des ouvriers-constructeurs; de l'Assemblée Locale, No 9,437, des fabricants de haches; de l'Union No 4, des Briquetiers et Maçons; de l'Union des Barbiers; de l'Union des Cigariers, No 140; de l'Union des Charpentiers de Navires; et du Conseil des Métiers et du Travail, tous de Ste-Catherine; de l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge; de l'Assemblée Locale, No 2,305, Chevaliers du Travail, Toronto; et de l'Assemblée Locale, No 5,933, Chevaliers du Travail, Merriton; tous de l'Ontario; demandant l'abolition du mode actuel d'immigration.

De la compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique-Nord; demandant certains amendements à sa charte.

De l'Assemblée Locale, No 156, Chevaliers du Travail; de l'Union des ouvriers-constructeurs; de l'Assemblée Locale, No 9,437, des fabricants de haches; de l'Union des Barbiers; de l'Union des Cigariers, No 140; de l'Union des Charpentiers de Navires; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 4, tous de Ste-Catherine; de l'Assemblée Locale, No 2,305, Chevaliers du Travail, Toronto; de l'Assemblée Locale, No 5,933 Chevaliers du Travail, Merriton; et de l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge, tous de l'Ontario; demandant le rappel de la clause de l'Acte des Elections Fédérales qui exige qu'un dépôt soit fait par les candidats.

De l'Assemblée Locale, No 156, Chevaliers du Travail; de l'Union des ouvriers-constructeurs; de l'Assemblée Locale, No 9,437, des fabricants de haches; de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 4; de l'Union des Barbiers; de l'Union des Cigariers, No 140; de l'Union des Charpentiers de Navires; et du Conseil des Métiers et du Travail, tous de Ste-Catherine; de l'Assemblée Locale, No 2,305 Chevaliers du Travail, Toronto; de l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge; et de l'Assemblée Locale, No 5,933, Chevaliers du Travail, Merriton, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte prohibant l'importation de travailleurs étrangers.

Du presbytère de Hamilton, de l'église presbytérienne du Canada représentant les fidèles des comtés de Halton, Wentworth, Lincoln, Welland, Haldimand, Norfolk

et Brant ; demandant que l'ordre autorisant le trafic sur le canal Welland, le dimanche, soit rescindé.

De l'Assemblée Locale, No 156, Chevaliers du Travail ; de l'Union des ouvriers-construteurs ; de l'Assemblée Locale, No 9,437 ; des fabricants de haches ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 4 ; de l'Union des Barbiers ; de l'Union des Cigariers, No 140 ; de l'Union des Charpentiers de Navires ; et du Conseil des Métiers et du Travail, tous de Ste-Catherine ; de l'Assemblée Locale, No 5,933, Chevaliers du Travail, Merritton ; et de l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée Locale, No 156, Chevaliers du Travail ; de l'Union des ouvriers-construteurs ; de l'Assemblée Locale, No 9,437, des fabricants de haches ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 4 ; de l'Union des Barbiers ; de l'Union des Charpentiers de Navires ; de l'Union des Cigariers, No 140 ; et du Conseil des Métiers et du Travail, tous de Ste-Catherine ; de l'Assemblée de District, No 236 ; Chevaliers du Travail, Uxbridge ; de l'Assemblée Locale, No 2,305, Chevaliers du Travail, Toronto ; et de l'Assemblée Locale, No 5,933, Chevaliers du Travail, Merritton, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte fixant un jour à être appelé "jour du travail," comme jour de fête nationale à l'avantage des travailleurs de la Puissance.

De Russel Dourett et autres, de Portland et autres lieux ; démontrant la nécessité d'élargir et améliorer le canal Rideau de manière à en permettre la navigation aux bâtiments d'un fort tonnage, et priant la Chambre de prendre en considération l'importance d'une étude sérieuse et d'un rapport élaboré à ce sujet.

M. Wood (Brookville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De Thomas Horsefield Carman et autres, de Winnipeg ; demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est" ;—du conseil municipal de la cité de Winnipeg, Manitoba ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à utiliser le pouvoir d'eau et améliorer la navigation de l'Assiniboine ;—de la compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec ; demandant la passation d'un acte ratifiant le transport d'un certain lopin de terre à la compagnie dite "The Land Security Company" ;—de la compagnie du chemin de fer de Jonction du St-Laurent et de l'Atlantique ; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et la terminaison de ses travaux ; de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des obligations ou débetures pour l'acquisition de navires devant faire le trafic en rapport avec sa ligne ;—de la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud ; demandant la passation d'un acte continuant les pouvoirs qui lui sont donnés par sa charte ;—et de la compagnie du chemin de fer Atlantique et du Nord-Ouest ; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne et pour autres fins.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés relativement aux pétitions qui suivent, et il constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant le temps voulu ; mais comme le délai sera pleinement expiré avant qu'aucune action puisse être prise sur les bills par le comité devant lequel ils seront renvoyés, le comité recommande que les avis soient jugés suffisants :—De la compagnie du chemin de fer de jonction de Berlin et du Pacifique Canadien ; demandant la passation d'un acte étendant le délai fixé pour le commencement et la terminaison de sa ligne, et à d'autres fins ;—de la compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke ; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne et de ses embranchements, et à d'autres fins ;—de John Grabam et autres ; demandant une charte sous le nom de compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba ;—de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des débetures-actions consolidées et à d'autres fins ;—et

de la compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique, pour une charte.

Quant à la pétition de la compagnie de prêt et d'agence de Londres et du Canada,—demandant la passation d'un acte prolongeant de cinq à dix ans le temps durant lequel elle pourra posséder tous biens-fonds obtenus en paiement de dettes, l'avis lequellne simplement que demande sera faite par la compagnie pour un acte-modifiant la clause 6 de sa charte en substituant le mot "dix" au mot "cinq" dans la 2^e ligne de la dite clause. Comme votre comité est d'opinion qu'un avis ainsi rédigé n'est pas conforme à l'esprit et à l'intention de la 51^e règle qui requiert que la nature et l'objet de la demande soit clairement et nettement définis dans l'avis, il recommande que cet avis ne soit pas jugé suffisant.

Ordonné, que la pétition de William Abbott et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue ;

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant une charte sous le nom de compagnie d'hyperphosphate du Canada.

Ordonné, que la pétition de William Murray, marchand et autres, de la ville de Pembroke, comté de Renfrew, Ontario, soit maintenant lue ;

Et la dite pétition est reçue et lue, demandant une charte sous le nom de compagnie du chemin de fer Union.

Ordonné, que M. Guillet ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Bowman ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Berlin et du Pacifique Canadien.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Sutherland ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario Sud.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Kirkpatrick ait la permission de présenter un bill concernant les vapeurs qui doivent être employés en correspondance avec le chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Larivière ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Watson ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Watson ait la permission de présenter un bill permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Hall ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Hall ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Small ait la permission de présenter un bill à l'effet de ratifier un échange de terrain entre la compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec, et la "Land Security Company."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Ross ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie hydraulique de l'Assiniboine.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Kirkpatrick ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Kirkpatrick ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Ordonné, que M. Prior soit substitué à M. Baker dans le comité spécial des Débats de la Chambre; M. Ferguson (Welland), à M. Colby dans le comité des Comptes Publics; et M. McCulla à M. Colby dans le comité d'Agriculture et de Colonisation; que M. Bryson soit ajouté au comité des Privilèges et Elections; et M. Edwards, au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordés à Sa Majesté pour faire face aux appointements de l'Orateur Suppléant, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante dix-mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du greffier pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, que la somme de treize mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de comités, commis surnuméraires de la session etc., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de publication des Débats, Chambre des Communes. (L'autorisation est par le présent donnée de payer à même ce crédit les sommes d'argent qui seront nécessaires pour payer aux membres du service civil qu'il faudra employer pour remplir les fonctions de secrétaires des sténographes des débats de la Chambre des Communes pendant la présente session, nonobstant les dispositions à ce contraires dans l'acte du Service Civil) pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille huit cent quatre-vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses imprévues de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du Sergent-d'Armes, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Acte du cens électoral:—Impression des listes des électeurs, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille huit cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir:—Appointements des employés de la bibliothèque, \$16,860; crédit pour la bibliothèque du Parlement, \$10,000; achat d'ouvrages sur l'Amérique, \$1,000; dépenses imprévues de la bibliothèque, \$2,500; reliure de journaux, etc., \$2,000; préparation et réimpression du catalogue de la bibliothèque de l'Amérique (à voter de nouveau), \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir:—Impressions, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir:—Impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

A six heures p.m., l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, étant lu;

M. Shanly propose, secondé par M. Rykert, que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Watson propose comme amendement, secondé par M. Trow,—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'insérer une clause prescrivant que le tarif maximum pour le charbon transporté sur les routes de la compagnie n'excèdera pas un centin par tonne et par mille.

Et objection étant faite au dit amendement parce que vingt-quatre heures d'avis n'a pas été donné comme l'exige la règle 67;

M. l'Orateur décide "Que l'objection est fondée, et que l'amendement ne peut être proposé."

L'attention de l'Orateur étant appelée sur le fait que l'heure consacrée aux bills privés est expirée;

Le comité des Subsidés reprend le cours de ses délibérations.

(En comité.)

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir: Pour soin des archives, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au *Patent Record*, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la statistique sanitaire, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la mise de fonds pour l'établissement et l'entretien de stations agronomiques, pour l'année finissant le 10 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les subventions aux sociétés d'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du recensement et statistiques, y compris les préparatifs préliminaires pour le recensement de 1891, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 25 février 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Rykert,—la pétition de Charles R. Hunt et autres, de la cité de Hamilton.

Par M. McDowall,—la pétition de F. Burk et autres, des townships de Goodwood et Uxbridge; la pétition de D. H. Russell et autres, du township de Reach et autres lieux; la pétition de Richard Guthrey et autres, de la cité de Toronto, tous producteurs de fruits et maraîchers de l'Ontario; et la pétition de Louis Beaulieu et autres, producteurs de fruits et maraîchers de la cité et district de Montréal.

Par M. Ellis,—la pétition du président et des officiers du comité exécutif de la société pour prévenir la cruauté envers les animaux, du Nouveau-Brunswick.

Par M. Taylor,—la pétition de Joseph P. Redmond et autres, producteurs de fruits et maraîchers du comté de Leeds.

Par M. Brown,—la pétition de F. W. Fearman et autres, de la cité de Hamilton.

Par M. McKay,—la pétition de William Hendrie et autres, de la cité de Hamilton.

Par M. Labelle,—la pétition de W. R. Leach et autres, de la cité de Montréal.

Par M. Roome,—la pétition de Frédéric Thomas W. Rouston et autres, de la cité de Hamilton.

Par M. Tisdale,—la pétition de C. H. Luscombe et autres, du comté de Norfolk.

Par M. Small,—la pétition de Charles C. Small et autres, et la pétition de J. Krox Leslie et autres, tous de la cité de Toronto.

Par M. Curran,—la pétition de R. W. Shepherd, président de la compagnie de navigation de la rivière Ottawa, et autres, de la cité de Montréal,

Par M. Carpenter,—la pétition de MM. J. et P. R. Howard et autres, de Hagersville et autres lieux.

Par M. Semple,—la pétition de O. Groves et autres, de Fergus, et autres lieux.

Par M. Riopel,—la pétition de Alexander Ferguson, avocat, de la cité d'Ottawa.

Par M. Carling,—la pétition de B. W. Green et autres; et la pétition de MM. Hunt et frères, et autres, de la cité de London, et autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De David Plewes et autres, de Brantford et autres lieux, de MM. Bennett et Lockerie et autres, de Spencerville et autres lieux; de R. S. Hodgins et autres, de Lucan et autres lieux; de S. A. Lazier et autres, de Belleville; de Charles H. Lusk, M.D., et autres, de Oakville et autres lieux; de E. A. Robertson et autres, de Oakville et autres lieux; de D. Chappell et autres, de Trafalgar et autres lieux: de Charles Krentziger et autres, de Heidelberg et autres lieux; de D. Clark et autres, de Ayr; de T. S. Graham et autres, de Bradford et autres lieux; de la Todd Milling Co. et autres, de Galt et autres lieux; de James Norris et autres, de Ste-Catherine et autres lieux; de John Douglas, prélet, comté de Bruce, et autres, de Tara et autres lieux; de A. Ramage et autres, de Chesley et autres lieux; de J. A. Brown et autres, de Souris; de W. M. Alexander et autres, de Brandon et autres lieux; de W. Stuart et autres, de Mitchell; de Wilmot D. Matthews et autres, de Toronto et autres lieux; de MM. A. M. Ogilvie et Cie, et autres, de Montréal; de MM. William Snider et Cie, et autres, de Waterloo et autres lieux; de MM. Neil McCahill et Cie, et autres, de Forest et autres lieux; de MM. Wheeler et frères, et autres, de Cataract et autres lieux; de MM. Hay et frères, et autres, de Listowell et autres lieux; de James Wells et autres, de Orangeville et autres lieux; et de MM. Archibald, Fisher et fils, et autres, de Paisley et autres lieux; priant la Chambre de prendre en considération l'opportunité de faire certains changements dans les droits actuellement imposés sur le blé et la farine.

De Robert Clarke et autres, du comté de Carleton et autres lieux; de Robert H. Preston, M.D., M.P.P., et autres, de Newboro et autres lieux; du Bureau de Commerce de la cité d'Ottawa; de A. Lindsay et autres, de Manotick, comté de Carleton; et de George E. Kidd et autres, de Burritt's Rapids; démontrant la nécessité d'élargir et améliorer le canal Rideau de manière à en permettre la navigation aux bâtiments d'un fort tonnage, et priant la Chambre de prendre en considération l'importance d'une étude sérieuse et d'un rapport élaboré à ce sujet.

Du conseil de la Chambre de Commerce de Montréal; et de la Chambre de Commerce d'Ottawa; demandant que le bill actuellement devant le parlement pour constituer la compagnie d'Estacades d'Ottawa et Montréal, ne devienne pas loi.

De Joseph Pollard et autres, de la ville de Mitchell, comté de Perth; de Thomas Adams, D.C.L., et autres, du village de Lennoxville, comté de Sherbrooke; de Lewis Schonfeldt et autres, du village de Hespeler, comté de Waterloo; de James Hamer et autres, de la cité de Guelph, comté de Wellington; et de George A. Proctor et autres, de la ville de Sarcia, comté de Lambton; demandant qu'un projet de loi intitulé: "Acte concernant les Sociétés de Bienveillance", devienne loi, s'il est présenté.

De J. Kenny et autres, du township de Toronto; et de Amos Rutenhouse et autres, du township de Dunn, comté de Monck, tous producteurs de fruits et marchands de l'Ontario; priant la Chambre de prendre des mesures pour imposer un droit sur certains fruits, légumes et produits de pépinières, lorsqu'ils sont importés des États-Unis.

De MM. Peter Paint et fils, et autres, de Port Hawkesbury, N.E., demandant la passation d'un acte obligeant tous les marchands de charbon de la dite province de

recevoir et approvisionner, à leurs quais, tous les vapeurs et voiliers (sauf les charbonniers et les paquebots-poste) dans l'ordre régulier de leur arrivée au port.

De James Worthington et autres; demandant une charte sous le nom de compagnie des Minerais du Canada.

De la compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et du Manitoba; demandant la passation d'un acte par le parlement du Canada, la constituant en corporation sous le nom précité.

Ordonné, que la pétition de D. F. Burk et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour la passation d'un Acte les constituant en corporation sous le nom de compagnie du chemin de fer d'Ontario, Manitoba et Occidental, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit référée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que la pétition d'Alexander Ferguson, avocat, de la cité d'Ottawa, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est reçue et lue; demandant la permission de soumettre à la Chambre une pétition pour la passation d'un Acte à l'effet de constituer une compagnie pour construire une voie ferrée à partir de Trois-Rivières en suivant une direction ouest jusqu'à quelque point sur la limite occidentale de la province de Québec, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

M. Bergin, du comité mixte des deux chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande respectueusement que son quorum soit réduit à neuf membres.

Votre comité soumet aussi la résolution suivante:—

Résolu,—Que le Sénat ayant nommé dix-neuf sénateurs pour faire partie du comité mixte des Impressions, il est opportun d'en faire rapport, avec recommandation que la Chambre nomme deux membres additionnels pour la représenter dans le comité.

Sur motion de M. Cockburn, secondé par M. Hesson,

Ordonné, que la partie du cinquième rapport du comité des Ordres Permanents relative à la pétition de la compagnie de prêt et d'agence de Londres et du Canada, soit référée au dit comité pour plus ample considération.

Ordonné, que M. Amyot ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte des élections fédérales contestées.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour reprendre en considération la motion pour la troisième lecture du bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, étant lu,

Et la question étant mise—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. Watson propose comme amendement, secondé par M. Trow,—Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: renvoyé en comité général afin de l'amender en insérant une clause fixant le taux maximum pour le transport du charbon sur les lignes de la compagnie.

Et la question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Yeo.—49.</i>
<i>Colter,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Archibald (Sir Adams),</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Riipel,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Roome,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Laurie (Lieut. Génl.),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Small,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Huggart,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hale,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Madril,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mara,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Jameson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Jonas,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wood (Westm'd), et</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wright.—97.</i>
<i>Curran,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill concernant la compagnie du chemin de fer de Kootenay à Athabasca, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer du comté de Prescott, et de changer le nom de la compagnie en celui de "La Compagnie du chemin de fer des comtés du centre," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie du Pont de l'île Sainte-Hélène, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer Central d'Hamilton, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue à la baie de James et pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer du Nipissingue à la Baie de James," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Calgary, Alberta et Montana, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburg et New-York, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la société des missions étrangères des congrégationalistes du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier les actes concernant la compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa, étant lu ;

Le bill est, en conséquence lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte concernant le Collège de la Reine à Kingston, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac du Pacifique, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Lac Seul, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant les manœuvres de corruption dans les affaires municipales," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'établir nouvelles dispositions concernant les enquêtes sur les affaires publiques," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de sir John Thompson, secondé par M. Tupper,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte concernant les manœuvres de corruption dans les affaires municipales," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de sir John Thompson, secondé par M. Tupper,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte à l'effet d'établir de nouvelles dispositions concernant les enquêtes sur les affaires publiques," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir John Thompson, l'un des membres du conseil Privé de la Reine, dépose sur le bureau,—Copie des diverses soumissions reçues pour approvisionnements du pénitencier de Manitoba pendant l'exercice 1887-88, avec la correspondance qui s'y rapporte. (*Documents de la session, No 12a.*)

Sur motion de M. Lépine, secondé par M. Curran,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressée à l'officier compétent, pour un état indiquant :

1. Quels sont les ports du Dominion dans lesquels le gouvernement collecte le *hospital due* sur les navires.

2. Quel est le montant qui a été collecté dans chacun de ces ports durant la saison dernière.

3. Combien de matelots ont été soignés dans chacun de ces ports, durant la saison dernière.

4. Combien le gouvernement a payé aux hôpitaux de chacun de ces ports pour la saison dernière.

Sur motion de M. Colter, secondé par M. Trow,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant quelles sommes d'argent ont été payées par le gouvernement à W. A. Webster au cours de chacune des années financières 1887 et 1888 et depuis le 1er juillet 1888, spécifiant les services pour lesquels il a été rémunéré.

Sur motion de sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Gillmor,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant les édifices publics érigés en divers endroits du Canada depuis le 1er juillet 1867 au 1er janvier 1889, donnant la date du premier crédit voté pour ces édifices, la localité où ils se trouvent et le coût total jusqu'à la date du 1er janvier, 1889.

Sur motion de M. Mills (Bothwell), secondé par M. Wilson (Elgin),

Ordonné qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant la date à laquelle M. l'Orateur a reçu le certificat des juges dans chacune des causes d'élections pour les districts électoraux suivants, savoir: Halton, Shelburne, Northumberland (Est), Haldimand, Joliette, Cumberland et Kent, la date du mandat de l'Orateur et la date du bref pour nouvelle élection.

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance échangée avec le département des Chemins de fer et Canaux au sujet de la rupture récente du canal de Cornwall, et de tous plans et projets faits par des ingénieurs civils et autres pour prévenir le retour de tels accidents, ainsi que le rapport de John Page, ingénieur en chef des canaux, sur ce sujet.

Sur motion de M. Langelier (Montmorency), secondé par M. Lovitt,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre les deux gouvernements d'Ontario et Québec, ou aucun de leurs membres au sujet des frontières nord des deux provinces.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Langelier (Montmorency), secondé par M. Lovitt,

Résolu, qu'une humble adresse soit adressée à Son Excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil, correspondance et autres documents relativement au désaveu des lois de 1887.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre, qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Langelier (Montmorency), secondé par M. Lovitt,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous ordres en conseil, correspondance et autres documents relativement au désaveu de la loi du barreau de 1886, dans laquelle le bâtonnier général de la province a préséance sur tous les autres avocats.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Langelier (Montmorency), secondé par M. Lovitt,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous

ordres en conseil, correspondance et autres documents relativement aux lots de grève dans la province de Québec.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Langelier (Montmorency), secondé par M. Lovitt,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous ordres en conseil, correspondance et autres documents relativement au désaveu de la loi des magistrats.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Langelier (Montmorency), secondé par M. Lovitt,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous ordres en conseil, correspondance et autres documents relativement au désaveu de la loi concernant la conversion de la dette.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Casey, secondé par M. Weldon (St Jean),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les bureaux de poste et de douane, dans les cités et les villes de moins de 20,000 âmes, construits ou en cours de construction aux frais du public, avec la date de la construction, le coût jusqu'à date, les revenus perçus durant la dernière année financière, et la population de la cité ou ville, dans chaque cas.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Amyot,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant le nombre de déserteurs de la police à cheval du Nord-Ouest pendant les dix ans expirés le 31 décembre, 1888, et le nombre total de la force dans chacune des années à partir du 31 décembre 1878, jusqu'à la date correspondante en 1888; le nombre de personnes employées pour recruter dans chacune des dix années expirées le 31 décembre, 1888, et le coût de tel recrutement.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Trow,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant les sommes payées pour travaux ou matériaux fournis pour ouvrir ou améliorer les voies publiques ou les rues dans la cité d'Ottawa, entre le 1er juillet 1888, et le 1er janvier 1889; les noms des personnes à qui ces sommes ont été payées, le montant payé et pour quel genre de travaux; les noms de toutes personnes en charge de ces travaux à titre d'inspecteurs ou surintendants, et le salaire de chacune, par jour ou par mois.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Welsh,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant,—

1° Le chiffre total des dépenses et des deniers payés jusqu'au 1er janvier 1889, pour la préparation, la publication et l'achèvement des listes de votation, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral en vigueur lors de la dernière élection générale, et donnant,—

(a) le montant total payé pour l'impression.

(b) " " " aux officiers-reviseurs.

(c) " " " " aux commis et huissiers.

(d) " " " payé pour toutes autres dépenses relatives à la préparation, publication et achèvement des dites listes.

(e) les réclamations contre le gouvernement se rapportant à la préparation des listes non encore réglées.

2° Les dépenses encourues à la date du 1er février 1889, en rapport avec la préparation des secondes listes de voteurs, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, et indiquant.—

(a) le coût total du caractère employé ou à être employé pour composer les listes.

(b) le montant payé pour la composition des listes.

(c) le coût du papier et de l'impression pour préparer les listes.

(d) le coût ou loyer du matériel employé à la préparation des dites listes, jusqu'à la date ci-dessus.

(e) le montant de toutes les autres dépenses encourues au sujet de la préparation des dites listes, jusqu'au 1er février 1889.

Sur motion de M. Turcot, secondé par M. Geoffrion,

Ordonne qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance concernant l'octroi du contrat de la malle entre la station de Bécancour et Ste-Julie de Somerset, et entre Inverness et Ste-Julie de Somerset, accordé vers le mois d'avril 1888. Aussi toutes les soumissions s'y rattachant.

Sur motion de M. Brien, secondé par M. Bowman,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant,—

1. Le nombre d'immigrants arrivés aux divers ports d'entrée du Canada, chaque année, depuis le 1er janvier 1867, au 1er janvier 1889, leurs diverses professions, et le nombre dans chaque profession.

2. Le nombre de ceux qui se sont fixés en Canada et de ceux qui se sont rendus aux États-Unis, chaque année.

3. Le nombre de ceux qui se sont rapportés aux divers bureaux d'immigration, chaque année, durant la même période.

4. Le montant dépensé annuellement pour fins d'immigration.

Sur motion de M. Colter, secondé par M. Bourassa.

Ordonné qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de la preuve et de tous papiers et correspondance concernant les engagements pris par le gouvernement de construire ou d'aider à construire un pont sur la Grande Rivière, au village de York, dans le comté de Haldimand.

Sur motion de M. Weldon (St-Jean), secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant le montant des droits d'exportation perçus ou payés sur les billots et autres bois, en 1888, spécifiant à quels bureaux de douanes ce droit a été payé, et les montants respectifs payés à chaque bureau.

Sur motion de M. Weldon (St-Jean), secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du rapport de Henry F. Perley, écr., sur le havre de St-Jean, N. B., et sur les améliorations qu'il a recommandées.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Welsh,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant le montant des droits perçus sur les paniers et boîtes contenant des fruits admis en franchise, depuis le 1er mai 1888.

Sur motion de M. Bergeron, secondé par M. Amyot,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du rapport de l'ingénieur Crawford, en 1877-78, et de tous rapports subséquents sur le canal de Beauharrois; aussi, copie des rapports d'ingénieurs sur la rive nord du St. Laurent entre les lacs St. François et St. Louis; aussi, copie des résolutions, lettres, etc., de la Chambre de Commerce, corporation ou simples particuliers au sujet de tels travaux.

Sur motion de M. Fiset, secondé par M. Bourassa,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de la correspondance, rapport, etc., échangés entre les officiers de l'Intercolonial et M. Louis Fortin, de St-Octave de Métis, au sujet d'un cheval tué par les chars en octobre 1888.

Sur motion de M. Rykert, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance avec le département des Chemins de fer et Canaux concernant l'ouverture des canaux canadiens pour le trafic du dimanche. Aussi, état du nombre de vapeurs et navires qui ont passé à travers les divers canaux depuis la date de leur ouverture jusqu'à la clôture de la navigation, en 1883, et copie de toutes instructions adressées aux surintendants des divers canaux.

Sur motion de M. Rykert, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous rapports des ingénieurs et autres officiers employés par le département des Chemins de fer et Canaux au sujet des pouvoirs d'eau sur le nouveau canal Welland.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Trow,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des diverses soumissions et de tous papiers, lettres, documents et contrats pour la construction du canal du Sault Ste-Marie.

Sur motion de M. Colter, secondé par M. McMullen,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant toutes les ventes de terres des Sauvages faites sur la rive ouest de la Grande-Rivière dans le village de Cayuga, dans le comté de Haldimand. Aussi, copie de toutes instructions données aux évaluateurs des dites terres, des rapports des dits évaluateurs et de toute correspondance et papiers y relatifs.

M. Fiset propose, secondé par M. Ste-Marie,—Qu'un ordre de la Chambre soit émis pour copie du rapport de l'enquête et de la correspondance échangée entre le gouvernement et M. Noël Fortin, de la paroisse de St-Fabien, au sujet de l'accident qu'il lui est arrivé sur l'Intercolonial en avril 1887.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Amyot propose, secondé par M. Gigault,—Qu'il soit voté une adresse demandant,—

1° Copie de la correspondance officielle échangée entre le gouvernement et le commandant du 9^e bataillon, Voltigeurs de Québec, pendant la campagne du Nord-Ouest de 1885 et concernant icelle;

2° Copie des divers rapports fournis au gouvernement et aux autorités militaires par le général Strange concernant la part qu'il a prise dans la campagne du Nord-Ouest de 1885, ainsi que la division de la force sous son commandement;

3° Copie du rapport fourni au général Strange par le commandant du 9^e bataillon des Voltigeurs de Québec sur les opérations du dit 9^e bataillon pendant la dite campagne.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 26 février 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Rykert,—la pétition de Thomas J. Farmer et autres, du township de Grantham ; la pétition de J. O. Buckbee et autres, du township de Louth ; la pétition de D. Henderson et autres ; la pétition de William Sharpe et autres ; la pétition de W. E. Babcock et autres, tous du comté de Halton ; et la pétition de John Lambell et autres, du village de Port Dalhousie, tous producteurs de fruits et maraichers de l'Ontario.

Par M. Hall,—la pétition de W. R. Ward et autres ; et la pétition de Luc de Mitchell et autres, de Sherbrooke et autres lieux.

Par M. Kirkpatrick,—la pétition de John W. Bell ; la pétition de R. Carson et autres, marchands de Kingston ; et la pétition de Thomas J. Jones et autres, de Brewer's Mills et autres lieux.

Par M. Corby,—la pétition de Henry Tammany et autres.

Par M. Ward,—la pétition de George Needler, de Millbrook ; et la pétition de R. A. Powers et autres, du township de Hope et autres lieux.

Par M. Tyrwhitt,—la pétition de J. S. Boddy et autres.

Par M. Prior,—la pétition de John Irving et autres, de la Colombie-Anglaise.

Par M. Daly,—la pétition de MM. D. H. McMillan et compagnie, et autres, de Winnipeg et autres lieux.

Par M. Robillard,—la pétition de MM. D. Murphy et compagnie et autres ; et la pétition de H. N. Bate et fils, et autres, de la cité d'Ottawa.

Par M. Small,—la pétition de J. Stewart Tupper, avocat, de la cité de Winnipeg ; la pétition de MM. James Dickson et compagnie, et autres ; la pétition de la chambre de commerce de la cité de Toronto ; et la pétition de Abner Fraser et autres, marchands de Hamilton.

Par M. Davin,—la pétition de John Dingman et autres, de Medecine Hat ; et la pétition de Charles Holden et autres, de Régina, Territoires du Nord Ouest.

Par M. Flynn,—la pétition du conseil municipal du comté de Richmond ; et la pétition du capitaine D. Sampson et autres, du comté de Richmond, N. E.

Par M. Madill,—la pétition de Malcolm McArthur et autres, du village de Beaverton, comté d'Ontario.

Par M. Curran,—la pétition de T. S. Vipond et autres, de la cité de Montréal.

Par M. McCarthy, la pétition de George Vick et autres, de Orillia et autres lieux ; et la pétition de C. Macdonald et autres, de Collingwood et autres lieux.

Par M. Sutherland,—la pétition de D. R. Ross et autres, du village d'Embro et ses environs ; et la pétition de George Harwood et autres, de la ville de Woodstock, comté d'Oxford.

Par M. Wood (Brockville),—la pétition de MM. Gilmour et compagnie, et autres, marchands de Brockville.

Par Sir Adolphe P. Caron,—la pétition de MM. J. B. Renaud et compagnie, et autres, de la cité de Québec et autres lieux.

Par M. Foster,—la pétition de W. A. Erle et autres, de Apohaqui, comté de King, N. B.

Par Sir John A. Macdonald,—la pétition de MM. George M. Williamson et fils, et autres, de la cité de Kingston.

Par M. Macdowall,—la pétition de D. F. Buck et autres, de la ville de Port Arthur, Ontario.

Ordonné, que l'article 51 du règlement de cette Chambre au sujet de la pétition de la compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique Nord, soit suspendu, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Assiniboia, Edmonton et Unjiga.

Bill concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick et du Prince-Edouard, et changeant le nom de la dite compagnie en celui de "compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard."

Bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de houille de la vallée du Daim ; et

Bill concernant la compagnie du Pont de la Grande Île de Niagara.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De l'honorable Francis Clemow, sénateur, et autres ; demandant une charte sous le nom de compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord-Ouest au Lac des Bois ;—de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Nord et du Manitoba ; demandant la passation d'un acte par le parlement du Canada, la constituant en corporation sous le nom précité.

Quant aux pétitions du Dr. Oronhyatehka et autres officiers et membres de l'Ordre Indépendant des Forestiers ; demandant une charte sous le nom de Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers ;—de la corporation de la cité de Toronto ; demandant la passation d'un acte obligeant toutes les compagnies de télégraphes et de téléphones de placer leurs fils sous terre ; et de la compagnie du chemin de fer Union ; demandant une charte, votre comité constate que bien que les avis aient paru dans le nombre voulu de journaux, ils n'ont pas été publiés pendant le temps requis ; mais comme ce temps sera pleinement expiré avant qu'aucune action puisse être prise sur les bills par les comités devant lesquels ils seront renvoyés, le comité recommande que les avis soient jugés suffisants.

Conformément à l'Ordre de la Chambre, en date d'hier, renvoyant pour plus ample considération la partie du cinquième rapport de ce comité qui a trait à la pétition de la compagnie de prêt et d'agence de Londres et du Canada (limitée), votre comité a pris de nouveau la dite pétition en considération ; et bien que le comité soit encore d'opinion que des avis ainsi libellés ne sont pas conformes aux prescriptions de la règle, cependant, comme les promoteurs ont donné de nouvelles preuves, à la satisfaction du comité, que dans ce cas particulier, aucuns droits ou intérêts ne seront affectés par suite de l'irrégularité de l'avis, le comité recommande que l'avis donné soit jugé suffisant.

Votre comité a aussi examiné les requêtes de la compagnie du chemin de fer des Trois-Rivières et de la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Manitoba et Occidental,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leurs pétitions pour la passation d'un acte les constituant en corporation, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés,—et les raisons données par chacune pour n'avoir pas présenté leurs pétitions dans le délai prescrit, sont suffisantes pour justifier le comité de recommander que la permission nécessaire soit accordée dans chaque cas.

Votre comité a aussi examiné les pétitions de la compagnie canadienne d'hyperphosphates et de la compagnie des mines du Canada, demandant une charte, et il constate qu'aucuns avis n'ont été publiés dans les deux cas, mais comme les mesures projetées, si elles deviennent lois, ne viendront en conflit avec aucuns droits existants mais qu'elles tendront à ouvrir et développer la région dans laquelle se feront les

opérations de ces compagnies, le comité recommande que la règle 51 soit suspendue dans chaque cas.

Quant à la pétition de la compagnie du pont de la baie de Quinté, demandant la passation d'un acte modifiant sa charte, votre comité constate qu'aucun avis n'a été publié; mais comme les amendements demandés sont devenus nécessaires par suite d'ambiguïté d'expressions dans la charte, le comité est d'opinion que cette demande n'est pas de nature à requérir la publication des avis ordinaires.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique-Nord, demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux, et il trouve qu'aucun avis n'a été publié dans le district de la Saskatchewan ou dans la province de la Colombie Anglaise, à travers lesquels la compagnie est autorisée en vertu de sa charte à construire son réseau, et qu'il n'a pas plus été publié d'avis en français dans la province du Manitoba; mais comme l'avis a été publié en anglais dans la cité de Winnipeg pendant le temps requis, et qu'aucun intérêt ne paraît devoir être affecté par la mesure projetée, le comité recommande que la règle 51 soit suspendue dans ce cas.

M. Bergin, du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:

19. Rapport des bibliothécaires conjoints de la bibliothèque pour l'année 1888. *(Dans les documents de la session).*

27. Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre, 1888, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination *(Dans les documents de la session).*

40. Réponse à l'Ordre du 8 courant—Etat indiquant les montants reçus à compte de l'emprunt récemment négocié, avec un relevé des sommes (formant partie des dits montants) déposées dans les banques canadiennes ou autres, depuis le 20 juin, 1888, et le taux de l'intérêt payable pour les dites sommes. *(Pour distribution).*

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:

22a. Réponse à l'Ordre du 9 avril, 1888,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'octroi de terres à la Cie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses, ou en aide à la construction du dit chemin.

22b. Réponse à l'Ordre du 9 avril, 1888,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'octroi de terres à la Cie du chemin de fer Central du Nord-Ouest, ou en aide à la construction du dit chemin.

22c. Réponse à l'Ordre du 9 avril, 1888,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest, ou tout octroi de terres à la dite compagnie, ou pour aider à la construction de tout ou partie du dit chemin.

23. Réponse à l'Ordre du 16 avril, 1888,—Copie de toute correspondance, pétitions, rapports d'ingénieurs et autres, touchant la construction d'un port de refuge à Wellington, lac Ontario.

24. Réponse à l'Ordre du 16 avril, 1888,—Etat donnant toutes soumissions reçues par le gouvernement pour fournitures de charbon durant la dernière année civile, les noms des adjudicataires et le prix, par tonne, dans tous les contrats pour charbon accordés par le gouvernement pendant la dernière année civile.

25. Réponse à l'Adresse du 30 avril, 1888,—Copie de toute correspondance, ordres en conseil, rapports, papiers et documents se rapportant à la saisie pratiquée sur F. O. Vallerand à Québec.

25a. Réponse à Adresse du 30 avril, 1888,—Copie de toute correspondance, ordres en conseil, rapports, papiers et documents se rapportant à la saisie de diamants et autres pierres précieuses pratiquée à Québec sur le nommé David Lévi, et à l'annulation de la dite saisie.

26. Relevé des mandats du Gouverneur-Général émis depuis la dernière session du parlement, et des dépenses y relatives, aux termes de l'Acte du Revenu Consolidé et de l'audition, clause 12, paragraphe (2).

28. Relevé des diverses dépenses imprévues du 1er juillet 1888 au 31 janvier 1889, sous l'autorité de l'acte 51 Vic., chap. 1.

29. Rapport du Commissaire concernant la police fédérale, en conformité du chap. 184, clause 5, des statuts révisés du Canada.

31. Liste des officiers publics qui ont reçu des commissions conformément aux dispositions du chap. 19 des Statuts Révisés du Canada, en 1888.

32. Réponse à Ordre du 6 courant—Etat détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1888, au 1er février 1889, avec un état comparatif sur le même sujet, du 1er juillet 1887, au 1er février 1888.

33. Réponse à Ordre du 6 courant—Copie de tous papiers et documents adressés au gouvernement par le Bureau des Examineurs, concernant l'examen récent des candidats à la charge d'inspecteur de peaux crues et de cuirs pour la cité de Montréal.

34. Copie de l'ordre en conseil établissant certaines règles, conformément aux dispositions du chapitre 121 des Statuts Révisés du Canada, au sujet des Banques d'Épargne du gouvernement.

35. Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat, en conformité de la clause 23, chap. 19 des Statuts Révisés du Canada.

37. Réponse à Ordre du 8 courant—Etat indiquant,—

1^o Le plein montant des frais judiciaires et autres payés dans la cause "The St. Catherine's, Milling and Lumbering Company vs. The Queen," depuis le commencement du procès jusqu'au 1er janvier 1889.

2^o La personne ou les personnes auxquelles ils ont été payés, les montants payés et la date des paiements.

38. Réponse à Ordre du 6 courant—Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1888, au 1er février 1889, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, avec un état comparatif sur le même sujet, du 1er juillet 1887 au 1er janvier 1888.

39. Réponse à Ordre du 8 courant—Etat donnant la quantité de blé et de farine exportés des Etats-Unis en Canada, pour la consommation, pendant les six mois expirés le 31 décembre 1888, ainsi que la quantité de farine restant en entrepôt, en Canada, à la même date.

Sur motion de M. Rykert, secondé par M. Wood (Brockville),

Ordonné, que le comité des Comptes Publics obtienne l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages qui seront jugés nécessaires.

Ordonné, que M. LaRivière ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord-Ouest et du lac des Bois.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que la pétition de D. F. Burk et autres, de la ville de Port-Arthur, Ontario, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant une charte sous le nom de compagnie du chemin de fer d'Ontario, Manitoba et Occidental.

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Taylor,
Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement.

Ordonné, que M. Jamieson ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Cour Suprême de l'Ordre indépendant des Forestiers.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Corby ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du pont de la Baie de Quinté.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill concernant la constitution en corporation de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Nord et du Manitoba.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Cockburn ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'acte corporatif de la compagnie de placement et d'agence de Londres et du Canada (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Small ait la permission de présenter un bill concernant les fils de téléphone, de télégraphe et de lumière électrique dans la cité de Toronto.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. White (Renfrew) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Union.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que l'article 51 du règlement de cette Chambre soit suspendu au sujet de la pétition de James Worthington et autres, concernant la compagnie des mines du Canada, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Kirkpatrick ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie minérale Dominion.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que l'article 51 du règlement de cette Chambre soit suspendu au sujet de la pétition de William Abbott et autres, concernant la compagnie canadienne d'hyperphosphates, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Kirkpatrick ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie canadienne de superphosphates.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que la pétition de J. Stewart Tupper, avocat, de la cité de Winnipeg, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue;—demandant qu'il lui soit permis de mettre devant la Chambre une pétition demandant la passation d'un acte constituant une compagnie pour construire une voie ferrée de Moosejaw, dans les Territoires du Nord-Ouest, jusqu'à Edmonton, *via* Battleford, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que la pétition de John W. Ball, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue;—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour la passation d'un acte confirmant une convention intervenue entre la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec et la compagnie du chemin de fer de Pembroke et la corporation de la cité de Kingston, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur; (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit:—

STANLEY DE PRESTON.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie de la loyale adresse que vous avez adoptée en réponse au discours que j'ai prononcé à l'ouverture de la session, et je me repose avec confiance sur l'assurance que vous m'y donnez de considérer avec une attention pleine et entière les mesures qui vous ont été soumises.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 21 février 1889.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 février, 1889,—pour copie de toutes requêtes, correspondances, rapports, etc., documents de toutes sortes concernant l'octroi de subsides par le gouvernement fédéral à la ligne du chemin de fer Grand Oriental devant s'étendre de Montréal à Lévis. (*Documents de la session No 22d.*)

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu;

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Laurier propose comme amendement, secondé par Sir Richard J. Cartwright, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"vu que le Sénat des États-Unis a rejeté le traité de Washington de 1888, et qu'il existe malheureusement un manque d'entente regrettable entre le Canada et les États-Unis sur la question des pêcheries et du commerce, cette Chambre est d'opinion que des mesures devraient être prises bientôt par le gouvernement du Canada, pour régler d'une manière satisfaisante les points en litige et assurer une liberté complète dans les relations commerciales des deux pays; et que, dans les conventions à intervenir pour atteindre cet objet, le Canada devrait être représenté directement par un chargé d'affaires nommé par le gouvernement;

Que, dans l'intervalle, et en vue de favoriser le bon succès des négociations et de donner la preuve évidente du sincère désir du Canada de voir régner la bonne entente et d'écartier tous les sujets possibles de désaccord, cette Chambre est d'opinion que le *modus vivendi* proposé de la part du gouvernement britannique au gouvernement des États-Unis relativement aux pêcheries, devrait être continué pendant la prochaine saison de pêche."

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Macdonald (Huron), secondé par M. Trow,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 27 février 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Perley, — la pétition de Frédéric Gundry, gérant, Banque de Montréal, et autres ; la pétition de R. W. Powell, M.D., et autres ; et la pétition de Grace Vernon Ritchie, président, et autres, du comité d'administration de la Société humaine des femmes, tous de la cité d'Ottawa.

Par M. Cockburn, — la pétition de J. K. Macdonald et autres, de Toronto.

Par M. Wilson (Argenteuil), — la pétition de Thomas W. Boyd et autres, de la cité de Montréal, et la pétition de John Wade, et autres.

Par M. Robillard, — la pétition de F. H. Heath, et autres, de la cité d'Ottawa.

Par M. Gillmor, — la pétition de W. Thomson et autres, de Toronto.

Par M. Madill, — la pétition de James H. Pearce, et autres, de Toronto.

Par M. Macdowall, — la pétition de J. H. McKinnon, et autres de Toronto ; et la pétition de J. T. Simpson et autres.

Par M. Jones (Digby), — la pétition de John Daly et autres.

Par M. Small, — la pétition de Andrew Darling, et autres, de Toronto ; et la pétition de la corporation de la cité de Toronto.

Par M. Kirk, — la pétition de John McMillan et autres, capitaines de navires, maîtres marinières, et autres, intéressés dans les navires côtiers ; et la pétition de C. E. Cuffe et autres, de Toronto.

Par M. Denison, — la pétition de William Logan et autres de Toronto.

Par M. Somerville, — la pétition de D. S. Aldridge et autres, du village de Platts-ville, comté de Brant ;

Par M. Brown, — la pétition de Emma Loewen, et autres, de Toronto ;

Par M. Roome, — la pétition de C. C. Robb, et autres, de Toronto.

Par M. Stevenson, — la pétition de Thomas Wilson, et autres, de Toronto.

Par M. Marshall, — la pétition de T. G. Davey, et autres, de London, Ontario.

Par M. Skinner, — la pétition de Florence Merritt, et autres, de Toronto ; et la pétition de J. E. Fortune et autres, du comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Hesson, — la pétition de Ernest E. Argles, et autres, de Toronto.

Par M. Boyle, — la pétition de W. Little et autres ; la pétition de James Hooser-awner, et autres, producteurs de fruits et maraîchers, des environs de Burford ; et la

pétition de H. W. Darling et autres, producteurs de fruits et maraichers, de la cité et du district de Montréal.

Par M. Landry,—la pétition de Charles N. Skinner, M. P., de la ville de St-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par M. Carpenter,—la pétition de Hugh Crawford et autres, de Toronto.

Par M. Bergeron,—la pétition de Stewart Lyon, et autres, de Toronto.

Par M. Flynn,—la pétition du capitaine Amy A. Terrio, et autres, du comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Daly,—la pétition de K. J. Montgomery, et autres, de Toronto.

Par M. Carling,—six pétitions du conseil des métiers et du travail de la cité de London, Ontario; la pétition d'Alexander Aikman, et autres; la pétition de C. S. Smallman et autres; et la pétition de W. L. Dundas, et autres, de la cité de London, Ontario.

Par M. Kirkpatrick,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, et la pétition de la compagnie du chemin de fer de Kingston et Pembroke.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Charles R. Hunt et autres; de William Hendrie et autres; et de F. T. W. Rouston et autres, tous de la cité de Hamilton; de Charles C. Small et autres; et de J. Knox Leslie et autres, tous de la cité de Toronto; de G. H. Luscombe et autres, du comté de Norfolk, tous de l'Ontario; et de W. P. Leach et autres, de la cité de Montréal; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi afin de prévenir la cruauté envers les animaux, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

De George Field et autres, des townships de Goodwood et Uxbridge; de D. H. Russell et autres, du township de Reach et autres lieux, tous du comté de l'Ontario; de Richard Guthrie et autres, de la cité de Toronto; de Joseph I. Redmond et autres, du comté de Leeds, tous de l'Ontario; et de Louis Beaulieu et autres, de la cité et district de Montréal, tous producteurs de fruits et maraichers; priant la Chambre de prendre des mesures pour imposer un droit sur certains fruits, légumes et produits des pépinières, lorsqu'ils sont importés des États-Unis.

Du président et des officiers du comité exécutif de la Société pour prévenir la cruauté envers les animaux du Nouveau-Brunswick; et de F. W. Fearman et autres, de la cité de Hamilton, Ontario; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De R. W. Shepherd, président de la compagnie de navigation de la rivière d'Ottawa, et autres, de la cité de Montréal; demandant que le bill actuellement devant le parlement pour constituer la compagnie d'estacades d'Ottawa et Montréal, ne devienne pas loi.

De MM. J. et P. R. Howard et autres, de Hagersville et autres lieux; de A. Groves et autres, de Fergus et autres lieux; et de MM. Hunt et frères, et autres, de London et autres lieux, tous de l'Ontario; priant la Chambre de prendre en considération l'opportunité de faire certains changements dans les droits actuellement imposés sur le blé et la farine.

De R. W. Greer et autres, de la cité de London; demandant qu'un projet de loi intitulé: "Acte concernant les Sociétés de Bienveillance," devienne loi, s'il est présenté.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la compagnie d'assurance sur la vie, de la Puissance.

Bill modifiant l'acte constituant légalement la "Compagnie d'inspection et d'assurance des bouilloires, du Canada."

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les requêtes de J. Stewart Tupper, de la part de la compagnie du chemin de fer de Moose Jaw, Edmonton et Battleford,—et de John W. Bell, de la part des compagnies de chemins de fer de Napanee, Tamworth et Québec et de Kingston et Pembroke, demandant l'autorisation de présenter une pétition pour bill privé, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter de telles pétitions ; et les raisons alléguées justifient le comité de recommander que l'autorisation soit accordée dans chaque cas.

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la compagnie du chemin de fer de l'Ontario, Manitoba et Occidental, demandant une charte, et il constate qu'ils ont paru pendant le temps voulu ; mais comme aucun avis n'a été publié à l'ouest de Winnipeg, le comité recommande que les avis soient jugés suffisants, mais seulement pour une ligne ferrée entre Port-Arthur et Winnipeg.

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Moncrieff,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement.

Ordonné, que la pétition de J. S. Simpson et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue,—demandant une charte sous le nom de compagnie du chemin de fer de Moose Jaw, Battleford et Edmonton.

Ordonné, que la pétition de la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, présentée ce jour, soit maintenant lue ;

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant la passation d'un acte confirmant un certain arrangement conclu entre la dite compagnie et la compagnie du chemin de fer de Kingston et Pembroke, et la corporation de la cité de Kingston.

Ordonné, que la pétition de la compagnie du chemin de fer de Kingston et Pembroke, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant la passation d'un acte confirmant un certain arrangement conclu entre la dite compagnie et la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec.

Ordonné, que la pétition de Charles N. Skinner, M.P., de la cité de St-Jean, Nouveau-Brunswick, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour une charte sous le nom de compagnie de chemin de fer et de traverse de l'île du Prince-Edouard et du continent, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

M. Dowdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport annuel du département de l'Intérieur, pour 1888. (*Documents de la session, No 15.*)

Ordonné, que M. Bergin ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique-Nord.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Macdowall ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Manitoba et Occidental.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Weldon (Albert), ait la permission de présenter un bill à l'effet d'étendre les dispositions de l'acte d'extradition.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Bowell, secondé par M. Foster,

Ordonné, que MM. Hickey et Ellis soient ajoutés au comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, et agissent au nom de cette Chambre comme membres du dit comité.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat communiquant à Leurs Honneurs l'ordre précédent.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—rapport annuel du département d'Imprimerie et de Papeterie publiques du Canada, pour l'exercice expirant le 30 juin 1858. — (*Documents de la session, No 6a.*)

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Liste des actionnaires des Banques charitables du Canada, au 31 décembre 1858. (*Documents de la session, No 18.*)

M. Davin propose, secondé par M. McDowall,—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous mémoires adressés au gouvernement par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest qui a siégé récemment à Regina.

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Assiniboia, Edmonton et Unjiga ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Scriver fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à Prince-Edouard, et changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à l'Île du Prince-Edouard"; et après avoir aussi siégé quelques

temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Wood (Brockville), fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brown fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Tisdale fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de consolider les pouvoirs d'emprunte que possède la compagnie de prêt et de débentures d'Ontario, et de l'autoriser à émettre des débentures-actions, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Berlin et du Pacifique Canadien, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les navires à vapeur à être employés en correspondance avec le chemin de fer Canadien du Pacifique, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer et de canal du lac Manitoba, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant la cité de Winnipeg à utiliser le pouvoir d'eau de la rivière Assiniboine, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du St-Laurent et de l'Atlantique, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie de pouvoir d'eau de l'Assiniboine, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le chapitre cent soixante-douze des Statuts Révisés du Canada, intitulé : "Acte concernant la cruauté envers les animaux," et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte des chemins de fer, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité spécial sur le bill à l'effet de prévenir la fraude dans la fourniture du lait aux fromageries et beurrieres, et sur le bill à l'effet d'obliger les propriétaires d'ascenseurs et monte-charges à prendre des mesures pour prévenir les accidents.

Sur motion de M. Mills (Bothwell), secondé par M. Weldon (St-Jean),

Ordonné, que le nom de M. Cook soit ajouté au comité spécial sur les bills précédents.

M. Ellis propose, secondé par M. McMullen,—Que le bill autorisant l'imposition d'une taxe sur les salaires ou revenus des personnes au service du Canada, soit maintenant la seconde fois ;

Objection étant faite par le député de Lincoln, pour la raison que toute mesure imposant une charge sur le peuple ou aucune de ses classes devrait originer en comité général, et ne devrait émaner, constitutionnellement, que du gouvernement ;

M. l'Orateur décide : " que l'objection est bien fondée et que la Chambre ne peut procéder plus loin avec le bill."

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeu*di*, 28 février 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. McGreevy,—la pétition de MM. A. Joseph et fils, et autres, marchands, de la cité de Québec.

Par M. Ferguson (Leeds et Grenville).—la pétition de D. Ryndman et autres, de Kemptville et autres lieux ; la pétition de D. A. Ferguson et autres, de Smith's Falls et autres lieux ; la pétition de C. Richards et autres, de Jasper et autres lieux ; et la pétition de Hiram Easton et autres, de Merrickville, et autres lieux.

Par M. McCarthy,—la pétition de G. W. Stott et autres.

Par M. Curran,—la pétition de E. O. Champagne et autres de Montréal.

Par M. Cockburn,—la pétition du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto.

Par M. LaRivière,—la pétition du conseil municipal de la ville de St-Boniface, Manitoba.

Par M. Hesson,—la pétition de MM. Lightbound, Ralston et compagnie, et autres, marchands, de Montréal.

Par M. Wallace,—la pétition de J. P. Rupert et autres, du village de Maple, comté de York, Ontario.

Par Sir John A. Macdonald,—la pétition de Thomas Hanly et autres, de la cité de Kingston, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Thomas J. Farmer et autres, du township de Grantham ; de J. C. Buckbee et autres, du township de Louth ; et de John Lambell et autres, du village de Port Dalhousie, tous du comté de Lincoln ; de William Sharpe et autres ; de W. E. Babcock et autres ; et de D. Henderson et autres, du comté de Halton, tous producteurs de fruits et maraîchers de l'Ontario ; priant la Chambre de prendre des mesures pour imposer un droit sur certains fruits, légumes et produits de pépinières, lorsqu'ils sont importés des États-Unis.

De W. R. Ward et autres ; de Luc de Mitchell et autres, tous de Sherbrooke et autres lieux, Québec ; de George Needler, de Millbrook ; de R. A. Powers et autres,

du township de Hope et autres lieux, comté de Durham; de George Vick et autres, de Orillia et autres lieux; et de C. Macdonell et autres, de Collingwood et autres lieux, comté de Simcoe, tous de l'Ontario; et de MM. D. H. McMillan et Cie, et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba, et autres lieux; priant la Chambre de prendre en considération l'opportunité de faire certains changements dans les droits actuellement imposés sur le blé et la farine.

De R. Carson, marchand, et autres, de la cité de Kingston; de MM. H. N. Bate et fils, et autres, marchands, de la cité d'Ottawa; de MM. James Dickson et Cie, et autres, marchands, de la cité de Toronto; de Abner Fraser et autres, marchands, de la cité de Hamilton; de MM. J. Gilmour et Cie, et autres, marchands, de la cité de Brockville; de MM. T. S. Vipond et fils, et autres, marchands, de la cité de Montréal; et de MM. J. B. Renaud et Cie, et autres, marchands, de la cité de Québec; demandant qu'il ne soit pas pris de mesures pour prohiber l'importation de produits du saindoux des Etats-Unis.

De Thomas J. Jones et autres, de Brewersville et autres lieux; démontrant la nécessité d'élargir et améliorer le canal Rideau de manière à en permettre la navigation aux bâtiments d'un fort tonnage, et priant la Chambre de prendre en considération l'importance d'une étude sérieuse et d'un rapport élaboré à ce sujet.

De Henry Tammy et autres; de J. S. Boddy et autres; et de George Harwood et autres, de la ville de Woodstock, comté d'Oxford; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi afin de prévenir la cruauté envers les animaux, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

De John Irving et autres, de la Colombie Anglaise; demandant qu'il soit pris des mesures pour une communication postale par vapeurs entre Victoria et les îles de la Reine Charlotte.

De MM. D. Murphy et Cie, et autres; demandant que le bill actuellement devant le parlement pour constituer la compagnie d'Estacades d'Ottawa et Montréal, ne devienne pas loi.

De la Chambre de Commerce de Toronto; demandant qu'il soit pris des mesures pour assurer une subvention à une ligne de steamers naviguant entre le Canada et certains ports étrangers.

De John Dingman et autres, de Medicine-Hat; et de Charles Holden et autres, de Régina, Territoires du Nord-Ouest; priant la Chambre de vouloir bien adopter quelque mesure législative confirmant les droits et privilèges qu'ils croyaient avoir lorsqu'ils se sont fixés dans les Territoires du Nord-Ouest, relativement à l'obtention d'un second homestead.

Du conseil municipal du comté de Richmond, M.-E.; demandant qu'il ne soit pas construit de pont sur les Grand Narrows, Cap-Breton, si après examen, tel pont paraît devoir gêner la navigation.

Du capitaine D. Sampson et autres, du comté de Richmond, N.-E.; se plaignant de la route choisie pour le chemin de fer du Cap-Breton, et demandant qu'une ligne soit construite à travers chacune des deux moitiés de l'île séparées par le lac Bras-d'Or, au lieu de celle qui a été adoptée.

De Malcolm McArthur et autres, du village de Beaverton, comté d'Ontario; de D. R. Ross et autres, du village de Embro et ses environs, comté d'Oxford; et de W. A. Erle et autres, de Apohaqui, comté de King, Nouveau-Brunswick; demandant qu'un projet de loi intitulé: "Acte concernant les Sociétés de Bienveillance," devienne loi, s'il est présenté.

De MM. George M. Wilkinson et fils, et autres, de la cité de Kingston, Ont.; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce, devienne loi.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions de la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, et de la compa-

gnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, pour un acte confirmant et légalisant un certain arrangement conclu entre les dites compagnies.

Le comité a aussi examiné les pétitions de la Chambre de Commerce de Québec, —demandant certains amendements à sa charte, —et de la compagnie du chemin de fer de Moose Jaw, Battleford et Edmonton, —demandant une charte, —et il trouve que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps requis; mais comme le délai voulu sera pleinement expiré avant que les bills soient considérés en comité, il recommande que les avis soient jugés suffisants.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest, —demandant un acte pour abroger la 26^e clause de sa charte qui accorde des pouvoirs de circulation sur sa ligne à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, —et il constate que l'avis mentionne simplement le fait que demande serait faite d'abroger la dite clause, sans spécifier la nature ou l'effet de l'abrogation. Le comité constate, aussi, que l'avis n'a été publié pendant trois semaines; mais comme nuls autres intérêts que ceux de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ne seront affectés par la mesure projetée, et que cette dernière compagnie a été dûment avertie et qu'elle a approuvé la dite demande, le comité est d'avis que les prescriptions de la 51^e règle sont suffisamment couvertes.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, —demandant une charte, —et il constate qu'elle demande pouvoir de construire un chemin de fer depuis Dunmore, sur la ligne du Pacifique Canadien, en suivant une direction nord-est *viâ* Saskatoon et le Fort à la Corne jusqu'à un point de raccordement avec le chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, ainsi qu'un embranchement s'étendant de Saskatoon au Lac Vert, et de là au lac de la Poule d'Eau, dans le district de Saskatchewan; il constate, aussi, que l'avis n'a été publié que dans un journal du district d'Assiniboia, savoir: à Régina. Le comité recommande, en conséquence, que l'avis soit considéré suffisant pour une compagnie de chemin de fer et de mines de Dunmore à la limite nord de l'Assiniboia à ou près de Saskatoon, mais non au-delà.

Le comité a, aussi, pris en considération la pétition de George T. Baird et autres, pour un acte les autorisant à construire un réseau ferré depuis Edmunston, dans le comté de Madawaska, N.-B., jusqu'à Florenceville, dans le comté de Carleton, et aussi un embranchement, à partir de Grand Falls, s'étendant à travers les comtés de Victoria, Northumberland et Gloucester, pour se raccorder avec l'Intercolonial, à Bathurst, et il constate que l'avis a été publié seulement dans le comté de Carleton. Il recommande, en conséquence, que les opérations de la compagnie projetée soient limitées à la région sise entre Edmunston et Florenceville susdits.

Le comité a, aussi, examiné la requête de C. N. Skinner, de la part de la compagnie de chemin de fer et de traverse de l'Île du Prince Edouard et du Continent, demandant permission de présenter une pétition en obtention de bill privé, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter de semblables pétitions; et les raisons alléguées pour le retard sont suffisantes pour permettre au comité de recommander que l'autorisation nécessaire soit accordée.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, —la réponse à un ordre de la Chambre, du 7 mai 1888, pour copie de tous papiers, plans, correspondance, rapports et autres documents, de quelque nature qu'ils soient relatifs à la construction d'une jetée ou d'un quai à Ste-Anne des Monts, dans le comté de Gaspé. (*Documents de la session, No 42.*)

M. Ives, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir:

Bill constituant en corporation la compagnie de fabrication de bois de Hawkesbury.

Bill concernant la convention baptiste d'Ontario et Québec.

Ordonné, que la pétition de T. E. Normand, et autres, de la cité des Trois-Rivières, présentée ce jour, soit maintenant lue ;

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant qu'il soit passé un acte les autorisant à construire un chemin de fer partant de la cité de Trois-Rivières ou de son voisinage et allant dans l'intérieur de la province de Québec jusqu'à la frontière occidentale de la dite province, pour s'y raccorder avec toutes lignes de chemins de fer de la province d'Ontario.

Ordonné, que la pétition de L. G. de Bertram et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue et reçue ;

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant la passation d'un acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de traverse de l'île du Prince-Edouard et du Continent.

M. Brown propose, secondé par MM. McDougall (Cap-Breton),—Que cette Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour consiérer de nouveau le bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le chap. 172 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : "Acte concernant la cruauté envers les animaux."

M. Tisdale propose comme amendement, secondé par M. Taylor,—Que les mots "lundi prochain," soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "dans six mois à dater d'aujourd'hui."

Et la question étant mise sur le dit amendement,—la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Langevin, (Sir Hector)</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Bain (Soulanges)</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Small,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMillan (Vaudre'l),</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Corby,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Couture,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Préfontaine,</i>	<i>Yeo.—91.</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Prior,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Archibald (Sir Adams),</i>	<i>Daly,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Perley,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davis,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Porter,</i>

Baird,	Dawson,	Kirkpatrick,	Robertson,
Barnard,	Dewdney,	Lang,	Rowand,
Béhard,	Dickey,	Laurie (Lieut.-Génl.),	Scriver,
Bell,	Dickinson,	Laurier,	Semple,
Boisvert,	Edgar,	Lister,	Skinner,
Borden,	Eisenhauer,	Lovitt,	Smith (Ontario),
Bowell,	Ellis,	Macdonald (Sir John),	Somerville,
Bowman,	Ferguson (U de et Gren.)	Macdonald (Huron),	Temple,
Boyle,	Ferguson (Renfrew),	McDonald (Victoria),	Thompson (Sir John),
Brien,	Fisher,	McDougald (Pictou),	Tupper,
Brown,	Foster,	McDougall (C. Breton)	Waldie,
Burns,	Gillmor,	McKeen,	Watson,
Campbell,	Guillet,	McMullen,	Weldon (Albert),
Carling,	Haggart,	McNeill,	Weldon (St-Jean),
Carpenter,	Hale,	Madell,	Welsh,
Charlton,	Hall,	Mara,	White (Cardwell),
Cochrane,	Hesson,	Meigs,	White (Renfrew),
Colby,	Holton,	Mills (Annapolis),	Wilson (Lennox), et
Colter,	Hudspeth,	O'Brien,	Wood (Westm'd.)—31.
Curran,	Innes,	Paterson (Brant),	

Et les voix étant également partagées, M. l'Orateur vote dans la négative, pour la raison qu'il croit devoir donner à la Chambre l'occasion de se prononcer ultérieurement sur la question.

Alors la question étant mise sur la motion principale, savoir :—

Que cette Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour considérer de nouveau le bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le chap. 172 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant la cruauté envers les animaux ; " la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont comme suit :—

POUR :
Messieurs

Archibald (Sir Adams),	Davin,	Kenny,	Perley,
Armstrong,	Dawson,	Kirk,	Platt,
Bain (Wentworth),	Dewdney,	Kirkpatrick,	Porter,
Barnard,	Dickey,	Lang,	Robertson,
Béhard,	Dickinson,	Laurie (Lieut.-Génl.),	Rowand,
Bell,	Edgar,	Laurier,	Scriver,
Boisvert,	Eisenhauer,	Lister,	Semple,
Borden,	Ellis,	Lovitt,	Shanty,
Bowell,	Ferguson (U de et Gren.),	Macdonald (Sir John),	Skinner,
Bowman,	Ferguson (Renfrew),	Macdonald (Huron),	Smith (Ontario),
Boyle,	Fisher,	McDonald (Victoria),	Somerville,
Brien,	Foster,	McDougald (Pictou),	Temple,
Brown,	Freeman,	McDougall (C. Breton)	Thompson (Sir John),
Burns,	Gillmor,	McGréavy,	Tupper,
Campbell,	Guillet,	McKeen,	Waldie,
Carling,	Haggart,	McMullen,	Watson,
Carpenter,	Hale,	McNeill,	Weldon (Albert),
Charlton,	Hall,	Madell,	Weldon (St-Jean),
Cochrane,	Hesson,	Mara,	Welsh,
Colby,	Holton,	Meigs,	White (Cardwell),
Colter,	Hudspeth,	Mills (Annapolis),	White (Renfrew),
Curran,	Innes,	Moffat,	Wilson (Lennox),
Daly,	Jamieson,	O'Brien,	Wood (Westm'd.), et
Davies,	Jones (Bigby),	Paterson (Brant),	Wright.—36.

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Prior,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Davis,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Denism,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Small,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Sprule,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Caron, (Sir Adolphe),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich^d)</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moncreff,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Corby,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Préfontaine,</i>	<i>Yeo.—92.</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger lundi prochain.

Ordonné, que *M. Davis* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Moose Jaw, Battleford et Edmonton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. McCarthy* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. McGreevy* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte pour incorporer le bureau de commerce de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Landry* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Edmonton à Florenceville.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Daly* ait la permission de présenter un bill modifiant la charte constitutive de la compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Bell ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke et la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant ' l'Acte des poids et mesures,' " chapitre cent quatre des Statuts Révisés, avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte autorisant la mise en liberté conditionnelle de certaines personnes convaincues d'une première infraction," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé ce bill intitulé : " Acte relatif aux connaissements," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Dewdney,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte autorisant la mise en liberté conditionnelle de certaines personnes convaincues d'une première infraction," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Dewdney,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte relatif aux connaissements," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Haggart ait la permission de présenter un bill modifiant " l'Acte des Postes," chapitre trente cinq des Statuts Révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Dickinson ait la permission de présenter un bill concernant les sociétés de bienfaisance.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Weldon (St-Jean) ait la permission de présenter un bill concernant la Cour Suprême.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1888, pour un état indiquant séparément, quant aux compagnies faisant affaires en vertu d'une licence du gouvernement, le montant des risques couverts par les assurances contre l'incendie au 31 décembre de chaque année, de 1881 à 1887, inclusivement; le nombre de polices d'assurance en vigueur; le montant total des pertes payées chaque année, et le montant total des dépenses chaque année; le pourcentage des pertes et dépenses relativement aux revenus provenant des primes, et la dépense par chaque \$1,000 assurées. (*Documents de la session, No 43.*)

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 février 1888, pour copie de toute la corres-

pondance échangée entre le ministre de l'Intérieur et ses employés et Thomas Sioni et autres Sauvages de la tribu des Hurons, de Lorette. (*Documents de la session, No 44.*)

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée hier, qu'il soit présentée une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous mémoires adressés au gouvernement par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, qui a siégé récemment à Regina.

Et la question étant mise sur la dite motion; elle est résolue affirmativement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 1er mars 1889.

PIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Madill,—la pétition de D. Gillespie, M.D., et autres, du village de Cannington, comté d'Ontario.

Par M. Perley,—la pétition de George H. Jessop et autres.

Par M. Hesson,—la pétition de James Mumby, senior, et autres, producteurs de fruits et jardiniers du township de Moulton, comté de Haldimand.

Par M. Trow,—la pétition de T. M. Kay et autres.

Par M. McDougall (Cap-Breton),—la pétition de James A. Young et autres.

Par M. Dickey,—la pétition de Thomas R. Smith et autres, de Amherst Head et Shinimicas, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Grace Vernon Ritchie, président, et autres, du comité d'administration de la Société humaine des femmes d'Ottawa; de R. W. Powell, M.D., et autres; de F. H. Heath et autres; et de Frederick Gundry, gérant, Banque de Montréal, et autres, tous de la cité d'Ottawa; de J. K. Macdonald et autres; de W. Thomson et autres; de James H. Pearce et autres; de J. H. McKinnon et autres; de Andrew Darling et autres; de C. E. Cuffe et autres; de William Logan et autres; de Emma Loewen et autres; de C. C. Robb et autres; de Thomas Wilson et autres; de Florence Merritt et autres; de Ernest E. Argles et autres; de Hugh Crawford et autres; de Stewart Lyon et autres; et de R. J. Montgomery et autres, tous de la cité de Toronto; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De Thomas W. Boyd et autres, de la cité de Montréal; et de T. G. Davey et autres, de la cité de London, Ontario; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi afin de prévenir la cruauté envers les animaux, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

De John Wade et autres ; demandant que le bill actuellement devant le parlement pour constituer la compagnie d'Estacades d'Ottawa et Montréal, ne devienne pas loi.

De Alexander Aikman et autres ; de C. S. Smallman et autres ; de W. L. Dundas et autres, tous de la cité de London ; de John Daley et autres ; de D. S. Albridge et autres, du village de Plattsville, comté de Brant ; et de W. Little et autres ; demandant qu'un projet de loi intitulé : " Acte concernant les Sociétés de Bienveillance," devienne loi, s'il est présenté.

De la corporation de la cité de Toronto ; demandant que la Chambre prenne des mesures pourvoyant au creusement et à la protection de la passe ou entrée est du havre de la dite cité.

De John McMillan et autres, capitaines de marine, maîtres marinières, et autres, intéressés dans les navires côtiers, du comté de Guysboro ; et du capitaine Amy A. Terrio et autres, du comté de Richmond, tous de la Nouvelle-Ecosse ; demandant la passation d'un acte obligeant tous les marchands de charbon de la dite province de recevoir et approvisionner, à leurs quais, tous les vapeurs et voiliers (sauf les charbonniers et les paquebots-poste) dans l'ordre régulier de leur arrivée au port.

De J. E. Fortune et autres, du comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse ; se plaignant de la route choisie pour le chemin de fer du Cap-Breton, et demandant qu'une ligne soit construite à travers chacune des deux moitiés de l'île séparées par le lac Bras-d'Or, au lieu de celle qui a été adoptée.

De James Hooseawner et autres, des environs de Burford ; et de H. W. Darling et autres, de la cité et du district de Montréal ; tous producteurs de fruits et maraichers ; priant la Chambre de prendre des mesures pour imposer un droit sur certains fruits, légumes et produits de pépinières, lorsqu'ils sont importés des Etats-Unis.

Du Conseil des Métiers et du Travail, de la cité de London ; demandant la passation d'un acte pour l'inspection régulière des engins et bouilloires à vapeur fixes.

Du Conseil des Métiers et du Travail, de la cité de London ; demandant le rappel de la clause de l'Acte des Elections Fédérales qui exige qu'un dépôt soit fait par les candidats.

Du Conseil des Métiers et du Travail, de la cité de London ; demandant la passation d'un acte prohibant l'importation de travailleurs étrangers.

Du Conseil des Métiers et du Travail, de la cité de London ; demandant la passation d'un acte fixant un jour à être appelé " jour du travail," comme jour de fête nationale à l'avantage des travailleurs de la Puissance.

Du Conseil des Métiers et du Travail, de la cité de London ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

Du Conseil des Métiers et du Travail, de la cité de London ; demandant que l'Acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill suivant et est convenu de le rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Victoria, Saanich et New-Westminster.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de L. G. Bertram et autres, demandant une charte sous le nom de compagnie de chemin de fer et de Traverse de l'île du Prince-Edouard et du Continent, — et il constate qu'il n'a pas publié d'avis, sauf dans la *Gazette Officielle* ; mais comme les opérations de la compagnie projetée se trouveront, à l'exception de sept milles de voie dans l'île du Prince-Edouard, entièrement dans le comté de Kent, N.-B., où aucun journal n'est publié, et que la mesure en instance

ne paraît devoir léser aucuns droits existants, le comité recommande que la 51ème règle soit suspendue au sujet de cette pétition; et, de plus, comme le délai pour présenter des bills privés est expiré d'hier, il recommande aussi la suspension de la règle 49 dans le cas actuel.

M. Kirkpatrick, du comité spécial sur le bill autorisant les navires étrangers à porter secours aux navires naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes, présente à la Chambre le rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill suivant et est convenu de le rapporter avec des amendements, savoir :

Bill autorisant les navires étrangers à porter secours aux navires naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes.

Sur motion de M. Landry, secondé par M. Sproule,

Ordonné, que les articles 49 et 51 de cette Chambre soient suspendus au sujet de la pétition de la compagnie de chemin de fer et de bacs de l'Île du Prince-Édouard et du Continent, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Landry ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de bacs de l'Île du Prince-Édouard et du Continent.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, — la réponse à un ordre de la Chambre du 8 février 1889, pour un état donnant la quantité respective de billots de pin et d'épinette, mesure de planche, exportée chaque année, depuis 1867 jusqu'au 30 juin 1888, le montant des droits d'exportation perçus chaque année sur chaque classe de billots, le tarif des droits, chaque année, sur chaque espèce de billots, et le montant de chaque espèce de bois exporté et le montant des droits perçus sur le susdit bois, par province. (*Documents de la session, No 45.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence, du 6 février, 1889, pour copie de tous ordres en conseil, rapports, correspondance et papiers concernant la destitution de l'honorable William Ross de la charge de percepteur des douanes au port de Halifax. (*Documents de la session, No 46.*)

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre cent soixante-dix-neuf des Statuts Révisés, concernant les cautionnements.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mardi dernier, portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, — et sur l'amendement à la dite motion, que tous les mots après "que" soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : vu que le Sénat des États-Unis a rejeté le traité de Washington de 1888, et qu'il existe malheureusement un manque d'entente regrettable entre le Canada et les États-Unis sur la question des pêcheries et du commerce, cette Chambre est d'opinion que des mesures devraient être prises bientôt, par le gouvernement du Canada, pour régler d'une manière satisfaisante les points en litige et assurer une liberté complète dans les relations commerciales des deux pays; et que, dans les conventions à intervenir pour atteindre cet objet, le Canada devrait être représenté directement par un chargé d'affaires nommé par le gouvernement;

Que, dans l'interval, et en vue de favoriser le bon succès des négociations et de donner la preuve évidente du sincère désir du Canada de voir régner la bonne entente et d'écartier tous les sujets possibles de désaccord, cette Chambre est d'opinion que le

modus vivendi proposé de la part du gouvernement britannique au gouvernement des Etats-Unis relativement aux pêcheries, devrait rester en vigueur pendant la prochaine saison de pêche."

Et la question sur l'amendement étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures, P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie d'Assurance sur la vie dite Dominion; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie canadienne d'inspection et d'assurance des chaudières à vapeur; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'exploitation de bois de Hawkesbury, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la convention anabaptiste d'Ontario et Québec; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabasca, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie, de London, Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de ratifier un échange de terrain entre la compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec et la "Land Security Company," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du pont de la Baie de Quinté, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'acte constitutif de la Compagnie de placement et d'agence de Londres et du Canada (à responsabilité limitée), étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les fils de téléphone, de télégraphe et de lumière électrique dans la cité de Toronto, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique Nord, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors le débat sur l'amendement proposé à la motion portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.)

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Samedi, 2 mars 1889.

Et la question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Platt,</i>
<i>Barron,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Présontaine,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Langelier (Montmorency),</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Weldon (St Jean),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Yeo.—65.</i>
<i>Colter,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Dowdney,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Laurie (Lieut. Génl.),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Shanty,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Ferguson (L'Is. et Gren),</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Small,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Smith (Sir Donald),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McDougald, (Pictou),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Madull,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilnot,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Davin,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Davis,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westm'd) et</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wright.—108.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question principale étant mise,—elle est résolue affirmativement.
La Chambre se forme en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la pension de Lady Cartier, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et dix minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 4 mars 1889

PHIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Ferguson (Welland),—la pétition du lieutenant-colonel Otter et autres; et la pétition de James McGlashan, gérant de la Banque Impériale et autres, du comté de Welland.

Par M. Wilson (Elgin),—la pétition de F. S. Edwards et autres, de la cité de St Thomas, comté d'Elgin, Ontario.

Par M. Weldon (Albert),—la pétition de Robert Murphy et autres, de la ville de Strathroy, comté de Middlesex; la pétition de William J. Lewis, M.D., et autres, de Hillsborough; et la pétition de Rufus A. Akerly et autres, de la paroisse d'Alma, Comté d'Albert, Nouveau-Brunswick.

Par M. Wright,—la pétition de H. J. McKenzie et autres, du village de Buckingham; et la pétition de E. B. Eddy et autres, de la cité de Hull, comté d'Ottawa.

Par M. Coughlin,—la pétition de J. H. Gibbs, maire, et autres, de la ville de Parkhill; la pétition de William Fraser et autres, du township de McGillivray; et la pétition de J. Hossack, M.D., et autres, du village de Lucan, tous du comté de Middlesex, Ontario.

Par le lieut.-général Laurie,—la pétition de George J. Thorburn et autres, capitaines, maîtres marinières et autres, du comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Mitchell,—la pétition de R. L. Maltby et autres, de la paroisse de Newcastle, comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick; et la pétition de F. H. Anderson et autres de Toronto.

Par M. Bowell,—la pétition de F. S. Rathbun et autres, de Deseronto, Ontario.

Par M. Borden,—la pétition de John C. Ells et autres, du comté de Kings, Nouvelle-Ecosse.

Par M. McNeill,—la pétition de William J. Holden et autres, du village de Southampton, comté de Bruce, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De MM. A. Joseph et fils, et autres, marchands, de la cité de Québec; et de MM. Lightbound, Ralston et Cie, et autres, marchands, de la cité de Montréal; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce, devienne loi.

De D. Ryndman et autres, de Kemptville et autres lieux; de D. A. Ferguson et autres, de Smith's Falls et autres lieux; de C. Richards et autres, de Jasper et autres lieux; de Hiram Eastman et autres, de Merrickville et autres lieux; et de Thomas Hanley et autre, de la cité de Kingston; démontrant la nécessité d'élargir et améliorer le canal Rideau de manière à en permettre la navigation aux bâtiments d'un fort tonnage, et priant la Chambre de prendre en considération l'importance d'une étude sérieuse et d'un rapport élaboré à ce sujet.

De G. W. Stott et autres, du township de Tiny, comté de Simcoe; demandant l'adoption de mesures prescrivant que l'on n'exige pas la stricte exécution des conditions auxquelles le dit township a émis certaines débetures pour aider à la construction de l'embranchement sur Simcoe-Nord du chemin de fer du Nord.

De E. O. Champagne et autres, de la cité de Montréal; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi afin de prévenir la cruauté envers les animaux, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Du Conseil des Métiers et du Travail, de la cité de Toronto; demandant que le bill soumis au parlement pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce, ne devienne pas loi.

Du conseil municipal de la ville de St-Boniface, Manitoba; demandant que le bill soumis au parlement pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, devienne loi.

De J. P. Rupert et autres, du village de Maple, comté de York; de D. Gillespie, M. D., et autres, du village de Cannington, comté d'Ontario; et de T. M. Kay et autres, du township de Osborne, comté de Huron, tous de l'Ontario; demandant qu'un projet de loi intitulé: "Acte concernant les Sociétés de Bienveillance," devienne loi, s'il est présenté.

De George N. Jessop et autres, de la cité d'Ottawa, et de James A. Young et autres, de la cité de Toronto; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De James Mumby, jun., et autres, producteurs de fruits et maraichers, du township de Moulton, comté de Haldimand; priant la Chambre de prendre des mesures pour imposer un droit sur certains fruits, légumes et produits de pépinières, lorsqu'ils sont importés des Etats-Unis.

De Thomas R. Smith et autres, de Amherst Head et Shinimicas, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse; demandant que l'acte des pêcheries soit amendé en ce qui concerne le fait de jeter du bran de scie dans les cours d'eau fréquentés par le poisson.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill concernant la compagnie du chemin de fer Central d'Hamilton;

Bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburg et New-York.

Bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier les actes concernant la compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel.

Bill modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa.

Bill concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique; et

Bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du lac Seul.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la compagnie de Titres et de Débentures du Canada.

Bill constituant en corporation la compagnie Générale de Fidécimmis, du Canada.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron.

Résolu, que les mesures du gouvernement auront la priorité, tous les jeudis, pendant la présente session, après les interpellations, à dater de jeudi, le 7 mars courant inclusivement.

M. Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport sur la protection des Pêcheries du Canada, 1888. (*Documents de la session, No 8a*)

Ordonné, que sir John Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant "Acte des liquidations," chapitre cent vingt-neuf des Statuts Revisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Victoria, Saanich et New-Westminster; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie d'Estacades d'Ottawa et Montréal, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

M. Davin propose, secondé par M. Davis,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de tous papiers dans l'affaire du constable de la police à cheval du Nord-Ouest, A. D. Loetz, indiquant la nature de l'offense, devant qui l'affaire a été instruite, la longueur de son service, ses antécédents en fait de bonne conduite ou autrement, le genre de punition infligée, si les procédés ont été sommaires ou pris en délibéré et s'il a été permis, ou non, à l'accusé de se défendre.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Rykert,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes pétitions adressées au gouvernement par les habitants de la partie riveraine des townships de Yonge et d'Escott, dans le comté de Leeds, Ont., demandant le désaveu d'un acte passé par la législature de l'Ontario, intitulé: "Acte pourvoyant à l'union de la partie riveraine des townships de Yonge et d'Escott," et sanctionné le 23 mars 1888.

Sur motion de M. McMillan (Huron), secondé par M. Brien,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un Relevé des dépenses faites au sujet de la Ferme Expérimentale du 1er juillet 1888, au 1er janvier 1889. Aussi, relevé du coût total de la dite ferme jusqu'au 1er janvier 1889.

Sur motion de M. Ste. Marie, secondé par M. Chouinard,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant le montant reçu par la compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien sur la vente des obligations hypothécaires de \$15,000,000 que l'Acte 51 Vic., chap. 32, autorisait la compagnie à émettre; les paiements faits par la dite compagnie à même le produit de cette vente, et à qui, et pour quel objet.

Sur motion de M. Guay, secondé par M. Rinfret,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état de toutes requêtes et résolutions adressées au gouvernement par les citoyens ou la corporation de la ville de Lévis, concernant la construction d'un bureau de poste dans la ville de Lévis.

Sur motion de M. McIntyre, secondé par M. Yeo,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant les noms des pêcheurs de l'île du Prince-Riquard qui, au cours des années 1886 et 1887, ont présenté des demandes pour la prime de pêche, et dont les demandes ont été rejetées. Aussi, copie des rapports des officiers ou particuliers contre ces réclamations et les noms et domiciles de tels officiers ou particuliers.

Et alors la chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 5 mars 1889.

PRIÈRE,

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Davin,—la pétition de William Cousins et autres, de Medicine-Hat et ses environs, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. McDougall (Cap-Breton),—la pétition de W. H. Townsend, maître marinière, et autres, du comté de Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Joncas,—la pétition de George Angel et autres.

Par sir John A. Macdonald,—la pétition de la Société humaine de Kingston pour empêcher la cruauté envers les animaux.

Sur motion de sir Hector L. Langevin, secondé par sir Adolphe Garon,

Résolu, — que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à jeudi prochain, à trois heures p. m.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidies étant lu;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell, — que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Laurier, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: il soit résolu, — Que dans l'état actuel des affaires, et vu la décision prise récemment par la Chambre des Représentants des États-Unis, il est expédient que des mesures soient prises pour s'assurer des termes et conditions auxquels des arrangements peuvent être effectués avec les États-Unis dans le but d'obtenir une réciprocité commerciale complète et sans restriction avec les États-Unis."

Sur motion de M. Tupper, secondé par M. Dewdney,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à jeudi prochain.

Jendredi, 7 mars 1889.

PRÉLÈZ.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Lovitt, — la pétition de L. Baker et autres, patrons de navires, et propriétaires de navires et voiliers, du comté de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Lépine, — la pétition de Frederick J. Walker et autres; la pétition de F. G. Leders et autres; la pétition de Guillaume Roy et autres; la pétition de Pierre Dion et autres; la pétition de Joseph Giguère et autres; la pétition de Napoléon Nadeau et autres; la pétition de Joseph Lizotte et autres; et la pétition de Odilon Pariseau et autres, tous de la cité de Montréal.

Par M. Blake, — la pétition de J. C. Vanstone et autres, de Bowmanville et autres lieux.

Par M. Larivière, la pétition de Robert Bullock, marchand, et autres.

Par M. Perley, — la pétition de J. Wiltshire et autres, de la cité d'Ottawa.

Par M. Tisdale, — la pétition de Charles A. Dunkin et autres, du village de Victoria, comté de Norfolk.

Par M. Kirkpatrick, — la pétition de C. Langworth et autres, des townships de Kingston, Storrington et Pittsburgh.

Par M. Mulock, — la pétition de Andrew Butler et autres; et la pétition de John W. Walls et autres, du township de York, comté de York, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

Du lieutenant-colonel Otter et autres; et de James McGlashan, gérant de la Banque Impériale, et autres, du comté de Welland, Ontario; demandant qu'il soit pris des

mesures de nature à honorer et conserver la mémoire des hommes qui ont perdu la vie en défendant leur pays à la bataille de Lundy's Lane et à préserver l'endroit où reposent leurs restes dans le cimetière de cette localité.

De William J. Lewis, M. D., et autres, de Hillsborough; de Rufus A. Akerly et autres, de la paroisse d'Alma, tous du comté d'Albert; et de R. L. Maltby et autres, de la paroisse de Newcastle, comté de Northumberland, tous du Nouveau-Brunswick; de H. J. McKenzie et autres, du village de Buckingham, comté d'Ottawa; de William J. Holden et autres, du village de Southampton, comté de Bruce; de F. S. Edwards et autres, de la cité de St-Thomas, comté d'Elgin; de Robert Murphy et autres, et la ville de Strathroy; de William Fraser et autres, du township de McGillivray; de T. Hossack, M. D., et autres, du village de Lucan; et de J. M. Gibbs, maire, et autres, de la ville de Parkhill, tous du comté de Middlesex; demandant qu'un projet de loi intitulé: "Acte concernant les Sociétés de Bienveillance," devienne loi, s'il est présenté.

De E. B. Eddy et autres, de la cité de Hull, Québec; et de F. S. Rathbun et autres, de Deseronto, comté de Hastings, Ontario; démontra la nécessité d'élargir et améliorer le canal Rideau de manière à en permettre la navigation aux bâtiments d'un fort tonnage, et priant la Chambre de prendre en considération l'importance d'une étude sérieuse et d'un rapport élaboré à ce sujet.

De George J. Thorbourn et autres, capitaines, maîtres marinières et autres, du comté de Shelburne; et de W. H. Townsend, maîtres marinier et autres, du comté de Cap-Breton, tous de la Nouvelle-Ecosse; demandant la passation d'un acte obligeant tous les marchands de charbon de la dite province de recevoir et approvisionner, à leurs quais, tous les vapeurs et voiliers (sauf les charbonniers et les paquebots-poste) dans l'ordre régulier de leur arrivée au port.

De F. H. Anderson et autres, de la cité de Toronto; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De William Cousins et autres, de Medicine-Hat et ses environs, Territoires du Nord-Ouest; demandant que l'agence d'immigration pour ce district soit maintenue.

De George Angel et autres; demandant que le bill actuellement devant le parlement pour constituer la compagnie d'Estacades d'Ottawa et Montréal, ne devienne pas loi.

De la Société humaine de Kingston; demandant la passation d'un acte pour empêcher la cruauté envers les animaux.

La pétition de John C. Bills et autres, du comté de Kings, Nouvelle-Ecosse, présentée lundi dernier, demandant à la Chambre de leur accorder une somme d'argent pour construire un quai et un brise-lames à la pointe Newcombe, près de l'embouchure de la rivière Pereaux, Bassin des Mines,—étant lue;

M. l'Orateur décide "qu'elle ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le Cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter comme suit, savoir:—

Bill concernant la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud; et

Bill concernant la compagnie du chemin de fer de jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique, sans amendement; et

Bill concernant la compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue à la Baie de James, et changeant le nom de la compagnie en celui de "compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James."

Bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

Bill concernant les vapeurs qui doivent être employés en correspondance avec le chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Bill concernant la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.

Bill à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer du comté de Prescott, et de changer le nom de la compagnie en celui de "La compagnie du chemin de fer des comtés du Centre; et

Bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Calgarry, Alberta et Montana, avec des amendements.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill modifiant l'Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie; et

Bill à l'effet de consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêt et de débetures d'Ontario, et de l'autoriser à émettre des débetures-actions.

M. Ives, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, rapportant le bill constituant en corporation la Société Congrégationnelle des Missions Etrangères du Canada, sans amendement;—et le bill modifiant l'acte concernant le Collège de la Reine à Kingston, avec un amendement.

Quant au bill en premier lieu mentionné, le comité recommande le remboursement de l'honoraire imposable en vertu de la règle 58, vu que ce bill n'est pas sujet à cet honoraire.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la compagnie du chemin de fer des Trois-Rivières et Occidental pour une charte, et il constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant le temps voulu; mais comme le délai sera pleinement expiré avant que le bill ne soit soumis au comité des Chemins de fer, votre comité recommande qu'ils soient jugés suffisants; et comme le délai fixé pour présenter des bills privés est expiré, il recommande aussi que la règle 49 soit suspendue au sujet de cette pétition.

Sur motion de M. Riopel, secondé par M. Denison,

Ordonné, que l'article 49 du règlement soit suspendu au sujet de la compagnie constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Trois-Rivières et Occidental, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Riopel ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Trois-Rivières et Occidental.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre au 6 février 1889, pour un état donnant :

1^o Liste de tous les actionnaires actuels de la compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

2^o Le nombre de parts de chaque actionnaire;

3° Le montant payé par chacun d'eux sur leurs parts respectives. (*Documents de la session, No 22e.*)

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 25 février 1889, pour copie de tous ordres en conseil, correspondance et autres documents relativement au désaveu des lois de Québec, de 1887. (*Documents de la session, No 47.*)

Sur motion de M. Bowell, secondé par M. Dewdney,

Résolu, que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer certaine résolution concernant l'Acte des Douanes et l'acte qui l'amende.

M. Costigan propose, secondé par M. Carling,—que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'inspection, le choix et le mesurage du bois de construction et de service.

M. Costigan informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

Sir Hector L. Langevin propose, secondé par Sir Adolphe P. Caron,—que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la police à cheval du Nord-Ouest.

Sir Hector Langevin informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

Sur motion de M. Haggart, secondé par M. Dewdney,

Résolu, que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le tarif postal.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: Acte modifiant "l'Acte des poids et mesures" chapitre cent quatre des Statuts Révisés, lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill établissant de nouvelles dispositions concernant l'instruction expéditive de certains crimes et délits; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby informe la Chambre que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit pris en considération demain, et soit réimprimé.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mardi dernier, portant,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "que" soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"dans l'état actuel des affaires, et vu la décision prise récemment par la Chambre des Représentans des Etats-Unis, il est expédient que des mesures soient prises pour s'assurer des termes et

conditions auxquels des arrangements peuvent être effectués avec les Etats-Unis dans le but d'obtenir une réciprocité commerciale complète et sans restriction avec les Etats."

Et la question sur l'amendement étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Vendredi, 8 mars 1889.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Briet,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :—

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta."

Bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Kootenay à Athabasca."

Et aussi,—informant cette Chambre que leurs Honneurs ont nommé les honorables MM. Abbott, Miller, Scott, Vidal et Ross membres d'un comité spécial chargé de s'enquérir du montant que la législation coûte à l'Etat et des moyens à prendre pour réduire cette dépense; et désirant le concours de cette Chambre dans cette enquête.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et vingt minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 8 mars 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Moncrieff,—la pétition de John Dunfield, M. D., et autres, de la ville de Pétrolia, comté de Lambton.

Par M. Fiset,—la pétition de Moïse Verrault, fermier, et autres, du comté de Rimonski, Québec.

Par M. Robertson,—la pétition de John McLean et autres, de Souris, comté de King, Ile du Prince-Edouard.

Par M. Ferguson (Welland),—la pétition de William Eden et autres, et la pétition de Robert Maywood et autres.

Par M. Perley,—la pétition de A. Crawley et autres, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton.

Par M. Semple,—la pétition de Neil McGill et autres, du village de Elora, comté de Wellington.

Par M. Davies,—la pétition de Paul Paoli et autres, patrons de navires, propriétaires de voiliers, du comté de Queen, Ile du Prince-Edouard.

Par M. McGreevy,—la pétition de John S. Curran, M. P., de la cité de Montréal.
Par M. Davin,—la pétition de George Seibold et autres, Allemands, du district de Régina, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Flynn,—la pétition de Martin H. Sampson et autres, du comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

Par sir John A. Macdonald,—la pétition du conseil municipal de la cité de Kingston.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill modifiant l'acte constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie de London, en Canada, et il a décidé d'en rapporter le préambule non prouvé, parce que le principe du bill est contraire à l'Acte des Assurances. Le comité recommande que les honoraires et frais soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Votre comité a aussi examiné le bill modifiant de nouveau l'acte constituant en corporation la compagnie de Prêt et d'Agence de Londres et du Canada (limité), et il est convenu de le rapporter amendé.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 13 février 1889, pour copie de toute correspondance échangée entre les autorités du Grand-Tronc et le gouvernement concernant la subvention accordée pour l'achèvement de la ligne de la compagnie du chemin de fer de Belleville et Hastings-Nord depuis le village de Madoc jusqu'à Eldorado dans la division nord de Hastings, les travaux faits pour parachever la dite ligne, et la prise de possession et l'ouverture de la ligne au trafic. (*Documents de la session, No 22f.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1889, pour copie de toute correspondance échangée avec le département des Chemins de fer et Canaux au sujet de la rupture récente du canal de Cornwall, et de tous plans et projets faits par des ingénieurs civils et autres pour prévenir le retour de tels accidents, ainsi que le rapport de John Page, ingénieur en chef des canaux, sur ce sujet. (*Documents de la session, No 49.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1889, pour un état indiquant la date à laquelle M. l'Orateur a reçu le certificat des juges dans chacune des causes d'élections pour les districts électoraux suivants, savoir:—Halton, Shelburne, Northumberland-Est, Haldimand, Joliette, Cumberland et Kent, la date du mandat de l'Orateur et la date du bref pour la nouvelle élection. (*Documents de la session No 48.*)

Sur motion de M. Marshall, secondé par M. Smith (Ontario),

Ordonné, que l'honoraire et frais payés sur le bill modifiant l'acte concernant la compagnie d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, de London, Canada, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation du comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les règles de cour au sujet des affaires criminelles, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte concernant les manœuvres de corruption dans les affaires municipales" étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby, fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec l'amendement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement auquel il demande leur concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "à l'effet d'établir de nouvelles dispositions concernant les enquêtes sur les affaires publiques," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels il demande leur concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte autorisant la mise en liberté conditionnelle de certaines personnes convaincues d'une première infraction," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels il demande leur concours.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mardi dernier, portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides) ; et sur l'amendement à la dite motion, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" dans l'état actuel des affaires, et vu la décision prise récemment par la Chambre des Représentants des Etats-Unis, il est expédient que des mesures soient prises pour s'assurer des termes et conditions auxquels des arrangements peuvent être effectués avec les Etats-Unis dans le but d'obtenir une réciprocité commerciale complète et sans restriction avec les Etats-Unis."

Et la question sur l'amendement étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures p.m., l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du chemin de fer Central d'Hamilton ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburg et New-York ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier les actes concernant la compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du lac Seul; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie de valeurs et débentures du Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de constituer en corporation la compagnie canadienne de dépôts et d'administration générale; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue à la Baie de James, et changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James," et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant les vapeurs qui doivent être employés en correspondance avec le chemin de fer Canadien du Pacifique; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre se forme en comité sur le bill à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer du comté de Prescott, et de changer le nom de la compagnie en celui de "La compagnie du chemin de fer des comtés du centre"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Calgary, Alberta et Montana; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario, sur la vie; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêt et de débentures d'Ontario, et de l'autoriser à émettre des débentures-actions; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la constitution en corporation de la compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et du Manitoba, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Union, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Manitoba et Occidental, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Moose Jaw, Battleford et Edmonton, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte pour incorporer le bureau de commerce de Québec, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Edmunston et Florenceville, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant la charte constitutive de la compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke et la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors le débat sur l'amendement proposé à la motion portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés).

Sur motion de M. Ferguson (Welland), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain

Lundi, 11 mars 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Macdowall,—la pétition de Thomas W. Jackson, gérant et secrétaire de la compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.

Par M. Wilson (Elgin),—la pétition de la Cour d'Elgin No 29, de l'ordre Indépendant des Forestiers, Aylmer.

Par M. McGreevy,—la pétition de la société de Québec pour prévenir la cruauté envers les animaux.

Par M. Muleck,—la pétition de E. J. Davis, M.P.P., et autres, du township de King, comté de York, Ontario.

Par M. Brown,—la pétition de L. H. Henderson et autres, de la cité de Belleville, Ontario; et la pétition de W. A. M. Swift et autres, de la cité et du district de Montréal.

Par M. Haggart,—la pétition de William J. Pink et autres, de la ville de Perth, et autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De L. E. Baker et autres, du comté de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse; et de Paul Paoli et autres, du comté de Queen, Ile du Prince-Edouard, tous patrons de navires, et propriétaires de navires et voiliers; demandant la passation d'un acte obligeant tous les marchands de charbon de la dite province de recevoir et approvisionner, à leurs quais, tous les vapeurs et voiliers (sauf les charbonniers et les paquebots-poste) dans l'ordre régulier de leur arrivée au port,

De Frederick J. Walker et autres; et de T. G. Leders et autres, tous de la cité de Montréal; de J. Wiltshire et autres; et de A. Crawley et autres, tous de la cité d'Ottawa; de Andrew Butler et autres; de John W. Walls et autres, du township de York, comté de York; de John Dunfield, M.D., et autres, de la ville de Petrolia, comté de Lambton; de Charles A. Dunkin et autres, du village de Victoria, comté de Norfolk; de Neil McGill et autres, du village de Elora, comté de Wellington, tous de l'Ontario; et de John McLean et autres, de Souris, comté de Kings, Ile du Prince-Edouard; demandant qu'un projet de loi intitulé :—“ Acte concernant les Société de Bienveillances,” devienne loi.

De Enillaume Roy et autres; demandant le rappel de la clause de l'Acte des Elections Fédérales qui exige qu'un dépôt soit fait par les candidats.

De Pierre Dion et autres; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De Joseph Giguère et autres; demandant que l'Acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De Napoléon Nadeaud et autres; demandant l'abolition du mode actuel d'immigration.

De Joseph Lizotte et autres; demandant la passation d'un acte prohibant l'importation de travailleurs étrangers.

De Odilon Parizeau et autres; demandant la passation d'un acte pour l'inspection régulière des engins et bouilloires à vapeur fixes.

De J. C. Vanstone et autres, de Bowmanville et autres lieux; priant la Chambre de prendre en considération l'opportunité de faire certains changements dans les droits actuellement imposés sur le blé et la farine.

De Robert Bullock, marchand, et autres; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de donner une subvention en terres à la Cie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, le long du dit chemin et dans les environs, pour aider à sa construction.

De C. Langworth et autres, des townships de Kingston, Storrington et Pittsburgh; demandant qu'il soit pris des mesures pour les protéger contre les inondations du canal Rideau et la submersion de leurs propriétés du voisinage, entre Kingston's Mills et Brewer's Mills.

De William Eden et autres; et de Robert Maywood et autres; demandant qu'il soit pris des mesures de nature à honorer et conserver la mémoire des hommes qui ont perdu la vie en défendant leur pays à la bataille de Lundy's Lane et à préserver l'endroit où reposent leurs restes dans le cimetière de cette localité.

De George Seibold et autres, Allemands, du district de Régina, Territoires du Nord-Ouest; priant la Chambre de vouloir bien adopter quelque mesure législative confirmant les droits et privilèges qu'ils croyaient avoir lorsqu'ils se sont fixés dans les Territoires du Nord-Ouest, relativement à l'obtention d'un second homestead.

De Martin H. Sampson et autres, du comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse; se plaignant de la route choisie pour le chemin de fer du Cap-Breton, et demandant qu'une ligne soit construite à travers chacune des deux moitiés de l'île séparées par le lac Bras-d'Or, au lieu de celle qui a été adoptée.

Du conseil municipal de la cité de Kingston, Ontario; demandant la passation d'un acte pour confirmer et légaliser une certaine convention intervenue entre le dit conseil et la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec et la compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.

De John J. Curran, M.P., de la cité de Montréal; demandant l'autorisation de soumettre à la Chambre une pétition pour l'obtention d'une charte sous le nom de Compagnie canadienne d'assurance sur les titres et les hypothèques, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés.

De M. ise Verreault, fermier, et autres, du comté de Rimouski, Québec; demandant que la ligne de démarcation de leurs permis de pêche s'étende depuis Gaspé jusqu'au Cap à la Baleine, dans la paroisse de Ste-Félicité, dans le dit comté.

M. Colby, du comité mixte des deux Chambres au sujet de la Bibliothèque du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le comité se réunit vendredi, 8 mars, à 11 a. m.

Le rapport des bibliothécaires est lu et approuvé.

Un ordre en conseil du 22 décembre 1888, est lu, chargeant le comité de pourvoir aux échanges faits pour la bibliothèque à même les fonds votés pour la bibliothèque.

Il est ordonné de demander au gouvernement d'accorder une autre somme de mille piastres pour pourvoir aux frais additionnels retombant sur les crédits votés pour la bibliothèque.

Un sous-comité est nommé pour faire rapport sur la proposition soumise par M. Gemmill aux fins d'acheter un certain nombre d'exemplaires de son ouvrage sur le divorce.

Un sous-comité est aussi nommé pour faire rapport sur l'opportunité d'acheter certains ouvrages afin d'échanger avec d'autres bibliothèques.

Il est ordonné de mettre strictement en force le règlement qui défend que les journaux reliés sortent de l'enceinte de la bibliothèque, sauf dans le cas où il est nécessaire d'en lire des extraits au Sénat ou à la Chambre des Communes.

Un comité d'audition est nommé.

Le comité s'ajourne alors.

J. ALDRIC OUIMET,

Président.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Brown,
Ordonné, que la pétition de Thomas W. Jackson, gérant et secrétaire de la compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle, présentée ce jour, soit maintenant lue ;

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour un acte modifiant l'acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

Ordonné, que M. Haggart ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau "l'Acte du service civil," chapitre dix-sept des Statuts Révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que sir John Thompson ait permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant les droits d'auteur, chapitre soixante-deux des Statuts Révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Wilson (Elgin), ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre cent soixante-treize des Statuts Révisés concernant les menaces, l'intimidation et autres infractions.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Tupper ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier de nouveau l'acte de la trente-sixième Victoria, chapitre soixante-et-un, concernant la maison de la Trinité et les commissaires du havre de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Dickey ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre quatre-vingt-quinze des Statuts Révisés, concernant les pêcheries.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant de nouveau l'acte constitutif de la compagnie de placement et d'agence de Londres et du Canada (à responsabilité limitée) ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de Jonction du Nord-Ouest et du Lac-des-Bois, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie des Mines du Canada, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie Canadienne d'hyperphosphate, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de bacs de l'île du Prince-Edouard et du continent, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Charlton propose, secondé par M. Mitchell,—

1. Que la pratique suivie dans la Chambre des Communes du Canada de prolonger les séances après minuit est dommageable à la santé des députés et est complètement inutile dans l'intérêt public ; qu'elle nuit plutôt qu'elle n'aide à la considération mûrie des questions publiques, et qu'elle sert de moyen pour faire passer à la hâte les mesures législatives sans y apporter l'attention voulue plutôt que pour permettre la discussion complète et l'étude raisonnées des questions ;

2. Qu'à l'avenir et à dater de l'adoption des présentes résolutions, M. l'Orateur quittera le fauteuil à minuit précis, et que cette règle sera observée aussi rigoureusement que pour l'ajournement à six heures ; et qu'en quittant le fauteuil, il mentionnera le jour et l'heure de la séance suivante.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Langelier (Québec),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance, rapports, etc., concernant le quai de St. Roch des Aulnets, dans le comté de l'Islet, entre le département des Travaux Publics et feu Charles Fren Roy, arpenteur, et les intéressés domiciliés dans la dite municipalité.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Jones (Halifax),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et les compagnies de chemins de fer de Windsor et Annapolis et des comtés de l'Ouest au sujet de la fusion, sous le contrôle du gouvernement, des chemins de fer de l'Ouest de la Nouvelle-Écosse ; aussi, copie des résolutions adoptées par la Chambre de Commerce de Halifax, et l'Association des producteurs de fruits de la Nouvelle-Écosse, sur le même sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Wood (Brockville),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes pétitions adressées au gouvernement par les habitants de la partie riveraine du township de Yonge, comté de Leeds, Ont., demandant que le creek Jones soit déclaré cours d'eau non navigable, et qu'il soit permis au conseil municipal de construire un pont fixe sur le dit creek. Aussi, copie du rapport de l'ingénieur à ce sujet.

Sur motion de M. Jamieson, secondé par M. Mills (Annapolis),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la réponse faite par les autorités fédérales au gouvernement impérial au sujet des infor-

mations demandées par ce dernier touchant le fonctionnement de l'Acte de tempé-
rance du Canada dans les différentes provinces de la Puissance.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des mem-
bres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Kenny, secondé par M. Wood (*Westmoreland*),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-
Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de
l'arrangement en date du 14 décembre 1885, passé entre le gouvernement fédéral et
la compagnie du chemin de fer International pour la construction d'une voie ferrée à
partir de la rive sud du St. Laurent, à ou près de Caughnawaga, jusqu'aux ports de
St. André, St. Jean et Halifax, *via* Sherbrooke, lac Moosehead, Mattawamkeag,
Harvey, Fredericton, et à travers le township de Salisbury jusqu'à Monston. Aussi,
copie de tous et chacun des changements qui ont pu être faits dans le dit arrangement,
et de tous ordres en conseil s'y rapportant. Aussi, copie de tous transferts ou cessions
du dit arrangement ou contrat et des ordres en conseil y relatifs.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des
membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Mardi, 12 mars 1886.

Sur motion de M. Jamieson, secondé par M. Freeman,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-
Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute
correspondance échangée entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur des
territoires du Nord-Ouest, et de tous papiers, rapports et documents quelconques au
sujet de l'émission de permis ou licences pour la vente de liqueurs spiritueuses, bière
ou autres boissons enivrantes dans les maisons publiques, ou autrement, dans les terri-
toires du Nord-Ouest; aussi, copie de tous règlements, documents et autres pièces
promulguées ou adoptées par le lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest,
sous l'autorité desquels des licences ou permis pour la vente de la bière et autres
boissons enivrantes ont été accordés dans les dits territoires.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des
membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et quinze minutes, mardi matin, la
Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 12 mars 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Rykert,—la pétition de Thomas Lailey, président, et Alexander J.
McKay, secrétaire des directeurs provisoires de la compagnie du chemin de fer de la
Zone Chinook et de la rivière la Paix.

Par M. McKay,—deux pétitions de William H. Lud et autres, de la cité de
Hamilton.

Par M. Cook,—trois pétitions de l'Association canadienne des Ingénieurs de Marine.

Par M. Innes,—la pétition de A. Chadwick et autres; la pétition de George Atkinson et autres, de Marden; et la pétition de Alexander Gillies et autres, de la cité de Guelph, comté de Wellington.

Par M. McMullen,—la pétition de L. H. Clarke et autres, de la ville de Palmerston; et la pétition de Edward Allan, M.D., et autres, du village de Arthur, comté de Wellington.

Par M. Audet,—la pétition de N. O. Rackwell et autres, de Waterloo, comté de Shefford, Québec.

Par M. Semple,—la pétition de W. Gay et autres, de Elora.

Par M. Thérien,—la pétition de Lewis Thackwell et autres, de la cité de Montréal.

Par M. Small,—la pétition du conseil municipal de la cité de Toronto.

Par M. O'Brien,—la pétition de H. Scadding et autres, de Orillia et autres lieux.

Par M. Macdowall,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois et Qu'Appelle.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—
Votre comité a pris en considération les bills suivants et a décidé d'en faire rapport comme suit, savoir :—

Bill à l'effet de ratifier un échange de terrain entre la compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec et la " Land Security Company," sans amendement; et

Bill concernant la compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabasca, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de " La compagnie du Grand chemin de fer Nord-Occidental."

Bill concernant la compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.

Bill modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique-Nord; et

Bill concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Berlin et du Pacifique Canadien, avec des amendements.

Votre comité recommande, que le délai pour la réception des rapports des comités des Bills Privés expirant jeudi prochain, le 14 courant, il soit prolongé jusqu'au jeudi, le 28 courant.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération la requête de la compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle; demandant la permission de mettre devant la Chambre une pétition pour la passation d'un acte modifiant sa charte, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés; et les raisons alléguées pour le délai à présenter telle pétition sont de nature à justifier le comité de recommander qu'il soit permis à la compagnie de la présenter.

Sur motion de Sir Hector Langevin, secondé par Sir Adolphe R. Caron,

Ordonné, que le délai fixé pour la réception de rapports des comités sur bills privés qui expire jeudi prochain, le quatorze du courant, soit prorogé à jeudi, vingt-huit courant, suivant la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Macdowall, secondé par M. Innes,

Ordonné, que la pétition de la compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant un acte pour amender sa charte.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le comité spécial auquel ont été renvoyés les bills suivants, savoir :

Bill pour prévenir la fraude dans la livraison du lait aux beurreries et fromageries.

Bill à l'effet d'obliger les propriétaires d'élevateurs et de monte-charges à prendre des mesures pour prévenir les accidents ; et

Bill modifiant l'acte des chemins de fer ; obtenu l'autorisation de faire rapport de temps à autre.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Cook ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte du Service Civil.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1889, pour un état donnant le montant des droits d'exportation perçus ou payés sur les billots et autres bois, en 1888, spécifiant à quels bureaux de douanes ce droit a été payé, et les montants respectifs payés à chaque bureau. (*Documents de la session, No 45a.*)

Sir John Thompson propose, secondé par M. Haggart,—que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les salaires et allocations des juges des cours provinciales.

Sir John Thompson informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mardi, le 5 courant, portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés) ; et sur l'amendement à la dite motion que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" Dans l'état actuel des affaires, et vu la décision prise récemment par la Chambre des Représentants des Etats-Unis, il est expédient que des mesures soient prises pour s'assurer des termes et conditions auxquels des arrangements peuvent être effectués avec les Etats-Unis dans le but d'obtenir une réciprocité commerciale complète et sans restriction avec ce pays."

Et la question sur l'amendement étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 13 mars 1889.

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), secondé par M. Wood (Brockville),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants, sans amendement :

Bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de houille de la vallée du Daim."

Et aussi le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants, savoir :—

Bill intitulé : " Acte à l'effet d'établir de nouvelles dispositions concernant les enquêtes sur les affaires publiques."

Bill intitulé : " Acte concernant les manœuvres de corruption dans les affaires municipales."

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et deux minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 13 mars 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Mills (Annapolis),—la pétition de John A. Brown, de la maison J. A. Brown et compagnie, de Lawrencetown, comté de Annapolis, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Campbell,—la pétition de W. J. Watson et autres, de la ville de Chatham, comté de Kent, Ontario.

Par M. Eisenhauer,—la pétition de C. U. Mader et autres, et la pétition de Thomas T. Keefer et autres, tous du comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Dawson,—la pétition de D. B. Duimage et autres, du township du Portage-du-Rat, district de la Rivière-la-Pluie.

Par M. Curran,—la pétition de William McDonald et autres, de la cité et du district de Montréal.

Par M. Boyle,—la pétition de William Hanley et autres, producteurs de fruits et maraîchers, du comté de Frontenac, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Cour d'Elgin, No 29, de l'Ordre Indépendant des Forestiers, Aylmer ; et de E. J. Davis, M.P.P., et autres, du township de King, comté de York, Ontario ; demandant qu'un projet de loi intitulé : " Acte concernant les Sociétés de Bienveillance," devienne loi.

De la Société de Québec pour prévenir la cruauté envers les animaux ; de W. A. M. Swift et autres, de la cité et du district de Montréal ; et de L. H. Henderson et autres, de la cité de Belleville, comté de Hastings, Ontario ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De W. J. Pink et autres, de la ville de Parth et autres lieux, comté de Lanark ; démontrant la nécessité d'élargir et améliorer le canal Rideau de manière à en permettre la navigation aux bâtiments d'un fort tonnage, et priant la Chambre de prendre en considération l'importance d'une étude sérieuse et d'un rapport élaboré à ce sujet.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau un relevé des recettes et dépenses de la Chambre des Communes pour l'exercice expiré le 30 juin 1888.

ETAT des recettes et déboursés du comptable de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

RECETTES.		Déboursés.	
	\$ cts.		\$ cts.
A lettres de crédit.....	210,488 80	Par indemnité, \$204,403.00; frais de route, \$10,868.80.	225,276 80
Indemnités.....		Par traitement de l'Orateur.....	4,000 00
Depenses contingentes.....		do de l'Orateur-suppléant.....	2,000 00
A lettres de crédit, lettres de change, etc.....	199,205 82	Compte spécial, députés.....	6,076 49
Montant retiré de trop.....	62 07	Appoint. des employés, \$64,658.00; surn. perm., \$1,192.00.....	65,850 00
		do messagers, \$9,244.47; surn. perm., \$183.53.....	19,418 00
		Commiss. de cl. cad. (sess.), \$2,400; commiss. ses., \$43 p. J., \$12,868.60	15,238 60
		Trad. français sess., \$2,026.00; compte de la vacance, \$2,258.25.....	4,278 25
		Depenses des comités.....	3,122 22
		Compte de la papeterie.....	16,677 24
		Frais de port et télégrammes.....	1,836 25
		Journaux et annonces.....	1,887 49
		Divers.....	4,895 29
		Fournisseurs et autres.....	6,184 74
		Comptes imprimés.....	\$3,429 86
		Moins—remise par M. l'Orateur pour louage de voiture.....	166 00
		Déboursés du messenger en chef.....	2,274 98
		Messagers (seasonnels), \$11,260.00; pages, \$2,193.00.....	3,780 00
		Serveurs do \$800.00; preposés au gaz, \$113.75.....	15,443 00
		Compte des débats, session 1887—clos—	1,013 75
		Kellure.....	\$1,320 30
		Traduction.....	3,600 00
		Impression.....	671 08
		Comptes des débats, session 1888—non clos—	\$5,591 38
		Rapport.....	\$15,999 96
		Index et correction des épreuves.....	1,000 00
		Copistes.....	1,348 00
		Traduction.....	8,764 80
		Impression.....	10,621 62
		Compte de la papeterie.....	1,654 04
		Divers.....	801 80
			\$39,989 42
		Balance, "Indemnité,".....	45,580 80
		Remise au receveur général, \$1,412.05; balance périmée, \$13,771.75.....	445,644 69
			15,183 80
			436,728 49

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération la pétition de la compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle, demandant certains amendements à sa charte, et il trouve que les avis donnés sont suffisants. Vu que le délai pour présenter des bills privés est expiré, le comité recommande que la règle 49 soit suspendue dans ce cas.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie d'assurance des titres et hypothèques, demandant la permission de mettre devant la Chambre une pétition pour la passation d'un acte constitutif, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés; et les raisons alléguées pour le délai à présenter telle pétition ne sont pas de nature à justifier le comité de recommander qu'il soit permis à la compagnie de la présenter.

M. Ives, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill suivant, et est convenu de le rapporter sans amendement, savoir :—

“ Acte concernant la compagnie du pont de la Baie de Quinté.”

Sur motion de M. McDowall, secondé par M. Innes,

Ordonné, que l'article 49 du règlement de cette Chambre soit suspendu au sujet d'un bill concernant la compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Macdowall ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie de chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que sir John Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre treize des Statuts Révisés intitulé : “ Acte concernant la Chambre des Communes.”

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que sir John Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant la loi concernant la cour de l'Echiquier du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Mills (Bothwell), ait la permission de présenter un bill à l'effet d'abroger certains actes relatifs aux départements publics.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Skinner ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre onze des Statuts Révisés du Canada, intitulé : “ Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.”

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Lister, secondé par M. Guay.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de la correspondance échangée entre la compagnie d'Assurance des Manufac-

turiers et le Surintendant des Assurances concernant la liste d'actionnaires, que la dite compagnie a fournie conformément au statut à cette fin.

Sur motion de M. Casey, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant,—

1° Un relevé des cas dans lesquels toutes ou partie des soumissions demandées et reçues dans les derniers cinq ans, pour travaux quelconques se rattachant aux canaux ont été rejetées sur le rapport de l'ingénieur en chef des canaux, les noms des soumissionnaires et le chiffre brut de chaque soumission; avec copie de tous les dits rapports de l'ingénieur en chef et les raisons de tels rejets, spécifiant les cas dans lesquels de nouvelles soumissions ont été demandées;

2° Dans les cas de demandes de nouvelles soumissions, un état donnant les noms des soumissionnaires et le chiffre brut de chaque soumission, spécifiant quelle soumission a été acceptée et donnant copie de tous rapports ou autres raisons qui ont donné lieu au rejet des soumissions les plus basses, s'il en est;

3° Relevé des cas dans lesquels des réclamations pour travaux supplémentaires ont été soumises à la seule décision arbitrale de l'ingénieur en chef des canaux, indiquant les montants payés aux réclamants en vertu de tel arbitrage et donnant un relevé détaillé des frais payés par le gouvernement ou les autres parties au procès en rapport avec tel arbitrage, dans chaque cas, et à qui payés.

A six heures p. m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p. m.

Sept heures et demie p. m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la société des missions étrangères des Congrégationalistes du Canada; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte concernant le Collège de la Reine à Kingston; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Et la question étant mise,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris, comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McDowald (Pictou),</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Scriver,</i>

<i>Boyle,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Simple,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Small,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Holton,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Lana,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Davis,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Dawson,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Denison,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Porter,*</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Purcell,</i>	<i>Wilson (Lennox).-104.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Doyn,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Goatbout,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Colter,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Weldon (St. Jenn),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Wilson (Argenteuil) et</i>
<i>Couture,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Wood (Brockville).-33.</i>
<i>Davies,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Lavergne,</i>	

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois:

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois:

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à Prince-Edouard, et changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à l'île du Prince-Edouard" avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant la Convention Anabaptiste d'Ontario et Québec," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Victoria, Saanich et New-Westminster," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé les bills suivants sans amendements:—

Bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Assiniboia, Edmonton et Unjiga."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'exploitation de bois de Hawkesbury."

Et aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé: "Acte autorisant la mise en liberté conditionnelle de certaines personnes convaincues d'une première infraction."

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le chapitre cent soixante-douze des Statuts Révisés du Canada, intitulé: "Acte concernant la cruauté envers les animaux"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill autorisant les navires étrangers à porter secours aux navires naufragés ou désarmés dans les eaux canadiennes; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 14 mars 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Innes,—la pétition de James Hewer et autres, de la cité de Guelph, comté de Wellington, Ontario.

Par M. Dickinson,—la pétition de George A. Groves, M.D., et autres, du township de Huntley, comté de Carleton, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De Thomas Lailey, président, et Alexander J. McMay, secrétaire, des directeurs provisoires de la compagnie du chemin de fer de la Zone Chinook et de la Rivière-la-Paix; demandant que le bill constituant la compagnie de chemin de fer et de houille de la vallée du Daim, et le bill concernant la compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabasca, maintenant devant le parlement, ne devienne pas loi.

De William H. Lud et autres, de la cité de Hamilton; et de l'Association canadienne des Ingénieurs de Marine; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De William H. Lud et autres, de la cité de Hamilton; demandant l'abolition du mode actuel d'immigration.

De l'Association canadienne des Ingénieurs de Marine; demandant la passation d'un acte pour l'inspection régulière des engins et bouilloires à vapeur fixes.

De l'Association canadienne des Ingénieurs de Marine; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De A. Chapwick et autres; de Alexander Gillies et autres, de la cité de Guelph; de George Atkinson et autres, de Marden; de L. H. Clarke et autres, de la ville de Palmerston; de Edward Allen, M. D., et autres, du village de Arthur; de W. Gay et autres, de Flora, tous du comté de Wellington, Ontario; et de Lewis Thackwell et autres, de la cité de Montréal; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi afin de prévenir la cruauté envers les animaux, ne devienne pas loi.

De N. O. Rockwell et autres, de Waterloo, comté de Shefford, Québec; demandant qu'un projet de loi intitulé: "Acte concernant les Sociétés de Bienveillance," devienne loi.

Du conseil municipal de la cité de Toronto; demandant à la Chambre de donner une aide à la construction du chemin de fer de Kincardine et Teeswater

De H. Scadding et autres, de Orillia et autres lieux; demandant qu'il soit pris des mesures de nature à honorer et conserver la mémoire des hommes qui ont perdu la vie en défendant leur pays à la bataille de Lundy's Lane et à préserver l'endroit où reposent leurs restes dans le cimetière de cette localité.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 25 février 1889, pour copie de tous rapports des ingénieurs et autres officiers employés par le département des Chemins de fer et Canaux au sujet des pouvoirs d'eau sur le nouveau canal Welland. (*Documents de la session, No 49a.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 février 1889, pour copie du dernier rapport d'ingénieur sur la praticabilité d'un havre à Naufrage, comté de King, I.P.-E. (*Documents de la session, No 23a.*)

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, copie des Ordres Généraux Nos. 84 et 85, de la Cour Suprême du Canada. (*Documents de la session, No 50.*)

Sur motion de M. Rykert, secondé par M. White (Renfrew),

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat priant Leurs Honneurs de vouloir bien permettre à l'honorable W. E. Sanford, l'un des membres du Sénat, de comparaître devant le comité des Comptes Publics de cette Chambre et de donner son témoignage dans l'enquête sur la fourniture des effets d'habillements militaires.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de Sir Donald A. Smith, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que la partie du douzième rapport du comité des Ordres Permanents qui traite de la requête de J. J. Curran, écr., demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour une charte sous le nom de la "Compagnie d'assurance des titres et hypothèques, du Canada," soit renvoyée au dit comité pour plus ample considération.

Sur motion de M. Holton, secondé par M. McMulien,

Ordonné, que l'honoraire de deux cents piastres versé pour le bill constituant en corporation la Société des Missions Etrangères des Congrégationalistes du Canada, soit remboursé conformément à la recommandation contenue dans le second rapport du comité des Bills Privés.

Ordonné, que M. Perley ait la permission de présenter un bill concernant les fils des compagnies de téléphone, de télégraphe et de lumière électrique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Haggart propose, secondé par M. Dewdney,—que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'Acte du Service Civil.

M. Haggart informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mardi, le 5 courant, portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés); et sur l'amendement à la dite motion, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "dans l'état actuel des affaires, et vu la décision prise récemment par la Chambre des Représentants des Etats-Unis, il est expédient que des mesures soient prises pour s'assurer des termes et conditions auxquels des arrangements peuvent être effectués avec les Etats-Unis dans le but d'obtenir une réciprocité commerciale complète et sans restriction avec ce pays."

Et la question sur l'amendement étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Vendredi, 15 mars 1889.

Sur motion de M. Cockburn, secondé par M. Colby,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et vingt-cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 15 mars 1889.

PRÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Curran,—la pétition du conseil de la Chambre de Commerce de Montréal.

Par le Lieut. Général Laurie,—la pétition de William B. Smith et autres, du comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse.

Par M. McDougald (Pictou),—la pétition de William S. Miller et autres, du village de Stellarton, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

Par sir Donald A. Smith,—la pétition de George W. Stephens et autres.

Par sir John A. Macdonald,—la pétition de Lewis W. Shannon et autres, de la cité de Kingston, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De John A. Brown, de la maison J. A. Brown et compagnie, de Lawrencetown, comté de Annapolis, Nouvelle-Ecosse; demandant à la Chambre de lui accorder une indemnité pour dommages causés à son moulin par la construction d'une passe migratoire dans son barrage, par ordre de l'officier des pêcheries de cet endroit.

De W. J. Watson et autres, de la ville de Chatham, comté de Kent, Ontario; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi afin de prévenir la cruauté envers les animaux, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

De C. U. Mader et autres, du comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse; et de D. B. Dulmage et autres, du township du Portage-du-Rat, district de la Rivière-la-Pluie, Algoma; demandant qu'un projet de loi intitulé: "Acte concernant les Sociétés de Bienveillance," devienne loi.

De Thomas T. Keefer et autres, du comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse; priant la Chambre d'exempter la rivière La Have de l'application de l'acte des pêcheries, en ce qui concerne le fait d'y jeter du bran de scie.

De William McDonald et autres, de la cité et du district de Montréal; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De William Hanley et autres, producteurs de fruits et maraîchers, du comté de Frontenac, Ontario; priant la Chambre de prendre des mesures pour imposer un droit sur certains fruits, légumes et produits de pépinières, lorsqu'ils sont importés des Etats-Unis.

Sir Hector L. Langevin, du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill concernant la constitution en corporation de la compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et du Manitoba,

Bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de l'Ontario, Manitoba et Occidental.

Bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan; et

Bill modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Jonction de la Massawippi.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1889, pour copie de la correspondance, rapport, etc., échangés entre les officiers de l'Intercolonial et M. Louis Fortin, de St-Octave de Métis, au sujet d'un cheval tué par les chars en octobre 1888. (*Documents de la session, No 51.*)

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, — la réponse à un ordre de la Chambre, du 6 février 1889, pour un état donnant les noms de tous les chapelains d'institutions publiques nommés par le gouvernement, la date de leur nomination, le chiffre de leur salaire et les dénominations religieuses auxquelles ils appartiennent. (*Documents de la session, No 52.*)

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité, conformément à l'ordre de la Chambre, a pris de nouveau en considération la requête de la compagnie d'assurance des titres et hypothèques, demandant permission de présenter une pétition pour charte, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés; et, vu les nouvelles raisons présentées par les promoteurs pour expliquer le retard à soumettre leur pétition, le comité croit devoir recommander que l'autorisation requise soit accordée.

M. Girouard, du comité spécial auquel ont été renvoyé le bill pour prévenir la fraude dans la livraison du lait aux beurreries et fromageries; le bill à l'effet d'obliger les propriétaires d'éleveurs et de monte-charges à prendre des mesures pour prévenir les accidents; et le bill modifiant l'acte des chemins de fer, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné le bill modifiant l'acte des chemins de fer; et après avoir entendu les explications des promoteurs de la mesure et des officiers de certaines compagnies de chemins de fer opposées à cette mesure, il recommande que le dit bill ne soit pas passé.

Votre comité a aussi étudié avec soin le bill pour prévenir la fraude dans la livraison du lait aux beurreries et fromageries, et il est convenu de le rapporter avec des amendements.

Sur motion de Sir Donald A. Smith, secondé par M. Hickey,

Ordonné, que la pétition de George W. Stephens et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue, — et la dite pétition est lue et reçue, demandant la passation d'un acte constituant une compagnie sous le nom de "Compagnie de garantie des titres et hypothèques du Canada."

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector Langevin,
Résolu, — Que pendant le reste de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité les mercredis, à dater du 27 courant, après les interpellations, et que l'ordre des affaires pour les lundis, après le 18 courant, sera le même que pour les mercredis d'après la règle 19.

L'ordre du jour pour la prise en considération du bill établissant de nouvelles dispositions concernant l'instruction expéditive de certains crimes et délits, tel que modifié en comité général de la Chambre, étant lu;

Ordonné, que le bill soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires, chapitre soixante-treize des Statuts Révisés; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Curran fait rapport, que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant "l'Acte des liquidations," chapitre cent vingt-neuf des Statuts Révisés, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution à l'effet d'assimiler et amender les lois en vigueur au sujet de l'inspection, du choix et du mesurage du bois de service et de construction;

A six heures p. m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p. m.

Sept heures et demie, p. m.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à Prince-Edouard, et changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à l'Île du Prince-Edouard," lequel sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la convention Anabaptiste d'Ontario et de Québec," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Victoria, Saanich et New-Westminster, lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de ratifier un échange de terrain entre la compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec et la *Land Security Company*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Sproule fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur, reprend le fauteuil, et M. White (Renfrew)

fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique Nord; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Hesson fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Berlin et du Pacifique Canadien; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Landerkin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du pont de la Baie de Quinté; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Perley fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Trois-Rivières et de l'Ouest, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements:—

Bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie d'Assurance sur la vie dite Dominion."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte constituant la compagnie canadienne d'Inspection et d'Assurance des chaudières à vapeur."

La Chambre reprend, en comité général, la considération de la résolution relative à l'inspection, au choix et au mesurage du bois de service et de construction.

(En comité.)

Résolu.—Qu'il est expédient d'assimiler et amender les lois en vigueur dans les différentes provinces au sujet de l'inspection, du choix et du mesurage du bois de construction et de service, et de prescrire que le Gouverneur en Conseil pourra autoriser le paiement d'une somme n'excédant pas dix piastres par jour, pour chaque jour de service utile, et ne dépassant pas en totalité trois cents piastres, chaque année, à chaque examinateur des inspecteurs de bois, et d'un salaire annuel n'excédant pas deux mille piastres à chaque inspecteur en chef;—Que chaque fabricant de bois de construction ou de service versera à la Couronne un honoraire d'enregistrement de deux piastres, si le chiffre de sa production annuelle est moindre qu'un million de pieds, mesure de planche, et de dix piastres, lorsque sa production est plus considérable, et de plus, un cinquième de centin par chaque mille pieds, mesure de planche, de bois fabriqué par lui, à l'exclusion du bois carré, et un dixième de centin par chaque tonne de quarante pieds cubes de bois carré fabriqué par lui;—Et, que pour ce qui concerne les provinces de l'Ontario et de Québec, le Gouverneur en Conseil pourra, à même les sommes ainsi versées et tous deniers votés par le parlement, accorder une annuité n'excédant pas deux cents piastres, dans chaque cas, aux inspecteurs-mesureurs qui reçoivent actuellement une semblable annuité, ou qui ne sont pas commis inspecteurs et du service desquels on se sera dispensé.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McNeill fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. McNeill fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu.—Qu'il est expédient d'assimiler et amender les lois en vigueur dans les différentes provinces au sujet de l'inspection, du choix et du mesurage du bois de construction et de service, et de prescrire que le Gouverneur en Conseil pourra autoriser le paiement d'une somme n'excédant pas dix piastres par jour, pour chaque jour de service utile, et ne dépassant pas en totalité trois cents piastres, chaque année, à chaque examinateur des inspecteurs de bois, et d'un salaire annuel n'excédant pas deux mille piastres à chaque inspecteur en chef;—Que chaque fabricant de bois de construction ou de service versera à la Couronne un honoraire d'enregistrement de deux piastres, si le chiffre de sa production annuelle est moindre qu'un million de pieds, mesure de planche, et de dix piastres, lorsque sa production est plus considérable, et de plus, un cinquième de centin par chaque mille pieds, mesure de planche, de bois fabriqué par lui, à l'exclusion du bois carré, et un dixième de centin par chaque tonne de quarante pieds cubes de bois carré fabriqué par lui;—Et, que pour ce qui concerne les provinces de l'Ontario et de Québec, le Gouverneur en Conseil pourra, à même les sommes ainsi versées et tous deniers votés par le parlement, accorder une annuité n'excédant pas deux cents piastres, dans chaque cas, aux inspecteurs-mesureurs qui reçoivent actuellement une semblable annuité, ou qui ne sont pas commis inspecteurs et du service desquels on se sera dispensé.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill concernant l'inspection des bois de construction.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau "l'Acte du service civil," chapitre dix-sept des Statuts Révisés, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'acte du service civil.

(En comité)

Résolu.—Qu'il est expédient d'amender l'Acte de Service Civil et de prescrire que le salaire du commis du Bureau des Examineurs du Service Civil n'excèdera pas \$700 par année, et que la rémunération annuelle de chaque examinateur n'excèdera pas \$400; que les inspecteurs des bureaux de poste pourront être nommés sans examen; que dans le service du revenu de l'Intérieur, les salaires annuels des commis (comptables) seront de \$600 à \$1,400, et ceux des employés d'exercice de classe spéciale qui sont des officiers principaux en charge de distilleries, seront de \$1,400 à \$1,600; que dans le service des postes, les salaires annuels des commis de la maille sur les chemins de fer seront les mêmes pour les services de jour et de nuit, et que chacun de ces commis recevra une allocation de un demi-centin par mille, pour service de jour, et d'un centin par mille, pour service de nuit; que dans les bureaux de poste des villes, lorsque les recettes excéderont \$250,000, le maître de poste pourra recevoir un salaire annuel ne dépassant pas \$4,000; lorsque les recettes oscilleront entre \$300,000 et \$250,000, un salaire ne dépassant pas \$3,750;—si les recettes varient de \$150,000 à \$200,000, un salaire n'excédant pas \$3,500;—si les recettes sont de \$100,000 à \$150,000, un salaire ne s'élevant pas à plus de \$3,250; et si les recettes sont de \$50,000 à \$100,000, un salaire ne dépassant pas \$2,800.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Rykert fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu.—Qu'il est expédient d'amender l'Acte du Service Civil et de prescrire que le salaire du commis du Bureau des Examineurs du Service Civil n'excèdera pas \$700 par année, et que la rémunération annuelle de chaque examinateur n'excèdera pas \$400; que les inspecteurs des bureaux de poste pourront être nommés sans examen; que dans le service du revenu de l'Intérieur, les salaires annuels des commis (comptables) seront de \$600 à \$1,400, et ceux des employés d'exercice de classe spéciale qui sont des officiers principaux en charge de distilleries, seront de \$1,400 à \$1,600; que dans le service des postes, les salaires annuels des commis de la maille sur les chemins de fer seront les mêmes pour les services de jour et de nuit, et que chacun de ces commis recevra une allocation de un demi-centin par mille, pour service de jour, et d'un centin par mille, pour service de nuit; que dans les bureaux de poste des villes, lorsque les recettes excéderont \$250,000, le maître de poste pourra recevoir un salaire annuel ne dépassant pas \$4,000; lorsque les recettes oscilleront entre \$300,000 et \$250,000, un salaire ne dépassant pas \$3,750;—si les recettes varient de \$150,000 à \$200,000, un salaire n'excédant pas \$3,500;—si les recettes sont de \$100,000 à \$150,000, un salaire ne s'élevant pas à plus de \$3,250;—et si les recettes sont de \$50,000 à \$100,000, un salaire ne dépassant pas \$2,800.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée, et renvoyée à un comité général de la Chambre sur le bill précédent, "Acte modifiant de nouveau l'Acte du Service Civil," chapitre dix-sept des Statuts Révisés, avec instruction d'y prescrire conformément à la teneur de la dite résolution.

La Chambre, se forme alors en comité général sur le bill modifiant de nouveau l'Acte du Service Civil," chapitre dix-sept des Statuts Révisés; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a conjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 18 mars 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Guillet,—la pétition de H. J. Matthews et autres du village de Lakeport, comté de Northumberland, Ontario.

Par M. Cochrane,—la pétition de Donald Campbell et autres, du village de Colborne, township de Cramahe, comté de Northumberland, Ontario.

Par M. Roome,—la pétition de Samuel Eccles et autres, de la cité de St. Thomas et de la ville de Bothwell.

Par M. Lister,—la pétition de Milton Day et autres, du village de Courtright, comté de Lambton.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De James Hewer et autres, de la cité de Guelph, comté de Wellington; de George A. Groves, M. D., et autres, du township de Huntley, comté de Carleton, Ontario; et de William S. Miller et autres, du village de Stellarton, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse; demandant qu'un projet de loi intitulé : "Acte concernant les Sociétés de Bienveillance," devienne loi.

Du conseil de la Chambre de Commerce de Montréal; demandant que le bill pour étendre les prescriptions de l'acte d'extradition, devienne loi.

De William B. Smith et autres, du district de Barrington, comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse; demandant de ne pas être privés d'un port d'hiver pour leurs bâtiments de pêche et de cabotage.

De Lewis W. Shannon et autres, de la cité de Kingston, Ontario; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie de garantie des titres et hypothèques du Canada pour une charte, et les a trouvés suffisants.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, le comité recommande que la partie de la règle 49 concernant la présentation des bills privés soit suspendue dans ce cas; et vû la période avancée de la session, le comité recommande aussi que le bill des pétitionnaires, s'il est introduit aujourd'hui, soit immédiatement placé sur les Ordres du Jour pour seconde lecture.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers; et

Bill modifiant l'acte pour incorporer le Bureau de Commerce de Québec.

Sur motion de M. Macdowall, secondé par M. Innes,

Ordonné, que l'article 49 du règlement de cette Chambre soit suspendu au sujet d'un bill constituant en corporation la Compagnie de garantie des titres et hypo-

thèques du Canada, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Macdowall ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie canadienne de garantie de titres et hypothèques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

M. Carling, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1889, pour un état indiquant quelles sommes d'argent ont été payées par le gouvernement à W. A. Webster au cours de chacune des années financières 1887 et 1888 et depuis le 1er juillet, 1888, spécifiant les services pour lesquels il a été rémunéré. (*Documents de la session, No 53*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la constitution en corporation de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Nord et du Manitoba; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Landry fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill du Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de l'Ontario, Manitoba et Occidental; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Sproule fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Réolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement : —

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Lac Seul."

Bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Calgary, Alberta et Montana."

Bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer Central d'Hamilton."

Bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud."

Bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa."

Bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue à la Baie de James, et changeant le nom de la compagnie en celui de " Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James."

Bill intitulé : " Acte concernant les vapeurs qui doivent être employés en correspondance avec le chemin de fer Canadien du Pacifique."

Et aussi, un message informant cette Chambre que le Sénat permet à l'honorable W. E. Sanford de comparaître et de donner son témoignage devant le comité spécial de cette Chambre sur les Comptes Publics, s'il le juge à propos.

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Dickinson,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des rapports, plans et études du canal alors projeté de Cornwall par J. B. Mills et Benjamin Wright, écuiers, ingénieurs civils, et par le capitaine P. Cole, des ingénieurs royaux, en 1832, 1833 et 1834. Aussi, copie des études et du rapport de Colin Carman, écr., I.C., sur le changement projeté du site du canal de Cornwall en le faisant passer de Sand Bridge à travers le Creek Hoople jusqu'à Archibald's Point, avec les plans, profils et estimations. Aussi, copie des rapports, plans et études faits par M. Clowes, I.C., en 1826.

Sur motion de M. Flynn, secondé par M. Jones (Halifax),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance et études relatives au brise-lames de l'Ardoise, dans le comté de Richmond, depuis le 13 mars 1888.

Sur motion de M. Burdett, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et les officiers ou soldats du 15ème bataillon, demandant de l'aide pour la construction d'une salle d'exercices militaires à Belleville, et de tous rapports adressés au gouvernement touchant l'apropos de donner l'aide demandée.

M. Platt propose, secondé par M. McMillan (Huron),—Que cette Chambre se forme en comité général pour considérer la résolution suivante, savoir :—

Qu'il est expédient de mettre sur la liste des articles admis en franchise et d'abolir les droits dont ils sont frappés, tous les grains et semences ne parvenant pas à maturité en Canada, mais qui sont importés en grande quantité pour y être semés en vue d'en récolter les produits en vert pour servir à l'alimentation des animaux, d'après le système d'ensilage si généralement adopté par les fermiers du Canada.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 19 Mars 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau ;—

Par M. Ferguson (Welland),—la pétition du conseil municipal de la ville de Thorold, comté de Welland, Ontario.

Par M. Wilson (Lennox),—la pétition de E. M. Fraleck et autres, de la ville de Napanee, comté de Lennox.

Par M. Innes,—la pétition de Pelham Falconbridge et autres, du township de Puslinch, comté de Wellington, Ontario.

Par M. Campbell,—la pétition de W. H. Switzer et autres, de la ville de Dresden, comté de Kent, Ontario.

Par M. Audet,—la pétition du révérend J. J. Hindley, M.A., et autres, du village de Granby, comté de Shefford, Québec.

Par M. Dickinson, la pétition du révérend John Grenfell et autres.

Par M. Kirkpatrick,—la pétition de la branche de Kingston de l'Alliance Évangélique.

Par M. Edwards,—la pétition de Hugh Cleland et autres, de Osgoode, comté de Carleton, Ontario.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke et la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec; et

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord-Ouest et du Lac-des-Bois.

Et les bills suivants sans amendement:—

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Union; et

Bill modifiant la charte constitutive de la compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Votre comité a aussi pris en considération le bill constituant en corporation la compagnie du Pont de l'Île Sainte-Hélène et a décidé d'en rapporter le préambule "non prouvé" parce que le projet n'est point dans l'intérêt public. Le comité recommande que les frais et honoraires payés sur ce bill soient remboursés moins le coût d'impression et de traduction.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 4 mars 1889, pour copie de toutes pétitions adressées au gouvernement par les habitants de la partie riveraine des townships de Yonge et d'Escott, dans le comté de Leeds, Ont., demandant le désaveu d'un acte passé par la législature de l'Ontario, intitulé: "Acte pourvoyant à l'union de la partie riveraine des townships de Yonge et d'Escott," et sanctionné le 23 mars 1888. (*Documents de la session, No 55.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 11 mars 1889, pour copie de la réponse faite par les autorités fédérales au gouvernement impérial au sujet des informations demandées par ce dernier touchant le fonctionnement de l'Acte de Tompepérance du Canada dans les différentes provinces de la Puissance. (*Documents de la session, No 56.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 février 1889, pour un état indiquant les réparations faites au dragueur "Prince Edward" en 1888, la date du commencement des travaux et leur coût une fois terminés; aussi, la somme des opérations du dit dragueur, en 1888. (*Documents de la session No 57.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1889, pour copie des diverses soumissions et de tous papiers, lettres, documents et contrat pour la construction du canal du Sault Ste-Marie. (*Documents de la session, No 49b.*)

M. Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1889, pour un état donnant les noms des pêcheurs de l'Île du Prince-Edouard qui, au cours des années 1886 et 1887, ont présenté des demandes pour la prime de pêche, et dont les demandes ont été rejetées. Aussi, copies des rapports des officiers ou particuliers contre ces réclamations et les noms et domiciles de tels officiers ou particuliers. (*Documents de la session, No 58.*)

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Copie du bill de

la province de Québec 51-52 Vic., chap. 13, intitulé : " Acte concernant le règlement des biens des Jésuites," du rapport fait le 16 janvier dernier, ou à toute autre date, à Son Excellence le Gouverneur-Général au sujet de ce bill, et de tous ordres en conseil, rapports, opinions et autres papiers faisant connaître si le gouvernement a pris ledit bill en considération et à quelle conclusion il en est arrivé à ce sujet; aussi, copie de toute correspondance échangée au sujet du dit bill entre les autorités fédérales et le gouvernement de la province de Québec, ou toute personne ou personnes quelconques, et de toutes pétitions ou représentations écrites adressées au gouvernement pour ou contre la sanction du dit acte, ainsi que la date à laquelle le dit bill a été reçu et approuvé par le gouvernement. (*Documents de la session, No 54.*)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, —Quatorzième rapport sur l'inspection des Poids et Mesures et Gaz, supplément No 2 du rapport du département du Revenu de l'Intérieur, pour 1888. (*Documents de la session, No 4a.*)

Sur motion de M. Curran, secondé par M. Stevenson,

Ordonné, que les honoraires et frais payés sur le bill constituant en corporation la compagnie du Pont de l'Île Sainte-Hélène, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le huitième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sir John Thompson propose, secondé par M. Dawdney, que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les allocations sessionnelles aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes.

Sir John Thompson informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

Sur motion de M. Rykert, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que le comité des Comptes Publics obtienne l'autorisation d'employer un sténographe dans les cas qui seront jugés nécessaires et ordonnés par ce comité.

L'ordre du jour étant la pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mardi le 5 courant, portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés); et sur l'amendement à la dite motion, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—" Il soit Résolu,—Que dans l'état actuel des affaires, et vu la décision prise récemment par la Chambre des Représentants des États-Unis, il est expédient que des mesures soient prises pour s'assurer des termes et conditions auxquels des arrangements peuvent être effectués avec les États-Unis dans le but d'obtenir une réciprocité commerciale complète et sans restriction avec ce pays."

Et la question étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Mercredi, 20 mars 1889.

Et la question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Préfontaine,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Quebec),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Scrifer,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McInture,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Cook,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Yeo.—77.</i>
<i>Couture,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dicky,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.)</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Small,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDougald (Pictou)</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McMillan (Vaudr'il),</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mora,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>White (Carleton)</i>
<i>Corby,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson (Argenteau),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wood (Brookville),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westm'd) et</i>
<i>Davust,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wright.—121.</i>
<i>Davis,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale; elle est résolue affirmativement.

La Chambre, se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(*En Comité*).

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la pension de Mme Delaney, femme de l'agent des Sauvages tué au lac aux Grenouilles, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante :

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,
OTTAWA, 19 mars 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Honneur le juge Strong, agissant en qualité de député du Gouverneur-Général, se rendra à la salle des séances du Sénat demain après-midi, à trois heures, afin de sanctionner les bills qui ont été passés par le Sénat et la Chambre des Communes durant la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHARLES COLVILLE,

Capitaine,

Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et trente minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 20 mars 1889.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De H. J. Matthews et autres, du village de Lakeport, township de Haldimand; et de Donald Campbell et autres, du village de Colborne, township de Cramahe, tous du comté de Northumberland, Ontario; demandant à la Chambre de considérer l'urgence de créer un port de refuge au village de Lakeport, dans le dit comté.

De Milton Day et autres, du village de Courtright, comté de Lambton, Ontario ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet des Sociétés de Bienveillance, devienne loi.

La pétition de Samuel Eccles et autres, de la cité de St-Thomas et de la ville de Bothwell, présentée lundi dernier, demandant qu'aide soit donnée au sieur Jared Ellwood à titre d'indemnité pour les blessures qu'il a reçues lorsqu'il servait en qualité de volontaire pendant les troubles de 1837-38,—étant lue ;

M. l'Orateur décide " qu'elle ne peut être reçue, vû que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 25 février 1889, pour copie de tous ordres en conseil, correspondance et autres documents relativement au désaveu de la loi concernant la conversion de la dette. (*Documents de la session, No 47a.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1889, pour copie de la correspondance échangée entre la compagnie d'Assurance des Manufacturiers et le Surintendant des Assurances concernant la liste d'actionnaires, que la dite compagnie a fournie conformément au statut à cette fin. (*Documents de la session, No 43b.*)

Aussi,—Suite de la correspondance, telle que publiée dans le rapport de l'Auditeur-Général, au sujet du report du montant brut de l'emprunt et du fonds d'amortissement de l'emprunt canadien consolidé. (*Documents de la session, No 60.*)

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 13 février 1889, pour copie de toute correspondance entre le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario, concernant l'opportunité de permettre aux blancs de faire la pêche au filet dans les eaux intérieures de l'Ontario, au nord et au nord-ouest des lacs Huron et Supérieur.

Aussi, copie de toute correspondance entre le département des Sauvages et tout autre département du gouvernement au sujet de la misère et de la détresse qui se feraient sentir parmi la population sauvage, si l'on permettait de pêcher librement dans les eaux d'où elle tire sa principale subsistance. (*Documents de la session, No 58a.*)

Un message est apporté par René Kimber, écuyer, Huissier de la Verge Noire.

M. l'Orateur,—l'honorable juge Strong, député-gouverneur, désire la présence immédiate des membres de cette honorable Chambre, dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend avec la Chambre à la salle des séances du Sénat.

Et étant de retour :—M. l'Orateur fait rapport que, conformément aux ordres du député-gouverneur, la Chambre s'est rendue auprès du député-gouverneur, dans la salle des séances du Sénat, où il a plu à Son Honneur de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants :—

Acte à l'effet d'établir de nouvelles dispositions concernant les enquêtes sur les affaires publiques.

Acte concernant les manœuvres de corruption dans les affaires municipales.

Acte autorisant la mise en liberté conditionnelle de certaines personnes convaincues d'une première infraction.

Acte modifiant " l'Acte des poids et mesures," chapitre cent quatre des Statuts révisés.

Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.

- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kootenay à Athabaska.
 Acte concernant la Compagnie du Pont de la Grande-Ile de Niagara.
 Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de Houille de la Vallée du Daim.
 Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie dite Dominion.
 Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'exploitation de bois de Hawkesbury.
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Assiniboïa, Edmonton et Unjiga.
 Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie canadienne d'ins-
 cution et d'as-urance des chaudières à vapeur.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au
 Pacifique.
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Calgary,
 Alberta et Montana.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Hamilton.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud.
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Seul.
 Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Kingston,
 Smith's-Falls et Ottawa.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue à la Baie
 de James, et changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin
 de fer de Nipissingue à la Baie de James."
 Acte concernant les vapeurs qui doivent être employés en correspondance avec
 le chemin de fer Canadien du Pacifique.
 Acte concernant la Convention anabaptiste d'Ontario et Québec.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à
 Prince-Edouard, et changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du
 chemin de fer du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard."
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Victoria,
 Saanich et New-Westminster.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Yeo,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour
 copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Marine et des Pêche-
 ries et A. Lord, écr., agent à Charlottetown, I.P.-E., ou toute autre personne au sujet
 de la destitution du capt. Ronald Campbell, maître de havre à Summerside. Aussi,
 copie de toutes plaintes formulées contre le dit Campbell, par qui elles ont été por-
 tées, et copie de la preuve concernant telle destitution.

Sur motion de M. Beausoleil, secondé par M. Bourassa,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent,

1° Pour copie de tout ordre ou règlement adopté par le département de la
 Marine et des Pêcheries pour régulariser la pêche et mettre en force un système de
 licence et de taxe des ustensiles de pêche dans les comtés de Berthier, Maskinongé,
 Saint-Maurice, Richelieu, Yamaska et Nicolet durant les deux années expirées le 31
 décembre 1888;

2° Pour copie de toutes instructions qui peuvent avoir été expédiées durant la
 même période aux garde-pêche ayant juridiction et de la remise en force du dit
 règlement;

3° Pour copie de tous rapports et renseignements expédiés par les dits garde-
 pêche au département de la Marine et des Pêcheries en rapport avec la mise en opé-
 ration du dit règlement;

4° Pour une liste de tous les pêcheurs de chacun des dits comtés, telle que four-
 nie par les garde-pêche, indiquant ceux qui se sont munis de la licence imposée, le
 montant payé par chacun d'eux, le montant total reçu comme produit des dites

licences depuis la date de la mise en force du dit règlement jusqu'au 31 décembre 1888, aussi bien que ceux qui ne se sont pas munis de la licence exigée, dont les ustensiles de pêche ont été confisqués ou non suivant le cas;

5° Pour copie de toutes lettres, requêtes, correspondances, qui peuvent avoir été adressées au gouvernement ou à aucun de ses membres par aucunes personnes demandant le rappel du dit règlement et l'abrogation de la dite licence, de toutes réponses qui peuvent leur avoir été faites, ainsi que de tous autres documents se rapportant à cette affaire.

Sur motion de M. Turcot, secondé par M. Dessaint,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance relative à l'établissement d'un service postal bi-hebdomadaire au lieu d'hebdomadaire entre Lourde et Somerset, dans le comté de Mégantic.

M. Eisenhauer propose, secondé par M. Cameron,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance échangée entre le département des Travaux Publics et l'ingénieur envoyé pour examiner et étudier le hâvre de Lunenburg, N.-E., au cours de l'été 1888. Aussi, copie de tous rapports, cartes marines et plans adressés par le dit ingénieur au département.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique, sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte des chemins de fer," auquel il demande le concours de cette Chambre.

A six heures, P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

Sept heures et demie P. M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabaska, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de "La compagnie du Grand chemin de fer Nord-Occidental"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé de nouveau au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, pour plus ample considération.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte pour incorporer le Bureau de Commerce de Québec ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke et la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord-Ouest et du Lac des Bois, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant la charte constitutive de la compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill autorisant les navires étrangers à porter secours aux navires naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes, étant lu ;

M. Kirkpatrick propose, secondé par M. Bell, — Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Charlton propose comme amendement, secondé par M. Ferguson (Welland), — Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin d'amender le premier paragraphe de la clause 2, en ajoutant les mots suivants : "et lorsque le privilège de remorquer les navires et radeaux d'un port des États-Unis à un autre port dans des eaux contiguës au Canada, sera accordé aux remorqueurs canadiens."

Et la question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges)</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Prior,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Colby,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Corby,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Coulombe,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>McMillan (Vaudre'l),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Deaudney,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Mara,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilson (Argentueil),</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Ives,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson (Lennox), et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westm't'd).—56.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Langeher (Québec),</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Langevin, (Sir Hector)</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Smith (Sir Donald),</i>
<i>Brien,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hale,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hall,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Turcot,</i>

<i>Couture,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Davin,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Davis,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Denison,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Yeo.—108.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois

M. Charlton propose comme amendement, secondé par M. Ferguson (Welland),—Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: renvoyé en comité général afin d'amender la clause 2 en y ajoutant les mots suivants: "Et les remorqueurs des Etats-Unis pourront remorquer des navires et radeaux d'un port canadien à un autre port dans les eaux canadiennes avoisinant les Etats-Unis."

Et la question étant mise sur l'amendement,—elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de prévenir la fraude dans la fourniture du lait aux fromageries et beurreries ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Judi, 21 mars 1889.

PIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Cook,—la pétition de l'Association canadienne No 3 des mécaniciens de machines fixes.

Par M. Curran,—la pétition de messieurs Henry Dobell et compagnie et autres, de la cité de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de la ville de Thorold, comté de Welland; demandant que l'ordre qui autorise le trafic sur le canal Welland, le dimanche, soit rescindé.

Du révérend John Grenfell et autres; de E. M. Fralick et autres, de la ville de Napanee, comté de Lonnox; de Pelham Falconbridge et autres, du township de Puslinch, comté de Wellington; de W. H. Switzer et autres, de la ville de Dresden, comté de Kent; de Hugh Cleland et autres, de Osgoode, comté de Carleton, tous de l'Ontario; et du révérend J. J. Hindley, M. A., et autres, du village de Granby, comté de Shefford, Québec; demandant que le bill concernant les Sociétés de Bienveillance, devienne loi.

De la branche de Kingston de l'Alliance Evangélique; demandant que l'ordre relatif à l'ouverture au trafic de certains canaux, le dimanche, devienne loi.

M. Girouard, du comité spécial auquel ont été renvoyé le bill pour prévenir la fraude dans la livraison du lait aux beurreries et fromageries; le bill à l'effet d'obliger les propriétaires d'élevateurs et de monte-charges à prendre des mesures pour prévenir les accidents; et le bill modifiant l'acte des chemins de fer, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a soigneusement examiné le bill à l'effet d'obliger les propriétaires d'élevateurs et de monte-charges à prendre des mesures pour prévenir les accidents, et il recommande que ce bill ne soit pas passé.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Rapport du Bureau des Examineurs du Service Civil du Canada pour l'année civile 1888. (*Documents de la session, No 6a.*)

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 16 avril 1888, pour un état indiquant le coût total de la construction des divers travaux exécutés pour la descente des bois et billots sur la rivière Ottawa et ses tributaires jusqu'au 30 juin dernier; aussi un état indiquant la dépense annuelle de l'entretien de ces ouvrages pendant les cinq années antérieures au 30 juin dernier, sous les différents chefs de reconstruction, réparation, et frais d'administration, à chacune des stations, avec le nom de la rivière ou du tributaire où la dépense a eu lieu; et copie de toute demande reçue de particuliers ou de compagnies à charte pour l'acquisition par voie d'achat ou autrement de tout ou partie de ses ouvrages et améliorations sur la rivière Ottawa et ses tributaires. (*Documents de la session, No 45b.*)

Et aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence, du 11 mars 1889, pour copie de l'arrangement en date du 14 décembre 1885, passé entre le gouvernement fédéral et la compagnie du chemin de fer International pour la construction d'une voie ferrée à partir de la rive sud du St.-Laurent, à ou près de Caughnawaga, jusqu'aux ports de St.-André, St-Jean et Halifax, *via* Sherbrooke, la : Moosehead, Mattawamkeag, Harvey, Fredericton, et à travers le township de Salisbury jusqu'à Moncton. Aussi, copie de tous et chacun des changements qui ont pu être faits dans le dit arrangement, et de tous ordres en conseil s'y rapportant. Aussi, copie de tous transferts ou concessions du dit arrangement ou contrat et des ordres en conseil y relatifs. (*Documents de la session, No 22g.*)

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1889, pour un état indiquant toutes les ventes de terres des Sauvages faites sur la rive ouest de la Grande-Rivière dans le comté de Haldimand. Aussi, copie de toutes instructions données aux évaluateurs des dites terres, des rapports des dits évaluateurs et de toute correspondance et papiers y relatifs. (*Documents de la session, No 44a.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 11 mars 1889, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, et de tous papiers, rapports et documents quelconques au sujet de l'émission de permis ou licences pour la vente de liqueurs spiritueuses.

bière ou autres boissons enivrantes dans les maisons publiques, ou autrement, dans les Territoires du Nord-Ouest; aussi, copie de tous règlements, documents et autres pièces promulgués ou adoptés par le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, sous l'autorité desquels des licences ou permis pour la vente de la bière et autres boissons enivrantes ont été accordés dans les dits territoires. (*Documents de la session, No 61.*)

M. Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1889, pour un état indiquant :

1. Quels sont les ports du Dominion dans lesquels le gouvernement collecte le "hospital due" sur les navires.

2. Quel est le montant qui a été collecté dans chacun de ces ports durant la saison dernière.

3. Combien de matelots ont été soignés dans chacun de ces ports, durant la saison dernière.

4. Combien le gouvernement a payé aux hôpitaux de chacun de ces ports pour la saison dernière. (*Documents de la session, No 59.*)

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 25 février 1889, pour copie de tous ordres en conseil, correspondance et autres documents relativement au désaveu de la loi du barreau de 1886, dans lequel le bâtonnier général de la province a préséance sur tous les autres avocats. (*Documents de la session, No 47b.*)

Aussi, la réponse partielle à une adresse à Son Excellence du 25 février 1889, pour copie de tous ordres en conseil, correspondance et autres documents relativement au désaveu de la loi des magistrats. (*Documents de la session No 47c.*)

Ordonné, que M. Tupper ait la permission de présenter un bill concernant le havre de Belleville, dans la province d'Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Un bill modifiant "l'Acte des liquidations" chapitre cent vingt-neuf des Statuts Révisés, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill modifiant de nouveau "l'Acte du service civil," chapitre dix-sept des Statuts Révisés, étant lu;

M. Haggart propose, secondé par M. Dewdney,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Sir Richard J. Cartwright propose, comme amendement, secondé par M. Charlton,—que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin de l'amender en prescrivant que les salaires des maîtres de poste n'excéderont pas à l'avenir la somme de \$3,200, qui est le salaire actuellement payé au sous-chef du département des Postes."

Et la question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Montmorency) Rinfret,</i>	
<i>Béchar,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Robertson,</i>

<i>Bernier,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Goabout,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holtcn,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Couture,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Yeo.—68.</i>

CONTRÉ :

Messieurs

<i>Archibald (Sir Adams),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Denison,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Macdowell,</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Ferguson (L'ds. & Gren),</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Small,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Caron, (Sir Adolphe),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Paterson (Essex),</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Davin,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wood (Westm'd)—113.</i>
<i>Davis,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'Acte des Douanes et l'acte qui l'amende.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte des Douanes et l'Acte qui l'amende et de prescrire,—(a) que l'entrée de marchandises en Canada, par voie de terre autre que par chemin de fer, sera prohibée durant le cours de la nuit et les jours de fêtes statutaires, à moins d'un permis ou d'un contrôle; (b) que le bureau des douanes et les évaluateurs fédéraux seront autorisés à reviser l'évaluation des évaluateurs des ports douaniers; (c) que, dans chaque cas, la valeur imposable comprendra les frais de transport et d'expédition et qu'elle sera celle de la quantité importée; (d) que cette valeur comprendra tout droit de royauté, affermage ou charge au sujet de droits exclusifs ou de limites territoriales, (e) que les marchandises entrées en entrepôt seront entreposées sans délai; (f) que des renseignements seront exigibles relativement aux marchandises passant en transit en Canada, pour objets de statistiques et autres; (g) que la manière de constater la date de l'exportation de toute place hors du Canada, sera définie; (h) que les deniers déposés au lieu et place d'articles introduits en fraude et sujets à la saisie seront traités de même manière que si tels articles avaient été saisis.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte des Douanes et l'Acte qui l'amende et de prescrire,—(a) que l'entrée de marchandises en Canada, par voie de terre autre que par chemin de fer, sera prohibée durant le cours de la nuit et les jours de fêtes statutaires, à moins d'un permis ou d'un contrôle; (b) que le bureau des douanes et les évaluateurs fédéraux seront autorisés à reviser l'évaluation des évaluateurs des ports douaniers; (c) que, dans chaque cas, la valeur imposable comprendra les frais de transport et d'expédition et qu'elle sera celle de la quantité importée; (d) que cette valeur comprendra tout droit de royauté, affermage ou charge au sujet de droits exclusifs ou de limites territoriales, (e) que les marchandises entrées en entrepôt seront entreposées sans délai; (f) que des renseignements seront exigibles relativement aux marchandises passant en transit en Canada, pour objets de statistiques et autres; (g) que la manière de constater la date de l'exportation de toute place hors du Canada, sera définie; (h) que les deniers déposés au lieu et place d'articles introduits en fraude et sujets à la saisie seront traités de même manière que si tels articles avaient été saisis.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Bowell ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau "l'Acte des Douanes," chapitre trente-deux des Statuts Révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la Police à cheval du Nord-Ouest.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire qu'une pension de retraite à vie pourra être payée à tout membre de la police à cheval du Nord-Ouest, autre qu'un officier commissionné, si tel homme s'est engagé dans ce corps après le 23 mai 1873, et s'il a complété 25 ans de service, ou si, ayant terminé un service de 15 ans, il se retire par suite d'infirmité corporelle ou mentale, sauf obligation, dans le dernier cas, de

reprandre le service après cessation de la maladie; et que l'échelle d'après laquelle sera calculée cette pension sera comme suit: Si le membre de la police a complété 15 ans de service, mais moins que 25 ans, un cinquantième de la solde annuelle pour chaque année de service complétée; pour 21 ans de service, mais moins que 25, vingt cinquantièmes, et en sus, deux cinquantièmes par chaque année complète de service au-dessus de 20 ans; pour 25 ans de service, trente cinquantièmes, et en sus, un cinquantième par chaque année complète de service au-dessus de 25, n'excédant pas, toutefois, deux tiers de sa solde annuelle lorsqu'il se retirera du service; et de plus, que la solde annuelle sera considérée être la moyenne de la solde annuelle, à l'exclusion de solde ou allocations supplémentaires, pendant les trois ans qui auront précédé la retraite; et aussi, que si l'infirmité, cause de la retraite, est due à la faute ou aux mauvaises habitudes du retraité, un moindre montant pourra être fixé, comme pension, par le Gouverneur en Conseil.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit:

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire qu'une pension de retraite à vie pourra être payée à tout membre de la police à cheval du Nord-Ouest, autre qu'un officier commissionné, si tel homme s'est engagé dans ce corps après le 23 mai 1873, et s'il a complété 25 ans de service, ou si, ayant terminé un service de 15 ans, il se retire par suite d'infirmité corporelle ou mentale, sauf obligation, dans le dernier cas, de reprendre le service après cessation de la maladie; et que l'échelle d'après laquelle sera calculée cette pension, sera comme suit: Si le membre de la police a complété 15 ans de service mais moins que 25 ans, un cinquantième de la solde annuelle pour chaque année de service complétée; pour 21 ans de service, mais moins que 25, vingt cinquantièmes, et en sus, deux cinquantièmes par chaque année complète de service au-dessus de 20 ans; pour 25 ans de service, trente cinquantièmes, et en sus, un cinquantième par chaque année complète de service au-dessus de 25, n'excédant pas, toutefois, deux tiers de sa solde annuelle lorsqu'il se retirera du service; et de plus, que la solde annuelle sera considérée être la moyenne de la solde annuelle, à l'exclusion de solde ou allocations supplémentaires, pendant les trois ans qui auront précédé la retraite; et aussi, que si l'infirmité, cause de la retraite, est due à la faute ou aux mauvaises habitudes du retraité, un moindre montant pourra être fixé comme pension, par le Gouverneur en Conseil.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir John A. Macdonald ait la permission de présenter un bill autorisant l'octroi de pensions aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau l'acte de la trente-sixième Victoria, chapitre soixante et un, concernant la Maison de la Trinité et les Commissaires du havre de Montréal, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'acte constitutif de la Compagnie de placement et d'agence de Londres et du Canada (à responsabilité limitée)," sans amendement.

Aussi,—le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à William Gordon Lowry," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi,—le Sénat communique à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à William Gordon Lowry," et les papiers qui s'y rapportent avec prière de les rendre au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Carling, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, —Rapport sur les Archives du Canada, par Douglas Brymner, archiviste, 1888 (formant l'appendice du rapport du ministre de l'agriculture). (*Documents de la session, No 5a.*)

Aussi,—Rapport du Haut-Commissaire du Canada, avec les rapports des agents dans le Royaume-Uni, pour l'année 1888. (*Documents de la session, No 5d.*)

Et aussi,—Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année 1888. (*Documents de la session, No 5b.*)

Et alors la chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 22 mars 1889.

PRIÈRE.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine.

Bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.

Bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Trois-Rivières et Occidental; et

Bill concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

M. Taylor, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre troisième rapport de ce comité, comme suit:—

Le rapport du sous-comité chargé de vérifier les comptes d'impressions, ainsi que le rapport du greffier du comité des services d'impression pour l'année dernière, et le compte des impressions, bilan annuel pour l'exercice 1887-88,—lesquels sont annexés

au présent rapport. Les ayant approuvés, le comité les recommande à la considération des deux Chambres :

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DE COMITÉ, 5 mars 1889.

Le sous-comité du comité mixte des impressions du parlement auquel ont été renvoyés, pour audition, les comptes des services d'impressions pour l'année écoulée, a l'honneur de faire rapport :—

Qu'il a soigneusement examiné le compte annuel des recettes et dépenses du service des impressions, pour l'année financière 1887-88, et qu'il l'a certifié après avoir vérifié les items des dépenses au moyen des pièces de comptabilité.

Au sujet de la lettre de l'imprimeur de la reine pour Ontario, qui est donnée au long dans le rapport du greffier du comité, le sous-comité a passé la résolution suivante à titre de recommandation :

Résolu,—Qu'il soit enjoint à l'imprimeur de la Reine, pour le Canada, d'envoyer un exemplaire des statuts, annuels et refondus, à chaque membres des législatures locales qui en agiront de même envers les membres des deux Chambres du Parlement fédéral qui y représentent les dites provinces respectives.

Le greffier a reçu la lettre suivante de l'imprimeur de la reine :—

OTTAWA, 9 mars, 1889.

CHER MONSIEUR,—Le département a toute raison de croire qu'il pourra exécuter les travaux de reliure pour la prochaine session. L'atelier de reliure sera prêt en juillet ou en août, au plus tard. L'impression des livres bleus pour la prochaine session ne commencera pas avant cela.

Bien à vous,

B. CHAMBERLIN.

H. HARTNEY, écrivain,
Chambre des Communes.

Le sous-comité recommande, en conséquence, que le contrat de M. Mortimer, pour la reliure des documents de la session, soit prolongé de nouveau afin de pouvoir terminer le travail de la présente session, après quoi ce contrat prendra fin.

Le tout respectueusement soumis.

D. BERGIN,
Président du sous-comité.

RAPPORT DU GREFFIER DU COMITÉ.

SALLE DE COMITÉ, 25 février 1889.

Au président et aux membres du comité mixte des Impressions du Parlement :

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous soumettre l'état annuel des recettes et dépenses du service des impressions du parlement pour l'exercice 1887-88, démontrant que la totalité des dépenses sous ce chef se solde par le chiffre de \$73,109.56. L'exactitude de cet état est attesté par la signature de l'auditeur-général.

Des comptes en détail représentant la somme ci-dessus et toutes les pièces justificatives nécessaires, attendent la vérification du comité d'audition.

Pendant la vacance, j'ai reçu de l'imprimeur de la Reine et autres les diverses lettres suivantes, que je sou mets au comité :

No. 1.

DÉPARTEMENT DE L'IMPRIMERIE ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES,
BUREAU DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE,
OTTAWA, 26 juin 1888.

MONSIEUR,—J'ai ordre d'attirer votre attention sur le fait que le gouvernement a pris des arrangements avec les entrepreneurs des impressions du parlement, en vertu desquels ces derniers remettent leur contrat qui se trouve annulé à dater du 1er juillet prochain. A partir de cette date, ce département sera chargé, en conséquence, de l'exécution de toutes les impressions du parlement, aux termes du chapitre 27 des Statuts révisés du Canada et de l'acte 51 Vic., chap. 13, qui l'amende. Toute réquisition faite après cette date, pour des impressions, devra être adressée à ce département.

Il sera nécessaire aussi de faire en sorte que notre règlement final avec les entrepreneurs pour l'exercice courant, comprenne non seulement les travaux incidents (*jobs*) commandés et exécutés, mais aussi toutes parties de ces travaux considérables ou non, qui ont été composés ou imprimés le ou avant le 30 courant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

B. CHAMBERLIN,

Imprimeur de la Reine, etc.

H. HARTNEY, écr.,

Greffier du comité mixte des Impressions.

Cette lettre me porta à croire que le département de l'Imprimerie et de la papeterie publiques, ayant pris le contrat des mains de MM. McLean, Roger et Cie, était devenu, de fait, l'imprimeur des travaux du Parlement, avec charge d'exécuter les clauses du contrat et d'en remplir les obligations jusqu'au 31 décembre, 1888, date de son expiration, et que ce contrat devait être exécuté dans sa totalité tout comme s'il continuait à être rempli par les premiers entrepreneurs. J'ai agi en conséquence et j'ai fait exécuter les impressions tout comme si le transfert avait eu lieu, et j'en ai établi le coût aux prix spécifiés dans le contrat.

No. 2.

DÉPARTEMENT DE L'IMPRIMERIE ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES,
BUREAU DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE,
OTTAWA, 28 juin, 1888.

MONSIEUR,—Comme suite à ma lettre du 26 courant, concernant l'annulation du contrat entre MM. McLean, Roger et Cie et la Reine, pour les impressions du Parlement, j'aurais dû peut-être demander, conformément aux intentions de l'honorable Secrétaire d'Etat, que par suite de l'expiration du contrat avec MM. McLean, Roger et Cie, il soit fait un règlement final de tous comptes quelconques avec eux; et lorsque ce règlement sera terminé d'une manière satisfaisante, vous voudrez bien remettre toutes les garanties à vous données pour la bonne exécution du contrat.

Bien à vous,

B. CHAMBERLIN.

H. HARTNEY, écr.,

Greffier du comité mixte des Impressions.

Me conformant aux termes de cette lettre, je réglai finalement tous comptes avec ces messieurs, ce qui nécessita le paiement des travaux en voie d'exécution tout aussi bien que de ceux qui étaient terminés. Les dépenses pour 1887-88 furent, en consé-

quence, plus élevées que de coutume, vu qu'au cours ordinaire des choses, ces travaux en voie d'exécution auraient été portés au compte de l'année suivante.

Je rendis aussi aux ci-devant entrepreneurs le reçu du dépôt de \$5,000 fait à la Banque de Montréal, que je gardais par-devers moi, comme greffier du comité, à titre de garantie pour l'exécution fidèle du contrat.

— — —
No. 3.

DÉPARTEMENT DE L'IMPRIMERIE ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES,
BUREAU DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE, ETC.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour votre gouverne, copie du contrat passé entre le gouvernement et MM. McLean, Roger et Cie, qui annule les précédents arrangements pour impressions. Dorénavant, les travaux d'impression se feront en vertu des prescriptions de l'Acte concernant l'imprimerie et la papeterie publiques et des actes qui l'amendent, Statuts révisés, chap. 27, et 51 Vic., chap. 17.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

B. CHAMBERLIN,

I. R. et C. P.

H. HARTNEY, écr,

Greffier du comité mixte des Impressions du Parlement.

— — —
Le présent traité, passé le seizième jour de juillet en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit, conformément à l'Acte concernant les formes abrégées de baux,—

Entre Alexander McLean et John Charles Roger, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, Canada, exerçant en la dite cité l'industrie d'imprimeurs sous le nom et raison de McLean, Roger et Cie, ci-après appelés "les locateurs" d'une part; et Sa Majesté la reine Victoria, représentée par le Secrétaire d'Etat du Canada, d'autre part;

Fait foi que, en considération des loyer, stipulations et conventions ci-après arrêtés et énoncés, que Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause s'engagent à payer, observer et accomplir, les dits locateurs ont cédé et loué, cèdent et louent par le présent à Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause tout le bâtiment et le terrain y attaché, sis et situé sur la rue Wellington, en la dite cité d'Ottawa, actuellement occupé par les dits locateurs comme imprimerie, avec les constructions, cours et dépendances y appartenant et en faisant partie; avec aussi toutes presses à imprimer, caractères, planches-matrices, stéréotypes, et tout le matériel d'imprimerie et de stéréotypie, la machine à vapeur et sa chaudière, la force motrice et tous appareils de mouvement, de chauffage et d'éclairage installés et employés dans le dit bâtiment pour par Sa Majesté, ses successeurs et ayants cause avoir et posséder la propriété ainsi cédée pendant la durée d'une année à commencer du premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, le tout moyennant un loyer de six mille piastres, payable par trimestres par portions égales, le premier jour des mois d'octobre, janvier, avril et juillet de la dite année.

Et Sa Majesté convient de payer les taxes et de faire toutes réparations, les locateurs se réservant la faculté de faire l'examen de l'état d'entretien des lieux; et Sa Majesté fera exécuter les réparations conformément à avis, et ne transférera ni ne sous-louera sans permission la propriété louée, qu'elle devra laisser en bon état.

Et Sa Majesté, pour elle-même et pour ses successeurs et ayants-cause, s'engage et s'oblige envers les dits locateurs, leurs héritiers, exécuteurs, administrateurs et ayants-cause à tenir assuré contre l'incendie pendant sa ou leur possession le bâtiment loué par le présent, avec ses dépendances et son contenu pour les sommes mentionnées dans l'annexe du présent acte. Réserve par le locateur de la reprise de possession en cas de non paiement du loyer ou d'inexécution des conventions.

Les dits locateurs promettent à Sa Majesté de la faire jouir paisiblement de son bail.

Il est convenu entre les locateurs et Sa Majesté que Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause, en donnant avis aux locateurs, leurs héritiers, exécuteurs, administrateurs et ayants-cause de son ou de leur intention de ce faire, un mois au moins avant l'expiration du dit terme, pourront garder l'occupation et l'usage de la propriété louée pendant la durée ou période d'un ou deux mois ou plus après le dit terme expiré, moyennant un loyer ou le paiement d'une somme de cinq cents piastres, payable le dernier jour de chaque mois que durera l'occupation ainsi prolongée.

Et les dits locateurs, pour eux-mêmes, leurs héritiers, exécuteurs, administrateurs et ayants-cause, et Sa Majesté pour elle-même et ses successeurs, conviennent et promettent mutuellement d'observer, accomplir et tenir, en ce qui regarde toute durée ou période additionnelle d'occupation, les conventions et stipulations ci-dessus énoncées, par lesquelles ils se sont respectivement liés pour le dit terme d'une année.

Et les dits locateurs pour eux-mêmes, leurs héritiers, exécuteurs, administrateurs et ayants-cause, et Sa Majesté pour elle-même et ses successeurs, sont convenus qu'il serait dressé, aussitôt que possible après la signature du présent contrat, un inventaire, certifié comme étant celui mentionné au présent, des dites presses d'imprimerie, caractères et autres objets contenus dans le dit bâtiment et ses dépendances; lequel inventaire, revêtu des signatures des locateurs ou de leurs héritiers, exécuteurs, administrateurs ou ayants cause et de celle de l'honorable Secrétaire d'Etat du Canada au nom de Sa Majesté ou de ses successeurs, sera réputé à tous égards comprendre tout le matériel loué par le présent bail avec le dit bâtiment et ses dépendances; et l'inventaire ainsi préparé, certifié et signé, sera censé former partie du dit bail.

Et attendu qu'il existe présentement un contrat entre les parties à ce bail, pour l'exécution, par les locateurs, des ouvrages d'impression des divers départements du gouvernement du Canada, et pour l'impression des statuts et de la *Gazette du Canada*, lequel doit expirer le trente et un octobre prochain; et un autre contrat entre les dites parties, (dans lequel il est dit que Sa Majesté est représentée par Henry Hartney, écr. greffier du comité mixte des Impressions du parlement du Canada), pour l'exécution de toutes les impressions nécessaires pour les deux Chambres du parlement; et un troisième contrat, pour l'impression du *Hansard* ou compte-rendu des débats de la Chambre des Communes; lesquels deux derniers contrats doivent expirer le trente et un décembre prochain;

Et attendu qu'à raison du transfert à Sa Majesté des lieux loués par le présent bail, les dits contrats doivent cesser et prendre fin ce jourd'hui, d'où il résultera pour les locateurs perte des profits qu'ils eussent faits par la continuation d'iceux: que les locateurs sont convenus de renoncer à ces contrats et ont consenti à leur annulation à dater de ce jour, et à tenir Sa Majesté quitte de toute réclamation de dommages à cet égard moyennant le paiement aux dits locateurs par Sa Majesté de la somme de dix mille piastres, monnaie légale du Canada, sur laquelle cinq mille piastres ont déjà été payées par Sa Majesté aux dits locateurs dès avant la passation des présentes; et quant à la balance Sa Majesté pour elle-même et pour ses successeurs convient de la payer le ou avant le deux de janvier prochain.

Le présent fait donc foi qu'en considération de ce que dessus, les dits locateurs renoncent aux dits contrats et consentent à leur annulation à compter du trente de juin prochain et se sont désistés pour eux-mêmes, leurs exécuteurs, administrateurs et ayants-cause, à l'égard de Sa Majesté et de ses successeurs, de tout droit action, cause de poursuite, créance, réclamation et autre demande en loi ou en équité que les dits locateurs peuvent avoir ou que leurs exécuteurs, administrateurs ou ayants-cause pourraient avoir à raison de la résiliation des dits contrats avant les dates respectives de leur expiration, soit pour perte de profits probables ou autrement.

Et en considération de ce que dessus, les dits locateurs pour eux et pour leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, sont convenus avec Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause, qu'eux les dits locateurs, leurs exécuteurs, administrateurs et ayants-cause, au terme de l'occupation par Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause des lieux loués par le présent bail, remettront à Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause, représentés comme il est dit ci-dessus, tous les caractères et les galées appartenant à Sa Majesté actuellement en la possession des dits locateurs, avec toutes les additions de matériel de quelque valeur que ce soit, faites par Sa Majesté, ses successeurs ou ayants-cause pendant la dite occupation, et transporteront à Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause représentés comme ci-dessus, toutes les planches et matrices stéréotypes préparées et employées pour les ouvrages du gouvernement et du parlement, et toutes matières composées pour ces ouvrages, sur paiement, à eux fait par Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause, du prix du matériel dont seront formées les dites planches et matrices stéréotypes et matières debout.

En foi de quoi les dits locateurs ont apposé leurs seings et sceaux au présent traité, lequel a été, au nom de Sa Majesté la reine Victoria, signé par l'honorable Secrétaire d'Etat du Canada, scellé de son sceau officiel, et contre-signé par Grant Powell, écuyer, sous-secrétaire d'Etat.

A. MacLEAN, (L.S.)
 J. C. ROGER, (L.S.)
 J. A. CHAPLEAU, (L.S.)
 G. POWELL,

S.S. d'E.

Signé, scellé et délivré en présence de,
 B. CHAMBERLIN.

ÉTAT DES ASSURANCES.—MACLEAN, ROGER ET CIE.

Compagnie.	Somme assurée.	Agent.	Expiration de la police.
	\$		
Hartford.....	4,000	Pennock et Pennock.....	20 mars, 1889.
Etna d'Hartford.....	4,000	do do.....	20 mars, 1889.
do do.....	2,000	do do.....	10 mai, 1889.
London, Liverpool & Globe.....	2,000	Edward King.....	4 avril, 1889.
do do.....	3,000	do.....	10 mai, 1889.
North-British & Mercantile.....	2,000	J. R. Cunningham.....	27 mai, 1889.
Royal Insurance Co.....	4,750	H. K. Egan.....	8 nov., 1888.
Commercial Union.....	4,000	Edward King.....	10 mai, 1889.
London.....	4,000	H. K. Egan.....	12 juillet, 1888.
The Caledonia.....	3,000	Woodburn.....	28 nov., 1888.
The Northern of London.....	4,750	H. K. Egan.....	8 nov., 1888.
	37,500		

BATIMENT.

Royal Insurance Co.	2,000	H. K. Egan	12 nov., 1888.
Phoenix.....	4,000	J. Durie et fils.....	13 nov., 1888.
	6,000		

PAPIER ET CHAUDIÈRE.

Canadian Steam Users	1,200	19 mars, 1889.
Citizen Insurance Company	1,500	Edward King.....	24 janvier, 1889.
City of London	1,500	Chas McGee.....	29 nov., 1888.
	4,200		

Au sujet de la reliure, j'adressai la lettre suivante à l'imprimeur de la reine :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
OTTAWA, 17 octobre, 1887.

CHER MONSIEUR,—Pouvez-vous me faire savoir si le département de l'Imprimerie et de la papeterie publique sera en mesure d'exécuter les travaux de reliure requis pour le parlement après que l'entrepreneur actuel, M. Mortimer, aura terminé les travaux de cette année ? Permettez-moi, de plus, d'attirer votre attention sur le mode suivi par nous jusqu'à présent savoir : "Que les imprimeurs enverront les feuilles imprimées, qui doivent être reliées dans les documents de la session, directement au relieur, dès qu'elles seront sorties des presses, afin qu'elles puissent être pliées et déposées ensuite dans les voûtes jusqu'à ce qu'on en ait besoin." J'ai cru utile de vous informer de la chose, surtout si vous vous proposez de faire, pour la reliure, des arrangements différents de ce qu'ils ont été jusqu'à présent.

Bien à vous,

HENRY HARTNEY,
Greffier du comité des Imp. du Parlement.

Le col. CHAMBERLIN,
Imprimeur de la reine.

En réponse à cette lettre, je reçus la note suivante :—

DÉPARTEMENT DE L'IMPRIMERIE ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES,
OTTAWA, 17 octobre, 1888.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre de ce matin. Je me disposais à vous écrire ou à aller vous voir à propos du même sujet. Quand le contrat de Mortimer prend-il fin ? Nous serons heureux de lui envoyer directement les feuilles afin de nous en débarrasser, s'il a encore le contrat.

Bien à vous,

B. CHAMBERLIN,
Imprimeur de la reine, etc.,

H. HARTNEY, écr.,
Greffier du comité des impressions du Parlement.

Le contrat avec M. Mortimer pour la reliure avait été prolongé par le parlement jusqu'au 31 décembre, 1888, et comme l'imprimeur de la Reine m'avait informé verbalement que le département n'était pas prêt à exécuter ce travail pour le moment

je crus devoir demander à M. Mortimer de me faire savoir, par lettre, ce qu'il serait en mesure de faire si ses services étaient requis. Voici sa réponse :—

OTTAWA, 19 octobre 1888.

H. HARTNEY, écr.

CHER MONSIEUR,—Conformément à votre demande, permettez-moi de vous dire que je consens à continuer le contrat de la reliure pour les deux Chambres du Parlement aux mêmes conditions que ci-devant.

Bien à vous,
W. McG. MORTIMER.

Je sou mets cette lettre de M. Mortimer pour l'information du comité, et afin qu'il puisse prendre les mesures qu'il jugera nécessaires, vu qu'il faut de toute nécessité pourvoir à la reliure des documents de la session.

J'ai aussi reçu la lettre suivante de l'imprimeur de la Reine pour Ontario :—

BUREAU DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE, ONTARIO,
ÉDIFICES DU PARLEMENT, TORONTO, 13 février 1889.

Au greffier du comité des impressions :

Par ordre de notre comité des impressions, j'ai l'honneur de faire part à votre comité que, vu l'envoi à chacun de nos députés d'une série de vos Statuts révisés du Canada, nous adresserons aussi une série de nos statuts révisés à chaque membre de votre Chambre qui représente un district électoral d'Ontario. Je désire aussi informer votre comité que, dans la distribution de nos statuts annuels ou sessionnels, nous avons eu pour habitude d'en adresser un exemplaire à chaque sénateur et membre des Communes représentant l'Ontario, dans l'espérance que votre comité ferait de même pour vos statuts à l'égard de nos députés.

Veillez soumettre cette lettre à votre comité, et s'il fait à la Chambre un rapport favorable qui soit adopté, je serai heureux de l'apprendre et d'en informer notre comité.

Bien à vous,
JOHN NOTMAN,
Imprimeur de la Reine.

Au reçu de cette lettre, j'adressai la suivante au col. Chamberlin, imprimeur de la Reine :—

CHER MONSIEUR,—L'on me demande si c'est l'intention d'adresser aux membres de l'Assemblée législative d'Ontario un exemplaire des statuts annuels du Canada, vu que les députés de cette province aux Communes reçoivent les statuts provinciaux.

Comme je sais que la question va être considérée, serez-vous assez bon de m'en informer.

Bien à vous,
HENRY HARTNEY.

A l'imprimeur de la Reine.

En réponse à cette lettre, je reçus la communication suivante :—

DÉPARTEMENT DE L'IMPRIMERIE ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES,
BUREAU DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE.

CHER MONSIEUR,—Je constate que l'ordre des deux Chambres, tel qu'inclus dans le rapport approuvé du comité des impressions, pourvoit à la distribution des statuts aux membres des législatures qui envoient en échange un exemplaire de leurs statuts

respectifs (annuels et refundus) à chaque membre des deux Chambres de la Puissance du Canada. En est-il qui aient offert de faire ou qui aient fait une semblable distribution ? Votre lettre semble vouloir impliquer que dans le cas de l'Ontario, les statuts provinciaux ont été offerts ou envoyés seulement aux membres de la Chambre des Communes élus pour les districts électoraux de l'Ontario, mais non aux autres membres des Communes ni à aucun des sénateurs.

Si je vous ai bien compris, ce cas ne devrait-il pas être soumis à la considération du comité des impressions de cette année ?

Bien à vous,

B. CHAMBERLIN,

Imprimeur de la Reine, etc.

P.S.—Les statuts révisés ont été adressés aux membres de la législature de l'Ontario, conformément aux instructions émanées du Conseil privé et signifiées par l'entremise du Secrétaire d'Etat.

H. HARTNEY, écr,

Greffier du comité des Impressions.

J'ai demandé que la somme de \$75,000 soit portée au budget pour les impressions du parlement pour l'exercice 1839-90, sauf l'approbation du comité.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,

Greffier, comité mixte des Impressions.

Av.

Dr. Compte des impressions du parlement, bilan annuel, du 1er juillet, 1887, au 30 juin, 1888.

1887-8.	Recettes.	Montant.	Pièces justificatives No.	Dépenses.	Montant
		\$ cts			\$ cts.
	Lettres de crédit—Compte de crédit.....	80,000 00	1887-88 1	Impressions :—Balance due le 30 juin, 1887.....	193 35
				do Moins 20 p. c. de retenues sur le dernier compte.....	6,629 18
				do Compte jusqu'au 31 décembre, 1887, total.....	16,893 54
				do do do 30 juin, 1888.....	39,454 41
				Reliure.....	5,099 40
				Papier d'imprimerie.....	18,795 21
				Lithographie.....	1,384 54
				Assurances.....	107 50
		23,560 13	2	Salaires { Montant payé, \$5,654.75 ; moins	
			3	remboursement, \$1.98.....	\$5,652.87
			4	Remise, fonds de retraite.....	97.13
			5		
			6		
			7	Frais de port.....	5,760 00
			8	Divers.....	216 98
			9	Annouces.....	177 00
				Expl. géologique, copies supplémentaires du rapport.....	19 20
				Dépense totale.....	1,950 68
				Non retiré, y compris le coût de l'imp. des bills privés...	96,669 39
					6,890 14
		103,560 13			103,560 13

COMPTE des impressions du parlement, bilan annuel, etc.—*Suite.*

MEMO.—Balance de papier en magasin—

469½ rames, grand raisin.
631 do papier tellière.

Dépenses, comme ci-dessus..... \$96,669 99

REMOUBOURNEMENTS :—
Comptes des rapports des départements... \$22,879 38
do d'impression des bills privés 680 75
23,560 13

Coût total des impressions du parlement..... \$73,109 86

J. L. McDOUGAL,
Auditeur général.

• Vérifié et trouvé exact.

D. BERGIN,
ROBERT READ,
A. VIDAL,
JAMES TROW,
ALPH. DESJARDINS.

HENRY HARTNEY,
Greffier des impressions du Parlement.

SALLE DE COMITÉ,
30 juin 1888.

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des "Débats" pendant la session actuelle, présente le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité soumet la résolution suivante à titre de recommandation :—Que les membres désireux de se procurer des exemplaires de leurs discours de l'imprimeur de la reine, pourront en obtenir le nombre qu'ils voudront, soit en format in-folio ou octavo, avec ou sans couverture, à leur choix, au coût réel du papier et de la main-d'œuvre, composition non-comprise, et que ce règlement sera applicable à tous comptes pour la présente session.

Sur motion de M. White (Renfrew), secondé par M. Kirkpatrick,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à mardi prochain, à 3 p.m.

Sir Hector L. Langevin propose, secondé par M. Bowell,—Qu'il soit nommé un comité spécial chargé d'agir de concert avec le comité nommé par le Sénat pour faire une enquête sur la dépense publique concernant la législation, et sur la possibilité de la réduire ; que le dit comité soit composé de Sir Hector Langevin, et de MM. Bowell, Charlton, Foster et White (Renfrew).

Sir John A. Macdonald propose comme amendement, secondé par M. Foster,—que le nom de M. Mitchell soit substitué à celui de M. Bowell, sur la liste du dit comité.

Et la question étant mise sur l'amendement,—elle est résolue affirmativement.

Et la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée.

Résolu,—Qu'il soit nommé un comité spécial chargé d'agir de concert avec le comité nommé par le Sénat pour faire une enquête sur la dépense publique concernant la législation, et sur la possibilité de la réduire ; que le dit comité soit composé de Sir Hector Langevin, et de MM. Mitchell, Charlton, Foster et White (Renfrew).

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat communiquant à Leurs Honneurs la résolution précédente.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Un bill à l'effet de modifier de nouveau l'acte de la trente-sixième Victoria, chapitre soixante et un, concernant la maison de la Trinité et les commissaires du havre de Montréal, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant le chapitre treize des Statuts Révisés, intitulé : "Acte concernant la Chambre des Communes," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby, fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant la loi concernant la Cour de l'Echiquier du Canada, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau "l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution prescrivant l'octroi à Sa Majesté d'une somme annuelle suffisante pour payer le montant estimatif des allocations sessionnelles aux sénateurs et membres de la Chambre des Communes.

(En comité.)

Résolu.—Qu'il est expédient de prescrire qu'il sera octroyé à Sa Majesté, à même les deniers non-appliqués formant partie du fonds du revenu consolidé, une somme annuelle suffisante pour permettre à Sa Majesté de solder le montant estimatif des allocations sessionnelles octroyées par le statut aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes; et que tous deniers dépensés pour cet objet seront dépensés

et portés en compte de même manière que les deniers sont dépensés et portés en compte dans le cas des dépenses contingentes de la Chambre des Communes en vertu de l'Acte concernant la Chambre des Communes, tel qu'amendé par tout acte subséquent.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire qu'il sera octroyé à Sa Majesté, à même les deniers non-appliqués formant partie du fonds du revenu consolidé, une somme annuelle suffisante pour permettre à Sa Majesté de solder le montant estimatif des allocations sessionnelles octroyées par le statut aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes; et que tous deniers dépensés pour cet objet seront dépensés et portés en compte de même manière que les deniers sont dépensés et portés en compte dans le cas des dépenses contingentes de la Chambre des Communes en vertu de l'Acte concernant la Chambre des Communes, tel qu'amendé par tout acte subséquent.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre onze des Statuts Révisés, intitulé: "Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que mardi prochain cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant les règles de cour au sujet des affaires criminelles," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte à l'effet de consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de prêt et de débentures d'Ontario, et de l'autoriser à émettre des débentures-actions," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte des procès sommaires," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé: "Acte concernant la perception de certains droits et péages y mentionnés," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1889, pour un état indiquant les sommes payées pour travaux ou matériaux fournis pour ouvrir ou améliorer les voies publiques ou les rues dans la cité d'Ottawa, entre le 1er juillet 1888 et le 1er janvier 1889; les noms des personnes à qui ces sommes ont été payées, le

montant payé et pour quel genre de travaux ; les noms de toutes personnes en charge de ces travaux à titre d'inspecteurs ou surintendants, et le salaire de chacune, par jour ou par mois. (*Documents de la session, No 62.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre-vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de l'invasion fénienne, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour compensation aux pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension annuelle de Mme Gowanlock, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

Un bill constituant en corporation la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Union ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

Le comité des Subsidés reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer la solde de la division militaire et des états-majors de districts, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la solde des majors de brigade, frais de transport, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la salle d'armes et soin des armes, y compris le salaire des gardes-magasins, gardiens armuriers, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :— Allocation pour l'instruction militaire, \$40,000 ; Solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires, 250,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiques de corps régulièrement organisés, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la subvention à l'association de tir du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir : Association d'artillerie du Canada—Contribution du gouvernement aux frais d'un concours d'artillerie en Canada, ou de l'envoi d'un détachement d'artilleurs canadiens à Shoeburyness, Angleterre, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les pièces d'artillerie, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir : Propriétés militaires, salles d'exercices—Champs de tir et soin et entretien des propriétés militaires, \$22,000; constructions et réparations, \$75,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir : Corps permanents—Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A," "B" et "C," et des écoles d'artillerie à Québec, Kingston et Victoria, C.-B., \$180,000; écoles de cavalerie et d'infanterie à Québec, Frédéricton, Saint Jean, P. Q., Toronto, London et Winnipeg, \$304,000; pour l'année finissant le 30 juin, 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du nouvel édifice, rue Wellington, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le montant nécessaire pour les travaux du havre de Port-Arthur et pour la rivière Kaminstiquia, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bassin de radoub de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du havre du Cap Tormentine, N.B, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille six cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, à la Nouvelle-Ecosse, savoir :—Bureau de poste, douane, etc., Annapolis, \$10,000; édifice fédéral d'Halifax—réparations, \$1,500; bureau de poste, douane, etc., Sydney (sud), \$10,000; entrepôt de vérification d'Halifax, \$175; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, au Nouveau-Brunswick, savoir :—Bureau de poste de Dalhousie, \$12,000; bureau de poste, douane, etc., Frédéricton, \$650; édifices fédéraux de Saint-Jean—améliorations, \$1,500; bureau de poste de Woodstock—achèvement, \$900; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, savoir :—Bureau de poste d'Almer—achèvement, \$6,900; bureau de poste, de la douane et du revenu de l'intérieur, Coaticook—achèvement, \$2,000; station de la quarantaine de la Grosse-Ile, \$500; bureaux de poste et du royeu de l'intérieur, Hull—achèvement, \$700; bureau de poste de Joliette—achèvement, \$7,000; bureau de poste de Laprairie—l'autorité municipale devant en fournir l'emplacement sans frais, \$3,000;

édifices fédéraux de Montréal—améliorations et réparations, \$1,500; bureau de poste de Lachine, etc., \$6,000; bureau de poste de Montréal—coffre de sûreté, etc., \$400; bureau de poste de Montréal—éclairage à l'électricité, agrandissements, changements, etc., \$1,250; douane de Québec, \$500; édifices fédéraux, Québec,—améliorations, etc., \$1,500; bureau de poste, douane, etc., à la Rivière-du-Loup (Fraserville), \$2,000; édifice fédéral, Sherbrooke—améliorations, \$250; pénitencier de Saint-Vincent de Paul, \$20,000; bureau de poste, douane, etc., à Saint-Hyacinthe, \$6,000; édifice public à Saint-Jérôme—achèvement, \$9,500; édifices publics à Trois-Rivières—améliorations, etc., \$500; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant cent quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ontario, savoir:—Bureau de poste et de douane, etc., Almonte, \$7,000; édifice public à Brampton, \$7,000; bureau de poste à Cayuga—achèvement, \$4,500; bureau de poste, douane, etc., à Cobourg—achèvement, \$6,000; bureau de poste, douane, etc., à Gananoque—achèvement, \$2,500; bureau de poste, douane, etc., à Goderich, \$7,000; Imprimerie de l'État—achèvement, \$33,000; pénitencier de Kingston, \$20,000; bureau de poste, douane, etc., à Lindsay, \$9,000; douane à London (somme périmée à voter de nouveau), \$4,000; bureau de poste, douane, etc., à Napanee—achèvement, \$11,000; bureau de poste, douane, etc., à Pembroke, \$8,000; bureau de poste, douane, etc., à Port-Arthur, lorsque l'emplacement sera donné, \$7,000; bureau de poste, douane, etc., à Prescott, \$10,000; bureau de poste, douane, etc., à Strathroy, \$7,000; édifices fédéraux à Toronto—améliorations, etc., \$1,500; édifice public à Trenton, \$7,000; salle d'exercices, Toronto—pour sa construction, à condition que la ville fournisse un terrain, tel que convenu, \$30,000; édifices publics, Ottawa—reconstruction de l'ascenseur dans l'édifice de l'ouest, \$4,000; entrepôt de vérification à Toronto—dépendance, \$150; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Manitoba, savoir:—bureau de poste de Brandon, \$10,000; bâtiment des immigrants à Brandon—améliorations, etc., \$50; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir:—édifices publics, Territoires du Nord-Ouest en général, \$5,000; résidence du lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, Régina, \$9,000; palais de justice et prison, etc., de Calgary, \$10,000; bureaux des agents des terres et des bois de la Couronne à Régina, Prince-Albert et Edmonton, 10,000; palais de justice, prisons et stations de police à Moosomin, Wolseley, Maple-Creek et Medicine Hat, \$7,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux réparations et améliorations en général aux édifices publics, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices en général, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir:—Achèvement de la jetée d'Arisaig, \$6,000; jetée du passage de Barrington, \$1,000; Chéticamp—achèvement, \$1,000; Baie des Vaches, réparations, \$2,000; Rivière de l'Est de Pictou—enlèvement des roches—achèvement, \$500; jetée d'Eatonville—achèvement, \$2,100; Mabou, \$1,000; Néal, \$2,000; Rivière de l'Île aux Perdrix, \$2,000; Port-Hood—réparations, \$2,500; Sheet-Harbor—achèvement, \$1,000; Havre-Wallace, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Samedi, 23 mars 1889.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu mardi prochain.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que mardi prochain cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-cinq minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi prochain à trois heures p. m.

Mardi, 26 mars 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Mills (Annapolis),—la pétition de R. J. Anthony, maître marinier, et autres, de " Bear River " et ses environs, comtés de Digby et Annapolis, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Cameron,—la pétition du révérend W. M. Leblanc, curé, et autres, de la province de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Denison, deux pétitions de l'Assemblée Locale, No 2305, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario.

Par M. Cockburn,—trois pétitions de l'Assemblée Locale, No 2305, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Association canadienne, No 3, des mécaniciens de machines fixes; demandant que le bill soumis au parlement pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et de l'octroi de licences à ces personnes, devienne loi.

De MM. Henry Dobell et Cie, et autres, de la cité de Montréal; demandant l'imposition d'un droit d'exportation sur les cendres de bois.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Tupper,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: " Acte concernant la perception de certains droits et péages y mentionnés," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Tupper,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: " Acte modifiant l'Acte des procès sommaires " soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Bergin, du comité mixte des deux Chambres, au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le comité a examiné les documents suivants et il en recommande l'impression :

22c. Réponse à Adresse du 11 courant—Copie de l'arrangement en date du 14 décembre 1885, passé entre le gouvernement fédéral et la Cie du chemin de fer Inter-

national pour la construction d'une voie ferrée depuis la rive sud du Saint-Laurent, à ou près Caughnawaga, jusqu'aux ports de Saint-André, Saint-Jean et Halifax, *vid* Sherbrooke, le lac Moosehead, Mattawamkeag, Harvey, Fredericton, et à travers le township de Salisbury jusqu'à Moncton. Aussi, copie de tous et chacun des changements qui ont pu être faits au dit arrangement, et de tous ordres en conseil s'y rapportant. Aussi, copie de tous transferts ou cessions du dit arrangement ou contrat et des ordres en conseil y relatifs. (*Distribution*).

50. Copie des Ordres généraux, Nos 84 et 85, de la Cour suprême du Canada. (*Distribution*).

54. Copie du bill de la province de Québec 51-52 Vic., chap. 13, intitulé: "Acte concernant le règlement des biens des Jésuites," du rapport fait le 16 janvier dernier, ou à toute autre date, à Son Excellence le Gouverneur général, au sujet de ce bill, et de tous ordres en conseil, rapports, opinions et autres papiers faisant connaître les délibérations du gouvernement, et à quelle conclusion il en est arrivé à ce sujet; aussi copie de toute correspondance échangée au sujet du dit bill entre les autorités fédérales et le gouvernement de la province de Québec, ou toute personne ou personnes quelconques, et de toutes pétitions ou représentations écrites adressées au gouvernement pour ou contre la sanction du dit acte, ainsi que la date à laquelle le dit bill a été reçu et approuvé par le gouvernement. (*Distribution et documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

12a. Copie des diverses soumissions reçues pour approvisionnements du pénitencier de Manitoba pendant l'exercice 1887-88, avec la correspondance qui s'y rapporte.

21. Réponse à Ordre du 9 avril 1888,—Copie du rapport des ingénieurs et explorateurs nommés pour faire l'exploration du détroit de Northumberland, entre la Pointe Carlton, Ile du Prince-Edouard, et le cap Jourimain, N.-B., pendant l'été de 1887, dans le but de s'assurer si la construction d'un tunnel pour traverser le détroit est praticable.

22. Réponse à Ordre du 7 mai, 1888,—Copie de toute correspondance et télégrammes échangés entre le département des Chemins de fer et MM. Sims et Slater, entrepreneurs de la section-est du chemin de fer du Cap-Breton, entre Grand-Narrows et Sydney.

22d. Réponse à Ordre du 6 courant,—Copie de toutes requêtes, correspondance, rapports et autres documents de toutes sortes concernant l'octroi de subsides par le gouvernement fédéral à la ligne du chemin de fer Grand Oriental devant s'étendre de Montréal à Lévis.

22e. Réponse à Ordre du 6 écoulé—Etat donnant:

1^o La liste de tous les actionnaires actuels de la Cie du chemin de fer de Témiscouata;

2^o Le nombre de parts de chaque actionnaire;

3^o Le montant payé par chacun d'eux sur ses parts respectives.

22f. Réponse à Ordre du 13 écoulé—Copie de toute correspondance échangée entre les autorités du Grand-Tronc et le gouvernement concernant la subvention accordée pour l'achèvement de la ligne de la Cie du chemin de fer de Belleville et Hastings-Nord, depuis le village de Madoc jusqu'à Eldorado, dans la division nord de Hastings, les travaux faits pour parachever la dite ligne, et la prise de possession et l'ouverture de la ligne au trafic.

23a. Réponse à Ordre du 8 écoulé—Copie du dernier rapport de l'ingénieur sur la praticabilité d'un havre à Naufrage, comté de King, I.P.E.

42. Réponse à Ordre du 7 mai 1888—Copie de tous papiers, plans, correspondance, rapports et autres documents, de quelque nature qu'ils soient relatifs à la construction d'une jetée ou d'un quai à Sainte-Anne des Monts, dans le comté de Gaspé.

43b. Réponse à Ordre du 13 courant—Copie de la correspondance échangée entre la Cie d'Assurance des Manufacturiers et le Surintendant des Assurances, concernant la liste d'actionnaires que la dite compagnie a fournie conformément au statut à cette fin.

44. Réponse à Ordre du 8 courant—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de l'Intérieur et ses employés et Thomas Sioui et autres Sauvages de la tribu des Hurons, de Lorette.

44a. Réponse à Ordre du 25 écoulé—Etat indiquant toutes les ventes de terres des Sauvages faites sur la rive ouest de la Grand-Rivière dans le village de Cayuga, dans le comté de Haldimand. Aussi, copie de toutes instructions données aux évaluateurs des dites terres, des rapports des dits évaluateurs et de toute correspondance et papiers y relatifs.

45. Réponse à Ordre du 8 écoulé—Etat donnant la quantité respective de billots de pin et d'épinette, mesure de planche, exportée chaque année depuis 1867 jusqu'au 30 juin 1888; le montant des droits d'exportation perçus chaque année sur chaque classe de billots, le tarif des droits, chaque année, sur chaque espèce de billots, et le montant de chaque espèce de bois exporté et le montant des droits perçus sur le susdit bois, par province.

45a. Réponse à Ordre du 25 écoulé—Etat donnant le montant des droits d'exportation perçus ou payés sur les billots et autres bois, en 1838, spécifiant à quels bureaux de douanes le droit a été payé, et les montants respectifs payés à chaque bureau.

45b. Réponse supplémentaire à Ordre du 16 avril 1888—Etat indiquant le coût total de la construction des divers travaux exécutés pour la descente des bois et billots sur la rivière Ottawa et ses tributaires jusqu'au 30 juin dernier; aussi un état indiquant la dépense annuelle de l'entretien de ces ouvrages pendant les cinq années antérieures au 30 juin dernier, sous les différents chefs de reconstruction, réparation, et frais d'administration, à chacune des stations, avec le nom de la rivière ou du tributaire où la dépense a eu lieu; et copie de toute demande reçue de particuliers ou de compagnies à charte pour l'acquisition par voie d'achat ou autrement de tout ou partie de ces ouvrages et améliorations sur la rivière Ottawa et ses tributaires.

46. Réponse à Adresse du 6 écoulé—Copie de tous ordres en conseil, rapports, correspondance et papiers concernant la révocation de l'honorable William Ross, percepteur des douanes au port d'Halifax.

47. Réponse à Ordre du 25 écoulé—Copie de tous ordres en conseil, correspondance et autres documents relatifs au désaveu de lois de Québec de 1887.

47a. Réponse à Adresse du 25 écoulé—Copie de tous ordres en conseil, correspondance et autres documents relativement au désaveu de la loi concernant la conversion de la dette.

47b. Réponse à Adresse du 25 écoulé—Copie de tous ordres en conseil, correspondance et autres documents relatifs au désaveu de la loi du barreau de la province de Québec, passées en 1886, et par laquelle le bâtonnier général a préséance sur tous les autres avocats.

47c. Réponse partielle à Adresse du 25 écoulé—Copie de tous ordres en conseil, correspondance et autres documents relatifs au désaveu de la loi des magistrats.

48. Réponse à Ordre du 25 écoulé—Etat indiquant la date à laquelle M. l'Orateur a reçu le certificat du juge dans chacune des causes d'élections pour les districts électoraux suivants, savoir: Halton, Shelburne, Northumberland-Est, Haldimand, Joliette, Cumberland et Kent, la date du mandat de l'Orateur et la date du bref pour une nouvelle élection.

49a. Réponse à Ordre du 25 écoulé—Copie de tous rapports des ingénieurs et autres officiers employés par le département des Chemins de fer et Canaux, au sujet des pouvoirs d'eau sur le nouveau canal Welland.

49b. Réponse à Ordre du 25 écoulé—Copie des diverses soumissions et de tous papiers, lettres, documents et contrats pour la construction du canal du Sault Sainte-Marie.

51. Réponse à Ordre du 25 écoulé—Copie de la correspondance, rapport, etc., échangés entre les officiers de l'Intercolonial et M. Louis Fortin, de Saint-Octave de Métis, au sujet d'un cheval tué par les chars en octobre 1888.

52. Réponse à Ordre du 6 écoulé—Etat donnant les noms de tous les chapelains d'institutions publiques nommés par le gouvernement, la date de leur nomination, le chiffre de leur salaire et les dénominations religieuses auxquelles ils appartiennent.

53. Réponse à Ordre du 25 écoulé—Etat indiquant quelles sommes d'argent ont été payées par le gouvernement à W. A. Webster au cours de chacune des années financières 1887 et 1888, et depuis le 1er juillet, 1888, spécifiant les services pour lesquels il a été rémunéré.

55. Réponse à Ordre du 4 courant—Copie de toutes pétitions adressées au gouvernement par les habitants de la partie riveraine des townships de Yonge et d'Escott, dans le comté de Leeds, Ont., demandant le désaveu d'un acte passé par la législature de l'Ontario, intitulé : "Acte pourvoyant à l'union de la partie riveraine des townships de Yonge et d'Escott," et sanctionné le 23 mars 1888.

56. Réponse à Adresse du 11 courant—Copie de la réponse faite par les autorités fédérales au gouvernement impérial au sujet des informations demandées par ce dernier touchant le fonctionnement de l'Acte de tempérance du Canada dans les différentes provinces de la Puissance.

57. Réponse à Ordre du 8 écoulé—Etat indiquant les réparations faites au dragueur "Prince Edward," en 1888, la date du commencement des travaux et leur coût une fois terminés; aussi, la somme des opérations du dit dragueur en 1888.

58. Réponse à Ordre du 4 courant—Etat donnant les noms des pêcheurs de l'Île du Prince-Edouard qui, au cours des années 1886 et 1887, ont présenté des demandes pour la prime de pêche, et dont les demandes ont été rejetées; aussi copie des rapports d'officiers ou de particuliers contre ces réclamations et les noms et domiciles de tels officiers ou particuliers.

58a. Réponse à Adresse du 13 écoulé—Copie de toute correspondance entre le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario, concernant l'opportunité de permettre aux blancs de faire la pêche au filet dans les eaux intérieures de l'Ontario, au nord et au nord-ouest des lacs Huron et Supérieur.

Aussi, de toute correspondance entre le département des Sauvages et tout autre département du gouvernement au sujet de la misère et de la détresse qui se feraient sentir parmi la population sauvage, si l'on permettait de pêcher librement dans les eaux d'où elle tire sa principale subsistance.

59. Réponse à Ordre du 25 écoulé—Etat indiquant :

(1.) Quels sont les ports du Dominion dans lesquels le gouvernement perçoit le droit d'hôpital sur les navires.

(2.) Quel est le montant qui a été perçu dans chacun de ces ports, durant la saison dernière.

(3.) Combien de matelots ont été soignés dans chacun de ces ports, durant la saison dernière.

(4.) Combien le gouvernement a payé aux hôpitaux de chacun de ces ports pour la saison dernière.

60. Suite de la correspondance, telle que publiée dans le rapport de l'auditeur général, au sujet du rapport du montant brut de l'emprunt et du fonds d'amortissement de l'emprunt canadien consolidé.

61. Réponse à Adresse du 11 courant—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, et de tous papiers, rapports et documents quelconques au sujet de l'émission de permis ou licences pour la vente de liqueurs spiritueuses, bière ou autre boissons enivrantes dans les maisons publiques ou autrement, dans les Territoires du Nord-Ouest; aussi, copie de tous règlements et autres procédures promulgués ou adoptés par le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, sous l'autorité desquels des licences ou permis pour la vente de la bière et autres boissons enivrantes ont été accordés dans les dits territoires.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. O'Brien propose comme amendement, secondé par M. Tyrwhitt,—que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient remplacés par les suivants : “ M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit Résolu,—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, énonçant,—

1. Que cette Chambre considère le pouvoir de désavouer les actes des Assemblées législatives des provinces, conféré à Son Excellence en Conseil, comme une prérogative essentielle à l'existence nationale du Canada.

2. Que ce grand pouvoir, bien qu'il ne doive jamais être mis en usage inconsidérément, devrait être exercé sans crainte pour protéger les droits d'une minorité, conserver les principes fondamentaux de la constitution et sauvegarder les intérêts généraux de la population.

3. Que dans l'opinion de cette Chambre, la passation, par la législature de la province de Québec, de l'acte intitulé : “ Acte concernant le règlement des biens des Jésuites, ” est en dehors des attributions de cette législature,—Premièrement—Parce qu'elle dote, à même les fonds publics, une organisation religieuse, et qu'elle viole par là même le principe constitutionnel incontesté de la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, et de l'égalité absolue devant la loi de toutes les dénominations religieuses ; Secondement—Parce qu'elle reconnaît l'usurpation d'un droit par un pouvoir étranger, savoir : Sa Sainteté le Pape siégeant à Rome, en prétendant que son consentement était nécessaire pour autoriser la législature provinciale à disposer d'une partie du domaine public ; et aussi, parce que l'acte doit dépendre de la volonté de ce même pouvoir, de même que la disposition de l'octroi est soumise à son contrôle ; et Troisièmement—Parce que la dotation de la société de Jésus, qui est un corps étranger, secret et politico-religieux dont l'expulsion de toute communauté chrétienne où il s'était implanté a été nécessitée par son intolérance et son ingérence indue dans les affaires d'Etat, est très dangereuse pour les libertés civiles et religieuses du peuple canadien.

Et cette Chambre demande, en conséquence, qu'il plaise à Son Excellence de désavouer le dit acte.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Kirkpatrick,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique, ” sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du comté de Prescott, et de changer le nom de la compagnie en celui de “ La Compagnie du chemin de fer des comtés du centre, ” avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie canadienne de dépôts et d'administration générale, ” avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte constituant en corporation la société des missions étrangères des congrégationalistes du Canada, ” avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte modifiant l'Acte concernant le Collège de la Reine à Kingston, ” avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte pour faire droit à George McDonald Bagwell, ” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit, à George McDonald Bagwell" et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 27 mars 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. McCarthy,—la pétition du révérend A. Marshall et autres.

Par M. Langelier (Québec),—la pétition de Elvin J. Rexford et autres, de la cité de Québec.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Conformément à l'ordre de la Chambre du 20 mars courant, votre comité a considéré de nouveau le bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan et est convenu de le rapporter sans autre amendement. Il a également pris en considération le bill constituant en corporation la compagnie de pouvoir d'eau de l'Assiniboine ; le bill concernant la compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle ; et le bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Moose Jaw, Battleford et Edmonton, et il a décidé de les rapporter avec des amendements.

Vu que le délai pour la réception des rapports des comités sur Bills Privés expire demain (jeudi), votre comité recommande qu'il soit prolongé jusqu'au 4 avril prochain.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir John Thompson,

Ordonné,—Que vu que le délai pour la réception des rapports des comités sur Bills Privés expire demain, jeudi, il soit prorogé jusqu'au 4 avril, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Rykert,

Résolu, que cette Chambre concoure dans les troisième et quatrième rapports du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée hier, portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés) ; et sur l'amendement à la dite motion, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit *Résolu*.—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, énonçant,—

1. Que cette Chambre considère le pouvoir de désavouer les actes des Assemblées législatives des provinces, conféré à Son Excellence en Conseil, comme une prérogative essentielle à l'existence nationale du Canada.

2. Que ce grand pouvoir, bien qu'il ne doive jamais être mis en usage inconsidérément, devrait être exercé sans crainte pour protéger les droits d'une minorité, conserver les principes fondamentaux de la constitution et sauvegarder les intérêts généraux de la population.

3. Que dans l'opinion de cette Chambre, la passation, par la législature de la province de Québec, de l'acte intitulé: "Acte concernant le règlement des biens des Jésuites," est en dehors des attributions de cette législature,—Premièrement—Parce qu'elle dote, à même les fonds publics, une organisation religieuse, et qu'elle viole par là même le principe constitutionnel incontesté de la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, et de l'égalité absolue devant la loi de toutes les dénominations religieuses; Secondement—Parce qu'elle reconnaît l'usurpation d'un droit par un pouvoir étranger, savoir: Sa Sainteté le Pape siégeant à Rome, en prétendant que son consentement était nécessaire pour autoriser la législature provinciale à disposer d'une partie du domaine public; et aussi, parce que l'acte doit dépendre de la volonté de ce même pouvoir, de même que la disposition de l'octroi est soumise à son contrôle; et Troisièmement—Parce que la dotation de la société de Jésus, qui est un corps étranger, secret et politico-religieux dont l'expulsion de toute communauté chrétienne où il s'était implanté a été nécessitée par son intolérance et son ingérence indu dans les affaires d'Etat, est très dangereuse pour les libertés civiles et religieuses du peuple canadien.

Et cette Chambre demande, en conséquence, qu'il plaise à Son Excellence de désavouer le dit acte.

Et la question étant de nouveau proposée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie, p.m.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Union, étant lu;

M. White (Renfrew) propose, secondé par M. Kirkpatrick, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bryson propose comme amendement, secondé par M. Cameron,—que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin d'y insérer une clause prescrivante que le dit acte ne sera pas mis en force avant le 1er janvier 1891."

Et la question étant mise sur le dit amendement,—la Chambre se divise; et elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle d'Ontario sur la vie," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte à l'effet de consolider les

pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêt et de débentures d'Ontario, et de l'autoriser à émettre des débentures-actions," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer du comté de Prescott, et de changer le nom de la compagnie en celui de "La Compagnie du chemin de fer des Comtés du centre," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie canadienne de fidéicomis et d'administration générale," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la société des missions étrangères des congrégationalistes du Canada," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant le Collège de la Reine à Kingston," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Jonction de la Massawippi; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Landry fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de canal du lac Mani-

toba; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Trois-Rivières et Occidental; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors le débat sur l'amendement proposé à la motion, partant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides).

Sur motion de M. Mills (Bothwell), secondé par M. Weldon (St-Jean).

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 23 mars 1889.

PRÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De R. J. Anthony, maître marinier, et autres, de Bear River et ses environs, comtés de Digby et Annapolis, Nouvelle-Ecosse; demandant la nomination d'un maître de havre compétent au port de Bear River.

Du révérend W. M. LeBlanc, P.P., et autres, de la province de la Nouvelle-Ecosse; demandant une modification de la loi sur la pêche du homard.

De l'Assemblée Locale, No 2305, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant que le bill actuellement soumis au parlement concernant la prévention et la suppression des coalitions commerciales, devienne loi.

De l'Assemblée Locale, No 2305, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant que le bill actuellement soumis au parlement pour mettre sur la liste des articles admis en franchise, certaines marchandises contrôlées par des syndicats ou coalitions, devienne loi.

De l'Assemblée Locale, No 2,305, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant que le bill actuellement soumis au parlement pour protéger les ouvriers employés par des entrepreneurs de chemins de fer, construits en vertu d'actes passés par le parlement, devienne loi.

De l'Assemblée Locale, No 2,305, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant que le bill soumis au parlement pour amender l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses, devienne loi.

De l'Assemblée Locale, No 2,305, Chevaliers du Travail, Toronto ; demandant que le bill soumis au parlement concernant les Sociétés de Bienveillance, ne devienne pas loi.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Arthur Wand," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Henry Middleton," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, — le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Arthur Wand," et aussi le bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Henry Middleton," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

Et aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte modifiant "l'acte des convictions sommaires," chapitre cent-soixante-dix-huit des Statuts révisés, et l'acte qui le modifie," auquel il demande le concours de cette Chambre.

M. Ives, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie Minérale Dominion.

Bill constituant en corporation la compagnie canadienne de superphosphate.

Le comité a jugé nécessaire de modifier le préambule de ces bills afin de définir plus clairement l'objet visé par les promoteurs.

Le comité recommande, aussi, que l'honoraire de \$200 versé, aux termes de la règle 53, pour les bills suivants, savoir :—

Bill concernant la convention anabaptiste d'Ontario et de Québec ; et

Bill modifiant l'acte concernant le Collège de la Reine à Kingston, qui ont été rapportés le 7 courant, soit remboursé dans chaque cas, vu que le comité est d'opinion que les dits bills ne sont pas assujétis à payer cet honoraire.

Sur motion de M. Denison, secondé par M. Mills (Annapolis),

Ordonné, que l'honoraire de deux cents piastres payé sur le bill concernant la convention anabaptiste d'Ontario et de Québec, soit remboursé, conformément à la recommandation du comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Kirkpatrick, secondé par M. Landry,

Ordonné, que l'honoraire de deux cents piastres payé sur le bill modifiant l'Acte concernant le Collège de la Reine à Kingston, soit remboursé, conformément à la recommandation du comité des bills privés.

Sur motion de M. Small, secondé par M. Ferguson (Welland).

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à William Gordon Lowry," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et la question étant mise que le bill soit lu la seconde fois, demain ; la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de M. Brown, secondé par M. Small,
Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: " Acte pour faire droit à George McDonald Bagwell," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et la question, étant mise, que le bill soit lu la seconde fois demain, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de M. Small, secondé par M. Brown,
Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: " Acte pour faire droit à Arthur Wand," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et la question étant mise, que le bill soit lu la seconde fois demain, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de M. Small, secondé par M. Brown,
Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: " Acte pour faire droit à William Henry Middleton" soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et la question étant mise que le bill soit lu la seconde fois demain, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois, demain.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill relatif au chemin de fer des Comtés de l'Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mardi dernier, portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés);—et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants:—" M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit Résolu,—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, énonçant,—

1. Que cette Chambre considère le pouvoir de désavouer les actes des Assemblées législatives des provinces, conféré à Son Excellence en Conseil, comme une prérogative essentielle à l'existence nationale du Canada.

2. Que ce grand pouvoir, bien qu'il ne doive jamais être mis en usage inconsidérément, devrait être exercé sans crainte pour protéger les droits d'une minorité, conserver les principes fondamentaux de la constitution et sauvegarder les intérêts généraux de la population.

3. Que dans l'opinion de cette Chambre, la passation, par la législature de la province de Québec, de l'acte intitulé: " Acte concernant la règlement des biens des Jésuites," est en dehors des attributions de cette législature,—Premièrement—Parce qu'elle dote, à même les fonds publics, une organisation religieuse, et qu'elle viole par là même le principe constitutionnel incontesté de la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, et de l'égalité absolue devant la loi de toutes les dénominations religieuses; Secondement—Parce qu'elle reconnaît l'usurpation d'un droit par un pouvoir étranger, savoir: Sa Sainteté le Pape siégeant à Rome, en prétendant que son consentement était nécessaire pour autoriser la législature provinciale à disposer d'une partie du domaine public; et aussi, parce que l'acte doit dépendre de la volonté de ce même pouvoir, de même que la disposition de l'octroi est soumise à son contrôle; et Troisièmement—Parce que la dotation de la société de Jésus, qui est un corps étranger, secret et politico-religieux dont l'expulsion de toute communauté chrétienne où il s'était implanté a été nécessaire par son intolérance et son ingérence

indue dans les affaires d'Etat, est très dangereuse pour les libertés civiles et religieuses du peuple canadien.

Et cette Chambre demande, en conséquence, qu'il plaise à Son Excellence de désavouer le dit acte.

Et la question étant de nouveau proposée sur l'amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Vendredi, 29 mars 1889.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Barron,</i>	<i>Denison,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Tyrwhitt, et</i>
<i>Charlton,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Scriver,</i>	<i>Wallace.—13.</i>
<i>Cockburn,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Prior,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Putnam</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Sie. Marie,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ferguson (L'da. & Gren),</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Small,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Smith (Sir Donald),</i>
<i>Brien,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Broun,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>McDougall (C. Breton) Somerville,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil) Thompson (Sir John),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Mura,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd) Gordon,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Grandbois</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guay,</i>		<i>Ward,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Guillet,</i>		

<i>Ohoquette,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Colter,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wilson (Elgin),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Couture,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wood (Westmoreland)</i>
<i>Daly,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wright, et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Préfontaine,</i>	<i>Yeo.—188.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux améliorations et réparations en général, provinces maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement.

Bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du pont de la Baie de Quinté."

Bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Berlin et du Pacifique Canadien."

Bill intitulé : " Acte à l'effet de ratifier un échange de terrain entre la compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec et la " Land Security Company."

Bill intitulé : " Acte concernant la constitution en corporation de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Nord et du Manitoba."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier les actes concernant la compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique-Nord," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Manitoba et Occidental," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et cinquante-sept minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 29 mars 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Cameron,—la pétition du révérend Colin Chisholm, curé, et autres, du comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Wright,—la pétition de Richard Moore, maire et autres, du township de Wright, comté d'Ottawa, Québec.

Par M. Dickinson,—la pétition de W. B. Dickinson et autres, du village de Manotick, comté de Carleton, Ontario.

Par M. Cockburn,—la pétition de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto.

Par M. Denison,—deux pétitions de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto.

Par Sir Richard J. Cartwright,—la pétition de MM. George J. Macdonald et Cie.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du révérend A. Marshall et autres ; demandant le désaveu de l'acte concernant le règlement des biens des Jésuites, passé par la législature de Québec.

De Edson J. Rexford et autres, de la cité de Québec ; demandant que le bill soumis au parlement relativement aux Sociétés de Bienfaisance, devienne loi.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill suivant et a décidé de le rapporter avec des amendements :—

Bill constituant en corporation la compagnie canadienne de garantie de titres et hypothèques du Canada.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente —la réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1889, pour copie de toute correspondance avec le département des Chemins de fer et Canaux concernant l'ouverture des canaux canadiens pour le trafic du dimanche. Aussi, état du nombre de vapeurs et navires qui ont passé à travers les divers canaux depuis la date de leur ouverture jusqu'à la clôture de la navigation, en 1888, et copie de toutes instructions adressées aux surintendants des divers canaux. (*Documents de la session, No 49c.*)

Ordonné, que M. Dewdney ait la permission de présenter un bill pourvoyant au transport de certaines terres à la Colombie-Britannique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Tupper ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte des pêcheries, chapitre quatre-vingt-quinze des Statuts Révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Tupper ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-dix-huit des Statuts Révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant le chapitre onze des Statuts Révisés, intitulé : " Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la perception de certains droits et péages y mentionnés, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte modifiant l'Acte des procès sommaires," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations, meubles, chauffage, etc., savoir :—Réparations, meubles, etc., \$170,000 ; terrains, édifices publics, Ottawa, \$7,000 ; enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, \$2,000 ; chauffage, édifices publics, Ottawa, \$60,000 ; gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, \$26,000 ; eau, édifices publics, Ottawa, \$20,000 ; allocation pour combustible et éclairage, Rideau-Hall, \$8,000 ; service du téléphone, édifices publics, Ottawa, \$3,000 ; Parc sur la Côte du Major, Ottawa, \$7,000 ; salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$55,000 ; chauffage des édifices publics fédéraux—combustible, etc., \$50,000 ; éclairage des édifices publics fédéraux, \$30,000 ; eau pour les édifices publics fédéraux, \$15,000 ; matériaux de réparations, etc.,—ventilation et éclairage des édifices publics à Ottawa, \$5,000 ; diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux, \$5,000 ; pour payer les déboursés pour menues réparations, etc., dans les édifices publics, ci-devant faits directement par les différents départements intéressés, \$5,000 ; bâtiments fédéraux de l'immigration—réparations, ameublement, etc., \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : "Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier les actes concernant la compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel, lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique Nord," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Manitoba et Occidental," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie de pouvoir d'eau de l'Assiniboine ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Moose-Jaw, Battleford et Edmonton; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Moose Jaw à Edmonton."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill, et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie Minérale Dominion; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie canadienne de Superphosphate; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. White (Renfrew), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité des Subsidés reprend ses délibérations.

(En comité.)

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, Havres et Rivières, Ile du Prince-Edouard, savoir :—Cascumpec—Enlèvement de roches, \$2,000 ; Souris-Est—Brise-lames de la Pointe Knight, réparations, etc., \$3,000 ; réparations aux jetées et aux brise-lames, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, Nouveau-Brunswick, savoir :—Rivière Saint-Jean—Rivière des Chutes jusqu'à Woodstock et en amont des Grandes Chutes, y compris l'enlèvement des obstructions entre Frédérickton et—Woodstock ; aussi la rivière Tobique—Achèvement, \$4,000 ; Edgett's Landing,—Quai de déstéage, \$3,500 ; Maissonette—Achèvement, \$1,500 ; St-Louis—Achèvement, \$1,000 ; Port de Saint-Jean—Brise-lames à la Pointe-du-Nègre, \$5,000 ; Richibouctou—Travaux de protection, \$1,000 ; Quai de déstéage de Campbellton, \$6,000 ; Grande-Anse—Achèvement, \$2,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, Québec, savoir :—Chenal du Moine—Jetées brise-glaces à Sainte-Anne de Sorel—Achèvement, \$2,500 ; Chicoutimi, Saint-Alphonse, Anse Saint-Jean et Sainte-Anne du Saguenay, \$3,750 ; Rivière du Lièvre, \$30,000 ; Rivière Nicolet, \$8,000 ; Trois-Pistoles—Jetée, 2,500 ; Sainte-Adélaïde de Pabos (Petit Pabos)—Achèvement, \$7,000 ; Rivière Saint-François, \$5,000 ; Rivière Sainte-Anne de la Pérade, \$2,000 ; Grand Pabos—Enlèvement d'un haut-fonds—Achèvement, \$1,500 ; Anse à l'Éau ou jetée de Tadousac—Achèvement des réparations, \$1,200 ; Malbaie, Ile aux Coudres, Les Éboulements—Réparations aux jetées, etc., \$1,500 ; Rivière Yamaska—Protection pour barrage, etc., \$2,500 ; Barachois de la Malbaie et embouchure de la rivière Newport—Achèvement, \$2,000 ; New-Carlisle—Achèvement, \$3,000 ; Jetée de l'Île Verte, \$4,000 ; Brise-glaces à Sorel, \$2,500 ; Ile Perrot, \$2,000 ; Rivière Cap de Chatte, \$300 ; Jetée de Trois-Rivières—Achèvement, \$5,000 ; Réparations et améliorations en général, ports et rivières, Québec, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, Ontario, savoir :—Port de Cobourg—lac Ontario, \$6,000 ; Kincardine—Réparations, \$5,000 ; Port de Kingston—lac Ontario, \$6,000 ; Rivière de la Petite Nation—Enlèvement des obstacles, \$1,000 ; Ruisseau McGregor—Achèvement, \$2,250 ; Owen Sound, \$15,000 ; Port-Elgin, \$3,000 ; Port-Hope—Réparations, \$2,500 ; Portmouth—Réparations à la jetée—Achèvement, \$1,000 ; Rivière Ottawa—Amélioration du chenal des bateaux à vapeur à travers les passages de Petewawa, en amont de Pembroke, \$3,000 ; Meaford—La ville ayant fourni \$3,000—Achèvement, \$3,000 ; Belleville—Achèvement des travaux du port, l'autorité municipale protégeant l'île avec du coffrage jusqu'à concurrence de \$6,000, \$4,000 ; Rivière Rideau—Dragage d'une branche, \$3,500 ; Port de Collingwood—Travaux d'amélioration, \$5,000 ; Port de Toronto—Travaux à l'entrée de l'est, la cité de Toronto devant y contribuer pour \$100,000, \$20,000 ; Travaux au port de Penetanguishene, la localité ayant fourni \$10,000, \$5,000 ; Réparations et améliorations en général, ports et rivières, Ontario, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, Manitoba, savoir :—Réparations et améliorations en général, ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, savoir :—Réparations et améliorations en général, ports et rivières, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et huit mille six cent soixante et quatre piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de quarantaine, savoir :—Inspection médicale—Québec, \$1,600 ; Quarantaine—Grosse-Ile, \$13,364 ; Quarantaine—Saint-Jean, N.-B., \$2,600 ; Quarantaine—Pictou, N.-E., \$800 ; Quarantaine—Halifax, N.-E., \$3,400 ; Quarantaine—Charlottetown, I.P.-E., \$1,000 ; Quarantaine—Victoria, C.-B., \$1,900 ; Quarantaine—Sydney, N.-E., \$1,900 ; Quarantaine—Chatham, N.-B., \$600 ; Quarantaine—Port-Hawkesbury, \$300 ; Lazaret de Tracadie, \$3,200 ; Pour faire face aux dépenses des mesures à prendre pour la salubrité publique, \$10,000 ; Pour faire face aux dépenses pour la quarantaine des bestiaux :—Province d'Ontario, \$5,000 ; Province de Québec, \$3,000 ; Provinces Maritimes, \$3,000 ; Province du Manitoba, \$2,000 ; Pour faire face aux dépenses pour extirper la gale des moutons et les maladies des animaux, \$5,000 ; Pour paiements à faire à des immigrants malades aux hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 1er avril 1889.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Jones (Digby),—la pétition de Charles Burrell et autres, de Weymouth, comté de Digby, Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De W. B. Dickinson et autres, du village de Manotick, comté de Carleton, Ontario ; demandant que le bill soumis au parlement, intitulé : " Acte concernant les Sociétés de Bienveillance," devienne loi.

De l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto ; demandant que le bill soumis au Parlement, intitulé : " Acte concernant les Sociétés de Bienveillance," ne devienne pas loi.

De l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto ; demandant que le bill actuellement soumis au parlement pour mettre sur la liste des articles admis en franchise, certaines marchandises contrôlées par des syndicats ou coalitions, devienne loi.

De l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto ; demandant que le bill actuellement soumis au parlement pour protéger les ouvriers employés par des entrepreneurs de chemins de fer, construits en vertu d'actes passés par le parlement, devienne loi.

De MM. George J. McDonald et Cie ; demandant à la Chambre de considérer leur réclamation pour dépenses encourues au sujet de certains articles fournis par eux pour l'Exposition du Centenaire, à Philadelphie, en 1876.

Du révérend Colin Chisholm, curé, et autres, du comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse ; demandant que la saison de pêche du homard, sur la côte ouest du comté susdit, soit prolongée, cette année, jusqu'à la fin de juillet ; et qu'entre temps, la question de la clôture de la saison de pêche soit soumise à une commission d'hommes pratiques pour décision finale.

La pétition de Richard Moore, maire et autres, du township de Wright, comté d'Ottawa et Québec, présentée vendredi dernier, demandant à la Chambre un octroi d'argent pour aider à la construction de certains ponts dans le dit township,—étant lue ;

M. l'Orateur décide " qu'elle ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. Desjardins propose, secondé par M. Davin,—que le second rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des " Débats " de cette Chambre pendant la présente session, soit adopté.

M. Choquette propose comme amendement, secondé par M. McMullen,—que le mot " adopté " soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : renvoyé au dit comité, avec instruction de s'enquérir s'il ne serait pas juste et à propos d'accorder une indemnité à MM. A. E. Poirier, R. et E. Tremblay qui ont été destitués.

Et objection étant faite pour la raison que l'amendement n'est pas régulier ;

M. l'Orateur dit : " que vu qu'une proposition semblable est inscrite sur la liste des avis de motions, et qu'il n'est pas conforme au règlement de la Chambre ou aux usages parlementaires de déplacer une motion pour la présenter sous forme d'amendement à une autre question, il décide, en conséquence, que tel amendement ne peut être présenté."

Et la question étant mise sur la motion principale,—que le second rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des " Débats " de cette Chambre pendant la présente session, soit adopté,—elle est résolue affirmativement.

Sur motion de M. Robertson, secondé par M. Béchard,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral ou aucun de ses départements et le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard ou aucuns de ses fonctionnaires au sujet des jetées de l'Île du Prince-Édouard ou des améliorations des ports de la dite île.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Trow,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de toutes soumissions pour fourniture de viande de bœuf aux agences des Pieds Noirs, Sauvages du Sang et Piégans, et de tous papiers et correspondance concernant la demande de telles soumissions et l'adjudication des contrats pour ces approvisionnements, pendant l'été de 1888.

M. Guay propose, secondé par M. Rinfret,—Qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de la correspondance échangée entre Jos. E. Vincent, de la cité de Québec, et le département des Douanes, au sujet de la version française du tarif actuel et de ses amendements.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Guay, secondé par M. Rinfret,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la Puissance et la corporation des pilotes pour le havre de Québec et au-dessous concernant le changement dans le tarif actuel du pilotage des vaisseaux pour le havre de Québec et au-dessous.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Welsh, secondé par M. Guay,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous rapports sur l'état et condition de chacune des jetées dans l'Île du Prince-Édouard transférées par les autorités de l'île au gouvernement fédéral. Aussi, relevé de toutes dépenses faites pour chacune de ces jetées depuis le 30 juin 1888. Et copie de toute correspondance concernant le mauvais état des dites jetées et les réparations qui y ont été faites pendant l'année 1888.

Sur motion de M. Edwards, secondé par M. Landerkin,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil, rapports ou correspondance concernant l'admission en franchise d'outillage pour exploitation de mines par le gouvernement de la Colombie Anglaise afin de développer les ressources minières de cette province, ou concernant le remboursement par le gouvernement fédéral des droits payés à l'importation. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et M. E. P. Wright, d'Ottawa, au sujet d'une réclamation faite par ce dernier pour se faire rembourser les droits qu'il avait payés pour l'importation de semblable outillage.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Guay, seconde par M. Rinfret,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes requêtes, correspondance et documents relatifs à la prolongation, à travers le terrain des fortifications de la cité de Québec, de la rue McMahon jusqu'à la rue d'Aiguillon.

Sur motion de M. Rinfret, secondé par M. Guay,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil, correspondance, marchés, arrangements, relatifs à la cession du chemin de fer du Nord au gouvernement par le Grand-Tronc, et par le gouvernement au chemin de fer du Pacifique.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Ellis, secondé par M. Skinner,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état de toutes réclamations présentées depuis le 1er février 1885 jusqu'au 31 décembre 1888, pour drawback sur articles fabriqués pour l'exportation, indiquant les noms de tous les postulants, leur siège d'affaires, les articles pour lesquels le drawback a été demandé et le montant de chaque réclamation, faisant la distinction entre les réclamations qui ont été accordées et celles qui ont été désavouées, et celles qui sont sous considération et non encore décidées, et donnant la raison du désaveu; aussi, copie de tous règlements faits par les Douanes, ou autre département, au sujet des dites réclamations, avec copie d'une réclamation accordée et de la déclaration assermentée de chaque exportateur y annexée.

Sur motion de M. Trow, secondé par M. Béchard.

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes soumissions reçues pour la construction du canal du Sault Ste Marie et des documents qui les accompagnent, y compris les quantités approximatives sur lesquelles ont été basées les dites soumissions, et les montants bruts. Aussi, copie de toute correspondance, rapports et ordres en conseil s'y rattachant.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Trow, secondé par M. Béchard,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes soumissions reçues par le département des Chemins de fer et Canaux en septembre et octobre 1888, pour l'élargissement des canaux de Cornwall et des Galops, y compris les quantités approximatives sur lesquelles ont été basées les dites soumissions, et les montants bruts. Aussi, copie de toute correspondance, rapports et ordres en conseil sur le même sujet, depuis que les dites soumissions ont été reçues.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Guay, secondé par M. Rinfret,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes pétitions, rapports, ordres en conseil et papiers se rapportant généralement à la destitution de J. M. Grover de la charge de maître de poste de Morden, Manitoba.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Trow,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant le coût total du chemin de fer d'embranchement de St-Charles, y compris le droit de circulation, les dommages aux propriétés, les dépenses d'études préliminaires et de travaux techniques et tous les autres items de dépenses de nature quelconque, dans l'ordre suivant :

- 1° Coût des études et à qui payé.
- 2° Coût du travail technique et à qui payé.
- 3° Coût des dommages à la propriété et à qui payé.
- 4° Dépenses légales, y compris actes de transfert et autre service légal, et à qui payées.
- 5° Coût de tous autres services quelconques rendus par toutes autres personnes et payés par le gouvernement.
- 6° Coût total de la ligne, y compris chaque item de dépense quelconque s'y rattachant.
- 7° Le montant des réclamations présentées et non encore réglées.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Trow,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, — Chèques originaux donnés en paiement de tous honoraires ou dépenses se rattachant à la cause de la " St. Catharines Milling and Lumbering Co'y. vs. The Queen."

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Bourassa, secondé par M. Rinfret,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de toute correspondance, rapports, requêtes et tous autres documents échangés

jusqu'à cette date, entre le département des Postes et l'inspecteur des postes du district de Montréal, M. King, et toutes autres personnes, au sujet du changement de Belle-Vallée, comté de Saint-Jean.

Sur motion de M. Jones (Halifax), secondé par M. Casey,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil concernant la répartition de la subvention de \$250,000 accordée à la compagnie du chemin de fer International, entre les différentes sections du chemin, savoir: du St-Laurent à Lennoxville, de Lennoxville à la rivière Moose et Mattawamkeag, de Mattawamkeag à la station Harvey, et de Harvey à Salisbury; aussi, état donnant le nombre de milles dans chaque section, et le montant attribué à chacune.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Dessaint, secondé par M. Amyot,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour, 1^o copie de la requête demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Témiscouata; 2^o Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et cette compagnie pour obtention de subsides ou à propos de tels subsides.

Sur motion de M. Wilson (Elgin), secondé par M. McMullen,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état donnant,—

1. Le nom et domicile des commissaires nommés en 1883, pour s'enquérir et faire rapport des aptitudes des personnes devant se présenter devant eux pour subir un examen de qualification comme inspecteurs de coques de steamers à fret et à passagers, naviguant dans les eaux du Canada;

2. Copie des circulaires émises pour inviter les compétiteurs à se rendre à Ottawa, et la date ou les dates ainsi données de temps à autres;

3. Le nom et domicile des personnes ainsi examinées à chaque réunion des dits commissaires jusqu'à date;

4. Copie de la recommandation ou des recommandations, s'il en est, des dits commissaires ou d'aucun d'eux, concernant les dits examens ou les aptitudes de toutes et chacune des personnes ayant subi l'examen à la première réunion ou à toutes autre réunion subséquente des dits commissaires;

5. Le nom et domicile de chaque inspecteur de coques de steamers à fret et à passagers nommé par le gouvernement, depuis 1882 jusqu'à date, faisant connaître qui a été nommé après avoir passé heureusement l'examen nécessaire, et qui a été nommé sans avoir passé le dit examen; aussi, le nom et le domicile de tout inspecteur ainsi nommé depuis 1882 jusqu'à date, qui a été destitué ou qui a résigné son emploi pendant la période ci-dessus, et la cause de telle destitution ou résignation;

6. Le nom et le domicile de toute personne nommée pour remplir toute vacance ou nouvel emploi d'inspecteur de steamers; et

7. Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Marine et quelque personne que ce soit se rapportant aux questions ci-haut énumérées.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Jones (Halifax), secondé par M. Casey,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des études préliminaires faites au sujet du chemin de fer d'Annapolis à Liverpool, et du rapport de l'ingénieur, ainsi que de tous papiers et correspondance s'y rattachant.

Sur motion de M. Kirkpatrick, secondé par M. White, (Renfrew),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous rapports et recommandations par des ingénieurs et autres, concernant la construction d'un barrage actuellement en voie d'exécution à la décharge du Lac à la Roche, dans le township de Storrington, dans le comté de Frontenac, la hauteur du niveau d'eau que l'on se propose d'obtenir, le nombre d'acres de terre qui seront submergées et les autres dommages qui résulteront de ce barrage. Aussi, copie des rapports du département de la Justice sur le pouvoir légal de construire le barrage et de causer les dits dommages. Aussi, copie de toutes pétitions et protêts s'objectant à la construction du dit barrage.

Sur motion de M. O'Brien, secondé par M. Taylor,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1888, entre le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario, au sujet des arrérages d'annuités dûs aux Sauvages qui ont retrocédé leurs terres, aux termes du Traité Robinson, et de la concession d'une réserve à la bande des Chippewas du Lac Témiscamingue.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Fiset,—Qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les locataires du droit de pêche sous permis, dans la rivière Matane, ainsi que la correspondance à ce sujet avec les propriétaires riverains, et rapport sur leur opposition au permis, etc.

M. Eisenhauer propose, secondé par M. Perly,—Qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de toute correspondance échangée entre le département de la Marine et des Pêcheries et C. C. Goddard, surveillant de la pêche fluviale dans le comté de Lunenburg en 1888, et de son rapport au département pour la même année. Aussi, copie du rapport de M. Rogers, inspecteur des pêcheries dans la Nouvelle-Ecosse, pour 1888.

Il y eut un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Kenny, secondé par M. Wood (Westmoreland),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill intitulé : "Acte établissant de nouvelles dispositions concernant l'instruction expéditive de certains crimes et délits."

Bill intitulé : "Acte modifiant la charte constitutive de la compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabaska, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de "La Compagnie du Grand chemin de fer Nord Occidental," avec plusieurs amendements, et en a modifié le titre comme suit : retranchez "Grand" et insérez "d'Alberta," et auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant les expropriations de terrains," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par M. Laurier,

Résolu,—Qu'en conséquence du décès de l'honorable John Henry Pope, ci-devant membre du Conseil Privé du Canada et ministre des Chemins de fer et Canaux, et par respect pour sa mémoire, cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 2 avril 1889.

PRIÈRE.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Dewdney,
Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: " Acte concernant les expropriations de terrains," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, Colombie-Britannique, savoir:—Rivière Cowichan, \$1,000; rivière Fraser, \$10,000; Nanaïmo—Enlèvement du rocher Nicol, \$5,000; rivière Soama, \$300; rivière Columbia—Amélioration en amont du Golden, \$5,000; rivière Coquitlam, \$1,000; réparations et améliorations en général, ports et rivières, Colombie-Britannique, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et huit mille quatre cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du dragage, savoir:—Nouvel outillage de dragage, \$16,950; dragueurs—Réparations, \$31,500; dragage—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick, \$40,000; dragage—Québec et Ontario, \$40,000; dragage—Manitoba, \$15,000; dragage—Colombie-Britannique, \$15,000; dragage—Service général, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de glissoires et barrages flottants, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ponts et chaussées, savoir:—Ponts, cité d'Ottawa, pont suspendu Union, glissoirs, canal Rideau et abords, \$8,300; contribution à la construction d'un pont public sur la rivière du Vieux, à Fort-McLeod, \$6,000; pont sur la rivière Bataille, à Battleford—Achèvement, \$17,000; pont sur la rivière du Ventre, à Lethbridge, T. N.-O., \$12,000; pont sur la route entre Edmonton à Athabaska-Landing, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de Télégraphes, savoir:—Lignes aériennes et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes:—Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—prolongement jusqu'à la Pointe des Esquimaux, \$5,000; câble sous-marin pour mettre en communication l'île aux Eglantiers et l'île Longue avec Digby, la compagnie de téléphone de la Nouvelle-Ecosse convenant de construire et d'entretenir toutes les lignes aériennes nécessaires pour établir une communication télégraphique ininterrompue entre ces îles et la ville de Digby, \$2,000; Lignes de télégraphe, Territoires du Nord-Ouest—Ligne entre Humboldt et Prince-Albert, nouveaux poteaux—Achèvement, \$1,000; ligne de téléphone, pour mettre en communication le quartier-général de la police, etc., avec le système de téléphone de Bruff, \$300; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des stations agronomiques, bâtiments, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir:—Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$10,000; explorations et inspections, \$15,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$5,000; Galerie Nationale des Beaux-Arts, \$1,000; arpentages et plans de propriétés d'Etat ayant rapport aux travaux publics, \$3,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'entretien et réparations des vapeurs de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des examens des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enquête sur les naufrages, et pour renseignements sur les sinistres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'enregistrement des navires en Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade de Montréal et Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enlever les obstacles à la navigation des rivières, y compris l'enlèvement des épaves du steamer "Ottawa" dans le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de la poste pendant l'hiver, Ile du Prince-Edouard, pendant l'année finissant le 30 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et allocations, etc., des gardiens de phares, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille quatre cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour agences, loyers et dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour entretien et réparations des phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service des signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des institutions scientifiques, savoir:—Observatoire, Toronto, \$5,250; Kingston, \$300; Montréal, \$500: pour l'année finissant le 30 juin 1890.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation pour les observations météorologiques, y compris les instruments et les frais des dépêches signalant les tempêtes, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et marins malades et sans ressources, savoir:—Hôpital de la marine et des immigrants, Québec, \$15,000; hôpital de Sainte-Catherine, \$500; hôpital de Kingston, \$500; hôpitaux de la marine dans les provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-

Brunswick, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique, \$30,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secours aux marins naufragés et en détresse, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter:

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 3 avril 1889.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Rykert fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rykert informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill intitulé: "Acte modifiant l'acte pour incorporer le Bureau de Commerce de Québec."

Bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest."

Bill intitulé: "Acte modifiant la loi concernant la cour de l'Echiquier du Canada."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte de la trente-sixième Victoria, chapitre soixante et un, concernant la Maison de la Trinité et les commissaires du havre de Montréal."

Bill intitulé: "Acte modifiant le chapitre treize des Statuts Révisés, intitulé: "Acte concernant la Chambre des Communes."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires, chapitre soixante-treize des Statuts Révisés," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant le Statut Révisé concernant l'intérêt," auquel il demande le concours de cette Chambre.

M. Carling, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1889, pour un état faisant connaître le coût, jusqu'à date, de la grange construite à la ferme expérimentale, ou de tous autres bâtiments d'exploitation sur la dite ferme, avec un relevé du nombre de ces bâtiments et de leur emploi, et du nombre de résidences construites sur la ferme et leur coût respectif. Aussi la somme totale du coût de toutes les constructions érigées sur la dite ferme, jusqu'à date. (*Documents de la session, No 63.*)

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins dix minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 3 avril 1889.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De Charles Burrall et autres, de Weymouth, comté de Digby, N.-É.,—demandant que le bill actuellement soumis au parlement au sujet des Sociétés de Bienveillance, devienne loi.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill concernant les fils de téléphone, de télégraphe et de lumière électrique, dans la cité de Toronto, et il en rapporte le préambule "non prouvé" parce que cette mesure n'est point sous la juridiction de ce Parlement.

Aussi, le bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de bacs de l'Île du Prince-Édouard et du Continent, et il en rapporte le préambule "non prouvé," parce que la mesure projetée vient en conflit avec une charte existante.

Aussi, le bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Edmundston à Florenceville, et il recommande que vu que les promoteurs de ce bill ont exprimé l'intention de ne pas procéder plus loin avec la mesure projetée, le bill soit retiré, et que les frais et honoraires payés sur les bills sus-nommés soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction dans chaque cas.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre.—Liste du service civil du Canada, du 1er juillet 1888, conformément à la 59^e clause de l'acte du service civil. (*Documents de la session, No 6b.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 25 février 1889, pour un état indiquant les édifices publics érigés en divers endroits du Canada depuis le 1er juillet 1867 au 1er janvier 1889, donnant la date du premier crédit voté pour ces édifices, la localité où ils se trouvent et le coût total jusqu'à la date du 1er janvier 1889. (*Documents de la session, No 64.*)

Et aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 7 février 1889, pour copie des résolutions passées lors de la conférence tenue en 1887, à Québec, par les délégués des provinces de l'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Manitoba, et de tous papiers et correspondance s'y rattachant. (*Documents de la session, No 65.*)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1889, pour un état indiquant,—

1^o Le chiffre total des dépenses et des deniers payés jusqu'au 1er janvier 1889, pour la préparation, la publication et l'achèvement des listes de votation, sous l'autorité de l'Acte du Cens Électoral en vigueur lors de la dernière élection générale, et donnant,—

(a) le montant total payé pour l'impression.

(b) " " aux officiers-reviseurs.

(c) " " " aux commis et huissiers.

(d) " " payé pour toutes autres dépenses relatives à la préparation, publication et achèvement des dites listes.

(e) Les réclamations contre le gouvernement se rapportant à la préparation des listes non encore réglées.

2° Les dépenses encourues à la date du 1er février 1889, en rapport avec la préparation des secondes listes de voteurs, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, et indiquant,—

(a) Le coût total du caractère employé ou à être employé pour composer les listes.

(b) Le montant payé pour la composition des listes.

(c) Le coût du papier et de l'impression pour préparer les listes.

(d) Le coût ou loyer du matériel employé à la préparation des dites listes, jusqu'à la date ci-dessus.

(e) Le montant de toutes les autres dépenses encourues au sujet de la préparation des dites listes, jusqu'au 1er février 1889. (*Documents de la session, No 66.*)

Sur motion de sir John Thompson, secondé par M. Tupper,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant le Statut Révisé concernant l'intérêt," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de sir Hector L. Langevin, secondé par M. Carling,

Ordonné, que les honoraires et frais payés sur les bills suivants, savoir:—

Bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Edmundston à Floreenceville;

Bill concernant les fils de téléphone, de télégraphe et de lumière électrique dans la cité de Toronto;

Et bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de bacs de l'île du Prince-Edouard et du Continent, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau les Statuts Révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral, étant lu;

Sir John Thompson propose, secondé par M. Haggart,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Laurier propose comme amendement, secondé par sir Richard J. Cartwright, —Que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: le bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit Résolu,—Que dans l'opinion de cette Chambre, l'Acte du Cens Electoral, devrait être abrogé, et qu'il est préférable de revenir au mode d'utiliser, pour les élections de cette Chambre, le cens électoral et les listes de voteurs des provinces.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la compagnie canadienne de garantie de titres et hypothèques; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Landry fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à William Gordon Lowry, étant lu;

M. Small propose, secondé par M. Denison,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs.

<i>Barnard,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Smith (Sir Donald),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (Uds & Gren.)</i>	<i>Madill,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Putman,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Colter,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Roome,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Daly,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Ross,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Davis,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Scarth,</i>	<i>Wilson (Lennox), et</i>
<i>Denison,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Scriver,</i>	<i>Wood (Brockville)—79.</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Shanty,</i>	

CONTRE :

Messieurs.

<i>Amyot,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Neveux,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Davin,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Audet,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Porter,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Préfontaine,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>La Rivière</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Yeo.—80.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

La Chambre reprend alors le débat sur l'amendement proposé à la motion portant que le bill modifiant de nouveau les Statuts Révisés, chapitre cinq, concernant le Cens Electoral, soit maintenant lu la seconde fois :

Et la question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Préfontaine,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Élset,</i>	<i>Lvingston,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Goabout,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Weldon (St. Jean), et</i>
<i>Colter,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Wilson (Elgin)—75.</i>
<i>Couture,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.),</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Small,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Brcwn,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Temple,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carting,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Tyrowitt,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Chisholm,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Perley,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Pror,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Davin,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Robillard,</i>	<i>Wood (Westm'd) et</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Roome,</i>	<i>Wright.—105.</i>
<i>Denison,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Jeudi, 4 avril 1889.

Et la question étant mise sur la motion principale ;

Ordonné, qu'il le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Landry fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins vingt minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 4 avril 1889.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Cockburn, — la pétition du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto.

M. Small propose, secondé par M. Jamieson, — que le bill du Sénat intitulé : "Acte pour faire droit à William Gordon Lowry," soit placé sur la liste des ordres du jour pour seconde lecture, demain ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le gouverneur-général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1889, et conformément aux dispositions de "l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord de 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 3 avril 1889. (*Documents de la session, No 2.*)

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des Subsidés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant de nouveau les Statuts Révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. White

(Renfrew) fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant l'acte concernant les certificats des capitaines et seconds de navires," chapitre soixante-treize des Statuts Révisés, lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant les Statuts Révisés, chapitre soixante-dix-sept, concernant la sûreté des navires, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Vendredi, 5 avril 1889.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le port de Belleville, dans la province de l'Ontario, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Sproule fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill relatif au chemin de fer des Comtés de l'Ouest, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McCulla fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pourvoyant au transport de certaines terres à la Colombie-Britannique, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-dix huit des Statuts Révisés, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Hesson fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins vingt-cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 5 avril 1889.

PRIÈRE.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte des pêcheries, chapitre quatre-vingt-quinze des Statuts Révisés, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Canadien du Pacifique, savoir : Construction (y compris la rémunération de L. K. Jones, fonctionnaire permanent du département des Chemins de fer et Canaux, en qualité de secrétaire de la commission des arbitres nommés par l'arrêté du conseil du 27 février 1888, et en sus de ses appointements réguliers, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer L. K. Jones, pour service comme secrétaire particulier de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, du 1er juillet 1889 au 30 juin 1890, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

A six heures P.M., M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabasca, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de " La Compagnie du Grand chemin de fer Nord-Occidental."

Page 1, ligne 11, retranchez " Grand " et après " fer " insérez : " d'Alberta et."

Dans le titre du bill.

Retranchez " Grand " et après " fer " dans la quatrième ligne, insérez : " d'Alberta et."

Les amendements étant lus la seconde fois,

M. Colby propose, secondé par M. Davis,—de modifier les dits amendements en retranchant " d'Alberta et " et en insérant " du Canada " après " Athabasca " dans la page 1, ligne 9, et dans le titre, ligne 3.

Et la question étant mise, que les dits amendements tels que modifiés soient adoptés; elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant le chemin de fer du Pacifique Canadien.

L'attention de M. l'Orateur ayant été attirée sur le fait que l'heure réservée pour les bills privés, aux termes de la règle 19, était expirée.

Le comité des Subsidés reprend ses délibérations.

(En comité)

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, savoir:—Plus grandes facilités à Halifax, \$150,000; à Moncton, \$67,500; matériel roulant, \$17,000; agrandissement du hangar où se réparent les wagons à Richmond, \$2,500; pont à tablier supérieur au passage à niveau de la fonderie, à Truro (pourvu que la ville de Truro indemnise le gouvernement de toutes réclamations pour dommages à raison de la construction de ce passage), \$5,000; pour pourvoir à un Y à la gare de Truro, \$7,500; prolongement devant la ville de Saint-Jean sujet aux termes et conditions que le Gouverneur en Conseil pourra autoriser et imposer, \$17,000; plus grandes facilités à Saint Jean, \$25,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Cap-Breton, savoir:—Construction, \$700,000; construction d'un pont sur le détroit, \$400,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant trois cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de construction du chemin de fer d'Oxford à New-Glasgow, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, réparations et frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de Prolongement-Est, réparations et frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, réparations et frais d'entretien, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'embranchement de Windsor, réparations et frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente et un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, savoir:—Ontario, \$20,000; Québec, \$14,000; Nouvelle-Ecosse, \$18,000; Nouveau-Brunswick, \$16,000; Île du Prince-Edouard, \$3,500; Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest, \$3,000; Colombie-Britannique, \$6,000; pisciculture, passes-migratoires et nettoyage des rivières, \$40,000; dépenses judiciaires et imprévues, \$2,000; entretien et réparation des vapeurs et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries, \$100,000; exposition des pêcheries du Canada, \$1,500; pour payer le service de personnes attachées aux départements des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution de primes de pêche et au service de la statistique, \$6,000; frais de l'installation du rez-de-chaussée.

de Victoria-Hall en pisciculture (à voter de nouveau), \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excedant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'exploration géologique ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter.

La Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Samedi, 6 avril 1889.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance lundi prochain, cette chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et vingt-cinq minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 8 avril 1889.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

Du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto,—demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet des sociétés de bienveillance, ne devienne pas loi.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Dewdney,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : "Acte modifiant l'acte des convictions sommaires," chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts Révisés, et l'acte qui le modifie," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 20 mars 1889, pour copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries et A. Lord, écr., agent à Charlottetown, I.P.E., ou toute autre personne au sujet de la destitution du capt. Ronald Campbell, maître de havre à Summerside. Aussi, copie de toutes plaintes formulées contre le dit Campbell, par qui elles ont été portées, et copie de la preuve concernant telle destitution. (*Documents de la session, No 46a*)

Sur motion de M. Mitchell, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance échangée entre M. Allan Knight ou son avocat et le gouvernement du Canada ou aucun de ses officiers au sujet d'une demande d'indemnité pour dommages résultant de la construction de l'embranchement d'Indian Town sur l'Intercolonial. Aussi, copie de tout rapport fait par aucun des officiers du gouvernement sur le même sujet.

Le Lieut.-Gén. Laurie propose, secondé par M. Bowman, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance avec le département des douanes, des instructions adressées aux inspecteurs et receveurs des douanes et des rapports qu'ils ont faits au sujet de l'importation du poisson en entrepôt pour fins d'exportation subséquente, et copie de tous règlements sur ce sujet dressés et émanés sous l'autorité de l'Acte des Douanes.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

Sept heures et demie, P. M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend la considération ultérieure, en comité général, du bill concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à George Macdonald Bagwell," étant lu;

Et la question étant mise, que le bill soit maintenant lu la seconde fois; la Chambre se divise; elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, et les pièces justificatives et exhibits produits devant cette Chambre, et sur lesquels le dit bill est basé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Arthur Wand," étant lu.

Et la question étant mise, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement. Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat et les pièces justificatives et les exhibits produits devant cette Chambre, et sur lesquels le dit bill est basé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à William Henry Middleton," étant lu;

Et la question étant mise, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat et les pièces justificatives et les exhibits produits devant cette Chambre et sur lesquels le dit bill est basé.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé les bills suivants, sans amendement.

Bill intitulé: "Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine."

Bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke et la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec."

Bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Trois-Rivières et Occidental."

Bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle."

Bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie Minérale Dominion."

Bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie Canadienne de Superphosphate."

Bill intitulé: "Acte modifiant le chapitre onze des Statuts Révisés, intitulé: "Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie des valeurs et débentures du Canada," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Jonction de la Massawippi," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord-Ouest et du Lac-des-Bois, avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Moose-Jaw à Edmonton, avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte des liquidations," chapitre cent vingt-neuf des Statuts Révisés, avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte du Service Civil," chapitre dix-sept des Statuts Révisés, avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill modifiant l'Acte des chemins de fer, étant lu;

M. Cook propose, secondé par M. Mills (Bothwell),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Sir John Thompson propose, secondé par M. Haggart,—que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "la Chambre se forme en comité général sur le dit bill dans six mois à dater d'aujourd'hui."

Et la question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de prévenir la fraude par les marchands forains et agents à commission dans la vente des produits de pépinières, étant lu ;

M. Boyle propose, secondé par M. Perry,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Barron propose comme amendement, secondé par M. Charlton,—que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants :—"dans six mois à dater d'aujourd'hui."

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise :—et elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Tupper,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité spécial sur le bill à l'effet d'obliger les propriétaires d'ascenseurs et monte charges à prendre des mesures pour prévenir les accidents ; sur le bill à l'effet de prévenir la fraude dans la fourniture du lait aux fromageries et beurreries ; et sur le bill modifiant l'Acte des chemins de fer.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Tupper,

Ordonné, que M. Boyle soit ajouté au comité spécial sur les bills précédents.

L'ordre du jour pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée, jeudi, le vingt et un février, pour la seconde lecture du bill autorisant les navires enregistrés aux Etats-Unis à faire le sauvetage, le remorquage et le cabotage dans les eaux canadiennes, étant lu la seconde fois.

Sur motion de M. Patterson (Essex), secondé par M. Hesson,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pourvoyant à l'examen et à l'octroi de licences aux personnes ayant charge de machines stationnaires ou autres appareils fonctionnant sous pression, étant lu ;

M. Cook propose, secondé par M. Mills (Bothwell),—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Tupper propose comme amendement, secondé par M. Haggart,—que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : "dans six mois à dater d'aujourd'hui."

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise :—et elle est résolue affirmativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mardi, 9 avril 1889.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de M. Brown, secondé par M. Cockburn,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins quinze minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 9 Avril 1889.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Weldon (Saint-Jean),—la pétition de messieurs Hilyard et frères et autres, de la province du Nouveau-Brunswick.

Un bill du Sénat intitulé : “ Acte concernant la perception de certains droits et péages y mentionnés,” est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill modifiant l'Acte des pêcheries, chapitre quatre-vingt-quinze des Statuts Révisés, étant lu ;

M. Tupper propose, secondé par Sir John Thompson, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Ellis propose comme amendement, secondé par M. Hale, que le mot “ maintenant ” soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : “ dans six mois à dater d'aujourd'hui ; ”

Et la question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Couture,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Longelier (Québec),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Colter,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Newen,</i>	<i>Yeo.—72.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Prior,</i>
<i>Archibald (Sir Adams),</i>	<i>Davin,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Lawry,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Roome,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Demison,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Ross,</i>

<i>Barnard,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>McDougald (Pictou)</i>	<i>Small,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDougall (C.Breton)</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMillan (Vaudr'il),</i>	<i>Thérien.</i>
<i>Carling,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>White (Cardwell)</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Ives,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson (Argenteau),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wood (Westm'd) et</i>
<i>Daly,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wright.—108.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors, la question étant mise sur la motion principale, Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte des liquidations," chapitre cent vingt-neuf des Statuts Révisés, lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte du Service Civil," chapitre dix-sept des Statuts Révisés, lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant de nouveau les Statuts Révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant le Statut révisé concernant l'intérêt," étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant l'Acte des convictions sommaires, chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts Révisés, et l'acte qui le modifie," étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le tarif postal.

(En comité)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que la somme à payer pour l'enregistrement d'une lettre contenant sans conteste des matières de valeur par un employé du bureau de poste, à défaut d'être présentée pour enregistrement, sera fixée de la même manière que les autres frais d'enregistrement; que les frais de port pour les lettres adressées dans la localité sera de deux centins par once dans les cités et villes où les lettres seront délivrées par des facteurs; pour les publications périodiques expédiées moins souvent que tous les mois du bureau de la publication, et pour les journaux prospectus, un centin par livre; que nulle publication périodique ne peut être transportée sans frais, aux termes de la clause 26 de l'Acte des postes, si elle est publiée à des intervalles de plus d'un mois; que les frais de port sur autres matières imprimées ou sur des paquets de graines ou matières analogues, seront de un centin par chaque quatre onces, et sur les manuscrits et épreuves d'imprimerie, cartes, lithographies, photographies, documents en partie imprimés et en partie manuscrits (qui ne seront pas des lettres), tels que des actes et des polices d'assurance, et sur matières postales diverses, un centin par chaque deux onces.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit:

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que la somme à payer pour l'enregistrement d'une lettre contenant sans conteste des matières de valeur par un employé du bureau de poste, à défaut d'être présentée pour enregistrement, sera fixée de la même manière que les autres frais d'enregistrement; que les frais de port pour les lettres adressées dans la localité sera de deux centins par once dans les cités et villes où les lettres sont délivrées par des facteurs; pour les publications périodiques expédiées moins souvent que tous les mois du bureau de la publication, et pour les journaux prospectus, un centin par livre; que nulle publication périodique ne peut être transportée sans frais, aux termes de la clause 26 de l'Acte des postes, si elle est publiée à des intervalles de plus d'un mois; que les frais de port sur autres matières imprimées ou sur des paquets de graines ou matières analogues, seront de un centin par chaque quatre onces, et sur les manuscrits et épreuves d'imprimerie, cartes, lithographies,

photographies, documents en partie imprimés et en partie manuscrits (qui ne seront pas des lettres), tels que des actes et des polices d'assurance, et sur matières postales diverses, un centin par chaque deux onces.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte des Postes, chapitre trente-cinq des Statuts Revisés, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre,

Ordonné, que la résolution concernant le tarif postal adoptée ce jour par la Chambre, soit renvoyée au dit comité.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau "l'Acte des Douanes," chapitre trente-deux des Statuts Revisés, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 10 avril 1889.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. White (Renfrew) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 10 avril 1889.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Ives, secondé par M. Small,

Ordonné, que la règle 49 soit suspendue en tant qu'elle se rapporte à un rapport à être présenté, ce jour, par le comité des Bills Privés.

M. Ives, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants qu'il rapporte, sans amendement, savoir :—

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à George McDonald Bagwell."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Arthur Wand."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à William Henry Middleton."

Vu l'expiration du délai fixé pour la réception de rapports des comités de Bills privés, votre comité recommande que la 49^e règle soit suspendue, en tant qu'elle concerne le présent rapport de votre comité.

M. Brown, du comité spécial chargé de s'enquérir des moyens frauduleux mis en usage pour extorquer des billets promissoires des fermiers pour grains de semence, instruments aratoires, plants de vignes, etc., présente à la Chambre le rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Un nombre de témoins ont comparu devant le comité, et, après serment prêté, ils ont donné leur témoignage sur les diverses manières dont ils avaient été fraudés relativement à l'achat de certains articles qui étaient absolument impropres pour les fins pour lesquelles ils avaient été achetés.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur ces faits qui sont relatés au complet dans la preuve annexée au présent rapport. Il est évident, toutefois, qu'en ce qui concerne les plants de vigne, instruments agricoles, pompes, engrais, etc., les acheteurs se sont laissés convaincre par de simples affirmations qui étaient loin de représenter la vérité. Les témoins ont relaté beaucoup de cas dans lesquels les acheteurs ont été malhonnêtement induits à donner de l'argent ou des billets promissoires ou autres garanties valables, et ces cas tombent incontestablement sous le coup de la loi relative à l'obtention d'argent ou effets sous de faux prétextes ; les peines édictées par le statut sont suffisamment sévères pour les offenses mentionnées dans la preuve.

Le comité est, toutefois, d'avis que la législation sur le sujet devrait renfermer une clause spéciale pour atteindre, à l'avenir, des cas analogues.

Le comité s'est enquis, avec intérêt, des divers moyens mis en œuvre pour tromper les fermiers et autres par de fausses représentations faites par des agents adroits qui, en leurrant les gens de l'espoir d'un profit énorme, s'efforcent d'écouler les articles de leur trafic, et il ne saurait trop insister sur le fait que le public doit se garder avec soin d'être dupé par ces spéculateurs malhonnêtes.

Maintenant que l'agriculture en est rendue à un tel degré de perfection que la presque totalité des fermes est pourvue de machines totalement inconnues il y a quelques années, le fermier paraît être le point de mire des escrocs, et dans la plupart des cas, il devient leur victime.

Le fermier se fait tromper de beaucoup de manières. Sans y réfléchir, il entre en affaires avec une personne tout-à-fait égarée, et il accepte ses dires les yeux fermés. Il achète de bonne foi des articles qu'il n'examine même pas, se fiant à ce qu'on veut bien lui dire sur leur caractère ou le résultat qu'on peut en attendre. Il signe un contrat qui ne contient pas un seul mot des affirmations qui lui ont été faites. Il appose sa signature au bas de billets, sans réfléchir aux conséquences. Ces billets sont ensuite passés à des tiers avant l'échéance, et d'une manière ou d'une autre, il devient victime d'effrontés coquins et d'adroits filous.

Le comité désire attirer l'attention de la classe agricole sur les dangers dont elle est constamment menacée, et sur les tentatives qui sont journalièrement faites pour la duper comme il est dit plus haut.

Le public devrait toujours se rappeler que lorsqu'un billet promissoire est signé, que ce soit pour considération vraie ou fausse, ce billet devient obligatoire pour le signataire lorsqu'il a été passé à un tiers avant échéance, et le signataire est tenu de le solder quand bien même il aurait les meilleures raisons à faire valoir contre la personne à laquelle il l'a donné.

Le comité considère que l'on pourrait remédier à la plupart des maux dont on se plaint, lorsque des billets sont donnés pour des effets livrés ou non, en prenant soin

de stipuler que ces billets ne seront payables qu'au vendeur même et non au porteur ou à l'ordre du vendeur. Le signataire saurait toujours par ce moyen, à qui il aurait affaire plus tard, et très souvent, il ne subirait pas de pertes réelles dans les cas de fraude.

Les acheteurs devraient aussi veiller, lorsqu'on leur demande de signer un acte, à ce que les détails de la transaction y fussent consignés intégralement. Toute représentation ou promesse faites lors de la transaction est de nulle valeur si elle ne fait pas partie du contrat écrit; et si une personne refuse d'insérer dans le contrat écrit une affirmation formant la base de la transaction ou une obligation qui la lie personnellement, on doit raisonnablement en inférer qu'elle cherche à tirer malhonnêtement parti de l'absence de stipulations qui devraient être consignées dans le document.

Dans les circonstances, cependant, il est impossible de mettre fin aux fraudes commises au détriment de la population. En prévenant les gens, on les met sur leurs gardes, et dans plus d'un cas, on pourrait déjouer les tentatives de fraude en faisant connaître au public comment les choses se sont terminées dans certains cas.

Le comité a, aussi, l'honneur de soumettre à titre de recommandation :—

(1.) Que ce rapport et la preuve faite devant le comité spécial sur les faits de fraude pendant cette session, ainsi que le rapport et la preuve faite pendant la session de 1888 et qui sont annexés aux présentes, soient référés au département de la Justice afin de préparer une loi qui puisse, à l'avenir, mettre un frein à ce système de fraudes;—et

(2.) Que 5.000 copies de ce rapport, y compris l'annexe sus-mentionnés, soient imprimées; qu'un exemplaire soit adressé à chaque sénateur, vingt exemplaires à chaque membre de la Chambre des Communes, et un exemplaire à chaque personne ayant droit, aux termes des règlements, à un exemplaire des Statuts Révisés. Et, aussi, qu'il en soit adressé un exemplaire à tout officier de société agricole qui en fera la demande. (*Appendice No 1.*)

Sur motion de M. Hickey, secondé par M. Taylor,

Résolu,—Que vu qu'il ressort du Procès-Verbal du Sénat, en date du 28 mars 1889, que le comité de cette Chambre sur les chemins de fer, télégraphes et havres a fait rapport que la majorité de ce comité avait décidé de ne pas passer le bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York, lequel rapport paraît, d'après le Procès-Verbal, avoir été adopté par le Sénat, le 2 avril courant, le comptable de cette Chambre soit autorisé à rembourser les honoraires et les frais payés pour le dit bill, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Carling propose, secondé par M. Costigan,—que demain, cette Chambre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les immigrants mennonites.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie Hydraulique de l'Assiniboine," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la cour Suprême de l'ordre indépendant des Forestiers," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Union," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre aux amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabaska, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de " La Compagnie du Grand chemin de fer Nord-Occidental."

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour mieux garantir la sécurité des pêcheurs," auquel il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell, — Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Laurier, — Que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit Résolu, — Qu'il ressort des comptes publics et des déclarations faites en cette Chambre par le ministre des Finances, ainsi que du prospectus de l'emprunt, que le gouvernement du Canada a placé un emprunt de £4,000,000 stg. sur le marché de Londres, dans le mois de juin 1888.

2. Que le dit emprunt porte intérêt au taux de 3 pour cent par année, et est remboursable à l'expiration de cinquante ans.

3. Que le dit emprunt a été contracté au chiffre moyen de £95 ls.

4. Que bien que le dit emprunt n'eut pas de fonds d'amortissement spécial à lui affectés, il est stipulé dans le prospectus lancé à son sujet par MM. Baring et Glynn, agents financiers du gouvernement du Canada, que " afin de donner plus d'efficacité " que par le passé au fonds d'amortissement des divers emprunts, le gouvernement " canadien a l'intention d'appliquer les sommes requises annuellement pour la réduction de la dette nationale à l'achat du stock maintenant offert."

" Le montant actuellement affecté chaque année à la réduction de la dette nationale est de £350,000 stg., et comme le fonds d'amortissement s'accumule, le montant augmente annuellement."

5. Que l'effet de la dite clause est que le gouvernement canadien sera obligé, afin de remplir l'obligation contractée en son nom, de racheter la totalité de l'emprunt de £4,000,000 stg. sus-mentionné, en dix versements annuels ou plus, s'élevant à une moyenne de £400,000 chacun.

6. Que le dit emprunt sera, par le fait (en tant que la Puissance du Canada est concernée), changé, d'un emprunt ayant (nominalement) 50 ans à courir, en un emprunt remboursable en un peu plus de cinq ans.

7. Que tous les précédents emprunts non-garantis, ayant leur fonds d'amortissement spécial, contiennent une clause insérée dans l'obligation ou dans le prospectus (et généralement dans les deux) stipulant que le gouvernement du Canada ne sera pas obligé d'acheter les dits stocks au moyen du fonds d'amortissement, si les dits stocks s'élèvent au-dessus du pair.

8. Que ni le prospectus ni l'obligation en rapport avec le dit emprunt trois pour cent de \$4,000,000 stg. ne contiennent pareille clause.

9. Que la tendance naturelle de l'obligation existante d'appliquer un fonds d'amortissement de cette magnitude à l'achat d'un emprunt de £4,000,000 sera d'élever le prix des actions d'une manière anormale et pourra occasionner à ce pays la perte d'une somme considérable.

10. Qu'à tout événement, le coût de la commission, du courtage et autres frais encourus pour négocier le dit emprunt, répartis sur une période d'environ cinq ans, ajouteront considérablement au taux de l'intérêt à payer sur le dit emprunt.

11. Que même si le dit emprunt peut être racheté à peu près au pair, cela entraînera le paiement d'un taux supérieur au prix obtenu pour le dit emprunt qui rendra la charge annuelle pour le dit emprunt (jusqu'à son rachat) égale à un taux

d'intérêt d'environ cinq pour cent par année, et fera, en somme, que la transaction sera trop onéreuse pour ce pays.

12. Que la dite transaction est inconsidérée et dénote de la négligence de la part de ceux qui sont chargés des intérêts du Canada dans cette affaire.

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie, p.m.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie des valeurs et débetures du Canada," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Jonction de la Massawippi," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est," lesquels sont lus.

Ordonné, que les dits amendements soient renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de jonction du Nord-Ouest et du Lac-des-Bois," lesquels sont lus.

Ordonné, que les dits amendements soient renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Moose-Jaw à Edmonton," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : "Acte pour faire droit à William Gordon Lowry," étant lu ;

Et la question étant mise, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, et les pièces justificatives et exhibits produits devant cette Chambre et sur lesquels le dit bill est basé.

La Chambre reprend alors le débat sur l'amendement proposé à la motion portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.)

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Couture,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Préfontaine,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Roward,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin), et</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Perry,</i>	<i>Yeo.—74.</i>
<i>Colter,</i>	<i>Kirk,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Géné.),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Scarth,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ferguson (L'as & Grou),</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Rensfrew),</i>	<i>McGreavy,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Maill,</i>	<i>Tisdale,</i>

<i>Carpenter,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Caron, (Sir Adolphe),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Corby,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>White (Rensfrew),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Paterson (Essex),</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wood (Westm'd) et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wright.—117.</i>
<i>Davin,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille cinq piastres et quatre-vingt-douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, savoir : Ontario, Québec et les Provinces Maritimes, en supplément à la caisse des Sauvages :—Province de Québec, secours, \$4,200; achat de couvertures de laine pour les Sauvages de l'Ontario et de Québec, \$1,600; écoles des Sauvages dans l'Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, \$22,197.50; annuités aux termes du traité Robinson, \$15,588; pour pourvoir aux appointements du chef Angus Cooke, de la réserve Gibson, et du chef William McGregor, de la bande du Cap Croker, \$50 chacun, \$100; à voter de nouveau le montant du crédit accordé à la dernière session, mais non dépensé, pour le transport des Sauvages demeurant encore au Lac des Deux-Montagnes, d'Oka, au township de Gibson, \$4,977.20; arpentage de réserves, à voter de nouveau, \$1,723.22; allocations de voyages à L. F. Boucher, surintendant des affaires des Sauvages, pour la rive nord du Saint-Laurent, \$400; Pour permettre au département de payer à A. Dingman pour services spéciaux comme l'un des commissaires dans l'affaire des terres de Dundee, \$220; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cent sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Sauvages, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Appointements, \$1,075; secours et achat de grains de semence, \$3,045; soins de médecins et médicaments, \$1,012; diverses dépenses, \$75; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Nouveau-Brunswick, savoir :—Appointements, \$2,105; secours et achat de grains de semence, \$2,700; soins de médecins et médicaments, \$470; diverses dépenses, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Ile du Prince-Edouard, savoir :—Appointements, \$500; secours et achat de grains de semence, \$1,125; soins de médecins et médicaments, \$300; diverses dépenses, \$70; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quarante et un mille cent quarante-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Annuités, \$132,955; intruments aratoires, \$15,054; grains de semence, \$3,040; bestiaux et porcs, \$6,306; provisions pour les Sauvages sans ressources, y compris les provisions

fournies lors du paiement des annuités, et munitions données aux Sauvages pour leur permettre de chasser, \$354,319; habillements—distribution triennale, \$3,514; écoles du jour, \$57,286; écoles d'industrie, \$128,094; arpentages, \$5,000; gages des instructeurs d'agriculture, \$31,940; entretien des fermes, \$24,369; Sioux, \$4,165; dépenses générales, \$152,486; bâtiments de l'agence, \$11,218; moulins et scieries, \$5,400; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatorze mille sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Colombie Britannique, savoir:—Sauvages de la Colombie-Britannique en général, \$52,670; arpentages, \$11,837; commission des réserves, \$9,500; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, y compris impressions, chemins, ponts, passages d'eau, aide aux écoles, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement du district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la mise à exécution de l'Acte de Tempérance du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté comme compensation aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant aux levées hydrographiques des lacs Supérieur et Huron, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de frais de causes en litige, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour frais d'enquêtes au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de "l'Acte du revenu consolidé et de l'audition"; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes qui lui ont aidé à estimer la valeur des impressions faites par les officiers-rapporteurs et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement des commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agences commerciales, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'académie des arts, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du recueil des arrêtés du conseil, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à publication des procès-verbaux de la Société Royale, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de rassemblement et classement de vieux documents de la ci-devant province du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de traitements d'un inspecteur, d'un registraire et de commis, dépenses imprévues, etc, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Judi, 11 avril 1889.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins vingt minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Judi, 11 avril 1889.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Scarth,—la pétition du révérend Joseph Noel Lussier, curé, et autres.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De MM. Hilyard, frères, et autres, de la province du Nouveau-Brunswick,—demandant que le bill maintenant soumis au parlement au sujet de l'inspection du bois de construction et de service, ne devienne pas loi.

M. Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le gouverneur-général,—Rapport annuel du département des Pêcheries pour l'année 1888. (*Documents de la session, No 8.*)

Sur motion de M. Jones (Halifax), secondé par M. Edgar,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : "Acte pour mieux garantir la sécurité des pêcheurs," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir John A. Macdonald propose, secondé par Sir Hector L. Langevin,—Que les mesures du gouvernement aient la priorité les lundis, pendant le reste de la session, après les interpellations.

M. Cook propose comme amendement, secondé par M. Rinfret,—Que tous les mots après “que” jusqu’à la fin de la question soient retranchés et qu’ils soient remplacés par les suivants : “la résolution de M. Cook au sujet de l’octroi d’un gouvernement autonome en Irlande, soit inscrite comme ordre spécial pour considération lundi prochain.”

Et la question étant mise sur l’amendement ; elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ; elle est résolue affirmativement.

Sur motion de M. Mitchell, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu’un ordre de la Chambre soit adressé à l’officier compétent, pour copie de tous papiers, rapports, états et correspondance concernant la condition du chemin de fer subventionné par le parlement du Canada, s’étendant de l’extrémité ouest de l’embranchement sur Derby jusqu’à un point de raccordement avec le chemin de fer du Nord et de l’Ouest, dans le comté de Northumberland, N. B. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et aucun de ses officiers et les propriétaires du dit chemin de fer au sujet de son exploitation.

Sur motion de M. Mitchell, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu’un ordre de la Chambre soit adressé à l’officier compétent, pour copie de tous papiers et correspondance au sujet d’une réclamation de MM. A. et J. Adams pour pertes subies par le naufrage de leur navire “Carrier Dove” qui a été perdu par suite du changement de position des lumières à Crapaud Harbor, sans que le public en ait été prévenu.

Sur motion de M. Mitchell, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu’un ordre de la Chambre soit adressé à l’officier compétent, pour copie de toutes lettres, rapports et correspondance échangés entre M. Geo. R. Parker et le gouvernement ou aucun de ses officiers, et aussi entre le gouvernement et ses officiers au sujet de réclamations pour dommages ou expropriations de terres faites en rapport avec le chemin de fer d’embranchement sur Derby.

M. l’Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : “Acte constituant en corporation la compagnie canadienne de garantie de titres et hypothèques, sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : “Acte modifiant le chapitre cent quarante-huit des Statuts Révisés du Canada, intitulé : “Acte concernant l’usage abusif des armes à feu et autres,” auxquels il demande le concours de cette Chambre.

L’ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—que M. l’Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

M. Flynn propose comme amendement, secondé par M. Kirk,—Que tous les mots après “Que” jusqu’à la fin de la question soient retranchés et qu’ils soient remplacés par les suivants : “Il soit Résolu,—Que le tracé adopté par le gouvernement pour le chemin de fer du Cap-Breton est inopportun en tant que la route choisie est plus longue et plus dispendieuse qu’il n’est nécessaire pour effectuer une correspondance entre les ports de l’Atlantique et le réseau ferré du Canada, et qu’il est de toute manière peu propre à servir les intérêts nationaux et locaux qu’une semblable entreprise est appelée à développer.”

Et la question étant mise sur l’amendement ; elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ; elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En Comité).

1. Résolu, qu’une somme n’excédant pas un million deux cent quatre-vingt-onze mille quatre cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux, savoir : Sault Sainte-Marie, pour l’année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Williamsburg, savoir :—Pour agrandir la division de la Pointe Farran, \$100,000; construction d'une entrée et d'une écluse à la tête du canal du Rapide-Plat, \$360,000; agrandissement de l'entrée d'amont du canal des Galops, \$340,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Saint-Laurent—Fleuve et canaux—Lac Saint-Louis et canal entre les lacs Saint-Louis et Saint-François, \$600,000 Saint-Laurent, fleuve et canaux, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Murray—Achèvement des travaux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent douze mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal Welland, savoir :—Welland, \$100,000; creusement jusqu'à 14 pieds d'un bout à l'autre, \$100,000; terres et dommages. Grande-Rivière, \$12,700, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la navigation de la Trent—Construction d'écluses et amélioration de la navigation entre Lakefield et le lac Balsam, \$80,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille six cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Sainte-Anne, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Tay, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses canal Culbute—Enlèvement d'une batture en amont des écluses, dommages aux terres et travaux en connexion avec les barrages de retenue, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cent sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Lachine, savoir :—J. Rielle, préparation du "Procès-Verbal" re terrains, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland, savoir :—Pour réparer les jetées de Port-Colborne et Port-Maitland et les levées du canal, point de partage, \$18,000; pont sur la vieille écluse No 2 et chemin, \$6,000; réparations de la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie, enlèvement de la batture, aussi construction de piles pour pont à Thorold, \$30,000; reconstruction d'un aqueduc sous le coursier d'alimentation en amont de la jonction, \$3,000; pour améliorer le débouché de Sanfish Creek, à partir du canal d'alimentation jusqu'à la Grande-Rivière, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Chambly; exhaussement des levées, approfondissement du canal, reconstruction des bajoyers d'écluses, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'écluse de Saint-Ours, pour réparer les fondations de l'écluse, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'écluse de Sainte-Anne, pour consolider la vieille jetée en aval de l'écluse, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de Carillon et Grenville, pour jeux d'aiguilles, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Cornwall, pour un logement et un bureau destinés au percepteur à Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la navigation de la rivière Trent, savoir :— Pour construire un débarcadère à Lakefield, et réparer les chemins à Buckhorn, \$3,900 ; pour nettoyer le chenal à plusieurs endroits entre Lakefield et le lac Balsam ; \$5,800, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Rideau, savoir :—Travaux nécessaires pour augmenter l'alimentation d'eau pour le canal et la rivière Gananoque, \$12,000 ; renouvellement du pont à Manotick, \$1,000 ; paiement des réclamations et des frais judiciaires pour dommages à des terres, \$100 ; construction d'un dragueur ; \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin pour remplacer celui qui a été détruit en élevant le niveau de l'eau pour la construction de barrages à l'île Calumet, canal de la Culbute, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir :—Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$15,000 ; arbitrages et sentences arbitrales, \$5,000 ; explorations et inspections, \$10,000 ; dragage général sur les canaux, \$10,150 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de chemins de fer, savoir :—Explorations et inspections, \$10,000 ; statistiques des chemins de fer, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et huit mille huit cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire aux dépenses de réparations et frais d'exploitation, entretien des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses imprévues des employés des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-trois mille quatre cent vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du Nord-Ouest, savoir :—Solde de la police, \$332,176 ; subsistance, \$91,250 ; fourrage, \$77,000 ; combustible et éclairage, \$35,000 ; habillements, \$60,000 ; réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions, \$50,000 ; médicaments et douces, et dépenses de l'hôpital, \$5,000 ; livres et papeterie, \$5,000 ; éclairage, guides, frais pour billets de logement, allocations de voyage, transport des membres de la police et des munitions, \$60,000 ; dépenses imprévues, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arpentages, chemins, ponts et autres constructions nécessaires à la réserve de Hot-Springs, près de la station Banff, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et onze mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des douanes, savoir :—Appointements et dépenses imprévues des différents ports dans la province de la Nouvelle-Ecosse, \$112,555; dans la province du Nouveau-Brunswick, \$91,020; dans la province de l'Île du Prince-Edouard, \$19,585; dans la province de Québec, 221,645; dans la province d'Ontario, 278,580; dans la province du Manitoba, \$33,200; dans les Territoires du Nord-Ouest, \$5,000; dans la province de la Colombie-Britannique, \$44,915; provinces en général—pour faire face aux changements qui pourront être nécessaires dans le personnel, \$5,000; appointements et frais de voyages des autres officiers en tournée d'inspection, \$21,000; pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des douanes et au service préventif extérieur, y compris les appointements de \$300 du commissaire des douanes comme président de la commission, \$17,000; laboratoire de la douane—frais des épreuves polariscopiques des sucres, y compris le traitement des personnes nommées ou employées à cette fin, \$5,200; divers—dépenses imprévues du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphie, etc., pour les différents ports d'entrée, \$15,000; frais de l'administration de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des officiers de douanes, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Vendredi, 12 avril 1889.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre ce jour.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente.—la réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1889, pour copie de la preuve et de tous papiers et correspondance concernant les engagements pris par le gouvernement de construire ou d'aider à construire un pont sur la Grande-Rivière, au village de York, dans le comté de Haldimand. (*Documents de la session, No 69*)

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 12 avril 1889.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Denison,—la pétition du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto.

M. Rykert, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les comptes des frais généraux d'immigration rendus par M. W. A. Webster, et paraissant à la page C-156 du rapport de l'Auditeur-Général pour l'exercice 1887-83; et, pour l'information de la Chambre, il soumet avec le présent rapport la preuve faite et les pièces produites en rapport avec les dits comptes.

(Pour la preuve, etc., accompagnant ce rapport, voir appendice du journal No 2.)

M. Taylor, du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

43. Réponse à ordre du 16 avril 1888—Etat indiquant séparément, quant aux compagnies faisant affaires en vertu d'une licence du gouvernement, le montant des risques couverts par les assurances contre l'incendie au 31 décembre de chaque année, de 1881 à 1887, inclusivement; le nombre de polices d'assurance en vigueur; le montant total des pertes payées chaque année, et le montant total des dépenses, chaque année; le pourcentage des pertes et dépenses relativement aux revenus provenant des primes, et la dépense par chaque \$1,000 assurées. (*Distribution et documents de la session.*)

64. Réponse à Ordre du 25 février dernier—Etat indiquant les édifices publics érigés en divers endroits du Canada depuis le 1er juillet 1867 au 1er janvier 1889, donnant la date du premier crédit voté pour ces édifices, la localité où ils se trouvent et le coût total jusqu'à la date du 1er janvier 1889. (*Documents de la session.*)

66. Réponse à Ordre du 26 février dernier—Etat indiquant,—

1° Le chiffre total des dépenses et des deniers payés jusqu'au 1er janvier 1889, pour la préparation, la publication et l'achèvement des listes de votation, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral en vigueur lors de la dernière élection générale, et donnant,—

(a) le montant total payé pour l'impression.

(b) “ “ aux officiers reviseurs.

(c) “ “ “ aux commis et huissiers.

(d) “ “ pour toutes autres dépenses relatives à la préparation, publication et achèvement des dites listes.

(e) les réclamations contre le gouvernement se rapportant à la préparation des listes non encore réglés.

2° les dépenses encourues à la date du 1er février 1889, en rapport avec la préparation des secondes listes de voteurs, sous l'autorité de l'Acte du cens électoral, et indiquant,—

(a) le coût total du caractère employé ou à être employé pour composer les listes.

(b) le montant payé pour la composition des listes.

(c) le coût du papier et de l'impression pour préparer les listes.

(d) le coût ou loyer du matériel employé à la préparation des dites listes, jusqu'à la date ci-dessus.

(e) le montant de toutes les autres dépenses encourues au sujet de la préparation des dites listes, jusqu'au 1er février 1889. (*Documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

30. Réponse à Adresse (Sénat) *Re Cie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique.*

49c. Réponse à Ordre du 25 écoulé—Copie de toute correspondance avec le département des chemins de fer et canaux concernant l'ouverture des canaux canadiens pour le trafic du dimanche. Aussi, état du nombre de vapeurs et navires qui ont passé à travers les divers canaux depuis la date de leur ouverture jusqu'à la clôture de la navigation, en 1888, et copie de toutes instructions adressées aux surintendants des divers canaux.

62. Réponse à Ordre du 25 écoulé—Etat indiquant les sommes payées pour travaux ou matériaux fournis pour ouvrir et améliorer les voies publiques ou les rues dans la cité d'Ottawa, entre le 1er juillet 1888 et le 1er janvier 1889; les noms des personnes à qui ces sommes ont été payées, le montant payé et pour quel genre de travaux; les noms de toutes personnes en charge de ces travaux à titre d'inspecteurs ou surintendants, et le salaire de chacune, par jour ou par mois.

63. Réponse à Ordre du 20 février dernier—Etat faisant connaître le coût, jusqu'à date, de la grange construite à la ferme expérimentale, ou de tous autres bâtiments d'exploitation sur la dite ferme, avec un relevé du nombre de ces bâtiments et de leur emploi, et du nombre de résidences construites sur la ferme et leur coût respectif. Aussi, la somme totale du coût de toutes les constructions érigées sur la dite ferme, jusqu'à date.

65. Réponse à Adresse du 7 février dernier—Copie des résolutions passées lors de la conférence tenue en 1887, à Québec, par les délégués des provinces de l'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Manitoba, et de tous papiers et correspondance s'y rattachant.

M. Taylor, du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

49*d.* Réponse à une adresse (du Sénat) à Son Excellence le Gouverneur-général, en date du 26 mars 1888, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant en détail les dépenses d'entretien et de réparation et les dépenses d'exploitation du canal Welland, pendant les années 1870, 1877, 1885, 1886, 1887, au 1er janvier 1888, avec le nom des employés, le montant payé à chaque employé sous forme de salaire ou de gages, le nombre de jours que chacun a été employé par mois ; le montant des allocations (s'il y en a eu) pour loyers, louage de voitures ou frais de voyage accordés au surintendant, à ses adjoints, aux contre-maîtres et surveillants ; indiquant aussi la nature du service des employés et comment et où chacun a été employé ; dans le cas des surintendants adjoints, la section du canal dont ils ont été chargés ; dans le cas des contre-maîtres ou surveillants, la section où ils ont été employés ; pour les éclusiers, le nombre d'écluses ; pour les gardiens de ponts, le nom du pont ; pour les charpentiers, les maçons et les manoeuvres, la section ou portion du canal où ils ont travaillé, en mentionnant séparément la dépense et les noms des employés de l'ancien canal et du nouveau canal, autant qu'il sera possible ;

Aussi, copie des feuilles de travail, feuilles de salaires et pièces à l'appui relatives au paiement des employés pour chaque mois pendant les années susmentionnées ;

Aussi, copie des soumissions reçues par le gouvernement pour la construction de l'édifice de la douane et de la poste à Port-Colborne.

Aussi, copie des plans et devis de cet édifice, ainsi qu'un état détaillé des matériaux employés à sa construction, avec mention des frais de construction, pendant l'année 1887 ;

Aussi, copie de toute correspondance entre le ministre des chemins de fer et canaux ou quelque fonctionnaire de son département et le surintendant du canal Welland, contenant des instructions pour la construction de la douane et de la poste à Port Colborne ;

Aussi, copie de la correspondance, des plans et devis et des instructions du ministre des Chemins de fer et Canaux ou de tout fonctionnaire du département au surintendant du canal Welland pour la construction d'un quai ou dock à l'ouest de l'écluse à Port-Colborne ;

Aussi, un état détaillé des matériaux et du coût de ce quai ou dock, avec indication de l'objet et de l'usage de cet ouvrage ;

Aussi, un état détaillé du coût de la pompe de sauvetage achetée pour le canal Welland, avec mention de la date de l'achat, du nombre de jours qu'elle a été en manoeuvre, par année, et des dates de son service à l'usage du canal ; et dans le cas de service privé, avec mention des dates du service et du montant reçu pour son usage par le gouvernement.

Aussi, un état détaillé indiquant le coût du scaphandre acheté pour le canal Welland ; le nombre de jours pendant lesquels on s'est servi de cet appareil et à quelles époques chaque année.

Aussi, un état détaillé du montant reçu par le gouvernement pour l'usage de cet appareil pour des particuliers. (*Dans, les documents de la session, et seulement les extraits suivants*: Dépenses du 1er juillet 1869, au 1er juillet 1870; et du 1er juillet, 1886, au 1er janvier, 1888.)

68. Réponse à Adresse (Sénat) en date du 9 mars, 1889—Liste donnant les noms des vétérans de la guerre de 1812, actuellement survivants, leur lieu de résidence et le montant de leur pension.

Appendice au rapport du ministre de l'Agriculture sur les fermes expérimentales pour 1888. (*A être ré-imprimé pour distribution en nombre suffisant pour en donner 200 exemplaires à chaque sénateur et membre de la Chambre des Communes; chaque exemplaire devant être enveloppé séparément prêt à recevoir l'adresse du destinataire.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

46a. Réponse à ordre du 20 éconlé—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries et A. Lord, écr., agent à Charlottetown, I.P.-E. ou toute autre personne au sujet de la destitution du capt. Ronald Campbell, maître de havre à Summerside. Aussi, copie de toutes plaintes formulées contre le dit Campbell, par qui elles ont été portées, et copie de la preuve concernant telle destitution.

Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes chargé de faire rapport sur les fraudes commises au préjudice de fermiers et autres, en Canada.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que la règle 49 de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne le rapport à être présenté ce jour par le comité des Bills Privés.

M. Sproule, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à William Gordon Lowry." Afin de mieux élucider certaines allégations énoncées dans le préambule du bill, votre comité a cru opportun de prendre de nouveaux témoignages. En conséquence, il a interrogé sous serment les personnes suivantes, savoir:—William Gordon Lowry (le pétitionnaire), Thomas Checkley et John H. Wright. Après avoir entendu ces témoins, le comité a décidé de rapporter le bill sans amendement.

(*Pour la preuve accompagnant ce rapport, voir appendice No 3.*)

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Taylor,

Ordonné,—Que la preuve faite devant le comité des Bills Privés, ce jour, au sujet du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à William Gordon Lowry," soit imprimée incessamment, et que la règle 49 soit suspendue à ce sujet.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence du 1er avril 1889, pour copie de tous ordres en conseil, correspondance, marchés, arrangements, relatifs à la cession du chemin de fer du Nord au gouvernement par le Grand Tronc, et par le gouvernement au chemin de fer du Pacifique. (*Documents de la session No 22h.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 1er avril 1889, pour copie de tous ordres en conseil concernant la répartition de la subvention de \$250,000 accordée à la compagnie du chemin de fer International, entre les différentes sections du chemin, savoir: du St-Laurent à Lennoxville, de Lennoxville à la rivière Moose

et Mattawamkeag, de Mattawamkeag à la station Harvey, et de Harvey à Salisbury; aussi, état donnant le nombre de milles dans chaque section, et le montant attribué à chacune. (*Documents de la session No 51a.*)

Et aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 1er avril 1889, pour copie de toutes soumissions reçues pour la construction du canal du Sault Ste-Marie et des documents qui les accompagnent, y compris les quantités approximatives sur lesquelles ont été basées les dites soumissions, et les montants bruts. Aussi, copie de toute correspondance, rapports et ordres en conseil s'y rattachant. (*Documents de la session, No 49e.*)

Sur motion de M. Brown, secondé par M. McKay,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant le chapitre cent quarante-huit des Statuts Révisés du Canada, intitulé: "Acte concernant l'usage abusif des armes à feu et autres," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Costigan propose, secondé par M. Tapper, — que lundi prochain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'Acte du revenu de l'Intérieur.

Résolu, que lundi prochain cette Chambre se formera en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et douze mille trois cent cinquante et une piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses au bureau de l'Accise, savoir:—Appointements des officiers et inspecteurs d'accise, \$270,801.25; service douanier, \$15,800; pour pourvoir aux augmentations des appointements suivant le résultat des examens d'accise, \$2,000; pour augmenter les appointements des officiers chargés de la surveillance dans les grandes distilleries et fabriques, \$5,000; frais de voyages, loyer, combustible, papeterie, etc., ainsi que les estampilles et estampillage des tabacs domestiques et importés, \$70,000; allocations aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux, \$3,500; commission aux vendeurs d'estampilles pour tabac canadien en torquettes, \$250. Spécial—Pour permettre au département de fournir de l'alcool méthyléneux, etc., aux fabricants, lesquels rembourseront le prix de revient, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-huit mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau des poids et mesures et gaz, savoir:—Appointements des inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, \$48,200; appointements des inspecteurs du gaz, \$11,350; loyers, combustibles, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Poids et mesures, \$18,000; loyers, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc. Gaz, \$9,000; appointements de l'inspecteur en chef des étalons de poids et mesures, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau d'inspection des denrées, savoir:—Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau d'inspection des substances alimentaires, pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les menus revenus, savoir:—Menus revenus, \$800; terres de la réserve d'artillerie, \$3,200; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la perception des droits de glissoirs et de barrages flottans, Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinq mille sept cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations et exploitation, ports et glissoirs—y compris l'écluse de la rivière Yamaska, et bassins de radoub de Lévis et d'Esquimalt, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne télégraphique entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques aériennes et câbles sous-marins—service des côtes et îles des rivières de l'est et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais du steamer *Newfeld* ou autre navire lorsqu'employé au service des câbles, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes et signaux en général, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'agent de travaux publics, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Cour Suprême de l'ordre indépendant des Forestiers," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Union," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à George McDonald Bagwell," étant lu ;

Et la question étant mise,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ; la Chambre se divise :—et elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le du bill Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à Arthur Wand," étant lu ;

Et la question étant mise,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ; la Chambre se divise ;—elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à William Henry Middleton," étant lu ;

Et la question étant mise,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ; la Chambre se divise :—et elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill intitulé : " Acte pourvoyant au transport de certaines terres à la Colombie-Britannique."

Bill intitulé : " Acte relatif au chemin de fer des Comtés de l'Ouest."

Bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-dix-huit des Statuts Révisés."

Ainsi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant les Statuts Révisés, chapitre soixante-dix-sept, concernant la sûreté des navires," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant le havre de Belle-ville, dans la province d'Ontario," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Le comité des Subsidés reprend ses délibérations.

(*En comité.*)

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions neuf cent cinquante-neuf mille sept cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des postes, savoir :—Ontario, \$1,366,110 ; Québec, \$650,030 ; Nouveau-Brunswick, \$232,780 ; Nouvelle-Ecosse, 253,830 ; Ile du Prince-Edouard, \$44,560 ; Colombie-Britannique, \$137,420 ; Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$274,980 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quarante-huit piastres et vingt-cinq centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales—imputable sur le revenu, savoir :—Appointements du commissaire, \$5,000 ; appointements du surintendant des mines, \$3,200 ; appointements de l'inspecteur des agences, \$2,200 ; appointements du secrétaire, \$2,000 ; appointements du sous-secrétaire, \$1,500 ; appointements de 7 inspecteurs des établissements gratuits, \$8,400 ; appointements des agents des terres fédérales, \$19,200 ; appointements des agents des bois de la Couronne, \$5,600 ; appointements de l'inspecteur des ranches, \$600 ; appointements du commissaire de sylviculture, \$2,000 ; appointements de l'agent des terres fédérales, New-Westminster, \$2,800 ; appointements de l'agent des bois de la Couronne, New-Westminster, \$1,600 ; pour payer les appointements des commis du service extérieur, des gardes-forestiers et du service des guides.

\$46,818.25; pour payer les frais de voyage de l'inspecteur des agences, du surintendant des mines, des inspecteurs des établissements gratuits et du commissaire de sylviculture; dépenses imprévues du surintendant des mines, du bureau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne, de l'inspecteur des ranches, et du bureau principal; compte du service spécial, papeteries et impressions et frais de la commission chargée du règlement des réclamations des Métis, \$48,830; pour payer les membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux—(l'autorisation requise par l'acte du service civil est par les présentes donnée pour payer à même ce crédit les sommes nécessaires pour les services des membres du conseil qui sont aussi membres du service civil), \$1,000; pour paiement des appointements des commis surnuméraires au bureau principal, Ottawa, et pour paiement d'annonces, de transcription, etc., \$35,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales—imputable sur le capital, savoir:—Pour arpentages, examens des rapports d'arpentages, impressions de plans, etc., pour l'année finissant 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des subventions postales et de steamers, savoir:—Communication à la vapeur avec les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Liverpool ou Londres, ou ces deux villes, et Saint-Jean, N.-B., et Halifax N.E., le port terminal étant un port canadien, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la subvention au steamer faisant le service entre Campbellton et Gaspé, et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur, de Port-Mulgrave, terminus du Prolongement-Est, à la Baie de l'Est, Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre la tête de ligne du chemin de fer de Port-Mulgrave ou Pictou et Chéticamp, touchant à Port-Hood, Mabou, Broad-Cove, Margaree et Chéticamp, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à cet effet, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin des Mines, Parrsboro', Maitland, Summerville, Haatsport, Avondale, Windsor, Kingsport, Wolfville, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre Canso, Arichat, Guysboro', Port-Hood et Mabou, et autres endroits intermédiaires qui pourront être déterminés—service quotidien à Port-Mulgrave, et continuation du service pendant l'hiver sur la section de Port-Mulgrave à Canso, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre Halifax et

Terreneuve, voie du Cap-Breton, à \$200 par trajet, ne devant pas dépasser \$2,000 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille six cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, C.B., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre Saint-Jean, Digby et Annapolis—service quotidien (le dimanche excepté) pendant neuf mois et service quotidien ou tri-hebdomadaire pendant trois mois, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Samedi, 13 avril 1889.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre lundi prochain.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte ayant pour objet de modifier de nouveau les différents actes relatifs au Bureau du Commerce de la cité de Toronto," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins cinq minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 15 avril 1889.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue:—

Du Conseil des Métiers et du Travail, de Toronto,—demandant qu'une certaine somme d'argent insérée dans le budget supplémentaire de la présente session pour des fins d'immigration, ne soit pas adoptée.

La pétition du révérend Joseph Noël Lussier, P.P., et autres, présentée jeudi dernier,—demandant qu'une certaine somme d'argent soit accordée à chaque comté du Canada, pour acheter de la graine de trèfle afin de la distribuer parmi les fermiers de chaque comté,—étant lue;

M. l'Orateur décide "qu'elle ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,
OTTAWA, 15 avril 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Honneur le juge Strong, agissant à titre de député de Son Excellence, se rendra à la salle des séances du Sénat,

demain après-midi, à 4 P.M., afin de sanctionner les bills passés au Sénat et à la Chambre des Communes pendant la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHARLES COLVILLE, capitaine,

Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, et il recommande que le premier et le deuxième amendements soient adoptés; aussi que le troisième amendement soit adopté avec l'amendement conséquentiel suivant dans la clause A: Retranchez "Si la compagnie" et insérez "La compagnie peut"; parce qu'il est nécessaire (par le paragraphe Q de la clause deux de cet Acte) pour appliquer l'"Acte des chemins de fer" aux ponts de la compagnie, d'autoriser la construction de ces ponts dans l'acte spécial.

Votre comité a aussi pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord-Ouest et du Lac-des-Bois, et il recommande que le premier amendement ne soit pas adopté, parce qu'il est nécessaire (par le paragraphe Q de la clause deux de cet acte) pour appliquer l'"Acte des chemins de fer" au pont de la compagnie, d'autoriser la construction de ce pont dans l'Acte spécial.

Votre comité recommande de plus que la considération de ce rapport soit le premier ordre de ce jour après les affaires de routine.

M. Rykert, du comité des Comptes Publics,—présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les comptes des frais généraux d'immigration rendus par M. Henry Smyth, et paraissant à la page C-157 du rapport de l'Auditeur-Général pour l'exercice 1877-78; et, pour l'information de la Chambre, il soumet avec le présent rapport la preuve faite et les pièces produites en rapport avec les dits comptes.

(Pour la preuve, etc., accompagnant ce rapport, voir appendice du journal No 2a.)

Sur motion de M. Small, secondé par M. Denison,

Ordonné, que tous les règles et ordres de la Chambre soient suspendus au sujet du bill du Sénat intitulé: "Acte ayant pour objet de modifier de nouveau les différents actes relatifs au Bureau de Commerce de la cité de Toronto," et que le bill soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est," et

aussi, les amendements au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de jonction du Nord-Ouest et du Lac-des-Bois," rapportés par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, ce jour, soient placés immédiatement sur les Ordres du jour, pour considération.

Ordonné, que M. Dewdney ait la permission de présenter un bill à l'effet de refondre et modifier les actes concernant les territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau " l'acte d'inspection générale," chapitre quatre-vingt-dix-neuf des Statuts Revisés,

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est."

Le premier des dits amendements étant lu la seconde fois, est adopté.

Le second des dits amendements étant lu la seconde fois, est adopté.

Le troisième des dits amendements étant lu la seconde fois comme suit :—

Page 2, ligne 17, retranchez depuis "9" jusqu'à la fin du bill, et insérez les articles A. B. C.

" A."

Si la compagnie construit des ponts pour chemin de fer sur la rivière Rouge, à savoir, un pont sur la grande ligne du chemin de fer, à quelque point convenable dans ou près la cité de Winnipeg; un autre sur l'embranchement méridional du chemin, dans ou près la ville de Morris, et un autre sur l'embranchement septentrional, dans ou près la ville de Selkirk, ou l'un quelconque de ces ponts, il lui sera loisible à toute époque, de construire et disposer les dits ponts, ou l'un quelconque de ces ponts, de manière à donner également passage soit aux piétons et aux voitures, soit aux piétons ou aux voitures seulement, comme elle le trouvera préférable.

" B."

Si la compagnie construit ou dispose quelqu'un de ces ponts de manière à ce qu'il serve soit aux piétons et aux voitures, soit aux piétons ou aux voitures en même temps qu'au chemin de fer, en ce cas les péages à percevoir pour le passage des piétons et des voitures, seront, avant de pouvoir être exigés, soumis à l'examen et à l'approbation du Gouverneur en conseil, à qui il sera toujours loisible de les modifier et changer; mais la compagnie, à toute époque, sera libre de les réduire; et un avis indiquant les péages, dont la perception est autorisée, sera affiché d'une manière permanente à quelque place apparente du pont.

" C."

La compagnie pourra contracter avec toute compagnie ou corporation existante pour acheter ou louer d'elle quelque pont déjà construit sur la rivière Rouge à l'un quelconque des points susmentionnés, pour l'usage du chemin de fer.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Un amendement déconlant des amendements précédents est fait à la clause A : Retranchez " Si la Compagnie construit " et insérez " La Compagnie pourra construire,"—parce que, afin que l'Acte des chemins de fer s'applique aux ponts de la Compagnie, il est nécessaire, aux termes du paragraphe Q de la clause 2 du dit acte, d'autoriser dans l'acte spécial la construction de ces ponts,

Le troisième amendement ainsi modifié, est alors adopté.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat communiquant à Leurs Honneurs les raisons pour lesquelles cette Chambre a désapprouvé le troisième des dits amendements.

Ordonné, que le greffier porte le dit message, le bill et ses amendements au Sénat.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de jonction du Nord-Ouest et du Lac-des-Bois."

Le premier des dits amendements étant lu la seconde fois comme suit:

Page 1, ligne 36, retranchez depuis "4" jusqu'à "1" et insérez: "Si la compagnie construit et achève."

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu, que cette Chambre désapprouve le dit amendement pour la raison suivante: parce que, si l'acte des chemins de fer doit être appliqué au pont de la compagnie, il est nécessaire (aux termes du paragraphe Q de la clause 2 de cet acte) d'autoriser dans l'acte spécial la construction d'un tel pont.

Alors les amendements subséquents étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat communiquant à Leurs Honneurs les raisons pour lesquelles cette Chambre a désapprouvé le premier des dits amendements.

Ordonné, que le greffier porte le dit message, le bill et ses amendements au Sénat.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour faire droit à George McDonald Bagwell," étant lu;

M. Brown propose, secondé par M. Small, et la question étant mise,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre se divise: et elle est résolue affirmativement.

Et la question étant mise,—Que le bill passe, la Chambre se divise: et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à Arthur Wand," étant lu;

M. Small propose, secondé par M. Brown,—et la question étant mise,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre se divise:—et elle est résolue affirmativement.

Et la question étant mise,—Que le bill passe; la Chambre se divise:—et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à William Henry Middleton," étant lu;

M. Small propose, secondé par M. Brown,—et la question étant mise,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre se divise:—et elle est résolue affirmativement.

Et la question étant mise,—Que le bill passe; la Chambre se divise:—et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à William Gordon Lowry," étant lu;

M. Small propose, secondé par M. Brown,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Sir John Thompson propose comme amendement, secondé par Sir Hector L. Langevin, que tous les mots après: "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais que la Chambre se forme en comité général sur le dit bill, dans six mois à dater d'aujourd'hui."

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Langevin, (Sir Hector)</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Daly,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMillan (Vaudre'l),</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Weldon (St-Jean), et</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wright.—55.</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Rinfret,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Baird,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Perley,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd,</i>	<i>Laure (Lieut. Génl.),</i>	<i>Prior,</i>	<i>Welsh,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Ross,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Colter,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Rowand,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Davis,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Scarth,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Dentson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scriver,</i>	<i>Wilson (Lennox), et</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Shanly,</i>	<i>Wood (Westm'l'd).—69.</i>
<i>Dickey,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale,

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Et la question étant mise,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre se divise:—et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise,—Que le bill passe; la Chambre se divise:—et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Dewdney,
Ordonné, que l'ordre pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer," soit transféré des Bills et Ordres Publics aux Ordres du Gouvernement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant les Statuts Révisés, chapitre soixante-dix-sept, concernant la sûreté des navires," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant le havre de Belleville, dans la province d'Ontario."

Le premier des dits amendements étant lu la seconde fois, est adopté.

Le second amendement étant lu la seconde fois comme suit:—

Page 2, ligne 43—Retranchez à partir de "commissaires" jusqu'à "9" dans la ligne 48, et insérez "pourront de temps à autre établir un tarif de droits et péages applicable au trafic dans le dit havre, mais tel tarif n'aura force ou effet que s'il est approuvé par le gouverneur en conseil et publié dans la *Gazette du Canada*."

Sur motion de M. Tupper, secondé par M. Haggart, le dit amendement est modifié en ajoutant les mots suivants après "Canada," à la fin de l'amendement: "Pourvu que la cédule de taux et péages actuellement en vigueur reste en force jusqu'à ce qu'elle ait été révisée et approuvée par le gouverneur en conseil et publiée dans la *Gazette du Canada*."

Le second amendement ainsi modifié est alors adopté.

Le troisième amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat communiquant à Leurs Honneurs les raisons pour lesquelles cette Chambre a désapprouvé le second des dits amendements.

Ordonné, que le greffier porte le dit message, le bill et ses amendements au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant l'Acte des procès sommaires"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur prend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant l'Acte des convictions sommaires," chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts Révisés, et l'acte qui le modifie": et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.
Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte concernant les expropriations de terrains " ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le montant dû sur certains prêts faits à des immigrants mennonites.

(*En comité.*)

Résolu, — Qu'il est expédient de prescrire que le montant dû sur certains prêts formant en totalité le chiffre de \$96,400 faits en vertu de l'acte 38 Vic., chap. 3, des émigrants mennonites sous la garantie de membres de cette communauté résidant dans la province de l'Ontario, doit être calculé comme si l'intérêt stipulé dans les actes relatifs à ces prêts avait été de quatre pour cent, intérêt simple, au lieu de six pour cent, intérêt composé, et que le solde de compte pourra être accepté en se basant sur ce calcul.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu, — Qu'il est expédient de prescrire que le montant dû sur certains prêts formant en totalité le chiffre de \$96,400 faits en vertu de l'acte 38 Vic., chap. 3, à des émigrants mennonites sous la garantie de membres de cette communauté résidant dans la province de l'Ontario, doit être calculé comme si l'intérêt stipulé dans les actes relatifs à ces prêts avait été de quatre pour cent, intérêt simple, au lieu de six pour cent, intérêt composé, et que le solde de compte pourra être accepté en se basant sur ce calcul.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Carling ait la permission de présenter un bill concernant un prêt y mentionné fait à certains immigrants mennonites.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution à l'effet d'amender l'Acte du Revenu de l'Intérieur et de prendre de meilleures dispositions au sujet du fonctionnement du dit acte.

(*En comité.*)

Résolu, — Qu'il est expédient d'amender l'Acte du Revenu de l'Intérieur et de prendre de meilleures dispositions pour constater le droit à imposer sur le malt aux termes du dit acte ; pour prescrire qu'un droit d'excoise de quinze centins par gallon sera imposé sur les spiritueux employés dans une manufacture à l'entrepôt pour la production de l'éther et autres compositions chimiques, à dater du 22 mai 1888 ; pour la remise du droit sur le malt employé dans la fabrication du vinaigre sous certaines restrictions, et pour exercer un meilleur contrôle des manufactures à l'entrepôt ; et

pour prescrire qu'à partir du 1er juillet prochain, le droit d'excoise sur les cigarettes ne pesant pas plus que trois livres par mille, sera de \$1.75 par mille, et sur celles pesant plus que trois livres par mille, \$6.00 par mille; et aussi, pour prendre de nouvelles dispositions relativement à la manière dont le tabac et les cigarettes peuvent être mis en paquets.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'Acte du Revenu de l'Intérieur et de prendre de meilleures dispositions pour constater le droit à imposer sur le malt aux termes du dit acte; pour prescrire qu'un droit d'excoise de quinze centins par gallon sera imposé sur les spiritueux employés dans une manufacture à l'entrepôt pour la production de l'éther et autres compositions chimiques, à dater du 22 mai 1838; pour la remise du droit sur le malt employé dans la fabrication du vinaigre sous certaines restrictions, et pour exercer un meilleur contrôle des manufacturos à l'entrepôt; et pour prescrire qu'à partir du 1er juillet prochain, le droit d'excoise sur les cigarettes ne pesant pas plus que trois livres par mille, sera de \$1.75 par mille, et sur celles pesant plus que trois livres par mille, \$6.00 par mille; et aussi, pour prendre de nouvelles dispositions relativement à la manière dont le tabac et les cigarettes peuvent être mis en paquets.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur, chapitre trente-quatre des Statuts Révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant l'octroi de pensions aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest, étant lu;

Sir John A. Macdonald propose, secondé par sir Hector L. Langevin, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Jones (Halifax) propose, secondé par M. Mills (Bothwell),—Que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit Résolu,—Qu'un pourcentage du salaire de la police du Nord-Ouest sera déduit et payé à ces personnes lorsqu'elles quitteront le service, ou à leurs familles, au cas où ces personnes viendraient à mourir au service.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

POUR :
Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Ohoquette,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Colter,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Couture,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bermer,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Scrifer,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Eduards,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>

<i>Brien,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cartwright (Sir Rick'd)</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Weldon (St-Jean),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Welsh, et</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wilson (Elgin).—66.</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Innes,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Desautniers,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Laurie (Lient.-Génl.)</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Shanty,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (Lds. & Gren),</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Macdill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hail,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westm't'd) et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wright.—106.</i>
<i>Davin,</i>	<i>Labelle,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau les Statuts Révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral, étant lu;

Sir John Thompson propose, secondé par M. Tupper,—Que le bill soit maintenant, la troisième fois.

M. Charlton propose comme amendement, secondé par M. Patterson (Brant), que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: le dit bill ne soit pas maintenant la troisième fois, mais qu'il soit Résolu,—Que cette Chambre, est d'avis,—en autant que l'Acte du Cens Electoral a reconnu le suffrage des adultes tel qu'il existait dans deux des provinces de ce pays à l'époque de la passation de l'acte,—que dans toute province où le suffrage des adultes a été, depuis, ou pourra être à l'avenir adopté, la qualification aux termes de l'Acte du Cens Electoral sera la même qu'aux termes de la loi provinciale de telle province, et que les listes des voteurs préparées dans telle province pour fins provinciales, serviront pour les élections fédérales.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Doyn,</i>	<i>Luster,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Hale,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Weldon (St-Jean),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Platt,</i>	<i>Welsh, et</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rinfret,</i>	<i>Wilson (Elgin).—59.</i>
<i>Colter,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Robertson,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Davis,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Prior,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dowdney,</i>	<i>La Rivière</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Genl.)</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Small,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (U'ds & Gren.)</i>	<i>McDonald (Victoria)</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Maason,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Wilnot,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilson (Lennox), et</i>
<i>Davis,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Brockville)—28.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Davies propose comme amendement, secondé par M. Welsh,—que tous les mots après “ maintenant ” jusqu’à la fin de la question soient retranchés et qu’ils soient remplacés par les suivants : renvoyé en comité général afin de l’amender en ajoutant la clause suivante :

La clause 10 du dit acte est par les présentes abrogée et remplacée par la suivante :

“ Dans les provinces de la Colombie Anglaise et de l’Ile du Prince-Edouard, respectivement, outre les personnes ayant droit d’être enregistrées comme voteurs et de voter aux termes de cet acte, chaque personne qui, le premier juin de chaque année,—

(a) Est âgée de vingt et un ans et n’est pas, par cet acte ou par tout autre loi de la Puissance du Canada, déqualifiée ou empêchée de voter, et,—

(b) Est sujet britannique de naissance ou par naturalisation, et réside dans la province, et a droit de voter dans les dites provinces, respectivement, en vertu des lois alors en force dans ces provinces,—aura droit d’être inscrite comme voteur et de voter aussi longtemps qu’elle continuera à être qualifiée à voter aux termes des dites lois en dernier lieu mentionnées, respectivement, et pas plus longtemps.”

Et la question étant mise sur l’amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Doyon,</i>	<i>McDonald (Huron),</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich^d),</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Weldon (St-Jean),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Platt,</i>	<i>Welsh, et</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wilson (Elgin).—55.</i>
<i>Colter,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rinfret,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Porter,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Laurie (Lieut-Génl.)</i>	<i>Small,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.)</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald (Victoria)</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Tyrwhitt,</i>

<i>Cochrane,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Davin,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilson (Lennox) et</i>
<i>Davis,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wood (Brookville).—88.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.
Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Mardi, 16 avril 1889.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Watson propose comme amendement, secondé par M. Casgrain,—que tous les mots après “ maintenant ” soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: “ renvoyé de nouveau en comité général afin de l'amender en prescrivant que les listes préliminaires pour la présente année seront dressées d'après le dernier rôle d'évaluation, les listes et pièces provinciales, et sur déclarations solennelles faites d'après connaissance personnelle.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise:—et elle est résolue négativement.

Alors, la question étant mise sur la motion principale,
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill modifiant “ l'Acte des Postes, ” chapitre trente-cinq des Statuts Révisés, étant lu;

M. Haggart propose, secondé par M. Dewdney,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. White (Renfrew) propose comme amendement, secondé, par M. Watson,—que tous les mots après “ maintenant ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: “ renvoyé de nouveau en comité général afin de l'amender en prescrivant que l'honoraire d'enregistrement sur les lettres ne dépassera pas deux centins.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Colter,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Berrier,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burdett,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd) Godbout,</i>		<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>

Casey,
Casgrain,
Charlton,
Choquette,

Holton,
Innes,
Jones (Halifax),
Lang,

Neveu,
Paterson (Brant),
Perry,
Platt,

Weldon (St-Jean),
White (Renfrew), et
Wilson (Elgin).—55.

CONTRE :

Messieurs

Bain (Soulanges),
Baird,
Bell,
Bergeron,
Bowell,
Boyle,
Brown,
Bryson,
Burns,
Cargill,
Carting,
Caron (Sir Adolphe),
Cimon,
Cochrane,
Cockburn,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Curran,
Davin,
Davis,
Denison,

Desjardins,
Dewdney,
Dickey,
Dickinson,
Dupont,
Ferguson (Leeds & Gren.),
Ferguson (Welland),
Foster,
Freeman,
Girouard,
Gordon,
Grandbois,
Guillet,
Haggart,
Hall,
Hesson,
Hickey,
Hudspeth,
Jamieson,
Jones (Digby),
Kenny,

Kirkpatrick,
Landry,
Langevin (Sir Hector),
La Rivière,
Laurie (Lient.-Génl.),
Macdonald (Sir John),
McCulla,
McDonald (Victoria),
McDougald (Pictou),
McDougall (C. Breton),
McKay,
McMillan (Vaudreuil),
McNeill,
Madill,
Mara,
Marshall,
Masson,
Mills (Annapolis),
Moffat,
Montplaisir,
O'Brien,
Porter,
Prior,
Roome,
Ross,
Rykert,
Shanly,
Small,
Smith (Ontario),
Sproule,
Taylor,
Temple,
Thérien,
Thompson (Sir John),
Tupper,
Tyrwhitt,
Wallace,
White (Cardwell),
Wilmot,
Wilson (Argentueil),
Wilson (Lennox), et
Wood (Brockville)—85.

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale, — Que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Jones (Halifax) propose comme amendement, secondé par M. Weldon (St-Jean), — que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau en comité général, avec instruction d'amender la clause 21 du dit acte en omettant tous les mots dans la ligne 5 après les mots " telles lettres. "

Et la question étant mise sur l'amendement ; elle est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale, — Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Watson propose comme amendement, secondé par M. Fisher, — que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau en comité général afin de prescrire que l'honoraire pour enregistrement d'avis de taxe ou d'évaluation mis à la poste par des commis de municipalités n'excèdera pas deux centins.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise : — et elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins quinze minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 16 avril 1889.

PRIÈRE.

M. Rykert, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les items pour effets d'habillements, milice et défense, paraissant à la page C 190 du rapport de l'Auditeur-Général pour l'exercice 1887-88; et, pour l'information de la Chambre, il soumet avec le présent rapport la preuve faite et les pièces produites en rapport avec les dits items.

(Pour la preuve, etc., accompagnant ce rapport, voir appendice du journal No 2b.)

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill suivant, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

M. Girouard, du comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur une boîte de scrutin inventée par John Waddell, de Harriston, et construite par ordre de la Chambre sous le contrôle de M. John R. Arnoldi, principal ingénieur-mécanicien du département des Travaux Publics, présente le rapport suivant :—

La boîte paraît très propre aux fins projetées, et si le parlement décide de changer le mode de votation, elle devrait recevoir toute l'attention qu'elle mérite. Le comité s'est informé du coût probable de fabrication, et il constate qu'une boîte pouvant servir, disons, pour trois candidats, coûterait environ douze piastres et deux piastres de plus pour chaque candidat additionnel.

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport de la Commission Royale sur les relations du capital et du travail en Canada, avec la preuve faite dans les diverses provinces. (*Documents de la session, lettre A.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte à l'effet de prévenir la fraude dans la fourniture du lait aux fromageries, beurrieres et manufactures de lait condensé," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant le Statut Révisé concernant les évasions et délivrances," auquel il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

Et un débat s'ensuivant ;

Un message est apporté par René Kimber, écuier, Huissier de la Verge Noire.
M. l'Orateur,

Son Honneur le juge Strong, député gouverneur, désire la présence immédiate des membres de cette honorable Chambre, dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend avec la Chambre, à la salle des séances du Sénat.

Et étant de retour :—M. l'Orateur fait rapport que, conformément aux ordres du député-gouverneur, la Chambre s'est rendue auprès du député-gouverneur, dans la salle des séances du Sénat, où il a plu à Son Honneur de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants :—

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique.

Acte modifiant de nouveau l'Acte constitutif de la Compagnie de placement et d'agence de Londres et du Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

Acte concernant la Compagnie du pont de la baie de Quinté.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction de Berlin et du Pacifique Canadien.

Acte à l'effet de ratifier un échange de terrain entre la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec et la *Land Security Company*.

Acte concernant la constitution en corporation de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Nord et du Manitoba.

Acte modifiant l'Acte pour incorporer la Compagnie d'assurance mutuelle d'Ontario sur la vie.

Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du comté de Prescott et de changer le nom de la compagnie en celui de " la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre."

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie canadienne de fidéicommiss et d'administration générale.

Acte à l'effet de consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de prêt et de débentures d'Ontario, et de l'autoriser à émettre des débentures-actions.

Acte constituant en corporation la Société des missions étrangères des Congrégationalistes du Canada.

Acte modifiant l'acte concernant le collège de la Reine à Kingston.

Acte modifiant la charte constitutive de la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Acte modifiant l'acte pour incorporer le Bureau de commerce de Québec.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.

Acte modifiant la loi concernant la cour de l'Echiquier du Canada.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte de la trente-sixième Victoria, chapitre soixante-et-un concernant la Maison de la Trinité et les commissaires du havre de Montréal.

Acte modifiant le chapitre treize des Statuts revisés, intitulé : " Acte concernant la Chambre des Communes."

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke et la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.

Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique-Nord.

Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier les actes concernant la Compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ontario, Manitoba et Occidental.

Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Trois-Rivières et Occidental.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.

Acte constituant en corporation la compagnie minérale Dominion.

Acte constituant en corporation la compagnie canadienne de superphosphate.

Acte modifiant le chapitre onze des Statuts Révisés, intitulé: "Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes."

Acte modifiant l'acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires, chapitre soixante-treize des Statuts Révisés.

Acte concernant les règles de cour au sujet des affaires criminelles.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabaska, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de "La compagnie du chemin de fer Nord-Occidental du Canada."

Acte constituant en corporation la compagnie hydraulique de l'Assiniboine.

Acte modifiant de nouveau "l'Acte du service civil," chapitre dix-sept des Statuts Révisés.

Acte modifiant "l'Acte des liquidations," chapitre cent vingt-neuf des Statuts Révisés.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Eschiquier.

Acte concernant la perception de certains droits et péages y mentionnés.

Acte constituant en corporation la compagnie canadienne de garantie de titres et hypothèques.

Acte constituant en corporation la compagnie des valeurs et débentures du Canada.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de jonction de la Massawippi.

Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.

Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Moose Jaw à Edmonton.

Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

Acte pourvoyant au transport de certaines terres à la Colombie-Britannique.

Acte relatif au chemin de fer des Comtés de l'Ouest.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-dix-huit des Statuts Révisés.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.

Acte établissant de nouvelles dispositions concernant l'instruction expéditive de certains crimes et délits.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion, portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés).

M. Holton propose comme amendement, secondé par M. Somerville,—Que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—Il est expédient de modifier l'Acte des Douanes de manière à empêcher l'importateur honnête d'être opprimé, tout en protégeant raisonnablement et efficacement les revenus du pays; et, dans le cas des personnes accusées d'avoir enfreint les lois douanières, de prescrire que nulle personne ne sera condamnée à une amende ou à la confiscation de son bien qu'après une poursuite équitable et publique; et, de plus, de prescrire que dans aucun cas, les officiers qui ont opéré des saisies, n'auront part aux produits des amendes ou confiscations imposées pour telles infractions.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Larg,</i>	<i>Préfontaine,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Purcell,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gray,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Colter,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Welsh, et</i>
<i>Couture,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wilson (Elgin)—11.</i>
<i>Davies,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Platt,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Desautniers,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Laurie (Lieut. Gnl),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.)</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McDougald (Pictou)</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McMillan (Vaudr'il),</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gullet,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>White (Cardwell)</i>
<i>Corby,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Davin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westm'l'd) 11.</i>
<i>Davis,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Prior,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale :—elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatorze piastres et soixante et dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Pénitencier de St-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'immigration, appointements des agents et employés, savoir:—Agent, Québec, \$1,700; sous-agent, Québec, \$1,100; commis, Québec, \$1,000; interprète, Québec, \$660; messenger, Québec, \$365; agent, Montréal, \$1,300; agent, Ottawa, \$1,300; agent, Kingston, \$1,300; agent, Toronto, \$1,650; agent, Hamilton, \$1,250; agent, London, Ont., \$1,000; agent, Halifax, \$1,000; agent, Saint Jean, N.-B., \$1,000; agent, Winnipeg, \$1,400; sous-agent, Winnipeg, \$1,000; sous-agent, Brandon, \$1,400; sous-agent, Calgary, \$1,200; sous-agent, Port Arthur, \$1,000; sous-agent, Victoria, C.-B., \$1,000; sous-agent, Vancouver, \$1,200; interprète, Winnipeg, \$800; appointements des agents en Europe, \$5,900; dépenses imprévues des agences canadiennes, \$16,000; subvention à la société des femmes pour la protection des immigrants, de Montréal, \$1,000; pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service, \$18,610; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter.

La Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Samedi, 17 avril 1889.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre ce jour.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance ce jour, cette chambre se formera en comité des Subsides.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures vingt-cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 17 avril 1889.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—
Par M. Weldon (St. Jean),—la pétition de Edward J. Smith et autres du village de Shédiac, Nouveau-Brunswick.

Par M. Parley,—la pétition de J. M. Steeves et autres, du Nouveau-Brunswick.

Par M. Macdowall,—la pétition du conseil municipal de la ville de Prince-Albert, district de la Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest.

Sur motion de M. Weldon (St. Jean), secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant combien de commis réguliers sont actuellement employés par le département de l'Intérieur dans le service intérieur et extérieur, et combien de surnuméraires sont actuellement employés par ce département dans les mêmes services.

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 1er avril 1889, pour chèques originaux donnés en paiement de tous honoraires ou dépenses se rattachant à la cause de la "St. Catherines Milling and Lumbering Co'y. vs. The Queen." (*Documents de la session, No 37a.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 1er avril 1889, pour copie de toute correspondance, rapports, requêtes et tous autres documents échangés jusqu'à cette date, entre le département des Postes et l'inspecteur des postes du district de Montréal, M. King, et toutes autres personnes, au sujet du changement de place du bureau de poste de Belle-Vallée, comté de Saint-Jean. (*Documents de la session, No 70.*)

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 18 mars 1889, pour copie des rapports, plans et études du canal alors projeté de Cornwall par J. B. Mills et Benjamin Wright, écuiers, ingénieurs civils, et par le capitaine P. Cole, des ingénieurs royaux, en 1832, 1833 et 1834. Aussi, copie des études du rapport de Colin Carman, écr., I.C., sur le changement projeté du site du canal de Cornwall en le faisant passer de Sand Bridge à travers le Creek Hoople jusqu'à Archibald's Point, avec les plans, profils et estimations. Aussi, copie des rapports, plans et études faits par M. Clowes, I.C., en 1826. (*Documents de la session, No 49f.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1889, pour copie du rapport de l'ingénieur Crawford, en 1877-78, et de tous rapports subséquents sur le canal de Beauharnois; aussi, copie des rapports d'ingénieurs sur la rive nord du St-Laurent entre les lacs St-François et St. Louis; aussi, copie des résolutions, lettres, etc., de la Chambre de Commerce, corporation ou simples particuliers au sujet de tels travaux. (*Documents de la session, No 49g.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 1er avril 1889, pour copie de la requête demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Témiscouata; 2° Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et cette compagnie pour obtention de subsides ou à propos de tels subsides. (*Documents de la session, No 22i.*)

M. Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1889, pour copie de tout ordre ou règlement adopté par le département de la Marine et Pêcheries pour régulariser la pêche et mettre en force un système de licence et de taxe des ustensiles de pêche dans les comtés de Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Richelieu, Yamaska et Nicolet, durant les deux années expirées le 31 décembre 1888;

2° Pour copie de toutes instructions qui peuvent avoir été expédiées durant la même période aux gardes-pêche ayant juridiction dans les dits comtés au sujet de la mise en force, de la suspension, de la modification et de la remise en force du dit règlement;

3° Pour copie de tous rapports et renseignements expédiés par les dits gardes-pêche au département de la Marine et des Pêcheries en rapport avec la mise en opération du dit règlement;

4° Pour une liste de tous les pêcheurs de chacun des dits comtés, telle que fournie par les gardes-pêche, indiquant ceux qui sont munis de la licence imposée, le montant payé par chacun d'eux, le montant total reçu comme produit des dites licences depuis la date de la mise en force du dit règlement jusqu'au 31 décembre 1888, aussi bien que ceux qui ne se sont pas munis de la licence exigée, dont les ustensiles de pêche ont été confisqués ou non, suivant le cas;

5° Pour copie de toutes lettres, requêtes, correspondances qui peuvent avoir été adressées au gouvernement ou à chacun de ses membres par aucunes personnes demandant le rappel du dit règlement et l'abrogation de la dite licence, de toutes réponses qui peuvent leur avoir été faites, ainsi que de tous autres documents se rapportant à cette affaire. (*Documents de la session, No 58b.*)

Sur motion de sir John Thompson, secondé par M. Haggart,
Ordonné, que l'ordre pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce, soit transféré des Bills et Ordres Publics aux Ordres du Gouvernement.

M. Foster propose, secondé par M. Dewdney,—Que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pour aider à établir un service de steamers, bi-mensuel, entre la Colombie-Anglaise et les colonies australiennes et la Nouvelle-Zélande.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Foster propose, secondé par M. Dewdney,—Que demain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant un service mensuel ou bi-mensuel de steamers entre la Colombie-Anglaise et la Chine et le Japon.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

M. Foster propose, secondé par M. Dewdney,—que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pour un service hebdomadaire par steamers rapides entre le Canada et le Royaume-Uni, faisant escale à un port de France.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector J. Langevin,
Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera demain, elle restera ajournée jusqu'à samedi prochain, à 3 P.M., et que les mesures du gouvernement aient la priorité, ce jour.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill modifiant de nouveau " l'Acte des Douanes," chapitre trente-deux des Statuts Révisés, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin de l'amender en retranchant la partie de la clause 4 qui amende la clause 61, depuis la ligne 25 jusqu'à la ligne 39 inclusivement.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a modifié le bill.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill du Sénat intitulé : " Acte modifiant 'l'Acte des convictions sommaires, chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts Révisés, et l'acte qui le modifie," est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte modifiant le Statut Révisé concernant l'intérêt "; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte concernant les expropriations de terrains "; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte des pêcheries, chapitre quatre-vingt-quinze des Statuts Révisés," sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte des procès sommaires," sans amendement.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Haggart, — que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Fisher propose comme amendement, secondé par M. Macdonald (Huron), — Que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :— " Il soit Résolu, — Que cette Chambre regrette que le gouvernement ait accordé, par l'entremise de son officier, le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, des permis pour la vente de boissons enivrantes dans l'étendue de ces territoires, donnant par là son approbation et son aide à la violation de l'esprit des clauses 92 et suivantes ayant pour titre " Interdiction des matières enivrantes "; — Et aussi, que le ministre de l'Intérieur ait laissé vendre, dans le Parc des Montagnes Rocheuses, des boissons enivrantes, sans autorisation, et qu'il n'ait pris aucunes mesures pour punir cette infraction de l'acte relatif à ce parc qui prescrit que tout trafic et commerce dans le parc sera sous son contrôle et son administration.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Langelier (Montmorency) Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Québec), Rinfret,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Laurier, Robertson,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Livingston, Ste. Marie,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Lovitt, Sriver,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Macdonald (Huron), Semple,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mc Millan (Huron), Somerville,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd) Hale,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Mc Mullen, Sutherland,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Meigs, Turcot,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Mills (Bothwell), Waldie,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Neveu, Watson,</i>
<i>Colter,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Paterson (Brant), Weldon (St. Jean), et</i>
<i>Davies,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Perry, Wilson (Elgin)—53.</i>
<i>De St. Georges,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Davis,</i>	<i>Lépine</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baird,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Small,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Smith (Sir Donald),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.)</i>	<i>Mc Millan (Vaudreuil)</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Ynasse,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Corby,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Purcell,</i>	<i>Wood (Brockville) et</i>
<i>Davin,</i>	<i>Laurie (Lieut Génl.)</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wood (Westm'l'd)—100</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale;—elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Milice, savoir:—Munitions, y compris munitions d'artillerie et la fabrication de munitions de carabines à la fabrique de cartouches de Québec, \$50,000; habillements et capotes, \$90,000; matériel, \$60,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Collège Militaire Royal du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de la rébellion de 1885, aux miliciens, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achèvement et construction de phares et signaux de brume, service côtier, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au service des compagnies d'assurance, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de M. Fabre et dépenses imprévues de son bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires, honoraires, gratuités et dépenses contingentes des inspecteurs à Montréal, Québec et Trois-Rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement civil, savoir:—Département des impressions et de la papeterie.—A. M. A. Sénécal, surintendant des impressions, pour services rendus durant l'exercice 1887-88 à réunir les matériaux, organiser le personnel et composer la liste des électeurs du Canada, etc. (Arrêté du conseil), \$300; pour pourvoir au paiement, à M. Gliddon, de l'augmentation ordinaire de \$50 prévue par le statut, depuis le 1er avril jusqu'au 30 juin 1889, \$12.50; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au bureau de l'Auditeur-Général,—Nouvelle somme nécessaire pour faux frais, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent soixante-et-huit piastres et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'administration de la Justice, savoir:—Remboursement de deniers payés par erreur pour des pensions de juges—Juge Boswell, \$688.60; juge Gowan, \$579.74; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers, savoir:—Pénitencier de Dorchester—Somme due au messenger Macdougall, allocation au lieu de casuel, 1887-88, \$56; somme nécessaire pour payer une allocation de \$200 par année au comptable et maître d'école, depuis le 1er avril jusqu'au 30 juin 1889, \$50; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la législation, savoir:—Chambre des Communes; pour pourvoir aux promotions et augmentations suivantes—Département du Greffier:—James Dalton, à la 1re classe, commis adjoint du journal anglais, \$150; J. A. Polkinghorne, à la 2e classe, commis des documents de la session, \$200; T. Oulmet, commis-adjoint du journal français, \$200; F. X. Lemieux, 2e adjoint du directeur de poste, \$50; W. Dubé, commis de classe cadette, \$50; R. Brewer, à la 1re classe, adjoint du comptable, \$200; E. P. Hartney, à la 1re classe, examou des bills privés et faisant fonction de greffier des comités, \$200; C. E. Clark, à la 2e classe, adjoint du commis de la papeterie, etc., \$150; H. P. Macdonell,

commis de classe cadette, \$100; W. Robidoux, commis de classe cadette, \$100; J. Stansfield, à la 1re classe, directeur de poste, \$200; H. R. Smith, adjoint du sergent-d'armes, \$200. Département du sergent-d'armes—L. Dubé, messenger en chef, \$100; N. Turgeon, adjoint du messenger en chef, \$100; George Smith, messenger de banque, \$50; G. A. Boudreault, messenger du greffier, \$50; Claire Hugg, messenger dans la Chambre, \$90; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des élections, savoir:—Pour payer au major J. Wilson, percepteur de la douane au Sault Sainte-Marie, comme officier-rapporteur d'Algoma à l'élection générale de 1887 (nonobstant tout ce à quoi contraire dans l'Acte du service civil), \$150 ayant été autorisées dans le bill des subsides de 1887, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour acheter 12 exemplaires du volume 14, *Ontario Law Reports*, pour les échanges de la bibliothèque, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et neuf piastres et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions, savoir:—Pour le paiement de la pension de Sir G. Phillippe, ci-devant procureur-général de la Colombie-Britannique, sur le pied de \$584 par année, depuis le 5 octobre 1888 jusqu'au 30 juin 1889, \$423.80; pour le paiement de pension à la succession de feu le major R. S. King, de la batterie de campagne de Welland, du 1er juillet au 6 août 1880, à \$100 par année, \$40.55; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Milice, casernes de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-onze piastres et trente-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer et canaux, imputable sur le capital. Navigation de la rivière Trent—Pour payer une gratification d'un mois d'appointements aux personnes ci-dessous mentionnées dont les services ne sont plus nécessaires, les travaux étant presque terminés. Ce paiement a été autorisé par les arrêtés du conseil du 24 décembre 1888 et du 24 janvier 1889, savoir:—J. A. Aylmer, \$169.25; A. J. Belcher, \$127.50; W. J. Macaulay, \$44.63; C. W. Roberts, \$10; H. S. Greenwood, \$40; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une gratification d'un mois de traitement aux personnes ci-dessous mentionnées dont les services ne sont plus nécessaires, les travaux auxquels elles étaient employées étant terminés, savoir:—Canal Welland—E. J. Odium, \$105; P. H. O'Neill, \$90; John Lallison, \$90; V. Curran, \$75; W. F. Secord, \$75; H. A. Willet, \$60; C. H. W. King, \$60; C. H. Knyvett, \$45; Charles Bridger, \$15; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer William Pollock, canal Culbute, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le compte de l'achèvement des travaux (mandat du gouverneur-général), canal Murray, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quatre mille cent vingt-deux piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer, imputable sur le capital. Chemin de fer Canadien du Pacifique, savoir:—Arbitrage (y compris la rémanération à payer à L. K. Jones, officier permanent du département des chemins de fer et canaux, secrétaire de la commission d'arbitrage nommé par arrêté du conseil, en date du 27 février 1887, et en sus de ses appointements ordinaires.) (Mandat du gouverneur-général), \$60,000; pour faire droit à certains propriétaires de terrains, et autres frais. Embranchement de Pembina. (Mandat du gouverneur-général, \$1,573.69; pour exécution de la sentence arbitrale rendue en faveur de Ch. Wilson pour gravier pris sur son terrain.

Embranchement de Stonewall. (Mandat du gouverneur-général), \$1,549.13; pour droit de passage entre East-Selkirk et Whitemouth, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly—Exhaussement des levées, abaissement des levées, abaissement du plafond du canal, reconstruction des bajoyers, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1889.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-seize piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine—Gratification de deux mois de salaire à William O'Neil, éclusier de l'écluse No 5, frappé de paralysie pendant qu'il travaillait, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Ours—Gratification à la veuve de feu Alexis Lachambre, éclusier, équivalant à deux mois du salaire de son mari, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'un barrage à Bobcaygeon, Trent, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland—Construction d'un pont carrossable sur la rivière à Chippewa. (Mandat du gouverneur-général, \$2,400), \$3,000; réparation des jetées, Port-Colborne et Port-Maitland, et les levées du canal au bief culminant, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Saint-Pierre—Pour payer à H. F. Perley, I.C., deux ans de services jusqu'au 31 décembre 1888, inspection du canal Saint-Pierre, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent treize piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à la veuve de feu J. W. Burke, en son vivant commis surnuméraire du département des chemins de fer et canaux, une gratification de 2 mois d'appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Ottawa, savoir:—Nouvel édifice public, rue Wellington—Règlement de la réclamation de madame McLaurin pour douaire sur la propriété achetée du Dr. McLaurin—(Mandat du gouverneur-général), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bassin de radoub d'Esquimalt—montant périmé à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir:—Bureau de poste, douane, etc., de Sydney-Nord, montant périmé à voter de nouveau (mandat du gouverneur-général), \$375; bureau de poste d'Amherst, etc, \$15; entrepôt de vérification d'Halifax, \$400; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante-et-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'édifice fédéral à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de poste de Frédéricton, Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-huit piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, savoir:—Salle d'exercice à Montréal. (Mandat du gouverneur-général), \$3,566; édifices fédéraux de Montréal—Améliorations et réparations, \$510; rocher sous la citadelle de Québec—Indemnité pour dommage à la propriété en minant certaines parties dangereuses du rocher au cap Diamant pendant l'hiver de 1887, etc., \$245; pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul—

Montant additionnel nécessaire pour matériaux, outils, etc., employés par les détenus dans la construction, \$5,000; station de quarantaine de la Grosse-Île—J. Askwith, solde de toute réclamation pour transport supplémentaire de matériaux, etc., relativement à son entreprise pour la construction d'un hôpital, en date du 16 avril 1881, \$437.50; salle d'exercice de Montréal—Balance des entreprises, y compris les frais d'inspection et les dépenses imprévues, \$14,800; arsenal de Montréal—Balance des entreprises, y compris les frais d'inspection et les dépenses imprévues, \$28,600; bureau de poste de Joliette, \$3,000; bureau de poste de Montréal, \$925; édifices fédéraux de Québec—Améliorations, \$150; bureaux de poste, de douane, etc., de Sherbrooke, \$55; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille deux cent soixante piastres et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ontario, savoir:—Bureaux de poste, de douane, etc., de Belleville, \$50; bureaux de poste, de douane, etc., de Barrie, \$3,000; édifice public d'Hamilton—Treillis en fil de fer aux fenêtres, etc., \$100; bureaux de poste, de douane, etc., Lindsay. (Montant périmé à voter de nouveau), \$6,000; bureaux de poste, de douane, etc., de Napanee, \$12,000; bureaux de poste, de douane et entrepôt de vérification de Toronto. (Mandat du gouverneur-général, \$1,500), \$5,000; bureau du sous-receveur général à Toronto—Précautions sanitaires, etc., \$1,110.32; bureaux de poste, de douane, etc., Trenton, \$7,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour convertir le logement abandonné par les commissaires des terres fédérales à Winnipeg en bureaux pour l'agent des terres fédérales, etc., Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Palais de justice et prison de Prince-Albert, \$430; ancienne résidence du lieutenant-gouverneur, Régina, \$500; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Jeudi, 18 avril 1889.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Correspondance, etc., au sujet des soumissions demandées et reçues pour un pont à Grand Narrows, pour le chemin de fer du Cap-Breton. (*Documents de la session, No 69a.*)

Et aussi,—Rapports et Statistiques des chemins de fer du Canada, et capital, trafic et frais d'exploitation des chemins de fer de la Puissance, 1888. (*Documents de la session, No 10a.*)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1889, pour un état des droits perçus sur les paniers et boîtes contenant des fruits admis en franchise, depuis le 1er mai 1888. (*Documents de la session, No 72.*)

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1889, pour un état donnant,—

1° Un relevé des cas dans lesquels toutes ou partie des soumissions demandées et reçues en dedans de cinq ans, pour travaux quelconques se rattachant aux canaux ont été rejetées sur le rapport de l'ingénieur en chef des canaux, les noms de soumis-

sionnaires et le chiffre brut de chaque soumission ; avec copie de tous les dits rapports de l'ingénieur en chef et les raisons de tels rejets, spécifiant les cas dans lesquels de nouvelles soumissions ont été demandées ;

2° Dans les cas de demandes de nouvelles soumissions, un état donnant les noms des soumissionnaires et le chiffre brut de chaque soumission, spécifiant quelle soumission a été acceptée et donnant copie de tous rapports ou autres raisons qui ont donné lieu au sujet des soumissions les plus basses, s'il en est ;

3° Relevé des cas dans lesquels des réclamations pour travaux supplémentaires ont été soumises à la seule décision arbitrale de l'ingénieur en chef des canaux, indiquant les montants payés aux réclamants en vertu de tel arbitrage et donnant un relevé détaillé des frais payés par le gouvernement ou les autres parties au procès en rapport avec tel arbitrage, dans chaque cas, et à qui payés. (*Documents de la session, No 49h.*)

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et dix minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 18 avril 1889.

PRIÈRE.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 1er avril 1889, pour copie de toutes soumissions pour fournitures de viande de boucherie aux agences des Pieds Noirs, Sauvages du Sang et Piégans, et de tous papiers et correspondance concernant la demande de telles soumissions et l'adjudication des contrats pour ces approvisionnements, pendant l'été de 1833. (*Documents de la session, No 44b.*)

Ordonné, que M. Dewdney ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte concernant le Parc Canadien des Montagnes-Rocheuses.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour samedi prochain.

Sur motion de sir John Thompson, secondé par M. Dewdney.

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte modifiant le Statut Révisé concernant les évasions et délivrances," soit maintenant lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour samedi prochain.

M. Costigan propose, secondé par M. Carling,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour considérer une certaine résolution à l'effet d'amender l'Acte des Inspecteurs-Mesureurs.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'Acte des Inspecteurs-Mesureurs et de prescrire que les taux et droits payables, aux termes du dit acte, et la classification y établie pourront être changés par un ordre du Gouverneur en Conseil ; et d'établir de meilleures dispositions touchant la réduction du nombre d'inspecteurs et les annuités payables en conséquence, et, aussi, de prescrire que l'inspection et le mesurage, aux termes du dit acte, seront compulsoires seulement dans le cas du bois d'équarrissage et de grasse.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'Acte des Inspecteurs-Mesureurs et de prescrire que les taux et droits payables, aux termes du dit acte, et la classification y établie pourront être changés par un ordre du Gouverneur en Conseil; et d'établir de meilleures dispositions touchant la réduction du nombre d'inspecteurs et les annuités payables en conséquence, et, aussi, de prescrire que l'inspection et le mesurage, aux termes du dit acte, seront compulseires seulement dans le cas du bois d'équarrissage et dégrossi.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant "l'Acte des Inspecteurs-Mesureurs," chapitre cent trois des Statuts Révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour samedi prochain.

Sur motion de sir Hector L. Langevin, secondé par sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que les second et troisième rapports, ainsi que les documents et la preuve y annexés, du comité des Comptes Publics, soumis à la Chambre pendant la présente session, soient imprimés de suite pour l'usage des députés, et que la règle 49 soit suspendue à ce sujet.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill du Sénat intitulé : "Acte concernant le havre de Belleville, dans la province d'Ontario," sans amendement.

Aussi,—le Sénat n'acquiesce pas à l'amendement fait par la Chambre des Communes au troisième amendement du Sénat au bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est," pour la raison que la compagnie, si elle est incorporée pour les fins mentionnées au dit bill, aura le pouvoir en vertu du paragraphe "g" de l'article 90 de l'Acte des chemins de fer, de construire et établir un pont sur toute rivière que croisera ou atteindra sa ligne, et qu'il n'y a pas lieu de réitérer la concession de ce pouvoir par le dit bill.

Et aussi,—le Sénat insiste sur son premier amendement au bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord-Ouest et du Lac-des-Bois," pour la raison que la compagnie, si elle est incorporée pour les fins mentionnées au dit bill, aura le pouvoir, en vertu du paragraphe "g" de l'article 90 de l'Acte des chemins de fer, de construire et établir un pont sur toute rivière que croisera ou atteindra sa ligne, et qu'il n'y a pas lieu de réitérer la concession de ce pouvoir par le dit bill.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. White (Renfrew) fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que samedi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution accordant une subvention pour un service bi-mensuel de steamers entre la Colombie Anglaise et les Colonies Australiennes et la Nouvelle-Zélande.

(*En Comité.*)

Résolu.—Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en Conseil pourra donner à tout particulier ou compagnie une subvention n'excédant pas le chiffre de £25,000 stg. par année pour aider à établir un service de steamers, bi-mensuel, entre la Colombie Anglaise et les Colonies Australiennes et la Nouvelle-Zélande, ou telle partie d'icelle, suivant que le Gouverneur en Conseil en décidera, pour établir un service mensuel entre les mêmes pays; la dite subvention devant être donnée pendant tel nombre d'années n'excédant pas dix années et à telles conditions que le Gouverneur en Conseil jugera convenables.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu samedi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pourvoyant à une subvention pour un service bi-mensuel de steamers entre la Colombie Anglaise et la Chine et le Japon, étant lu;

M. Foster propose, secondé par M. Howell,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Laurier propose comme amendement, secondé par Sir Richard J. Cartwright, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais que la prise en considération de l'octroi d'une subvention pour un service de steamers entre la Colombie-Anglaise et la Chine et le Japon, soit ajournée jusqu'à ce que le gouvernement ait soumis à la Chambre toute la correspondance échangée avec le gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande à ce sujet; et aussi, toute correspondance échangée avec la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien ou autres compagnies, et toutes conventions (s'il en est) intervenues avec telles compagnies, au sujet du dit service.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale; elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, sur la dite résolution.

(*En comitt.*)

Résolu.—Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en Conseil pourra donner à tout particulier ou compagnie à qui le gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande pourra accorder l'aide sous-mentionnée, une subvention n'excédant pas le chiffre de £15,000 stg. par année pour un service mensuel de steamers, ou une subvention n'excédant pas £25,000 stg. par année pour un service bi-mensuel de steamers entre la Colombie Anglaise et la Chine et le Japon; la dite subvention devant être donnée pour le nombre d'années que le Gouverneur en Conseil jugera à propos. Pourvu, toujours, que pendant cette période, le gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, donne à tel particulier ou compagnie une subvention de pas moins de £15,000 stg. par année, pour le service mensuel, et de pas moins de £75,000 stg. par année pour le service bi-mensuel susmentionné.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu samedi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution octroyant une subvention pour un service hebdomadaire par steamers pour le transport des malles entre le Canada et le Royaume-Uni, faisant escale à un port de France, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Laurier propose comme amendement, secondé par sir Richard Cartwright,—Que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais que la prise en considération de l'octroi d'une subvention pour un service hebdomadaire par steamers rapides entre le Canada et le Royaume-Uni soit ajournée jusqu'à ce que le gouvernement ait soumis à la Chambre tous les renseignements qu'il possède à ce sujet, y compris les demandes de soumissions, les soumissions reçues et la nature précise du service à exécuter.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général pour considérer la dite résolution.

Résolu, Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en Conseil pourra conclure un contrat, pour une période ne dépassant pas dix ans, avec tout particulier ou compagnie pour un service hebdomadaire par steamers rapides entre le Canada et le Royaume-Uni, faisant escale à un port de France, à tels termes et conditions, quant au transport des malles et autrement, que le Gouverneur en Conseil jugera raisonnables, moyennant une subvention n'excédant pas la somme de cinq cents mille piastres par année ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que samedi prochain cette Chambre se formera en tel comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à samedi prochain, à trois heures p.m.

Samedi, 20 avril 1889.

Trois heures, p.m.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Gigault,—la pétition de Bruce F. Campbell et autres, producteurs de fruits et maraîchers et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Edward J. Smith et autres, du village de Shédiac ; et de J. M. Steeves et autres, tous du Nouveau-Brunswick ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant l'inspection du bois de charpente et de service, ne devienne pas loi.

Du conseil municipal de la ville de Prince Albert, district de Saskatchewan, territoires du Nord-Ouest ; demandant que la Chambre considère favorablement leur demande pour des facilités de chemins de fer pour transporter leurs produits au marché.

Ordonné, que M. Dewdney ait la permission de présenter un bill autorisant la cession au Club des Patineurs de Québec de certains terrains de l'Artillerie dans la cité de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de sir John Thompson, secondé par M. Tupper,

Ordonné, que l'ordre pour la seconde lecture du bill à l'effet d'étendre les dispositions de l'acte d'extradition, soit transféré des bills et ordres publics aux ordres du gouvernement.

Sir John A. Macdonald propose, secondé par sir Adolphe P. Caron,—Que, lundi prochain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général ayant été mise au fait de l'objet des dites résolutions, les recommandent à la considération de la Chambre.

Résolu, que lundi prochain cette Chambre se formera en tel comité.

Sur motion de M. Bowell, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que l'ordre pour la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill—Acte pour prévenir la fraude dans la livraison du lait aux beurrieres et fromageries, soit transféré des Bills et Ordres Publics aux Ordres du Gouvernement.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Règles Générales de la Cour Maritime de l'Ontario. (*Documents de la session, No 73.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur, chapitre trente-quatre des Statuts Révisés, étant lu ;
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau "l'Acte d'inspection générale," chapitre quatre-vingt-dix-neuf des Statuts Révisés, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Et la question étant mise, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Costigan propose, secondé par M. Carling,—Que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité général; et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

M. Costigan propose, secondé par M. Carling,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Davin propose comme amendement, secondé par M. Wright,—Que tous les mots après “maintenant” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: “renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin d'insérer les mots “n'excédant pas 11” au lieu de “9” dans la seconde ligne du paragraphe 3 de la clause 3.

Et la question étant mise sur l'amendement; elle est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi modifiée étant proposée;

Ordonné, que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin d'insérer les mots “n'excédant pas 11” au lieu de “9” dans la seconde ligne du paragraphe 3 de la clause 3.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a modifié de nouveau le bill.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant un prêt y mentionné fait à certains immigrants mennonites, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant l'inspection des bois de construction, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé,

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte concernant les droits d'auteur, chapitre soixante-deux des Statuts Révisés, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte modifiant le Statut Révisé concernant les évasions et délivrances, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant une subvention pour un service hebdomadaire par steamers rapides pour le transport des malles entre le Canada et le Royaume-Uni, faisant escale à un port de France.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en Conseil pourra conclure un contrat, pour une période ne dépassant pas dix ans, avec tout particulier ou compagnie pour un service hebdomadaire par steamers rapides entre le Canada et le Royaume-Uni, faisant escale à un port de France, à tels termes et conditions, quant au transport des malles et autrement, que le Gouverneur en Conseil jugera raisonnables, moyennant une subvention n'excédant pas la somme de cinq cent mille piâtres par année.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain

Lundi, 22 avril 1889.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De Bruce F. Campbell et autres, producteurs de fruits, maraîchers et autres,—demandant à la Chambre de considérer s'il serait à propos d'imposer un droit sur certains fruits, légumes et produits de pépinières, lorsqu'ils sont importés des Etats-Unis.

La Chambre procède à la prise en considération du troisième amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est," auquel cette Chambre n'acquiesce pas, et lequel est lu de nouveau.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Résolu,—Que cette Chambre n'insiste pas sur sa modification au troisième amendement fait par le Sénat au dit bill, mais qu'elle l'adopte.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté le troisième amendement.

La Chambre procède à la prise en considération du premier amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de Jonction du Nord-Ouest et du Lac-des-Bois," auquel cette Chambre n'acquiesce pas, et lequel est lu de nouveau.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Résolu,—Que cette Chambre n'insiste pas sur sa désapprobation du premier amendement fait par le Sénat au dit bill, mais qu'elle l'adopte.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté le premier amendement.

Sir John A. Macdonald propose, secondé par Sir Hector L. Langevin, que demain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les limites ouest, nord et est de la province d'Ontario.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

Sir John A. Macdonald propose, secondé par Sir Hector L. Langevin,—Que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la construction d'un chemin de fer, à titre d'entreprise de l'Etat entre un point de jonction sur la ligne du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à ou près de Harvey, dans la province du Nouveau-Brunswick, et un point de raccordement avec l'Intercolonial à ou près de Salisbury, dans la dite province, ou quelque part entre Salisbury et Moncton.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Convention avec la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien pour le fonctionnement d'un réseau ferré dans la province du Nouveau-Brunswick. (*Documents de la session, No 36a.*)

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, — la réponse à un ordre la Chambre du 1er avril 1889, pour copie des études préliminaires faites au sujet du chemin de fer d'Annapolis à Liverpool, et du rapport de l'ingénieur, ainsi que de tous papiers et correspondance s'y rattachant. (*Documents de la session, No 2 j.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte à l'effet de prévenir la fraude dans la fourniture du lait aux fromageries, beurrieres et manufactures de lait condensé," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. Colby, du comité général de la Chambre, pour considérer une certaine résolution pourvoyant à une subvention pour un service bi-mensuel de steamers, entre la Colombie Anglaise et les Colonies Australiennes et la Nouvelle-Zélande, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue la seconde fois.

M. Foster propose, secondé par M. Bowell, que la dite résolution soit maintenant lue.

M. Laurier propose comme amendement, secondé par M. Mills (Bothwell), — que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: Il soit Résolu, — Que bien que la Chambre soit toujours prête à favoriser toute proposition de nature à promouvoir et étendre le commerce de ce pays, le gouvernement, en demandant une dépense annuelle de £25,000 sterling pour établir un service de steamers entre le Canada et les Colonies Australiennes et la Nouvelle-Zélande, n'a pu démontrer qu'un pareil service donnerait des avantages proportionnés aux fortes dépenses qu'il nécessitera.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Rouand,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Hale,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holton,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Chowinard,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Colter,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Weldon (St Jean),</i>
<i>Couture,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Welsh, et</i>
<i>Davies,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin).—55.</i>
<i>Doyon,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Perry,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Archibald (Sir Adams) Davis,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Géné.),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Audet,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Small,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bell,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Taylor,</i>

<i>Bowell,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Tyriohitt,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Caron (Sir Ado'phe),</i>	<i>Hall,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Porter,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Robillard,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Roome,</i>	<i>Wood (Westm'rd) et</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Ross,</i>	<i>Wright. — 77.</i>
<i>Davin,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors, la question étant mise sur la motion principale, — Que la dite résolution soit adoptée ; la Chambre se divise : — et la dite question est résolue affirmativement.

M. Colby, du comité général de la Chambre pour considérer une certaine résolution pourvoyant à une subvention pour un service bi-mensuel de steamers entre la Colombie Anglaise et la Chine et le Japon, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue la seconde fois.

M. Foster propose, secondé par M. Bowell, que la dite résolution soit maintenant lue la seconde fois.

M. Davies propose comme amendement, secondé par M. Gillmor, — Que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " Cette Chambre ne devrait pas être appelée à approuver une résolution pourvoyant à l'octroi d'une subvention annuelle pour un service bi-mensuel ou mensuel de steamers entre la Colombie Anglaise et la Chine et le Japon, en addition à celle qui doit être octroyée par le gouvernement britannique, avant que la correspondance et les négociations relatives à l'octroi d'une telle subvention et que les conventions intervenues entre le gouvernement britannique et la convention du chemin de fer du Pacifique Canadien, en vertu desquelles la subvention du gouvernement britannique sera payable, et que tous les autres renseignements nécessaires touchant la nature du service, n'aient été soumis à la dite Chambre ; et que cette Chambre est, en outre, d'opinion, d'après les informations qu'elle possède déjà, que si quelque subvention est votée pour ce service, il devrait être stipulé, comme condition, que les steamers toucheront à Victoria ou à Esquimalt. "

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale, — Que la dite résolution soit adoptée ; la dite question est résolue affirmativement.

M. Colby du comité général de la Chambre pour considérer une certaine résolution concernant un contrat pour l'exécution d'un service hebdomadaire de steamers rapides pour le transport des malles entre le Canada et le Royaume-Uni, faisant escale à un port de France, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue la seconde fois.

M. Foster propose, secondé par M. Bowell, — Que la dite résolution soit maintenant adoptée.

M. Jones (Halifax) propose comme amendement, secondé par M. Weldon (St-Jean), — Que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin de l'amender en réduisant le montant y mentionné à une somme suffisante pour obtenir un service postal rapide de 17 nœuds à l'heure, qui, dans l'opinion de cette Chambre, suffit amplement au transport des malles et des voyageurs du Canada, et est en même temps plus propre à servir le trafic général et

les intérêts commerciaux du pays; et qu'il soit expressément stipulé dans tout contrat à cette fin, que le terminus sur ce continent sera un port du Canada.

M. McMullen propose comme sous-amendement, secondé par M. Platt,—Que tout l'amendement, et tous les mots après “ que ” dans la motion principale soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ cette Chambre est d'opinion que le service des malles et des voyageurs actuellement fait par les lignes des steamers Allan, Beaver et Dominion suffit amplement aux besoins du pays, et qu'il est inopportun d'augmenter les charges de la population en accordant de plus fortes subventions pour alimenter des lignes transatlantiques.”

Et la question étant mise sur le sous-amendement, la Chambre se divise; et elle est résolue négativement.

Et la question étant mise sur l'amendement à la motion principale, la Chambre se divise;— et elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale, que la dite résolution soit adoptée; la dite question est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill, concernant les subventions aux steamers trans-océaniques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre.—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Terres Fédérales,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce; et après ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille six cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Marais de Broad-Cove, \$2,900; Digby (montant périmé à voter de nouveau), \$1,650; Arisaig, Bayfield et Anse de McNair (cap George)—Réparations à la jetée (montant périmé à voter de nouveau, \$3,109; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations aux jetées et brise-lames, Ile du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cent quatre-vingt-douze piastres et soixante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir :—Rivière Saint-Jean—Rivière des Chutes à Woodstock et en amont des Grandes Chutes; aussi rivière Tobique, \$355.60; Pointe du Chêne, Shédiac—Réparations au brise-lames, etc., (mandat du gouverneur-général, \$1,000; Grande Anse—A compléter (mandat du gouverneur-général), \$150; Village Belliveau—Montant périmé à voter de nouveau. (Mandat du gouverneur-général, \$1,187; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations générales et améliorations, provinces maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille six cent quarante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, Québec, savoir :—Rivière du Lièvre, \$25,000; Jetée de l'Anse à l'Eau ou Tadousac, \$285; réparations et améliorations générales—ports et rivières, Québec, \$2,000; Ile Perrot, \$405; Kamouraska, \$40; jetées du lac Mégantic—Réparations, \$175; la Malbaie, Ile-aux-Coudres et les Eboulements—Réparations aux quais, \$275; exhaussement du coffrage en face du nouveau bâtiment d'immigration sur le brise-lames, Québec, \$220; rivière Sainte-Anne de la Pérade, \$1,375; rivière Saint-François, \$860; rivière Yamaska, \$245; quai des Trois-Pistoles, \$290; chenal de Papi-neauville ou la baie Pentecôte, \$275; Port-Daniel, \$1,600; Percé—Pour terminer le quai, \$2,600; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, Ontario, savoir :—Baie Tolsma—Montant périmé à voter de nouveau. (Mandat du gouverneur-général, \$2,700; Sault Sainte-Marie, \$5,000; Portsmouth, \$1,910; Rivière Rideau—bras nord—dragage, \$390; rivière des Outaouais—Amélioration du chenal des bateaux à vapeur dans les Narrows de Petewawa, en amont de Pembroke, \$300; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations générales et améliorations, ports et rivières, Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour nouveau matériel de dragage, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour glissoires et estacades, rivière Madawaska, district d'Ottawa, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins et ponts, cité d'Ottawa, sur la rivière des Outaouais, les glissoires, le canal Rideau et les abords de ces ponts, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes de télégraphes, territoires du Nord-Ouest—Nouvelles stations au lac La Selle, sur la ligne de Qu'Appelle-Edmonton, *viâ* Fort-Pitt, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir :—Relevé relatif aux inondations du printemps à Montréal, \$415; pour payer à Mlle Margaret Smellie, seule fille survivante de feu David Smellie, du personnel chargé du chauffage des édifices publics, Ottawa, une gratification égale à un mois de son salaire, \$55; pour couvrir les comptes payés à M. S. Bray, A. T. F., du département des affaires des Sauvages, pour des relevés qu'il a faits relativement au bureau de l'imprimerie de l'Etat et de Victoria Hall, cité d'Ottawa, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil à ce contraire, \$112; arpentages et inspections, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à la construction de phares et service côtier, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et à des bateaux à vapeur, pour payer quatre voyages entre Hambourg et Montréal, à \$2,000 par voyage. (Mandat du gouverneur-général), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent cinquante-huit piastres et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur avec les fles de la Madeleine, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Port-Mulgrave, terminus du chemin de fer de Prolongement-Est, et la Baie de l'Est, Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, Colombie-Britannique, du 1er septembre 1888 au 30 juin 1889, 10 mois, à \$17,640 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à M. James King, en règlement d'une réclamation de compensation pour l'annulation sommaire d'un contrat qu'il avait en 1875-76 pour le service de la malle l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, tel que recommandé par un comité spécial de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Ontario et Québec, savoir :—Pour permettre au département de faire face au coût additionnel de la construction d'une grange à l'institution industrielle de Mont-Elgin, à Munceytown, \$1,000; pour aider à poser deux tableaux noirs, dans la bâtisse érigée pour loger l'excédant des enfants de l'orphelinat catholique romain à Fort-William, Ont., le coût total étant évalué à \$100, \$40; pour couvrir les dépenses faites par l'inspecteur Dingman, pendant qu'il agissait en qualité d'un des trois commissaires chargés de faire une enquête sur l'affaire des terres du township de Dundee, \$100; pour acheter la maison d'école catholique romaine sur la réserve des Sauvages Abénaquis, à Saint-François, comté de Yamaska, Qué., la bande ayant fourni \$300, près d'un dixième de leurs fonds, pour la construction de cette école, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six piastres et trente centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Pour pourvoir au salaire de M. G. R. Smith, agent des Sauvages du comté de Yarmouth, N.-E., du 19 janvier 1888, date de sa nomination, au 30 juin 1889, à \$25 par année, auquel il n'a pas encore été pourvu, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent neuf piastres et soixante et onze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Pour permettre au département de payer une moissonneuse pour la réserve sauvage des Gens-du-Sang, dont l'achat en août 1888 est devenu nécessaire, grâce à la récolte extraordinairement abondante de cette année-là, \$149; pour indemniser P. Ayles, M.D., des services médicaux qu'il a rendus aux Sauvages de l'agence de Battleford, du 23 mars 1888 au 23 janvier 1889, \$291.32; pour pourvoir, au taux de \$50 par tête, à l'entretien de 10 élèves sauvages au pensionnat catholique romain sur la réserve du chef Sioux, Bison-Debout, sous l'autorité d'un arrêté du conseil daté du 29 novembre 1888, \$500; pour l'achat de deux wagons pour les Sauvages Piégânes, afin de leur permettre de transporter les billots nécessaires à la reconstruction de leurs maisons, \$196; pour payer la construction d'une maison d'école sur la réserve sauvage des Buttes de la Lime, \$400; allocation de combustible et l'éclairage aux commissaires des Sauvages, du 3 août 1888 au 30 juin 1889, à \$300 par année, \$273.39; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour contribution pour venir en aide aux incendiés de Hull. (Mandat du Gouverneur-Général), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-six piastres et un centin soit accordée à Sa Majesté pour payer à M. le juge Rouleau les allocations de loyer depuis la date de son entrée au fonctions comme magistrat stipendaire, jusqu'à la date de sa nomination comme juge de la cour Suprême (5 avril 1886 au 18 février 1887) à \$500; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à M. N. O. Côté pour services rendus relativement à la commis-

sion des Métis (à voter de nouveau) (mandant du gouverneur-général), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour nouvelle contribution pour la publication du Dictionnaire Micmac du Dr. Rand (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour acheter du matériel à l'atelier de reliure du gouvernement, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les ouvrages ci-après mentionnés:—Cinq cents exemplaires du "Parliamentary Companion" à \$2 l'exemplaire, \$1,000; cent exemplaires, vol. 4, Jugements du Conseil Souverain, à \$3 l'exemplaire, \$300; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour nouvelle somme nécessaire pour les dépenses du gouvernement, dans le district de Keewatin, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemniser la "St. Catharines Milling and Lumbering Co." des frais du procès de la Reine vs. la compagnie, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'entretien des malades indigents dans l'hôpital de St-Albert, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à une somme égale à celle votée par l'Association Britannique pour l'avancement des sciences, dans le but de faire une enquête sur le caractère physique, les langues et la condition industrielle et morale des tribus du Nord-Ouest du Dominion du Canada, et spécialement des tribus et des bandes de la province de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une moitié des dépenses de la publication du troisième volume des causes jugées d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," recueillies et publiées par M. John R. Cartwright, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatorze piastres et trente-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais des matières en litige, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'Acte de Tempérance du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la balance de la gratification accordée à la famille de feu William Menzies (arrêté du conseil), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cent soixante et onze piastres et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la moitié des dépenses faites en rapport avec les relevés du fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à la police à cheval du Nord-Ouest les approvisionnements destinés à soulager la misère parmi les Métis dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille quatre cent quarante-trois piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Douanes, savoir:—Nouvelle somme nécessaire pour le service préventif, dépenses légales, \$6,500; nouvelle somme nécessaire pour pourvoir à la part des douanes (une moitié) des frais de réparations et d'entretien du yacht à vapeur du gouvernement "*Cruiser*" pendant la saison de 1888, \$2,781.22; gratification à B. C. Ambrose, blessé pendant qu'il avait la charge de l'élevateur dans l'entrepôt de

douane à Montréal, en conséquence de laquelle blessure il a fallu lui amputer une partie du pied, \$162; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre-vingt-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'accise, savoir:—Pour payer à W. Goodman pour services en sus des heures réglementaires, du 1er janvier 1887 au 30 juin 1888, en aidant l'inspecteur des distilleries à jaugeer les réservoirs nécessaires à l'emmagasinage des spiritueux, \$300; pour pourvoir à la nomination d'un sous-percepteur du revenu de l'intérieur, à Port-Hope, au taux de \$600 par année, à compter du 1er février 1889, \$250; pour payer à T. Burke, la différence entre ses appointements, \$1,555, et ceux auxquels il a droit comme percepteur intérimaire du revenu de l'intérieur, à Saint-Jean, N.-B., pour 1888-89, \$245; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Williamsburgh, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Ste-Anne, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Chambly, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

45. Résolu, que somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour drageurs, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour télégraphe, Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Entretien et réparations, \$1,900; télégraphe et service de signaux du golfe Saint-Laurent, pour indemniser complètement les propriétaires de l'île d'Anticosti pour terrain et bois de chauffage pris sur l'île—de 1880 à 1889—pour la construction et l'entretien du télégraphe de l'Etat, y compris les stations, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des postes, savoir:—Pour indemniser de la perte de son logement, H. Dunbar, ci-devant messenger au bureau de poste de Kingston, \$100; pour payer le traitement d'un sous-inspecteur des postes dans la division postale de Stratford, du 1er décembre 1888 au 30 juin 1889, à raison de \$1,200 par année, \$700; commission aux directeurs de poste sur les opérations de caisses d'épargne dans les provinces suivantes: Nouveau-Brunswick, \$1,000; Nouvelle-Ecosse, \$500; Colombie-Britannique, \$300; montant nécessaire pour le service des malles sur le chemin de fer Canadien du Pacifique à cause de l'augmentation des facilités de transport par wagons-poste. Ce montant devant être réparti comme suit: Ontario, \$22,500; Québec, \$2,300; Manitoba, \$24,000; Colombie-Britannique, \$12,200; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour comptes des Territoires, savoir:—Pour le paiement du fret sur du grain de semence; pour expédier et distribuer ce grain aux colons d'Edmonton, et pour services de commis (pour couvrir le mandat du gouverneur-général d'après l'arrêté du conseil du 6 juillet 1886. (C. P. n° 1599), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses de la milice relatives à la suppression de la rébellion au Nord-Ouest (mandat du gouverneur général,) pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Mardi, 23 avril 1889.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre ce jour.
M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera en comité des Subsides.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et vingt-cinq minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 23 avril 1889.

PRIÈRE.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'Acte des Terres Fédérales," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1889, pour copie de tous papiers et correspondance au sujet d'une réclamation de MM. A. et J. Adams pour pertes subies par le naufrage de leur navire " Carrier Dove " qui a été perdu par suite du changement de position des lumières à Crapaud Harbor, sans que le public en ait été prévenu. (*Documents de la session, No 74.*)

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill modifiant l'acte concernant les droits d'auteur, chapitre soixante-deux des Statuts Révisés, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre pour plus ample considération.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a modifié le bill.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expi-

rant le 30 juin 1890, et conformément aux dispositions de "l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, de 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session, No 2.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 22 avril 1889.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bowell,
Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des Subsidés.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce étant lu ;

Sir John Thompson propose, secondé par M. Tupper,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Curran propose comme amendement, secondé par M. Masson,—Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: Renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin de prescrire comme suit: "Un appel de toute condamnation sous l'autorité de cet acte pourra être fait à la plus haute cour d'appel pour les affaires criminelles dans la province où cette condamnation aura été prononcée, sur toutes les questions de droit et de fait, et la preuve faite au cours du procès, formera partie du dossier en appel, et à cette fin, la cour devant laquelle la cause sera entendue, prendra note des témoignages et des objections légales."

Et la question étant mise sur l'amendement ;—elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'étendre les dispositions de l'acte d'extradition, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Barron propose comme amendement, secondé par M. Laurier,—Que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit Résolu,—Qu'il ressort d'un rapport déposé sur le bureau de cette Chambre, que le gouvernement du Canada a obtenu en fidéicommiss, en 1886, de la bande de Sauvages connue sous le nom de 'Bande de Shawanakiskies' une rétrocession du titre indien au bois de pin sur la réserve sauvage du lac du Poisson Blanc, ou

Réserve No 6, qui devait être vendue pour le bénéfice commun de la dite bande aux termes et conditions 'qui paraîtraient les meilleures au gouvernement de Sa Majesté en Canada,—10 pour cent des produits de la vente du dit bois devant être divisé ' parmi les membres de la dite bande, et la balance devant être placée pour leur seul ' bénéfice personnel et celui de leurs descendants, en telle manière que le dit gouver- ' nement du Canada jugerait la plus propre à servir les intérêts de la dite bande.'

Et qu'il appert, qu'avant et lors de la dite vente ci-après mentionnée, le gouver- nement du Canada a été averti officiellement que la dite réserve renfermait ' une grande quantité d'excellent pin propre à faire du bois marchand, et plus considé- rable que les Sauvages n'en auraient besoin pour leur propre usage.'

Et que vu que la réserve n'a été arpentée que tout récemment, le gouvernement de la province de l'Ontario n'avait aucun moyen de connaître l'existence de la dite réserve, et que n'ayant pas connaissance de ces faits, il procéda en 1872 à la vente et vendit le bois de pin couvrant la dite réserve au prix de quelques milliers de piastres, ce qui était parfaitement connu du gouvernement du Canada avant qu'il ne vendit ce bois, comme il est relaté ci-après.

Et qu'il ressort, de plus, du dit rapport, que le gouvernement du Canada, sans en conférer avec les Sauvages de la dite bande (ou aucuns d'entre eux) quant au prix à retirer de la vente du dit bois de pin, ou sans s'enquérir en aucune manière de leurs vues ou désirs à ce sujet, et sans leur faire connaître, ni à aucun d'entre eux, le mon- tant auquel il se proposait de vendre le dit bois, a vendu ce bois et en a disposé à vente privée, pour une étendue de 79 milles carrés, sans compétition d'aucune sorte, en faveur du nommé Honoré Robillard, actuellement membre de cette Chambre, et partisan du dit gouvernement, au prix nominal de \$316.

Et qu'il ressort, de plus, du dit bois de pin vaut et valait lors de la vente plus de \$50,000, et qu'à raison des faits ci-dessus, les Sauvages ont été injustement frustrés et que le gouvernement a violé le fidéicommis qui lui avait été remis.

Que vu les faits ci-dessus, cette Chambre désapprouve la dite vente au prix nomi- nal de \$316 et la manière dont elle a été faite, et qu'elle déclare que cette vente est une grossière violation du fidéicommis remis par les Sauvages au gouvernement du Canada, et qu'il est du devoir de cette Chambre de condamner cette transaction."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercrèdi, 24 avril 1889.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Préfontaine,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Macdonald (Huron),</i>	<i>Semple,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>McMillan (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Hale,</i>	<i>Meigs,</i>	<i>Trou,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Colter,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Weldon (St-Jean), et</i>
<i>Davies,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin).—52.</i>
<i>Dessaint,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Roome,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Laurie (Lieut.-Génl.),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Small,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Ferguson (Lds & Gren.),</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Cargill,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McMillan (Vaudrevil)</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Corby,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moncrieff,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Perley,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wilson (Lennox), et</i>
<i>Davin,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Purcell,</i>	<i>Wood (Westm'ld). 91.</i>
<i>Davis,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Riopel,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale; et elle est résolu affirmativement.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et cinq mille huit cent quatre-vingt-dix piastres et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les items au paiement desquels il n'a pas été pourvu pour l'exercice 1887-88, comme il appert du rapport de l'auditeur général, page B-62, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer 9 mois de service à Mme Ellie Landerkin comme commis au bureau des terres fédérales de Nelsonville, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quinze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour menus revenus, savoir:—Somme nécessaire pour la réparation des chemins sur les terres de l'artillerie à Grand Falls, Nouveau-Brunswick, \$700; pour payer à Louis Lavoie, jeune, ci-devant gardien de l'immeuble de l'artillerie à Hochelaga, une gratification d'un mois de salaire, \$15.50; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Canal de la Trent, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, préparations et frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial (mandat du gouverneur-général, \$125,000), préparations et frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent trente-deux piastres et vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inspection des poids et mesures, savoir :—Pour payer les appointements des sous-inspecteurs suivants :—R. A. Hughes, du 5 octobre 1888, à \$600, \$443.55 ; Edward Kelly, du 1er décembre 1888, à \$500, \$291.67 ; J. S. Baker, pour toute l'année, \$600 ; P. C. A. Bruneau, pour toute l'année, \$500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quarante-six piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais d'appel au Conseil Privé dans la cause de la Reine vs. Hodge, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour nouvelle somme nécessaire pour faire face aux dépenses se rattachant à la Commission Royale du Travail (mandat du gouverneur-général, \$20,000), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour somme nécessaire pour compléter le service de l'année, police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent treize mille quatre cent trente neuf piastres et cinquante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, savoir :—Amélioration de l'installation à Halifax, \$2,800 ; embranchement de Dalhousie, \$400 ; amélioration de l'installation à la Rivière-du-Loup, \$1,700 ; embranchement de la ville de Picton, \$30,000 ; embranchement de la Rivière-du-Loup (mandat du gouverneur-général, \$6,260.73), \$7,100 ; embranchement de Dartmouth, \$1,000 ; Matériel roulant (Mandat du gouverneur-général), \$170,000 ; prolongement à Halifax (mandat du gouverneur-général), \$439.56 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille cent piastres et soixante et onze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'immigration, savoir :—Somme additionnelle nécessaire pour ce service (mandat du gouverneur-général, pour l'année finissant le 30 juin 1889).

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-sept piastres et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Pénitencier de Manitoba, savoir ; Somme nécessaire pour remplacer les frais de combustible et de luminaire, résidence du préfet, 1887-88, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministre de la marine, savoir :—Nouvelle somme nécessaire pour pourvoir aux appointements d'un commis de 3e classe, depuis le 1er avril jusqu'au 30 juin 1889, \$182.50 ; pour pourvoir aux appointements de M. C. C. Chipman, depuis le 1er juillet 1888 jusqu'au 30 juin 1889, \$2,300 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille sept cent sept piastres et vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté, pour travaux publics—imputable sur le revenu, réparations, meubles, chauffage, etc., savoir :—Douane et entrepôt de vérification, Toronto, \$475 ; eau pour les édifices publics—à la corporation d'Hamilton, compte des taxes de l'eau du nouvel édifice public, du 1er janvier 1881 au 30 juin 1888 (mandat du gouverneur-général), \$2,627.26 ; autre armoire de sûreté pour le bureau de poste de Victoria, C.B., \$300 ; installation du bureau de poste temporaire de Winnipeg, pour servir d'entrepôt de vérification, \$300 ; édifice fédéral d'Halifax—nouvelle pompe et réparation à l'appareil de chauffage, \$600 ; édifice fédéral d'Antigonish—réparations, meubles, etc., \$180 ; bureau de poste de Montréal—nouvelle armoire de sûreté pour la division postale de la douane et grille en cuivre sur le comptoir, etc., dans la chambre du comptable, \$500 ; réparations, installation, etc., bureau de l'agent spécial, douane de Montréal, \$450 ; bureau de poste de Québec—installation d'une chambre devant servir de bureau de douane se rattachant au service postal des paquets, \$360 ; douane de Kingston—réparations, meubles, etc., \$750 ; musée géologique, Ottawa—meubles, etc., \$675 ; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, ce jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et deux minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 24 avril 1889.

PRIÈRE.

Sir Hector L. Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer, et recommande que la mesure ne soit pas adoptée, parce que dans l'opinion du comité, le bill est inutile, attendu que la clause quatorze de l'Acte des chemins de fer pourvoit amplement au drainage à travers les travaux et terrains des compagnies de chemins de fer.

M. Taylor, du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

49. Réponse à l'Ordre du 25 écoulé—Copie de toute correspondance échangée avec le département des Chemins de fer et Canaux au sujet de la rupture récente du canal de Cornwall, et de tous plans et projets faits par des ingénieurs civils et autres pour prévenir le retour de tels accidents, ainsi que le rapport de John Page, ingénieur en chef des canaux, sur ce sujet.

49f. Réponse à l'Ordre du 18 écoulé—Copie des rapports, plans et études du canal alors projeté de Cornwall par J. B. Mills et Benjamin Wright, écuers, ingénieurs civils, et par le capitaine P. Cole, des ingénieurs royaux, en 1832, 1833 et 1834. Aussi copie des études du rapport de Colin Carman, écrivain, I.C., sur le changement projeté du site du canal de Cornwall en le faisant passer de Sand Bridge à travers le Creek Hoople jusqu'à Archibald's Point, avec les plans, profils et estimations. Aussi, copie des rapports, plans et études faits par M. Clowes, I.C., en 1826. (*Les deux réponses ci-dessus, pour distribution et documents de la session, condensés, et avec cartes réduites à $\frac{1}{2}$ du format actuel.*)

51a. Réponse à l'Adresse du 1er courant—Copie de tous ordres en conseil concernant la répartition de la subvention de \$250,000 accordée à la compagnie du chemin de fer International, entre les différentes sections du chemin, savoir: du St-Laurent à Lennoxville, de Lennoxville à la rivière Moose et Mattawamkeag de,

Mattawamkeag à la station Harvey, et de Harvey à Salisbury; aussi, état donnant le nombre de milles dans chaque section, et le montant attribué à chacune. (*L'ordre en conseil seulement à être imprimé et dans les documents de la session seulement.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

22i. Réponse à Ordre du 1er courant—1° Copie de la requête demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Témiscouata; 2° Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et cette compagnie pour obtention de subsides ou à propos de tels subsides.

37a. Réponse à Adresse du 1er courant—Chèques originaux donnés en paiement de tous honoraires ou dépenses se rattachant à la cause de la " St. Catharines Milling and Lumbering Co'y, vs. The Queen."

49c. Réponse à Ordre du 25 février dernier—Copie du rapport de l'ingénieur Crawford, en 1877-78, et de tous rapports subséquents sur le canal de Beauharnois; aussi, copie des rapports d'ingénieurs sur la rive nord du St-Laurent entre les lacs St-François et St-Louis; aussi copie des résolutions lettres, etc., de la Chambre de Commerce, corporation ou simples particuliers au sujet de tels travaux.

49e. Réponse à Ordre du 1er courant—Copie de toutes soumissions reçues pour la construction du canal du Sault Ste-Marie et des documents qui les accompagnent, y compris les quantités approximatives sur lesquelles ont été basées les dites soumissions, et les montants bruts. Aussi, copie de toute correspondance, rapports et ordres en conseil s'y rattachant.

49h. Réponse à Ordre du 13 écoulé—Etat donnant,—

1° Un relevé des cas dans lesquels toutes ou partie des soumissions demandées et reçues en dedans de cinq ans, pour travaux quelconques se rattachant aux canaux ont été rejetées sur le rapport de l'ingénieur en chef des canaux, les noms des soumissionnaires, et le chiffre brut de chaque soumission; avec copie de tous les dits rapports de l'ingénieur en chef et les raisons de tels rejets, spécifiant les cas dans lesquels de nouvelles soumissions ont été demandées;

2o Dans les cas de demandes de nouvelles soumissions, un état donnant les noms des soumissionnaires et le chiffre brut de chaque soumission, spécifiant quelle soumission a été acceptée et donnant copie de tous rapports ou autres raisons qui ont donné lieu au rejet des soumissions les plus basses, s'il en est;

3o Relevé des cas dans lesquels des réclamations pour travaux supplémentaires ont été soumises à la seule décision arbitrale de l'ingénieur en chef des canaux, indiquant les montants payés aux réclamants en vertu de tel arbitrage, et donnant un relevé détaillé des frais payés par le gouvernement ou les autres parties au procès en rapport avec tel arbitrage, dans chaque cas, et à qui payés.

58b. Réponse à Ordre du 25 écoulé—1o Pour copie de tout ordre ou règlement adopté par le département de la Marine et des Pêcheries pour régulariser la pêche et mettre en force un système de licence et de taxe des ustensiles de pêche dans les comtés de Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Richelieu, Yamaska et Nicolet durant les deux années expirées le 31 décembre 1888;

2° Pour copie de toutes instructions qui peuvent avoir été expédiées durant la même période aux gardes-pêche ayant juridiction dans les dits comtés au sujet de la mise en force, de la suspension, de la modification et de la remise en force du dit règlement;

3° Pour copie de tous rapports et renseignements expédiés par les dits gardes-pêche au département de la Marine et des Pêcheries en rapport avec la mise en opération du dit règlement;

4° Pour une liste de tous les pêcheurs de chacun des dits comtés, telle que fournie par les gardes-pêche, indiquant ceux qui sont munis de la licence imposée, le montant payé par chacun d'eux, le montant total reçu comme produit des dites licences depuis la date de la mise en force du dit règlements jusqu'au 31 décembre 1888, aussi bien que ceux qui ne se sont pas munis de la licence exigée, dont les ustensiles de pêche ont été confisqués ou non, suivant le cas;

5° Pour copie de toutes lettres, requêtes, correspondances qui peuvent avoir été adressées au gouvernement ou à aucun de ses membres par aucunes personnes demandant le rappel du dit règlement et l'abrogation de la dite licence, de toutes réponses qui peuvent leur avoir été faites, ainsi que de tous autres documents se rapportant à cette affaire.

70. Réponse à Ordre du 1er courant—Copie de toute correspondance, rapports, requêtes et tous autres documents échangés jusqu'à cette date entre le département des Postes et l'inspecteur des postes du district de Montréal, M. King, et toutes autres personnes, au sujet du changement de place du bureau de poste de Belle-Vallée, comté de Saint-Jean.

71. Correspondance, etc, au sujet des soumissions demandées et reçues pour un pont à Grand Narrows, pour le chemin de fer du Cap Breton.

72. Réponse à Ordre du 25 février dernier—Etat donnant le montant des droits perçus sur les paniers et boîtes contenant des fruits admis en franchise, depuis le 1er mai 1888.

Minutes de la preuve attachée au premier rapport du comité des Comptes Publics.

M. Taylor, du comité mixte des deux chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

36. Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant les détails concernant,—

1. Le choix de la route ;
2. Le progrès des travaux ;
3. Le choix ou la réserve des terres ;
4. Le paiement de deniers ;
5. La construction des embranchements ;
6. Le progrès des travaux sur les embranchements ;
7. Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises.
8. Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état.

10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (*Documents de la session, et condensés dans la forme usuelle.*)

36a. Convention avec la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien pour le fonctionnement d'un réseau ferré dans la province du Nouveau-Brunswick. (*Documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

22h. Réponse à Adresse du 1er courant—Copie de tous ordres en conseil, correspondance, marchés, arrangements, relatifs à la cession du chemin de fer du Nord au gouvernement par le Grand Tronc, et par le gouvernement au chemin de fer du Pacifique.

44b. Réponse à Ordre du 1er courant—Copie de toutes soumissions pour fourniture de viande de boucherie aux agences des Pieds Noirs, Sauvages du Sang et Piégans, et de tous papiers et correspondance concernant la demande de telles soumissions et l'adjudication des contrats pour ces approvisionnements, pendant l'été de 1888.

69. Réponse à Ordre du 28 février dernier—Copie de la preuve et de tous papiers et correspondance concernant les engagements pris par le gouvernement de construire ou d'aider à construire un pont sur la Grande Rivière, au village de York, dans le comté de Haldimand.

73. Règles Générales de la Cour Maritime de l'Ontario.

74. Réponse à Adresse du Sénat en date du 22 mars 1889, à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des baux ou contrats en vertu desquels est occupée la réserve de terrain public qui s'étend sur la rivière Ottawa, de Bay Street à Kent Street, dans la cité d'Ottawa.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de refondre et modifier les actes concernant les territoires du Nord-Ouest, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

La chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant l'octroi de subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

(En comité.)

1. Résolu.—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer ci-dessous énumérés, savoir :

A la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario, pour une ligne ferrée de Cornwall à Ottawa, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	\$172,400 00
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, pour une ligne ferrée de la gare de Hull jusqu'au Désert, parcours de 62 milles, une subvention ne dépassant pas en totalité.....	320,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du Cap-Rouge et du St. Laurent, pour 12 milles de chemin, depuis Lorette viâ Cap-Rouge jusqu'à Québec dans la province de Québec, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité	38,400 00
A la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Parry Sound, pour 40 milles de chemin, depuis le village de Parry Sound jusqu'au village de Sundridge ou quelque autre point, sur la ligne du chemin de fer de Jonction du Pacifique-Nord, dans la province d'Ontario, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	128,000 00
Pour un chemin de fer depuis St. André jusqu'au chemin de fer du Pacifique Canadien à ou à quelque point à l'est de la ville de Lachûte, dans la comté d'Argenteuil, province de Québec, parcours de 7 milles, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	22,400 00
Pour un chemin de fer depuis Truro jusqu'à Newport, dans la Nouvelle-Ecosse, 49 milles, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	156,800 00
Pour une ligne du chemin de fer Central, depuis la tête du Grand Lac jusqu'à l'Intercolonial, dans le Nouveau-Brunswick, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	128,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du Sud d'Albert, la balance impayée de la subvention accordée par l'acte 47 Vic., chap. 8, n'excédant pas en totalité.....	31,771 43
A la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, la balance impayée de la subvention mentionnée dans l'Acte 49 Victoria, chapitre 17, n'excédant pas en totalité	244,500 00
A la Compagnie du chemin de fer de Irondale, Bancroft et Ottawa, pour une ligne ferrée depuis l'embranchement sur Victoria du chemin de fer Midland jusqu'au village de Bancroft, dans le comté de Hastings, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 47 Victoria, chapitre 8, n'excédant pas en totalité.....	145,000 00

A la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique, pour une ligne depuis Gravenhurst jusqu'à Callander, la balance payée des subventions accordées par les Actes 45 Victoria, chapitre 14, et 46 Victoria, chapitre 25, n'excédant pas en totalité..... 35,000 00

2. Résolu.— Que toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées si elles ne le sont déjà, dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétés dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un ordre en conseil, et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par gouverneur en conseil, sur la rapport du ministre des chemins de fer et canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; et le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par la rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement civil, savoir :— Bureau du Conseil Privé de la Reine pour le Canada—pour payer une augmentation de traitement établie par statut (omise dans le budget général), \$50; somme additionnelle pour traduction, etc., \$100; pour porter le traitement du greffier de la couronne en chancellerie à \$2,400, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la justice :—Pour payer à un commis de troisième classe une augmentation de traitement établie par statut, omise dans le budget général, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'intérieur—division des terres fédérales :—pour payer à C. C. Pelletier la différence de \$400 à \$700 par année, du 1er janvier 1887 au 1er juillet 1887, pour l'année finissant le 30 juillet 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la marine :—Pour payer les appointements d'un commis de troisième classe, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent trente et une piastres et quatre-vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, savoir :—Pour payer les appointements ordinaires des affaires des Sauvages, la somme ayant été omise dans le budget général de 1889-90, \$400; pour porter de \$400 à \$450 le traitement de David Osahgel, commis de troisième classe, augmentation à laquelle il a droit pour avoir passé avec succès l'examen facultatif sur la tenue des livres devant bureau des examinateurs du service civil—du 11 février au 30 juin 1889, \$19.36; et pour payer l'augmentation établie par statut pendant les trois mois qui finiront le 30 juin 1889, 12.50, 31.86; pour payer le traitement d'un commis de deuxième classe chargé de tenir les comptes des crédits votés par le parlement pour les affaires des Sauvages, \$1,100; dépenses imprévues, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des pêcheries :—Pour pourvoir à la promotion d'un commis de deuxième classe à un emploi de commis de 1re classe, \$50; pour pourvoir à la promotion d'un commis de troisième classe à un emploi de commis de 2e classe, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des impressions et de la papeterie—nouvelle somme nécessaire au paiement des dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des départements en général :—Rémunération à un messenger spécial pour la distribution des courriers de nuit aux ministres et aux sous-ministres, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux départements des postes et des finances—dépenses imprévues :—Somme nécessaire pour payer les employés de la division des caisses d'épargnes aux départements des postes et des finances, chargés de faire la balance des comptes des déposants et d'en calculer les intérêts jusqu'au 30 juin 1839—département des postes, \$1,850; département des finances, \$1,250; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des chemins de fer et canaux :—Traitement supplémentaire à payer à C. Schreiber, ingénieur en chef des chemins de fer fédéraux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents soixante et dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers, savoir :—Pénitencier de Dorchester—somme additionnelle pour payer le comptable et le maître d'école, \$200; somme nécessaire pour porter le garde L. H. Chambers, faisant fonction d'instructeur de métiers, au maximum de sa classe, \$70; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier du Manitoba :—Appointements au carrier et au maçon instructeur, \$600 chacun, \$1,200; pour payer l'augmentation du traitement de l'instructeur de métiers Pugh, \$30; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille huit cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de Kingston :—pour pourvoir à l'introduction de la lumière électrique, \$15,000; salaire de l'électricien, \$300; promotion des deux gardiens à l'emploi de concierges, \$60; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul :—Pour 150 cordes d'épinette rouge pour faire de la chaux, outils, etc., \$1,000; salaire du carrier, \$600; montant nécessaire pour payer au prélet Oumet le traitement maximum sous l'autorité de l'acte 50-51 Victoria, chapitre 52, article 10, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la législation, savoir :—Elections :—Pour payer aux officiers-rapporteurs ci-près mentionnés leurs services supplémentaires pendant les élections :—T. C. de Lorimier, élection de 1888, \$15; C. J. Doherty, élection de 1887, \$150; A. W. Atwater, élection de 1887, \$75; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses relatives à l'acte du cens électoral, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante piastres et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer aux membres du parlement ci-

après mentionnés leurs frais de voyage, portés trop bas en 1887 et 1888; MM. L. H. Davis, \$58; J. Yeo, \$85.20; S. F. Perry, \$83.20; J. Robertson, \$15.60; P. A. McIntyre, \$40.40; W. Welsh, \$58; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arts, agriculture et statistique, savoir:—Exposition des colonies et de l'Inde:—Pour payer la solde de frêt et autres comptes non réglés, \$3,500; pour aider à l'extension et au développement des intérêts de la laiterie au Canada, \$3,000; pour aider à l'extension et au développement de la culture des fruits au Canada, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Canadien du Pacifique:—Pour payer à M. Oxley, employé permanent du département de la marine, les services rendus et les dépenses faites relativement à l'arbitrage du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Tay, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux, savoir:—Canal Lachine—Construction d'un pont sur le canal, rue Wellington, Montréal, \$25,000; pour le drainage du sol et la réparation des levées, depuis Lachine jusqu'à la Côte St-Paul, \$10,000; pour l'acquisition ou la construction d'une ligne téléphonique, \$1,600; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland—Déversoirs et barrages à Dunnville, \$5,000; pour réparer les jetées à Port-Colborne et à Port-Maitland, et le point de partage des levées du canal, \$3,000; pour réparer les levées endommagées par la crue et la tempête du 9 janvier 1889, \$15,000; pour remplir un bief à Sainte-Catherine—A voter de nouveau, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cent trente-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Rideau—Pour travaux relatifs au nouvel établissement du pont tournant sur le canal à Smith's Falls, y compris le renouvellement d'un pont, etc.—A voter de nouveau, \$2,536; construction d'un pont sur le canal, entre les concessions A et D, en face de la pointe Nepean.—A voter de nouveau, \$7,000; pour payer des réclamations pour dommages à des terrains et pour dépenses légales, \$900; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Carillon—Pour payer les réclamations et les services des estimateurs, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, Québec, savoir:—Fleuve Saint-Laurent—Amélioration du chenal pour les navires entre Québec et Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bassin de radoub d'Esquimalt—Pour couvrir le coût de la mise en place de soixante-quinze nouveaux tins dans le bassin, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir:—Bâtiment des immigrants à Halifax, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ile du Prince-Edouard, savoir:—Edifice fédéral de Charlottetown—Introduction de l'eau de l'aqueduc de la ville, \$500; édifice public de Summerside—Améliorations, etc., \$900; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'édifice public de Sussex,—Réparations, Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, savoir:—Bureau du revenu de l'intérieur à Carillon, y compris les dépendances, \$800; douane de Montréal, \$1,500; bureau de poste de Montréal—Améliorations, \$950; édifices fédéraux de Montréal—Améliorations, etc., ayant trait au service de chauffage et à celui de l'ascenseur, \$3,500; bureau de poste de Saint-Henri, etc., \$4,000, Québec; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-trois mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ontario, savoir:—Salle d'exercices de bataillon de Belleville, \$10,000; bureau de poste, douane, etc., de Belleville, \$400; salle d'exercices de bataillon de Brantford, \$10,000; bureau de poste, douane, etc., de Berlin—Introduction de l'eau de l'aqueduc de la compagnie d'aqueduc de Berlin, \$300; bureau de poste, etc., de Carleton-Place, \$4,000; édifice public de Hamilton, \$2,600; bureau de poste de Guelph—Améliorations, etc—Achèvement, \$2,000; bureau de poste de London—Nouvelle couverture du toit, ameublement, etc., \$1,200; édifices militaires de London, \$10,000; édifices publics d'Orillia—La ville donnant gratuitement pour sa part le lot Wheeler, \$4,000; édifice du parlement—Renouvellement de l'abat-jour, Chambre des Communes—A voter de nouveau, \$3,250; édifice du parlement, Ottawa—Pour ouvrir en cuivre la partie antérieure du toit entre la tour centrale et le premier renfoncement à l'ouest de l'entrée de la Chambre, \$3,000; douane, etc., de Peterborough, \$10,000; bureau de poste de Peterborough—Montant périmé à voter de nouveau, \$1,900; édifices publics, Ottawa—Hangar à combustible et glacière, \$750; douane de Prescott—Voûtes de sûreté en briques, \$1,000; bureau de poste de Stratford—Améliorations, \$2,000; bureau de poste, douane, etc., de Saint-Thomas—Clôturage, plombage, etc., \$900; édifices publics, Ottawa—Allonge de l'édifice de la cour suprême, \$5,000; école militaire de Toronto—Nouvelle salle d'exercices, \$3,000; Vieux fort de Toronto—Nouvelle poudrière, \$2,500; entrepôt de vérification de Toronto—Pour l'acquisition de lots riverains par expropriation ou autrement, \$35,000; bureau de poste de Toronto—Travaux de salubrité, etc., \$4,200; bâtiments d'immigration de Toronto—Améliorations et réparations, \$2,000; bureau de poste, douane, etc., de Walkerton, \$4,000; édifice public de Windsor—Changements, etc, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Manitoba, savoir:—Pénitencier du Manitoba—A voter de nouveau, \$15,000; bureau de poste de Winnipeg—Montant périmé à voter de nouveau, \$2,500; bâtiments d'immigration de Winnipeg—A voter de nouveau, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Bureaux de poste, de douane, du revenu de l'intérieur, des terres fédérales et des bois de la couronne à Calgary, \$10,000; édifices de la police à cheval du Nord-Ouest, \$50,000; bureau de poste de Régina—améliorations, \$1,100; palais de justice et prison de Régina—matériel pour le service de l'eau, \$7,000; édifice de l'assemblée du Nord-Ouest à Régina—allonge, \$8,000; contribution pour la construction d'un hôpital à Medicine-Hat—les autorités locales y contribuant pour \$3,000, \$2,000; prison de Régina—maison pour les fonctionnaires, \$6,000; bâtiments de l'immigration à Régina, Whitewood et Salt-Coats, \$3,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Colombie-Britannique, savoir:—Pénitencier de la Colombie-Britannique—à voter de nouveau, \$5,000; édifices militaires de Victoria, \$21,250; édifice public de Nanaimo—améliorations, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations, ameublements, chauffage, etc., savoir:—Douane de Québec—pour mettre à couvert les conduites principales, appareil de chauffage, réparations, ameublement, persiennes, etc., \$1,000; bureau des mesureurs de bois à Québec—pour payer les dommages faits par le feu aux meubles, etc., \$800; édifice public de Hamilton—pour réparer une salle à l'entrepôt de vérification, réservée exclusivement à la garde et au classement des factures, changement, etc., \$450; bâtiment du vieux pénitencier, St-Jean, N.-B.—réparations, etc., \$400; édifice public de Moncton—réparations, etc., \$550; bureau de poste de Toronto—ameublement, \$400; édifice fédéral de Charlottetown—pour payer à A. Newbury, écr., le compte des déboursés faits pour tenir en ordre le terrain en 1888, \$400; station de quarantaine de la Grosse-Île, Québec—réparations aux résidences des médecins, \$800; station de quarantaine de l'Île de la Perdrix, N.-B.—réparations au lazaret, \$300; station de quarantaine de Victoria, C.-B.—réparations générales, \$125; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir: Baie aux Vaches—réparations, \$1,500; Baie de l'Est, côté nord—quai, \$1,000; Summerville—quai et réparations, \$3,000; Port Maitland ou Anse Verte, \$4,200; havre de Jones, \$1,000; Margaree—prolongement de la jetée, \$2,500; havre de Wallace, \$2,000; Port Greville—réparations, \$2,500; Tidnish, \$2,000; Grosse-Coques—brise-lames, \$3,000; Economy—prolongement du brise-lames—achèvement, \$2,500; Baie Jordan de l'Ouest—dragage, \$1,200; Anse aux Français, \$200; Grande-Tracadie—dragage, \$1,000; Western Head, \$5,000; Port-George—grosses réparations à la jetée, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières de l'Île du Prince-Edouard, savoir:—Port-Selkirk, \$1,000; China-Point, \$1,200; quai de la Pointe de la Chapelle—Grande-Rivière, \$800; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

38. Résolu qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir:—Quai de délestage et débarcadère de Campbellton—achèvement, \$2,000; Kingston—quai sur la rivière Richibouctou, \$4,000; Baie Verte—réparations au quai de délestage, \$500; Shippegan—brise lames, \$10,000; quai de Lincoln, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trois mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, Québec, savoir:—Jetée de la baie St. Paul—Aile à la jetée, \$7,500; Port-Daniel—Allonge à la jetée, \$4,500; Saint-Siméon—Jetée, \$5,000; Jetée de Rimouski—Réparations, \$22,500; Bassin de radoub de Lévis, \$4,000; Saint-Laurent, Île d'Orléans—Travaux urgents de renouvellement et de réparation, \$6,000; Route du passage d'eau de la Longue-Pointe et Boucherville—Dragage, \$2,000; Rivière Yamaska—Ecluse et barrage, \$2,500; Rivière L'Assomption, \$3,500; Saint-Timothée—Jetées, \$2,500; Île Perrot—Achèvement, \$3,300; Rivière des Prairies—Améliorations à la Pointe à la Carrière, à l'île Bizard et Ste-Geneviève, île de Montréal, \$4,300; Pointe Saint-Pierre—Enlèvement d'un récif, \$2,000; Grande-Rivière—Brise-lames, \$7,500; Sainte-Anne des Monts—Achèvement de l'exploration, \$500; Jetée de Longueuil—Abord du côté de la rive—Achèvement, \$6,000; Petit Bonaventure, \$5,000; Georgeville—Réparations, etc., \$2,000; Saint-Michel de Bellechasse—Réparations, \$1,000; Rivière St-Maurice—Chenal ouest, embouchure de la rivière, \$4,000; Pointe à Valois—Prolongement du quai, \$4,000; Rivière Nicolet—Achèvement, \$3,000; Jetée de Boucherville—Les autorités locales fournissant \$1,000, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-six piastres et cinquante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, Ontario, savoir:—Thessalon, \$10,000; Little Current, \$10,000; Travaux du havre de Rondeau—Pour payer F. B. McNamee et Cie.

entrepreneurs, pour solde de tout compte, \$1,286.58; Southampton, \$7,000; Havre Midland—A condition que les autorités locales fournissent \$10,000, \$16,000; Wiar-ton—Brise-lames, \$10,000; Meaford—Travaux du havre, \$3,500; Rivière au Castor—Draguer le chenal au point de décharge de la rivière dans le lac Simcoe et protéger les rives—les autorités locales de Beaverton y contribuant pour \$2,000, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, Colombie-Britannique, savoir:—Nanaïmo—Enlèvement du rocher Nicol, \$5,000; rivière Fraser, \$10,000; Havre de Victoria—Pour achever l'enlèvement du haut-fond de cailloux, \$6,000; rivière Columbia—Amélioration entre Revelstoke et le lac de la Flèche, \$6,000; rivière Skeena—Enlèvement de troncs d'arbres, etc., \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des routes et ponts, savoir:—Pont sur la rivière de l'Arc, près de Calgary—Amélioration des abords, peinture, etc., \$2,500; nouveau pont de grillage en fer pour remplacer le pont suspendu Union, Ottawa—A voter de nouveau, \$25,000; pont sur la rivière du Ventre, à Lethbridge, T.N.O.—A voter de nouveau, \$3,000—Achèvement, \$28,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour acheter une barge, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes, Québec, savoir:—Ligne terrestre sur la rive nord du Saint-Laurent—Prolongement jusqu'à la Pointe-aux-Esquimaux—Achèvement, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes des Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Ligne téléphonique de la Traverse de Clark et de Saskatchewan—Nouveaux poteaux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes de la Colombie-Britannique pour relier la Pointe Bonilla à Victoria, C.-B.—Montant additionnel nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour contribuer à l'érection d'un monument au colonel Williams—Montant à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, New-Westminster et Victoria, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire communications à la vapeur, Port-Mulgrave à la Baie de l'Est, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, Halifax et Saint-Jean par voie de Yarmouth et Port Medway, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, Saint-Jean, Digby et Annapolis, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à la construction d'un quai et d'un hangar à Victoria, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour un petit bateau à vapeur à l'usage du département des Sauvages dans les eaux de la province de la Colombie-Anglaise (à voter de nouveau), service maritime et fluvial, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service météorologique:—Pour pourvoir à l'augmentation des appointements du directeur de \$2,400 à \$2,500, y compris l'allocation à lui accordée pour loyer d'une maison, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la commission géologique: Pour payer à M. James Fletcher pour services relatifs aux collections entomologiques qui se trouvent dans le musée géologique et d'histoire naturelle, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Ontario et Québec, savoir:—Pour pourvoir à l'entretien dans l'école d'industrie de Mount-Elgin, Munceytown, de 15 autres élèves à \$60, \$900; Pour permettre au département de terminer la maison d'école sur la réserve de la rivière aux Espagnols, \$100; Et pour pourvoir aux appointements d'un instituteur, \$200; Pour payer la moitié du coût de construction d'une nouvelle école à Bécancour, Qué., le coût de la maison, d'après l'estimation, est de \$250 et les Abénakis de Bécancour doivent fournir l'autre moitié, \$125; Pour permettre au département de secourir certains Sauvages de l'Ontario dans la misère, et qui n'ont pas de fonds en propre, \$300; Pour permettre de reconstruire la salle des spectacles à l'institution de Mount-Elgin, à Munceytown, récemment détruite par le feu. La somme provenant des assurances est de \$1,000. La nouvelle construction agrandie coûtera \$1,600, et la somme requise est de \$600; Pour aider à l'entretien d'autres élèves à l'orphelinat catholique romain de Fort-William, Ont., \$200; Pour permettre au département de payer les appointements de l'instituteur de l'école de jour des filles à Wikwemekong, île Manitouline, \$300; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent soixante et dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Colombie-Britannique, savoir:—Sommes accordées pour la construction d'écoles d'industrie pour les Sauvages à Kamloops, Kootenay et sur l'île Kuper, à voter de nouveau, \$7,500; Pour ajouter au crédit de \$3 250 pour l'entretien de 25 élèves à \$130 chacun, à l'école d'industrie de Métlakatla, une somme qui permettra au département de payer les appointements d'un principal, \$800; Directrice, \$400; Cuisinière, \$250; Préposé à l'enseignement des métiers, \$600; Gages de deux serviteurs, \$400; Rations additionnelles pour ces employés, \$720; Total, \$3,170; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Nouveau Brunswick, savoir:—Pour augmenter les appointements de mademoiselle Martin, institutrice à l'école du jour des Sauvages sur la réserve des Sauvages de Sainte-Marie, de \$200 à \$250 par année, \$50; Pour permettre au département de fournir un approvisionnement plus considérable de grains de semence aux Sauvages du Nouveau-Brunswick en général, \$300; Pour permettre au département de rétribuer les services rendus par le révérend M. Barry aux Sauvages du comté de Gloucester, \$200; Et pour des services analogues rendus par le révérend M. Smith à Restigouche, \$50; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des affaires des Sauvages—Pour pourvoir aux appointements d'un agent des Sauvages qui doit être nommé dans le comté de Shelburne, N.-E., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Judi, 25 avril 1889.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre ce jour.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance ce jour, cette chambre se formera en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte des convictions sommaires," chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts Révisés, et l'acte qui le modifie," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins dix minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Judi, 25 avril 1889.

PRÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par sir Richard J. Cartwright,—la pétition de Jane Sullivan, veuve, de Kingston, Ontario.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 11 avril 1889, pour copie de tous papiers, rapports, états et correspondance concernant la condition du chemin de fer subventionné par le parlement du Canada, s'étendant de l'extrémité ouest de l'embranchement sur Derby jusqu'à un point de raccordement avec le chemin de fer du Nord et de l'Ouest, dans le comté de Northumberland, N.-B. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et aucun de ses officiers et les propriétaires du dit chemin de fer au sujet de son exploitation. (*Documents de la session, No 22k.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 11 mars 1889, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et les compagnies de chemins de fer de Windsor et Annapolis et des comtés de l'Ouest au sujet de la fusion, sous le contrôle du gouvernement, des chemins de fer de l'Ouest de la Nouvelle-Ecosse; aussi, copie des résolutions adoptées par la Chambre de Commerce de Halifax et l'Association des producteurs de fruits de la Nouvelle-Ecosse, sur le même sujet. (*Documents de la session, No 22l.*)

Et aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 1er avril 1889, pour copie de toutes soumissions reçues par le département des Chemins de fer et Canaux en septembre et octobre 1888, pour l'élargissement des canaux de Cornwall et des Galops, y compris les quantités approximatives sur lesquelles ont été basées les dites soumissions, et les montans bruts. Aussi, copie de toute correspondance, rapports et ordres en conseil sur le même sujet, depuis que les dites soumissions ont été reçues. (*Documents de la session, No 49i.*)

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector L. Langevin,

Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi prochain, elle restera ajournée jusqu'au samedi suivant, à 3 p.m., et que les mesures du gouvernement auront la priorité, ce jour.

M. Colby, du comité général de la chambre pour considérer certaines résolutions autorisant l'octroi de subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés, fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer ci-dessous énumérés, savoir :

A la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario, pour une ligne ferrée de Cornwall à Ottawa, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	\$172,400 00
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, pour une ligne ferrée de la gare de Hull jusqu'au Désert, parcours de 62 milles, une subvention ne dépassant pas en totalité.....	320,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du Cap-Rouge et du St. Laurent, pour 12 milles de chemin, depuis Lorette viâ Cap-Rouge jusqu'à Québec, dans la province de Québec, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.	38,400 00
A la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Parry Sound, pour 40 milles de chemin, depuis le village de Parry Sound jusqu'au village de Sundridge ou quelque autre point, sur la ligne du chemin de fer de Jonction du Pacifique-Nord, dans la province d'Ontario, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	128,000 00
Pour un chemin de fer depuis St. André jusqu'au chemin de fer du Pacifique Canadian à, ou à quelque point à l'est de la ville de Lachûte, dans le comté d'Argenteuil, province de Québec, parcours de 7 milles, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	22,400 00
Pour un chemin de fer depuis Truro jusqu'à Newport, dans la Nouvelle-Ecosse, 49 milles, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	156,800 00
Pour une ligne du chemin de fer Central, depuis la tête du Grand Lac jusqu'à l'Intercolonial, dans le Nouveau-Brunswick, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	128,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du Sud d'Albert, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 47 Vic., chap. 8, n'excédant pas en totalité.....	31,771 43
A la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, la balance impayée de la subvention mentionnée dans l'Acte 49 Vic., chap. 17, n'excédant pas en totalité.....	244,500 00
A la Compagnie du chemin de fer de Irondale, Bancroft et Ottawa, pour une ligne ferrée depuis l'embranchement sur Victoria du chemin de fer Midland jusqu'au village de Bancroft, dans le comté de Hastings, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 47 Vic., chap. 8, n'excédant pas en totalité.....	145,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique, pour une ligne depuis Gravenhurst jusqu'à Callander et du Pacifique, impayée des subventions accordées par les Actes 45 Vic., chap. 14, et 46 Vic., chap. 25, n'excédant pas en totalité.....	35,000 00
2. Résolu.—Que toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées, si elles ne le sont déjà, dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un ordre en conseil, et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des chemins de fer et canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée.	
Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.	

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat aux amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte des convictions sommaires," chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts Révisés, et l'acte qui le modifie," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant " l'Acte des inspecteurs-mesureurs," chapitre cent trois des Statuts Révisés, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des terres fédérales, étant, lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant un prêt y mentionné fait à certains immigrants Mennonites," sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : " Acte concernant les expropriations de terrains," sans amendement.

Et aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : " Acte modifiant le Statut Révisé concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest," auquel il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Mulock propose comme amendement, secondé par M. Laurier, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit Résolu,—Que l'administration du département de la Milice et de la Défense (à Ottawa) telle qu'actuellement constituée, ne donne pas satisfaction à la force de milice du Canada et n'a pas la confiance du public.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Vendredi, 26 avril 1889.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR:
Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lavergne,</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Lovett,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Mc Millan (Huron),</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Mc Mullen,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Cartwright (Sir Ric'h)</i>	<i>Holton,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Platt,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Colter,</i>	<i>Lung,</i>	<i>Rinfret,</i>	<i>Welsh et</i>
<i>Davies,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Robertson,</i>	<i>Wilson (Elgin).— 54.</i>
<i>Dessaint,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>		

CONTRE:
Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Shanley,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Lépine,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald (Victoria)</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McKay,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McKeen,</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Carpenter,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Marshall,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wilson (Lennox),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Davin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Robillard,</i>	<i>Wood (Westm'ld)—95.</i>
<i>Davis,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Ross,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale;—elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté comme l'allocation pour faire face à la dépense relative à la réunion de l'association des mines, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour distribuer des secours aux métis du district de Cumberland, dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais d'examen des terres de la zone du chemin

de fer Canadien du Pacifique que la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique projette de classer parmi les terres impropres à la colonisation, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication du sixième volume du Dictionnaire généalogique des familles canadiennes, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour matériel nécessaire pour le bureau des impressions de l'Etat et le bureau de reliure (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer au Docteur A. Jukes pour services professionnels aux détenus et aliénés enfermés au corps de garde à Régina, du 1er juillet 1883 au 30 juin 1890, à \$100 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, ce jour, cette Chambre se formera de nouveau tel comité.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et douze minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 26 avril 1889.

PRIÈRE.

M. Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 1er avril 1889, pour copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la Puissance et la corporation des pilotes pour le havre de Québec et au-dessous concernant le changement dans le tarif actuel du pilotage des vaisseaux pour le havre de Québec et au-dessous. (*Documents de la session, No 23b.*)

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector L. Langevin,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant le Statut Révisé concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir John A. Macdonald propose, secondé par sir Hector L. Langevin,—Que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pour permettre à la compagnie de chemin de fer et de steamers de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan de compléter sa voie ferrée.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—Que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pour décharger la corporation de la ville de Cobourg du paiement de la balance due par la dite corporation en vertu de l'acte du parlement du Canada.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

M. Dawdney propose, secondé par M. Haggart,—Que demain cette Chambre se forme en comité général pour accorder les subventions en terres ci-après mentionnés aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés.

M. Dawdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette chambre se formera et tel comité.

Sir John A. Macdonald propose, secondé par sir Hector L. Langevin,

Que demain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions pour accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer ci-après énumérés.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—Que demain cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution au sujet d'une certaine hypothèque donnée à la couronne par l'honorable George H. Markland, sur des propriétés sises dans la cité de Kingston.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—sommaire des relevés des compagnies d'Assurance en Canada, pour l'année civile 1888. (*Documents de la session, No 11b.*)

M. Colby, du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque du Parlement présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Le comité mixte de la bibliothèque a eu sa seconde réunion, samedi, le vingt avril courant.

Le sous-comité d'audition a présenté son rapport, qui a été adopté, et dont copie est ci annexée.

Le sous-comité des échanges a présenté son rapport, qui a été adopté.

Il a été ordonné que les bibliothécaires soient autorisés à acheter, pendant la vacance du parlement, les ouvrages qu'ils jugeront nécessaires de se procurer pour les échanges de la bibliothèque.

Les bibliothécaires ont aussi été requis de faire rapport sur le sujet des échanges.

Le comté s'est ajourné.

J. ALDRIC OUMET, *président.*

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé par le comité mixte de la bibliothèque du parlement pour la session de 1889, de faire l'audition des comptes des recettes et des dépenses de la bibliothèque pour l'année dernière présente le rapport suivant :

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces justificatives qui lui ont été soumis par le comptable, et numérotés 834 à 1123 (inclusivement), ainsi que les pièces justificatives des lettres de change expédiées aux agents de Londres, Angleterre, et portant les lettres J de 1887-88 et A et B de 1883-89 respectivement, et a constaté qu'ils correspondent les uns aux autres.

Le sous-comité annexe au présent, pour l'information du parlement, un relevé du compte de la bibliothèque, à partir du jour de la dernière audition (9 mai 1888) à venir au 27 mars 1889; aussi un état de la dépense faite en achats de livres (classés par sujets pendant la même période, et une liste des chèques non encore payés.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
OTTAWA, avril 1889.

W. H. ODELL,
CHS. C. COLBY, } *Auditeurs.*
J. SCRIVER,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
OTTAWA, 27 mars, 1889.

LISTE des chèques non payés.

1889.			
18 janvier....	James Fletcher, Trésorier, Field Naturalist C'ub d'Ottawa	1049	\$2.70
1er mars.....	History Company, San Francisco, Cal	1105	5.50
			<hr/> \$8.20

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

ÉTAT, par sujets, de la dépense en achats de livres du 9 mai, 1888, au 27 mars, 1889.

Religion, philosophie et éducation.....	\$ 290 79
Histoire et biographie.....	2,066 29
Géographie et voyages.....	296 04
Sciences.....	730 10
Arts d'utilité.....	502 38
Beaux Arts.....	316 29
Sports et Jeux.....	113 16
Philologie, histoire de la littérature et bibliographie...	254 62
Belles Lettres.....	817 96
Encyclopédies, Magazines.....	756 17
Droit, histoire constitutionnelle, documents parlementaires.....	2,420 11
Science Sociale, Economie politique, Statistique, etc....	643 47
Annuaire.....	48 05
Reliure canadienne.....	1,565 10
Specimens de numismatique.....	82 97
Assurance, commissions, droits de port.....	554 74
Remboursement porté au crédit du receveur général....	32
	<hr/> <hr/> \$ 11,459 56

JOHN SMITH,

Comptable.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill intitulé: "Acte modifiant 'l'Acte des Postes,' chapitre trente-cinq des Statuts Révisés du Canada."

Bill intitulé: "Acte autorisant l'octroi de pensions aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau les Statuts Révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Barron propose comme amendement, secondé par M. Fisher,—Que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit Résolu,—Que cette Chambre regrette que le gouvernement ait augmenté les droits sur les billots exportés du Canada."

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit —

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Montmorency)</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Barron,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Rowand,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Sriver,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Brien.</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Mc Mullen,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gauthier,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Gillnor,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Godbout,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Weldon (St. Jean), et</i>
<i>Colter,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wilson (Elgin).—54.</i>
<i>Davies,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Shanty,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Smith (Sir Donald),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (D's & Gren)</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ferguson (Renfrew),</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Thérien,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McGreavy,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gugault,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Tisdale,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Mc Millan (Vaudreuil)</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Hudspeth,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Davin,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Davis,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Rykert,</i>	<i>Wood (Westm't'd)—90.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale :—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-seize piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Sauvages, Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Pour remplacer le montant enlevé, dans le budget principal des appointements des principaux des trois écoles d'industrie des Sauvages à Qu'Appelle, High River et Battleford, \$600; sub-

vention pour l'entretien de 20 élèves à chacun des trois pensionnats presbytériens, à la réserve de Côté, Birtle et les Buttes, soit 60 élèves à \$60 chacun, \$3,600; pour contribuer à la construction d'une maison d'école sur la réserve des Assiniboines pour les bandes des chefs Pattes-d'Ours et Chiniquy, \$200; pour l'achat de deux charriots à l'usage des Sauvages Piégânes, afin de leur permettre de sortir du bois des troncs d'arbres devant servir pour reconstruire leurs logements, \$196; pour pourvoir aux appointements d'un instituteur de l'école des Sauvages à la rivière au Chêne, \$300; subvention à l'école catholique romaine de Lesser Slave Lake, \$200; pour pourvoir au combustible et à l'éclairage à l'usage du Commissaire des Sauvages, du 1er juillet 1889 au 30 juin 1890, \$300; pour terminer l'école d'industrie de Saint-Paul, Manitoba, \$10,000; pour contribuer à la construction d'un moulin à farine dans le district de Prince-Albert, \$1,500; pour l'entretien de 30 élèves à \$60 chacun par année aux pensionnats catholiques romains que l'on projette d'établir sur certaines réserves dans les Territoires du Nord-Ouest, \$1,800; instruction de 20 enfants sauvages à \$100 chacun, qui auront été admis du consentement du département aux institutions catholiques romaines de Saint-Boniface et Brandon, \$2,000; pour pourvoir à l'entretien de 10 élèves à \$60 chacun par année à l'école confiée aux soins de l'église catholique romaine dans le district de la Saskatchewan, \$600; pour pourvoir aux appointements d'un instituteur adjoint à l'école d'industrie de Qu'Appelle, \$350; nouvelle allocation pour l'achèvement d'un dictionnaire de la langue Chippewawan, commencé par Sa Grâce l'Archevêque Taché et que le révérend Père Legoff travaille à compléter, \$250; achat de filets de pêche, ficelle et hameçons pour les Sauvages pauvres des districts de la Mackenzie et de l'Athabasca, \$500; pour contribuer à la construction sur la réserve des Piégânes d'un pensionnat pouvant loger 10 ou 12 enfants, les frais devant s'élever, d'après l'estimation, de \$1,800 à \$2,000, \$100; somme nécessaire en sus du montant déjà voté pour finir l'école d'industrie sauvage à Régina, \$6,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une somme additionnelle nécessaire pour réparations, etc., aux lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'accise, savoir:— Pour payer à la veuve de John McGovern, de son vivant messenger du bureau du revenu de l'intérieur de Hamilton, une gratification égale à deux mois de la solde reçue par le défunt lors de sa mort, \$80; pour augmenter les appointements des fonctionnaires de la classe spéciale de l'accise proposé à la surveillance des distilleries, \$1,800; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des poids et mesures, savoir:— Pour payer les appointements des inspecteurs adjoints qui suivent:— Robt. Magness, \$600; W. J. McDonell, \$800; l'inspecteur-adjoint à Pietou, N.-E., \$500; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour rembourser à George H. Parks ce qu'il a dépensé et le rétribuer de la perte de temps par suite de l'inspection du gaz à Port-Hope, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille trois cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des postes, savoir:— Pour pourvoir à l'augmentation des appointements de l'inspecteur de poste à Halifax, Nouvelle-Ecosse, ce dernier ayant droit d'après l'Acte du service civil, \$200; pour pourvoir à la nomination d'un commis additionnel de la 2e classe dans le bureau de l'inspecteur de poste à Halifax, Nouvelle-Ecosse, \$900; pour pourvoir à la nomination de quatre courriers additionnels sur chemin de fer, de la 2e classe, dans la division postale de la Nouvelle-Ecosse, à \$720 chacun, \$2,880, et l'on effectuera ainsi une économie de \$150; pour pourvoir à la nomination de 13 facteurs additionnels dans le bureau de poste de Toronto, à \$360 chacun, \$4,680; montant nécessaire pour le service des postes par le chemin de fer Canadien du Pacifique, à la

suite de la hausse du tarif sur la ligne-mère pendant l'exercice finissant le 30 juin 1890, soit la différence entre 8c. et 12c. par mille, \$81,500; cette somme sera répartie comme suit: Ontario, \$30,000; Québec, \$3,100; Manitoba, \$32,200; Colombie-Britannique, \$16,000; indemnité à Alphonse LeGresley, entrepreneur de transport des malles du bassin de Gaspé à Percé pour perte de son cheval et de sa voiture qui ont enfoncé sous la glace en traversant la rivière près de Douglastown, le 9 janvier dernier. Le courrier, son frère, a péri dans la même occasion, \$200; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une pension supplémentaire de \$240 par année à W. Wallace, ex-directeur de poste à Victoria, Colombie-Britannique, du 1er janvier 1888 au 30 juin 1890, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer et canaux—imputable sur le capital.—Chemin de fer International, savoir: Embranchement de Dartmouth, \$4,000; embranchement d'Indiantown, \$4,500; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement civil.—Haut commissaire du Canada en Angleterre:—Nouvelle somme nécessaire au paiement de dépenses imprévues du haut commissaire, \$1,200; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille sept cent sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département de la Milice, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille neuf cent soixante-douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, que la somme de vingt et un mille trois cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Impressions et Papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-huit mille, cinq cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille quatre cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille huit cent vingt-cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'Auditeur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Finances et Conseil de la Trésorerie, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille neuf cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille deux cent soixante et dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Marine, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille huit cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues des départements, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille deux cent cinquante-trois piastres et trente-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :—Estimation de la dépense du bureau du Haut Commissaire.—Appointement, \$7,753.37; Dépenses imprévues, y compris les frais de taxes et d'assurance de la résidence du Haut Commissaire, les taxes du revenu, le loyer, combustible, éclairage, papeterie, etc., \$6,500.00,—pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les sommes requises pour faire face aux dépenses imprévues du Haut-Commissaire du Canada, à Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordé à Sa Majesté pour payer le traitement des membres du bureau des examinateurs et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-trois piastres et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des frais de gestion, savoir:—Inspecteur de finances, \$2,600; Sous-inspecteur des finances, \$1,700; Bureau du sous-receveur général, Toronto, \$7,300; Bureau du sous-receveur général, Montréal, \$5,600; Bureau du sous-receveur général, Halifax, \$9,700; Bureau du sous-receveur général, Saint-Jean, \$7,700; Auditeur et sous-receveur général, Winnipeg, \$6,600; Auditeur et sous-receveur général, Victoria, \$7,600; Auditeur et sous-receveur général, Charlottetown, \$4,600; Caisses d'épargnes rurales: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince Edouard et Colombie-Britannique:—Appointements, \$13,500; Dépenses imprévues, \$2,500; Commission de $\frac{1}{2}$ pour cent sur \$7,258,976.17 pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, \$36,294.88; Courtage sur achats d'effets pour le fonds d'amortissement:—Emprunt du chemin de fer Intercolonial, \$790.95; Emprunt de la Terre de Rupert, \$81.09; Emprunt de la Colombie-Britannique, \$42.65; Courtage et commission sur achats d'effets pour le fonds d'amortissement, savoir:—Emprunts fédéraux de 1874, 1875, 1876, 1878 et 1879, \$5,453.24; Emprunt fédéral de 1884, \$1,074.76; Emprunt fédéral réduit, \$4,145.61; Timbres anglais, frais de port et télégraphie, etc., \$2,000; Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, \$5,000; Impression des billets fédéraux, \$43,000; Impressions, annonces, inspection, frais de transport, frais divers, etc., y compris communication des droits de timbre, \$17,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille sept cent soixante piastres pour faire face aux frais d'administration de la justice, savoir:—Administration de la justice, divers,—y compris les territoires du Nord-Ouest, \$20,000; Frais de voyage des juges dans les territoires du Nord-Ouest, \$4,000; Allocations des circuits, Colombie-Britannique, 6,000; Allocations pour voyages aux juges de la cour suprême et des cours de comtés, Manitoba, \$2,500; Rapporteur de la cour suprême du Canada, \$2,350; Rapporteur-adjoint de la cour suprême du Canada, commis de 2e classe, \$1,250; Commis du bureau du registraire de la cour suprême du Canada, \$400; Deuxième commis du bureau du registraire de la cour suprême du Canada, \$900; Premier messenger de la cour suprême du Canada, \$500; Second messenger de la cour suprême du Canada, \$500; Troisième messenger de la cour suprême du Canada, \$460; Commis, cour de l'échiquier du Canada, \$1,100; Commis de 3e classe, cour de l'échiquier du Canada, \$600; Messenger, cour de l'échiquier, \$300; Dépenses imprévues et déboursés, frais de voyage des juges; aussi appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur des rapports, huissiers, etc.), cour suprême du Canada, et \$150 de livres pour les juges, \$4,000; Impression, reliure et distribution des décisions de la cour suprême, \$2,000; Achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque de la cour suprême, \$2,500; Divers déboursés, cour maritime de l'Ontario, frais de voyage des juges, etc., \$100; Appointements du registraire de la cour de vice-amirauté, Québec, \$666.66; Appointements du prévôt de la cour de vice-amirauté, Québec, \$333.34; Salles pour la cour de vice-amirauté, Saint-Jean, N. B., \$150; Salles pour la cour de vice-amirauté, Halifax, \$150; Dépenses imprévues, cour de l'échiquier du Canada, frais de voyage des juges et du registraire, traitement des shérifs, etc., et \$50 de livres pour les juges, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille six cent trente-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses imprévues du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt et un mille cent vingt-huit piastres et cinquante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille huit cent trente-huit piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de Dorchester, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cinq cent vingt-six piastres et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-onze piastres et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la Colombie-Anglaise, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la prison de Régina, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Les neuf premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La dixième résolution étant lue la seconde fois,—Que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution.

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Davies :
 “ Que la dite résolution ne soit pas adoptée, mais qu'il soit Résolu,—Qu'il ressort du rapport de l'Auditeur-Général que le coût de chaque détenu dans le pénitencier du Manitoba est, en moyenne, de \$707.51 par tête, contre

\$203.38	“	Kingston,
\$305.50	“	Saint-Vincent de Paul,
\$274.34	“	Dorchester,
\$475.53	“	la Colombie Anglaise,

et qu'il est expédient que le dit crédit de \$50,526 soit renvoyé en comité des Subsidés avec instruction d'en réduire le chiffre à \$40,000.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Lang,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dessaint,</i>	<i>Langelier (Montmorency),</i>	<i>St. Marie,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Langelier (Québec),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Mills (Bathwell),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich^d),</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Naveau,</i>	<i>Weldon (St. Jean),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Patterson (Brant),</i>	<i>Welsk, et</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wilson (Elgin).—47.</i>
<i>Colter,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Rinfret,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Prior,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>La Rivière</i>	<i>Small,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Macdougall,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Boyle,</i>	<i>Ferguson (D^s & Gren.),</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Freeman,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Tisdale,</i>

<i>Carpenter,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mara,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Mills (Annapolis),</i>	<i>Wilson (Argenteuil),</i>
<i>Davin,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Davis,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westm'd)-13.</i>
<i>Dawson,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;

Résolu, que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution.

Les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de l'Orateur Suppléant, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excedant pas soixante-dix mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du greffier pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, que la somme de treize mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de comités, commis surnuméraires de la session etc., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excedant pas vingt et un mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de publication des Débats, Chambre des Communes. (L'autorisation est par le présent donnée de payer à même ce crédit les sommes d'argent qui seront nécessaires pour payer aux membres du service civil qu'il faudra employer pour remplir les fonctions de secrétaires des sténographes des débats de la Chambre des Communes pendant la présente session, nonobstant les dispositions à ce contraires dans l'acte du Service Civil) pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trente-trois mille huit cent quatre-vingt-deux piastres et cinquante centimes soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses imprévues de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du Sergent-d'Armes, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excedant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Acte du cens électoral :—Impression des listes des électeurs, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trente-quatre mille huit cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :—Appointements des employés de la bibliothèque, \$16,860 ; crédit pour la bibliothèque du Parlement, \$10,000 ; achat d'ouvrages sur l'Amérique, \$1,000 ; dépenses imprévues de la bibliothèque, \$2,500 ; reliure de journaux, etc., \$4,000 ; préparation et réimpression du catalogue de la bibliothèque de l'Amérique (à voter de nouveau), \$2,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excedant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :—Impressions, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excedant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :—Impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir : Pour soin des archives, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au *Patent Record*, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la statistique sanitaire, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la mise de fonds pour l'établissement et l'entretien de stations agronomiques, pour l'année finissant le 10 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les subventions aux sociétés d'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du recensement et statistiques, y compris les préparatifs préliminaires pour le recensement de 1891, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la pension de Lady Cartier, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Colby, du comité des Subsidés fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la pension de Mme Delaney, femme de l'agent des Sauvages tué au lac aux Grenouilles, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Colby, du comité des Subsidés fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre-vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de l'invasion ténienne, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour compensation aux pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la pension annuelle de Mme Gowanlock, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer la solde de la division militaire et des états-majors de districts, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la solde des majors de brigade, mais de transport, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la salle d'armes et soin des armes, y compris le salaire des gardes magasins, gardiens armuriers, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir:—Allocation pour l'instruction militaire, \$40,000; Solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires, 250,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiques de corps régulièrement organisés, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la subvention à l'association de tir du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir: Association d'artillerie du Canada—Contribution du gouvernement aux frais d'un concours d'artillerie en Canada, ou de l'envoi d'un détachement d'artilleurs canadiens à Shoeburyness, Angleterre, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les pièces d'artillerie, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir: Propriétés militaires, salles d'exercices—Champs de tir et soin et entretien des propriétés militaires, \$22,000; constructions et réparations, \$75,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir: Corps permanents—Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A," "B" et "C," et des écoles d'artillerie à Québec, Kingston et Victoria, C.-B., \$180,000; écoles de cavalerie et d'infanterie à Québec, Frédéricton, Saint Jean, P. Q., Toronto, London et Winnipeg, \$304,000; pour l'année finissant le 30 juin, 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du nouvel édifice, rue Wellington, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le montant nécessaire pour les travaux du havre de Port-Arthur et pour la rivière Kaministiquia, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bassin de radoub de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du havre du Cap Tormentine, N.B., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille six cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, à la Nouvelle-Ecosse, savoir:—Bureau de poste, douane, etc., Annapolis, \$10,000; édifice fédéral d'Halifax—réparations, \$1,500; bureau de poste, douane, etc., Sydney (sud), \$10,000; entrepôt de vérification d'Halifax, \$175; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, au Nouveau-Brunswick, savoir:—Bureau de poste de Dalhousie, \$12,000; bureau de poste, douane, etc., Frédéricton, \$650; édifices fédéraux de Saint-Jean—améliorations, \$1,500; bureau de poste de Woodstock—achèvement, \$900; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, savoir :—Bureau de poste d'Almer—achèvement, \$6,900 ; bureau de poste, de la douane et du revenu de l'intérieur, Coaticook—achèvement, \$2,000 ; station de la quarantaine de la Grosse-Île, \$500 ; bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, Hull—achèvement, \$700 ; bureau de poste de Joliette—achèvement, \$7,000 ; bureau de poste de Laprairie—l'autorité municipale devant en fournir l'emplacement sans frais, \$3,000 ; édifices fédéraux de Montréal—améliorations et réparations, \$1,500 ; bureau de poste de Lachine, etc., \$6,000 ; bureau de poste de Montréal—coffre de sûreté, etc., \$400 ; bureau de poste de Montréal—éclairage à l'électricité, agrandissements, changements, etc., \$1,250 ; douane de Québec, \$50 ; édifices fédéraux, Québec,—améliorations, etc., \$1,500 ; bureau de poste, douane, etc., à la Rivière-du-Loup (Fraserville), \$2,000 ; édifice fédéral, Sherbrooke—améliorations, \$250 ; pénitencier de Saint-Vincent de Paul, \$20,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Saint-Hyacinthe, \$3,000 ; édifice public à Saint-Jérôme—achèvement, \$9,500 ; édifices publics à Trois-Rivières—améliorations, etc., \$500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant cent quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ontario, savoir :—Bureau de poste et de douane, etc., Almonte, \$7,000 ; édifice public à Brampton, \$7,000 ; bureau de poste à Cayuga—achèvement, \$4,500 ; bureau de poste, douane, etc., à Cobourg—achèvement, \$6,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Gananoque—achèvement, \$2,500 ; bureau de poste, douane, etc., à Goderich, \$7,000 ; Imprimerie de l'État—achèvement, \$33,000 ; pénitencier de Kingston, \$20,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Lindsay, \$9,000 ; douane à London (somme périmée à voter de nouveau), \$4,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Napanee—achèvement, \$11,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Pembroke, \$8,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Port-Arthur, lorsque l'emplacement sera donné, \$7,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Prescott, \$10,000 ; bureau de poste, douane, etc., à Strathroy, \$7,000 ; édifices fédéraux à Toronto—améliorations, etc., \$1,500 ; édifice public à Trenton, \$7,000 ; salle d'exercices, Toronto—pour sa construction, à condition que la ville fournisse un terrain, tel que convenu, \$30,000 ; édifices publics, Ottawa—reconstruction de l'ascenseur dans l'édifice de l'ouest, \$3,000 ; entrepôt de vérification à Toronto—dépendance, \$150 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Manitoba, savoir :—bureau de poste de Brandon, \$10,000 ; bâtiment des immigrants à Brandon—améliorations, etc., \$350 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—édifices publics, Territoires du Nord-Ouest en général, \$5,000 ; résidence du lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, Régina, \$9,000 ; palais de justice et prison, etc., de Calgary, \$10,000 ; bureaux des agents des terres et des bois de la Couronne à Régina, Prince-Albert et Edmonton, 10,000 ; palais de justice, prisons et stations de police à Moosomin, Wolseley, Maple-Creek et Medicine Hat, \$7,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux réparations et améliorations en général aux édifices publics, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices en général, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Achèvement de la jetée d'Arisaig, \$4,000 ; jetée du passage de Barrington, \$1,000 ; Chéticamp—achèvement, \$1,000 ; Baie des Vaches, réparations, \$2,000 ; Rivière de l'Est de Pictou—enlèvement des roches—achèvement, \$500 ; jetée d'Eatonville—achèvement, \$2,100 ; Mabou, \$1,000 ; Noël, \$2,000 ; Rivière de

l'Île aux Perdrix, \$2,000; Port-Hood—réparations, \$2,500; Sheet-Harbor—achèvement, \$1,000; Havre-Wallace, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Les vingt-six premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La vingt-septième résolution étant lue la seconde fois; et la question étant mise, que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution;

M. McMullen propose, secondé par sir Richard J. Cartwright.—Que la dite résolution ne soit pas adoptée, mais qu'il soit Résolu.—Qu'il ressort des déclarations faites à cette Chambre, qu'une somme de \$500 demandée pour améliorer la rivière de Pictou-Est n'est pas pour améliorer la navigabilité, mais pour aider les marchands de bois à flotter leur bois dans la dite rivière. Qu'il est inopportun que le Canada prenne à sa charge d'améliorer aucune rivière dans ce but, et que le dit crédit de \$22,100 soit renvoyé en comité des Subsidés avec instruction d'en diminuer le chiffre de la somme de \$500.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et elle est résolue négativement.

Alors, la question principale étant mise,

Résolu, que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux améliorations et réparations en général, provinces maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations, meubles, chauffage, etc., savoir:—Réparations, meubles, etc., \$170,000; terrains, édifices publics, Ottawa, \$7,000; enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, \$2,000; chauffage, édifices publics, Ottawa, \$60,000; gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, \$26,000; eau, édifices publics, Ottawa, \$20,000; allocation pour combustible et éclairage, Rideau-Hall, \$8,000; service du téléphone, édifices publics, Ottawa, \$3,000; Parc sur la Côte du Major, Ottawa, \$7,000; salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$55,000; chauffage des édifices publics fédéraux—combustible, etc., \$50,000; éclairage des édifices publics fédéraux, \$30,000; eau pour les édifices publics fédéraux, \$15,000; matériaux de réparations, etc.,—ventilation et éclairage des édifices publics à Ottawa, \$5,000; diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux, \$5,000; pour payer les déboursés pour menues réparations, etc., dans les édifices publics, ci-devant faits directement par les différents départements intéressés, \$5,000; bâtiments fédéraux de l'immigration—réparations, ameublement, etc., \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, Havres et Rivières, Île du Prince-Édouard, savoir:—Cascumpec—Enlèvement de roches, \$2,000; Souris-Est—Brise-lames de la Pointe Knight, réparations, etc., \$3,000; réparations aux jetées et aux brise-lames, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, Nouveau-Brunswick, savoir:—Rivière Saint-Jean—Rivière des Chutes jusqu'à Woodstock et en amont des Grandes Chutes, y compris l'enlèvement des obstructions entre Frédéricton et—Woodstock; aussi la rivière Tobique—Achèvement, \$1,000; Edgett's Landing,—Quai de délestage, \$3,500; Maissonette—Achèvement, \$1,500; St-Louis—Achèvement, \$1,000; Port de Saint-Jean—Brise-lames à la Pointe-du-Nègre, \$5,000; Richibonnetou—Travaux de protection, \$1,000; Quai de délestage de Campbellton, \$6,000; Grande-Anse—Achèvement, \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, Québec, savoir :—Chenal du Moine—Jetées brise-glaces à Sainte-Anne de Sorel—Achèvement, \$2,500; Chicoutimi, Saint-Alphonse, Anse Saint-Jean et Sainte-Anne du Saguenay, \$3,750; Rivière du Lièvre, \$30,000; Rivière Nicolet, \$8,000; Trois-Pistoles—Jetée, 2,500; Sainte-Adélaïde de Pabos (Petit Pabos—Achèvement, \$7,000; Rivière Saint-François, \$5,000; Rivière Sainte-Anne de la Pérade, \$2,000; Grand Pabos—Enlèvement d'un haut-fonds—Achèvement, \$1,500; Anse à l'eau ou jetée de Tadoussac—Achèvement des réparations, \$1,200; Malbaie, Ile aux Coudres, Les Eboulements—Réparations aux jetées, etc., \$1,500; Rivière Yamaska—Protection pour barrage, etc., \$2,500; Barachois de la Malbaie et embouchure de la rivière Newport—Achèvement, \$2,000; New-Carlisle—Achèvement, \$3,000; Jetée de l'Ile Verte, \$4,000; Brise-glaces à Sorel, \$2,500; Ile Perrot, \$2,000; Rivière Cap de Chatte, \$300; Jetée de Trois-Rivières—Achèvement, \$5,000; Réparations et améliorations en général, ports et rivières, Québec, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, Ontario, savoir :—Port de Cobourg—lac Ontario, \$6,000; Kincardine—Réparations, \$5,000; Port de Kingston—lac Ontario, \$6,000; Rivière de la Petite Nation—Enlèvement des obstacles, \$4,000; Ruisseau McGregor—Achèvement, \$2,250; Owen Sound, \$15,000; Port-Elgin, \$3,000; Port-Hope—Réparations, \$2,500; Portsmouth—Réparations à la jetée—Achèvement, \$1,000; Rivière Ottawa—Amélioration du chenal des bateaux à vapeur à travers les passages de Petewawa, en amont de Pembroke, \$3,000; Meaford—La ville ayant fourni \$3,000—Achèvement, \$3,000; Belleville—Achèvement des travaux du port, l'autorité municipale protégeant l'île avec du coffrage jusqu'à concurrence de \$6,000, \$4,000; Rivière Rideau—Dragage d'une branche, \$3,500; Port de Collingwood—Travaux d'amélioration, \$5,000; Port de Toronto—Travaux à l'entrée de l'est, la cité de Toronto devant y contribuer pour \$100,000, \$20,000; Travaux au port de Penetanguishene, la localité ayant fourni \$10,000, \$5,000; Réparations et améliorations en général, ports et rivières, Ontario, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, Manitoba, savoir :—Réparations et améliorations en général, ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, savoir :—Réparations et améliorations en général, ports et rivières, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et huit mille six cent soixante et quatre piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de quarantaine, savoir :—Inspection médicale—Québec, \$1,600; Quarantaine—Grosse-Ile, \$13,364; Quarantaine—Saint-Jean, N.B., \$2,600; Quarantaine—Pictou, N.-E., \$800; Quarantaine—Halifax, N.-E., \$3,400; Quarantaine—Charlottetown, I.P.-E., \$1,000; Quarantaine—Victoria, C.-B., \$1,900; Quarantaine—Sydney, N.-E., \$1,900; Quarantaine—Chatham, N.-B., \$600; Quarantaine—Port-Hawkesbury, \$300; Lazaret de Tracadie, \$3,200; Pour faire face aux dépenses des mesures à prendre pour la salubrité publique, \$10,000; Pour faire face aux dépenses pour la quarantaine des bestiaux :—Province d'Ontario, \$5,000; Province de Québec, \$3,000; Provinces Maritimes, \$3,000; Province du Manitoba, \$2,600; Pour faire face aux dépenses pour extirper la gale des moutons et les maladies des animaux, \$5,000; Pour paiements à faire à des immigrants malades aux hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

La première résolution étant lue la seconde fois, et la question étant mise : que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution ;

M. McMullen propose comme amendement, secondé par M. Jones (Halifax),— Que la dite résolution ne soit pas adoptée, mais qu'elle soit renvoyée en comité des Subsidés, avec instruction de retrancher l'item "Pare sur la côte du Major, Ottawa, \$7,000."

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;

Résolu, que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution.

Les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, Colombie-Britannique, savoir :—Rivière Cowichan, \$1,000 ; rivière Fraser, \$10,000 ; Nanaïmo—Enlèvement du rocher Nicol, \$5,000 ; rivière Somas, \$300 ; rivière Columbia—Amélioration en amont du Golden, \$5,000 ; rivière Coquitlam, \$1,000 ; réparations et améliorations en général, ports et rivières, Colombie-Britannique, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et huit mille quatre cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du dragage, savoir :—Nouvel outillage de dragage, \$16,950 ; dragueurs—Réparations, \$31,500 ; dragage—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick, \$40,000 ; dragage—Québec et Ontario, \$40,000 ; dragage—Manitoba, \$15,000 ; dragage—Colombie-Britannique, \$15,000 ; dragage—Service général, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 18. 0.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de glissoires et barrages flottants, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ponts et chaussées, savoir :—Ponts, cité d'Ottawa, pont suspendu Union, glissoirs, canal Rideau et abords, \$8,300 ; contribution à la construction d'un pont public sur la rivière du Vieux, à Fort-McLeod, \$6,000 ; pont sur la rivière Bataille, à Battleford—Achèvement, \$17,000 ; pont sur la rivière du Ventre, à Lethbridge, T. N.-O., \$12,000 ; pont sur la route entre Edmonton à Athabaska-Landing, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de Télégraphes, savoir :—Lignes aériennes et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :—Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—prolongement jusqu'à la Pointe des Esquimaux, \$5,000 ; câble sous-marin pour mettre en communication l'île aux Eglantiers et l'île Longue avec Digby, la compagnie de téléphone de la Nouvelle-Ecosse convenant de construire et d'entretenir toutes les lignes aériennes nécessaires pour établir une communication télégraphique ininterrompue entre ces îles et la ville de Digby, \$2,000 ; Lignes de télégraphe, Territoires du Nord-Ouest—Ligne entre Humboldt et Prince-Albert, nouveaux poteaux—Achèvement, \$1,000 ; ligne de téléphone, pour mettre en communication le quartier-général de la police, etc., avec le système de téléphone de Banff, \$300 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des stations agronomiques, bâtiments, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir :—Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$10,000 ; explorations et inspections, \$15,000 ;

arbitrages et sentences arbitrales, \$5,000; Galerie Nationale des Beaux-Arts, \$1,000; arpentages et plans de propriétés d'Etat ayant rapport aux travaux publics, \$3,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'entretien et réparations des vapeurs de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des examens des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enquête sur les naufrages, et pour renseignements sur les sinistres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'enregistrement des navires en Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade de Montréal et Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enlever les obstacles à la navigation des rivières, y compris l'enlèvement des épaves du steamer "Ottawa" dans le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de la poste pendant l'hiver, Ile du Prince-Edouard, pendant l'année finissant le 30 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et allocations, etc., des gardiens de phares, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille quatre cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour agences, loyers et dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour entretien et réparations des phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service des signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des institutions scientifiques, savoir:—Observatoire, Toronto, \$5,250; Kingston, \$500; Montréal, \$500: pour l'année finissant le 30 juin 1890.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation pour les observations météorologiques, y compris les instruments et les frais des dépêches signalant les tempêtes, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et marins malades et sans ressources, savoir:—Hôpital de la marine et des immigrants, Québec, \$15,000; hôpital de Sainte-Catherine, \$500; hôpital de Kingston, \$500; hôpitaux de la marine dans les provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique, \$30,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secours aux marins naufragés et en détresse, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

24. Résolu, qu'une somme n'excedant pas vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cinquante et un mille cinq piastres et quatre-vingt-douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, savoir : Ontario, Québec et les Provinces Maritimes, en supplément à la caisse des Sauvages :—Province de Québec, secours, \$4,260; achat de couvertures de laine pour les Sauvages de l'Ontario et de Québec, \$1,600; écoles des Sauvages dans l'Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, \$22,197.50; annuités aux termes du traité Robinson, \$15,588; pour pourvoir aux appointements du chef Angus Cooke, de la réserve Gibson, et du chef William McGregor, de la bande du Cap Croker, \$50 chacun, \$100; à voter de nouveau le montant du crédit accordé à la dernière session, mais non dépensé, pour le transport des Sauvages demeurant encore au Lac des Deux-Montagnes, d'Oka, au township de Gibson, \$4,977.20; arpentage de réserves, à voter de nouveau, \$1,723.22; allocations de voyages à L. F. Boucher, surintendant des affaires des Sauvages, pour la rive nord du Saint-Laurent, \$400; Pour permettre au département de payer à A. Dingman pour services spéciaux comme l'un des commissaires dans l'affaire des terres de Dundee, \$220; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cinq mille deux cent sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Sauvages, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Appointements, \$1,05; secours et achat de grains de semence, \$3,045; soins de médecins et médicaments, \$1,012; diverses dépenses, \$75; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cinq mille trois cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Nouveau-Brunswick, savoir :—Appointements, \$2,105; secours et achat de grains de semence, \$2,700; soins de médecins et médicaments, \$470; diverses dépenses, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excedant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Ile du Prince-Edouard, savoir :—Appointements, \$500; secours et achat de grains de semence, \$1,125; soins de médecins et médicaments, \$300; diverses dépenses, \$75; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excedant pas neuf cent quarante et un mille cent quarante-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Annuités, \$132,955; instruments aratoires, \$15,054; grains de semence, \$3,040; bestiaux et pores, \$6,306; provisions pour les Sauvages sans ressources, y compris les provisions fournies lors du paiement des annuités, et munitions données aux Sauvages pour leur permettre de chasser, \$354,319; habillements—distribution triennale, \$3,514; écoles du jour, \$57,286; écoles d'industrie, \$128,094; arpentages, \$5,000; gages des instructeurs d'agriculture, \$31,940; entretien des fermes, \$24,369; Sioux, \$4,165; dépenses générales, \$152,480; bâtiments de l'agence, \$11,218; moulins et scieries, \$5,400; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excedant pas soixante et quatorze mille sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Colombie Britannique, savoir :—Sauvages de la Colombie-Britannique en général, \$52,670; arpentages, \$11,837; commission des réserves, \$9,500; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excedant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, y compris impressions, chemins, ponts, passages d'eau, aide aux écoles, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement du district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la mise à exécution de l'Acte de Tempérance du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté comme compensation aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant aux levées hydrographiques des lacs Supérieur et Huron, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de frais de causes en litige, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour frais d'enquêtes au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de "l'Acte du revenu consolidé et de l'audition"; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes qui lui ont aidé à estimer la valeur des impressions faites par les officiers-rapporteurs et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement des commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agences commerciales, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'académie des arts, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du recueil des arrêtés du conseil, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à publication des procès-verbaux de la Société Royale, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de rassemblement et classement de vieux documents de la ci-devant province du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de traitements d'un inspecteur, d'un registraire et de commis, dépenses imprévues, etc., Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Samedi, 27 avril 1889.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million deux cent quatre-vingt-onze mille quatre cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux, savoir: Sault Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Williamsburg, savoir:—Pour agrandir la division de la Pointe Farran, \$100,000; construction d'une entrée et d'une écluse à la tête du canal du Rapide-Plat, \$360,000; agrandissement de l'entrée d'amont du canal des Galops, \$340,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Saint-Laurent—Fleuve et canaux—Lac Saint-Louis et canal entre les lacs Saint-Louis et Saint-François, \$600,000 Saint-Laurent, fleuve et canaux, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Murray—Achèvement des travaux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7 Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent douze mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du canal Welland, savoir:—Welland, \$100,000; creusement jusqu'à 14 pieds d'un bout à l'autre, \$100,000; terres et dommages. Grande-Rivière, \$12,700, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la navigation de la Trent—Construction d'écluses et amélioration de la navigation entre Lakefield et le lac Balsam, \$80,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille six cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Sainte-Anne, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Tay, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses canal Culbute—Enlèvement d'une batture en amont des écluses, dommages aux terres et travaux en connexion avec les barrages de retenue, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cent sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Lachine, savoir :—J. Rielle, préparation du " Procès-Verbal " re terrains, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland, savoir :—Pour réparer les jetées de Port-Colborne et Port-Maitland et les levées du canal, point de partage, \$18,000; pont sur la vieille écluse No 2 et chemin, \$6,000; réparations de la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie, enlèvement de la batture, aussi construction de piles pour pont à Thorold, \$30,000; reconstruction d'un aque-

duc sous le coursier d'alimentation en amont de la jonction, \$3,000; pour améliorer le débouché de Sunfish Creek, à partir du canal d'alimentation jusqu'à la Grande-Rivière, \$1,200; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Chambly; exhaussement des levées, approfondissement du canal, reconstruction des bçoyers d'écluses, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'écluse de Saint-Ours, pour réparer les fondations de l'écluse, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'écluse de Sainte-Anne, pour consolider la vieille jetée en aval de l'écluse, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de Carillon et Grenville, pour jeux d'aiguilles, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Cornwall, pour un logement et un bureau destinés au percepteur à Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la navigation de la rivière Trent, savoir:—Pour construire un débarcadère à Lakefield, et réparer les chemins à Buckhorn, \$3,900; pour nettoyer le chenal à plusieurs endroits entre Lakefield et le lac Balsam; \$5,800, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Rideau, savoir:—Travaux nécessaires pour augmenter l'alimentation d'eau pour le canal et la rivière Gananoque, \$12,000; renouvellement du pont à Manotick, \$1,000; paiement des réclamations et des frais judiciaires pour dommages à des terres, \$100; construction d'un dragueur; \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin pour remplacer celui qui a été détruit en élevant le niveau de l'eau pour la construction de barrages à l'île Calumet, canal de la Culbute, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir:—Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$15,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$5,000; explorations et inspections, \$10,000; dragage général sur les cenaux, \$10,150; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de chemins de fer, savoir:—Explorations et inspections, \$10,000; statistiques des chemins de fer, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et huit mille huit cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire aux dépenses de réparations et frais d'exploitation, entretien des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses imprévues des employés des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-trois mille quatre cent vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du Nord-Ouest, savoir:—Solde de la police, \$332,176; subsistance, \$91,250; fourrage, \$77,000; combustible et éclairage, \$35,000; habillements, \$60,000; réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions, \$50,000; médicaments et douces, et dépenses de l'hôpital, \$5,000; livres et papeterie, \$5,000; écoliers, guides, frais pour billets de logement, allocations de voyage, transport des membres de la

police et des munitions, \$60,000; dépenses imprévues, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arpentages, chemins, ponts et autres constructions nécessaires à la réserve de Hot-Springs, près de la station Banff, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et onze mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des douanes, savoir:—Appointements et dépenses imprévues des différents ports dans la province de la Nouvelle-Ecosse, \$112,555; dans la province du Nouveau-Brunswick, \$91,020; dans la province de l'Île du Prince-Edouard, \$19,585; dans la province de Québec, 221,645; dans la province d'Ontario, 278,580; dans la province du Manitoba, \$33,200; dans les Territoires du Nord-Ouest, \$5,000; dans la province de la Colombie-Britannique, \$44,915; provinces en général.—pour faire face aux changements qui pourront être nécessaires dans le personnel, \$5,000; appointements et frais de voyages des autres officiers en tournée d'inspection, \$21,000; pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des douanes et au service préventif extérieur, y compris les appointements de \$500 du commissaire des douanes comme président de la commission, \$17,000; laboratoire de la douane—frais des épreuves polariscopiques des sures, y compris le traitement des personnes nommées ou employées à cette fin, \$5,200; divers—dépenses imprévues du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphie, etc., pour les différents ports d'entrée, \$15,000; frais de l'administration de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des officiers de douanes, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, —Copie certifiée du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 5 septembre 1888, relatif aux appels dans les causes criminelles portées devant le comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté. (*Documents de la session, No 77.*)

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente, —la réponse à un ordre de la Chambre 9 avril 1888, pour copie de la correspondance relative à la traduction en français du "Field Exercise," à partir du 23 juillet 1879, échangée tant entre le département de la Milice, avec le lieutenant-colonel Audet, qu'entre l'un d'eux et le gérant de la compagnie d'imprimerie canadienne de Montréal, et Benjamin Sulte, écr., et Gebbert-Berthiaume, et tout autre concernant la dite traduction. (*Documents de la session, No 78.*)

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et douze minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à trois heures p.m., ce jour.

Samedi, 27 avril 1889.

Trois heures, p.m.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De Jane Sullivan, veuve, de Kingston, Ontario; se plaignant d'une injustice commise à son égard par un particulier qui est maintenant un fonctionnaire public, et demandant qu'on lui fasse droit.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé les documents suivants sur le bureau:

Rapports des baptêmes, mariages et décès dans les districts de Chicoutimi, Gaspé, Iberville, Joliette, Montmagny et Saguenay, pour l'année 1888. (*Documents de la session, No 79.*)

Aussi,—Etat des affaires de la compagnie Anglo-Canadienne de Prêts et Placements, à la date du 31 décembre, 1888. (*Documents de la session, No 40a.*)

Et aussi,—Etat concernant l'Hôpital Général et de Marine de Collingwood, pour l'année 1888. (*Documents de la session, No 41.*)

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des Débats pendant la présente session, soumet le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Afin d'éviter à l'avenir tout délai possible dans l'impression de la version anglaise ou française des Débats, votre comité a adopté certaines règles ci-annexées sur lesquelles il attire l'attention de la Chambre; et il recommande que pendant la vacance, il soit fait des arrangements pour assurer la prompte publication des débats dans les deux langues.

RÈGLES POUR L'IMPRESSION DES DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

L'impression se fera tous les jours sur des feuilles de format suffisant (suivant qu'il en sera décidé) pour contenir les discours prononcés lors de la précédente séance de la chambre, et la publication s'en fera dans la langue dont se sera servi l'orateur; et les dites feuilles seront livrées au bureau de la distribution pas plus tard qu'à 3 p. m., le lendemain de chaque telle séance, et la version française des dits débats sera publiée dans les trois jours juridiques qui suivront la remise de la dite version entre les mains de l'imprimeur.

S'il arrive que la chambre siège après minuit, les feuillets quotidiens des débats seront livrés aussitôt que possible après 3 p. m., le jour suivant.

Le caractère employé sera le petit-texte, avec les citations en nonpareille.

Les formes resteront debout et trois jours seront alloués, pour les corrections, après quoi la mise en page sera faite en format autorisé, et les feuilles seront remises par l'imprimeur au relieur.

Le rapporteur principal verra à ce que la copie quotidienne pour l'imprimeur soit fournie au fur et à mesure de la discussion en chambre, et la dite copie sera acceptée comme étant exacte par l'imprimeur pour les fins de la publication quotidienne; et toute la copie pour la publication de chaque jour sera remise à l'imprimeur dans les deux heures qui suivront l'adjournement de la chambre—l'imprimeur devant donner au rapporteur principal un reçu de la dernière remise de la copie délivrée pour la publication de ce jour.

L'imprimeur recevra les épreuves corrigées des feuillets imprimés pour correction pas plus tard que quarante-huit heures après la publication.

L'officier de la chambre dont le devoir est de reviser les Débats, corrigera l'épreuve de l'édition quotidienne et transportera les corrections faites par les députés, avant d'envoyer le tout à l'imprimeur pour en faire la correction.

Les épreuves signées pour l'édition à relier seront renvoyées par le rapporteur principal à l'imprimeur pour en faire l'impression, vingt-quatre heures le plus tard, après les avoir reçues.

L'imprimeur pourra procéder à l'impression en format réglementaire après avoir conservé les formes debout pendant les trois jours alloués pour les corrections.

La traduction en français sera faite d'après la copie révisée préparée par le rapporteur principal.

Le principal traducteur renverra à l'imprimeur les épreuves en galées avec le bon à tirer vingt-quatre heures au plus après les avoir reçues.

Le rapporteur principal préparera la table des matières et l'index de la version anglaise et la remettra à l'imprimeur dans le mois qui suivra le prorogation du parlement.

Le principal traducteur verra à ce que la table des matières et l'Index soient terminés dans le mois qui suivra l'achèvement de la traduction.

Tout député désirant avoir des exemplaires de discours prononcés par lui-même ou d'autres, pourra en avoir, brochés ou non, suivant qu'il le désirera, en payant le coût réel non compris celui de la composition.

M. Sproule, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente le premier et dernier rapport de ce comité, lequel est comme suit : —

Le comité d'Agriculture et de Colonisation soumet respectueusement son unique rapport.

Le comité a examiné M. John Lowe, sous-chef du département de l'agriculture, au sujet de l'immigration.

Son exposé des résultats de l'année fait voir que le nombre total d'immigrants qui se sont établis en Canada en 1888 est de 88,766 contre 84,526 l'année précédente.

Le caractère de l'immigration de l'année paraît être satisfaisant, car on constate qu'il n'est pas venu d'immigrants pauvres qui aient été à charge à la charité publique ; et, de plus, aucuns des immigrants arrivés en ce pays pour y trouver du travail, ne sont restés sans emploi.

Il appert que le haut commissaire en Angleterre, sir Charles Tupper, s'est entendu avec les bureaux locaux du gouvernement pour qu'aucuns émigrants pauvres ne soient embarqués pour le Canada sans son consentement ; et la chose n'est permise qu'en autant que ces immigrants peuvent prouver qu'ils ont ici des amis pour prendre soin d'eux.

Quant à l'immigration des enfants expédiés par l'entremise de personnes ou institutions charitables, il a été ordonné, conformément aux recommandations faites par ce comité à la dernière session, de les faire examiner par un médecin avant leur embarquement, et l'on rapporte que cette pratique a produit de bons résultats.

Le nombre de colons qui sont allés s'établir dans le Nord-Ouest en 1888, est de 29,685, contre 21,655, l'année précédente. Ces chiffres comprennent les personnes venues de l'étranger et les émigrants de nos vieilles provinces.

Autant qu'il a pu être constaté par les agents d'émigration, la somme de \$3,774,455 en argent et effets a été apportée par les colons.

Le système des passages subventionnés qui était en opération depuis 1872, a complètement cessé depuis le 27 avril 1888.

La dépense totale pour fins d'immigration pendant l'année civile, a été de \$183,057, à laquelle il faut ajouter \$43,414 de passages subventionnés pour lesquels on s'était engagé avant le commencement de l'année. En 1887, cette même dépense s'était élevée à \$313,891, ce qui dénote une réduction marquée dans le coût de ce service.

La dépense totale en Canada, durant l'année civile 1888, pour les publications relatives à l'immigration, a été de \$23,534, accusant ainsi une économie considérable dans cette branche du service, comparativement aux années précédentes.

M. Lowe a aussi donné au comité des statistiques importantes relativement au mouvement de la population en Canada et aux Etats-Unis en ce qui concerne la question de l'émigration, surtout pour la classe agricole. Les faits rapportés par ce monsieur sont consignés dans l'appendice annexé aux présentes.

M. W. A. Webster a été interrogé au sujet des efforts tentés par les agents des compagnies de chemins de fer américains pour attirer l'émigration des Canadiens de l'Ontario et des vieilles provinces dans les Etats du Nord-Ouest.

Il rapporte qu'il a parcouru une partie considérable du Dakota et du Minnesota, pour s'assurer par lui-même si ces Etats sont plus avantageux pour les émigrants que le Nord-Ouest Canadien. Il a aussi visité le Manitoba et le Nord-Ouest. Il résulte de ses observations que notre territoire est plus favorable sous le rapport de la fertilité du sol, de la douceur du climat, des lois plus équitables pour l'obtention de home-steads et de moindres désavantages quant aux gelées hâtives et aux tempêtes.

M. Webster a visité plusieurs comtés de l'Ontario pour y faire connaître à la population les avantages ci-dessus énumérés, et il est d'avis que ces renseignements ont porté un grand nombre de personnes à émigrer au Manitoba et dans le Nord-Ouest au lieu de se rendre aux Etats-Unis où elles seraient allées s'établir sans cela.

M. J. T. Carey a comparu devant le comité pour s'opposer, au nom des chevaliers du travail, au paiement d'un bonus pour aider à l'immigration des enfants. Il a appuyé surtout sur le fait que ces enfants sont cause de compétition sur le marché du travail en Canada. Ses observations sont consignées dans l'appendice de ce rapport.

Le professeur Saunders, directeur des fermes expérimentales du gouvernement, a été interrogé par le comité, et il rapporte que de nombreuses expériences lui ont fait voir que le blé "Ladoga" mûrit dix jours plus tôt que le Fyfe rouge. Il paraît, cependant, exister une divergence d'opinion assez marquée sur la qualité de ce blé, entre les divers experts qui l'ont étudié, et des échantillons semblables ont été classifiés diversement comme "dur," "mou" et "dur n° 1." M. Saunders dit que des expérimentations faites avec soin par le chimiste de la ferme centrale démontrent que le Ladoga contient plus de gluten que le Fyfe dur, et que les rapports faits par des boulangers, avec échantillons de pain à l'appui, indiquent que la farine du Ladoga est supérieure à la farine du Fyfe pour la qualité du pain qui présente, cependant, une couleur moins blanche.

Les observations de M. Saunders sur la production de l'orge et sur l'importance, pour les fermiers canadiens, de produire des variétés plus appropriées en Angleterre pour la fabrication du malt, ne sauraient trop attirer leur attention. Il a démontré que pour deux motifs, nous courons le risque de voir diminuer la grande demande des marchés américains pour nos variétés d'orge à quatre et six rangs; il a fait voir, d'un autre côté, que l'exportation en Angleterre pour la fabrication du malt, avait atteint le chiffre de 35,000,000 de minots, et qu'on y payait des prix plus élevés que ceux obtenus jusqu'à présent par nos fermiers. Par conséquent, il est d'intérêt majeur pour nos agriculteurs de produire des variétés plus recherchées sur le marché anglais. La variété employée en Angleterre est l'orge à deux rangs; les deux variétés mentionnées ci-haut ne sont pas vendables pour la fabrication du malt. M. Saunders a ajouté qu'il avait distribué parmi les fermiers du Canada un grand nombre d'échantillons des meilleures variétés d'orge anglaise.

Au cours de l'année, 913 essais de germination ont été faits, dont 216 avec du blé gelé, 20 avec de l'avoine gelée et 19 avec de l'orge gelée. D'après ces essais, la vitalité du blé gelé varie entre 21 et 39 pour 100; orge gelée, 14 à 99 pour 100; et avoine gelée, 2 à 94 pour 100. La conclusion à tirer de ces essais, c'est qu'il est souverainement désavantageux pour les fermiers de semer autre chose que du bon grain, à moins d'y être forcés par la nécessité, que la règle est la même dans le règne végétal et dans le règne animal, et que dans le règne végétal, il faut un grain sain si on veut obtenir de bons résultats.

La majeure partie des renseignements donnés au comité sur ces sujets, est contenue dans un bulletin publié en mars dernier, et les observations de M. Saunders sont consignées dans l'appendice de ce rapport.

L'association laitière du Canada, qui s'est réunie à Ottawa les 9 et 10 d'avril, a nommé une délégation chargée d'exprimer ses vues au comité; le tout fait partie de l'appendice présent.

L'importance de l'industrie laitière pour le Canada est prouvée par le fait que nos exportations de fromage se sont élevées de \$13,675 en 1860, à \$8,928,242 en 1888; et l'excellence de nos produits est démontrée par cet autre fait, que tout en ayant exporté l'an dernier quatre millions de livres de moins que les Etats-Unis, cependant la recette provenant de cette exportation donne près de \$100,000 de plus aux exportateurs canadiens qu'aux américains.

Les observations faites par les délégués au sujet de la fabrication du beurre, méritent toute l'attention des fermiers. Elles ont pour objet principal de recommander une production plus considérable tout en améliorant la qualité des produits.

La résolution passée par le comité, après avoir entendu les délégués, pour approuver leurs recommandations, est annexée au présent rapport.

Le rapport élaboré du sous-comité, dont le général Laurie était le président, sur la tuberculose chez les animaux et ses effets sur l'organisme humain, au point de vue de la santé publique, est annexé au présent rapport. Le sous-comité a été requis, pendant la dernière session du parlement, de continuer son enquête pendant la vacance. Le travail demandé a été fait avec soin, et le comité l'en a remercié par voie de résolution. (Appendice No. 4.)

Sir John A. Macdonald propose, secondé par sir Hector L. Langevin,—Que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la compagnie du chemin de fer de Pontiac au Pacifique.

Sir John A. Macdonald informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il soit déclaré que la prescription de l'Acte 51 Vic., chap. 3, concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique proroge les diverses subventions en aide à la dite compagnie pour une période de quatre ans à dater de la passation du dit acte, c'est-à-dire, depuis le 22 mai 1888.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant le transfert au Club des Patineurs de Québec, de certains terrains de l'artillerie, dans la cité de Québec, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Canadien du Pacifique, savoir : Construction (y compris la rémunération de L. K. Jones, fonctionnaire permanent du département des Chemins de fer et Canaux, en qualité de secrétaire de la commission des arbitres nommés par l'arrêté du conseil du 27 février 1888, et en sus de ses appointements réguliers, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer L. K. Jones, pour service comme secrétaire particulier de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, du 1er juillet 1889 au 30 juin 1890, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, savoir:—Plus grandes facilités à Halifax, \$150,000; à Moncton, \$67,500; matériel roulant, \$17,000; agrandissement du hangar où se réparent les wagons à Richmond, \$2,500; pont à tablier supérieur au passage à niveau de la fonderie, à Truro (pourvu que la ville de Truro indemnise le gouvernement de toutes réclamations pour dommages à raison de la construction de ce passage), \$5,000; pour pourvoir à un Y à la gare de Truro, \$7,500; prolongement devant la ville de Saint-Jean sujet aux termes et conditions que le Gouverneur en Conseil pourra autoriser et imposer, \$17,000; plus grandes facilités à Saint-Jean, \$25,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Cap-Breton, savoir:—Construction, \$700,000; construction d'un pont sur le détroit, \$400,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant trois cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de construction du chemin de fer d'Oxford à New-Glasgow, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, réparations et frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de Prolongement-Est, réparations et frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, réparations et frais d'entretien, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'embranchement de Windsor, réparations et frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente et un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, savoir :—Ontario, \$20,000; Québec, \$14,000; Nouvelle-Ecosse, \$18,000; Nouveau-Brunswick, \$16,000; Île du Prince-Edouard, \$3,500; Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest, \$3,000; Colombie-Britannique, \$6,000; pisciculture, passes-migratoires et nettoyage des rivières, \$40,000; dépenses judiciaires et imprévues, \$2,000; entretien et réparation des vapeurs et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries, \$100,000; exposition des pêcheries du Canada, \$1,500; pour payer le service de personnes attachées aux départements des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution de primes de pêche et au service de la statistique, \$6,000; frais de l'installation du rez-de-chaussée de Victoria-Hall en pisciculture (à voter de nouveau), \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'exploration géologique; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Et la question étant mise,—Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois.

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Laurier,—Que les résolutions relatives aux dépenses de chemins de fer et autres, ne soient pas maintenant lues la seconde fois, mais qu'il soit Résolu,—Qu'au cours du discours sur le budget, le ministre des Finances a déclaré qu'une dépense de \$42,738,849 serait suffisante pour couvrir tous les engagements imputables sur le compte du capital jusqu'au 1er juillet 1892, et assurerait un système de canaux ayant quatorze pieds de profondeur depuis le lac Supérieur jusqu'à Montréal.

Qu'il ressort, maintenant, d'autres énoncés du dit ministre des Finances et d'autres membres du gouvernement que les dépenses du Canada imputables sur le compte du capital, doivent être comptées comme suit :—

1. Pour canaux, comme susdit, \$13,551,109.
2. Pour l'Intercolonial et lignes d'alimentation, \$3,000,000.
3. Pour subventions, \$6,000,000.
4. Pour annuités capitalisées, \$4,000,000.
5. Chemin de fer de Harvey à Moncton, \$3,000,000.
6. Pour divers travaux, \$1,000,000.

formant un total d'environ \$30,000,000.

Que le gouvernement a, en outre, décidé de dépenser \$750,000 par année pour un terme d'années en subvention à certaines lignes de steamers, moins le montant actuellement payé aux lignes Allan et Dominion.

Que la dite charge annuelle pour subventions et pour intérêts sur les dits \$30,000,000 nécessitera en dehors de la charge fixe sur le revenu, une addition de \$1,700,000 par année.

Que la dépense estimative pour l'année expirant le 30 juin 1889, est de \$37,893,344.

Que l'effet inévitable d'une forte partie de cette dépense à même le compte du capital, sera de diminuer le trafic et d'augmenter davantage le lourd déficit qui existe actuellement pour exploiter l'Intercolonial.

Que, dans les circonstances, la conduite du gouvernement en assumant ces obligations nouvelles et additionnelles est téméraire et imprévoyante.

Et la question étant mise sur l'amendement, la chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Colter,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Trou,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Weldon (St Jean), et</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin).—40.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Archibald (Sir Adams),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Devdney,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Coulombe,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wood (Westm't'd), et</i>
<i>Davin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wright.—73.</i>
<i>Davis,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Les quatre premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La cinquième résolution étant lue la seconde fois; et la question étant mise, — Que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution.

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Laurier. — Que la dite résolution ne soit pas adoptée, mais qu'il soit Résolu, — Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par Sir Charles Tupper, alors ministre des Finances, que "la construction du chemin de fer (Jonction d'Oxford à New-Glasgow) " que j'ai proposé à ce parlement d'assurer, raccourcit la distance entre la totalité de " cette grande partie de la Nouvelle-Ecosse et le reste du Canada de pas moins de 40 " à 45 milles pour chaque livre de fret et pour chaque voyageur transportés."

Que sur la foi de cet énoncé, la Chambre fut amenée à entreprendre la construction de ce chemin comme entreprise d'Etat, et à encourir une dépense de pas moins de \$1,500,000.

Qu'il ressort, maintenant, des déclarations faites à cette Chambre par le premier ministre et autres, que la distance, au lieu d'être réduite de 40 à 45 milles, ne l'a été effectivement, après les données diverses, que de 4 à 7 milles, et que l'énoncé ci-dessus mentionné était, de fait, sans fondement, et que la Chambre a été induite à entreprendre la construction du dit chemin, sur de fausses représentations.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Colter,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Trou,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Mc Mullen,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Weldon (St. Jean); et</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin).—39.</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Archibald (Sir Adams)</i>	<i>Denison,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Putnam,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Riipel,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mc Donald (Victoria),</i>	<i>Small,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Mc Kay,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mc Millan (Vaudreuil)</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Davin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westm'd), et</i>
<i>Davis,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wright.—70.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale.

Résolu, que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution.

La sixième résolution étant lue la seconde fois ; et la question étant mise, que cette Chambre concoure dans la dite résolution ;

M. Davies propose comme amendement, secondé par M. Gillmor, — Qu'il ressort du rapport du ministre des Chemins de fer, que l'une des causes principales du déficit considérable de \$363,000 résultant de l'exploitation de l'Intercolonial pour l'exercice expiré le 30 juin 1888, a été le transport du charbon des mines de Spring Hill à des taux rien moins que rémunérateurs. Qu'une telle pratique, bien que très avantageuse aux actionnaires des dites mines, est déraisonnable et injuste pour les fermiers, pêcheurs, artisans et autres contribuables et pour les industries de ce pays, et qu'elle a pour résultat de taxer la majeure partie de la communauté dans l'intérêt d'une classe peu nombreuse et riche. Que le fait de donner des taux différentiels en faveur du transport du charbon sur un chemin de fer du gouvernement et au détriment des produits agricoles, bois, farine, poisson et autres articles, n'est pas approuvé par cette Chambre, et que le crédit No 201 pour l'Intercolonial, \$3,200,000 ne soit pas adopté, mais qu'il soit renvoyé en comité des Subsidés avec instruction de le réduire à \$3,000,000.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Colter,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Weldon (St. Jean), et</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin).—39.</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Archibald (Sir Adams)</i>	<i>Denison,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bisvert,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDonald (Victoria)</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Davin,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westm'd), et</i>
<i>Davis,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wright.—71.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Putnam,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;

Résolu, que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution.

Les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trois cent soixante et douze mille trois cent cinquante et une piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses au bureau de l'Accise, savoir :—Appointements des officiers et inspecteurs d'accise, \$270,861.25 ; service douanier, \$15,800 ; pour pourvoir aux augmentations des appointements suivant le résultat des examens d'accise, \$2,000 ; pour augmenter les appointements des officiers chargés de la surveillance dans les grandes distilleries et fabriques, \$5,000 ; frais de voyages, loyer, combustible, papeterie, etc., ainsi que les estampilles et estampillage des tabacs domestiques et importés, \$70,000 ; allocations aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux, \$3,500 ; commission aux vendeurs d'estampilles pour tabac canadien en torquettes, \$250. Spécial.—Pour permettre au département de fournir de l'alcool méthyléneux, etc., aux fabricants, lesquels rembourseront le prix de revient, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quatre-vingt-huit mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau des poids et mesures et gaz, savoir :—Appointements des inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, \$48,200 ; appointements des inspecteurs du gaz, \$11,350 ;

loyers, combustibles, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Poids et mesures, \$18,000, loyers, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc. Gaz, \$9,000; appointements de l'inspecteur en chef des étalons de poids et mesures, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau d'inspection des denrées, savoir:— Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau d'inspection des substances alimentaires, pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les menus revenus, savoir:—Menus revenus, \$800; terres de la réserve d'artillerie, \$3,200; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la perception des droits de glissoirs et de barrages flottants, Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinq mille sept cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations et exploitation, ports et glissoirs—y compris l'écluse de la rivière Yamaska, et bassins de radoub de Lévis et d'Esquimalt, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne télégraphique entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques aériennes et câbles sous-marins—service des côtes et îles des rivières de l'est et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais du steamer *Newfield* ou autre navire lorsqu'employé au service des câbles, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes et signaux en général, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'agent de travaux publics, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions neuf cent cinquante-neuf mille sept cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des postes, savoir:—Ontario, \$1,386,110; Québec, \$650,030; Nouveau-Brunswick, \$232,780; Nouvelle-Ecosse, 253,830; Île du Prince-Edouard, \$44,560; Colombie-Britannique, \$137,420; Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$274,980; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quarante-huit piastres et vingt-cinq centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales—imputable sur le revenu, savoir:—Appointements du commissaire, \$5,000; appointements du surintendant des mines, \$3,200; appointements de l'inspecteur des agences, \$2,200; appointements du secrétaire, \$2,000; appointements du sous-secrétaire, \$1,500; appointements de 7 inspecteurs des établissements gratuits, \$8,400; appointements des agents des terres fédérales, \$19,200; appointements des agents des bois de la Couronne, \$5,600; appointements de l'inspecteur des ranches, \$600; appointements du commissaire de sylviculture, \$2,000; appointe-

ments de l'agent des terres fédérales, New-Westminster, \$2,800; appointements de l'agent des bois de la Couronne, New-Westminster, \$1,600; pour payer les appointements des commis du service extérieur, des gardes forestiers et du service des guides, \$46,818,25; pour payer les frais de voyage de l'inspecteur des agences, du surintendant des mines, des inspecteurs des établissements gratuits et du commissaire de sylviculture; dépenses imprévues du surintendant des mines, du bureau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne, de l'inspecteur des ranches, et du bureau principal; compte du service spécial, papeteries et impressions et frais de la commission chargée du règlement des réclamations des Métis, \$48,830; pour payer les membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux—(l'autorisation requise par l'acte du service civil est par les présentes donnée pour payer à même ce crédit les sommes nécessaires pour les services des membres du conseil qui sont aussi membres du service civil), \$1,000; pour paiement des appointements des commis surnuméraires au bureau principal, Ottawa, et pour paiement d'annonces, de transcription, etc., \$35,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales—imputable sur le capital, savoir :—Pour arpentages, examens des rapports d'arpentages, impressions de plans, etc., pour l'année finissant 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des subventions postales et de steamers, savoir :—Communication à la vapeur avec les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Liverpool ou Londres, ou ces deux villes, et Saint-Jean, N.-B., et Halifax N.E, le port terminal étant un port canadien, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la subvention au steamer faisant le service entre Campbellton et Gaspé, et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur, de Port-Mulgrave, terminus du Prolongement-Est, à la Baie de l'Est, Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre la tête de ligne du chemin de fer de Port-Mulgrave ou Pictou et Chéticamp, touchant à Port-Hood, Mabou, Broad-Cove, Margaree et Chéticamp, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à cet effet, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre l'Île du Prince-Édouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre Saint Jean et les ports du bassin des Mines, Parrsboro', Maitland, Summerville, Hantsport, Avondale, Windsor, Kingsport, Wolfville, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre Canso, Arichat, Guysboro', Port-Hood et Mabou, et autres endroits intermédiaires qui pourront être déterminés—service quotidien à Port-Mulgrave, et continuation du service pendant l'hiver sur la section de Port-Mulgrave à Canso, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve, voie du Cap-Breton, à \$200 par trajet, ne devant pas dépasser \$2,000 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille six cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, C.B., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de communication à la vapeur entre Saint-Jean, Digby et Annapolis—service quotidien (le dimanche excepté) pendant neuf mois et service quotidien ou tri-hebdomadaire pendant trois mois, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Les quatorze premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La quinzième résolution étant lue la seconde fois; et la question étant mise, que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution;

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Laurier, —Qu'il ressort des comptes publics que le coût d'administrer les terres publiques dans le Nord-Ouest s'est élevé à la somme de \$461,474 dans l'année 1887 et à \$426,820 en 1888.

Que les recettes totales de toute provenance se sont élevées à \$191,781 en 1887, et à \$217,063 en 1888, donnant un déficit de \$479,432 en deux ans.

Que dans l'année 1880, le premier ministre, qui était alors ministre de l'Intérieur, a déclaré qu'il évaluait les recettes nettes, à retirer de ces terres, avant 1890, à \$68,900,000, déduction faite des frais d'arpentage et d'administration.

Que le 4 mai, 1883, Sir Charles Tupper informa la Chambre que le sous-ministre de l'Intérieur calculait que les recettes provenant des dites terres s'élèverait à \$58,000,000 du 1er janvier 1883, au 31 décembre 1891.

Que la dépense totale pour les terres du Nord-Ouest, jusqu'au 1er juillet 1888; imputable sur le compte du capital, est portée à \$5,778,777, et que les recettes totales créditées contre la dite dépense, ont été de \$3,275,526, laissant un déficit de \$1,503,251 sur le compte du capital seulement.

Que la dépense du dit département de l'Intérieur est extravagante et que le dit crédit de \$165,748 pour les terres fédérales ne soit pas adopté, mais qu'il soit renvoyé en comité des Subsides, avec instruction de le réduire au chiffre de \$100,000.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, il sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Colter,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Weldon (St. Jean), et</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin).—39.</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>	

CONTRE:

Messieurs

<i>Archibald (Sir Adams)</i>	<i>Denison,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bain (Sculanges),</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Shanty,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dwkey,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Small,</i>

<i>Bowell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Temple.</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace.</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Davoust,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Davin,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westm'd), et</i>
<i>Davis,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wright.—11.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Putnam,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale.

Résolu, que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution.

Les douze résolutions suivantes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La vingt-huitième résolution étant lue la seconde fois, est modifiée en retranchant tous les mots après "Annapolis," et elle est adoptée comme suit :—

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la communication à la vapeur entre St-Jean, Digby et Annapolis, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants, sans amendement.

Bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur, chapitre trente-quatre des Statuts Révisés."

Bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau 'l'Acte d'inspection générale,' chapitre quatre-vingt-dix-neuf des Statuts Révisés."

Bill intitulé : "Acte à l'effet d'étendre les dispositions de l'acte d'extradition."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau 'l'Acte des Douanes,' chapitre trente-deux des Statuts Révisés," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

M. Colby, du comité des Subsidés fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatorze piastres et soixante et dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Pénitencier de St-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'immigration, appointements des agents et employés, savoir :—Agent, Québec, \$1,700; sous-agent, Québec, \$1,700; commis, Québec, \$1,000; interprète, Québec, \$660; messenger, Québec, \$365; agent, Montréal, \$1,300; agent, Ottawa, \$1,300; agent, Kingston, \$1,300; agent, Toronto, \$1,650; agent, Hamilton, \$1,250; agent, London, Ont., \$1,000; agent, Halifax, \$1,000; agent, Saint-Jean, N.-B., \$1,000; agent, Winnipeg, \$1,400; sous-agent, Winnipeg, \$1,000; sous-agent, Brandon, \$400; sous-agent, Calgary, \$1,200; sous-agent, Port Arthur, \$1,000; sous-agent, Victoria, C.-B., \$1,000; sous-agent, Vancouver, \$1,200; interprète, Winnipeg, \$800; appointements des agents en Europe, \$5,900; dépenses imprévues des agences canadiennes, \$16,000; subvention à la société des femmes pour la protection des immigrants, de Montréal, \$1,000; pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service, \$48,610; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

La première résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

La seconde résolution étant lue la seconde fois; et la question étant mise,—Que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution;

M. Somerville propose comme amendement, secondé par M. Bain (Wentworth), Qu'il ressort de la preuve soumise à cette Chambre par le comité des Comptes Publics, que le nommé Henry Smyth, ci-devant employé par le département de l'Immigration, a fourni un relevé de dépenses portant de fausses dates, et pour des services qu'il n'a pas rendus; et qu'un nommé W. A. Webster, aussi employé du dit département, a été convaincu de s'être activement occupé d'élections partielles pendant qu'il recevait un salaire du département; qu'il est inconvenant et inopportun d'employer les deniers publics pour payer de semblables personnes, et que le dit crédit de \$95,135 pour immigration, ne soit pas adopté, mais qu'il soit renvoyé en comité des Subsidés, avec instruction de le réduire à la somme de \$50,000.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

Pour :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Colter,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Trou,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Fiset,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Weldon (St. Jean), et</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Giltmor,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin).—39.</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Archibald (Sir Adams)</i>	<i>Denison,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Robillard;</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Sproute,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Perley,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Davin,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wood (Westm't'd), et</i>
<i>Davis,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wright.—71.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Putnam,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale;

Résolu, que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution.

La résolution subséquente étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Milice, savoir:—Munitions, y compris

munitions d'artillerie et la fabrication de munitions de carabines à la fabrique de cartouches de Québec, \$50,000; habillements et capotes, \$90,000; matériel, \$60,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Collège Militaire Royal du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de la rébellion de 1885, aux miliciens, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achèvement et construction de phares et signaux de brume, service côtier, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au service des compagnies d'assurance, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de M. Fabre et dépenses imprévues de son bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires, honoraires, gratifiés et dépenses contingentes des inspecteurs à Montréal, Québec et Trois-Rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement civil, savoir:—Département des impressions et de la papeterie.—A M. A. Sénécal, surintendant des impressions, pour services rendus durant l'exercice 1887-88 à réunir les matériaux, organiser le personnel et composer la liste des électeurs du Canada, etc. (Arrêté du conseil), \$300; pour pourvoir au paiement, à M. Gliddon, de l'augmentation ordinaire de \$50 prévue par le statut, depuis le 1er avril jusqu'au 30 juin 1889, \$12.50; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au bureau de l'Auditeur-Général,—Nouvelle somme nécessaire pour faux frais, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent soixante-et-huit piastres et trente quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'administration de la Justice, savoir:—Remboursement de deniers payés par erreur pour des pensions de juges—Juge Boswell, \$688.60; juge Gowan, \$579.74; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers, savoir:—Pénitencier de Dorchester—Somme due au messager Macdougall, allocation au lieu de casuel, 1887-88, \$50; somme nécessaire pour payer une allocation de \$200 par année au comptable et maître d'école, depuis le 1er avril jusqu'au 30 juin 1889, \$50; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent quatre vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la législation, savoir:—Chambre des Communes; pour pourvoir aux promotions et augmentations suivantes—Département du Greffier:—James Dalton, à la 1re classe, commis adjoint du journal anglais, \$150; J. A. Poikingshorne, à la 2e classe, commis des documents de la session, \$200; T. Onimet, commis-adjoint du journal français, \$200; F. X. Lemieux, 2e adjoint du directeur de poste, \$50; W. Dubé, commis de classe cadette, \$50; R. Brewer, à la 1re classe, adjoint du comptable, \$200; E. P. Hartney, à la 1re classe, examen des bills privés et faisant fonction de greffier des comités, \$200; C. E. Clark, à la 2e classe, adjoint du commis de la papeterie, etc., \$150; H. P. Macdonell, commis de classe cadette, \$100; W. Robidoux, commis de classe cadette, \$100; J. Stanfield, à la 1re classe, directeur de poste, \$200; H. R. Smith, adjoint du sergent-d'armes, \$200. Département du sergent-d'armes—L. Dubé, messager en chef, \$100; N. Turgeon, adjoint du messager en chef, \$100; George Smith, messager de banque,

\$50; G. A. Boudreault, messenger du greffier, \$50; Claire Hugg, messenger dans la Chambre, \$90; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des élections, savoir:—Pour payer au major J. Wilson, percepteur de la douane au Sault Sainte-Marie, comme officier-rapporteur d'Algoma à l'élection générale de 1887 (nonobstant tout ce à quoi contraire dans l'Acte du service civil), \$150 ayant été autorisées dans le bill des subsides de 1887, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour acheter 12 exemplaires du volume 14, *Ontario Law Reports*, pour les échanges de la bibliothèque, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et neuf piastres et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions, savoir:—Pour le paiement de la pension de Sir G. Phillippe, ci-devant procureur-général de la Colombie-Britannique, sur le pied de \$584 par année, depuis le 5 octobre 1888 jusqu'au 30 juin 1889, \$42c.80; pour le paiement de pension à la succession de feu le major R. S. King, de la batterie de campagne de Welland, du 1er juillet au 6 août 1880, à \$100 par année, \$40.55; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Milice, casernes de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-onze piastres et trente-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer et canaux, imputable sur le capital. Navigation de la rivière Trent—Pour payer une gratification d'un mois d'appointements aux personnes ci-dessous mentionnées dont les services ne sont plus nécessaires, les travaux étant presque terminés. Ce paiement a été autorisé par les arrêtés du conseil du 24 décembre 1888 et du 24 janvier 1889, savoir:—J. A. Aylmer, \$169.25; A. J. Belcher, \$127.50; W. J. Macaulay, \$44.63; C. W. Roberts, \$10; H. S. Greenwood, \$40; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une gratification d'un mois de traitement aux personnes ci-dessous mentionnées dont les services ne sont plus nécessaires, les travaux auxquels elles étaient employées étant terminés, savoir:—Canal Welland—E. J. Odum, \$105; P. H. O'Neill, \$90; John Lallison, \$90; V. Curran, \$75; W. F. Secord, \$75; H. A. Willet, \$60; C. H. W. King, \$60; C. H. Knyvett, \$45; Charles Bridger, \$15; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer William Pollock, canal Culbute, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le compte de l'achèvement des travaux (mandat du gouverneur-général), canal Murray, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quatre mille cent vingt-deux piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer, imputable sur le capital. Chemin de fer Canadien du Pacifique, savoir:—Arbitrage (y compris la rémunération à payer à L. K. Jones, officier permanent du département des chemins de fer et canaux, secrétaire de la commission d'arbitrage nommé par arrêté du conseil, en date du 27 février 1888, et en sus de ses appointements ordinaires.) (Mandat du gouverneur général), \$60,000; pour faire droit à certains propriétaires de terrains, et autres frais. Embranchement de Pembina. (Mandat du gouverneur général, \$1,573.69; pour exécution de la sentence arbitrale rendue en faveur de Ch. Wilson pour gravier pris sur son terrain. Embranchement de Stonewall. (Mandat du gouverneur-général), \$1,549.13; pour droit de passage entre East-Selkirk et Whitemouth, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly—Exhaussement des levées, abaissement.

des levées, abaissement du plafond du canal, reconstruction des bajoyers, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1889.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-seize piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine—Gratification de deux mois de salaire à William O'Neil, éclusier de l'écluse No 5, frappé de paralysie pendant qu'il travaillait, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Ours—Gratification à la veuve de feu Alexis Lachambre, éclusier, équivalant à deux mois du salaire de son mari, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'un barrage à Bobcaygeon, Trent, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland—Construction d'un pont carrossable sur la rivière à Chippewa. (Mandat du gouverneur-général, \$3,400), \$3,000; réparation des jetées, Port-Colborne et Port-Maitland, et les levées du canal au bief culminant, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Saint-Pierre—Pour payer à H. F. Perley, I.C., deux ans de services jusqu'au 31 décembre 1888, inspection du canal Saint-Pierre, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent treize piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à la veuve de feu J. W. Burke, en son vivant commis surnuméraire du département des chemins de fer et canaux, une gratification de 2 mois d'appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Ottawa, savoir:—Nouvel édifice public, rue Wellington—Règlement de la réclamation de madame McLaurin pour douaire sur la propriété achetée du Dr. McLaurin—(Mandat du gouverneur-général), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bassin de radoub d'Esquimalt—montant périmé à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir:—Bureau de poste, douane, etc., de Sydney-Nord, montant périmé à voter de nouveau (mandat du gouverneur-général), \$375; bureau de poste d'Amherst, etc, \$15; entrepôt de vérification d'Halifax, \$400; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante-et-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'édifice fédéral à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de poste de Frédéricton, Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-huit piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, savoir:—Salle d'exercice à Montréal. (Mandat du gouverneur-général), \$3,566; édifices fédéraux de Montréal—Améliorations et réparations, \$510; rocher sous la citadelle de Québec—Indemnité pour dommage à la propriété en minant certaines parties dangereuses du rocher au cap Diamant pendant l'hiver de 1887, etc., \$245; pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.—Montant additionnel nécessaire pour matériaux, outils, etc., employés par les détenus dans la construction, \$5,000; station de quarantaine de la Grosse-Ile—J. Askwith, solde de toute réclamation pour transport supplémentaire de matériaux, etc., relativement à son entreprise pour la construction d'un hôpital, en date du 16 avril 1881, \$437.50; salle d'exercice de Montréal—Balance des entreprises, y compris les frais d'inspection et les dépenses imprévues, \$14,800; arsenal de Montréal—Balance des

entreprises, y compris les frais d'inspection et les dépenses imprévues, \$28,600; bureau de poste de Joliette, \$3,000; bureau de poste de Montréal, \$925; édifices fédéraux de Québec—Améliorations, \$150; bureaux de poste, de douane, etc, de Sherbrooke, \$55; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille deux cent soixante piastres et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ontario, savoir:—Bureaux de poste, de douane, etc., de Belleville, \$50; bureaux de poste, de douane, etc., de Barrie, \$3,000; édifice public d'Hamilton—Treillis en fil de fer aux fenêtres, etc., \$100; bureaux de poste, de douane, etc., Lindsay. (Montant périmé à voter de nouveau), \$6,000; bureaux de poste, de douane, etc., de Napanee, \$12,000; bureaux de poste, de douane et entrepôt de vérification de Toronto. (Mandat du gouverneur général, \$1,500), \$5,000; bureau du sous- receveur général à Toronto—Précautions sanitaires, etc., \$1,110.32; bureaux de poste, de douane, etc., Trenton, \$7,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour convertir le logement abandonné par les commissaires des terres fédérales à Winnipeg en bureaux pour l'agent des terres fédérales, etc., Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Palais de justice et prison de Prince-Albert, \$430; ancienne résidence du lieutenant-gouverneur. Regina, \$500; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille six cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir:—Marais du Broad Cove, \$2,900; Digby (montant périmé à voter de nouveau), \$1,650; Arisaig, Bayfield et Anse de McNair (cap George)—Réparations à la jetée (montant périmé à voter de nouveau, \$3,100; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations aux jetées et brise-lames, Ile du Prince-Édouard, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cent quatre-vingt-douze piastres et soixante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Nouveau Brunswick, savoir:—Rivière Saint-Jean—Rivière des Chutes à Woodstock et en amont des Grandes Chutes; aussi rivière Tobique, \$355.60; Pointe du Chêne, Shédiac—Réparations au brise-lames, etc., (mandat du gouverneur-général, \$1,000; Grande Anse—A compléter (mandat du gouverneur-général), \$150; Village Belliveau—Montant périmé à voter de nouveau. (Mandat du gouverneur-général, \$1,167; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations générales et améliorations, provinces maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille six cent quarante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, Québec, savoir:—Rivière du Lièvre, \$25,000; Jetée de l'Anse à l'Eau ou Tadousac, \$285; réparations et améliorations générales—ports et rivières, Québec, \$2,600; Ile Perret, \$105; Kamouraska, \$40; jetées du lac Mégantic—Réparations, \$1.5; La Malbaie, Ile-aux-Coudres et les Eboulements—Réparations aux quais, \$275; exhaussement du coffrage en face du nouveau bâtiment d'immigration sur le brise-lames, Québec, \$220; rivière Sainte-Anne de la Pérade, \$1,375; rivière Saint-François, \$60; rivière Yamaska, \$245; quai des Trois-Pistoles, \$290; chenal de Papi-neauville ou la baie Pentecôte, \$275; Port-Daniel, \$1,600; Percé—Pour terminer le quai, \$2,600; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, Ontario, savoir:—Baie Tolsona—Montant périmé à voter de nouveau. (Mandat du gouverneur-général, \$2,700; Sault Sainte-Marie, \$5,000; Portsmouth, \$1,910; Rivière Rideau—bras nord—dragage, \$390; rivière des Outaouais—Amélioration du chenal des bateaux à vapeur dans les Narrows de Petewawa, en amont de Pembroke, \$300; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations générales et améliorations, ports et rivières, Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour nouveau matériel de dragage, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour glissoires et estacades, rivière Madawaeka, district d'Ottawa, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins et ponts, cité d'Ottawa, sur la rivière des Outaouais, les glissoires, le canal Rideau et les abords de ces ponts, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes de télégraphes, territoires du Nord-Ouest:—Nouvelles stations au lac La Selle, sur la ligne de Qu'Appelle Edmonton, *via* Fort-Pitt, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir:—Reloqué relatif aux inondations du printemps à Montréal, \$415; pour payer à Mlle Margaret Smellie, seule fille survivante de feu David Smellie, du personnel chargé du chauffage des édifices publics, Ottawa, une gratification égale à un mois de son salaire, \$55; pour couvrir les comptes payés à M. S. Bray, A. T. F., du département des affaires des Sauvages, pour des relevés qu'il a faits relativement au bureau de l'imprimerie de l'Etat et de Victoria Hall, cité d'Ottawa, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil à ce contraire, \$112; arpentages et inspections, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à la construction de phares et service côtier, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et à des bateaux à vapeur, pour payer quatre voyages entre Hambourg et Montréal, à \$2,000 par voyage. (Mandat du gouverneur-général), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent cinquante-huit piastres et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur avec les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Port-Mulgrave, terminus du chemin de fer de Prolongement-Est, et la Baie de l'Est, Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, Colombie-Britannique, du 1er septembre 1888 au 30 juin 1889, 10 mois, à \$17,640 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à M. James King, en règlement d'une réclamation de compensation pour l'annulation sommaire d'un contrat qu'il avait eu 1875-75 pour le service de la malle l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, tel que

recommandé par un comité spécial de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Ontario et Québec, savoir :—Pour permettre au département de faire face au coût additionnel de la construction d'une grange à l'institution industrielle de Mont-Elgin, à Munceytown, \$1,000; pour aider à poser deux tableaux noirs, dans la bâtisse érigée pour loger l'excédant des enfants de l'orphélinat catholique romain à Fort-William, Ont., le coût total étant évalué à \$100, \$40; pour couvrir les dépenses faites par l'inspecteur Dingman, pendant qu'il agissait en qualité d'un des trois commissaires chargés de faire une enquête sur l'affaire des terres du township de Dundee, \$100; pour acheter la maison d'école catholique romaine sur la réserve des Sauvages Abénaquis, à Saint-François, comté de Yamaska, Qué., la bande ayant fourni \$300, près d'un dixième de leurs fonds, pour la construction de cette école, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six piastres et trente centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Pour pourvoir au salaire de M. G. R. Smith, agent des Sauvages du comté de Yarmouth, N.-E., du 19 janvier 1888, date de sa nomination, au 30 juin 1889, à \$25 par année, auquel il n'a pas encore été pourvu, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent neuf piastres et soixante et onze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Pour permettre au département de payer une moissonneuse pour la réserve sauvage des Gens-du-Sang, dont l'achat en août 1888 est devenu nécessaire, grâce à la récolte extraordinairement abondante de cette année-là, \$149; pour indemniser P. Aylen, M.D., des services médicaux qu'il a rendus aux Sauvages de l'agence de Battleford, du 23 mars 1888 au 23 janvier 1889, \$291.32; pour pourvoir, au taux de \$50 par tête, à l'entretien de 10 élèves sauvages au pensionnat catholique romain sur la réserve du chef Sioux, Bison-Debout, sous l'autorité d'un arrêté du conseil daté du 29 novembre 1888, \$500; pour l'achat de deux wagons pour les Sauvages Piégânes, afin de leur permettre de transporter les billots nécessaires à la reconstruction de leurs maisons, \$196; pour payer la construction d'une maison d'école sur la réserve sauvage des Battes de la Lime, \$400; allocation de combustible et l'éclairage aux commissaires des Sauvages, du 3 août 1888 au 30 juin 1889, à \$300 par année, \$273.39; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour contribution pour venir en aide aux incendiés de Hull. (Mandat du Gouverneur-Général), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-six piastres et un centin soit accordée à Sa Majesté pour payer à M. le juge Rouleau les allocations de loyer depuis la date de son entrée au fonctions comme magistrat stipendiaire, jusqu'à la date de sa nomination comme juge de la cour Suprême (5 avril 1886 au 18 février 1887) à \$500; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à M. N. O. Côté pour services rendus relativement à la commission des Métis (à voter de nouveau) (mandat du gouverneur-général), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour nouvelle contribution pour la publication du Dictionnaire Micmac du Dr. Rand (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour acheter du matériel à l'atelier de reliure du gouvernement, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les ouvrages ci-après mentionnés :—Cinq cents exemplaires du "Parliamentary Companion" à \$2 l'exemplaire, \$1,000; cent exemplaires, vol. 4, Jugement du Conseil Souverain, à \$3 l'exemplaire, \$300; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour nouvelle somme nécessaire pour les dépenses du gouvernement, dans le district de Keewatin, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemniser la "St. Catharines Milling and Lumbering Co." des frais du procès de la Reine vs. la compagnie, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'entretien des malades indigents dans l'hôpital de St-Albert, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à une somme égale à celle votée par l'Association Britannique pour l'avancement des sciences, dans le but de faire une enquête sur le caractère physique, les langues et la condition industrielle et morale des tribus du Nord-Ouest du Dominion du Canada, et spécialement des tribus et des bandes de la province de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une moitié des dépenses de la publication du troisième volume des causes jugées d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," recueillies et publiées par M. John R. Cartwright, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatorze piastres et trente-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais des matières en litige, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'Acte de Tempérance du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la balance de la gratification accordée à la famille de feu William Menzies (arrêté du conseil), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cent soixante et onze piastres et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la moitié des dépenses faites en rapport avec les relevés du fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à la police à cheval du Nord-Ouest les approvisionnements destinés à soulager la misère parmi les Métis dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille quatre cent quarante-trois piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Douanes, savoir:—Nouvelle somme nécessaire pour le service préventif, dépenses légales, \$6,500; nouvelle somme nécessaire pour pourvoir à la part des douanes (une moitié) des frais de réparations et d'entretien du yacht à vapeur du gouvernement "Cruiser" pendant la saison de 1888, \$2,781.82; gratification à B. C. Ambrose, blessé pendant qu'il avait la charge de l'élevateur dans l'entrepôt de douane à Montréal, en conséquence de laquelle blessure il a fallu lui amputer une partie du pied, \$162; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre-vingt-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'accise, savoir:—Pour payer à W. Goodman pour services en sus des heures réglementaires, du 1er janvier 1887 au 30 juin 1888, en aidant l'inspecteur des distilleries à jaugeer les réservoirs nécessaires à l'emmagasinage des spiritueux, \$300; pour pourvoir à la nomination d'un sous-percepteur du revenu de l'intérieur, à Port-Hope, au taux de \$600 par année, à compter du 1er février 1889, \$250; pour payer à T. Burke, la différence entre ses appointements, \$1,555, et ceux auxquels il a droit comme percepteur intérimaire du revenu de l'intérieur, à Saint-Jean, N.-B., pour 1887-89, \$245; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Jorawall, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Williamsburgh, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Ste-Anne, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Chambly, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

45. Résolu, que somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour drageurs, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour télégraphe, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Entretien et réparations, \$1,900; télégraphe et service de signaux du golfe Saint-Laurent, pour indemniser complètement les propriétaires de l'île d'Anticosti pour terrain et bois de chauffage pris sur l'île—de 1880 à 1889—pour la construction et l'entretien du télégraphe de l'Etat, y compris les stations, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et trois mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des postes, savoir :—Pour indemniser de la perte de son logement, H. Dunbar, ci-devant messager au bureau de poste de Kingston, \$100; pour payer le traitement d'un sous-inspecteur des postes dans la division postale de Stratford, du 1er décembre 1888 au 30 juin 1889, à raison de \$1,200 par année, \$700; commission aux directeurs de poste sur les opérations de caisses d'épargne dans les provinces suivantes : Nouveau-Brunswick, \$1,000; Nouvelle-Ecosse, \$500; Colombie-Britannique, \$300; montant nécessaire pour le service des malles sur le chemin de fer Canadien du Pacifique à cause de l'augmentation des facilités de transport par wagons-poste. Ce montant devant être réparti comme suit : Ontario, \$22,500; Québec, \$2,300; Manitoba, \$24,000; Colombie-Britannique, \$12,200; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour comptes des Territoires, savoir :—Pour le paiement du fret sur du grain de semence; pour expédier et distribuer ce grain aux colons d'Edmonton, et pour services de commis (pour couvrir le mandat du gouverneur-général d'après l'arrêté du conseil du 6 juillet 1886. (C. P. n° 1599), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses de la milice relatives à la suppression de la rébellion au Nord-Ouest (mandat du gouverneur général,) pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et cinq mille huit cent quatre-vingt-dix piastres et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les items au paiement desquels il n'a pas été pourvu pour l'exercice 1887-88, comme il appert du rapport de l'auditeur général, page B—62, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer 9 mois de service à Mme Ellie Landerkin comme commis au bureau des terres fédérales de Nelsonville, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quinze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour menus revenus, savoir :—Somme nécessaire pour la réparation des chemins sur les terres de l'artillerie à Grand Falls, Nouveau-Brunswick, \$700; pour payer à Louis Lavoie, jeune, ci-devant gardien de l'immeuble de l'artillerie à Hochelaga, une gratification d'un mois de salaire, \$15.50; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Canal de la Trent, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, préparations et frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial (mandat du gouverneur-général, \$125,000), préparations et frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent trente-deux piastres et vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inspection des poids et mesures, savoir:— Pour payer les appointements des sous-inspecteurs suivants:—R. A. Hughes, du 5 octobre 1888, à \$600, \$143 55; Edward Kelly, du 1er décembre 1888, à \$500, \$291.67; J. S. Baker, pour toute l'année, \$600; P. C. A. Bruneau, pour toute l'année, \$500; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quarante-six piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais d'appel au Conseil Privé dans la cause de la Reine vs. Hodge, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour nouvelle somme nécessaire pour faire face aux dépenses se rattachant à la Commission Royale du Travail (mandat du gouverneur-général, \$20,000), pour l'année finissant le 30 juin 1889.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour somme nécessaire pour compléter le service de l'année, police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent treize mille quatre cent trente neuf piastres et cinquante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, savoir:—Amélioration de l'installation à Halifax, \$2,800; embranchement de Dalhousie, \$400; amélioration de l'installation à la Rivière-du-Loup, \$1,700; embranchement de la ville de Pictou, \$30,000; embranchement de la Rivière-du-Loup (mandat du gouverneur-général, \$6,260.73), \$7,100; embranchement de Dartmouth, \$1,000; Matériel roulant (Mandat du gouverneur-général), \$ 70,000; prolongement à Halifax (mandat du gouverneur-général), \$439.56; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille cent piastres et soixante et onze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'immigration, savoir:—Somme additionnelle nécessaire pour ce service (mandat du gouverneur-général, pour l'année finissant le 30 juin 1889).

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-sept piastres et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Pénitencier de Manitoba, savoir; Somme nécessaire pour remplacer les frais de combustible et de luminaire, résidence du préfet, 1887-88, pour l'année finissant le 30 juin 1889.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent quatre-vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministre de la marine, savoir:—Nouvelle somme nécessaire pour pourvoir aux appointements d'un commis de 3e classe, depuis le 1er avril jusqu'au 30 juin 1889, \$182.50; pour pourvoir aux appointements de M. C. C. Chipman, depuis le 1er juillet 1888 jusqu'au 30 juin 1889, \$2,300; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille sept cent sept piastres et vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté, pour travaux publics—imputable sur le revenu, réparations, meubles, chauffage, etc., savoir:—Donane et entrepôt de vérification, Toronto, \$475; eau pour les édifices publics—à la corporation d'Hamilton, compte des taxes de l'eau du nouvel édifice public, du 1er janvier 1881 au 30 juin 1888 (mandat du gouverneur-général), \$2,627.26; autre armoire de sûreté pour le bureau de poste de Victoria, C.B., \$300; installation du bureau de poste temporaire de Winnipeg, pour servir d'entrepôt de vérification, \$800; édifice fédéral d'Halifax—nouvelle pompe et réparation à l'appareil de chauffage, \$600; édifice fédéral d'Antigonish—réparations, meubles, etc., \$180; bureau de poste de Montréal—nouvelle armoire de sûreté pour la division postale de la douane et grille en cuivre sur la comptoir, etc., dans la chambre du comptable, \$500; réparations, installation, etc.,

bureau de l'agent spécial, douane de Montréal, \$450; bureau de poste de Québec—installation d'une chambre devant servir de bureau de douane se rattachant au service postal des paquets, \$350; douane de Kingston—réparations, meubles, etc., \$750; musée géologique, Ottawa—meubles, etc., \$675; pour l'année finissant le 30 juin 1889.

Les treize premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La quatorzième résolution étant lue la seconde fois; et le question étant mise,— Que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution;

M. McMullon propose comme amendement, secondé par M. Bain (Wentworth),— Qu'il ressort de la déclaration faite de son siège en cette Chambre par le ministre de la Marine, que la nomination de M. Chipman à titre de premier commis additionnel dans son département au salaire de \$2,300, n'imposerait aucune nouvelle taxe sur la population de ce pays.

Que l'on s'est convaincu subéquemment que la dite déclaration n'était pas fondée, en fait, et que la dite résolution ne soit pas adoptée, mais qu'elle soit renvoyée en comité des Subsidés avec instruction d'en retrancher l'item: Salaire de C. C. Chipman, \$2,300.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Platt,</i>	<i>Weldon (St. Jean), et</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>	<i>Wilson (Elgin)—33.</i>
<i>Colter,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Small,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McDougald (Pictou)</i>	<i>Stevenson,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McMillan (Vaudr'il),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Davin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wilmot, et</i>
<i>Davis,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wood (Westm'l'd) 65.</i>
<i>Dawson,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale;

Résolu, que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution.

La résolution subéquente étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Colby, du comité des Subsidés fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement civil, savoir:—

Bureau du Conseil Privé de la Reine pour le Canada—pour payer une augmentation de traitement établie par statut (omise dans le budget général), \$50; somme additionnelle pour traduction, etc., \$100; pour porter le traitement du greffier de la couronne en chancellerie à \$2,400, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la justice:—Pour payer à un commis de troisième classe une augmentation de traitement établie par statut, omise dans le budget général, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'intérieur—division des terres fédérales:—pour payer à C. C. Pelletier la différence de \$100 à \$700 par année, du 1er janvier 1887 au 1er juillet 1887, pour l'année finissant le 30 juillet 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la marine:—Pour payer les appointements d'un commis de troisième classe, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent trente et une piastres et quatre-vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, savoir:—Pour payer les appointements ordinaires des affaires des Sauvages, la somme ayant été omise dans le budget général de 1889-90, \$400; pour porter de \$400 à \$450 le traitement de David Osahgel, commis de troisième classe, augmentation à laquelle il a droit pour avoir passé avec succès l'examen facultatif sur la tenue des livres devant bureau des examinateurs du service civil—du 11 février au 30 juin 1889, \$19.36; et pour payer l'augmentation établie par statut pendant les dix mois qui finiront le 30 juin 1889, 12.50, 31.86; pour payer le traitement d'un commis de deuxième classe chargé de tenir les comptes des crédits votés par le parlement pour les affaires des Sauvages, \$1,100; dépenses imprévues, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des pêcheries:—Pour pourvoir à la promotion d'un commis de deuxième classe à un emploi de commis de 1re classe, \$50; pour pourvoir à la promotion d'un commis de troisième classe à un emploi de commis de 2e classe, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des impressions et de la papeterie—nouvelle somme nécessaire au paiement des dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des départements en général:—Rémunération à un messenger spécial pour la distribution des courriers de nuit aux ministres et aux sous-ministres, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux départements des postes et des finances—dépenses imprévues:—Somme nécessaire pour payer les employés de la division des caisses d'épargne aux départements des postes et des finances, chargés de faire la balance des comptes des déposants et d'en calculer les intérêts jusqu'au 30 juin 1889—département des postes, \$1,850; département des finances, \$1,250; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des chemins de fer et canaux:—Traitement supplémentaire à payer à C. Schreiber, ingénieur en chef des chemins de fer fédéraux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents soixante et dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers, savoir:—Pénitencier de Dorchester—somme additionnelle pour payer le comptable et le maître d'école, \$200; somme nécessaire pour porter le garde L. H. Chambers, faisant fonction d'instructeur de métiers, au maximum de sa classe, \$70; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier du Manitoba :— Appointements au carrier et au maçon instructeur, \$600 chacun, \$1,200; pour payer l'augmentation du traitement de l'instructeur de métiers Pugh, \$30; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille huit cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de Kingston:—pour pourvoir à l'introduction de la lumière électrique, \$15,000; salaire de l'électricien, \$700; promotion des deux gardiens à l'emploi de concierges, \$6; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul:—Pour 150 cordes d'épinette rouge pour faire de la chaux, outils, etc., \$1,000; salaire du carrier, \$600; montant nécessaire pour payer au préfet Ouimet le traitement maximum sous l'autorité de l'acte 50-51 Victoria, chapitre 52, article 10, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la législation, savoir:—Elections:—Pour payer aux officiers-rapporteurs ci-près mentionnés leurs services supplémentaires pendant les élections:—F. C. de Lorimier, élection de 1888, \$15; C. J. Doherty, élection de 1887, \$150; A. W. Atwater, élection de 1887, \$75; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses relatives à l'acte du cens électoral, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante piastres et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer aux membres du parlement ci-après mentionnés leurs frais de voyage, portés trop bas en 1887 et 1888; M. L. E. Davis, \$58; J. Yeo, \$85.20; S. F. Perry, \$83.20; J. Robertson, \$15.60; P. A. McIntyre, \$40.40; W. Welsh, \$58; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arts, agriculture et statistique, savoir:—Exposition des colonies et de l'Inde:—Pour payer la solde de fret et autres comptes non réglés, \$3,500; pour aider à l'extension et au développement des intérêts de la laiterie au Canada, \$3,000; pour aider à l'extension et au développement de la culture des fruits au Canada, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Canadien du Pacifique:—Pour payer à M. Oxley, employé permanent du département de la marine, les services rendus et les dépenses faites relativement à l'arbitrage du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Tay, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux, savoir:—Canal Lachine—Construction d'un pont sur le canal, rue Wellington, Montréal, \$25,000; pour le drainage du sol et la réparation des levées, depuis Lachine jusqu'à la Côte St-Paul, \$10,000; pour l'acquisition ou la construction d'une ligne téléphonique, \$1,600; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland—Déversoirs et barrages à Dunnville, \$5,000; pour réparer les jetées à Port-Colborne et à Port-Maitland, et le point de partage des levées du canal, \$10,000; pour réparer les levées endommagées par la crue et la tempête du 9 janvier 1889, \$15,000; pour remplir un bief à Sainte-Catherine—A voter de nouveau, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cent trente-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Rideau.— Pour travaux relatifs au nouvel établissement du pont tournant sur le canal à Smith's Falls, y compris le renouvellement d'un pont, etc.—A voter de nouveau, \$2,536; construction d'un pont sur le canal, entre les concessions A et D, en face de la pointe Nepean.—A voter de nouveau, \$7,000; pour payer des réclamations pour dommages, à des terrains et pour dépenses légalier, \$900; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Carillon—Pour payer les réclamations et les services des estimateurs, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, Québec, savoir :—Fluve Saint-Laurent—Amélioration du chenal pour les navires entre Québec et Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bassin de radoub d'Esquimalt—Pour couvrir le coût de la mise en place de soixante-quinze nouveaux tins dans le bassin, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Bâtiment des immigrants à Halifax, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ile du Prince-Edouard, savoir :—Edifice fédéral de Charlottetown—Introduction de l'eau de l'aqueduc de la ville, \$500; édifice public de Summerside—Améliorations, etc., \$900; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'édifice public de Sussex, Réparations, Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, savoir :—Bureau du revenu de l'intérieur à Carillon, y compris les dépendances, \$800; douane de Montréal, \$1,500; bureau de poste de Montréal—Améliorations, \$950; édifices fédéraux de Montréal—Améliorations, etc., ayant trait au service de chauffage et à celui de l'ascenseur, \$1,500; bureau de poste de Saint-Henri, etc., \$4,000, Québec; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-trois mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ontario, savoir :—Salle d'exercices de bataillon de Belleville, \$10,000; bureau de poste, douane, etc., de Belleville, \$400; salle d'exercices de bataillon de Brantford, \$10,000; bureau de poste, douane, etc., de Berlin—Introduction de l'eau de l'aqueduc de la compagnie d'aqueduc de Berlin, \$300; bureau de poste, etc., de Carleton-Place, \$4,000; édifice public de Hamilton, \$2,600; bureau de poste de Guelph—Améliorations, etc.—Achèvement, \$2,000; bureau de poste de London—Nouvelle couverture du toit, aménagement, etc., \$1,200; édifices militaires de London, \$10,000; édifices publics d'Orillia—La ville donnant gratuitement pour sa part le lot Wheeler, \$4,000; édifice du parlement—Renouvellement de l'abat-jour, Chambre des Communes—A voter de nouveau, \$3,250; édifice du parlement, Ottawa—Pour couvrir en cuivre la partie antérieure du toit entre la tour centrale et le premier renfoncement à l'ouest de l'entrée de la Chambre, \$3,000; douane, etc., de Peterborough, \$10,000; bureau de poste de Peterborough—Montant périmé à voter de nouveau, \$1,900; édifices publics, Ottawa—Hangar à combustible et glacière, \$750; douane de Prescott—Voûtes de sûreté en briques, \$1,000; bureau de poste de Stratford—Améliorations, \$2,000; bureau de poste, douane, etc., de Saint-Thomas—Clôture, plombage, etc., \$900; édifices publics, Ottawa—Allonge de l'édifice de la cour suprême, \$5,000; école militaire de Toronto—Nouvelle salle d'exercices, \$3,000; Vieux fort de Toronto—Nouvelle poudrière, \$2,500; entrepôt de vérification de Toronto—Pour l'acquisition de lots riverains par expropriation ou autrement, \$35,000; bureau de poste de Toronto

—Travaux de salubrité, etc., \$1,200; bâtiments d'immigration de Toronto—Améliorations et réparations, \$2,000; bureau de poste, douane, etc., de Walkerton, \$4,000; édifice public de Windsor—Changements, etc, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Manitoba, savoir:—Pénitencier du Manitoba—A voter de nouveau, \$15,000; bureau de poste de Winnipeg—Montant périmé à voter de nouveau, \$2,500; bâtiments d'immigration de Winnipeg—A voter de nouveau, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Bureaux de poste, de douane, du revenu de l'intérieur, des terres fédérales et des bois de la couronne à Calgary, \$10,000; édifices de la police à cheval du Nord-Ouest, \$50,000; bureau de poste de Régina—améliorations, \$1,100; palais de justice et prison de Régina—matériel pour le service de l'eau, \$7,000; édifice de l'assemblée du Nord-Ouest à Régina—allonge, \$8,000; contribution pour la construction d'un hôpital à Medicine Hat—les autorités locales y contribuant pour \$3,000, \$1,000; prison de Régina—maison pour les fonctionnaires, \$6,000; bâtiments de l'immigration à Régina, Whitewood et Salt-Coats, \$3,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Colombie-Britannique, savoir:—Pénitencier de la Colombie-Britannique—à voter de nouveau, \$5,000; édifices militaires de Victoria, \$21,250; édifice public de Nanaimo—améliorations, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations, ameublements, chauffage, etc., savoir:—Douane de Québec—pour mettre à couvert les conduites principales, appareil de chauffage, réparations, ameublement, persiennes, etc., \$1,000; bureau des mesureurs de bois à Québec—pour payer les dommages faits par le feu aux meubles, etc, \$800; édifice public de Hamilton—pour réparer une salle à l'entrepôt de vérification, réservée exclusivement à la garde et au classement des factures, changement, etc., \$450; bâtiment du vieux pénitencier, St Jean, N.-B.—réparations, etc., \$400; édifice public de Moncton—réparations, etc., \$550; bureau de poste de Toronto—ameublement, \$400; édifice fédéral de Charlottetown—pour payer à A. Newbury, écr., le compte des déboursés faits pour tenir en ordre le terrain en 1888, \$400; station de quarantaine de la Grosse-Île, Québec—réparations aux résidences des médecins, \$800; station de quarantaine de l'Île de la Perdrix, N.-B.—réparations au lazaret, \$300; station de quarantaine de Victoria, C.-B.—réparations générales, \$125; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir: Baie aux Vaches—réparations, \$1,500; Baie de l'Est, côté nord—quai, \$2,000; Summerville—quai et réparations, \$3,000; Port Maitland ou Anse Verte, \$4,200; havre de Jones, \$1,000; Margaree—prolongement de la jetée, \$2,500; havre de Wallace, \$2,000; Port Gravelle—réparations, \$2,500; Tidnish, \$2,000; Grosse-Coches—brise-lames, \$3,000; Economy—prolongement du brise-lames—achèvement, \$2,500; Baie Jordan de l'Ouest—dragage, \$1,200; Anse aux Français, \$200; Grande-Tracadie—dragage, \$1,000; Western Head, \$5,000; Port-George—grosses réparations à la jetée, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières de l'Île du Prince-Edouard, savoir:—Port-Selkirk, \$1,000; China-Point, \$1,200; quai de la Pointe de la Chapelle—Grande-Rivière, \$800; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir:—Quai de délestage et débarcadère de Campbellton—achèvement, \$2,000; Kingston—quai sur la rivière Richibouctou, \$4,000; Baie Verte—réparations

au quai de délestage, \$500; Shippegan—brise lames, \$10,000; quai de Lincoln, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trois mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, Québec, savoir:—Jetée de la baie St. Paul—Aile à la jetée, \$7,500; Port-Daniel—Allonge à la jetée, \$4,500; Saint-Siméon—Jetée, \$5,000; Jetée de Rimouski—Réparations, \$22,500; Bassin de radoub de Lévis, \$4,000; Saint-Laurent, Ile d'Orléans—Travaux urgents de renouvellement et de réparation, \$6,000; Route du passage d'eau de la Longue-Pointe et Boucherville—Dragage, \$3,000; Rivière Yamaska—Ecluse et barrage, \$2,500; Rivière L'Assomption, \$3,500; Saint-Timothée—Jetées, \$2,500; Ile Perrot—Achèvement, \$3,300; Rivière des Prairies—Améliorations à la Pointe à la Carrière, à l'île Bizard et Ste-Geneviève, île de Montréal, \$4,300; Pointe Saint-Pierre—Enlèvement d'un réef, \$2,000; Grande-Rivière—Brise-lames, \$7,500; Sainte-Anne des Monts—Achèvement de l'exploration, \$500; Jetée de Longueuil—Abord du côté de la rive—Achèvement, \$6,000; Petit Bonaventure, \$5,000; Georgeville—Réparations, etc., \$2,000; Saint-Michel de Bellechasse—Réparations, \$1,000; Rivière St-Maurice—Chenal ouest, embouchure de la rivière, \$4,000; Pointe à Valois—Prolongement du quai, \$3,000; Rivière Nicolet—Achèvement, \$5,000; Jetée de Boucherville—Les autorités locales fournissant \$1,000, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-six piastres et cinquante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, Ontario, savoir:—Thessalon, \$10,000; Little Current, \$10,000; Travaux du havre de Rondeau—Pour payer F. B. McNamee et Cie. entrepreneurs, pour solde de tout compte, \$1,286.58; Southampton, \$7,000; Havre Midland—A condition que les autorités locales fournissent \$10,000, \$16,000; Wiarton—Brise-lames, \$10,000; Mesford—Travaux du havre, \$3,500; Rivière au Castor—Draguer le chenal au point de décharge de la rivière dans le lac Simcoe et protéger les rives—les autorités locales de Beaverton y contribuant pour \$2,000, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et rivières, Colombie Britannique, savoir:—Nanaïmo—Enlèvement du rocher Nicol, \$5,000; rivière Fraser, \$10,000; Havre de Victoria—Pour achever l'enlèvement du haut-fond de cailloux, \$6,000; rivière Columbia—Amélioration entre Reveletoke et le lac de la Flèche, \$6,000; rivière Skeena—Enlèvement de troncs d'arbres, etc., \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des routes et ponts, savoir:—Pont sur la rivière de l'Arc, près de Calgary—Amélioration des abords, peinturage, etc., \$2,500; nouveau pont de grillage en fer pour remplacer le pont suspendu Union, Ottawa—A voter de nouveau, \$35,000; pont sur la rivière du Ventre, à Lethbridge, T.N.O.—A voter de nouveau, \$3,000—Achèvement, \$23,000; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour acheter une barge, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes, Québec, savoir:—Ligne terrestre sur la rive nord du Saint-Laurent—Prolongement jusqu'à la Pointe-aux-Esquimaux—Achèvement, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes des Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Ligne téléphonique de la Traverse de Clark et de Saskatchewan—Nouveaux poteaux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes de la Colombie-Britannique pour relier la Pointe Bonilla à Victoria, C.-B.—Montant additionnel nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour contribuer à l'érection d'un monument au colonel Williams—Montant à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, New-Westminster et Victoria, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire communications à la vapeur, Port-Mulgrave à la Baie de l'Est, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, Halifax et Saint-Jean par voie de Yarmouth et Port Medway, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, Saint-Jean, Digby et Annapolis, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à la construction d'un quai et d'un hangar à Victoria, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour un petit bateau à vapeur à l'usage du département des Sauvages dans les eaux de la province de la Colombie-Anglaise (à voter de nouveau), service maritime et fluvial, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service météorologique :—Pour pourvoir à l'augmentation des appointements du directeur de \$2,400 à \$2,500, y compris l'allocation à lui accordée pour loyer d'une maison, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la commission géologique : Pour payer à M. James Fletcher pour services relatifs aux collections entomologiques qui se trouvent dans le musée géologique et d'histoire naturelle, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Ontario et Québec, savoir :—Pour pourvoir à l'entretien dans l'école d'industrie de Mount-Elgin, Munceytown, de 15 autres élèves à \$60, \$900 ; Pour permettre au département de terminer la maison d'école sur la réserve de la rivière aux Espagnols, \$100 ; Et pour pourvoir aux appointements d'un instituteur, \$200 ; Pour payer la moitié du coût de construction d'une nouvelle école à Bécancour, Qué., le coût de la maison, d'après l'estimation, est de \$250 et les Abénakis de Bécancour doivent fournir l'autre moitié, \$125 ; Pour permettre au département de secourir certains Sauvages de l'Ontario dans la misère, et qui n'ont pas de fonds en propre, \$300 ; Pour permettre de reconstruire la salle des spectacles à l'institution de Mount-Elgin, à Munceytown, récemment détruite par le feu. La somme provenant des assurances est de \$1,000. La nouvelle construction agrandie coûtera \$1,600, et la somme requise est de \$600 ; Pour aider à l'entretien d'autres élèves à l'orphelinat catholique romain de Fort-William, Ont., \$200 ; Pour permettre au département de payer les appointements de l'instituteur de l'école de jour des filles à Wikwemékong, île Manitouline, \$300 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent soixante et dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Colombie-Britannique, savoir :—Sommes accordées pour la construction d'écoles d'industrie pour les Sauvages à Kamloops, Kootenay et sur l'île Kuper, à voter de nouveau, \$7,500 ; Pour ajouter au crédit de \$3,250 pour l'entretien de 25 élèves à \$130 chacun, à l'école d'industrie de Métlakahtla, une somme qui permettra au département de payer les appointements d'un principal, \$800 ; Directrice, \$400 ; Cuisinier, \$250 ; Préposé à l'enseignement des métiers, \$600 ; Gages de deux serviteurs, \$400 ; Rations additionnelles pour ces employés, \$720 ; Total, \$3,170 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, Nouveau-Brunswick, savoir:—Pour augmenter les appointements de mademoiselle Martin, institutrice à l'école du jour des Sauvages sur la réserve des Sauvages de Sainte-Marie, de \$200 à \$250 par année, \$50; Pour permettre au département de fournir un approvisionnement plus considérable de grains de semence aux Sauvages du Nouveau-Brunswick en général, \$300; Pour permettre au département de rétribuer les services rendus par le révérend M. Barry aux Sauvages du comté de Gloucester, \$200; Et pour des services analogues rendus par le révérend M. Smith à Restigouche, \$50; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des affaires des Sauvages—Pour pourvoir aux appointements d'un agent des Sauvages qui doit être nommé dans le comté de Shelburne, N. E., pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Les quatorze premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La quinzième résolution étant lue la seconde fois, est modifiée en réduisant l'item "C. J. Doherty, élection de 1887" de \$150 à \$75.

La dite résolution ainsi modifiée est adoptée comme suit.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer aux officiers-rapporteurs ci-après mentionnés leurs services supplémentaires pendant les élections:—T. C. de Lorimier, élection de 1888, \$75; C. J. Doherty, élection de 1887, \$75; A. W. Atwater, élection de 1887, \$75; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

La seizième résolution étant lue la seconde fois; et la question étant mise, que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution;

M. Platt propose comme amendement, secondé par M. Armstrong,—Que la dite résolution ne soit pas adoptée, mais qu'il soit Résolu,—Qu'une liste de voteurs complète et suffisante peut être obtenue actuellement et pourra toujours l'être à l'avenir pour fins d'élections fédérales, dans chaque province du Canada, et que telle liste peut être obtenue pour fins fédérales sans frais pour le trésor public.

Et la question étant mise sur l'amendement la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Semple,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Eisenhauer,</i>	<i>Mc Mullen,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Mills (Boihwell),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Giltmor,</i>	<i>Neveu,</i>	<i>Waldie,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd) Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Watson,</i>	
<i>Casey,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Platt,</i>	<i>Weldon (St. Jean), et</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ste. Marie,</i>	<i>Wilson (Elgin)—33.</i>
<i>Colter,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>Landry,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Langevin (Sir Hector) Robillard,</i>	
<i>Bergeron,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald (Sir John), Skinner,</i>	
<i>Bowell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Small,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Smith (Ontario),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McDonald (Victoria), Sproule,</i>	
<i>Carling,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McDougald (Pictou), Stevenson,</i>	
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil) Temple,</i>	
<i>Cochrane,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>

<i>Colby,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Porter,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Davin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Trior,</i>	<i>Wilmot. et</i>
<i>Davis,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wood (Westm't'd)-65.</i>
<i>Dawson,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale.

Résolu, que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution.

Alors les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté comme l'allocation pour faire face à la dépense relative à la réunion de l'association des mines, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour distribuer des secours aux métis du district de Cumberland, dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais d'examen des terres de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique que la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique projette de classer parmi les terres impropres à la colonisation, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication du sixième volume du Dictionnaire généalogique des familles canadiennes, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour matériel nécessaire pour le bureau des impressions de l'Etat et le bureau de reliure (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer au Docteur A. Jukes pour services professionnels aux détenus et aliénés enfermés au corps de garde à Régina, du 1er juillet 1883 au 30 juin 1890, à \$100 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-seize piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Sauvages, Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Pour remplacer le montant enlevé, dans le budget principal des appointements des principaux des trois écoles d'industrie des Sauvages à Qu'Appelle, High River et Battleford, \$600 : subvention pour l'entretien de 20 élèves à chacun des trois pensionnats presbytériens, à la réserve de Côté, Birtle et les Buttes, soit 60 élèves à \$60 chacun, \$3,600 ; pour contribuer à la construction d'une maison d'école sur la réserve des Assiniboines pour les bandes des chefs Pattes-d'Ours et Chiniquy, \$200 ; pour l'achat de deux charriots à l'usage des Sauvages Piégânes, afin de leur permettre de sortir du bois des troncs d'arbres devant servir pour reconstruire leurs logements, \$196 ; pour pourvoir aux appointements d'un instituteur de l'école des Sauvages à la rivière au Chêne, \$300 ; subvention à l'école catholique romaine de Lesser Slave Lake, \$200 ; pour pourvoir au combustible et à l'éclairage à l'usage du Commissaire des Sauvages, du 1er juillet 1889 au 30 juin 1890, \$300 ; pour terminer l'école d'industrie de Saint-Paul, Manitoba, \$10,000 ; pour contribuer à la construction d'un moulin à farine dans le district de Prince-Albert, \$1,500 ; pour l'entretien de 30 élèves à \$60 chacun par année aux pensionnats catholiques romains que l'on projette d'établir sur certaines réserves dans les Territoires du Nord-Ouest, \$1,800 ; instruction de 20 enfants sauvages à \$100 chacun, qui auront été admis du consentement du département aux institutions catholiques romaines de Saint-Boniface et Brandon, \$2,000 ; pour pourvoir à l'entretien de 10 élèves à \$60 chacun par année à l'école confiée aux soins de l'église catho-

lique romaine dans le district de la Saskatchewan, \$600 ; pour pourvoir aux appointements d'un instituteur adjoint à l'école d'industrie de Qu'Appelle, \$350 ; nouvelle allocation pour l'achèvement d'un dictionnaire de la langue Chippewawan, commencé par Sa Grâce l'Archevêque Taché et que le révérend Père Legoff travaille à compléter, \$250 ; achat de filets de pêche, ficelle et hameçons pour les Sauvages pauvres des districts de la Mackenzie et de l'Athabasca, \$500 ; pour contribuer à la construction sur la réserve des Piégânes d'un pensionnat pouvant loger 10 ou 12 enfants, les frais devant s'élever, d'après l'estimation, de \$1,800 à \$2,000, \$100 ; somme nécessaire en sus du montant déjà voté pour finir l'école d'industrie sauvage à Régina, \$6,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une somme additionnelle nécessaire pour réparations, etc., aux lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'accise, savoir :— Pour payer à la veuve de John McGovern, de son vivant messenger du bureau du revenu de l'intérieur de Hamilton, une gratification égale à deux mois de la solde reçue par le défunt lors de sa mort, \$80 ; pour augmenter les appointements des fonctionnaires de la classe spéciale de l'accise préposé à la surveillance des distilleries, \$1,800 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des poids et mesures, savoir :— Pour payer les appointements des inspecteurs adjoints qui suivent :— Robt. Magness, \$600 ; W. J. McDonell, \$800 ; l'inspecteur-adjoint à Pictou, N.-E., \$500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour rembourser à George H. Parks ce qu'il a dépensé et le rétribuer de la perte de temps par suite de l'inspection du gaz à Port-Hope, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille trois cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des postes, savoir :— Pour pourvoir à l'augmentation des appointements de l'inspecteur de poste à Halifax, Nouvelle-Ecosse, ce dernier y ayant droit d'après l'Acte du service civil, \$200 ; pour pourvoir à la nomination d'un commis additionnel de la 2e classe dans le bureau de l'inspecteur de poste à Halifax, Nouvelle-Ecosse, \$900 ; pour pourvoir à la nomination de quatre courriers additionnels sur chemin de fer, de la 2e classe, dans la division postale de la Nouvelle-Ecosse, à \$720 chacun, \$2,880, et l'on effectuera ainsi une économie de \$150 ; pour pourvoir à la nomination de 13 facteurs additionnels dans le bureau de poste de Toronto, à \$360 chacun, \$4,680 ; montant nécessaire pour le service des postes par le chemin de fer Canadien du Pacifique, à la suite de la hausse du tarif sur la ligne-mère pendant l'exercice finissant le 30 juin 1890, soit la différence entre 8c. et 12c. par mille, \$81,500 ; cette somme sera répartie comme suit : Ontario, \$30,000 ; Québec, \$3,100 ; Manitoba, \$3,200 ; Colombie-Britannique, \$16,000 ; indemnité à Alphonse LeGresley, entrepreneur de transport des malles du bassin de Gaspé à Percé pour perte de son cheval et de sa voiture qui ont enfoncé sous la glace en traversant la rivière près de Douglstown, le 9 janvier dernier. Le courrier, son frère, a péri dans la même occasion, \$200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une pension supplémentaire de \$240 par année à W. Wallace, ex-directeur de poste à Victoria, Colombie-Britannique, du 1er janvier 1888 au 30 juin 1890, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer et canaux— imputable sur le capital.—Chemin de fer International, savoir : Embranchement de Dartmouth, \$4,000 ; embranchement d'Indiantown, \$4,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement civil.—Haut commissaire du Canada en Angleterre:—Nouvelle somme nécessaire au paiement de dépenses impévues du haut commissaire, \$1,200; pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution autorisant l'octroi de subventions aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction de certains chemins de fer y mentionnés; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera en tel comité.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

STANLEY DE PRESTON,

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires additionnelles des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1890, et conformément aux dispositions de "l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, de 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes (*Documents de la session, No 2.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 27 avril 1889.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bowell,

Ordonné que les dits message et budget supplémentaire additionnel soient renvoyés au comité des Subsidés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain

Lundi, 29 avril 1889.

PRIÈRE.

Sir Hector L. Langevin, du comité mixte des deux Chambres chargé de s'enquérir des dépenses de l'Etat au sujet de la législation, et de la praticabilité de les réduire, présente, à la Chambre le rapport de ce comité, lequel est lu. (*Appendice No 5.*)

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 11 mars 1889, pour copie de toutes pétitions adressées au gouvernement par les habitants de la partie riveraine du township de Yonge, comté Leeds, Ont., demandant que le creek Jones soit déclaré cours d'eau non-navigable, et qu'il soit permis au conseil municipal de construire un pont fixe sur le dit creek. Aussi, copie du rapport de l'ingénieur à ce sujet. (*Documents de la session, No 69b.*)

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Hickey.

Résolu, que cette Chambre concoure dans les 5ème, 6ème, 7ème et 8ème rapports du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement.

M. Dewdney propose, secondé par M. Haggart,—Que demain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'octroi de terres tel qu'autorisé par l'acte concernant la compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle passé durant la présente session du parlement.

M. Dewdney informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant le chapitre quarante et un des Statuts Révisés, concernant la Milice et la Défense du Canada, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant le Parc Canadien des Montagnes Rocheuses, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1889, pour copie de toute correspondance échangée entre M. Allan Knight ou son avocat et le gouvernement du Canada ou aucun de ses officiers au sujet d'une demande d'indemnité pour dommages résultant de la construction de l'embranchement d'Indian Town sur l'Intercolonial. Aussi, copie de tout rapport fait par aucun des officiers du gouvernement sur le même sujet (*Documents de la session, No 51b.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1889, pour copie de toutes lettres, rapports et correspondance échangés entre M. Geo. R. Parker et le gouvernement ou aucun de ses officiers, et aussi entre le gouvernement et ses officiers au sujet de réclamations pour dommages ou expropriations de terres faites en rapport avec le chemin de fer d'embranchement sur Derby. (*Documents de la session, No 51c.*)

M. Colby, du comité général de la Chambre pour considérer une certaine résolution concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il soit déclaré que la prescription de l'Acte 51 Vic., chap. 3, concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique proroge les diverses subventions en aide à la dite compagnie pour une période de quatre ans à dater de la passation du dit acte, c'est-à-dire, depuis le 22 mai 1888.

La dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau 'l'Acte des Douanes,' chapitre trente-deux des Statuts Révisés, lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte des terres fédérales " ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau les Statuts Revisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les subventions aux steamers Océaniques, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Howell, — Que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; la Chambre se divise : — et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise, — Que le bill passe ; la Chambre se divise : — et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant l'octroi de subventions aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction de certains chemins de fer y mentionnés.

(En Comité).

1. Résolu, — Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer ci-dessous énumérés, savoir :

Pour un chemin de fer à partir de quelque point sur le chemin de fer des Joggins, près de la rivière Hebert, jusqu'aux moulins de Young, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, distance de 5 milles, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	\$16,000 00
A la Compagnie du Tunnel de la Frontière de Ste-Claire, pour la construction d'un tunnel sous la rivière Ste-Claire, à partir d'un point à ou près de Sarnia, jusqu'à un point à ou près de Port Huron, une subvention n'excédant pas en totalité	375,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Pontiac et Renfrew, pour 6 milles de son chemin à partir de la rive nord de la rivière Ottawa, vis-à-vis Braeside ou depuis Bristol jusqu'au chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, près de la rivière Quion, dans la province de Québec, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité	19,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, pour 10 milles de son chemin à partir de la rive est de la rivière St-Charles jusqu'à un point à ou près du Cap Tourmente, dans la province de Québec, une subvention n'excédant par \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité....	96,000 00
A la Compagnie du Pont de Fredericton et St-Mary, pour un pont sur la rivière St. Jean à Fredericton, dans la province du Nouveau-Brunswick, une subvention n'excédant pas en totalité.....	30,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, pour 7 milles de son chemin, depuis un point à ou près de Yarker jusqu'à un point à ou près de Harrowsmith, et à une compagnie, pour 3 milles de chemin depuis un point à ou près de Harrowsmith jusqu'à un point à ou près de Sydenham, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	32,000 00

Pour un chemin de fer depuis un point près de Sicamons sur la ligne du Pacifique Canadien jusqu'à un point sur le lac Okanagan, pour 51 milles de son chemin, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	163,200 00
A la Compagnie de chemin de fer de la Vallée Cornwallis, pour un mille de son chemin, depuis l'extrémité de la ligne subventionnée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, jusqu'à Kingsport dans la province de la Nouvelle-Ecosse, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	3,200 00
A la Compagnie de chemin de fer et de colonisation du lac Témiscamingue, pour 15 milles de son chemin depuis la station de Mattawa, sur la ligne du Pacifique Canadien, vers le Long Saut, ou depuis le Long Saut vers la station de Mattawa, sur la ligne du Pacifique Canadien, dans la province de Québec, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé et du Nipissingue, pour 15 milles de son chemin depuis un point sur la ligne du Pacifique Canadien à ou près de Maskinongé ou Louiseville vers la paroisse de St-Michel des Saints, sur la rivière Mattawin, dans la province de Québec, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa, pour 20 milles de son chemin, depuis la cité de Kingston vers Smith's Falls, dans la province de l'Ontario, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud, pour 49½ milles de son chemin, depuis Woodstock jusqu'à Hamilton, dans la province de l'Ontario, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	153,400 00
Pour un chemin de fer depuis St-Césaire jusqu'à St-Paul d'Abbotsford, dans la province de Québec, distance de 5 milles, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	16,000 00
A la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental, pour 20 milles de son chemin, depuis l'extrémité est de la ligne subventionnée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, à St. Grégoire, vers la station de la jonction de la Chaudière, sur la ligne de l'Intercolonial, dans la province de Québec, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, pour 4½ milles de son chemin, depuis l'extrémité de la ligne subventionnée par l'acte 50-51 Vic., chap. 25, jusqu'au quai de Ball, sur le St. Laurent, dans la province de Québec, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	14,400 00
A la Compagnie du chemin de fer Central de Ste-Catherine et Niagara, pour 20 milles de son chemin, depuis l'extrémité de la ligne subventionnée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, à Ste-Catherine, vers la cité de Hamilton, dans la province de l'Ontario, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac St-Jean pour 20 milles de son chemin, depuis l'extrémité de la section de 30 milles depuis le lac St-Jean, vers Chicoutimi subventionnée par l'acte 51 Vic., chap. 3, dans la province de Québec, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Érié, pour 15 milles de son chemin, depuis le village de Tara ou quelque point entre Tara et Hepworth, jusqu'à la ville d'Owen Sound, dans la province de l'Ontario, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	48,000 00

A la Compagnie du chemin de fer de Hereford, pour 15 milles de son chemin, depuis Cookshire jusqu'à un point de raccordement avec le chemin de fer Central de Québec à Dudswell, une subvention n'excédant pas \$3,00 par mille et ne dépassant pas en totalité..... 48,000 00-

A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de la Massawippi, pour 15 milles de son chemin, depuis Ayer's Flat, jusqu'à Coaticook, dans la province de Québec, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité..... 48,000 00-

A la Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Ste-Marie, pour 20 milles de son chemin depuis un point à ou près de Newboro vers Palmer Rapids, dans la province de l'Ontario, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité. 64,000 00-

A la Compagnie du chemin de fer des Mille Isles, pour 4 milles de son chemin, depuis un point près du fleuve St-Laurent dans la ville de Gananoque du chemin de fer du Grand Tronc, et pour 13 milles de son chemin depuis la jonction de Gananoque du chemin de fer le Grand Tronc jusqu'à un point de raccordement avec le chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Ste-Marie, dans la province de l'Ontario, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité..... 54,400 00-

Pour un chemin de fer depuis le Cap Tourmente vers Murray Bay, distance de 20 milles, dans la province de Québec, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité 64,000 00-

A la Compagnie du chemin de fer de Amherstburgh, Lake Shore et Blenheim, pour 20 milles de son chemin, dans la province de l'Ontario, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité..... 64,000 00-

2. Résolu, — Que la partie de la subvention de \$3,200 par mille qui, aux termes de l'acte 49 Vic., chap. 17, et de tout acte subséquent, peut être payée à la Cie du chemin de fer de la Baie de Chaleurs pour les derniers 30 milles de son chemin se dirigeant de Métapédia vers l'est, sera applicable à la section du dit chemin de fer comprise entre les 46ème et 70ème milles de ce chemin, dans une direction est à partir de Métapédia au lieu d'être applicable à la dite section de 30 milles en premier lieu mentionnée, formant \$6,400 par mille applicables à la section de 30 milles en second lieu mentionnée ; mais la disposition qui précède sera sujette à cette condition : que la dite compagnie entreprendra de compléter les 30 milles de son chemin, entre les 76ème et 100ème milles, se dirigeant vers l'est à partir de Métapédia, dans un délai raisonnable, ne devant pas excéder quatre ans à être fixé par ordre en conseil, et sans aucune autre subvention de la part du gouvernement du Canada, et qu'elle déposera entre les mains du ministre des Chemins de fer et Canaux, comme garantie de la due et fidèle exécution de son entreprise, ses obligations pour un montant de \$200,000.

3. Résolu, — Toute subvention ainsi accordée sera octroyée conformément aux stipulations et sera sujette aux conditions en vertu desquelles des subventions ont été accordées par l'acte passé dans la session tenue dans les 50ème et 51ème années du règne de Sa Majesté, chapitre 24, pour aider à la construction des chemins de fer et des ponts de chemins de fer mentionnés dans le dit acte.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Colby fait en conséquence, rapport des résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

Résolu, — Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer ci-dessous énumérés, savoir :

Pour un chemin de fer à partir de quelque point sur le chemin de fer des Joggins, près de la rivière Hébert, jusqu'aux moulins de Young,

dans la province de la Nouvelle-Ecosse, distance de 5 milles, une subvention n'excedant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité....	\$16,000 00
A la Compagnie du Tunnel de la Frontière de Ste. Claire, pour la construction d'un tunnel sous la rivière Ste. Olaire, à partir d'un point à ou près de Sarnia, jusqu'à un point à ou près de Port Huron, une subvention n'excedant pas en totalité.....	375,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Pontiac et Renfrew, pour 6 milles de son chemin à partir de la rive nord de la rivière Ottawa, vis-à-vis Braeside ou depuis Bristol jusqu'au chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, près de la rivière Quion, dans la province de Québec, une subvention n'excedant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité.....	19,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, pour 30 milles de son chemin à partir de la rive est de la rivière St. Charles jusqu'à un point à ou près du Cap Tourmente, dans la province de Québec, une subvention n'excedant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	96,000 00
A la Compagnie du Pont de Fredericton et St. Mary, pour un pont sur la rivière St. Jean à Fredericton, dans la province du Nouveau-Brunswick, une subvention n'excedant pas en totalité.....	30,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, pour 7 milles de son chemin, depuis un point à ou près de Yarker jusqu'à un point à ou près de Harrowsmith, et à une compagnie, pour 3 milles de chemin depuis un point à ou près de Harrowsmith jusqu'à un point à ou près de Sydenham, une subvention n'excedant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	32,000 00
Pour un chemin de fer depuis un point près de Sicamons sur la ligne du Pacifique Canadien jusqu'à un point sur le lac Okanagan, pour 51 milles de son chemin, une subvention n'excedant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	163,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de la Vallée Cornwallis, pour un mille de son chemin, depuis l'extrémité de la ligne subventionnée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 23, jusqu'à Kingsport dans la province de la Nouvelle-Ecosse, une subvention n'excedant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	3,200 00
A la Compagnie de chemin de fer et de colonisation du lac Témiscamingue, pour 15 milles de son chemin depuis la station de Mattawa, sur la ligne du Pacifique Canadien, vers le Long Saut, ou depuis le Long Saut vers la station de Mattawa, sur la ligne du Pacifique Canadien, dans la province de Québec, une subvention n'excedant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé et du Nippissingue, pour 15 milles de son chemin depuis un point sur la ligne du Pacifique Canadien à ou près de Maskinongé ou Louiseville vers la paroisse de St. Michel des Saints, sur la rivière Mattawin, dans la province de Québec, une subvention n'excedant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa, pour 20 milles de son chemin, depuis la cité de Kingston vers Smith's Falls, dans la province de l'Ontario, une subvention n'excedant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario Sud, pour 49½ milles de son chemin, depuis Woodstock jusqu'à Hamilton, dans la province de l'Ontario, une subvention n'excedant pas \$2,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	158,400 00
Pour un chemin de fer depuis St-Césaire jusqu'à St-Paul d'Abbotsford, dans la province de Québec, distance de 5 milles, une subvention n'excedant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	16,000 00

A la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental, pour 20 milles de son chemin, depuis l'extrémité est de la ligne subventionnée par l'acte 50-51 Vic., chap. 25, à St. Grégoire, vers la station de la jonction de la Chaudière, sur la ligne de l'Intercolonial, dans la province de Québec, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, pour 4½ milles de son chemin, depuis l'extrémité de la ligne subventionnée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, jusqu'au quai de Ball, sur le St. Laurent, dans la province de Québec, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	14,400 00
A la Compagnie du chemin de fer Central de Ste. Catherine et Niagara, pour 20 milles de son chemin, depuis l'extrémité de la ligne subventionnée par l'acte 50-51 Victoria, chapitre 24, à Ste. Catherine, vers la cité de Hamilton, dans la province de l'Ontario, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac St. Jean, pour 20 milles de son chemin, depuis l'extrémité de la section de 30 milles depuis le lac St. Jean, vers Chicoutimi, subventionnée par l'acte 51 Victoria, chapitre 3, dans la province de Québec, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Érié, pour 15 milles de son chemin, depuis le village de Tara ou quelque point entre Tara et Hepworth, jusqu'à la ville d'Owen Sound, dans la province de l'Ontario, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Heretford, pour 15 milles de son chemin, depuis Cookshire jusqu'à un point de raccordement avec le chemin de fer Central de Québec à Dudswell, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité	48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de la Massawippi, pour 15 milles de son chemin, depuis Ayer's Flat jusqu'à Coaticook, dans la province de Québec, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité	48,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Ste. Marie, pour 20 milles de son chemin depuis un point à ou près de Newboro vers Palmer Rapids, dans la province de l'Ontario, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer des Mille Isles, pour 4 milles de son chemin, depuis un point près du fleuve St. Laurent dans le village de Gananoque du chemin de fer du Grand Tronc, et pour 13 milles de son chemin depuis la jonction de Gananoque du chemin de fer le Grand Tronc jusqu'à un point de raccordement avec le chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Ste Marie, dans la province de l'Ontario, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant en totalité.	54,400 00
Pour un chemin de fer depuis le Cap Tourmente vers Murray Bay, distance de 20 milles, dans la province de Québec, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	64,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de Amherstburgh, Lake Shore et Blenheim, pour 20 milles de son chemin dans la province de l'Ontario, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille et ne dépassant pas en totalité.....	64,000 00
2. Résolu.—Que la partie de la subvention de \$3,200 par mille qui, aux termes de l'acte 49 Vic., chap. 17, et de tout acte subséquent, peut être payée à la Cie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs pour les derniers 30 milles de son chemin se dirigeant de Métapédia vers l'est, sera applicable à la section du dit chemin de fer comprise entre les 40ème et 70ème milles de ce chemin, dans une direction est à partir de Métapédia, au lieu d'être applicable à la dite section de 30 milles en premier lieu men-	

tionnée, formant \$6,400 par mille applicables à la section de 30 milles en second lieu mentionnée; mais la disposition qui précède sera sujette à cette condition: que la dite compagnie entreprendra de compléter les 30 milles de son chemin, entre les 70^{ème} et 100^{ème} milles, se dirigeant vers l'est à partir de Métapédiac, dans un délai raisonnable, ne devant pas excéder quatre ans à être fixé par ordre en conseil, et sans aucune autre subvention de la part du gouvernement du Canada, et qu'elle déposera entre les mains du ministre des Chemins de fer et Canaux, comme garantie de la due et fidèle exécution de son entreprise, ses obligations pour un montant de \$200,000.

3. Résolu.—Toute subvention ainsi accordée sera octroyée conformément aux stipulations et sera sujette aux conditions en vertu desquelles des subventions ont été accordées par l'acte passé dans la session tenue dans les 50^{ème} et 51^{ème} années du règne de Sa Majesté, chapitre 24, pour aider à la construction des chemins de fer et des ponts de chemins de fer mentionnés dans le dit acte.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois.

Sir John A. Macdonald propose, secondé par M. Foster,—que la première résolution soit maintenant adoptée.

M. Davies propose comme amendement, secondé par M. Mills (Bothwell),—que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: la dite résolution ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit renvoyée en comité général pour la modifier en retranchant l'item "A la Cie du Pont de Fredericton et St. Mary, pour un pont sur la rivière St-Jean à Fredericton, dans la province du Nouveau-Brunswick, une subvention n'excédant pas en totalité, \$30,000.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR:
Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Choquette,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Colter,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd)</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Weldon (St. Jean), et</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wilson (Elgin),—33.</i>
<i>Charlton,</i>			

CONTRE:
Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Small,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ferguson (D. & Gren.)</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Porter,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Davin,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wilnot, et</i>
<i>Davis,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wood (Westmorel'd),—61.</i>
<i>Dawson,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée,—que la première résolution soit maintenant adoptée;

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Laurier, — que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: la dite résolution ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit renvoyée en comité général afin de prescrire que la somme de \$30,000 à être payée à la compagnie du pont de Fredericton et St. Mary serve à réduire d'autant la somme de \$300,000 avancée à la dite compagnie du pont.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Choquette,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Colter,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Doyn,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich^d),</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Weldon (St Jean), et</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wilson (Elgin).—33.</i>
<i>Charlton,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Denison,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Ricpel,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Small,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ferguson (L^{ds} & Gren.),</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Porter,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Davin,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wilmot, et</i>
<i>Davis,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wood (Westm't'd)—65.</i>
<i>Dawson,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise sur la motion principale, que la dite résolution soit adoptée; la Chambre se divise, et la dite question est résolue affirmativement.

Et la question étant mise,—que la seconde résolution soit maintenant adoptée, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Labelle,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Denison,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Ferguson (L^{ds} & Gren.)</i>	<i>McDonald (Victoria),</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Wallace,</i>

<i>Cimon,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Porter,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wilnot, et</i>
<i>Davin,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wood (Westm't'd)—66.</i>
<i>Davis,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Choquette,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Ste. Marie,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Colter,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Scrivier,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Lovitt,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Rich'd),</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon (St Jean), et</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin).—35.</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Platt,</i>	

Ainsi la question est résolue affirmativement.

La troisième résolution est alors adoptée.

Ordonné, que Sir John A. Macdonald ait la permission de présenter un bill autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Papiers, correspondance, etc., concernant les subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction de certains chemins de fer, comme suit :—

Chemin de fer de St Césaire à St. Paul d'Abbotsford.

“ de Québec à Murray Bay.

“ du Pacifique d'Ontario Sud.

Cie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa.

“ “ du Lac Témiscamingue, depuis Mattawa jusqu'au pied du Long Sault.

Chemin de fer de Shuswap à Okanagan.

“ de Chicoutimi.

Cie du chemin de fer Central de Ste Catherine à Niagara.

“ “ du Grand Tronc, Baie Georgienne et Lac Erié.

“ “ de Hereford.

Chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix.

Cie du chemin de fer de la Vallée de Cornwallis.

Cie du Tunnel de Ste. Claire.

Chemin de fer du comté de Drummond.

Cie du chemin de fer de Pontiac à Renfrew.

Chemin de fer de Jonction de la Massawippi.

Cie du chemin de fer Grand Oriental.

Chemin de fer de Gananoque, Perth et Baie de James.

Cie du chemin de fer des Mille Isles.

“ “ de Brockville, Westport et Sault Ste. Marie.

Chemin de fer de Maskinongé et du Lac Nipissingue.

Cie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec.

“ “ des Joggins. (*Documents de la session No 22m.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution devant servir de base à une adresse à Sa Majesté la

priant de vouloir bien faire soumettre une mesure au parlement du Royaume-Uni à l'effet de fixer les limites ouest, nord et est de la province de l'Ontario.

(En comité)

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à sa Majesté, la priant de vouloir bien faire soumettre une mesure au parlement du Royaume-Uni, déclarant et prescrivant que les limites suivantes constituent les limites ouest, nord et est de la province de l'Ontario, savoir :—Commençant au point où la frontière internationale entre les Etats-Unis d'Amérique et le Canada touche les côtes ouest du lac Supérieur, de là vers l'ouest le long de la dite frontière jusqu'à l'angle nord-ouest du lac des Bois ; de là le long d'une ligne tirée franc nord jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne médiane du cours de la rivière déversant les eaux du lac appelé lac Seul, soit au-dessus ou au-dessous de son confluent avec le cours d'eau coulant du lac des Bois vers le lac Winnipeg, et de là se dirigeant vers l'est à partir du point auquel la ligne ci-dessus décrite rencontre la ligne médiane du cours de la rivière en dernier lieu mentionnée, le long de la ligne médiane du cours de la même rivière (soit qu'elle soit appelée rivière aux Anglais ou, quant à la partie située au-dessous du confluent, du nom de rivière Winnipeg) jusqu'au lac Seul, et de là le long de la ligne médiane du lac Seul jusqu'à la tête de ce lac, et de là par une ligne droite jusqu'au point le plus près de la ligne médiane des eaux du lac St-Joseph, et de là le long de cette ligne médiane jusqu'à ce qu'elle touche le pied ou décharge de ce lac, et de là le long de la ligne médiane de la rivière par laquelle les eaux du lac St-Joseph se déchargent jusqu'à la rive de la Baie d'Hudson communément appelée Baie de James, et de là, dans une direction sud-est en suivant la dite rive jusqu'au point où une ligne tirée franc nord à partir de la tête du lac Témiscamingue la rencontrerait, et de là dans une direction franc sud, le long de la dite ligne jusqu'à la tête du dit lac, et de là en suivant le chenal du milieu du dit lac dans la rivière Ottawa, et de là en suivant le milieu du chenal principal de la dite rivière jusqu'à ce qu'elle rencontre la prolongation de la limite ouest de la seigneurie de Rigaud, le dit milieu du chenal étant tel qu'indiqué sur une carte de l'exploration du chenal à navires de l'Ottawa, dressée par Walter Shanly, I. C., approuvée par ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 21 juillet, 1886, et de là vers le sud en suivant la dite limite ouest de la seigneurie de Rigaud jusqu'à l'angle sud-ouest de la dite seigneurie, et de là vers le sud le long de la limite ouest de l'augmentation du township de Newton jusqu'à l'angle nord-ouest de la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, et de là vers le sud est, le long de la limite sud-ouest de la dite Nouvelle-Longueuil jusqu'à une borne en pierre sur la rive nord du lac St-François, tel qu'indiqué sur un plan de la ligne de séparation entre le Haut et le Bas-Canada fait en conformité de l'acte 23 Vic, chap. 21, et approuvé par ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 16 mars, 1861.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby, fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant de vouloir bien faire soumettre une mesure au parlement du Royaume-Uni, déclarant et prescrivant que les limites suivantes constituent les limites ouest, nord et est de la province de l'Ontario, savoir :—Commençant au point où la frontière internationale entre les Etats-Unis d'Amérique et le Canada touche les côtes ouest du lac Supérieur, de là vers l'ouest le long de la dite frontière jusqu'à l'angle nord-ouest du lac des Bois ; de là le long d'une ligne tirée franc nord jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne médiane du cours de la rivière déversant les eaux du lac appelé lac Seul, soit au-dessus ou au-dessous de son confluent avec le cours d'eau coulant du lac des Bois vers le lac Winnipeg, et de là se dirigeant vers l'est à partir du point auquel la ligne ci-dessus décrite rencontre la ligne médiane du cours de la rivière en dernier lieu mentionnée, le long de la ligne médiane du cours de la même rivière (soit qu'elle soit appelée

rivière aux Anglais ou, quant à la partie située au-dessous du confluent, du nom de rivière Winnipeg) jusqu'au lac Seul, et de là le long de la ligne médiane du lac Seul, jusqu'à la tête de ce lac, et de là par une ligne droite jusqu'au point le plus près de la ligne médiane des eaux du lac St-Joseph, et de là le long de cette ligne médiane jusqu'à ce qu'elle touche le pied ou décharge de ce lac, et de là le long de la ligne médiane de la rivière par laquelle les eaux du lac St-Joseph se déchargent jusqu'à la rive de la partie de la Baie d'Hudson communément appelée Baie de James, et de là, dans une direction sud-est en suivant la dite rive jusqu'au point où une ligne tirée franc nord à partir de la tête du lac Témiscamingue la rencontrerait, et de là dans une direction franc sud, le long de la dite ligne jusqu'à la tête du dit lac, et de là en suivant le chenal du milieu du dit lac dans la rivière Ottawa, et de là en suivant le milieu du chenal principal de la dite rivière jusqu'à ce qu'elle rencontre la prolongation de la limite ouest de la seigneurie de Rigaud, le dit milieu du chenal étant tel qu'indiqué sur une carte de l'exploration du chenal à navires de l'Ottawa, dressée par Walter Shanly, I. C., et approuvée par ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 21 juillet, 1886, et de là vers le sud en suivant la dite limite ouest de la seigneurie de Rigaud jusqu'à l'angle sud-ouest de la dite seigneurie, et de là vers le sud le long de la limite ouest de l'augmentation du township de Newton jusqu'à l'angle nord-ouest de la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, et de là vers le sud-est, le long de la limite sud-ouest de la dite Nouvelle-Longueuil jusqu'à une borne en pierre sur la rive nord du lac St-François, tel qu'indiqué sur un plan de la ligne de séparation entre le Haut et le Bas-Canada fait en conformité de l'acte 23 Vic., chap. 21, et approuvé par ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 16 mars, 1861.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Résolu.—Qu'il soit nommé un comité spécial composé de sir John A. Macdonald, sir Hector L. Langevin et de MM. Mills (Bothwell), Bowell et Shanly pour rédiger un projet d'adresse à Sa Majesté basé sur les dites résolutions.

Sir John A. Macdonald, du comité spécial pour rédiger un projet d'adresse à Sa Majesté, fait rapport que le comité a préparé une adresse en conséquence, laquelle est lue comme suit :—

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE :—

Nous, les fidèles et loyaux sujets, les Communes du Canada réunis en parlement, approchons humblement de Votre Majesté la priant de vouloir bien faire soumettre une mesure au parlement du Royaume-Uni, déclarant et prescrivant que les limites suivantes constituent les limites ouest, nord et est de la province de l'Ontario, savoir :—Commençant au point où la frontière internationale entre les Etats-Unis d'Amérique et le Canada touche les côtes ouest du lac Supérieur, de là vers l'ouest le long de la dite frontière jusqu'à l'angle nord-ouest du lac des Bois ; de là le long d'une ligne tirée franc nord jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne médiane du cours de la rivière déversant les eaux du lac appelé lac Seul, soit au-dessus ou au-dessous de son confluent avec le cours d'eau coulant du lac des Bois vers le lac Winnipeg, et de là se dirigeant vers l'est à partir du point auquel la ligne ci-dessus décrite rencontre la ligne médiane du cours de la rivière en dernier lieu mentionnée, le long de la ligne médiane du cours de la même rivière (soit qu'elle soit appelée rivière aux Anglais ou, quant à la partie située au-dessous du confluent, du nom de rivière Winnipeg) jusqu'au lac Seul, et de là le long de la ligne médiane du lac Seul jusqu'à la tête de ce lac, et de là par une ligne droite jusqu'au point le plus près de la ligne médiane des eaux du lac St-Joseph, et de là le long de cette ligne médiane jusqu'à ce qu'elle touche le pied ou décharge de ce lac, et de là le long de la ligne médiane de la rivière par laquelle les eaux du lac St-Joseph se déchargent jusqu'à la rive de la partie de la baie d'Hudson communément appelée Baie de James, et de là dans une direction sud-est en suivant la dite rive jusqu'au point où une ligne tirée franc nord à partir de la tête du lac Témiscamingue la rencontrerait, et de là dans une direction franc sud, le long de la dite ligne jusqu'à la tête du dit lac, et de là en

suivant le chenal du milieu du dit lac dans la rivière Ottawa, et de là en suivant le milieu du chenal principal de la dite rivière jusqu'à ce qu'elle rencontre la prolongation de la limite ouest de la seigneurie de Bigaud, le dit milieu du chenal étant tel qu'indiqué sur une carte de l'exploration du chenal à navires de l'Ottawa, dressée par Walter Shanly, I. C., et approuvée par ordre du Gouverneur en Conseil, en date du 21 juillet, 1886, et de là vers le sud en suivant la dite limite ouest de la seigneurie de Bigaud jusqu'à l'angle sud-ouest de la dite seigneurie, et de là vers le sud le long de la limite ouest de l'augmentation du township de Newton jusqu'à l'angle nord-ouest de la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, et de là vers le sud-est, le long de la limite sud-ouest de la dite Nouvelle-Longueuil jusqu'à une borne en pierre sur la rive nord du lac St-François, tel qu'indiqué sur un plan de la ligne de séparation entre le Haut et le Bas-Canada, fait en conformité de l'acte 23 Vic., chap. 21, et approuvé par ordre du Gouverneur en Conseil en date du 16 mars, 1861.

La dite adresse étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Résolu, — Qu'il soit envoyé un message au Sénat informant Leurs Honneurs que cette chambre a adopté une adresse à Sa Majesté concernant les limites ouest, nord et est de la province de l'Ontario, et déclarant qu'il est désirable qu'un acte du parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande soit passé pour les fixer, et priant Leurs Honneurs de se joindre à cette chambre au sujet de la dite adresse.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Et la chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Mardi, 30 avril 1889.

La chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pour construire un chemin de fer, à titre d'entreprise de l'Etat, entre un point de jonction sur la ligne du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à ou près de Harvey, dans la province du Nouveau-Brunswick, et un point de raccordement avec l'Intercolonial à ou près de Salisbury, dans la dite province.

(En comité.)

Résolu, — Qu'il est expédient de construire un chemin de fer, à titre d'entreprise de l'Etat, entre un point de jonction sur la ligne du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à ou près de Harvey, dans la province du Nouveau-Brunswick, et un point de raccordement avec l'Intercolonial à ou près de Salisbury ou Moncton, dans la dite province, ou quelque part entre Salisbury et Moncton, et que la somme de \$500,000 soit accordée pour la construction du dit chemin de fer.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance, de la chambre ce jour.

Sur motion de sir John A. Macdonald, secondé par sir Hector L. Langevin.

Résolu, — Que lorsque la chambre s'ajournera, elle restera adjournée jusqu'à 1.30 p.m., ce jour.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et quinze minutes, mardi matin, la chambre s'ajourne alors.

Mardi, 30 avril, 1889.

Une heure et demie, P. M.

PRIÈRE.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

M. Taylor, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

77. Copie certifiée du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 5 septembre 1888, relatif aux appels dans les causes criminelles portés devant le comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté. (*Documents de la session.*)

Rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation de la Chambre des Communes. (*Imprimé dans le journal seulement ; 20,000 copies brochées du rapport du sous-comité y attaché à être imprimées pour distribution, enveloppées séparément prêtes à être adressées et mises à la poste, et expédiées à chaque sénateur et député.*)

Votre comité a aussi examiné les documents suivants, et recommande qu'il ne soient pas imprimés, savoir :—

22j. Réponse à l'Ordre du 1er courant—Copie des études préliminaires faites au sujet du chemin de fer d'Annapolis à Liverpool, et du rapport de l'ingénieur, ainsi que de tous papiers et correspondance s'y rattachant.

22k. Réponse à l'Ordre du 11 courant—Copie de tous papiers, rapports, états et correspondance concernant la condition du chemin de fer subventionné par le parlement du Canada, s'étendant de l'extrémité ouest de l'embranchement sur Derby jusqu'à un point de raccordement avec le chemin de fer du Nord et de l'Ouest, dans le comté de Northumberland, N.-B. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et aucun de ses officiers et les propriétaires du dit chemin de fer au sujet de son exploitation.

22l. Réponse à l'Adresse du 11 écoulé—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et les compagnies de chemins de fer de Windsor et Annapolis et des comtés de l'Ouest au sujet de la fusion, sous le contrôle du gouvernement, des chemins de fer de l'Ouest de la Nouvelle-Ecosse ; aussi, copie des résolutions adoptées par la Chambre de Commerce de Halifax et l'Association des producteurs de fruits de la Nouvelle-Ecosse, sur le même sujet.

22b. Réponse à l'Adresse du 1er courant—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la Puissance et la corporation des pilotes pour le havre de Québec et au-dessous concernant le changement dans le tarif actuel du pilotage des vaisseaux pour le havre de Québec et au-dessous.

49i. Réponse à l'Adresse du 1er courant—Copie de toutes soumissions reçues par le département des Chemins de fer et Canaux en septembre et octobre 1888, pour l'élargissement des canaux de Cornwall et des Galops, y compris les quantités approximatives sur lesquelles ont été basées les dites soumissions, et les montants bruts. Aussi, copie de toute correspondance, rapports et ordres en conseil sur le même sujet, depuis que les dites soumissions ont été reçues.

74. Réponse à Adresse (du Sénat) du 1er avril 1889—Etat détaillé de la dépense annuelle qu'entraîne la fabrication de la lumière électrique pour l'usage du chemin de fer Intercolonial, et son emmagasinage sur les chars, aux stations de St. Jean et d'Halifax, et les noms des personnes chargées du service.

70. Réponse à Ordre du 11 courant—Copie de tous papiers et correspondance au sujet d'une réclamation de MM. A. et J. Adams pour pertes subies par le naufrage de leur navire "Carrier Dove" qui a été perdu par suite du changement de position des lumières à Crapaud Harbor, sans que le public en ait été prévenu.

76. Réponse à Adresse (Sénat)—Copie du rapport adressé au ministre des Travaux Publics par les commissaires sur les inondations du fleuve Saint-Laurent.

78. Réponse à Ordre du 9 avril 1888—Copie de la correspondance relative à la traduction en français du "Field Exercise," à partir du 23 juillet 1879, échangée tant entre le département de la Milice, avec le lieutenant-colonel Audet, qu'entre l'un d'eux et le gérant de la compagnie d'imprimerie canadienne de Montréal, et Benjamin Sulte, écr., et Gebbert-Berthiaume, et tout autre concernant la dite traduction.

Rapports des baptêmes, mariages et décès dans les districts de Chicoutimi, Gaspé, Iberville, Joliette, Montmagny et Saguenay, pour l'année 1888.

Etat des affaires de la compagnie Anglo-Canadienne de Prêts et Placements, à la date du 31 décembre 1888.

Etat concernant l'Hôpital Général et de Marine de Collingwood, pour l'année 1888.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Carling,

Résolu,—Que l'ordre de la Chambre de jeudi, le 18 courant, pour l'impression des second et troisième rapports du comité des comptes publics avec les documents et la preuve y annexés soit rescindé.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Carling,

Ordonné, que les second et troisième rapports du comité des comptes publics, de la présente session, avec la preuve et les rapports produits par le département, soient imprimés pour l'usage des membres, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, —Copie du Prospectus de la compagnie de chemin de fer de transport maritime de Chignectou, tel que publié dans le "London Times" en date du 19 mars 1889. (*Documents de la session, No 22n.*)

M. Dewdney, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Supplément du rapport du département de l'Intérieur pour l'année 1888, qui est un sommaire des rapports des colonies de Londres, des crofters, acandinaves, hongroises, allemandes, islandaises et de l'Eglise, par Rufus Stephenson. (*Documents de la session, No 15a.*)

M. Dewdney présente aussi la réponse à un ordre de la Chambre, du 16 avril 1888, pour un état indiquant tout le scrip émis par le gouvernement du Canada, pour toutes fins quelconques, dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, les dates et les montants des diverses émissions, et les fins pour lesquelles le scrip a été émis, le mode ou les modes de rachat, le montant de chaque émission rachetée jusqu'à présent et la balance non encore rachetée à la date du 1er mars 1888. (*Documents de la session, No 80.*)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 1er avril 1888, pour copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1888, entre le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario, au sujet des arrérages d'annuités dûs aux Sauvages qui ont rétrocédé leurs terres, aux termes du Traité Robinson, et de la concession d'une réserve à la bande des Chippewas du lac Témiscamingue. (*Documents de la session, No 44c.*)

Et aussi,—la réponse supplémentaire, conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique Canadien, et donnant des détails concernant,—

1. Le choix de la route ;
2. Le progrès des travaux ;
3. Le choix ou la réserve des terres ;
4. Le paiement de deniers ;
5. La construction des embranchements ;
6. Le progrès des travaux sur les embranchements ;
7. Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
8. Les conditions particulières requises par l'acte relatif des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;
10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (*Documents de la session, No 36b.*)

M. Tupper, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 1er avril 1889, pour copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les locataires du droit de pêche sous permis, dans la rivière Matane, ainsi que la correspondance à ce sujet avec les propriétaires riverains, et rapport sur leur opposition au permis, etc. (*Documents de la session, No 58c.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1889, pour un état indiquant,—

1. Le nombre d'immigrants arrivés aux divers ports d'entrée du Canada, chaque année, depuis le 1er janvier 1867, au 1er janvier 1889, leurs diverses professions, et le nombre dans chaque profession.
2. Le nombre de ceux qui se sont fixés en Canada et de ceux qui se sont rendus aux Etats-Unis, chaque année.
3. Le nombre de ceux qui se sont rapportés aux divers bureaux d'immigration, chaque année, durant la même période.
4. Le montant dépensé annuellement pour fins d'immigration. (*Documents de la session, No 81.*)

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Lettre de l'ingénieur en chef des travaux publics concernant l'état et la condition du chemin entre les villes de Dundas et Galt. (*Documents de la session, No 82.*)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Rapport sur la falsification des substances alimentaires, qui est le supplément No. III du rapport du département du Revenu de l'Intérieur, pour 1888. (*Documents de la session, No 4c.*)

M. Colby, du comité général de la Chambre pour considérer une certaine résolution concernant l'entreprise du gouvernement, entre un point de jonction sur la ligne du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à ou près de Harvey, dans la province du Nouveau-Brunswick, et un point de raccordement avec l'Intercolonial à ou près de Salisbury, dans la dite province, ou quelque part entre Salisbury et Moncton, etc., fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de construire un chemin de fer, à titre d'entreprise de l'Etat, entre un point de jonction sur la ligne du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à ou près de Harvey, dans la province du Nouveau-Brunswick, et un point de raccordement avec l'Intercolonial à ou près de Salisbury ou Moncton, dans la dite province, ou quelque part entre Salisbury et Moncton, et que la somme de \$500,000 soit accordée pour la construction du dit chemin de fer.

La dite résolution étant lue la seconde fois ;

Sir John A. Macdonald propose, secondé par Sir Hector L. Langevin,—que la dite résolution soit maintenant adoptée.

M. Weldon (St-Jean) propose comme amendement, secondé par M. Ellis, que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—il soit Résolu,—Que cette Chambre ne devrait prendre aucune action pour autoriser la construction par le gouvernement du Canada d'une autre ligne de chemin de fer entre Harvey et Salisbury ou Moncton, tant qu'une étude convenable de la route projetée et que des estimations fidèles de son coût probable n'aient été soumises au parlement, et tant que l'expérience n'aura pas prouvé que le chemin de fer existant entre les points sus-nommés n'est pas suffisant aux besoins des voyageurs et du fret.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Doyon,</i>	<i>Mills (Bothwell),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Beausoleil,</i>	<i>Edwards,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brien,</i>	<i>Ellis,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Richd)</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Préfontaine,</i>	<i>Weldon (St Jean), et</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Ste. Marie,</i>	<i>Wilson (Elgin).—34.</i>
<i>Colter,</i>	<i>Mackenzie,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Laurie (Lieut-Génl.),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bosvert,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald (Sir John)</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ferguson (L'ds & Gren.)</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Thompson (Sir John),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Monplaisir,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Weldon (Albert),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Joncas,</i>	<i>Perley,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Davin,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Porter,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Davis,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Prior,</i>	<i>Wood (Westm'd), et</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wright.—70.</i>
<i>Denison,</i>	<i>Labelle,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, que la dite proposition soit maintenant adoptée ;

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Mackenzie,—que la dite résolution ne soit pas maintenant adoptée vu que le chemin de fer de Témiscouata a déjà été construit entièrement sur le territoire canadien depuis la Rivière du Loup jusqu'à Edmonton, sur la rivière St. Jean, et vu qu'il est possible

de réduire considérablement la distance de Montréal à Moncton par ce chemin, et qu'en somme cette route ne peut être que de quelques milles plus longue que le chemin appelé Ligne Courte qui traverse l'Etat du Maine; et attendu qu'il est maintenant proposé de construire une ligne entre Harvey et Salisbury entièrement aux frais du public, la dite résolution ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit renvoyée en comité général afin de prescrire que le dit chemin de fer de Témiscouata aura plein permis de circulation sur la dite ligne s'étendant de Harvey à Salisbury.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; elle est résolue négativement.

La dite résolution est alors adoptée.

Ordonné, que Sir John A. Macdonald ait la permission de présenter un bill pourvoyant à la construction et à l'exploitation d'un chemin de fer de Harvey à Salisbury ou Moncton, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Sir John A. Macdonald propose, secondé par sir Hector L. Langevin,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Weldon (St-Jean) propose comme amendement, secondé par M. Mills (Bothwell).—Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: renvoyé de nouveau à un comité général afin d'amender la seconde clause en prescrivant que les obligations y mentionnées constitueront un premier lien ou charge sur le dit chemin de fer et auront la priorité sur toutes les obligations émises par la dite compagnie.

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Armstrong,
Bain (Wentworth),
Beausoleil,

Charlton,
Colter,
Doyon,

Jones (Halifax),
Lovitt,
McMullen,

Ste. Marie,
Sriver,
Somerville,

<i>Brien,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Weldon (St. Jean), et</i>
<i>Cartwright (Sir Richd)</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson (Elgin).—27.</i>
<i>Casey,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Préfontaine,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Jones (Digby),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Desaulniers,</i>	<i>Langevin (Sir Hector) Skinner,</i>	<i>Small,</i>
<i>Boisvert,</i>	<i>Dewaney,</i>	<i>La Rivière,</i>	<i>Macdonald (Sir John), Taylor,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Macdowall,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>McCulla,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Ferguson (L'ds & Gren)</i>	<i>Madill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mara,</i>	<i>Wallace,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Porter,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Putnam,</i>	<i>Wilmot, et</i>
<i>Davis,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Ross,</i>	<i>Wood (Westm'l'd)—48.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Curran propose, secondé par M. Brown,—Que le neuvième rapport du comité mixte des Impressions du parlement, présenté ce jour, soit renvoyé au dit comité afin de considérer la décision prise au sujet d'une adresse demandant copie du rapport des commissaires sur les inondations du fleuve St. Laurent.

Objection étant faite quant à la régularité de la proposition;

M. l'Orateur-Suppléant déclare alors la proposition hors d'ordre, parce qu'elle n'a pas été précédée d'un avis.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions à l'effet d'amender l'acte concernant les juges des cours provinciales.

(En comité.)

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'acte concernant les juges des cours provinciales et de prescrire que les salaires de treize juges de la Cour Supérieure dans la province de Québec, qui sont domiciliés à Montréal ou Québec, (non compris le juge du district de Terrebonne) seront de \$5,000 par année.

2. Résolu,—Que les salaires des juges des cours des comtés de Cariboo, New-Westminster, Yale et Nanaïmo, dans la province de la Colombie-Anglaise, seront de \$2,400 par année.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby, fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lus comme suit :

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'acte concernant les juges des cours provinciales et de prescrire que les salaires de treize juges de la Cour Supérieure dans la province de Québec, qui sont domiciliés à Montréal ou Québec, (non compris le juge du district de Terrebonne) seront de \$5,000 par année.

2. Résolu,—Que les salaires des juges des cours de comté de Cariboo, New-Westminster, Yale et Nanaimo, dans la province de la Colombie-Anglaise, seront de \$2,400 par année.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant les Statuts Révisés, chapitre cent trente-huit, concernant les juges des cours provinciales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède, à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte relatif aux connaissements," étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu;

M. Foster propose, secondé par M. Bowell,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Ross propose comme amendement, secondé par M. Hickoy,—Que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: Il soit Résolu,—Que cette Chambre regrette qu'aucune

proposition pour une subvention en terres en aide à la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est n'ait été soumise au Parlement.

Et la question étant mise sur l'amendement,—elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale;—elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'une maison et dépendances pour servir de quartiers au commandant du Collège Militaire Royal, à Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à payer les dépenses se rapportant à la convention de l'Association Américaine pour l'avancement des Sciences, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une ligne de steamers faisant le service entre les ports d'Halifax et Saint-Jean, N.-B., ou l'un d'eux, et les Antilles et l'Amérique du Sud, ou l'un des deux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Mercredi, 1er mai 1889.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Colby informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'une maison et dépendances pour servir de quartiers au commandant du Collège Militaire Royal, à Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à payer les dépenses se rapportant à la convention de l'Association Américaine pour l'avancement des Sciences, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une ligne de steamers faisant le service entre les ports d'Halifax et Saint-Jean, N.-B., ou l'un d'eux, et les Antilles et l'Amérique du Sud, ou l'un des deux, pour l'année finissant le 30 juin 1890.

La première résolution étant lue la seconde fois; et la question étant proposée, que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution;

M. McMullen propose comme amendement, secondé par M. Somerville,—Que la dite résolution ne soit pas adoptée, mais qu'il soit Résolu,—Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par le ministre de la Milice que l'on se propose d'acheter une maison d'habitation pour le commandant du Collège Militaire Royal située à l'extrémité opposée de la cité de Kingston, à une distance d'environ un mille et demi du dit collège. Que s'il est nécessaire d'avoir une maison pour le commandant,

la dite maison devrait être érigée sur les terrains contigus au dit collège, et que le dit achat est inopportun et constitue un mauvais emploi des deniers publics.

Et la question étant mise sur l'amendement; la Chambre se divise:—et elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale;

Résolu, que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution.

Les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général, pour considérer une certaine résolution concernant un contrat à intervenir avec la compagnie de chemin de fer et de steamers de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient, afin de permettre à la compagnie de chemin de fer et de steamers de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan de compléter sa voie ferrée de Régina à quelque point sur la branche sud de la rivière Saskatchewan à ou près de Saskatoon, et de là vers le nord jusqu'à Prince Albert, de passer un contrat avec la dite compagnie pour le transport des hommes, approvisionnements, matériaux et malles, pour une période de 20 ans, et de payer pour ce service, pendant la dite période, \$80,000 par an, de la manière suivante, savoir:—La somme de \$50,000 à être payée annuellement lors de la construction de la voie jusqu'à un point à ou près de Saskatoon, le dit paiement devant compter à dater de l'achèvement de la voie ferrée jusqu'à ce point; et la balance de \$30,000, à être payée annuellement lorsque la voie s'étendra jusqu'à Prince-Albert,—le dit paiement devant compter à dater de l'achèvement de la voie en dernier lieu mentionné. Pourvu que, dans le cas où la seconde portion de la dite voie ferrée ne serait pas construite et en opération jusqu'à Prince-Albert dans les deux ans qui suivront son achèvement jusqu'à la branche-sud de la Saskatchewan, comme susdit, le paiement de \$50,000 soit suspendu jusqu'à ce que la totalité de la voie soit terminée jusqu'à Prince-Albert.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient, afin de permettre à la compagnie de chemin de fer et de steamers de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan de compléter sa voie ferrée de Régina à quelque point sur la branche sud de la rivière Saskatchewan à ou près de Saskatoon, et de là vers le nord jusqu'à Prince Albert, de passer un contrat avec la dite compagnie pour le transport des hommes, approvisionnements, matériaux et malles, pour une période de 20 ans, et de payer pour ce service, pendant la dite période, \$80,000 par an, de la manière suivante, savoir:—La somme de \$50,000 à être payée annuellement lors de la construction de la voie jusqu'à un point à ou près de Saskatoon, le dit paiement devant compter à dater de l'achèvement de la voie ferrée jusqu'à ce point; et la balance de \$30,000, à être payée annuellement lorsque la voie s'étendra jusqu'à Prince-Albert,—le dit paiement devant compter à dater de l'achèvement de la voie en dernier lieu mentionnée. Pourvu que, dans le cas où la seconde portion de la dite voie ferrée ne serait pas construite et en opération jusqu'à Prince-Albert dans les deux ans qui suivront son achèvement jusqu'à la branche sud de la Saskatchewan, comme susdit, le paiement des \$50,000 soit suspendu jusqu'à ce que la totalité de la voie soit terminée jusqu'à Prince-Albert.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Dewdney ait la permission de présenter un bill concernant une certaine convention y mentionnée avec la compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Hickey fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant le Statut Révisé concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir John Thompson,

Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera, elle reste ajournée jusqu'à 11 a.m., ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:

Bill intitulé: "Acte modifiant l'acte concernant les droits d'auteur, chapitre soixante-deux des Statuts Révisés."

Bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte des inspecteurs-mesureurs, chapitre cent trois des Statuts Révisés."

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures, mercredi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à onze heures, a.m., ce jour.

Mercredi, 1er mai 1889.

Onze heures, a.m.

PRIÈRE.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante :—

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra à la salle des séances du Sénat pour proroger la session du Parlement du Canada, jeudi, le 2 mai, à 3 p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

CHARLES COLVILLE,
Capitaine,
Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'honorable Orateur
de la Chambres des Communes.

Un bill concernant une certaine convention y mentionnée avec la compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du lac Long et de la Saskatchewan, est en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1889, la somme de \$2,090,177.23 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1890, la somme de \$25,643,275.93 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport des résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1889, la somme de \$2,090,177.23 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1890, la somme de \$25,643,275.93 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1889, et le 30 juin 1890, et pour autres fins se rattachant au service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence lu la seconde fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Taylor, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

22m. Papiers, correspondance, etc., concernant les subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction de certains chemins de fer comme suit :—

Chemin de fer de St. Césaire à St. Paul d'Abbotsford.

“ de Québec à Murray Bay.

“ du Pacifique d'Ontario Sud.

Cie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa.

“ “ du Lac Témiscamingue depuis Mattawa jusqu'au pied du Long Sault.

Chemin de fer de Shuswap à Okanagan.

“ de Chicoutimi.

Cie du chemin de fer Central de Ste. Catherine et Niagara.

“ “ du Grand Tronc, Baie Georgienne et Lac Erié.

“ “ de Hereford.

Chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix.

Cie du chemin de fer de la Vallée de Cornwallis.

“ Tunnel de Ste Claire.

Chemin de fer du comté de Drummond.

Cie du chemin de fer de Pontiac à Renfrew.

Chemin de fer de jonction de la Massawippi.

Cie du chemin de fer Grand Oriental.

Chemin de fer de Gananoque, Perth et Baie de James.

Cie du chemin de fer des Mille Iles.

“ “ de Brockville, Westport et Sault Ste Marie.

Chemin de fer de Maskinongé et du Lac Nipissingue.

Cie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec.

“ “ des Joggins. (*Documents de la session.*)

36b. Réponse supplémentaire, conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

1. Le choix de la route;
2. Le progrès des travaux;
3. Le choix ou la réserve des terres;
4. Le paiement de deniers;
5. La construction des embranchements;
6. Le progrès des travaux sur les embranchements;
7. Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises;
8. Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent;

9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état;

10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (*Documents de la session*).

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

22n. Copie du prospectus de la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou, tel que publié dans le "London Times", en date du 19 mars, 1889.

44c. Réponse à Adresse du 1er courant, — Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1888, entre le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario, au sujet des arrérages d'annuités dûs aux Sauvages qui ont retrocédé leurs terres, aux termes du Traité Robinson, et de la concession d'une réserve à la bande des Chippewas du Lac Témiscamingue.

51b. Réponse à Ordre du 8 courant, — Copie de toute correspondance échangée entre M. Allan Knight ou son avocat et le gouvernement du Canada ou aucun de ses officiers au sujet d'une demande d'indemnité pour dommages résultant de la construction de l'embranchement d'Indian Town sur l'Intercolonial. Aussi copie de tout rapport fait par aucun des officiers du gouvernement sur le même sujet.

51c. Réponse à Ordre du 11 courant, — Copie de toutes lettres, rapports et correspondance échangée entre M. Geo. R. Parker et le gouvernement ou aucun de ses officiers, et aussi entre le gouvernement et ses officiers au sujet des réclamations pour dommages ou expropriations de terres faites en rapport avec le chemin de fer d'embranchement sur Derby.

58c. Réponse à Ordre du 1er courant, — Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les locataires du droit de pêche sous permis, dans la rivière Matane, ainsi que la correspondance à ce sujet avec les propriétaires riverains, et rapport sur leur opposition au permis, etc.

69b. Réponse à Ordre du 11 écoulé, — Copie de toutes pétitions adressées au gouvernement par les habitants de la partie riveraine du township de Yonge, comté de Leeds, Ont., demandant que le creek Jones soit déclaré cours d'eau non navigable, et qu'il soit permis au conseil municipal de construire un pont fixe sur le dit creek. Aussi, copie du rapport de l'ingénieur à ce sujet.

80. Réponse à Ordre du 16 avril, 1888—Etat indiquant tout le scrip émis par le gouvernement du Canada, pour toutes fins quelconques, dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, les dates et les montants des diverses émissions, et les fins pour lesquelles le scrip a été émis, le mode ou les modes de rachat, le montant de chaque émission rachetée jusqu'à présent et la balance non encore rachetée à la date du 1er mars, 1888.

81. Réponse à Ordre du 25 février dernier—Etat indiquant,—

(1) Le nombre d'immigrants arrivés aux divers ports d'entrée du Canada, chaque année, depuis le 1er janvier, 1867, au 1er janvier, 1889, leurs divers professions, et le nombre dans chaque profession.

(2) Le nombre de ceux qui se sont fixés au Canada et de ceux qui se sont rendus aux États-Unis, chaque année.

(3) Le nombre de ceux qui se sont rapportés aux divers bureaux d'immigration, chaque année, durant la même période.

(4) Le montant dépensé annuellement pour fins d'immigration.

82. Lettre de l'ingénieur en chef des travaux publics concernant l'état et la condition du chemin entre les villes de Dundas et Galt.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution à l'effet d'autoriser l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer y mentionnées.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions en terre ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—

A la compagnie de Houille et de Navigation du Nord-Ouest (limitée), en sus de l'octroi prescrit par la clause 1 de l'acte 48-49 Vic., chap. 60, des terres fédérales n'excédant pas en étendue 2,600 acres pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie depuis la station de Dunmore, sur la ligne du Pacifique Canadien, jusqu'à Lethbridge, sur la rivière du Ventre, terminus actuel du dit chemin de fer, distance de 109½ milles,—cet octroi additionnel devant être fait seulement si la voie du dit chemin de fer a la largeur réglementaire.

Aussi,—à la même compagnie, des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie depuis Lethbridge jusqu'à la frontière Internationale, distance d'environ 50 milles.

A la compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim, des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie, depuis la station Cheadle, sur la ligne du Pacifique Canadien, jusqu'à son terminus à un point dans ou près le township 29, rang 23, à l'ouest du 4ème méridien, distance d'environ 55 milles.

A la compagnie du chemin de fer du Nord Ouest du Canada, des terres fédérales n'excédant pas en étendue 10,000 acres pour chaque mille de chemin de fer de la compagnie, depuis Calgary, sur la ligne du Pacifique Canadien, en se dirigeant vers le nord jusqu'à un point sur la branche nord de la rivière Saskatchewan, à ou près de Edmonton, distance d'environ 210 milles.

Aussi,—à la même compagnie, des terres fédérales n'excédant pas en étendue 10,000 acres pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie depuis Calgary, en se dirigeant au sud vers Lethbridge, distance d'environ 120 milles.

A la compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,000 acres pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie, depuis Portage-la-Prairie jusqu'à l'extrémité sud du lac Manitoba, distance d'environ 17 milles.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions en terres ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—

A la compagnie de Houille et de Navigation du Nord-Ouest (limitée), en sus de l'octroi prescrit par la clause 1 de l'acte 48-49 Vic., chap. 60, des terres fédérales n'excédant pas en étendue 2,600 acres pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie depuis la station de Dunmore, sur la ligne du Pacifique Canadien, jusqu'à Lethbridge, sur la rivière du Ventre, terminus actuel du dit chemin de fer, distance de 109½ milles,—cet octroi additionnel devant être fait seulement si la voie du dit chemin de fer a la largeur réglementaire.

Aussi,—à la même compagnie, des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie depuis Lethbridge jusqu'à la frontière Internationale, distance d'environ 50 milles.

A la compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim, des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres pour chaque mille du chemin de fer

de la compagnie, depuis la station Cheadle, sur la ligne du Pacifique Canadien, jusqu'à son terminus à un point dans ou près le township 29, rang 23, à l'ouest du 4ème méridien, distance d'environ 55 milles.

A la compagnie du chemin de fer du Nord-Ouest du Canada, des terres fédérales n'excedant pas en étendue 10,000 acres pour chaque mille de chemin de fer de la compagnie, depuis Calgary, sur la ligne du Pacifique Canadien, en se dirigeant vers le nord jusqu'à un point sur la branche nord de la rivière Saskatchewan, à ou près de Edmonton, distance d'environ 210 milles.

Aussi,—à la même compagnie, des terres fédérales n'excedant pas en étendue 10,000 acres pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie depuis Calgary, en se dirigeant au sud vers Lethbridge, distance d'environ 120 milles.

A la compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, des terres fédérales n'excedant pas en étendue 6,000 acres pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie, depuis Portage-la-Prairie jusqu'à l'extrémité sud du lac Manitoba, distance d'environ 17 milles.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'octroi de terres mentionné dans la clause 3 de l'Acte 49 Vic., chap. 11, en faveur du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à appliquer l'octroi de terres prescrit par la clause 3 de l'Acte 49 Vic., chap. 11 pour la ligne du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle, et d'environ 240 milles en longueur, à la ligne du chemin de fer de la dite compagnie, tel qu'autorisé par l'Acte concernant la compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle passé durant la présente session du parlement, aux mêmes termes, et sujet aux mêmes conditions que pour l'octroi ci-dessus mentionné autorisé à être fait à la dite compagnie par le dit acte.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à appliquer l'octroi de terres prescrit par la clause 3 de l'Acte 49 Vic., chap. 11 pour la ligne du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle, et d'environ 240 milles en longueur, à la ligne du chemin de fer de la dite compagnie, tel qu'autorisé par l'Acte concernant la compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle passé durant la présente session du parlement, aux mêmes termes, et sujet aux mêmes conditions que pour l'octroi ci-dessus mentionné autorisé à être fait à la dite compagnie par le dit acte.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Dewdney ait la permission de présenter un bill autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, —lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pour décharger la ville de Cobourg du paiement de la balance due par la dite ville aux termes de l'Acte 49 Vic., chap. 3, à certaines conditions y mentionnées.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra, aux conditions qui lui paraîtront convenables, décharger la corporation de la ville de Cobourg du paiement de la balance due par la dite corporation en vertu de l'Acte du parlement du Canada, 49 Vic., chap. 33, intitulé : " Acte à l'effet de libérer la corporation de la ville de Cobourg," et de tout intérêt actuellement impayé sur cette balance. Pourvu toujours que l'une des conditions de telle décharge soit que la dite corporation abandonnera toutes réclamations qu'elle a au sujet du chemin de Port Hope au Lac Rice, soit en ce qui concerne la perception des péages ou en toute autre manière.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Colby fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra, aux conditions qui lui paraîtront convenables, décharger la corporation de la ville de Cobourg du paiement de la balance due par la dite corporation en vertu de l'Acte du parlement du Canada, 49 Vic., chap. 33, intitulé : " Acte à l'effet de libérer la corporation de la ville de Cobourg," et de tout intérêt actuellement impayé sur cette balance. Pourvu toujours que l'une des conditions de telle décharge soit que la dite corporation abandonnera toutes réclamations qu'elle a au sujet du chemin de Port Hope au Lac Rice, soit en ce qui concerne la perception des péages ou en toute autre manière.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill à l'effet de décharger la corporation de la ville de Cobourg.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Hickey,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le dixième rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présenté ce jour.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Hickey,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le neuvième rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, sauf le paragraphe 76,— Réponse à une Adresse (du Sénat)—Copie du rapport adressé au ministre des Travaux Publics par les commissaires sur les inondations du fleuve Saint-Laurent qui sera imprimé (sans les plans) pour l'usage des députés et pour lequel la règle 94 est suspendue.

M. Carling, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre, —Statistiques criminelles pour 1887. (*Documents de la session, No 5c.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté une adresse à Sa Majesté la Reine au sujet des limites ouest, nord et est de la province d'Ontario, et déclarant qu'il est désirable qu'un acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, soit passé pour les fixer, en remplissant le blanc avec les mots " le Sénat et "

Et aussi, le Sénat a adopté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté au sujet des limites ouest, nord et est de la province d'Ontario, et déclarant qu'il est désirable qu'un acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande soit passé pour les fixer, et à laquelle il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu, que cette Chambre concoure dans l'adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté, au sujet des limites ouest, nord et est de la province d'Ontario, et déclarant qu'il est désirable qu'un acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande soit passé pour les fixer, en la manière que Son Excellence jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône, en remplissant le blanc avec les mots " et les Communes."

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté la dite adresse, en remplissant le blanc avec les mots " et les Communes."

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé: " Acte à l'effet de modifier ne nouveau l'Acte des terres fédérales," sans amendement;

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à demain, à onze heures a.m.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à onze heures a.m., demain.

Jeudi, 2 mai 1889.

Onze heures, A.M.

PRIÈRE.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill intitulé : " Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques."

Bill intitulé : " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1889 et le 30e jour de juin 1890, et pour d'autres objets liés au service public."

Bill intitulé : " Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées."

Bill intitulé : " Acte modifiant les Statuts Revisés, chapitre cent trente-huit, concernant les juges des cours provinciales."

Bill intitulé : " Acte concernant une certaine convention y mentionnée avec la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du lac Long et de la Saskatchewan."

Bill intitulé : " Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer."

Bill intitulé : " Acte à l'effet de décharger la corporation de la ville de Cobourg."

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 1er avril 1889, pour copie de toutes requêtes, correspondance et documents relatifs à la prolongation, à travers le terrain des fortifications de la cité de Québec, de la rue McMahon jusqu'à la rue d'Aiguillon. (*Documents de la session, No 62a*)

Et aussi, — la réponse à un ordre de la Chambre, du 18 mars 1889, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et les officiers ou soldats du 15ème bataillon, demandant de l'aide pour la construction d'une salle d'exercices militaires à Belleville, et des rapports adressés au gouvernement touchant l'apropos de donner l'aide demandée. (*Documents de la session, No 71.*)

Un message est reçu de Son Excellence le gouverneur-général, par R. E. Kimber, écuyer, gentilhomme huissier de la Verge Noire :—

M. l'Orateur,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-général d'informer cette Chambre que c'est le bon plaisir de Son Excellence que les membres de cette Chambre se rendent dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Excellence qui donne alors, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants :—

Acte constituant en corporation la Cour suprême de l'Ordre indépendant des Forestiers.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Union.

Acte modifiant les Statuts révisés, chapitre soixante-dix-sept, concernant la sûreté des navires.

Acte pour faire droit à George McDonald Bagwell.

Acte pour faire droit à William-Henry Middleton.

Acte pour faire droit à Arthur Wand.

Acte pour faire droit à William Gordon Lowry.

Acte ayant pour objet de modifier de nouveau les différents actes relatifs au Bureau de commerce de la cité de Toronto.

Acte modifiant l'Acte des procès sommaires.

- Acte concernant le havre de Belleville, dans la province d'Ontario.
 Acte modifiant le Statut révisé concernant l'intérêt.
 Acte modifiant l'Acte des pêcheries, chapitre quatre-vingt-quinze des Statuts révisés.
 Acte à l'effet de prévenir la fraude dans la fourniture du lait aux fromageries, beurreries et manufactures de lait condensé.
 Acte concernant un prêt y mentionné fait à certains immigrants mennonites.
 Acte concernant les expropriations de terrains.
 Acte modifiant "l'Acte des Postes," chapitre trente-cinq des Statuts révisés du Canada.
 Acte autorisant l'octroi de pensions aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest.
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction du Nord-Ouest et du Lac des Bois.
 Acte modifiant "l'Acte des convictions sommaires," chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts révisés, et l'acte qui le modifie.
 Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur, chapitre trente-quatre des Statuts révisés.
 Acte modifiant de nouveau "l'Acte d'inspection générale," chapitre quatre-vingt-dix-neuf des Statuts révisés.
 Acte à l'effet d'étendre les dispositions de l'Acte d'extradition.
 Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur, chapitre soixante-deux des Statuts révisés.
 Acte modifiant l'Acte des inspecteurs-mesureurs, chapitre cent trois des Statuts révisés.
 Acte modifiant de nouveau "l'Acte des douanes," chapitre trente-deux des Statuts révisés.
 Acte modifiant de nouveau les Statuts révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral.
 Acte à l'effet de modifier de nouveau "l'Acte des terres fédérales."
 Acte à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.
 Acte relatif aux connaissements.
 Acte modifiant le Statut révisé concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest.
 Acte concernant les subventions aux steamers trans-océaniques.
 Acte modifiant les Statuts révisés, chapitre cent trente-huit, concernant les juges des cours provinciales.
 Acte concernant une certaine convention y mentionnée avec la Compagnie de chemin de fer et de vapeur de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan.
 Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.
 Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.
 Acte à l'effet de décharger la corporation de la ville de Cobourg.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier de cette Chambre dans les termes suivants: "Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ces bills."

Alors l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur Général comme suit:

"QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

"Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

‘ Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1889 et le 30e jour de juin 1890, et pour d’autres objets liés au service public, ’ que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner. ”

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill. ”

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre de Communes :

En vous déchargeant des laborieux travaux que vous a imposés la présente session du parlement, je suis heureux de pouvoir vous féliciter sur le nombre de mesures importantes et utiles qui ont été le résultat de vos délibérations.

J’ai tout lieu d’espérer que l’autorisation que vous avez donnée à mon gouvernement lui permettra de conclure un arrangement pour l’établissement efficace de communications par bateaux à vapeur, avec l’Europe et l’Asie, qui auront pour effet de développer largement le commerce du Canada, en même temps que le trafic passant sur ses voies de communication.

Vous avez de nouveau libéralement pourvu à l’extension des voies ferrées du Canada et à l’accroissement de leur efficacité.

L’acte relatif au cens électoral sera, je crois, une importante amélioration et aura pour effet d’apporter plus de certitude et d’économie dans l’application de cette partie de la loi.

La mesure par laquelle le système des procès expéditifs des criminels a été étendu aux provinces maritimes deviendra, sans aucun doute, une importante addition à notre procédure criminelle.

Il est agréable de constater que votre adresse relative aux frontières d’Ontario conduira à un prompt règlement de la principale question restée pendant jusqu’à présent contre cette province et le Canada, et qu’elle sera résolue d’une manière satisfaisante pour tous les intéressés.

L’amendement apporté à la loi relative aux droits d’auteurs aura, il faut l’espérer, l’effet de faire disparaître les inconvénients contre lesquels les imprimeurs et éditeurs du Canada ont eu à lutter depuis quelques années, sans commettre d’injustice envers les auteurs canadiens ou ceux des autres pays.

Vous avez pourvu à une plus grande efficacité et à l’économie dans le service postal, donné de plus amples facilités pour l’établissement de nos terres dans les territoires du Nord-Ouest, et augmenté la protection de la vie et la propriété sur nos navires.

Beaucoup d’autres mesures, quoique d’une importance moindre, seront néanmoins d’une grande utilité dans la conduite des affaires administratives.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Vous avez libéralement pourvu aux divers besoins du service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En me séparant de vous, je vous félicite de la prospérité qui se manifeste dans toutes les parties du Canada, ainsi que de l’augmentation du revenu, qui promet de suffire amplement aux crédits votés pour l’année.

J’espère sincèrement que pendant la saison qui s’ouvre, les travaux de notre population seront bénis de la Divine Providence, et que lorsque j’aurai à vous réunir de nouveau, je pourrai renouveler les félicitations que je vous ai déjà exprimées sur le bien-être et les progrès marqués du Canada.

Alors, l’honorable Président du Sénat dit :

Honorables Messieurs du Sénat et Messieurs de la Chambre des Communes,

C’est le plaisir de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, que ce parlement soit prorogé jusqu’à mardi, le onze juin prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé à mardi, le onze juin prochain.

I N D E X

DU

VINGT-TROISIEME VOLUME.

52 VICTORIA, 1889.

A CTES FRAUDULEUX :

1. Comité spécial nommé pour s'enquérir des actes frauduleux qui se sont pratiqués en différentes parties du Canada, par lesquels des fermiers et autres personnes ont été induits à donner leurs billets promissoires pour grains de semence, instruments agricoles, etc.; pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers; pour examiner les témoins sous serment, et permission d'employer un sténographe; 78e règle suspendue concernant ce comité, 29. Quorum réduit, 72. Rapport, 239. Ne sera pas imprimé, 253.
2. Bill à l'effet de prévenir la fraude par les marchands forains et agents à commission dans la vente des produits de pépinières, (M. Boyle). Ordonné, présenté, 28. Motion pour la 2e lecture; amendement proposé pour ajourner la 2e lecture à six mois; rejeté; bill lu la 2e fois et renvoyé à un comité spécial, 234.
3. Bill à l'effet de prévenir la fraude dans la fourniture du lait aux fromageries et beurreries (M. Burdett). Ordonné; présenté, 39. Lu la 2e fois; renvoyé à un comité spécial, 77. Comité fait rapport de temps à autre, 145. Bill rapporté avec des amendements, 155. En comité général; rapporté; passé, 172. Par le Sénat avec des amendement, 271. Ordre pour la considération des amendements transféré des Bills et Ordres Publics aux Ordres du Gouvernement, 288. Amendements du Sénat adoptés, 292. S. R., 405. (52 Vic., c. 43.)

ADAMS, MM. A. et J. :—Voir 46 des documents de la session.

Adresses :

A SA MAJESTÉ LA REINE :

1. Résolution pour une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir faire soumettre une mesure au parlement du Royaume-Uni, déclarant et prescrivant que les limites mentionnées dans la dite résolution constituent les limites ouest, nord et est de la province de l'Ontario, 384. Lue et adoptée; renvoyée à un comité spécial; adresse rapportée, 385. Adoptée; grossoyée; message au Sénat demandant son concours, 386. Le Sénat concoure, 403. Voir ci-dessous, 3. *Frontières de l'Ontario.*

ADRESSES—*Suite.*

A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL :

2. Résolution au sujet d'une adresse pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la session; lue et adoptée; renvoyé à un comité spécial; rapportée, 24. Adoptée, 25. Grossoyée; devant être présentée par ceux des membres qui font partie du Conseil Privé, 26. Réponse de S. E., 103.
3. Message du Sénat demandant le concours de la Chambre à l'adresse à Son Excellence, le priant de vouloir transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté au sujet des frontières de l'Ontario; adopté; message au Sénat, 403.

AFFAIRES CRIMINELLES :—Bill concernant les règles de cour au sujet des affaires criminelles (sir John Thompson). Ordonné; présenté, 76. Lu la 2e fois; en comité général; modifié, 132. Examiné; passé, 133. Par le Sénat avec des amendements, 191. Adopté, 229. S. R. 273. (52 Vic. c. 40).

AFFAIRES MUNICIPALES, MANŒUVRES DE CORRUPTION DANS LES :—Bill intitulée: "Acte concernant les manœuvres de corruption dans les affaires municipales;" du Sénat. Lu, 93. Lu la 2e fois; en comité général; modifié; examiné; passé avec l'amendement, 133. Sénat concoure, 146. S. R. 167. (52 Vic. c. 42.)

AFFAIRES PUBLIQUES :—Voir *Enquêtes sur les*.

AGENTS A COMMISSION DANS LA VENTE DES PRODUITS DE PÉPINIÈRES :—Voir *Actes frauduleux*, 2.

AGRICULTURE :

1. Rapport annuel du département de l'Agriculture, 59. Voir 2 *des documents de la session*.
2. Comité spécial nommé au sujet de l'agriculture et de la colonisation, 31, 34. Membres ajoutées, 34. Nom d'un membre substitué à celui d'un autre, 86. Permission d'employer un sténographe, 62. Rapport, 343-344. (Appendice No. 4). Imprimé dans le journal seulement.

ALBERTA, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE CHARBON D' :—Pétition demandant une charte, 26. Avis; bill, 39. Renvoyé au comité, 42. Rapporté avec des amendements, 65. En comité général; rapporté, 73. Motion pour la troisième lecture; amendement proposé pour renvoyer le bill en comité général afin d'insérer une clause prescrivant que le tarif maximum pour le charbon transporté n'excèdera par un centin par tonne et par mille; déclaré hors d'ordre (Voir *Questions*, 8); l'heure pour les bills privés étant expirée, la Chambre procède à la prise en considération des ordres du jour, 87. Motion pour la 3e lecture; amendement proposé, pour renvoyer le bill en comité général pour insérer une clause fixant le taux maximum pour le transport du charbon, 90. Rejeté; bill lu la 3e fois et passé, 91. Par le Sénat, 131. S. R. 167. (52 Vic., c. 50.)

ALBERTA ET ARTHABASKA, CIE DE CHEMIN DE FER D' :—Voir *Nord Occidental, Cie de chemin de fer du Canada*.

ALLOCATIONS SÉSIONNELLES AUX MEMBRES :—Voir *Députés*, 5, 6.

ANGLO-CANADIENNE, CIE DE PRÊTS ET PLACEMENTS :—Voir 3 *des documents de la session*.

ANIMAUX, ALIMENTATION DES :—Voir *Grain de semence et ensilage*.

ANIMAUX, CRUAUTÉ ENVERS LES :

1. Bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux et de modifier le ch. 172, S. R. C., intitulé : "Acte concernant la cruauté envers les animaux" (M. Brown). Ordonné; présenté, 28. Motion pour la 2^e lecture; amendement proposé par M. Tisdale pour ajourner la seconde lecture à six mois, 74. Rejeté; Bill lu la 2^e fois, 75. En comité général; comité se lève sans faire rapport, 109. Motion pour que la Chambre se forme de nouveau en comité général pour considérer de nouveau le bill; amendement proposé pour ajourner de nouveau la considération de ce bill à six mois, 113. Rejeté (par le vote prépondérant de M. l'Orateur), 114. Motion adoptée, 115. Chambre de nouveau en comité général; le comité se lève sans faire rapport, 151.
2. Pétitions en faveur du bill précédent, 36, 52, 105, 117, 124, 128, 146, 154, 160.
3. Pétitions contre le bill, 72, 105, 111, 117, 124, 152, 154.

ANNAPOLIS A LIVERPOOL, CHEMIN DE FER D' :—Voir 11 *des documents de la session*.

APPELS DANS LES CAUSES CRIMINELLES :—Voir 4 *des documents de la session*.

ARCHIVES :—Voir 5 *des documents de la session*.

ARMES À FEU :—Bill intitulé : "Acte modifiant le ch. 148 des S. R. C. intitulé : "Acte concernant l'usage abusif des armes à feu et autres;" du Sénat, 247. Lu, 254.

ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES :—Bill à l'effet d'obliger les propriétaires d'ascenseurs et monte-charges à prendre des mesures pour prévenir les accidents (M. Madill). Ordonné; présenté, 37. Lu la seconde fois et renvoyé à un comité spécial, 77. Comité recommande que ce bill ne soit pas passé, 173.

ASSINIBOIA, EDMONTON ET NIAGARA. CIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition demandant une charte, 42. Avis; bill, 44. Renvoyé au comité, 62. Rapporté avec des amendements, 99. En comité général; rapporté; passé, 107. Par le Sénat, 150. S. R., 168. (52 Vic., c. 53.)

ASSINIBOINE, CIE DE POUVOIR D'EAU DE L' :—Pétition demandant une charte, 48. Avis, 58. Bill, 86. Renvoyé au comité, 109. Rapporté avec des amendements, 200. En comité général; rapporté, 210. Passé, 211. Par le Sénat, 240. S. R. 273. (52 Vic., c. 88.)

ASSURANCE :—Voir 6-9 *des documents de la session*.

ASSURANCE DE LA PUISSANCE :—Voir *Puissance du Canada*.

ATLANTIQUE ET DU NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de la ligne, 71. Avis, 84. Bill, 86. Renvoyé au comité, 109. Rapporté avec des amendements, 129. En comité général; modifié; examiné; passé, 169. Par le Sénat, 219. S. R., 272. (52 Vic., c. 71.)

AUDITEUR GÉNÉRAL, RAPPORT DE L' :—Voir 10 *des documents de la session*.

AUSTRALIE ET NOUVELLE ZÉLANDE :—Voir *Steamers, service de*, 3.

- BAGWELL, GEORGE MACDONALD** :—Pétition demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Ella A. L. Bagwell, 38. Avis, 44. Bill et témoignages du Sénat, 199. Lue, 205. Renvoyé au comité, 232. Rapporté, 239. En comité général; rapporté, 255. Passé, 261. S. R. 404., (52 Vic. c. 107.)
- BAIE DE QUINTÉ, CIE DU PONT DE LA** :—Pétition demandant la passation d'un acte pour déclarer et définir le sens de certains mots dans sa charte, 76. Avis spécial, 100; Bill 102. Renvoyé au comité, 121. Rapporté, 148. En comité général; rapporté; passé, 157. Par le Sénat, 207. S. R., 272. (52 Vic., c. 87.)
- BANQUES D'ÉPARGNE DU GOUVERNEMENT** :—Voir 29 *des documents de la session*.
- BANQUES ET COMMERCE** :—Nomination du comité permanent, 31, 34. Membres ajoutés, 62. Nom d'un membre substitué à celui d'un autre, 86. Bills renvoyés, 63, etc. Rapports sur divers bills, 105, 125, 129, 132, 160, 208, 271. Rapport que le préambule d'un bill n'est pas prouvé, 132. Recommande le remboursement des honoraires, 132.
- BANQUES, LISTE DES ACTIONNAIRES** :—Voir 28 *des documents de la session*.
- BAPTÊME, MARIAGES ET SÉPULTURES** :—Voir 30 *des documents de la session*.
- BAPTISTES, MISSIONS DES** :—Pétitions demandant un acte prescrivant que les travaux des diverses sociétés des églises baptistes des provinces d'Ontario et Québec soient placés sous le contrôle des représentants des dites églises, 33, 36, 58, 71. Avis spécial, 58. Bill, 59. Renvoyé au comité, 73. Rapporté avec des amendements, 112. En comité général; rapporté; passé, 120. Par le Sénat avec un amendement, 150. Adopté, 156. Honoraires remboursés, 204. S. R., 168. (52 Vic., c. 105.)
- BARREAU DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, LOI DU** :—Voir 69 *des documents de la session*.
- BATEAUX A VAPEUR, INSPECTION DES** :—Bill modifiant de nouveau l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, ch. 78 des S. R. C. (M. Tupper). Ordonné; présenté, 209. Lu la 2^e fois; en comité général; rapporté; passé, 228. Par le Sénat, 256. S. R., 273. (52 Vic., c. 23). (Voir 31 *des documents de la session*).
- "BEAR RIVER", PORT DE** :—Pétition demandant la nomination d'un maître de havre au port de "Bear River." 203.
- BEAUHARNOIS, CANAL DE** :—Voir 32 *des documents de la session*.
- BELLE VALLÉE, BUREAU DE POSTE DE** :—Voir 147 *des documents de la session*.
- BELLEVILLE ET HASTINGS NORD, CIE DE CHEMIN DE FER DE** :—Voir 12 *des documents de la session*.
- BELLEVILLE, HAVRE DE** :—Bill concernant le havre de Belleville dans la province d'Ontario (M. Tupper). Ordonné; présenté, 174. Lu la 2^e fois; en comité général; rapporté; passé, 227. Par le Sénat avec des amendements, 256. Amendements du Sénat modifiés par les Communes, 263. Sénat concoure, 285. S. R., 405. (52 Vic., c. 35.)
- BELLEVILLE, SALLE D'EXERCICES MILITAIRES A** :—Voir 117 *des documents de la session*.
- BERLIN ET DU PACIFIQUE CANADIEN, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE** :—Pétition demandant un acte étendant le délai pour le commencement et la terminaison de sa ligne, 48. Avis spécial, 84. Bill, 85. Renvoyé au comité, 108. Rapporté avec des amendements, 144. En comité général; rapporté; passé, 157. Par le Sénat, 207. S. R., 272. (52 Vic., c. 75.)

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :

1. Rapport des bibliothécaires conjoints déposé sur le bureau, 20. (*Documents de la session* n° 33.)
2. Comité conjoint de la bibliothèque ; membres du Sénat, 77. Membres de la Chambre des Communes, 32. Premier rapport concernant les échanges faits pour la bibliothèque ; achat d'exemplaires de l'ouvrage de M. Gemmill sur le divorce, et copies reliées des journaux, 140. Second rapport, soumettant les rapports des sous-comités de l'audition et des échanges, 320-322.

BILLETS PROMISSOIRES :—Voir *Lettres de change*.

BILLETS :—Voir *Lettres de change*.

BILLOTS :—Voir 34-36 *des documents de la session*. *Subsides*, 7.

BILLS :

Bills Publics :

1. Bills affectant les dépenses des deniers publics et basés sur les résolutions rapportées de comités généraux (règle 88), 177. Bill imposant le paiement des honoraires, 158, 265. Bill se rapportant incidemment à la dépense de deniers publics ou imposant le paiement d'honoraires ; présenté et une résolution adoptée subséquentement et renvoyée au comité sur iceux, 159, 238. Bill pour réduire le taux de l'intérêt sur un prêt public, 264.
2. Bill présenté et lu *pro forma* avant de prendre en considération le discours du Trône, 18.
3. Bill lu la 1ère et la 2e fois dans la même séance, 383, 391.
4. Ordre pour la seconde lecture rescindé et bill retiré, 125, 234, 289.
5. Motion pour la seconde lecture d'un bill, rejetée, 224. Bill placé subséquentement sur la liste des ordres du jour pour seconde lecture, 226.
6. Bill lu la 2e fois et renvoyé immédiatement en comité général, 68. Renvoyé à un comité spécial, 77, 109.
7. Motion pour la seconde lecture d'un bill, refusée pour la raison que toute mesure imposant une charge devrait originer en comité général ; objection maintenue, 110. Voir *Questions*, 9.
8. Seconde lecture d'un bill remise à six mois, 234.
9. Ordre pour la seconde lecture d'un bill transféré des Bills et Ordres Publics aux Ordres du Gouvernement, 268, 288.
10. Ordre pour que la Chambre se forme en comité général sur un bill placé sur la liste des Ordres du Gouvernement, 277. Chambre de nouveau en comité général ; bill rescindé et retiré, 274.
11. Considération d'un bill en comité général remise à six mois, 233. Motion rejetée, 262.
12. Le président du comité général rapporte progrès sur un bill, 178.
13. Le comité général sur un bill se lève sans faire rapport, 109. La chambre (sur une motion spéciale) se forme de nouveau en comité général sur le même bill, 113. Et le comité se lève de nouveau sans faire rapport, 151.
14. Bill modifié en comité général et ordre de le prendre en considération un jour ultérieur, 151. Examiné immédiatement, 132, 133.

BILLS—Suite.

Bills Publics—Fin.

15. Bill renvoyé de nouveau en comité général pour être amendé, 277, 289. Renvoyé de nouveau à un comité général à la 3e lecture, 288, 299.
16. Motion pour renvoyer un bill en comité général, à la troisième lecture, déclarée hors d'ordre, 87. Voir *Questions*, 8.
17. Bill passé à plusieurs phases à la même séance, 68, 189. Sans être renvoyé au comité général, 259. Passé à toutes les phases à la même séance, 259, 391.
18. Titres de bills modifiés, 218, 230.
19. Bills ré-imprimés, 130.
20. Bills du Sénat lus le même jour qu'ils ont été présentés devant la Chambre, 98. A un jour ultérieur, 218.
21. Amendements de la Chambre des Communes à un bill du Sénat, 133, 263. Adoptés par le Sénat sans amendement, 146. Avec amendement, 314.
22. Amendements du Sénat à des bills des Communes examinés immédiatement, 393. Plus tard, 116, 263. Adoptés sans amendement, 227, etc. Avec amendements, 230, 260, 261, 268. Le Sénat les adopte, 285. Désapprouvés, 285. Insiste sur ses amendements, 285. Les Communes n'insistent pas sur leur amendement aux amendements du Sénat, 291.
23. Ordres pour considération des amendements du Sénat auront préséance, 259. Placés sur les Ordres du jour du Gouvernement, 238. Renvoyés au comité spécial qui a examiné le bill, 242.
24. *Bills privés* : Bills sanctionnés durant la session, 167, 272. A la clôture de la session, 404, 406.
25. Nomination du comité permanent, 30, 34. Bills renvoyés à ce comité, 62, 73. Rapports sur divers bills, 112, 129, 148, 204, 238, 253. Recommande le remboursement des honoraires, 129, 204. Que la 49e règle soit suspendue en ce qui regarde certains rapports (le temps pour recevoir les rapports étant expiré), 238. Fait rapport qu'il a modifié le préambule de certains bills, 204. Afin de mieux élucider certaines allégations énoncées dans le préambule du bill, le comité a cru opportun de prendre de nouveaux témoignages, 253.
26. Pétition lue et reçue le même jour que présentée, 85, 106.
27. Pétition demandant la permission de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai pour présenter telles pétitions, 90, 106. Comité des O. P. recommande que permission soit accordée, 154. Que permission ne soit pas accordée, 148.
28. Comité des O. P. fait un rapport défavorable sur plusieurs pétitions qui sont référés de nouveau à ce comité pour plus ample considération, 90.
29. Le comité fait rapport qu'une pétition n'est pas de nature à requérir la publication des avis ordinaires, parce que les amendements demandés sont devenus nécessaires par suite d'ambiguïté d'expressions dans la charte, 100.
30. Avis jugés suffisants seulement pour une partie de la prière d'une pétition, 106, 112.

BILLS—Suite.

Bills Privés—Suite.

31. Le comité constate que les avis n'ont pas été publiés en temps opportun, ou qui sont autrement défectueux, mais comme le délai sera pleinement expiré avant que le bill soit considéré par le comité, il recommande qu'ils soient jugés suffisants, 39, 58 etc.; les sociétés intéressées ont adressé une requête en faveur d'une mesure demandée, 58. Les intéressés ayant été dûment notifiés ont donné leur consentement, 112. L'avis n'a été publié que dans la cité d'Ottawa, mais comme il ressort des explications données par les pétitionnaires qu'il n'y a pas de journal publié dans les comtés intéressés, et que les journaux d'Ottawa sont très répandus dans ces comtés, le comité recommande que le dit avis soit suffisant, 58.
32. Comme votre comité est d'opinion qu'un avis ainsi rédigé n'est pas conforme à l'esprit et à l'intention de la 51^e règle qui requiert que la nature et l'objet de la demande soit clairement et nettement définis dans l'avis, il recommande que cet avis ne soit pas jugé suffisant. Le même avis recommandé subéquentement comme suffisant (la pétition étant renvoyée de nouveau pour plus ample considération) les promoteurs ont donné de nouvelles preuves à la satisfaction du comité, que dans ce cas particulier, aucuns droits ne seront affectés par suite de l'irrégularité de l'avis, 99.
33. Le comité trouve que l'avis n'a été publié que pendant trois semaines; mais comme les pouvoirs demandés ne sont pas de nature à affecter les intérêts de personnes autres que les pétitionnaires, votre comité recommande la suspension de la règle 51 au sujet de cette pétition, 66, 100. Mais comme les mesures projetées, si elles deviennent lois, ne viendront en conflit avec aucuns droits existants, mais qu'elles tendront à ouvrir et développer la région dans laquelle se feront les opérations des compagnies, le comité recommande que la règle 51 soit suspendue, 99. Comme aucun journal n'est publié, et que la mesure en instance ne paraît devoir léser aucuns droits existants, le comité recommande que la 51^e règle soit suspendue, 118.
34. 49^e règle suspendue sur la recommandation du comité; concernant la présentation des bills privés, 119, 129, 160. En ce qui concerne la présentation d'un rapport du comité des bills privés, 238. Suspendue sans la recommandation du comité, 253.
35. 51^e règle suspendue sur la recommandation du comité des O. P., 66, 67, 99, 119. Toutes les règles suspendues au sujet d'un certain bill, 259.
36. Bill lu et renvoyé au comité pendant la même séance (sur la recommandation des O. P.), 161.
37. Le comité rapporte le préambule d'un bill privé non prouvé, parce que le principe du bill est contraire à l'acte des assurances, 132. Parce que le projet d'un bill n'est pas dans l'intérêt public, 163. Parce que la mesure n'est point sous la juridiction du Parlement; vient en conflit avec une charte existante, 222. Le comité a modifié le préambule d'un bill afin de définir plus clairement l'objet visé par les promoteurs, 204. Afin de mieux élucider certaines allégations énoncées dans le préambule du bill, le comité a cru opportun de prendre de nouveaux témoignages, 253.
38. Bill renvoyé de nouveau (après rapport) pour plus ample considération, 169.
39. Bill retiré sur la recommandation du comité des bills privés, 222.
40. Honoraires remboursés sur bills privés conformément à la recommandation du comité des Bills Privés, 132, 152, 164, 204, 223. Sans la susdite recommandation (le bill était retiré au Sénat), 240.

BILLS—*Fin.**Bills Privés—Fin.*

41. Prolongation du temps pour recevoir les pétitions pour bills privés, 39. Pour présenter les bills privés, 39. Pour recevoir les rapports des comités sur les bills privés, 144, 200.
42. Les ordres du jour pour bills privés appelés à une heure fixe, en vertu de la 19^e règle, suspendant les affaires devant la Chambre, 87, 156.
43. La Chambre procède à la prise en considération des ordres du jour à l'expiration du temps accordé aux bills privés, interrompant les procédures sur un bill, 87, 230.

BLÉ ET FARINE :—Pétitions demandant de prendre en considération les changements dans les droits imposés sur le blé et la farine, 89, 105, 111, 139. Voir 95 *des documents de la session.*

BOIS DE CONSTRUCTION :—

1. Chambre en comité général concernant l'inspection, du choix et du mesurage du bois de construction ; recommandation de Son Excellence, 156. Chambre en comité général ; procédés interrompus par l'appel des bills privés, 156. Chambre de nouveau en comité général ; résolution rapportée accordant une annuité aux inspecteurs-mesureurs ; aussi pour le paiement de certains honoraires par les manufacturiers de bois de construction ; adoptée ; bill ; 158. (Voir *ci-dessous*, 2.)
2. Bill concernant l'inspection des bois de construction (M. Costigan). Ordonné ; présenté, 158. Ordre pour la 2^e lecture rescindé ; bill retiré, 289.
3. Pétitions contre le bill précédent, 246, 287.

BOITE DE SCRUTIN :—Comité spécial nommé pour examiner une boîte de scrutin inventée par John Waddell, 35. Membres ajoutés, 53. Rapport, 271.

BOITES CONTENANT DES FRUITS :—Voir *Paniers.*

BONS ET GARANTIES ENREGISTRÉS :—Voir 37 *des documents de la session.*

BOUILLOIRES DU CANADA, Cie d'Assurance et d'inspection des :—

Pétition demandant un acte donnant des pouvoirs additionnels, comme corps légalement constitué, 38. Avis, 44. Bill, 45. Renvoyé au comité, 63. Rapporté avec des amendements, 105. En comité général ; rapporté ; passé, 120. Par le Sénat, 157. S. R., 168. (52 Vic., c. 97.)

BRAN DE SCIE DANS LES COURS D'EAU :—Voir *Pêcheries*, 2. *La Have, rivière.*

BROWN, J. A.—Pétition demandant une indemnité pour dommages causés à son moulin par la construction d'une passe-migratoire dans son barrage, 154.

BUDGETS, SERVICE PUBLIC :—Voir 38-41 *des documents de la session.*

BUDGET :—Voir *Discours sur le budget.*

CALGARY, ALBERTA ET MONTANA, CIE DE CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 61. Avis, 65. Bill, 66. Renvoyé au comité, 92. Rapporté avec des amendements, 129. En comité général ; rapporté ; passé, 137. Par le Sénat, 161. S. R., 168. (52 vic., c. 51.)

CAMPBELL, CAPITAINE RONALD :—Voir 42 *des documents de la session.*

CANAUX ET STATISTIQUES DES :—Voir 43-45 *des documents de la session.*

CAP-BRETON, CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant qu'une ligne soit construite à travers chacune des deux moitiés de l'île, au lieu de la route choisie pour le chemin de fer, 111, 118, 140. Voir 13, 14 *des documents de la session Subsidés*, 7.

CAPITAINES ET SECONDS DE NAVIRES :—Bill modifiant l'acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires, ch. 73., S. R. C. (M. Tupper). Ordonné; présenté, 48. Lu la 2e fois, 63. En comité général; modifié; examiné; passé, 155. Par le Sénat avec des amendements, 219. Adopté, 227. S. R., 273. (52 Vic., c. 21.)

"CARRIER DOVE," NAUFRAGE DU :—Voir 46 *des documents de la session.*

CAUSES CRIMINELLES :—Voir *Appels dans les.*

CAUTIONNEMENTS :—Bill modifiant le chapitre 179 des S. R. C., concernant les cautionnements (M. Davis). Ordonné; présenté, 119.

CENDRES DE BOIS : Pétition demandant l'imposition d'un droit d'exportation sur les cendres de bois, 195.

CENS ÉLECTORAL, ACTE DU :—Voir 47 *des documents de la session.*

CENS ÉLECTORAL :—Bill modifiant de nouveau les S. R. C., ch. 5, concernant le cens électoral (Sir John Thompson). Ordonné; présenté, 28. Motion pour la 2e lecture; amendement proposé pour abroger l'acte du cens électoral, et qu'il est préférable de revenir au mode d'utiliser le cens électoral et les listes de voteurs des provinces; débat interrompu sur icelui par l'appel des bills privés, 223. Repris, 224. Amendement rejeté, 225. Bill lu la 2e fois; en comité général; rapporte progrès, 226, 227. Chambre de nouveau en comité général. Bill modifié, 236. Examiné, 237. Motion pour la 3e lecture; amendements proposés :— 1. Que le suffrage des adultes soit reconnu dans toutes les provinces qui l'ont adopté, et que les listes des voteurs préparées dans telle province pour fins provinciales, serviront pour les élections fédérales, 267. Rejeté, 2. Prescrivant que les voteurs auront droit de voter et seront qualifiés à voter aux termes des lois provinciales dans l'île du Prince-Edouard et la Colombie-Anglaise, 268. Rejeté. 3. Prescrivant que les listes préliminaires seront dressées d'après le dernier rôle d'évaluation et les listes provinciales; rejeté; bill lu la 3e fois et passé, 269. Par le Sénat avec un amendement, 322. Adopté, 375. S. R., 405. (52 Vic, ch. 9.) Voir 47 *des documents de la session. Subsidés*, 9.

CENTENAIRE A PHILADELPHIE, EXPOSITION DU :—Pétition de MM. George J. McDonald et Cie demandant de considérer leur réclamation pour dépenses encourues au sujet de certains articles fournis par eux pour l'exposition du centenaire à Philadelphie, 214.

CENTRE, CIE DU CHEMIN DE FER DES COMTÉS DU :—Pétition de la compagnie du chemin de fer du comté de Prescott pour certains amendements à sa charte, et pour changer le nom de la Cie en celui de "La Cie du chemin de fer des Comtés du Centre," 36. Avis spécial, 58. Bill, 59. Renvoyé au comité, 92: Rapporté avec des amendements, 129. En comité général; rapporté; passé, 137. Par le Sénat avec des amendements, 199. Adopté, 202. S.R., 272. (52 Vic. c. 80.)

CHAMBRE DES COMMUNES :

1. Chambre se rend auprès du gouverneur dans la Chambre du Sénat, à l'ouverture de la session, 1. À la clôture de la session, 404. Auprès du député gouverneur pendant la session, 167, 272.
2. Nomination des commissaires de l'économie interne, (31 Vic, c. 27), 37.
3. Comptes courants du comptable (tels qu'audités), 147.
4. Etats déposés sur le bureau de la chambre par le greffier, 146, 341.
5. Motion par M. Charlton, qu'à l'avenir M. l'Orateur quittera le fauteuil à minuit précis; motion retirée, 142.
6. Bill modifiant le ch. 11 des S. R. C., intitulé: "Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes," (M. Skinner). Ordonné; présenté, 148.
7. Bill modifiant le ch. 13 des S. R. C., intitulé: "Acte concernant la Chambre des Communes," (sir John Thompson). Ordonné; présenté, 148. Lu la 2e fois; en comité général, 109. Modifié; examiné; passé, 190. Par le Sénat, 219. S. R., 272. (52 Vic. c. 11.)
8. Réunions et ajournements de la chambre; siégeant après minuit, 143.
9. S'ajourne par respect pour la mémoire de feu l'honorable John Henry Pope, 218.
10. S'ajourne à cause du jour du Mercredi des Cendres, 127. Jour de l'Annonciation, 159.
11. S'ajourne plus tôt qu'à l'heure ordinaire pour le jour suivant, 386, 396, 403.
12. Devant siéger le samedi, 277, 315.

Travaux de la Chambre :

13. Les mesures du gouvernement devant avoir la priorité à certains jours. (Voir *Ordres du jour*). Voir *Députés*, 5, 6.

CHAPELAINS D'INSTITUTIONS PUBLIQUES:—Voir 50 *des documents de la session*.

CHARBON FOURNI AU GOUVERNEMENT:—Voir 51 *des documents de la session*.

CHARBON FOURNI AUX VAPEURS ET VOILIERS:—Pétitions demandant un acte obligeant tous les marchands de charbon de la Nouvelle-Écosse de recevoir et approvisionner tous les vapeurs et voiliers dans l'ordre régulier de leur arrivée au port, 89, 118, 128, 139.

CHEMINS DE FER ET CANAUX:—

1. Rapport annuel du département des chemins de fer et canaux, 77. Voir 52 *des documents de la session*.
2. Nomination du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, 30, 34. Membres ajoutés, 62. Bills renvoyés, 62, 63. Rapports sur différents bills, 65, 69, 118, 124, 128, 144, 154, 163, 178, 200, 222, 304. Rapport que le préambule d'un bill n'est pas prouvé, 163, 222. Qu'un bill soit retiré, 222. Recommande de prolonger le délai pour recevoir les rapports de comité sur bills privés, 144, 200. Recommande le remboursement des honoraires, 163, 222. Que les amendements du Sénat à certains bills soient adoptés, avec ou sans amendement, 259. Soient désapprouvés, 259. Que la considération du rapport ait préséance, 259.
3. Pétition en faveur du bill présenté par M. Purcell (voir *ci-dessous*, 7), 203, 214.

CHEMINS DE FER ET CANAUX:—*Fin.*

4. Chambre en comité général concernant certaines subventions à accorder aux compagnies de chemins de fer; recommandation de Son Excellence, 319. Chambre en comité général; rapporte progrès, 373. Chambre de nouveau en comité général, 375, 378. Résolutions rapportées accordant des subventions aux compagnies de chemins de fer ci-après mentionnées, 378, 380. Motion pour l'adoption de la première résolution; amendements proposés:— 1. Pour retrancher l'item "à la Cie du pont de Frédéricton à St. Mary," 380. Rejeté. 2. Que la somme à être payée à la compagnie du Pont de Frédéricton et St. Mary serve à réduire d'autant la somme de \$300,000 avancée à la dite compagnie, 382. Rejeté. Résolution adoptée; seconde et troisième résolution adoptées, 382. Bill, 383. Voir *ci-dessous*, 11.
5. Chambre en comité général pour accorder des subventions à certaines compagnies de chemins de fer; recommandation de Son Excellence, 288; Chambre en comité général, 307. Deux résolutions rapportées accordant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer, et prescrivant que les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans suivants, 315. Adoptées, 316. Bill, 383. Voir *ci-dessous*, 11.
6. Chambre en comité général accordant des octrois de terre à certaines compagnies de chemin de fer; recommandation de Son Excellence, 319. Chambre en comité général, 399. Résolutions rapportées accordant des octrois de terres à certaines compagnies de chemins de fer y mentionnées, 400. Adoptées; Bill, 401. Voir *ci-dessous*, 10.
7. Bill pourvoyant à la protection des personnes employées par des entrepreneurs de chemins de fer autorisés par des actes du parlement du Canada (M. Parcell). Ordonné; présenté, 72.
8. Bill modifiant l'acte des chemins de fer (M. Cook). Ordonné; présenté, 32. Lu la 2e fois; renvoyé à un comité spécial, 109. Comité recommande que le bill ne soit pas adopté, 155. Motion pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill; amendement proposé pour ajourner la considération en comité général à six mois; adopté, 233.
9. Bill intitulé: "Acte modifiant l'acte des chemins de fer"; du Sénat, 169. Lu, 159. Transféré sur la liste des ordres du jour du gouvernement, 263. Lu la 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 271. Comité recommande que le bill ne soit pas adopté, 304.
10. Bill autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer (M. Dewdney). Ordonné; présenté; lu la 2e fois; en comité général, 401. Rapporté; passé, 402. Par le Sénat, 404. S. R., 405. (52 Vic., c. 4.)
11. Bill autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnés (sir John A. Macdonald); ordonné; présenté; lu la 2e fois, 383. En comité général; modifié; examiné; motion pour la 3e lecture; amendement proposé pour renvoyer de nouveau le bill au comité général afin de l'amender en prescrivant que les obligations constitueront un premier lien ou charge sur le dit chemin de fer, 391. Rejeté; bill lu la 3e fois et passé, 392. Par le Sénat, 404. S. R., 405. (52 Vic., c. 3.) Voir 27-52 des documents de la session.

CHEQUES ET BILLETS:—Voir *Lettres de change.*

CHIGNECTOU, CIE DE CHEMIN DE FER DE TRANSPORT MARITIME CE:—Voir 55 des documents de la session.

CHINE ET JAPON:—Voir *Steamers, service de*, 2.

CHIPMAN, C.S.C.:—Voir *Subsides*, 9.

CHIPPÉWAS, SAUVAGES:—Voir 161 des documents de la session.

CLUB DES PATINEURS:—Voir *Québec*.

COALITIONS FORMÉES POUR GÊNER LE COMMERCE :

1. Bill à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce (M. Wallace). Ordonné; présenté, 34. Lu la 2e fois et renvoyé au comité des Banques, 234. Rapporté avec des amendements, 271. L'ordre pour que la Chambre se forme en comité général est transféré des Bills et Ordres Publics aux Ordres du Gouvernement, 277. Bill en comité général; rapporte progrès, 285. Chambre de nouveau en comité général; bill modifié; examiné, 294. Motion pour la 3e lecture; amendement proposé pour renvoyer le bill à un comité général afin de prescrire qu'un appel de toute condamnation sous l'autorité de l'acte pourra être fait à la plus haute cour d'appel pour les affaires criminelles dans la province où cette condamnation aura été prononcée, etc.; rejeté; bill lu la 3e fois et passé, 300. Par le Sénat avec des amendements, 387. Adopté, 393. S. R., 405. (52 Vic., c. 41.)
2. Bill à l'effet de porter sur la liste des effets admis en franchise celles des marchandises qui sont contrôlées par des syndicats ou coalitions (M. Edgar). Ordonné; présenté; 76.
3. Pétitions en faveur du bill précédent, 111, 124, 203, 213.
4. Pétition contre le premier bill, 124.

COBOURG, NORTHUMBERLAND ET DU PACIFIQUE, CIE DE CHEMIN DE:—Pétition demandant une charte, 76. Avis spécial, 84. Bill, 85. Renvoyé au comité, 108. Rapporté avec des amendements, 128. En comité général; modifié; examiné; passé, 136. Par le Sénat, 199. S. R., 272. (52 Vic. c. 62.)

COBOURG, VILLE DE:—

1. Chambre en comité général pour considérer une résolution pour décharger la corporation de la ville de Cobourg du paiement de la balance due au gouvernement; recommandation de son Excellence, 319. Chambre en comité; résolution rapportée pourvoyant aux conditions de telle décharge; Bill, 402. Voir *ci dessous*, 2.
2. Bill à l'effet de décharger la corporation de la ville de Cobourg (M. Foster); Ordonné; présenté; lu la 2e fois, en comité général; rapporté, 402. Passé, 403. Par le Sénat, 404. S. R. 405. (52 Vic., c. 6.)

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL:—Voir *Subsides*, 9.

COLLINGWOOD, HOPITAL GÉNÉRAL ET DE MARINE DE:—Voir 56 des documents de la session.

COLOMBIE BRITANNIQUE:—Bill pourvoyant au transport de certaines terres à la Colombie-Britannique (M. Dewdney). Ordonné; présenté, 209. Lu la 2e fois; en comité général; modifié; examiné; passé, 228. Par le sénat, 256. S. R., 273. (52 Vic., c. 7.) Voir 57 des documents de la session. *Juges. Steamers. Service de*, 2, 3.

COMITÉS :

1. Résolution pour la nomination de neuf comités permanents, 20. Comité spécial pour nommer les comités permanents, 29. Rapport, 30. Concourt dans le rapport en ce qui concerne le comité des Ordres Permanents, 32. Autres comités, 34. Voir *Agriculture*, 2. *Banques et Commerce*. *Bills*, 25. *Lois expirantes*. *Ordres permanents*. *Impressions*, 2. *Privilèges et élections*. *Comptes Publics*, 2. *Chemins de fer*, 2.
2. Comités généraux, 151, 169.
3. Procédés des comités généraux entrés dans les journaux, 237, 256.
4. Rapport de progrès et permission de siéger de nouveau, 231, 258.
5. Se lève sans faire rapport, 109, 151.
6. Nomination des comités spéciaux, 29, 77. Voir *Boîtes au scrutin*. *Débats*. *Actes frauduleux*. *Navires*.
7. Motion pour la nomination d'un comité spécial retirée, 49.
8. Que l'article 78 du régiment soit suspendu en ce qui concerne le nombre de membres devant former le dit comité, 29.
9. Pouvoir d'employer des sténographes, 29, etc.
10. Comités mixtes. Voir *Législation*. *Bibliothèque*, 2. *Impressions*, 2.
11. Réduction du quorum des comités permanents, 30, 72.
12. Membres ajoutés, 34, 53, etc. A un comité mixte, 90, 102.
13. Nom d'un membre substitué à celui d'un autre sur un comité spécial, 86. Sur un comité mixte, 189.
14. Pour envoyer quérir personnes et papiers, 29.
15. Pour prendre les témoignages sous serment, 29.
16. Pour faire rapport de temps à autre, 145.
17. Partie d'un rapport d'un comité spécial renvoyé de nouveau, 90, 152.
18. Motion pour renvoyer de nouveau un rapport déclarée hors d'ordre. (Voir *Questions*, 10, 11), 214, 392.
19. Partie d'un rapport adopté, 32, 403.
20. Rapports ou témoignages pris devant les comités spéciaux imprimés sur la recommandation du comité mixte des Impressions, 387. Sans cette recommandation (94^e règle suspendue à ce sujet), 253, 285.

COMMERCE ET NAVIGATION, TABLEAUX DU:—Voir 58 *des documents de la session*.

COMMERCE:—Voir *Arrangements commerciaux*.

COMMERCE:—Voir *Coalitions*.

COMMISSIONS AUX OFFICIERS PUBLICS:—Voir 165 *des documents de la session*.

COMPTABLE, COMPTES COURANTS DU:—Voir *Chambre des Communes*.

COMPTES PUBLICS :—

1. Comptes publics pour 1887-88, 22. Voir 60 *des documents de la session*.
2. Nomination du comité permanent des comptes publics, 31, 34. Documents renvoyés à ce comité; rapport de l'auditeur-général; mandats émis par le gouverneur général; dépenses imprévues, 45. Nom d'un membre substitué à celui d'un autre, 86. Permission d'employer un sténographe, 101, 164. Premier rapport, concernant les frais généraux d'immigration rendus par M. W. A. Webster, 257. (App. n° 2.) Second rapport, concernant les dépenses générales d'immigration rendues par M. Henry Smyth, 259. (App. n° 2a.) Troisième rapport, concernant les dépenses pour effets d'habillements, milice et défense, 271. (App. n° 2b.) Imprimé, 285, 388.

CONGRÉGATIONNELLE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES :—Voir *Missions Étrangères*.

CONNAISSEMENTS, ACTES RELATIFS AUX :—Bill intitulé: " Actes relatifs aux connaissances "; du Sénat. Lu, 116. Lu la 2e fois; en comité général; rapporté; passé, 393. S. R., 405, (52 Vic. c. 30.)

CONVICTIONS SOMMAIRES :—Bill intitulé: " Acte modifiant l'Acte des ConviCTIONS Sommaires," c. 78, des S.R.C., et l'acte qui le modifie; du Sénat, 204. Lu, 231. Lu la 2e fois, 237. En comité général; modifié; examiné, 263. Passé avec des amendements, 278. Sénat adopte un amendement, 314. Adopté, 316. S.R., 405, (52 Vic., c. 45.)

CORNWALL, CANAL :—Voir 62 *des documents de la session*.

CORRUPTION MŒUVRES DE :—Voir *Affaires municipales*.

COUR DE L'ÉCHIQUIER :—Bill modifiant la loi concernant la cour de l'Échiquier du Canada, (Sir John Thompson). Ordonné; présenté, 148. Lu la 2e fois; en comité général; modifié; examiné; passé, 190. Par le Sénat, 219. S.R., 272. (52 Vic., c. 38.)—Voir *Cour Suprême*, 2.

COUR MARITIME D'ONTARIO :—Bill à l'effet d'étendre la juridiction de la Cour Maritime d'Ontario (M. Charlton). Ordonné; présenté, 62. Voir 65 *des documents de la session*.

COUR SUPRÊME :

1. Bill concernant la Cour Suprême (M. Weldon, St. Jean). Ordonné; présenté, 116.
2. Bill modifiant de nouveau l'acte des Cours Suprême et de l'Échiquier, (sir John Thompson). Ordonné; présenté, 145. Lu la 2e fois; en comité général; modifié; examiné; passé, 190. Par le Sénat avec des amendements, 233. Adopté, 536. S.R., 273. (52 Vic., c. 37.) Voir 66 *des documents de la session*. *Elections*, 2.

CREEK :—Voir *Jones*.

CRIMES ET DÉLITS :—Voir *Instruction expéditive de certains crimes*.

CRUAUTÉ :—Voir *Animaux*.

DAIM, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE HOUILLE DE LA VALLÉE DU :—

1. Pétition demandant une charte, 42. Avis, 58. Bill, 59. Renvoyé au comité, 63. Rapporté avec des amendements, 99. En comité général; rapporté; passé, 108. Par le Sénat, 145. S. R., 168. (52 Vic., c. 52.)
2. Pétition contre le bill précédent, 151.

DÉBATS :—Nomination du comité spécial chargé de contrôler la publication des débats officiels, 23. Nom d'un membre substitué à celui d'un autre, 86. Premier rapport, recommandant que l'ordre de la Chambre soit suspendu en ce qui concerne l'impression de la publication du rapport officiel des débats en format in-octavo et en petit texte ; que le contrat pour la reliure soit de nouveau accordé à M. Woodburn, et que Alphonse Raby soit nommé traducteur additionnel, 65. Adopté, 76. Second rapport, concernant les membres désireux de se procurer des exemplaires de leurs discours, 189. Motion pour l'adoption ; amendement proposé pour renvoyer de nouveau le rapport au comité avec instruction de s'enquérir s'il ne serait pas juste d'accorder une indemnité à MM. Tremblay et Poirier, amendement déclaré hors d'ordre (voir *Questions*, 10) ; rapport adopté, 214. Troisième rapport, soumettant certaines règles pour l'impression des débats, 341.

DÉPARTEMENTS PUBLICS :—Bill à l'effet d'abroger certains actes relatifs aux départements publics (M. Mills, Bothwell). Ordonné ; présenté, 148.

DÉPENSES IMPRÉVUES :—Voir 67 *des documents de la session*.

DÉPUTÉ-GOUVERNEUR :—

1. Informe la Chambre qu'il se rendra à la salle des séances du Sénat pour donner la sanction royale aux bills passés, 166, 258.
2. Désire la présence des membres dans la salle des séances du Sénat, 167, 272.
3. Donne la sanction royale à certains bills passés durant la session, 167, 272.

DÉPUTÉS, —

1. Députés ayant prêté serment conformément à la loi etc., prennent leur siège en Chambre, 18, 23, 27, 36, 42, 53.
2. Députés notifiant M. l'Orateur, des vacances survenues dans la représentation, 10, 11.
3. Certificats d'élection de différents députés. Voir *Greffier de la Couronne en chancellerie*.
4. Jugements des cours d'élection concernant l'élection de certains députés. Voir *Elections*, 1, 2.
5. Chambre en comité général concernant les allocations sessionnelles aux sénateurs et aux députés des communes. Recommandation de Son Excellence, 164. Chambre en comité, 190. Résolution prescrivant l'octroi d'une somme annuelle suffisante pour payer le montant des allocations sessionnelles ; et que tous deniers dépensés seront portés en compte de même manière que les deniers sont portés en compte dans le cas des dépenses contingentes de la Chambre des communes ; adoptée ; bill, 191. Voir *ci-dessous*, 6.
6. Bill modifiant le ch. 11, S. R. C., intitulé : "Acte concernant le Sénat et la Chambre des communes" (sir John Thompson). Ordonné ; présenté, 191. Lu la 2e fois ; en comité général ; rapporté ; passé, 209. Par le Sénat, 233. S. R., 273. (52 Vic., c. 10.)

DERBY, CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT SUR :—Voir 15, 16 *des documents de la session*.

DÉSAVEU DES LOIS PROVINCIALES :—Voir 68, 71 *des documents de la session*.

DETTE, DÉSAVEU DE LA LOI CONCERNANT LA CONVERSION DE LA :—Voir 71 *des documents de la session*.

Documents :

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
DÉPOSÉS SUR LE BUREAU DE LA CHAMBRE :		
1. <i>Acte de tempérance du Canada</i> :—Etat au sujet des informations faites au gouvernement impérial concernant le fonctionnement de l'Acte de tempérance du Canada. (<i>Non imprimé</i> , 198.) (<i>Document No 56.</i>)	Adresse 142	163
2. <i>Agriculture</i> :—Rapport du ministre de l'agriculture. (<i>Document No 5.</i>)	Par ordre de S. E.	59
3. <i>Anglo-Canadienne, Cie de prêts et placements</i> :—Etat des affaires de la Cie à la date du 31 décembre 1888. (<i>Non imprimé</i> , 388.) (<i>Document No 40a.</i>)	Par acte	342
4. <i>Appels dans les causes criminelles</i> :—Rapport du conseil relatif aux appels dans les causes criminelles portées devant le comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté. (<i>Imprimé</i> , 387.) (<i>Document No 77.</i>)	—	341
5. <i>Archives</i> :—Rapport sur les Archives canadiennes. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 5a.</i>)	—	178
<i>Assurance :</i>		
6. Sommaire des relevés des compagnies d'assurance sur la vie faisant affaires en Canada, pour 1888. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 11a.</i>)	Par acte	28
7. Rapport du surintendant des compagnies d'assurance pour 1888. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 11.</i>)	Par acte	—
8. Etat indiquant le montant des risques couverts par les assurances contre l'incendie au 31 décembre de chaque année, de 1881 à 1887; le nombre de polices d'assurances en vigueur. (<i>Imprimé</i> , 251.) (<i>Document No 43.</i>)	Par ordre 16 avril 1888.	116
9. Sommaire des relevés des compagnies d'assurance en Canada pour 1888. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 11b.</i>)	—	320
10. <i>Auditeur général</i> :—Rapport sur les comptes des crédits. (<i>Renvoyé</i> , 45.) (<i>Document No 3.</i>)	Par acte	28
11. <i>Autres chemins de fer</i> :—Copie des études préliminaires au sujet du chemin de fer d'Annapolis à Liverpool. (<i>Non imprimé</i> , 387.) (<i>Document No 22j.</i>)	Par ordre 217	292
12. Correspondance concernant la subvention accordée pour l'achèvement de la ligne de la compagnie du chemin de fer de Belleville et Hastings-Nord. (<i>Non imprimé</i> , 196.) (<i>Document No 22f.</i>)	Par ordre 49	132
13. Correspondance avec MM. Sims et Slater, entrepreneurs de la section Est du chemin de fer du Cap-Breton. (<i>Non imprimé</i> , 196.) (<i>Document No 22.</i>)	Par ordre 7 mai 1888.	27

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
14. Correspondance au sujet des soumissions pour la construction d'un pont à Grand Narrows, pour le chemin de fer du Cap-Breton. (<i>Non imprimé, 306.</i>) (<i>Document No 69a.</i>)	—	283
15. Correspondance avec M. Geo. R. Parker au sujet de réclama- tions pour dommages ou expropriations de terres faites en rapport avec le chemin de fer d'em- branchement sur Derby. (<i>Non imprimé, 399.</i>) (<i>Document No 51c.</i>)	Par ordre 247	374
16. Correspondance concernant la condition du chemin de fer subventionné par le parlement du Canada, s'éten- dant de l'extrémité ouest de l'embranchement sur Derby jusqu'à un point de raccordement avec le chemin de fer du Nord et de l'Ouest. (<i>Non imprimé, 387.</i>) (<i>Document No 22k.</i>)	Par ordre 247	315
17. Copie des requêtes concernant l'octroi de subsides à la ligne du chemin de fer Grand Oriental. (<i>Non imprimé, 196.</i>) (<i>Document No 22d.</i>)	Par ordre 34	103
18. Correspondance concernant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest, ou tout octroi de terres à la dite compagnie; (<i>Non imprimé, 100.</i>) (<i>Document No 22c.</i>)	Par ordre 9 avril 1888.	27
19. Ordres en conseil concernant la répartition de la sub- vention de \$250,000 accordée à la compagnie du chemin de fer International entre les différentes sections du chemin. (<i>Imprimé, 304.</i>) (<i>Document No 51a.</i>)	Adresse 217	253
20. Copie de l'arrangement passé avec la compagnie du chemin de fer International pour la construction d'une voie ferrée près de Caughnawaga à Saint- André, Saint-Jean et Halifax, <i>vid</i> Sherbrooke. (<i>Imprimé, 195.</i>) (<i>Document No 22g.</i>)	Adresse 143	173
21. Correspondance relative à la cession du chemin de fer du Nord au gouvernement par le Grand Tronc, et par le gouvernement au chemin de fer du Pacifique. (<i>Non imprimé, 306.</i>) (<i>Document No 22h.</i>)	Adresse 215	253
22. Correspondance concernant l'octroi de terres à la compagnie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest, ou pour aider à la construction du dit chemin. (<i>Non imprimé, 100.</i>) (<i>Document No 22b.</i>)	Par ordre 9 avril 1888	27
23. Réponse concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique. (<i>Non imprimé, 251.</i>) (<i>Document No 30.</i>)	Adresse 8 mai 1888	Sénat

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
24. Correspondance concernant l'octroi de terres à la compagnie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses, ou en aide à la construction du dit chemin. (<i>Non imprimé</i> , 100.) (<i>Document No 22a.</i>)	Par ordre 9 avril 1888	27
25. Liste des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Témiscouata. (<i>Non imprimé</i> , 196.) (<i>Document No 22e.</i>)	Par ordre 35	129
26. Copie de la requête demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Témiscouata, et de toute correspondance pour obtention de subsides. (<i>Non imprimé</i> , 305.) (<i>Document No 22i.</i>)	Par ordre 217	276
27. Correspondance avec les compagnies de chemin de fer de Windsor et Annapolis et des Comtés de l'Ouest au sujet de la fusion des chemins de fer de l'Ouest et de la Nouvelle-Ecosse. (<i>Non imprimé</i> , 387.) (<i>Document No 22l.</i>)	Adresse 142	315
28. <i>Banques</i> :—Liste des actionnaires des diverses banques chartées. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 18.</i>)	Par acte	107
29. <i>Banques d'épargne du gouvernement</i> :—Copie de l'ordre en conseil établissant certaines règles, au sujet des Banques d'épargne du gouvernement. (<i>Non imprimé</i> , 101.) (<i>Document No 34.</i>)	Par ordre de S. E.	45
30. <i>Baptêmes, Mariages et Sépultures</i> :—Documents et états dans les districts de la province de Québec. (<i>Non imprimé</i> , 388.) (<i>Document No 79.</i>)	Par acte	341
31. <i>Bateaux à vapeur, inspection des</i> :—Rapport du président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur pour 1888. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 7a.</i>)	Par acte	—
32. <i>Beauharnois, Canal de</i> :—Copie du rapport de l'ingénieur Crawford en 1877-78, et de tous rapports subséquents sur le canal de Beauharnois; aussi copie des rapports d'ingénieurs sur la rive nord du St-Laurent entre les lacs St-François et St-Louis. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No. 49g.</i>)	Par ordre 96	276
33. <i>Bibliothèque du parlement</i> :—Rapport des Bibliothécaires-conjoints. (<i>Imprimé</i> , 100.) (<i>Document No 19.</i>)	Par acte	20
<i>Billots</i> :		
34. Etat donnant la quantité de billots de pin et d'épinette importés du Maine dans le Nouveau-Brunswick pour être fabriqués, et ensuite expédiés aux Etats-Unis.	Par ordre 40	—

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
35. Etat donnant la quantité de billets exportés chaque année depuis 1867. (<i>Non imprimé, 197.</i>) (<i>Document No 45.</i>)	Par ordre 41	119
36. Etat donnant le montant des droits d'exportation perçus ou payés sur les billets et autres bois en 1888. (<i>Non imprimé, 197.</i>) (<i>Document No 45a.</i>)	Par ordre 96	145
37. <i>Bons et garanties enregistrés</i> :—Relevé des obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat. (<i>Non imprimé, 101.</i>) (<i>Document No 35.</i>)	Par acte	53
<i>Budgets, service public :</i>	Message	39
38. Budget pour le service de 1889-90. Renvoyé. (<i>Voir subsides, 1.</i>) (<i>Document No 2.</i>)		
39. Budget supplémentaire pour le service de 1888-89. Renvoyé. (<i>Voir Subsides, 1.</i>) (<i>Document No 2.</i>)	Message	226
40. Budget supplémentaire pour le service de 1889-90. Renvoyé. (<i>Voir Subsides, 1.</i>) (<i>Document No 2.</i>)	Message	299
41. Budget supplémentaire additionnel pour le service de 1889-90. Renvoyé. (<i>Voir Subsides, 1.</i>) (<i>Document No 2.</i>)	Message	374
42. <i>Campbell, Capt. Ronald</i> :—Correspondance au sujet de la destitution du capt. Ronald Campbell, maître de havre à Summerside, I.P.-E. (<i>Non imprimé, 253.</i>) (<i>Document No 46a.</i>)	Par ordre 168	231
<i>Canaux :</i>		
43. Statistiques des canaux pour 1887. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 4a.</i>)	—	—
44. Correspondance concernant l'ouverture des canaux canadiens pour le trafic du dimanche; aussi, état du nombre de navires qui ont passé à travers les divers canaux, en 1888. (<i>Non imprimé, 251.</i>) (<i>Document No 49c.</i>)	Par ordre 97	208
45. Relevé des cas dans lesquels des soumissions pour travaux quelconques se rattachant aux canaux ont été rejetées sur le rapport de l'ingénieur en chef des canaux, etc. (<i>Non imprimé 305</i>) (<i>Document No 49h.</i>)	Par ordre 149	283
46. " <i>Carrier Dove</i> ," navire :—Correspondance au sujet d'une réclamation de M.M. A. et J. Adams pour pertes subies par le naufrage de leur navire " <i>Carrier Dove</i> ." (<i>Non imprimé, 387.</i>) (<i>Document No 74.</i>)	Par ordre 247	299

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
47. <i>Cens Electoral</i> ;—Etat indiquant le total des dépenses et des deniers payés jusqu'au 1er janvier 1889, pour la préparation et la publication des listes de votation, sous l'autorité de l'Acte du cens électoral lors de la dernière élection générale; aussi les autres dépenses encourues au sujet de la préparation des dites listes, etc. (<i>Imprimé, 251.</i>) (<i>Document No 66.</i>)	Par ordre 95	222
<i>Chambre des Communes :</i>		
48. Comptes courants du comptable (tels qu'audités).	Par acte	146
49. Nomination des commissaires de l'économie interne.	Message	37
50. <i>Chapelains</i> :—Noms de tous les chapelains d'institutions publiques nommés par le gouvernement du Canada. (<i>Non imprimé, 197.</i>) (<i>Document No 52.</i>)	Par ordre 35	154
51. <i>Charbon</i> :—Etat des soumissions reçues par le gouvernement pour fournitures de charbon, noms des adjudicataires, etc. (<i>Non imprimé, 100.</i>) (<i>Document No 24</i>)	Par ordre 16 avril 1888	27
<i>Chemins de fer :</i>		
52. Rapport annuel du ministre des chemins de fer et canaux, pour 1887-88. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Documents No 10.</i>)	Par ordre de S. E.	77
53. Rapports et statistiques des chemins de fer du Canada, pour 1887-88. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 10a.</i>)	Par acte	283
54. Papiers concernant les subventions à certaines compagnies de chemins de fer, etc. (<i>Imprimé, 298.</i>) (<i>Documents No 22m.</i>)	—	383
55. <i>Chignectou, Cie de chemin de fer de transport maritime de</i> :—Copie du Prospectus de la compagnie de chemin de fer de transport maritime de Chignectou tel que publié dans le "London Times." (<i>Non imprimé, 399.</i>) (<i>Document No 22n.</i>)	—	388
56. <i>Collingwood, Hopital Général et de Marine de</i> :—Etat concernant l'Hôpital Général et de Marine de Collingwood pour 1888. (<i>Non imprimé, 388.</i>) (<i>Document No 41.</i>)	Par acte	342
57. <i>Colombie Anglaise</i> :—Correspondance concernant l'admission en franchise d'outillage pour exploitation de mines afin de développer les ressources minières de la Colombie Anglaise, aussi au sujet d'une réclamation de E. P. Wright pour se faire rembourser les droits qu'il avait payés pour l'importation de semblable outillage.	Adresse 215	—

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS	PRÉ- SENTÉS
58. <i>Commerce et Navigation, Tableaux du</i> :—Tableaux du Commerce et de la Navigation pour 1887-88. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 1.</i>)	Par ordre de S. E.	22
59. <i>Commission Royale du Travail</i> :—Rapport de la Commission Royale sur les relations du capital et du travail. (<i>Imprimé pour la distribution seulement.</i>) (<i>Document, lettre A.</i>)	Par ordre de S. E.	271
60. <i>Comptes publics</i> :—Comptes publics pour l'exercice 1887-88. (<i>Renvoyé, 45.</i>) (<i>Document No 2.</i>)	Par ordre de S. E.	22
61. <i>Conférence des Provinces en 1887</i> :—Copie des résolutions passées lors de la conférence tenue à Québec en 1887, par les délégués des diverses provinces. (<i>Non imprimé, 252.</i>) (<i>Document No 65.</i>)	Adresse 37	222
<i>Cornwall, Canal de</i> :—		
62. Correspondance au sujet de la rupture récente du Canal de Cornwall. (<i>Imprimé, 304.</i>) (<i>Document No 49.</i>)	Par ordre 94	132
63. Plans et études du canal de Cornwall par J. B. Mills et autres, en 1832-34, aussi copie des études du rapport de Colin Carman sur le changement projeté du site du dit canal; aussi copie des rapports, plans et études faits par M. Clowes en 1826. (<i>Imprimé, 304.</i>) (<i>Document No 49f.</i>)	Par ordre 162	276
64. Copie des soumissions reçues pour l'élargissement des canaux de Cornwall et des Galops en 1888. (<i>Non imprimé, 387.</i>) (<i>Document No 49i.</i>)	Adresse 216	315
65. <i>Cour Maritime d'Ontario</i> :—Règles générales de la Cour Maritime de l'Ontario. (<i>Non imprimé, 307.</i>) (<i>Document No 73.</i>)	—	288
66. <i>Cour Suprême</i> :—Copie des Ordres généraux 84 et 85 de la cour Suprême du Canada. (<i>Imprimé pour distribution seulement 195.</i>) (<i>Document No 50.</i>)	—	152
67. Dépenses imprévues. Relevé des dépenses imprévues du 1er juillet 1888 au 31 janvier 1889. (<i>Renvoyé, 45.</i>) (<i>Non imprimé, 101.</i>) (<i>Document No 28.</i>)	Par acte.	28
<i>Désaveu</i> :		
68. Correspondance et autres documents relativement au désaveu des lois de Québec, de 1887. (<i>Non imprimé, 197.</i>) (<i>Document No 47.</i>)	Adresse. 94	130

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Désaveu</i> :—Fin.		
69. Correspondance et autres documents relativement au désaveu de la loi du barreau de la province de Québec, de 1856. (<i>Non imprimé</i> , 197.) (Document No 47b.)	Adresse 94	174
70. Correspondance et autres documents relativement au désaveu de la loi des magistrats. (<i>Non imprimé</i> , 197.) (Document No. 47c.)	Adresse 95	174
71. Correspondance et autres documents relativement au désaveu de la loi concernant la conversion de la dette. (<i>Non imprimé</i> , 197.) (Document No 47a.)	Adresse 95	167
72. <i>Discours sur le budget</i> :—Relevé du coût total du discours sur le budget depuis 1867.	Par ordre 34	—
73. <i>Douane, construction des bureaux de</i> :—Etat donnant les bureaux de douane construits aux frais du public, dans les cités et villes de moins de 20,000 âmes.	Par ordre 95	—
74. <i>Drawback</i> :—Etat de toutes réclamations depuis le 1er février 1885, pour drawback sur articles fabriqués pour l'exportation.	Par ordre 215	—
75. <i>Dundas et Galt, chemin entre les villes de</i> :—Lettre de l'ingénieur en chef des travaux publics, concernant l'état du chemin entre les villes de Dundas et Galt. (<i>Non imprimé</i> , 199.) (Document No 82.)	—	389
76. <i>Dundas et Waterloo, chemin macadamisé de</i> :—Copie de tous papiers concernant la vente, la propriété ou la condition du chemin macadamisé de Dundas et Waterloo.	Par ordre 43	—
77. <i>Edifices publics</i> :—Etat indiquant les édifices publics érigés en divers endroits du Canada depuis le 1er juillet 1867. (<i>Imprimé</i> , 251.) (Document No 64.)	Par ordre 94	222
78. <i>Elections</i> :—Etat indiquant la date à laquelle le certificat des juges a été reçu dans chacune des causes d'élections pour les districts électoraux suivants, savoir :—Halton, Shelburne, Northumberland-Est, Haldimand, Joliette, Cumberland et Kent, la date du mandat de l'orateur et la date du bref pour la nouvelle élection. (<i>Non imprimé</i> , 197.) (Document No 48.)	Par ordre 94	132
79. <i>Emprunt</i> :—Etat indiquant les montants reçus à compte de l'emprunt récemment négocié, avec un relevé des sommes déposées dans les banques canadiennes. (<i>Imprimé pour la distribution seulement</i> , 100.) (Document No 40.)	Par ordre 40	73

DOCUMENTS—Suite.

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Emprunt</i> :—Fin.		
80. Correspondance publiée au sujet du rapport du montant brut de l'emprunt et du fonds d'amortissement de l'emprunt canadien consolidé. (<i>Non imprimé</i> , 198.) (Document No 60.)	—	167
81. <i>Homard, fabriques de conserves de</i> :—Relevé du nombre de fabriques de conserves de homard sur tout le littoral de l'Île du Prince-Edouard, etc.	Par ordre 40	—
82. <i>Falsification des substances alimentaires</i> :—Rapport sur les falsifications des substances alimentaires, 1888 (<i>Imprimé</i> .) (Document No 4c.)	Par acte	389
83. <i>Fermes expérimentales</i> :—Rapport du directeur, de l'entomologiste et botaniste, et de l'horticulteur pour 1888. (<i>Imprimé</i> .) (Document No 5b.)	Par acte	178
84. Etat faisant connaître le coût de la grange construite à la ferme expérimentale. (<i>Non imprimé</i> , 252.) (Document No 63.)	Par ordre 73	221
85. Relevé des dépenses faites au sujet de la ferme expérimentale du 1er juillet 1888 au 1er janvier 1889.	Par ordre 126	—
86. <i>Frontières nord des provinces d'Ontario et Québec</i> :—Correspondance au sujet des frontières nord d'Ontario et Québec.	Adresse 94	—
87. <i>Grande Rivière, Pont sur la</i> :—Correspondance concernant les engagements pris par le gouvernement de construire un pont sur la Grande-Rivière, au village de York. (<i>Non imprimé</i> , 306.) (Document No 69.)	Par ordre 96	250
88. <i>Haut-Commissaire</i> :—Rapport du Haut-Commissaire du Canada pour 1888. (<i>Imprimé</i> .) (Document No 5d.)	—	178
89. <i>Havre à Naufrage</i> :—Copie du rapport d'ingénieur sur la praticabilité d'un havre à Naufrage, I. P. E. (<i>Non imprimé</i> , 196.) (Document No 23a.)	Par ordre 40	152
90. <i>Havre de St-Jean, N.B.</i> :—Rapport de Henry F. Perley, sur le havre de St-Jean, N.B., et sur les améliorations qu'il a recommandées.	Par ordre 96	—
91. " <i>Hospital due</i> " sur les navires :—Etat indiquant les ports dans lesquels le gouvernement collecte le " <i>Hospital due</i> " sur les navires, etc. (<i>Non imprimé</i> , 198.) (Document No 59.)	Par ordre 92	174

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
92. <i>Immigrants</i> :—Etat indiquant le nombre d'immigrants arrivés depuis le 1er janvier 1867. (<i>Non imprimé</i> , 399.) (Document No 81.)	Par ordre 96	389
93. <i>Imprimerie publique</i> :—Rapport annuel du département d'Imprimerie et de Papeterie publiques, pour 1888. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 6c.)	Par ordre de S. E.	107
94. <i>Importations et Exportations</i> :—Etat des importations et exportations depuis le 1er juillet 1888, au 1er janvier 1889, avec un état comparatif sur le même sujet. (<i>Non imprimé</i> , 101.) (Document No 38.)	Par ordre 34	67
95. Etat donnant la quantité de blé et de farine exportées des Etats-Unis pendant les six mois expirés le 31 décembre 1888. (<i>Non imprimé</i> , 101.) (Document No 39.)	Par ordre 40	67
96. <i>Inspecteurs de coques de steamers</i> :—Etat donnant les noms des Commissaires nommés en 1883 pour faire rapport des aptitudes des personnes devant se présenter devant eux pour subir un examen de qualification comme inspecteurs de la coques de steamers à fret et à passagers, etc.	Adresse 217	—
97. <i>Inspecteurs de peaux crues et de cuirs</i> :—Papiers, etc., adressés au gouvernement par le bureau des Examineurs, concernant l'examen récent des candidates à la charge d'inspecteur de peaux crues et de cuire pour la cité de Montréal. (<i>Non imprimé</i> , 101.) (Document No 33.)	Par ordre 35	45
98. <i>Intercolonial, chemin de fer de l'</i> :—Correspondance au sujet d'un cheval tué appartenant à M. Louis Fortin, sur le chemin de fer de l'Intercolonial. (<i>Non imprimé</i> , 197.) (Document No 51.)	Par ordre 97	154
99. Etat donnant le coût du chemin de fer d'embranchement de St-Charles.	Par ordre 216	—
100. Correspondance avec M. Allan Knight au sujet d'une demande d'indemnité pour dommages résultant de la construction de l'embranchement d'Indian Town sur l'Intercolonial. (<i>Non imprimé</i> , 399.) (Document No 51b.)	Par ordre 232	375
101. Etat de la dépense qu'entraîne la fabrication de la lumière électrique pour l'usage du chemin de fer Intercolonial. (<i>Non imprimé</i> , 388.) (Document No 74.)	—	Sénat.

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Intérieur :</i>		
102. Rapport annuel du département de l'intérieur, pour 1888. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 15.)	Par ordre de S. E.	106
103. Supplément du rapport qui est un sommaire des rapports des colonies de Londres, des Crofters, Scandinaves et autres, par Rufus Stephenson. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 15a.)	—	388
104. Etat indiquant le nombre de commis actuellement employés par le département de l'intérieur.	Par ordre 275	—
105. <i>Jésuites, biens des</i> :—Copie du bill concernant le règlement des biens des Jésuites; du rapport fait à Son Excellence le gouverneur général au sujet de ce bill, et de tous ordres en conseil et correspondance au sujet du dit bill. (<i>Imprimé, 196.</i>) (Document No 54.)	Par ordre de S. E.	164
106. <i>Jones, Creek</i> :—Pétition demandant que le Creek Jones, dans le comté de Leeds, soit déclaré cours d'eau non navigable, etc. (<i>Non imprimé, 399.</i>) (Document No 69b.)	Par ordre 142	374
107. <i>Jones, Siméon</i> :—Rapport par Siméon Jones, écr., sur la République Argentine, l'Uruguay et le Brésil. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 20.)	—	32
108. <i>Lac à la Roche</i> :—Rapports concernant la construction d'un barrage à la décharge du Lac à la Roche dans le comté de Frontenac, Ont.	Par ordre 218	—
109. <i>L'Ardoise, Brise-lames de</i> :—Correspondance relative au brise-lames de l'Ardoise, depuis le 13 mars 1888.	Par ordre 162	—
110. <i>Lévi, David</i> :—Correspondance se rapportant à la saisie de diamants sur le nommé David Lévi à Québec. (<i>Non imprimé, 101.</i>) (Document No 25a.)	Adresse 30 avril 1888.	28
111. <i>Lots de grève</i> :—Correspondance, etc., relativement aux lots de grève dans la province de Québec.	Adresse 95	—
112. <i>Mandats du Gouverneur Général</i> :—Relevé des mandats du gouverneur général pour l'exercice 1888. (<i>Non imprimé, 101.</i>) (<i>Renvoyé, 45.</i>) (Document No 26.)	Par acte	28
113. <i>Manufacturiers, Cie d'Assurance des</i> :—Correspondance concernant la liste d'actionnaires fournie au surintendant des assurances de la compagnie d'Assurance des Manufacturiers. (<i>Non imprimé, 196.</i>) (Document No 43b.)	Par ordre 148	167

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
114. <i>Marine</i> :—Rapport annuel du département de la marine. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 7.</i>)	Par ordre de S. E.	22
115. <i>McMahon, Rue, Québec</i> :—Correspondence et documents relatifs à la prolongation de la rue McMahon, Québec, à travers le terrain des fortifications. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Documents No 62a.</i>)	Par ordre 215	404
<i>Milice :</i>		
116. Rapport annuel du ministre de la milice et de la défense. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 13.</i>)	Par ordre de S. E	28
117. Correspondance avec le 15 ^{ème} bataillon demandant de l'aide pour la construction d'une salle d'exercices militaires à Belleville. (<i>Non imprimé</i>) (<i>Document No 71.</i>)	Par ordre 162	404
118. Correspondance avec le Lieutenant-Colonel Audet relative à la traduction en français du "Field Exercise." (<i>Non imprimé, 388.</i>) (<i>Document No 78.</i>)	Par ordre 9 avril 1888	341
119. <i>Northumberland, détroit de</i> :—Copie du rapport des ingénieurs et explorateurs nommés pour faire l'exploration du détroit de Northumberland pour s'assurer si la construction d'un tunnel pour traverser le détroit était praticable. (<i>Non imprimé, 196</i>) (<i>Document (No 21.)</i>)	Par ordre 9 avril 1888	27
120. <i>Ottawa, améliorations sur la Rivière</i> :—Etat supplémentaire indiquant le coût de la construction des divers travaux pour la descente des bois et billots sur la rivière Ottawa. (<i>Non imprimé, 197.</i>) (<i>Document No 45b.</i>)	Par ordre 16 avril 1888	173
121. <i>Ottawa, cité d'</i> :—Etat indiquant les sommes payées pour ouvrir ou améliorer les voies publiques ou les rues dans la cité d'Ottawa, durant l'année 1888. (<i>Non imprimé, 251.</i>) (<i>Document No 62.</i>)	Par ordre 95	191
122. Copie des baux en vertu desquels est occupé la réserve de terrain public qui s'étend sur la rivière Ottawa de Bay street à Kent street dans la cité d'Ottawa. (<i>Non imprimé, 307.</i>) (<i>Document No 67.</i>)	—	Sénat
<i>Pacifique Canadien, chemin de fer du :—</i>		
123. Réponse sur tous les sujets affectant les chemins de fer du Pacifique Canadien, concernant le choix de la route, le progrès des travaux, etc. (<i>Imprimé, 306.</i>) (<i>Document No 36.</i>)	Par résolution 20 fév. 1882	60

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS
<i>Pacifique Canadien, chemin de fer du :—Fin.</i>		
124. Etat supplémentaire sur le sujet précédent. (<i>Imprimé</i> , 398) (Document No 36b.)	—	389
125. Convention avec la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien pour le fonctionnement d'un réseau ferré dans la province du Nouveau-Brunswick. (<i>Imprimé</i> , 306.) (Document, No. 36a.)	—	291
126. Etat indiquant le montant reçu par la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien sur la vente des obligations hypothécaires de \$15,000,000 émises en vertu de l'acte 51 Vic., c. 32.	Par ordre 126	—
127. <i>Paniers de fruits</i> :—Etat des droits perçus sur les paniers et boîtes contenant des fruits admis en franchise, depuis le 1er mai 1888. (<i>Non imprimé</i> , 306.) (Document No 72.)	Par ordre 96	283
128. <i>Pêcheries</i> :—Rapport annuel du département des pêcheries, pour 1888. (<i>Imprimé</i> .) (Document No 8.)	Par ordre de S. E.	246
129. Rapport sur la protection des Pêcheries du Canada, 1888. (<i>Imprimé</i> .) (Document No 8a.)	Par ordre de S. E.	125
130. Correspondance avec le gouvernement d'Ontario concernant l'opportunité de permettre aux blancs de faire la pêche au filet dans les eaux au nord des lacs Huron et Supérieur. (<i>Non imprimé</i> , 198.) (Document No 58a.)	Adresse. 49	167
131. Etat donnant les noms des pêcheurs de l'Île du Prince-Edouard dont les demandes pour la prime de pêche ont été rejetées. (<i>Non imprimé</i> , 198.) (Document No 58.)	Par ordre 126	163
132. Copie de tout ordre ou règlement pour régulariser la pêche et mettre en force un système de licence dans les comtés de Berthier, Maskinongé, Richelieu, Saint-Maurice, Yamaska et Nicolet durant les années 1887 et 1888, etc. (<i>Non imprimé</i> , 305.) (Document No 58b.)	Par ordre 168	276
133. Correspondance avec les locataires du droit de pêche sous permis, dans la rivière Matane et avec les propriétaires riverains. (<i>Non imprimé</i> , 399.) (Document No 58c.)	Par ordre 218	389
134. <i>Pénitenciers</i> :—Rapport annuel du ministre de la justice sur les pénitenciers. (<i>Imprimé</i> .) (Document No 12.)	Par ordre de S. E.	62

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Pénitenciers :—Fin.</i>		
135. Copie des soumissions pour approvisionnements du pénitencier de Manitoba pour 1887-1888. (<i>Non imprimé, 196.</i>) (Document No 12a.)	—	93
136. <i>Pilotes :—</i> Correspondance avec la corporation des pilotes pour le hâvre de Québec concernant le changement dans le tarif actuel du pilotage des vaisseaux. (<i>Non imprimé, 387.</i>) (Document No 23b.)	Adresse 215	319
137. <i>Poids et mesures :—</i> Quinzième rapport sur l'inspection des poids et mesures et du gaz. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 4b.)	—	164
<i>Police Montée :</i>		
138. Rapport annuel du commissaire de la force de police montée du Nord-Ouest pour 1888. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 17.)	Par ordre de S. E.	62
139. Etat donnant le nombre de déserteurs de la police à cheval du Nord-Ouest depuis 1878, etc.	Par ordre 95	—
140. Rapport du commissaire de la police fédérale pour 1888. (<i>Non imprimé, 101.</i>) (Document No 14.)	Par acte	22
<i>Postes :</i>		
141. Rapport annuel du maître général des Postes pour 1887-88. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 14.)	Par ordre de S. E.	32
142. Etat donnant le nom de chaque bureau de poste en construction en Canada depuis le 1er juillet 1867, avec les recettes et les dépenses, etc.	Par ordre 73	—
143. Correspondance concernant l'octroi du contrat de la maille entre la station de Bécancour et Ste-Julie de Somerset, et entre Inverness et Ste-Julie de Somerset.	Par ordre 96	—
144. Copie des requêtes concernant la construction d'un bureau de poste dans la ville de Lévis.	Par ordre 126	—
145. Correspondance relative à l'établissement d'un service postal bi-hebdomadaire au lieu d'hebdomadaire entre Lourde et Somerset, comté de Mégantic.	Par ordre 169	—
146. Correspondance se rapportant à la destitution de J. M. Grover, de la charge de maître de poste de Morden, Manitoba.	Adresse 216	—
147. Correspondance au sujet du changement de place du bureau de poste de Belle-Vallée, P.Q. (<i>Non imprimé, 306.</i>) (Document No 70.)	Par ordre 216	276

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
148. " <i>Prince Edward</i> ," dragueur :—Etat indiquant les réparations faites au dragueur " <i>Prince Edward</i> " en 1888. (<i>Non imprimé</i> , 198.) (<i>Document No 57.</i>)	Par ordre 40	163
149. <i>Prince-Edouard</i> , Ile du :—Correspondance avec le gouvernement de l'île du Prince-Edouard au sujet des jetées ou des améliorations des ports de la dite île.	Adresse 214	—
150. Rapports sur l'état et condition de chacune des jetées dans l'île du Prince-Edouard transférées par les autorités de l'île au gouvernement fédéral, etc.	Par ordre 215	—
151. <i>Recettes et dépenses</i> :—Etat des recettes et dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1888 au 1er février 1889, avec un état comparatif sur le même sujet, pour la même période. (<i>Non imprimé</i> , 101.) (<i>Document No 32.</i>)	Par ordre 34	45
152. <i>Revenu de l'intérieur</i> :—Rapports, états et statistiques du revenu de l'intérieur pour 1887-88. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 4.</i>)	Par ordre de S. E.	22
153. <i>Ross, William</i> :—Correspondance concernant la destitution de l'honorable William Ross de la charge de percepteur des douanes au port d'Halifax. (<i>Non imprimé</i> , 197.) (<i>Document No 46.</i>)	Adresse 35	119
154. <i>Saint-Laurent, fleuve</i> :—Rapport adressé au ministre des travaux publics sur les inondations du fleuve Saint-Laurent. (<i>Imprimé</i> , 403) (<i>Document No 76.</i>)	—	Sénat.
155. <i>Sault Sainte-Marie, canal du</i> :—Rapport des documents et contrats pour la construction du canal du Sault Sainte-Marie, etc. (<i>Non imprimé</i> , 197.) (<i>Document No 49b.</i>)	Par ordre 97	163
156. Copie des soumissions reçues pour la construction du canal du Sault Sainte-Marie. (<i>Non imprimé</i> , 305.) (<i>Document No 49e.</i>)	Adresse 216	254
<i>Sauvages :</i>		
157. Rapport annuel du département des Sauvages pour 1888. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 16.</i>)	Par ordre de S. E.	37
158. Correspondance avec Thomas Sioni et autres Sauvages de la tribu des Hurons de Lorette. (<i>Non imprimé</i> , 196.) (<i>Document No 44.</i>)	Par ordre 40	116

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Sauvages :—Fin.</i>		
159. Etat indiquant toutes les ventes de terres des Sauvages faites sur la rive ouest de la Grande-Rivière, dans le village de Cayuga. (<i>Non imprimé, 196.</i>) (Document No 44a.)	Par ordre 97	173
160. Copie de toutes soumissions pour fournitures de viande de boucherie aux agences des Pieds Noirs, Sauvages du Sang et Piégers, etc. (<i>Non imprimé, 306.</i>) (Document No 44b.)	Par ordre 214	284
161. Correspondance avec le gouvernement d'Ontario au sujet des arrérages d'annuités dus aux Sauvages qui ont rétrocédé leurs terres, aux termes du Traité Robinsou, et de la concession d'une réserve à la bande des Chippewas du lac Témiscamingue. (<i>Non imprimé, 399.</i>) (Document No 44c.)	—	—
162. <i>Scrip émis par le gouvernement du Canada :—</i> Etat indiquant tout le scrip émis pour toutes fins quelconques dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. (<i>Non imprimé, 399.</i>) (Document No 80.)	Par ordre 16 avril 1888	388
163. <i>Secrétaire d'Etat :—</i> Rapport annuel du secrétaire d'Etat pour 1888. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 6.)	Par ordre de S. E.	42
<i>Service civil :</i>		
164. Etat de toutes les pensions et indemnités accordées sous l'acte des pensions pour 1888. (<i>Imprimé, 100.</i>) (Document No 27.)	Par acte	28
165. Liste des officiers publics qui ont reçu des commissions conformément aux dispositions du chap. 19 des S. R. C. (<i>Non imprimé, 101.</i>) (Document No 31.)	Par acte	42
166. Liste du service civil du Canada, du 1er juillet 1888. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 6b.)	Par acte	222
167. Rapport du Bureau des Examineurs du service civil du Canada pour 1888. (<i>Imprimé</i>) (Document No 6a.)	Par acte	173
168. <i>Statistiques criminelles :—</i> Statistiques criminelles pour 1887. (<i>Imprimé</i>) (Document No 5c.)	—	403
169. <i>St. Catharines Milling and Lumbering Company :—</i> Etat indiquant le plein montant des frais judiciaires dans la cause de la dite compagnie vs. La Reine. (<i>Non imprimé, 101.</i>) (Document No 37.)	Adresse 216	276

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS	PRÉ- SENTÉS.
<i>St. Catharines Milling and Lumbering Co. :—Fin.</i>		
170. Chèques originaux donnés en paiement de tous honoraires, et se rattachant à la cause de la "St. Catharines Milling and Lumbering Co." vs. La Reine. (<i>Non imprimé, 305.</i>) (<i>Document No 37a.</i>)	Adresse 216	276
171. <i>Ste. Anne des Monts</i> :—Correspondance relative à la construction d'une jetée à Ste. Anne des Monts. (<i>Non imprimé, 196.</i>) (<i>Documents No 42</i>)	Par ordre 7 Mai 1888	112
172. <i>St. Roch des Aulnets, quai de</i> :—Correspondance concernant le quai de St. Roch des Aulnets.	Par ordre 142	—
173. <i>Territoires du Nord-Ouest</i> ;—Mémoires adressés au gouvernement par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, qui a siégé récemment à Régina.	Adresse 117	—
174. Correspondance avec le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest au sujet de l'émission de permis ou licences pour la vente de liqueurs spiritueuses ou bière. (<i>Non imprimé, 198.</i>) (<i>Document No 61.</i>)	Adresse 143	173
175. Etat indiquant les recettes perçues par les agents des emplacements de ville dans les Territoires du Nord-Ouest au moyen de ventes de terrains, etc.	Par ordre 37	—
176. <i>Travaux Publics</i> :—Rapport annuel du ministre des Travaux Publics. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Documents No. 9</i>)	Par ordre de S. E.	22
177. <i>Vallerand, F. O.</i> :—Correspondance se rapportant à la saisie pratiquée chez F. O. Vallerand, à Québec. (<i>Non imprimé, 100.</i>) (<i>Document No 25.</i>)	Adresse 30 avril 1888.	28
178. <i>Vétérans, 1812</i> :—Liste donnant les noms des vétérans de la guerre de 1812, actuellement survivants. (<i>Imprimé, 253.</i>) (<i>Documents No 68.</i>)	Adresse 19 mars 1888	Sénat
179. <i>Webster W. A.</i> :—Etat indiquant les sommes d'argent payées à W. A. Webster pendant les deux dernières années. (<i>Non imprimé, 198.</i>) (<i>Document No 53.</i>)	Par ordre 94	161
<i>Welland, Canal :</i>		
180. Rapports au sujet des pouvoirs d'eau sur le canal Welland. (<i>Non imprimé, 197.</i>) (<i>Document No 49a.</i>)	Par ordre 97	153
181. Etat indiquant les dépenses d'entretien et de réparation et les dépenses d'exploitation du Canal Welland, pour les années 1870-1887. (<i>Imprimé, 252.</i>) (<i>Document No 49d.</i>)	Adresse 26 mars 1888	Sénat

DOCUMENTS— <i>Fin.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
182. <i>Wellington, port de refuge à :—</i> Correspondance concernant la construction d'un port de refuge à Wellington, lac Ontario. (<i>Non imprimé, 100.</i>) (<i>Document No 23.</i>)	Par ordre 16 avril 1888	27
183. <i>Yonge et Escott, cantons de :—</i> Copie des pétitions demandant le désaveu d'un acte passé par la législature d'Ontario pourvoyant à l'union des Townships de Yonge et d'Escott, comté de Leeds. (<i>Non imprimé, 193.</i>) (<i>Document No 55.</i>)	Par ordre 126	163

DOUANES :—

1. Chambre en comité général pour considérer l'Acte des Douanes et l'acte qui l'amende, 130. Chambre en comité général; résolution rapportée prescrivant que l'entrée de marchandises en Canada, par voie de terre autre que par chemin de fer sera prohibée durant le cours de la nuit; et les évaluateurs fédéraux seront autorisés à reviser l'évaluation des évaluateurs des ports douaniers, etc.; adoptée; bill, 176. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill modifiant de nouveau l'Acte des Douanes, ch. 32, S. R. C. (M. Bowell). Ordonné; présenté, 176. Lu la 2e fois; en comité général; modifié; examiné, 238. Ordre pour la 3e lecture rescindé; bill renvoyé de nouveau en comité général avec instructions; modifié; examiné; passé, 277. Par le Sénat avec un amendement, 353. Adopté, 375. S. R., 405. (52 Vic., c. 14.)
3. Motion pour copie de la correspondance avec Joseph E. Vincent au sujet de la version française du tarif actuel de l'acte des Douanes et de ses amendements, 214. Motion retirée, 215. Voir *Subsides*, 7.

DRAGUEUR :—Voir "*Prince Edward.*"

DROITS D'AUTEUR :—Bill modifiant l'acte concernant les droits d'auteur, ch. 62, S. R. C. (Sir John Thompson). Ordonné; présenté, 141. Lu la 2e fois, 289. En comité général; modifié; examiné, 290. Ordre pour la 3e lecture rescindé; bill renvoyé de nouveau en comité général; modifié; examiné; passé, 299. Par le Sénat, 396. S. R., 405. (52 Vic. c. 29.)

DROITS ET PÉAGES, PERCEPTION DE : Bill intitulé; "Acte concernant la perception de certains droits et péages y mentionnés"; du Sénat, 191. Lu, 195. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté, 209. Passé, 235. S. R., 273. (52 Vic., c. 19.)

DUNDAS ET GALT, CHEMIN ENTRE LES VILLES DE :—Voir 75 *des documents de la session.*

DUNDAS ET WATERLOO, CHEMIN MACADAMISÉ DE :—Voir 76 *des documents de la session.*

ECHIQUIER :—Voir *Cour de l.*

EDIFICES PUBLICS :—Voir 73, 77 *des documents de la session.*

EDMUNSTON ET DE FLORENCEVILLE, CIE. DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition demandant une charte, 61. Avis spécial, 112; Bill, 115. Renvoyé au comité, 138. Comité fait rapport que les promoteurs n'ont pas l'intention de procéder davantage avec le bill, 222. Honoraires remboursés, 223.

ÉLECTIONS :

1. Jugements de la cour d'élection concernant les élections pour les districts suivants, savoir : Cumberland, 17. Halton, 2. Hastings, D. E., 6. Laprairie, 7. Northumberland, D. E., 3. Shelburne, 2.
2. Jugements de la cour Suprême du Canada dans l'appel des élections suivantes : Haldimand, 4. Joliette, 5. Maskinongé, 9. Rimouski, 21. Simcoe, D. E., 8.
3. Pétitions demandant le rappel de la clause de l'acte des Elections Fédérales qui exige qu'un dépôt soit fait par les candidats, 27, 33, 35, 38, 47, 52, 57, 62, 71, 83, 118, 139.
4. Pétition demandant la passation d'une mesure prescrivant que le district électoral d'Ottawa renfermera le territoire actuellement compris dans ses limites pour fins municipales, 71.
5. Bill modifiant de nouveau l'Acte des Elections Fédérales, c. 8, S. R. C. (M. Joncaé). Ordonné ; présenté, 48.
6. Bill modifiant l'Acte des Elections Fédérales contestées (M. Amyot). Ordonné ; présenté, 50.
7. Certificats d'élection des députés. Voir *Greffier de la Couronne en chancellerie*.
8. Mandats émis pour de nouvelles élections. Voir *Orateur*, 11. Voir 78 des documents de la session.

ELECTIONS FÉDÉRALES, ACTE DES :—Voir *Elections*, 3, 5.

ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES :—Voir *Elections*, 6.

ELWOOD, DAVID :—Pétition demandant une indemnité pour les blessures reçues par Jared Elwood pendant les troubles de 1837-38. Non reçue, parce que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics, etc., 167.

EMPRUNTS :—Voir 79, 80 des documents de la session. *Subsides*, 7.

ENGINS ET BOUILLIÈRES STATIONNAIRES :—

1. Pétition demandant un acte pour l'inspection régulière des engins et bouillottes à vapeur, 26, 33, 35, 47, 52, 58, 62, 71, 76, 83, 118, 139, 151.
2. Bill pourvoyant à l'examen et à l'octroi de licences aux personnes ayant charge de machines stationnaires ou autres appareils fonctionnant sous pression (M. Cook). Ordonné ; présenté, 32. Motion pour la 2e lecture ; amendement proposé pour ajourner la 2e lecture à six mois ; adopté, 234.
3. Pétition en faveur du bill précédent, 195.

ENGRAIS ARTIFICIELS :—Motion par M. Mulock, que cette Chambre se forme en comité général pour abroger le droit sur les engrais artificiels ; débat ajourné sur icelle, 43. Repris, 50. Motion rejetée, 51.

ENQUÊTES SUR LES AFFAIRES PUBLIQUES :—Bill intitulé : "Acte à l'effet d'établir de nouvelles dispositions concernant les enquêtes sur les affaires publiques." Du Sénat. Lu, 93. Lu la 2e fois ; en comité général ; modifié ; examiné ; passé avec des amendements, 133. Sénat concoure, 146. S. R., 167. (52 Vic., c. 33)

ENSILAGE :—Voir *Grains et semences*.

EQUIPAGES :—Voir *Navires*, 1.

ÉTATS-UNIS :—Voir *Navires*, 3.

EXPROPRIATIONS DE TERRAINS :—Bill intitulé : " Acte concernant les expropriations de terrains ; " du Sénat, 218. Lu, 219. Lu la 2e fois ; en comité général ; rapporte progrès, 264. Chambre de nouveau en comité général ; lu et modifié ; examiné ; passé avec des amendements, 273. Adopté par le Sénat, 317. S. R., 405. (52 Vic., c. 13)

EXTRADITION, ACTE D' :—

1. Bill à l'effet d'étendre les dispositions de l'acte d'extradition (M. Weldon, Albert). Ordonné ; présenté, 107. Ordre pour la seconde lecture transféré sur la liste des ordres du jour du gouvernement, 288. Lu la 2e fois ; en comité général ; modifié ; examiné ; passé, 300. Par le Sénat, 353. S. R., 405. (52 Vic., c. 36)
2. Pétition en faveur du bill précédent, 160.

ÉVASIONS ET DÉLIVRANCES :—Bill intitulé : " Acte modifiant les S. R. C., concernant les évasions et délivrances ; " du Sénat, 271. Lu, 284. Lu la 2e fois ; en comité général ; modifié ; examiné, 290.

FALSIFICATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES :—Voir 82 *des documents de la session*.

FERMES EXPÉRIMENTALES : Voir 83-85 *des documents de la session*.

FERMIERS :—Voir *Actes frauduleux*, 1.

FIDÉICOMMIS DU CANADA, CIE DE :—Pétition demandant une charte, 48. Avis, 58. Bill, 59. Renvoyé au comité, 74. Rapporté avec des amendements, 125. En comité général ; rapporté ; passé, 135. Par le Sénat avec des amendements, 199. Adopté, 202, S. R., 272. (52 Vic., c. 92.)

" **FIELD EXERCISE**," TRADUCTION EN FRANÇAIS DU :—Voir 118 *des documents de la session*.

FILS DES COMPAGNIES DE LUMIÈRE ÉLECTRIQUE :—Bill concernant les fils des compagnies de téléphone, de télégraphe et de lumière électrique (M. Perley). Ordonné ; présenté, 152. Voir *Lignes de télégraphie*. Toronto, cité de.

FILS SOUS TERRE :—Voir *Lumière électrique*.

FLEUVE ST. LAURENT :—Voir *St. Laurent*.

FORESTIERS, COUR SUPRÊME DE L'ORDRE INDÉPENDANT DES :—Pétition demandant une charte, 36. Avis spécial, 99. Bill, 102. Renvoyé au comité, 121. Rapporté avec des amendements, 160. En comité général ; modifié ; examiné, 170. Passé, 192. Par le Sénat avec des amendements, 240. Adopté, 255. S. R. 404. (52 Vic. c. 104.)

FORTIN, LOUIS :—Voir 98 *des documents de la session*.

FORTIN, NOËL :—Motion pour correspondance avec Noël Fortin au sujet de l'accident qui lui est arrivé sur l'Intercolonial ; motion retirée, 97.

FRONTIÈRES NORD D'ONTARIO :—Voir 86 *des documents de la session*.

FRUITS ET LÉGUMES :

1. Pétitions demandant des mesures pour imposer un droit sur certains fruits, légumes et produits de pépinières lorsqu'ils sont importés des États-Unis, 48, 52, 61, 72, 76, 82, 89, 105, 110, 118, 124, 154, 291.
2. Pétition demandant d'imposer un droit sur les fruits et les produits de pépinières enlevé l'an dernier, et d'augmenter le droit sur les légumes à 30 pour 100 *ad valorem*, 83.

FRUITS, PANIERS DE :—Voir *Paniers*.

GALOPS, CANAL DES :—Voir 64 *des documents de la session*.

GOVERNEMENT AUTONOME, RÉOLUTIONS AU SUJET D'UN :—Voir *Irlande*.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :

1. Son discours du trône à l'ouverture de la session, 19. Jour fixé pour le prendre en considération, 20.
2. Adresses ordonnées. Voir *Adresses*, 2.
3. Il donne la sanction royale aux bills, 404.
4. Son discours à la clôture de la session, 406.
5. Il proroge le parlement, 406.
6. Recommandation de Son Excellence. (Voir 54, *Acte de l'A. B. du N.*, 1867), 130, 153, 164, 277, 288, 291, 319, 320, 374.
7. Il donne avis du jour qu'il prorogera le parlement, 397.

MESSAGES DE SON EXCELLENCE :

8. Invitant la Chambre à se rendre au Sénat à l'ouverture de la session, 1. A la clôture de la session, 404.
9. Nomination des commissaires en vertu de l'acte relatif à l'économie interne de la Chambre des Communes, 37.
10. Accusant réception de l'adresse en réponse au discours du trône, 103.
11. Transmettant les budgets, 39, 226, 299, 273.

GRAINS ET SEMENCES :—Motion par M. Platt de mettre sur la liste des articles admis en franchise tous les grains et semences ne parvenant pas à maturité en Canada, pour être semés en vue d'en récolter les produits en vert pour l'alimentation des animaux, d'après le système d'ensilage; motion retirée, 162.

GRAND CENTRAL DU NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition demandant un amendement à sa charte, 43. Avis spécial, 112. Bill, 115. Renvoyé au comité, 138. Rapporté, 163. En comité général; rapporté; passé, 170. Par le sénat, 218. S. R., 272. (52 Vic. c. 67).

Voir 18 *des documents de la session*.

GRAND NARROWS, C.-B. :—Pétition demandant la construction d'un pont sur le Grand Narrows, Ile du Cap-Breton, 111.

Voir 14 *des documents de la session*.

GRAND ORIENTAL, CHEMIN DE FER DU :—Voir 17 *des documents de la session*.

GREFFIER DE LA CHAMBRE :—

1. Dépose des documents sur le bureau, 146, 341.
2. Reçoit des certificats du greffier de la Couronne en chancellerie, 13, 22, 53.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :—Certificats des membres élus pour les divisions électorales suivantes :—

Page du Journal.	Divisions électorales.	Membres.
13	Pictou	Hon. Charles Hibbard Tupper.
13, 18	Cumberland	Arthur R. Dickey, écr.
14	Nicolet.....	Fabien Boisvert, écr.
14	Colchester	Hon. sir Adams G. Archibald, G.C.M.G.
14	Halton.....	John Waldie, écr.
15	Lanark-Sud.. ..	Hon. John Graham Haggart.
15	Assiniboia-Est.. ..	Hon. Edgar Dewdney.
15	Montréal-Est.. ..	Alphonse Téléphore Lépine, écr.
16	Cardwell.....	Robert Smeaton White, écr.
16	Shelburne	Lt.-Gén. J. Wimburn Laurie.
16	Caribou	Frank Stillman Barnard, écr.
17	Northumberland-Est.....	Edward Cochrane, écr.
17	Joliette.....	Hilaire Neveu, écr.
22	Provencher.....	Alphonse Alfred Clément Larivière, écr.
53	Haldimand	Charles Wesley Colter, écr.

GROVER, J. M. :—Voir 146 *des documents de la session*.

HAMILTON, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE :—Pétition demandant un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement de l'achèvement de la voie, 33. Avis spécial, 65. Bill, 66. Renvoyé au comité, 92. Rapporté avec des amendements, 124. En comité général; rapporté; passé, 134. Par le Sénat, 161. S. R., 168. (52 Vic., c. 76.)

HANSARD :—Voir *Débats*.

HARVEY ET SALISBURY, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Salisbury*.

HAUT COMMISSAIRE, RAPPORT DU :—Voir 88 *des documents de la session*.

HAYRE A NAUFRAGE :—Voir 89 *des documents de la session*.

HAWKESBURY, CIE DE FABRICATION DE BOIS DE :—

Pétition demandant une charte, 38. Avis; bill, 44. Renvoyé au comité, 62. Rapporté avec des amendements, 112. En comité général; rapporté; passé, 120. Par le Sénat, 150. S. R., 168. 52 Vic., c. 98.)

HOMARD :

1. Pétition demandant une modification de la loi sur la pêche du homard, 203.
2. Pétition demandant que la saison de pêche du homard sur la côte ouest d'Inverness, N.-E., soit prolongée, cette année jusqu'à la fin de juillet, 214. Voir 81 *des documents de la session*.

"HOSPITAL DUES," SUR LES NAVIRES :—Voir 91 *des documents de la session.*

HUBONS DE LORETTE :—Voir 158 *des documents de la session.*

HYPERPHOSPHATE DU CANADA, CIE D' :—

Pétition demandant une charte, 85. Avis spécial, 99. 51^e règle suspendue; Bill, 102. Renvoyé, 142. Rapporté avec des amendements, 204. En comité général; rapporté, 211. Passé, 212. Par le Sénat, 233. S. R., 273. (52 Vic., c. 101.)

LLE SAINTE-HÉLÈNE, CIE DU PONT DE L' :—Pétition demandant une charte, 42. Avis spécial, 59. Bill, 59. Renvoyé au comité, 92. Préambule rapporté comme n'étant pas prouvé, 163. Honoraires remboursés, 164.

IMMIGRATION :

1. Pétitions demandant l'abolition du mode actuel d'immigration, 27, 33, 35, 38, 47, 53, 62, 71, 83, 139, 151.
 2. Pétition demandant que l'agence d'immigration à Medicine-Hat soit maintenue, 128.
 3. Pétition demandant qu'une certaine somme d'argent insérée dans le budget pour des fins d'immigration, ne soit pas adoptée, 258.
- Voir 92 *des documents de la session.* Mennonites. Comptes publics, 2. Subsidés, 9.

IMPRIMERIE PUBLIQUE :

1. Rapport annuel du département d'imprimerie et de papeterie publiques du Canada, 107. Voir 93 *des documents de la session*, 122.
2. Nomination du comité conjoint sur les impressions, 31. Membres de la Chambre des Communes, 34. Membres du Sénat, 77. Membres ajoutés par les Communes, 107. Rapports recommandant l'impression de certains documents, 103, 195, 251, 252, 304, 306, 397, 398. Concours, 106, 200, 374, 403. Partie d'un rapport adopté, 403. Premier rapport, recommandant la réduction du quorum et la nomination de deux membres additionnels dans le comité, 90. Chambre concourt dans le rapport, 102. Troisième rapport, soumettant le rapport du sous-comité de l'audition, et le rapport du greffier du comité des services d'impression et des contrats d'impression et de reliure, etc, 173-183. Concours, 200. Motion pour renvoyer de nouveau un certain rapport déclaré hors d'ordre, 392. Voir *Questions*, 11.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS, ÉTAT DES :—Voir 94 *des documents de la session.*

INFRACTION :—Voir *Première infraction.*

INSPECTEURS DE PEAUX CRUES ET DE CUIRS :—Voir 97 *des documents de la session.*

INSPECTEURS MESUREURS :—

1. Chambre en comité général pour considérer une résolution concernant l'Acte des Inspecteurs-Mesureurs, 284. Résolution rapportée prescrivant que les taux et droits payables aux termes du dit acte pourront être changés par un ordre du gouverneur en conseil, etc.; adoptée; bill, 285. Voir *ci-dessus*, 2.
2. Bill modifiant l'Acte des Inspecteurs-Mesureurs, ch. 103, S. R. C. (M. Costigan). Ordonné; présenté, 285. Lu la 2^e fois; en comité général; rapporté; passé, 316. Par le Sénat, 396. S. R., 405. (52 Vic., c. 13.) Voir *Bois de construction*.

INSPECTION :—Bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale, ch. 99 des S. R. C. (M. Costigan). Ordonné; présenté, 260. Lu la 2e fois; en comité général; rapporté; bill renvoyé de nouveau en comité général, 288. Modifié; examiné; motion pour la 3e lecture; amendement proposé pour renvoyer le bill en comité avec instructions; adopté; bill renvoyé au comité général; modifié; examiné; passé, 289. Par le Sénat, 253. S. R., 405. (52 Vic., c. 16.)

Voir *Engins et bouilloires à vapeur. Inspection de bateaux à vapeur. Bois de construction.*

INSPECTEURS :—Voir 96-97 *des documents de la session.*

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER DE L' :—Voir 93-101 *des documents de la session. Subsidés, 9.*

INTÉRIEUR, REVENU DE L' :

1. Rapport annuel du département du Revenu de l'Intérieur, 22. Voir 152 *des documents de la session.*
2. Chambre en comité général pour considérer l'acte du revenu de l'intérieur, 254. Chambre en comité général, 264. Résolution rapportée, pour prescrire qu'un droit d'exercice soit imposé sur les spiritueux pour la production de l'éther, et sur le malt et les cigarettes, etc.; adoptée; bill, 265. Voir *ci-dessous, 3.*
3. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'acte du revenu de l'intérieur, ch. 34 des S. R. C. (M. Costigan). Ordonné; présenté, 265. Lu la 2e fois; en comité général; rapporté; passé; 288. Par le Sénat, 353. S. R., 405 (5 Vic., c. 15.)

INTÉRÊT :—

1. Bill modifiant le ch. 127 des S. R. C., intitulé : " Acte concernant l'intérêt (M. Landry) ; ordonné; présenté, 34.
2. Bill intitulé : " Acte modifiant le Statut révisé concernant l'intérêt ; " du Sénat 219. Lu, 223. Lu la 2e fois, 237. En comité général; rapporté; passé, 278. S. R., 405. (52 Vic., c. 31.)

INTÉRIEUR, DÉPARTEMENT DE L' :—Voir 102-104 *des documents de la session. Subsidés, 9.*

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :—Voir 19-20 *des documents de la session.*

IRLANDE :—Motion par Sir John A. Macdonald que les mesures du gouvernement aient la priorité les lundis pendant le reste de la session après les Interpellations, 246. Amendement proposé par M. Cock qu'une certaine résolution au sujet de l'octroi d'un gouvernement autonome en Irlande soit inscrite comme Ordre spécial, pour considération lundi prochain; rejeté; motion adoptée, 247.

JÉSUITES, BIENS DES :—Pétition demandant le désaveu de l'acte concernant le règlement des biens des Jésuites, 208. Voir 105 *des documents de la session. Subsidés, 7.*

JONES, CREEK ,—Voir 106 *des documents de la session.*

JONES, SIMÉON, RAPPORT DE :—Voir 107 *des documents de la session.*

JOUR DU TRAVAIL :—Pétition demandant un acte choisissant un certain jour à être appelé " Jour du Travail," comme jour de fête nationale, 27, 33, 35, 47, 52, 62, 71, 84, 118.

JUGES :

1. Chambre en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les salaires et allocations des cours provinciales; recommandation de Son Excellence, 145. Chambre en comité général; résolution rapportée fixant les salaires des juges dans les cours des comtés dans la Colombie-Anglaise, 392. Adoptée; bill, 393. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill modifiant les S. R. C., c. 138, concernant les juges des cours provinciales (sir John Thompson). Ordonné; présenté; lu la 2e fois; en comité général; rapporté; passé, 393. Par le Sénat, 404. S. R., 405. (52 Vic., c.39.)

JUGES DE PAIX :—Pétitions demandant de pourvoir au paiement d'honoraires aux juges de paix dans certaines causes criminelles, 42.

KINCARDINE ET TEESWATER, CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une aide pour aider à la construction du chemin de fer de Kincardine et Teeswater, 152.

KINGSTON ET PEMBROKE, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte prolongeant le délai pour l'achèvement du dit chemin de fer, 48. Avis spécial, 84. Bill, 86. Renvoyé au comité, 121. Rapporté avec des amendements, 141. En comité général; rapporté; passé, 157. Par le Sénat avec un amendement, 207. Adopté, 210. S. R., 272. (52 Vic., c. 78.) Voir *Napanee, Tamworth et Québec, Cie du chemin de fer de*.

KINGSTON, SMITH'S FALLS ET OTTAWA, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte prolongeant le délai pour l'achèvement du dit chemin de fer, 48. Avis spécial, 66. Bill, 67. Renvoyé au comité, 92. Rapporté avec des amendements, 125. En comité général; rapporté; passé, 135. Par le Sénat, 161. S. R., 168. (52 Vic., c. 79.)

KINGSTON, COLLÈGE DE LA REINE A :—Pétition demandant un acte pour nouveaux pouvoirs comme corporation, 48. Avis, 65. Bill, 67. Renvoyé au comité, 93. Rapporté avec des amendements, 129. En comité général; rapporté, 149. Lu la troisième fois (sur division) et passé, 150. Par le Sénat avec des amendements, 199. Adopté, 202. Honoraires remboursés, 204. S. R., 272. (52 Vic., c. 103.)

KNIGHT, M. ALLAN :—Voir 100 *des documents de la session*.

KOOTENAY ET ATHABASCA, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant des amendements à sa charte, 26. Avis spécial; bill, 39. Renvoyé au comité, 42. Rapporté avec des amendements, 65. En comité général; rapporté, 73. Passé, 92. Par le Sénat, 131. S. R., 168. (52 Vic., c. 49.)

LLAC MANITOBA, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE CANAL DU :—Pétition demandant une charte, 52. Avis, 84. Bill, 85. Renvoyé au comité, 109. Rapporté avec des amendements, 178; en comité général, 202. Rapporté; passé, 203. Par le Sénat avec des amendements, 233. Adopté, 242. S. R., 273. (52 Vic. chap. 57.)

LAC NIPISSINGUE ET DE LA BAIE DE JAMES, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Voir *Nipissingue et de la Baie de James, cie du chemin de fer du*.

LAC SEUL, CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant une charte, 61. Avis, 65. Bill, 72. Renvoyé au comité, 93. Rapporté avec des amendements, 125. En comité général; rapporté; passé, 135. Par le Sénat, 161. S. R., 168. (52 Vic., chap. 55.)

LA HAVE, RIVIÈRE, N.-E. :—Pétition demandant d'exempter la rivière La Have de l'application de l'Acte des Pêcheries en ce qui concerne le fait d'y jeter du bran de scie, 154.

LAIT AUX FROMAGERIES ET BEURBERIES, FOURNITURE DU : Voir—*Actes frauduleux*, 3.

L'ARDOISE BRISE-LAMES DE :—Voir 109 *des documents de la session*.

LÉGISLATION :—Comité spécial chargé de s'enquérir du montant que la législation coûte à l'état et des moyens à prendre pour réduire cette dépense ; membres du Sénat nommés, 131. Motion nommant les membres des communes ; amendement proposé pour substituer le nom d'un membre à celui d'un autre ; adopté ; message du Sénat, 189. Rapport, 173. (App. No 5.)

LETTRES DE CHANGE, CHÈQUES ET BILLETS :—Bill concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre (Sir John Thompson). Ordonné ; présenté, 28. Lu la 2e fois, 67. En comité général ; rapporte progrès, 178, 191. Ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité général rescindé ; bill retiré, 374.

LÉVI, DAVID :—Voir 110 *des documents de la session*.

LIBERTÉ CONDITIONNELLE, mise en :—Voir *Infraction, première*.

LIMITES OUEST, NORD ET EST :—Voir *Ontario*.

LIQUEURS ENIVRANTES :—

1. Motion par M. Jamieson déclarant qu'il est expédient de prohiber la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes, que la mise en vigueur de telle prohibition soit exercée par le gouvernement de la Puissance ; amendement proposé par M. Wood (Brockville) pour retrancher la dernière partie de la motion et insérer les mots suivants : " lorsque l'opinion publique sera prête à accepter une telle mesure de prohibition et à la mettre en vigueur " ; sous-amendement proposé par M. Taylor pour retrancher tous les mots après " mécaniques " dans la motion principale, et substituer les suivants : " si, après avoir préalablement pris les votes des électeurs qualifiés du Canada, il est constaté que la majorité est favorable à une telle mesure prohibitive qui devra aussi pourvoir à indemniser les fabricants de ces liqueurs " ; débat ajourné sur icelui, 49. Ropris, 78. Sous-amendement rejeté. Amendement proposé par M. Mills (Bothwell) : " Que les votes des électeurs qualifiés soient pris en temps utile pour s'assurer de l'opinion du pays sous la question " ; 79. Rejeté ; amendement proposé par M. Moncrief " ; " Que l'Acte de tempérance du Canada devrait être amendé de telle sorte qu'il soit loisible aux électeurs de voter pour ou contre l'acte, mais en exceptant de son opération le cidre, les vins légers et la bière " déclaré hors d'ordre, 80. (Voir *Questions*, 7.) Premier amendement adopté ; motion modifiée adoptée, 81.
2. Pétitions demandant une loi prohibant l'importation, la fabrication et la vente des boissons enivrantes, 47, 52, 72.
3. Pétitions demandant un certain amendement à l'Acte de Tempérance du Canada, 33, 48. Voir 174 *des documents de la session*. *Subsides*, 7.

LIQUIDATION, ACTE DES :—Bill modifiant " acte des liquidation, " chapitre 129, S.R.C. (Sir John Thompson) ; ordonné ; présenté, 125. Lu la 2e fois ; en comité général, 155. Modifié ; examiné, 156. Passé, 174. Par le Sénat avec des amendements, 233. Adopté, 236. S. R., 273. (52 Vic., c. 32.)

LOIS EXPIRANTES :—Nomination du comité permanent des lois expirantes, 30, 34.

LONDON, CIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE L'INCENDIE DE :—Pétition demandant un acte modifiant sa charte, 58. Avis, 65. Bill, 72. Renvoyé au comité, 121. Comité fait rapport que le préambule n'est pas prouvé; honoraires remboursés, 132.

LONDRES ET DU CANADA, CIE DE PRÊT ET D'AGENCE DE :—Pétition demandant un amendement à sa charte, 36. Avis déclaré insuffisant, 84. Rapport renvoyé de nouveau, 90. Avis déclaré suffisant, 99. Bill, 102. Renvoyé au comité, 121. Rapporté avec des amendements, 132. En comité général; rapporté; passé, 141. Par le Sénat, 178. S. R., 272. (52 Vic., c. 93.)

LOOTZ, A. D. :—Motion pour papiers dans l'affaire du constable de la police à cheval du Nord-Ouest, A. D. Lootz; motion retirée, 125.

LOTS DE GRÈVE :—Voir 111 *des documents de la session.*

LOWRY, WILLIAM GORDON :—Pétition demandant la passation d'un acte déclarant son mariage avec Florence Lowry dissous, 38. Avis, 44. Bill et témoignages du Sénat, 178. Lu, 204. Motion pour la 3e lecture; rejetée, 224. Motion que le bill soit placé de nouveau sur les ordres du jour pour la 2e lecture; adoptée, 226. Bill lu la 2e fois et renvoyé au comité avec les témoignages, 243. Rapporté avec les témoignages pris devant le comité des Communes; témoignages à être imprimés, 253. Motion pour que la Chambre se forme en comité général; amendement proposé pour ajourner la considération du bill en comité à six mois, 261. Rejeté; bill en comité général; rapporté; passé, 262. S. R., 404. (52 Vic., c. 108.)

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE :—Voir *Fils sous terre. Toronto, cité de.*

LUNDY'S LANE, BATAILLE DE :—Pétitions demandant qu'ils soit pris des mesures de nature à honorer et conserver la mémoire des hommes qui ont perdu la vie à la bataille de Lundy's Lane et à préserver l'endroit où reposent leurs restes dans le cimetière de cette localité, 76, 128, 140, 152.

LUNENBURG, HAVRE DE :—Motion pour correspondance avec l'ingénieur envoyé pour examiner le havre de Lunenburg, N.-E., en 1888; débat sur icelle ajourné, 169.

MAGISTRATS, DÉSAVEU DE LA LOI DES :—Voir 70 *des documents de la session.*

MAÏS, IMPORTATION DU :—Motion par M. Landerkin : Qu'attendu que les distillateurs ont une remise de droits sur le maïs importé pour servir à la fabrication de spiritueux pour l'exportation, cette Chambre est d'opinion qu'il n'est que juste et raisonnable que les fermiers et éleveurs qui importent du maïs pour la nourriture des bestiaux ou autres animaux pour l'exportation, obtiennent aussi une semblable remise. Débat interrompu, M. l'Orateur quitte le fauteuil à 6 heures p. m., 4). Débat repris, 53. Amendement proposé, par M. Fisher que le maïs soit placé sur la liste des articles en franchise; sous-amendement proposé par M. Flynn que la farine de maïs soit admise en franchise, 54. Rejeté, 55. Premier amendement rejeté, 56. Motion rejetée, 57.

MAJOR :—Voir *Parc sur la côte du.*

MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—Voir 112 *des documents de la session.*

MANITOBA ET DU SUD EST, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—

1. Pétition demandant une charte, 43. Avis, 84. Bill, 85. Renvoyé au comité, 109. Rapporté avec des amendements, 129. En comité général; modifié; examiné; passé, 137. Par le Sénat avec des amendements, 233. Renvoyé au comité des chemins de fer, 242. Comité recommande l'adoption des amendements avec un amendement, 259. Amendements examinés; modifiés; message au Sénat, 260. Sénat n'acquiesce pas, 285. Chambre n'insiste pas, 291. S. R., 405. (52 Vic., c. 60.)
2. Pétition en faveur du bill précédent, 124, 140. Voir *Subsides*, 7.

MANITOBA, PÉNITENCIER DE :— Voir 135 *des documents de la session*. *Subsides*, 9.

MANŒUVRES :— Voir *Corruption*.

MANUFACTURIERS, CIE D'ASSURANCE DES :— Voir 113 *des documents de la session*.

MARINE :— Rapport annuel du département de la marine, 22. Voir 114 *des documents de la session*.

MARKLAND, HONORABLE GEORGE H. MARKLAND :— Chambre en comité général pour considérer une résolution au sujet d'une certaine hypothèque, sur des propriétés sises dans la cité de Kingston; recommandation de Son Excellence, 320.

MASSAWIPPI, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE LA :— Pétition demandant des amendements à sa charte, 52. Avis spécial, 58. Bill, 59. Renvoyé au comité, 74. Rapporté avec des amendements, 154. En comité général; modifié; examiné; passé, 202. Par le Sénat avec un amendement, 233. Adopté, 242. S. R., 273. (52 Vic., c. 84.)

MATANE, RIVIÈRE, DROITS DE PÊCHE :— Voir 133 *des documents de la session*.

MATELOTS, ENGAGEMENT DES :— Pétitions demandant la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots, 27, 33, 35, 47, 52, 58, 62, 71, 76, 83, 118, 139, 152.

MCMAHON, RUE, QUÉBEC :— Voir 115 *des documents de la session*.

MENACE ET INTIMIDATION :—

1. Bill modifiant le ch. 173 des S.R.C., concernant les menaces et l'intimidation et autres infractions (M. Wilson, Elgin). Ordonné; présenté, 141.
2. Pétition en faveur du bill précédent, 203.

MENNONITES, IMMIGRANTS :—

1. Chambre en comité général concernant les immigrants Mennonites, 240. Chambre en comité général; résolution rapportée recommandant la réduction du taux de l'intérêt payable sur certains prêts à quatre pour cent, intérêt simple, au lieu de six, intérêt composé; adoptée; bill, 264. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill concernant un prêt y mentionné fait à certains immigrants mennonites (M. Carling). Ordonné; présenté, 264. Lu la 2^e fois; en comité général; modifié; examiné; passé, 289. Par le Sénat, 317. S. R., 405. (52 Vic., c. 28.)

MIDDLETON, WILLIAM HENRY :— Pétition demandant la passation d'un acte déclarant son mariage avec Mary Froude Wise dissous, 41. Avis, 44. Bill et témoignages du Sénat, 204. Lu, 205. Renvoyé au comité, 232. Rapporté, 239. En comité général; rapporté, 256. Passé, 261. S. R., 404. (52 Vic., c. 109.)

MILICE:

1. Rapport annuel du département de la milice, 28. Voir 116 *des documents de la session*.
2. Bill modifiant le ch. 41 des S.R.C., concernant la Milice et la Défense du Canada, (Sir A. P. Caron). Ordonné; présenté, 53. Ordre pour la 2e lecture rescindé; bill retiré, 374. Voir 116-118 *des documents de la session*. *Comptes Publics*, 2. *Subsides*, 7.

MINÉRAIS DU CANADA, CIE DES:—Pétition demandant une charte, 90. Rapport spécial, 99. 51e règle suspendue; bill, 102. Renvoyé au comité, 141. Rapporté avec des amendements, 204. En comité général; rapporté; passé, 211. Par le Sénat, 233. S.R., 273. (52 Vic., c. 102.)

MISSIONS ÉTRANGÈRES DU CANADA, SOCIÉTÉ CONGRÉGATIONNELLE DES:—Pétition demandant une charte, 53. Avis, 65. Bill, 66. Renvoyé au comité, 92. Rapporté, 129. En comité général; modifié; examiné; passé, 149. Honoraires remboursés, 152. Passé par le Sénat avec des amendements, 199. Adopté, 202. S.R. 272. (52 Vic., c. 106.)

MODUS VIVENDI:—Voir *Subsides*, 7.

MONTAGNE-DE-BOIS À QU'APPELLE, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA:—

1. Pétition demandant permission de soumettre une pétition pour un acte modifiant sa charte, 141. Comité des O. P. recommande que permission soit accordée; pétition présentée, 144. Avis; 49e règle suspendue; bill, 148. Renvoyé au comité, 157. Rapporté avec des amendements, 200. En comité général; rapporté; passé, 211. Par le Sénat, 233. S. R. 273. (52 Vic., c. 66.)
2. Chambre en comité général concernant l'octroi de terres à la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle; recommandation de Son Excellence, 374. Chambre en comité général; résolution rapportée confirmant l'octroi fait à la compagnie en vertu de l'acte 49 Vic., c. 11. adopté; bill 401. Voir *Chemins de fer*, 10.

MONTAGNES-ROCHEUSES:—Bill modifiant l'acte concernant le Parc canadien des Montagnes-Rocheuses (M. Dewdney). Ordonné; présenté, 284. Ordre pour la seconde lecture rescindé et bill retiré, 374.

MONTRÉAL, MAISON DE LA TRINITÉ ET LES COMMISSAIRES DU HAVRE DE:—Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la 36 Vic., c. 61, concernant la Maison de la Trinité et les commissaires du havre de Montréal (M. Tupper). Ordonné; présenté, 141. Lu la 2e fois; en comité général; rapporté, 177. Passé, 189. Par le Sénat, 219. S.R., 272. (52 Vic., c. 34.)

MOOSE JAW ET EDMONTON, CIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition demandant qu'il soit permis de présenter une pétition demandant un acte constituant une compagnie pour une voie ferrée de Moose Jaw, Battleford et Edmonton, 103. Comité des O. P. recommande que permission soit accordée; pétition présentée, 106. Avis spécial, 112. Bill, 115. Renvoyé au comité, 138. Rapporté avec des amendements, 200. En comité général; rapporté; passé (titre changé en celui de Cie du chemin de fer de Moose Jaw et Edmonton), 211. Passé par le Sénat avec des amendements, 233. Adopté, 242. S.R., 273. (52 Vic., c. 54.)

NAPANEE, TAMWORTH ET QUÉBEC, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant la permission de soumettre une pétition pour la passation d'un acte confirmant une convention avec la compagnie du chemin de fer de Pembroke et la corporation de la cité de Kingston, 103. Comité des O. P. recommande que permission soit accordée; pétitions présentées, 106, 140. Avis, 112. Bill, 116. Renvoyé au comité, 138. Rapporté avec des amendements, 163. En comité général; modifié; examiné; passé, 170. Par le Sénat, 233. S. R., 272. (52 Vic., c. 77.)

NAVIRES :

1. Pétitions demandant un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, 27, 33, 35, 38, 47, 52, 62, 71, 76, 84, 118, 139, 151.
2. Bill autorisant les navires étrangers à porter secours aux navires naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes (M. Kirkpatrick). Ordonné; présenté, 28. Lu la 2^e fois; motion pour renvoyer le bill à un comité spécial; amendement proposé pour retrancher le nom d'un membre et y substituer celui d'un autre; rejeté; bill renvoyé au comité, 77. Rapporté avec des amendements, 119. En comité général; modifié; examiné, 151. Motion pour la 3^e lecture; amendements proposés pour renvoyer le bill au comité général pour le privilège de remorquer les navires d'un port des Etats-Unis à un autre port, 171. Rejeté, 2. Les remorqueurs des Etats-Unis pourront remorquer des navires d'un port canadien à un autre port, rejeté; bill lu la 3^e fois et passé, 172.
3. Bill autorisant les navires enregistrés aux Etats-Unis à faire le sauvetage, le remorquage et le cabotage dans les eaux canadiennes (M. Patterson Essex). Ordonné; présenté, 29. Motion pour la 2^e lecture; débat ajourné sur icelle, 77. Ordre pour la seconde lecture rescindé, et bill retiré, 234.

NAVIRES AUX ETATS-UNIS:—Voir *Navires*, 3.

NAVIRES:—Bill modifiant les S. R. C., c. 77 concernant la sûreté des navires, (M. Tupper). Ordonné; présenté, 72. Lu la 2^e fois; en comité général; modifié; examiné; passé, 227. Par le Sénat avec des amendements, 256. Adopté 263. S. R., 404. (52 Vic. c. 22). Voir 91 *des documents de la session*. *Capitaines et seconds*.

NAVIRES ÉTRANGERS:—Voir *Navires*, 2.

NEUVIÈME BATAILLON:—Motion pour correspondance avec le commandant du 9^e bataillon, Voltigeurs de Québec, pendant la campagne du Nord-Ouest en 1885, etc.; motion retirée, 97.

NEWCOMBE, QUAI A LA POINTE A:—Pétition pour la construction d'un quai à la pointe Newcombe; non reçue (vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics), 128.

NIAGARA, CIE DU PONT DE LA GRANDE ÎLE:—Pétition demandant un acte prolongeant le délai pour l'achèvement des travaux, 38. Avis spécial, 53. Bill, 59. Renvoyé au comité, 63. Rapporté avec des amendements, 99. En comité général; rapporté; passé, 108. Par le Sénat, 145. S. R., 168. (52 Vic., c. 86).

NIPISSINGUE ET DE LA BAIE DE JAMES, CIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition demandant un acte pour changer son nom en celui de compagnie de chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James, 61. Avis spécial; 51e règle suspendue et bill présenté, 66. Renvoyé au comité, 92. Rapporté avec des amendements, 128. En comité général; rapporté; passé, 136. Par le Sénat, 161. S. R., 168. (52 Vic., c. 81.)

NORD, CHEMIN DE FER DU:—Voir 21 *des documents de la session.*

NORD, CIE DU CHEMIN DE FER DU:—

Pétition demandant que l'on n'exige pas de conditions auxquelles le township a émis des débiteures pour aider à la construction de l'embranchement sur Simcoe-Nord du chemin de fer du Nord, 124.

NORD OUEST AU LAC-DES-BOIS, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DU:—Pétition demandant une charte, 83. Avis, 99. Bill, 101. Renvoyé au comité, 141. Rapporté avec des amendements, 163. En comité général; rapporté; passé, 170. Par le Sénat avec des amendements, 233. Renvoyé au comité des chemins de fer, 242. Comité recommande que le premier amendement soit désapprouvé, 259. Amendements examinés; premier amendement désapprouvé; message au Sénat, 261. Sénat insiste, 285. Chambre n'insiste pas, 291. S. R., 405. (52 Vic., c. 59.)

NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DU GRAND:—Voir 22 *des documents de la session.*

NORD OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER GRAND CENTRAL DU:—

1. Pétition de la compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabasca, demandant un amendement à sa charte et des pouvoirs additionnels, 48. Avis, 58. Bill, 72. Renvoyé au comité, 121. Rapporté avec des amendements, 144. En comité général; modifié; examiné; passé, 169. Par le Sénat avec des amendements (titre changé en celui de Compagnie du chemin de fer d'Alberta et Nord-Ouest,) 218. Examiné, 229. Modifié en changeant le titre en celui de Compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest du Canada, 230. Sénat concoure, 241. S. R., 273. (52 Vic., c. 65.)

2. Pétition contre le bill précédent, 151.

NORD-OUEST:—Voir *Grand Central du.*

NORD-SIMCOE, CHEMIN DE FER:—Voir *Nord, chemin de fer du.*

NORTHUMBERLAND, DÉTROIT DE:—Voir 119 *des documents de la session.*

NOUVEAU-BRUNSWICK ET ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD, CIE DU CHEMIN DE FER DU:—Pétition demandant un acte pour changer son nom et pour réduire son capital-actions, etc., 33. Avis; bill, 41. Renvoyé au comité, 63. Rapporté avec des amendements, 99. En comité général, 107. Modifié; examiné; passé, 108. Par le Sénat avec un amendement, 150. Adopté, 156. S. R., 168. (52 Vic., c. 85.)

ONTARIO, CIE D'ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE DE L':—Pétition demandant certains amendements à sa charte, 26. Avis spécial, 65. Bill, 66. Renvoyé au comité, 92. Rapporté avec des amendements, 129. En comité général; modifié; examiné; passé, 137. Par le Sénat avec un amendement, 191. Adopté, 201. S. R., 272. (52 Vic., c. 96.)

- ONTARIO, CIE DE PRÊTS ET DE DÉBENTURES DE L' :—**Pétition demandant la passation d'un acte pour autoriser la compagnie à créer un capital-débetures, etc. 38. Avis spécial, 65. Bill, 67. Renvoyé au comité, 108. Rapporté avec des amendements, 129. En comité général; rapporté; passé, 137. Par le Sénat avec des amendements, 191. Adopté, 201. S. R., 272. (52 Vic., c. 94.)
- ONTARIO ET QUÉBEC, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—**Pétition demandant un acte ratifiant le transport d'un certain lopin de terre à la compagnie dite: "*The Land Security Company*," 71. Avis, 84. Bill, 86. Renvoyé au comité, 121. Rapporté, 144. En comité général; rapporté; passé, 156. Par le Sénat, 207. S. R., 272. (52 Vic., ch. 74.)
- ONTARIO, LIMITES OUEST, NORD ET EST DE LA PROVINCE D' :—**Chambre en comité général pour considérer la résolution concernant les limites ouest, nord et est d'Ontario, 291. Chambre en comité général, 383. Résolution rapportée, recommandant qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté la priant de vouloir faire soumettre une mesure au parlement du Royaume-Uni à l'effet de fixer les limites ouest, nord et est de la province d'Ontario, 384. Adoptée, 385. Voir *Adresses*, 1, 3.
- ONTARIO, MANITOBA ET OCCIDENTAL, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—**Pétition demandant qu'il soit permis de présenter une pétition pour la passation d'un acte d'incorporation, 90. Comité des O. P. recommande que permission soit accordée, 99. Pétition présentée, 101. Avis spécial, 106. Bill, 107. Renvoyé au comité, 138. Rapporté avec des amendements, 154. En comité général; rapporté; passé, 161. Par le Sénat avec des amendements, 208. Adopté, 210. S. R., 272. (52 Vic., ch. 61.)
- ONTARIO-SUD, CIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE D' :—**Pétition demandant un acte continuant les pouvoirs qui sont donnés par la charte et prolongeant le délai pour l'achèvement de la ligne, 71. Avis, 84. Bill, 85. Renvoyé au comité, 108. Rapporté, 128. En comité général; rapporté; passé, 136. Par le Sénat, 161. S. R., 168. (52 Vic., ch. 70.)
- ORATEUR:**
1. Se rend avec la Chambre auprès de Son Excellence, dans la salle du Sénat, à l'ouverture de la session, 1. A la clôture de la session, 404. Auprès du député gouverneur pendant la session, 167, 272.
 2. Il fait rapport du discours du trône à l'ouverture de la session, 19.
 3. Communique le rapport des bibliothécaires conjoints, 20. Les comptes courants du comptable, 147.
 4. Son discours en présentant le bill des subsides à Son Excellence demandant sa sanction, 405.
 5. Qu'il a reçu avis des vacances survenues dans la représentation des districts suivants, savoir: Assiniboia Est, 11. Cardwell, Caribou, 12. Colchester, 11. Cumberland, 10. Lanark, D. E.; Montréal Est, 12. Nicolet, 11. Pictou, 10. Provencher, 13.
 6. Informe la Chambre que le greffier a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie, les certificats pour l'élection des députés pour les districts suivants, savoir: Assiniboia Est, 15. Cardwell, Caribou, 16. Colchester, 14. Cumberland, 13, 18. Haldimand, 53. Halton, 14. Joliette, 17. Lanark, D. E. Montréal Est, 15. Nicolet, 14. Northumberland, D. E., 17. Pictou, 13. Provencher, 22. Shelburne, 16.

ORATEUR :—*Fin.*

7. Que les jugements ont été reçus concernant les élections de Cumberland, 17. Halton, 2. Hastings, D. E., 6. Laprairie, 7. Northumberland, D. E., 3. Shelburne, 2.
8. Jugements de la Cour Suprême du Canada dans l'appel des élections suivantes, savoir : Haldimand, 4; Joliette, 5. Maskinongé, 9. Rimouski, 21. Simcoe, D. E., 8.
9. Fait rapport que la sanction royale a été donnée par le député gouverneur aux bills passés par les deux Chambres pendant la présente session, 166, 258.
10. Que le député gouverneur a donné la sanction royale à certains bills, 167, 272.
11. Qu'il a adressé ses mandats au greffier de la couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour certains districts électoraux suivants, savoir : Assiniboia-Est; Cardwell; Caribou, Colchester; Cumberland, 10. Haldimand, 6. Halton, 4. Joliette, 6. Lanark, D. S. Montréal-Est; Nicolet 10. Northumberland, D. E., 4. Pictou; Provencher, 10. Shelburne, 4.
12. Donne son vote prépondérant parce que les voix sont également partagées, 114.

ORDRES DU JOUR :—Certains avis sur la liste dont il a été donné avis aient préséance un autre jour 51. Mesures du gouvernement ont la priorité les jeudis, 125. Les mercredis, 155. Les lundis, 246. Les samedis, 277, 315. Les ordres du lundi devront être sur la liste des Ordres des mercredis, 155. Bills publics transférés sur la liste des ordres du gouvernement, 268, 277.

ORDRES PERMANENTS :—Nomination du comité des ordres permanents, 31, 32. Rapports sur pétitions, 39, 44, 58, 65, 84; 99, 106, 111, 118, 129, 144, 154, 160. Recommandant une prolongation du temps pour la réception des pétitions pour bills privés, 39. Pour présenter des bills privés, 39. Recommandant la suspension de la 51e règle, 66, 99, 100, 118. De la 49e règle, 129, 148. Que permission soit accordée pour présenter une pétition pour un bill privé, quoique le délai soit expiré, 99, 106, 154. Que telle permission ne soit pas accordée, 148. Que certaines pétitions ne sont pas de nature à exiger d'avis, 99. Que certains avis n'ayant pas été donnés dans le temps voulu soient jugés suffisants, 39, 58, 66. Soient jugés insuffisants, 84. Que les pouvoirs accordés soient limités aux districts où l'avis a été publié, 106, 112. Qu'un certain bill, s'il est introduit, soit immédiatement placé sur les ordres du jour pour seconde lecture, 160.
Voir *Bills*, 26-35.

ORIENTAL, CHEMIN DE FER DU GRAND :—Voir *Grand Oriental*.

ORME, BILLOTS D' :—Pétition demandant de ne pas imposer de droits sur les billots d'orme, 53.

OTTAWA, AMÉLIORATIONS SUR LA RIVIÈRE :—Voir 120 *des documents de la session*.

OTTAWA, CITÉ D' :—Voir 121, 122 *des documents de la session*. *Elections*, 4.

OTTAWA ET MONTRÉAL, CIE D'ESTACADES :

1. Pétition demandant une charte, 38. Avis; bill, 44. Ordre pour la 2e lecture rescindé; bill retiré, 125.
2. Pétitions contre le bill précédent, 89, 105, 111, 118, 128.

OTTAWA, MORRISBURGH ET NEW-YORK, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE PONT D' :—Pétition demandant une charte, 52. Avis, 65. Bill, 66. Renvoyé au comité, 92. Rapporté avec des amendements, 124. En comité général; rapporté; passé, 134. Honoraires remboursés (bill rejeté par le Sénat), 240.

OUEST, CHEMIN DE FER DES COMTÉS DE L' :—Bill relatif au chemin de fer des Comtés de l'Ouest (sir John Thompson). Ordonné; présenté, 205. Lu la 2e fois; en comité général, 227. Passé, 228. Par le Sénat, 256. S.R., 273. (52 Vic., c. 8.) Voir 27 des documents de la session.

OXFORD ET NEW-GLASGOW, CHEMIN DE FER D' :—Voir *Subsides*, 9.

PACIFIQUE CANADIEN, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—

1. Pétition demandant un acte l'autorisant à émettre des obligations pour l'acquisition de navires, 71. Avis, 84. Bill, 85. Renvoyé au comité, 108. Rapporté avec des amendements, 128. En comité général; rapporté; passé, 136. Par le Sénat, 161. S.R., 168. (52 Vic., c. 73.)
2. Pétition demandant un acte l'autorisant à émettre des débetures-actions consolidées; lue et reçue immédiatement, 76. Avis spécial, 84. Bill, 86. Renvoyé au comité, 109. Rapporté avec des amendements, 178. En comité général; le temps pour les bills privés étant expiré, la Chambre reprend en considération les ordres du jour, 230. Chambre de nouveau en comité général; Bill modifié; examiné; passé 232. Par le Sénat, 271. S.R., 273. (52 Vic., c. 69.) Voir 123-126 des documents de la session.

PACIFIQUE NORD ET DU MANITOBA, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant une charte, 90. Avis, 99. Bill, 102. Renvoyé au comité, 138. Rapporté avec des amendements, 154. En comité général; rapporté; passé, 161. Par le Sénat, 207. S.R., 272. (52 Vic., c. 58.)

PANIERES ET BOITES CONTENANT DES FRUITS, DROITS PERÇUS :—Voir 127 des documents de la session.

PARC SUR LA CÔTE DU MAJOR :—Voir *Subsides*, 9.

PARKER, GEORGE R. :—Voir 15 des documents de la session.

PEAUX CRUES ET DE CUIRS :—Voir *Inspecteurs de*.

PÊCHERIES :

1. Rapport annuel du département des Pêcheries, 246. Voir 128 des documents de la session.
2. Pétition demandant que l'acte des pêcheries soit amendé en ce qui concerne le fait de jeter du bran de scie dans les cours d'eau fréquentés par le poisson, 124.
3. Pétition de Moïse Verrault et autres demandant que la ligne de démarcation de leurs permis de pêche s'étende depuis Gaspé jusqu'au Cap à la Baleine, 140.
4. Motion pour correspondance avec M. C. C. Goddard, surveillant de la pêche fluviale dans le comté de Lunenburg, etc., débat sur icelle ajournée, 218.
5. Motion pour correspondance au sujet de l'importation du poisson en entrepôt pour fins d'exportation subséquente; débat sur icelle interrompue par l'appel des bills privés, 232.
6. Bill modifiant le ch. 95, des S. R. C., concernant les pêcheries (M. Dickey). Ordonné; présenté, 141.

PÊCHERIES :— *Fin.*

7. Bill intitulé : " Acte pour mieux garantir la sécurité des pêcheurs " ; du Sénat, 241. Lu, 246.
8. Bill modifiant l' " Acte de pêcheries, " ch. 95 des S R C., (M. Tupper). Ordonné ; présenté, 209. Lu la 2e fois ; en comité général ; rapporté, 229. Motion pour la 3e lecture ; amendement proposé pour ajourner la 3e lecture à six mois, 225. Rejeté ; bill lu la 3e fois et passé, 236. Par le Sénat, 278. S. R., 405. (52 Vic., c. 24.) Voir 128-133 *des documents de la session*, *Subsides*, 7.

PÉNITENCIERS :—Rapport annuel du ministre de la justice sur les, 62. Voir 134 *des documents de la session*.

PENSIONS :—Voir 164 *des documents de la session*.

PÉPINIÈRES, PRODUITS DE :—Voir *Actes frauduleux*, 2. *Légumes*.

PÉTITIONS :—Lues et reçues immédiatement, 85. Non reçues, vu que l'octroi des conclusions entraînerait la dépense de deniers publics, 128, etc. Pétition demandant la permission de présenter une pétition, 90. Voir *Bills*, 26-35.

PHILADELPHIE, EXPOSITION A :—Voir *Exposition du centenaire*.

PICTOU, RIVIÈRE DE L'EST DE :—Voir *Subsides*, 9.

PILOTES, QUÉBEC :—Voir 136 *des documents de la session*.

POIDS ET MESURES :—Bill modifiant l'acte des poids et mesures, ch. 104 des S. R. C. (M. Costigan.) Ordonné ; présenté, 48. Lu la 2e fois ; en comité général ; rapporté ; passé, 68. Par le Sénat avec des amendements, 116. Adopté 130. S. R., 167. (52 Vic., c. 17.) Voir 137 *des documents de la session*.

POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST :—

1. Chambre en comité général concernant la résolution relative à la police à cheval du Nord-Ouest ; recommandation de Son Excellence, 130 ; Chambre en comité général, 176. Résolution rapportée prescrivant qu'une pension de retraite à vie pourra être payée aux membres de la police à cheval, autres qu'un officier commissionné ; adoptée ; bill, 177. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill autorisant l'octroi de pensions aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest (Sir John A. Macdonald). Ordonné ; présenté, 177. Motion pour la 2e lecture ; amendement proposé, prescrivant qu'un pourcentage du salaire de la police du Nord-Ouest sera déduit et payé aux personnes qui quitteront le service, 265. Rejeté ; bill lu la 2e fois ; en comité général ; rapporté ; passé, 266. Par le Sénat, 322. S. R., 405. (52 Vic., c. 26.)
3. Bill intitulé : " Acte modifiant le S. R. C. concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest " ; du Sénat, 317. Lu, 319. Lu la 2e fois ; en comité général ; rapporté ; passé, 396. S. R., 405. (52 Vic., c. 25.) Voir 138-139 *documents de la session*. *Lootz*, A. D.

POLICE :—Voir 138-140 *des documents de la session*.

PONTIAC AU PACIFIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :

1. Pétition demandant un acte prolongeant le délai pour l'achèvement de ses travaux, 61. Avis, 65. Bill, 72. Renvoyé au comité, 93. Rapporté avec des amendements, 125. En comité général ; rapporté ; passé, 135. Par le Sénat, 161. S. R., 168. (52 Vic., c. 82.)

PONTIAC AU PACIFIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :—Fin.

2. Chambre en comité général concernant la compagnie du chemin de fer de Pontiac au Pacifique; recommandation de Son Excellence; Chambre en comité général; résolution rapportée prorogeant les diverses subventions en aide à la compagnie pour une période de quatre ans, 314. Adoptée, 374. Voir *Chemins de fer*, 10. Voir 23 des documents de la session.

POSTE, BUREAUX DE :

1. Rapport annuel du ministre des Postes, 32. Voir 141 des documents de la session.
2. Bill modifiant l'Acte des Postes, ch. 35 S. R. C. (M. Haggart). Ordonné; présenté, 116. Lu la 2e fois; en comité général; résolutions concernant le tarif postal renvoyées au comité; bill modifié; examiné, 238. Motion pour la 3e lecture; amendements proposés: 1. Prescrivant que l'honoraire d'enregistrement sur les lettres ne dépassera pas deux centins, 269; rejeté, 2. Pour modifier la clause 31; rejeté, 3. Prescrivant que l'honoraire pour enregistrement d'avis de taxe ou d'évaluation n'excèdera pas deux centins; rejeté; bill lu la 3e fois et passé, 270. Par le Sénat, 322. S. R., 405. (52 Vic., c. 20.)
3. Chambre en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le tarif postal, 130. Chambre en comité général; résolution rapportée, que les frais de port pour les lettres adressées dans la localité sera de deux centins par once dans les cités et villes où les lettres sont délivrées par des facteurs; pour les publications périodiques expédiées moins souvent que tous les mois du bureau de publication et pour les journaux prospectus, un centin par livre, etc., 237. Adoptée, renvoyée au comité général sur le bill précédent (Voir ci dessus, 2), 238. Voir 141-147 des documents de la session.

PREMIÈRE INFRACTION, MISE EN LIBERTÉ CONDITIONNELLE :—Bill intitulé: "Acte autorisant la mise en liberté conditionnelle de certaines personnes convaincues d'une première infraction;" du Sénat; lu 116. Lu la 2e fois; en comité général; modifié; examiné, 133. Passé avec des amendements, 134. Sénat concoure, 151. S. R., 167. (52 Vic. chap. 44.)

PRESCOTT, CIE DU CHEMIN DE FER DU COMTE DE :—Voir *Centre, Cie du chemin de fer des comtés du*.

PRÊTS ET PLACEMENTS, CIE ANGLO-CANADIENNE :—Voir *Anglo-Canadienne*.

PRIMES DE PÊCHE, REJETÉES :—Voir 131 des documents de la session.

PRINCE-ALBERT, TERRITOIRE DU NORD-OUEST, VILLE DE :—Pétition demandant que la Chambre considère favorablement sa demande pour des facilités de chemins de fer pour transporter ses produits au marché, 287.

"PRINCE-EDWARD," DRAGUEUR :—Voir 148 des documents de la session.

PRINCE-ÉDOUARD ET DU CONTINENT, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE TRAVERSE DE L'ÎLE DU :—Pétition pour permission de présenter une pétition demandant une charte, 106. Comité des O. P., recommande que permission soit accordée, 112. Pétition présentée, 113. Avis spécial, 118. 49e et 51e règles suspendues; bill, 119. Renvoyé au comité, 142. Comité fait rapport que le préambule n'est pas prouvé, 222. Honoraires remboursés, 223.

PRINCE-ÉDOUARD, ÎLE DU :—Voir 131, 149 et 150 des documents de la session.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS :—Nomination du comité des privilèges et élections, 30, 34. Nom d'un membre substitué à celui d'un autre, 86.

PROCÈS EXPÉDITIFS :—Bill établissant de nouvelles dispositions concernant l'instruction expéditive de certains crimes et délits (Sir John Thompson). Ordonné; présenté, 42. Lu, 199. Lu la 2e fois, 67. En comité général; modifié; lu et à être ré-imprimé, 130. Examiné; passé, 155. Par le Sénat, 218. S. R., 273. (52 Vict., c. 47.)

PROCÈS SOMMAIRES :—Bill intitulé: "Acte modifiant l'acte des procès sommaires"; du Sénat, 191. Lu, 195. La 2e fois; en comité général; rapporte progrès, 209. Chambre de nouveau en comité général; passé avec des amendements, 263. Sénat concoure, 278. S. R., 405. (52 Vic., c. 46.)

PROHIBITION :—Voir *Liqueurs enivrantes*.

PROVINCES, CONFÉRENCE À QUÉBEC :—Voir 61 *des documents de la session*.

PUISSANCE, CIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DE LA :—Pétition demandant une charte, 42. Avis, 44. Bill, 45. Renvoyé au comité, 63. Rapporté avec des amendements, 105. En comité général; rapporté; passé, 120. Par le Sénat, 157. S. R., 168. (52 Vic., c. 95.)

QU'APPELLE, LAC LONG ET SASKATCHEWAN, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE STEAMERS DE :—

1. Chambre en comité général pour considérer une résolution concernant la Cie de chemin de fer et de steamers de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan de compléter sa voie ferrée; recommandation de Son Excellence, 319. Chambre en comité général; résolution rapportée concernant un contrat pour le transport des hommes, approvisionnements et malles, pour une période de 20 ans, pour une somme annuelle de \$80.000; adopté; bill, 395. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill concernant une certaine convention y mentionnée avec la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan (M. Dewdney). Ordonné, 395. Présenté; lu la seconde fois; en comité général; rapporté, 396. Passé, 397. Par le Sénat, 404. S. R., 405. (52 Vic., c. 5.)

QUÉBEC, CHAMBRE DE COMMERCE DE :—Pétition demandant une charte, 38. Avis spécial, 112. Bill, 115. Renvoyé au comité, 138. Rapporté avec des amendements, 160. En comité général; rapporté; passé, 170. Par le Sénat, 219. S. R., 272. (52 Vic., c. 99.)

QUÉBEC, CLUB DES PATINEURS DE :—Bill autorisant la cession au club des patineurs de Québec de certains terrains de l'artillerie dans la cité de Québec (M. Dewdney). Ordonné; présenté, 288. Ordre pour la 2e lecture rescindé; bill retiré, 344.

QUÉBEC, CONFÉRENCE DES PROVINCES, 1887 :—Voir 61 *des documents de la session*.

QUÉBEC ET LEVIS, TRAVERSE ENTRE LA CITE DE :—Bill autorisant une traversée régulière entre la cité de Québec et la ville de Lévis (M. Choquette). Ordonné; présenté, 37.

QUESTIONS :

1. Débats ajournés, 49.
2. Débat sur une question différée par la prise en considération des bills privés par la Chambre, 49.

 QUESTIONS :—*Fin.*

3. Motions modifiées, 81.
4. Motion retirée, 49.
5. Amendement rejeté, 77.
6. Division sur questions, 50, 149.

Questions de forme et d'ordre :

7. Question pour prohiber la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes ; un amendement est proposé à l'effet que l'acte de tempérance du Canada soit modifié, afin de permettre aux électeurs d'être en faveur ou contre un mode de licence pour la vente du cidre, des vins légers et de la bière seulement ; et objection étant faite, pour la raison que l'amendement ne se rattache pas au sujet de la question soumise à la Chambre ; M. l'Orateur suppléant déclare le dit amendement hors d'ordre, 80.
8. Un amendement étant proposé à la motion pour la troisième lecture du bill constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, soit renvoyé en comité général afin d'insérer une clause prescrivant que le tarif maximum pour le charbon transporté sur les routes de la Cie n'excédera pas un centin par tonne et par mille, et objection étant faite au dit amendement parce que vingt-quatre heures d'avis n'a pas été donné comme l'exige la règle 67 ; M. l'Orateur décide que l'objection est fondée, et que l'amendement ne peut être proposé, 87.
9. Objection étant faite sur une motion pour la seconde lecture du bill autorisant l'imposition d'une taxe sur les salaires ou revenus des personnes au service du Canada, pour la raison que toute mesure imposant une charge sur le peuple ou aucune de ses classes devrait originer en comité général, et ne devrait émaner que du gouvernement ; M. l'Orateur décide : " que l'objection est bien fondée et que la chambre ne peut procéder plus loin avec le bill, 110.
10. Motion pour l'adoption d'un rapport du comité des débats ; un amendement est proposé, pour renvoyer de nouveau le rapport au comité, avec instruction de s'enquérir s'il ne serait pas juste d'accorder une indemnité à MM. A. E. Poirier, R. et E. Tremblay, qui ont été destitués ; et objection étant faite pour la raison que l'amendement n'est pas régulier ; M. l'Orateur dit : " que vu qu'une proposition semblable est inscrite sur la liste des avis de motions, et qu'il n'est pas conforme au règlement de la chambre ou aux usages parlementaires de déplacer une motion pour la représenter sous forme d'amendement à une autre question, il décide en conséquence, que tel amendement ne peut être présenté," 214.
11. Motion pour renvoyer de nouveau au comité un rapport du comité mixte des impressions pour plus ample considération, et objection étant faite quant à la régularité de la proposition ; l'Orateur-suppléant déclare la proposition hors d'ordre, parce qu'elle n'a pas été précédée d'un avis, 392.

Question résolue dans l'affirmative :

12. Que le bill modifiant l'acte concernant le collège de la Reine à Kingston soit lu la troisième fois, 149.

Questions résolues dans la négative :

13. Qu'il est expédient d'abroger le droit sur les engrais artificiels, 50.
14. Que le gouvernement et le parlement fédéral obtiennent le pouvoir de négocier des traités de commerce avec les Etats étrangers, 63.

RAPIDES, STEAMERS :—Voir *Steamers*.

RÉCIPROCITÉ COMMERCIALE :—Voir *Subsides*, 7.

REINE CHARLOTTE, ÎLES DE LA :—Pétition demandant des mesures pour une communication postale entre Victoria et des îles de la Reine Charlotte, 111.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE :—Voir 107 *des documents de la session*.

REVENU DE L' :—Voir *Intérieur*.

RIDEAU, CANAL :—Pétition démontrant la nécessité d'élargir et améliorer le canal Rideau, 41, 48, 72, 84, 89, 111, 124, 128, 140, 146.

ROBILLARD, H. :—Voir *Subsides*, 7.

ROCHE, LAC À LA :—Voir *Lac à la*.

ROSAMOND, BENNETT :—Pétition demandant un acte déclarant son mariage avec Adair M. Rosamond dissous, 38. Avis, 44.

ROSS, HON. WILLIAM :—Voir 153 *des documents de la session*.

SAINDOUX :—Pétitions demandant qu'il ne soit pas pris de mesures pour prohiber l'importation du saindoux, 111.

SALISBURY ET HARVEY, CHEMIN DE FER :—

1. Chambre en comité général concernant la construction d'un chemin de fer comme point de raccordement avec l'Intercolonial près de Salisbury, dans le Nouveau-Brunswick ; recommandation de Son Excellence, 291. Chambre en comité général, 336. Résolution rapportée accordant \$500,000 pour la construction du dit chemin, 389. Motion pour l'adoption ; amendements proposés : 1er par M. Weldon (St. Jean), que la construction de ce chemin ne devrait pas être autorisée avant qu'une étude convenable soit faite, etc., rejeté ; 2e par sir Richard J. Cartwright, que le chemin de fer de Témiscouata aura plein permis de circuler sur la dite ligne, 390. Rejeté ; résolution adoptée ; bill, 391. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill pourvoyant à la construction et à l'exploitation d'un chemin de fer de Harvey à Salisbury ou Moncton, dans la province du Nouveau-Brunswick (sir John A. Macdonald). Ordonné ; présenté ; lu la 2e fois ; en comité général ; rapporté ; passé, 391.

SASKATCHEWAN, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE MINES DE LA :—Pétition demandant une charte, 42. Avis spécial, 112. Bill, 115. Renvoyé au comité, 138. Rapporté avec des amendements, 154. Renvoyé de nouveau au comité pour plus ample considération, 169. Rapporté, 200. En comité général ; modifié ; examiné ; passé, 211. Par le Sénat avec des amendements, 233. Adopté, 242. S.R., 272. (52 Vic., c. 56).

SAULT STE-MARIE, CANAL :—Voir 155-156 *des documents de la session*.

SAUVAGES :—Rapport annuel du département des Sauvages, 37. Voir 157, 158, 161 *des documents de la session*. *Subsides*, 7.

SCRIP DU CANADA :—Voir 162 *des documents de la session*.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT :—Rapport annuel du secrétaire d'Etat, 42. Voir 163 *des documents de la session*.

SÉNAT :

Messages au Sénat :

1. Désignant ceux des députés de la Chambre qui font partie des comités conjoints, 34, 189. Membres ajoutés, 107.
2. Demandant le concours du Sénat aux amendements faits par la Chambre, sans amendement, 227. Avec amendement, 230, 260.
3. Désapprouvant les amendements du Sénat, 261.
4. N'insiste pas sur leurs amendements, 291.
5. Désire le concours du Sénat aux amendements de la Chambre à leurs bills, 133, 263.
6. Demandant que permission soit donnée à un de leurs membres pour rendre témoignage devant un comité spécial de la Chambre, 152.
7. Désirant le concours du Sénat à l'adresse collective à Sa Majesté demandant un acte du parlement de la Grande-Bretagne concernant le règlement des limites de la province d'Ontario, 386.
8. Adoption d'une adresse à Son Excellence, lui demandant de transmettre l'adresse collective à Sa Majesté, 403.

Messages du Sénat :

9. Désignant les Sénateurs devant faire partie des comités mixtes, 77.
10. Transmettant les bills et demandant le concours de la Chambre, 93, 116.
11. Annonçant qu'il accepte les bills des Communes (ou les amendements aux bills) avec ou sans amendement, 116, 271.
12. Désapprouvant les amendements faits par les Communes, 285.
13. Insistant sur leurs amendements aux bills des Communes, 285.
14. Communiquant les témoignages pris devant le comité spécial du Sénat sur un bill, et demandant qu'il soit remis, 178, 200.
15. Demandant de vouloir, se joindre à la Chambre pour s'enquérir d'un meilleur système pour réduire les dépenses de la législation, 131.
16. Permission accordée aux membres du Sénat de rendre témoignage devant un comité des Communes, 162.
17. Adoption d'une adresse à Sa Majesté concernant les limites de la province d'Ontario, 403.
18. Demandant le concours de la Chambre à l'adresse à Son Excellence le priant de transmettre l'adresse collective à Sa Majesté, 403. Voir *Chambre des Communes*, 10. *Députés*, 6.

SERMENTS D'OFFICE :—Bill concernant la prestation des serments d'office (sir John A. Macdonald. Ordonné; lu la 1re fois *pro formâ*, 18.

SERVICE CIVIL :

1. Bill autorisant l'imposition d'une taxe sur les salaires ou revenus des personnes au service du Canada (M. Ellis). Ordonné; présenté, 42. Motion pour la 2e lecture; objection étant faite à la dite motion; soutenue, 110.

Voir *Questions*, 9.

SERVICE CIVIL :—*Fin*

2. Bill pour amender l'acte du service civil, (M. Cook). Ordonné; présenté, 145.
3. Bill modifiant de nouveau "l'Acte du Service Civil," ch. 17, S.R.C., (M. Haggart). Ordonné; présenté, 141. Lu la 2e fois, 158. En comité général; rapporté, 159. Motion pour la 3e lecture; amendement proposé pour renvoyer de nouveau le bill en comité général afin de l'amender en prescrivant que les salaires des maîtres de poste n'excéderont pas à l'avenir \$3,200 par année, 174. Rejeté; bill lu la 3e fois et passé, 175. Par le Sénat avec des amendements, 233. Adopté, 236. S. R., 273. (52 Vic., ch. 12).
4. Chambre en comité général concernant l'Acte du Service Civil; recommandation de Son Excellence, 153. Chambre en comité général; résolution rapportée fixant les salaires des examinateurs du service civil, des inspecteurs des postes et autres; adoptée; renvoyée à un comité général sur le bill précédent, 159. Voir *ci-dessus*, 3.

Voir 164-167 *des documents de la session*.

SIMS ET SLATER, MM. :—Voir 13 *des documents de la session*.

SMITH, WILLIAM B. :—Pétition demandant de ne pas être privé d'un port d'hiver pour leurs bâtiments de pêche et de cabotage, 160.

SMYTH, HENRY :—Voir *Comptes Publics*, 2.

SOCIÉTÉS DE BIENVEILLANCE :

1. Pétitions en faveur du bill concernant les sociétés de bienveillance, 61, 72, 76, 83, 89, 105, 111, 118, 124, 128, 139, 146, 152, 154, 160, 173, 208, 213, 222
2. Pétitions contre le bill, 204, 213, 231.
3. Bill concernant les sociétés de bienfaisance (M. Dickinson). Ordonné; présenté, 116.

SOURIS AUX MONTAGNES ROCHEUSES, CHEMIN DE FER DE LA :—Voir 24 *des documents de la session*.

ST. CATHARINES MILLING AND LUMBERING Co. :—Voir 169, 170 *des documents de la session*.

ST. GABRIEL, CIE DE LEVÉE ET CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte pour faire revivre et amender les actes relatifs à la dite compagnie, 33. Avis spécial, 66. 51e règle suspendue; bill, 67. Renvoyé au comité, 92. Rapporté avec des amendements, 125. En comité général; rapporté, 134. Passé, 135. Par le Sénat avec un amendement, 207. Adopté, 210. S. R., 272. (52 Vic., c. 83.)

SAINT-JEAN, N.-B. :—Voir *Havre de*.

SAINT-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DU :—Pétition demandant un acte prolongeant le délai pour le commencement des travaux, 71. Avis, 84. Bill, 85. Renvoyé au comité, 109. Rapporté, 128. En comité général; rapporté; passé, 136. Par le Sénat, 169. S. R., 272. (52 Vic., c. 72.)

SAINT LAURENT, FLEUVE, INONDATIONS :—Voir 154 *des documents de la session*.

SAINTE-ANNE DES MONTS :—Voir 171 *des documents de la session*.

STATISTIQUES CRIMINELLES :—Voir 168 *des documents de la session*.

STEAMERS RAPIDES, ALLOCATIONS AUX :—Voir *Steamers, service de*, 4.

STEAMERS, SERVICE PAR :—

1. Chambre en comité général pour un service hebdomadaire par steamers rapides entre le Canada et le Royaume-Uni ; recommandation de Son Excellence, 277. Motion pour que la Chambre se forme en comité général ; amendement proposé que la prise en considération de l'octroi d'une subvention soit ajournée jusqu'à ce que le gouvernement ait soumis à la Chambre tous les renseignements qu'il possède à ce sujet ; rejeté ; Chambre en comité général ; rapporte progrès, 287. Chambre de nouveau en comité général ; résolution rapportée accordant une subvention de \$500,000 par année pour une période n'excédant pas dix ans, 290. Motion d'adoption ; amendement proposé par M. Jones (Halifax) pour réduire le montant de la subvention pour obtenir un service postal rapide de 17 nœuds à l'heure, etc., 293. Amendement proposé par M. McMullen, que les services des malles fait par les lignes des steamers Allan suffit amplement aux besoins du pays ; rejeté ; premier amendement rejeté ; résolution adoptée ; bill, 294. Voir *ci-dessous*, 4.
2. Chambre en comité général concernant un service bi-mensuel de steamers entre la Colombie-Anglaise, la Chine et le Japon ; recommandation de Son Excellence, 277. Motion pour que la Chambre se forme en comité général ; amendement proposé que la prise en considération de l'octroi d'une subvention soit ajournée jusqu'à ce que le gouvernement ait soumis toute la correspondance à ce sujet, rejetée ; Chambre en comité général ; résolution rapportée accordant une subvention annuelle de £15,000 pour un service mensuel, ou de £25,000 pour un service bi-mensuel, 286. Motion d'adoption ; amendement proposé par M. Davies que la subvention ne soit pas accordée avant que toute la correspondance soit mise devant la Chambre, et qu'il soit stipulé comme condition que les steamers toucheront à Victoria ou à Esquimalt ; rejeté ; résolution adoptée ; 293. Bill 293. Voir *ci-dessous*, 4.
3. Chambre en comité général pour établir un service de steamers bi-mensuel entre la Colombie-Anglaise et les Colonies Australiennes, et la Nouvelle-Zélande ; recommandation de Son Excellence, 277. Chambre en comité général, 285. Résolution rapportée accordant une subvention annuelle de £25,000 pour une période n'excédant pas dix ans, 286. Motion d'adoption ; amendement proposé par M. Laurier que le gouvernement n'a pu démontrer qu'un pareil service donnerait des avantages proportionnés aux fortes dépenses qu'il nécessitera, 292. Rejeté ; résolution adoptée, 293. Bill, 294. Voir *ci-dessous* 4.
4. Bill concernant les subventions aux steamers trans-océaniques (M. Foster) ; Ordonné ; présenté, 294. Lu la seconde fois ; en comité général ; passé, 275. Par le sénat, 404. S. R., 405. (52 Vict., c. 2.)

STEPHENSON RUFUS, RAPPORT ANNUEL DE :—Voir 103 *des documents de la session*.

SUBSIDES :

1. Prise en considération du discours de Son Excellence, 23. La Chambre décide de se former en comité des subsides ; en comité des voies et moyens, 26. Budgets renvoyés au comité des subsides, 39, 226, 300, 373.
2. Débat sur motion pour la chambre en comité des subsides, 272.
3. La chambre en comité des subsides, 45, 59, 68, 86, 87, 123, 166, 192, 193, 207, 210, 212, 219, 229, 230, 244, 249, 256, 274, 280, 294, 302, 308, 318, 323, 394.
4. Le comité des subsides fait rapport de progrès et obtient la permission de siéger de nouveau, 46, 212.

SUBSIDES:—*Suite.*

5. Résolutions rapportées du comité des subsides, 325, 326, 329, 330, 333, 334, 336, 338, 345, 349, 353, 354, 358, 362, 364, 371, 394.
6. Adoptées, 326, 329, 330, 332, 333, 334, 336, 338, 340, 347, 348, 349, 351, 353, 354, 358, 362, 363, 364, 371, 373, 395.
7. Amendements, proposés à la motion pour que la chambre se forme en comité des subsides: 1. Par M. Laurier: que le *modus vivendi* relativement aux pêcheries, devrait être continué pendant la prochaine saison de pêche, 103. Débat sur icelui ajourné, 104. Repris, 119. Interrompu par l'appel des bills privés, 120. Repris, 120. Amendement rejeté, 123. 2. Par sir Richard J. Cartwright: que des mesures soient prises pour s'assurer des termes et conditions auxquels des arrangements peuvent être effectués avec les Etats-Unis dans le but d'obtenir une réciprocité commerciale complète et sans restriction; débat ajourné sur icelui, 127. Repris et ajourné de nouveau, 130, 134, 138, 145, 153. Repris, 164. Amendement rejeté, 165. 3. Par M. O'Brien: qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de désavouer l'acte de la législature de la province de Québec, intitulé: "Acte concernant le règlement des biens des Jésuites;" débat sur icelui ajourné, 199. Repris et ajourné de nouveau, 200, 203. Repris, 205. Amendement rejeté, 207. 4. Par sir Richard J. Cartwright: que le prospectus de l'emprunt que le gouvernement du Canada a placé de £4,000,000 sur le marché de Londres en juin, 1888, est inconsideré et dénote de la négligence de la part de ceux qui sont chargés des intérêts du Canada dans cette affaire, 241. Rejeté, 243. 5. Par M. Flynn: que le tracé adopté pour le chemin de fer du Cap-Breton est inopportun etc; rejeté, 247. 6. Par M. Holton: de modifier l'acte des douanes de manière que nulle personne ne sera condamnée à une amende, ou à la confiscation de son bien, qu'après une poursuite équitable et publique; et de plus, les officiers qui auront opéré des saisies n'auront aucune part aux produits des amendes ou confiscations imposées pour telles infractions, etc, 273. Rejeté, 274. 7. Par M. Fisher: qu'il est regrettable qu'on ait accordé dans les Territoires du Nord-Ouest des permis pour la vente de boisson enivrantes et dans le parc des Montagnes-Rocheuses, 273. Rejetés, 279. 8. Par M. Barron: que la vente à Honoré Robillard, député de la chambre pour la somme de \$316 pour certaines limites de pin appartenant aux Sauvages Shawanakiskic, et déclare que cette vente est une grossière violation de fideicommiss par le gouvernement du Canada, etc, 301. Rejeté, 302. 9. Par M. Mulock: que l'administration du département de la milice et de la défense (à Ottawa) telle qu'actuellement constituée ne donne pas satisfaction à la force de la milice du Canada et n'a pas la confiance du public, 317. Rejeté, 318. 10. Par M. Barron: regrette que les droits sur les billots exportés du Canada aient été augmentés, 322. Rejeté, 323. 11. Par M. Ross: que la chambre regrette qu'aucune proposition pour une subvention en terres en aide à la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est n'ait été soumise au Parlement, 393. Rejeté, 394.
8. Résolutions modifiées, 353, 370.
9. Amendements proposés à la motion pour l'adoption des résolutions rapportées du comité des subsides: 1—Pour la réduction du montant à être voté au pénitencier de Manitoba; rejeté, 328. 2—Pour la réduction du montant à être voté pour les améliorations de la rivière Pictou-Est; rejeté, 332. 3—De retrancher le montant à être voté pour le parc de la côte du Major, Ottawa; rejeté, 334. 4—Que dans les circonstances la conduite du gouvernement en assumant ces obligations nouvelles et additionnelles est téméraire et imprévoyante, 345. Rejeté, 347. 5—que la chambre fut amenée à entreprendre

SUBSIDES :—*Fin.*

la construction du chemin de fer d'Oxford à New-Glasgow sous de fausses représentations, etc. 347. Rejeté, 348. 6—Que le crédit pour l'Intercolonial soit réduit à \$200,000, afin de donner des taux différentiels en faveur du transport du charbon, etc. 348. Rejeté, 349. 7—Que la dépense du département de l'Intérieur est extravagante, et que le crédit pour les Terres Fédérales soit réduit à \$85,748; Rejeté, 352. 8—Que la somme à être votée pour l'immigration soit réduite à \$50,000, 353. Rejeté, 354. 9—Pour retrancher l'item concernant le salaire de C. C. Chipman, 363. Rejeté, 364. 10—Qu'une liste de voteurs complète peut être obtenue pour fins d'élections fédérales dans chaque province du Canada, et que telle liste peut être obtenue pour fins fédérales, 370, Rejeté, 371. 11—Que l'achat d'une maison d'habitation pour le commandant du Collège Militaire Royal située à l'extrémité opposée de la cité de Kingston, est inopportun et constitue un mauvais emploi des deniers publics, 394. Rejeté, 395.

10. Chambre en comité des Voies et Moyens, 397.

11. Résolutions rapportées accordant \$2,090,177.23 pour l'exercice de l'année 1888-89, et \$25,643,275.93 pour l'exercice de 1889-90. Adoptées, 397. Bill, 398. Voir *ci-dessous*, 12.

12. Bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1889, et le 30 juin 1890, et pour autres fins se rattachant au service public. (M. Foster). Ordonné; présenté; lu la 2e et 3e fois et passé, 398. Par le Sénat, 404. S. R., 406. (52 Vic., c. 1.)

SUBVENTIONS AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER ET AUX STEAMERS :—Voir 54 *des documents de la session*. Chemins de fer, 4, 5, 6, 10, 11. Steamers, service de.

SURETÉ DES NAVIRES :—Voir *Navires*.

TÉLÉGRAPHE, FILS DE :—Pétitions demandant un acte obligeant toute compagnie de télégraphes et de téléphones à placer leurs fils sous terre, 33. Voir *Toronto, cité de*.

TÉLÉGRAPHE, LIGNES DE :—Motion par M. Denison qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir s'il serait à propos pour le gouvernement d'acquérir toutes les lignes de télégraphe en Canada, 43. Motion retirée, 49.

TÉMISCOUATA, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Voir 25, 26 *des documents de la session Salisbury et Harvey, chemin de fer de*, 1.

TEMPERANCE DU CANADA, ACTE DE :—Voir 1 *des documents de la session. Liqueurs enivrantes*, 3. *Questions*, 7.

TEMPÉRANCE :—Voir *Acte de*.

TERRES FÉDÉRALES :—Bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte des terres fédérales"; du Sénat, 294. Lu, 290. Lu la seconde fois; renvoyé au comité, 316. Rapporte progrès, 317. Chambre de nouveau en comité général; bill modifié; examiné; passé avec des amendements, 375. Sénat concoure, 403. S. R., 405. (52 Vic., c. 27.)

TERRES PUBLIQUES :—Voir *Terres Fédérales*.

TERRES, SUBVENTION EN :—Voir *Chemins de fer*, 6, 10.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST :—

1. Motion par M. Davin, pour copie de tous mémoires adressés au gouvernement par l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest, qui a siégé récemment à Regina; débat sur icelle interrompu par l'appel des bills pri-vés, 107. Débat repris; motion adoptée, 117. Voir 173 *des documents de la session*.
2. Pétition demandant une mesure législative confirmant les droits et privilèges de certains colons qu'ils croyaient avoir lorsqu'ils se sont fixés dans le Nord-Ouest, 42, 111, 140.
3. Bill à l'effet de refondre et modifier les actes concernant les Territoires du Nord-Ouest (M. Dewdney). Ordonné; présenté, 260. Ordre pour la 2e lecture rescindé; bill retiré, 307.

Voir 173-175 *documents de la session-subsides*, 7.

TITRES ET DE DÉBENTURES DU CANADA, CIE DE :—Pétition demandant une charte, 42. Avis; bill, 44. Renvoyé au comité, 63. Rapporté avec des amendements, 125. En comité général; rapporté; passé, 135. Par le Sénat avec des amendements, 233. Adopté, 242. S. R., 273. (52 Vic., c. 90.)

TITRES ET HYPOTHÈQUES, CIE CANADIENNE D'ASSURANCE SUR LES :—Pétition demandant la permission de présenter une pétition pour un acte d'incorporation, 140. Le comité des O. P. recommande que permission soit accordée, 145. Pétition renvoyée de nouveau au comité pour plus ample considération, 152. Le comité des O. P. fait un rapport favorable, 154. Pétition présentée, 155. Avis, 49e règle suspendue, 160. Bill; renvoyé au comité, 161. Rapporté avec des amendement, 208. En comité général; rapporté; passé, 223. Par le Sénat, 247. S. R., 273. (52 Vic., c. 91.)

TORONTO, BUREAU DU COMMERCE DE LA CITÉ DE :—Bill intitulé: "Acte ayant pour objet de modifier de nouveau les différents actes relatifs au bureau du commerce de la cité de Toronto"; du Sénat, 258. Toutes règles suspendues au sujet du dit bill; bill lu la 1ère, 2e et 3e fois et passé, 259. S. R., 405. (52 Vic., c. 100.)

TORONTO, CITÉ DE :—Pétition demandant une mesure législative pour obliger toutes les compagnies de télégraphes, téléphones et lumières électriques, faisant affaires dans la cité de Toronto à enlever leurs poteaux et à faire passer leurs fils sous terre, 76. Avis spécial, 99. Bill, 102. Renvoyé au comité, 121. Comité fait rapport que le préambule n'est pas prouvé, 222. Honoraires remboursés, 229.

TORONTO, HAVRE DE :—Pétition demandant des mesures pourvoyant au creusement et à la protection de la passe ou entrée-est du havre de la cité de Toronto, 118.

TRAITES DE COMMERCE :—Avis de motion concernant les négociations des traités de commerce par le gouvernement du Canada, soit placé en tête des listes des ordres du jour, 51. Motion par sir Richard J. Cartwright, au sujet d'une adresse à Sa Majesté, la priant de donner pouvoir au gouverneur-général d'agir par et de l'avis du Conseil Privé de la Reine, de communiquer directement avec tout état étranger pour prendre des arrangements commerciaux avantageux au Canada sujet à l'approbation du Parlement, 63. Rejeté, 64.

TRAVAIL, COMMISSION ROYALE DU :—Voir 59 *des documents de la session*.

TRAVAIL, COMMISSION ROYALE DU :—Voir *Commission Royale*.

TRAVAIL :—Voir *Jour du*.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS :—Pétition demandant la passation d'un acte prohibant l'importation des travailleurs étrangers, 27, 33, 35, 47, 52, 57, 62, 71, 83, 118, 139.

TRAVAUX PUBLICS :—Rapport annuel du département des Travaux Publics, 22. Voir 176 *des documents de la session*.

TRÈFLE, GRAINE DE :—Pétition demandant qu'une certaine somme d'argent soit accordée à chaque comté du Canada, pour acheter de la graine de trèfle ; ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics, 258.

TRENT, RIVIÈRE DE LA :—Pétition se plaignant que les fabricants de bois causent des obstructions dans la rivière Trent, 83.

TROIS-RIVIÈRES ET OCCIDENTAL, CIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition demandant permission de présenter une pétition demandant une charte, 90. Comité des O. P. recommande que permission soit accordée, 99. Pétition présentée, 113. Avis spécial ; 49 règle suspendue ; bill, 129. Renvoyé au comité, 157. Rapporté avec des amendements, 178. En comité général ; rapporté ; passé, 203. Par le Sénat, 233. S. R., 272. (52 Vic., ch. 64.)

UNION, CIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition demandant une charte, 85. Avis spécial, 99. Bill, 102. Renvoyé au comité, 138. Rapporté, 163. En comité général ; rapporté, 192. Avis pour la 3e lecture ; amendement proposé pour renvoyer le bill en comité général afin de prescrire que le dit acte ne sera pas en force avant le 1er janvier, 1891. Rejeté ; bill lu la 3e fois et passé, 201. Par le Sénat avec des amendements, 241. Adopté, 255. S. R., 404. (52 Vic. c. 63.)

VALLÉRAND, F. A. :—Voir 177 *des documents de la session*.

VÉTÉRANS DE 1812 :—Voir 178 *des documents de la session*.

VICTORIA, SAANICH ET NEW-WESTMINSTER, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 52. Avis, 58. Bill, 59. Renvoyé au comité, 73. Rapporté avec des amendements, 118. En comité général ; rapporté ; passé, 125. Par le Sénat avec un amendement, 150. Adopté, 156. S. R., 163. (52 Vic., c. 48.)

VOIES ET MOYENS, COMITÉ DES :—Voir *Subsides*, 10, 12.

VOLTIGEURS DE QUÉBEC :—Voir 9e *bataillon*.

WADDELL, JOHN :—Voir *Boîtes de scrutin*.

WAND, ARTHUR :—Pétition demandant un acte déclarant son mariage avec Jennie Darrach dissous, 39. Avis, 44. Bill et témoignages du Sénat, 204. Lu, 205. Renvoyé au comité, 232. Rapporté, 239. En comité général ; rapporté, 256. Passé, 261. S. R., 404. (52 Vic., c. 110.)

WEBSTER, W. A. :—Voir 179 *des documents de la session*. *Comptes publics*, 2.

WELLAND, CANAL :—Pétitions demandant que l'ordre autorisant le trafic sur le canal Welland, le dimanche, soit rescindé, 83, 173. Voir 180, 181 *des documents de la session*.

WELLINGTON, PORT DE REFUGE A :—Voir 182 *des documents de la session*.

WINNIPEG ET DU PACIFIQUE-NORD :—Pétition demandant certains amendements à sa charte, 83. Avis spécial, 100. 51^e règle suspendue, 99. Bill, 106. Renvoyé au comité, 121. Rapporté avec des amendements, 144. En comité général; rapporté; passé, 157. Par le Sénat avec des amendements, 207. Adopté, 210. S.R., 272. (52 Vic., c. 68.)

WINNIPEG, MUNICIPALITÉ DE LA CITÉ DE :—Pétitions demandant une charte sous le nom de "Compagnie de pouvoir d'eau de l'Assiniboine," 48. Avis, 84. Bill, 85. Renvoyé au comité, 109. Rapporté avec des amendements, 178. En comité général; rapporté; passé, 220. Par le Sénat, 233. S.R., 272. (52 Vic., c. 89.)

WRIGHT, TOWNSHIP DE :—Pétition demandant un octroi pour aider à la construction de certains ponts dans le dit township, comté d'Ottawa, P.Q.; non reçue vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics, 214.

YORK, VILLAGE DE, PONT SUR LA GRANDE RIVIÈRE :—Voir 87 *des documents de la session*.

YONGE ET ESCOTT, TOWNSHIPS DE :—Voir 183 *des documents de la session*.